REVUE AFRICAINE

Vol. 75

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1934

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES - 01 1998
Codification : 4 07 2352

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur :

M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Président d'honneur :

M. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres d'Honneur :

MM. A. Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.
Charles Bémont, membre de l'Institut, directeur de *la Revue Historique.*
Bosch y Gimpera, professeur à l'Université de Barcelone.
Emile Bourgeois, membre de l'Institut.
Americo Castro, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.
Abbé Chabot, membre de l'Institut.
Alfred Coville, membre de l'Institut.
Halvdan Koht, professeur à l'Université d'Oslo.
Marcel Marion, membre de l'Institut.
Hugo Obermaier, professeur à l'Université de Madrid.
Comte Pellati, inspecteur général des Antiquités à Rome.
Henri Pirenne, membre de l'Académie royale de Belgique.
Puig y Cadafalch, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.
Georges Smets, professeur à l'Université de Bruxelles.
G. P. Stevens, directeur de l'Académie américaine de Rome.
G. Susta, professeur à l'Université de Prague.
V. Ussani, professeur à l'Université de Rome.
Th. Wiegand, directeur du Musée archéologique de Berlin.

Membres honoraires :

E. Albertini, professeur au Collège de France.
J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
H. Massé, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes.

BUREAU

Président : M. Gustave MERCIER, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier.

Vice-présidents { MM. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
G. MARÇAIS, directeur du Musée des Antiquités algériennes.

Secrétaire général : M. G. ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire général adjoint : M. BRUNSCHWIG, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. BERQUE, administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Membres { MM. le général MEYNIER, directeur des Territoires du Sud.
ALAZARD, directeur du Musée des Beaux-Arts d'Alger.
LESPÈS, docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Alger.
LARNAUDE, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
CANARD, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
LESCHI, directeur des Antiquités algériennes.
Th. FAYOLLE, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger.

Membre correspondant : M. Martial DOUËL, inspecteur général des Finances.

MEMBRES A VIE

AZAN (Paul), Général de division, adjoint au Commandant supérieur des troupes de Tunisie, Tunis.

BOULOGNE (Gaston), conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe).

HERBER (D[r]), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).

JOLEAUD (L.), professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 75, rue Denfert-Rochereau, Paris (XVe).

MONCHICOURT (Ch.), docteur ès lettres, contrôleur civil, Tunis.

PALLARY (Paul), instituteur en retraite, Eckmühl (Oran).

POINSSOT, directeur des Antiquités Tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

RICARD (Robert), professeur à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

SERRES (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

SERGENT (Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai, Alger.

MEMBRES

ABD EL WAHAB, caïd de Mahdia (Tunisie).

ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

AHMED ALI, à Pamanzi Dzaoudji, Mayotte (Comores).

ALAZARD (Jean), conservateur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin d'Essai), Alger. *Membre du bureau.*

ALCOCER (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).

Mlle ALLAIS, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

AMADY SOALIHY M'KOUDOU, commerçant-libraire à Tanambao, Diego-Suarez (Madagascar).

ANDRAUD, professeur agrégé d'anglais au Lycée, Alger.

ARCHIVES départementales, Constantine.

ARCHIVES départementales, Oran.

ASHER, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

A. AYMARD, professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.

BARBÈS (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.

BASSET (André), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

BATAILLON (Marcel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, Alger.

BAUDOUIN (Robert), administrateur adjoint, Aïn-M'lila (Constantine).

BECKER, administrateur principal de commune mixte à la Préfecture d'Alger.

BEL (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).

BEL (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

BERGÉ (A.), directeur d'Ecole, 14 ter, rue Rochambeau, Alger.

BERNARD (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, le Ruisseau-Kouba, Alger.

BERQUE (Augustin), administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger, *Trésorier.*

BERTHIER (André), archiviste départemental, conservateur du Musée, Constantine.

BERTRAND (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.

BESSIÈRE (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Alger.

BÉVIA (Jean), architecte, 16, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

BIBLIOTHÈQUE de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques, Aïn-Temouchent (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, rue Général Boissonnet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile Maupas, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Beni-Saf (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Blida (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Boufarik (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE publique, Bou-Sfer (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Burdeau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Canrobert (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Chateaudun-du-Rhummel (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Coléa (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire du Belezma, Corneille (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Damiette (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Descartes (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Douéra (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Duperré (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, El-Biar (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, El-Milia (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Fontaine du Génie (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Fort-de-l'Eau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Fort-National (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Frenda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Guelma (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Inkermann (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Khenchela (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lourmel (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique du Djurdjura, Michelet (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Mouzaïaville (Alger).

BIBLIOTHÈQUE de la Ligue du Chéliff, Orléansville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Palikao (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Prudhon (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rivoli (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Saint-Cloud (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Taher (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Touggourt (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Trumelet (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Uzès-le-Duc (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Valée (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, 65, rue d'Ulm, Paris (V[e]).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, La Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V[e]).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence générale de France, Tunis.
BOBÉRIÉTHER, professeur au Collège, Blida (Alger).
BOSSOUTROT, interprète judiciaire, 28, rue d'Italie, Tunis.
BOUJOL, administrateur-adjoint de la commune mixte, Aflou (Oran).
BOULAMENA (Mohammed), instituteur, le Kef, près Loverdo (Alger).
BOURLON (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Orléansville (Alger).
BRAUDEL, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée Condorcet, Paris.
BRENTANO'S, libraire, 37, avenue de l'Opéra, Paris (VIIIe).
BRIGAUT, 14, rue de Constantine, Alger,
BRITISH MUSEUM, Londres (Angleterre).

BRUNOT (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.

BRUNSCHWIG, Chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger. *Secrétaire.*

BUREAU des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).

BRYÈRE, capitaine au 15e régiment de Tirailleurs Algériens, Fez (Maroc).

CABINET CIVIL du Résident Général de France, Rabat (Maroc).

R. P. CALLENS (Maurice), des Pères Blancs, Ouadhias (Alger).

CANARD (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du bureau.*

CARBONEL (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).

CARDONNE (P.), ingénieur agronome, Tlemcen (Oran).

CASSARD (Dr), 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.

CAURO, administrateur de Commune mixte, Port-Gueydon (Alger).

CAUVET, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreis (Alger).

CAVAZZA (Conte professore Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.

CAZENAVE (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

CECCALDI (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).

CERCLE ALGÉRIEN, 7, Place de la République, Alger.

CERCLE MILITAIRE, Fort-National (Alger).

CHAMBRE DE COMMERCE de Marseille (Bouches-du-Rhône).

CHAMPION (Edouard), éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

CHARLES (Raymond), substitut du Procureur de la République, Sidi-bel-Abbès (Oran).

CHARLÉTY (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.

CHASSÉRIAU (Baron A.), 12, rue de la Néva, Paris (VIIIe).

CHEF du service Sociologique des Affaires indigènes, Safi (Maroc).

CHEF du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale de France, Tunis.

CHEMOUL, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).

CHRISTOFLE (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.

Mlle CLERRE, libraire, 37, rue Michelet, Alger.

COBB (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.)

COCHAIN (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).

COCKENPOT, agrégé d'histoire, professeur au lycée d'Alger.

COGNARD, 4, place des Vosges, Paris (IVe).

Mlle COHEN-BACRIE (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.

Mlle COLLE, professeur au lycée de Jeunes Filles, Alger.

COLLÈGE de garçons, Blida (Alger).

COLLÈGE de garçons, Bône (Constantine).

COLLÈGE de jeunes filles, Bône (Constantine).

COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc).

COLLÈGE de garçons, Mostaganem (Oran).

COLLÈGE de garçons, Philippeville (Constantine).

COLLÈGE de garçons, Sétif (Constantine)

COLLÈGE de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).

COMMUNE d'El-Biar (Alger).

COMMUNE d'Er-Rahel (Oran).

COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).

COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).

COMMUNE MIXTE d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).

COMMUNE MIXTE d'Aïn-M'lila (Constantine).

COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).

COMMUNE MIXTE de l'Aurès, Arris (Constantine).

COMMUNE MIXTE du Bélezma, Corneille (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Beni-Mansour, Maillot (Alger).

COMMUNE MIXTE des Bibans, La Medjana (Constantine).

COMMUNE MIXTE du Cheliff, Orléansville (Alger).

COMMUNE MIXTE du Djurdjura, Michelet (Alger).

COMMUNE MIXTE de l'Edough, Bône (Constantine).

COMMUNE MIXTE des Eulma, St-Arnaud (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Fedj-Medzala (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).

COMMUNE MIXTE de Géryville (Oran).

COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Guergour (Constantine).

COMMUNE MIXTE de La Mina (Oran).

COMMUNE MIXTE des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Morsott, Tébessa (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Nedroma (Oran).

COMMUNE MIXTE de l'Oued-Cherf (Constantine).

COMMUNE MIXTE de l'Oued-Marsa (Constantine).

COMMUNE MIXTE d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).

COMMUNE MIXTE de Sedrata (Constantine).

COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).

COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).

CONSUL GÉNÉRAL de Grande-Bretagne, boulevard Carnot, Alger.

CONTENCIN, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis).

CONTROLE CIVIL de Béja (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Bizerte (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Djerba (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Gabès (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Gafsa (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Grombalia (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Kairouan (Tunisie).
CONTROLE CIVIL Le Kef (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Medjez-el-Bab (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Moctar (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Sfax (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Souk-el-Arba (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Sousse (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tabarka (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Teboursouk (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Thala (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tozeur (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tunis (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Zaghouan (Tunisie).
COUNILHON, professeur agrégé au Lycée d'Alger.
COUR, docteur ès lettres, professeur à la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, Blida (Alger).
COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, Philippeville (Constantine).
COUTEIL, rue Nationale, Philippeville (Constantine).
CROS (Contre-Amiral), 26, rue de Naples, Paris.
Mlle CUVELIER, étudiante à la Faculté des Lettres, Alger.
DALET, professeur d'arabe au Lycée, Alger.
DARBÉDA, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.
DARIMONT, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).
DELMER (R. P.), des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).
DENY (G.), professeur à l'Ecole des langues orientales, 2, rue d'Ulm, Paris (Ve).
DERENDINGER (Colonel), 20, quai de Passy, Paris (XVIe).
DESPARMET (J.), professeur agrégé d'arabe au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.
DESSUS-LAMARE, conservateur du Musée des Antiquités algériennes, rue Fontaine-Bleue, Alger.
DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, route de Choisy, L'Hay (Seine).
DI LUCCIO, professeur à l'Ecole Normale, 27, rue Emile-Alaux, Alger.
DIRECTEUR de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VIIIe).
DIRECTION de l'Enseignement à la Résidence de France, Rabat (Maroc).
DOLCEMASCOLO (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).
DOUËL (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (XVIe). *Membre correspondant.*
DOURNON (A.), directeur de la Médersa, Constantine.
DOURNON (R.), secrétaire de la Rédaction de *La Presse Libre*, 9, rue Trollier, Alger.
DROIT, administrateur de Commune mixte, Chateaudun-du-Rhummel (Constantine).

DUBOSQ (Abbé), curé de Tipaza (Alger).
DUMAS (Charles), directeur de l'Ecole Normale, Bouzaréa (Alger).
ECOLE NORMALE, Bouzaréa (Alger).
ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES, Constantine.
ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES, Miliana.
ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS, Oran.
ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES, Oran.
ECOLE RÉGIONALE BERBÈRE, Azrou (Maroc).
ESQUER (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger. *Secrétaire général.*
ESSEMIANI (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).
FABREGOULE, Directeur des Services Economiques du Gouvernement Général de l'Algérie.
FABRY (de), inspecteur général des Finances, au Trésor, Alger.
FAVREAU, professeur agrégé d'histoire au Lycée, Alger.
FAYOLLE (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*
FRANC (J.), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 9, rue Enfantin, Alger.
FROGER (Amédée), délégué financier, 108, rue Michelet, Alger.
GAROBY, professeur agrégé au Lycée, 29, rue Auber, Alger.
GARTEISER (Commandant), 38, avenue de la Bourdonnais, Paris (VIIe).
GASSER (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
GAUCHY (E.), directeur d'Ecole en retraite, rue Masséna, Mostaganem (Oran).
GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VIe).
Mme GAUDRY-BOAGLIO, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.
GAUTHIER (Docteur), 39, rue d'Isly, Alger.
GAUTIER (E.-F.) professeur à la Faculté des Lettres, Institut de Géographie, Alger.
GERBIER, administrateur principal de la commune mixte, Cherchell (Alger).
GERNET, doyen de la Faculté des Lettres, 5, rue Edouard-Cat, Alger.
GIACOBETTI (R. P.), des Pères Blancs, Maison-Carrée (Alger).
GLÉNAT (Jean), conservateur au Musée des antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.
GRAFFENRIED DE VILLARS, El-Kantara (Constantine).
GRANDCHAMP (Pierre), chef de service à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.
GRELLET (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.
GRENIER, professeur agrégé de philosophie au Lycée, Alger.
HARVARD, College library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).
HEURGON, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger.

HILBERT, vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

HOGNON, chef d'escadron au 3e régiment de Spahis, Batna (Constantine).

HORLUC, vice-recteur de l'Académie, rue Michelet, Alger.

HOUEL, chef des services municipaux, Casablanca (Maroc).

HOWARD (E. L.), Hôtel Beauséjour, Alger.

IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger, *Membre du bureau.*

IMMARIGEON, proviseur du Lycée Regnault, Tanger (Maroc).

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE, Palais Azem, Damas (Syrie).

JULIEN (Ch.-André), professeur agrégé d'histoire au Lycée Montaigne, 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).

KEHL, avocat, 10, rue Pélissier, Oran.

KEST (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

KONGELIGE BIBLIOTHEK, Copenhague (Danemark).

KÜNTZ, capitaine de Zouaves, Fort-National (Alger).

LACOSTE, administrateur en chef de l'Inscription maritime, à l'Amirauté, Alger.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), professeur à l'École Coloniale et à l'École des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe).

LAHERRE, professeur agrégé des lettres au Lycée, Alger.

R. P. LAPEYRE, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

LARNAUDE (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

LARROQUE, directeur de l'école El-Hamma, contrôle de Gabès (Tunisie).

LAURENS (Docteur), avenue de la République, Batna (Constantine).

LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LEHOCQ, administrateur de la commune mixte, Cassaigne (Oran).

LEMOINE, Conseiller de Gouvernement, adjoint au Secrétaire général du Gouvernement, Alger.

LESCHI (L.), Directeur des Antiquités Algériennes, Alger. *Membre du bureau.*

LESPÈS (René), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 15, boulevard Laferrière, Alger. *Membre du bureau.*

LESTRADE-CARBONEL, administrateur de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

LEVÉ (Général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

LÉVI-PROVENÇAL (E.), directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

LIARAS (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.

LLABADOR (François), pharmacien de 1re classe, Nemours (Oran).

LORENZI (Claude), 116, rue Michelet, Alger.

LORION, 5, rue de Constantine, Alger.

LOUPS (Léo), juge au Tribunal de première instance, Batna (Constantine).

LOVICHI, préfet honoraire, Villa Josette, El-Biar (Alger).

LUNG (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue du Laurier, Alger.

LUTHEREAU, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).

LYCÉE DE GARÇONS, Alger.

LYCÉE DE GARÇONS, Constantine.

LYCÉE DE GARÇONS, Oran.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Alger.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Constantine.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Oran.

MAGLIONE et STRINI, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

MAHDI SADOK, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).

MANGIN (lieutenant), cours de préparation aux affaires Indigènes, Rabat (Maroc).

MARÇAIS (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*

MARÇAIS (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

MARGUET (Gaston), rédacteur en chef du *Sémaphore Algérien*, 137, rue de Constantine, Alger.

MARTIN, professeur au Lycée, Constantine.

MARTINO (Pierre), recteur de l'Académie, Poitiers (Vienne).

MASSIÉRA, principal du Collège, Sétif (Constantine).

MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).

MASSOUTIER (Jacques), 111, rue Michelet, Alger.

MATHIEU, professeur agrégé des Lettres au Lycée, Alger.

MAURY (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

MAURY (F.), conseiller de Gouvernement, 3, rue Berlioz, Alger.

MÉGNIN (Dr), médecin de colonisation, Rabelais (Alger).

MERCIER (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier (parc Gatlif, Alger). *Président.*

MERLIN (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.

MERSIOL, professeur agrégé d'allemand au Lycée, Alger.

MEUNIER (Wladimir), inspecteur général de l'Assistance publique, 1, rue Tirman, Alger.

MEYNIER (général), directeur des Territoires du Sud au Gouvernement Général de l'Algérie, *Membre du bureau.*

MICHAL, contrôleur civil à Moktar (Tunisie).

MIRANTE (J.), directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

Mlle MOISY, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MONTALAND (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

MORRIS, préfet honoraire, 30, boulevard Camille-Saint-Saëns, Alger.

MUSÉE des Antiquités algériennes, rue Michelet, Alger.

MUSÉE des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.

MUSÉE DEMAEGHT, Oran.

NESSLER, boulevard de l'Industrie, Oran.

NICK, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture, Bône (Constantine).

Mme OLIVIER, Haouch el Bey, Rouïba (Alger).

OPPETIT, sous-préfet, Orléansville (Alger).

PARKER (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).

PÉRÈS, chargé de cours à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.

PHILIPPAR, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).

PITAUD, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran).

POULLET, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

PUBL. BIBL. Ka. SSS. R. W. I. Lenine, Mochawaja, 3, Moscou (U.R.S.).

RATTIER, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIe).

RAVENET, Djenan es Skina, chemin Buknal, El-Biar (Alger).

RÉMY, huissier, Aïn-M'lila (Constantine).

REY (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

REYGASSE (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger.

RICOME (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.

RODA (O.), négociant, faubourg de la Gare, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

ROFFO (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).

ROHRBACHER, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture d'Orléansville, (Alger).

ROLLAND (Edouard), avocat, 66, avenue Derb-Zemmouri, Meknès (Maroc).

ROLS (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

ROMAND, professeur agrégé d'histoire au Lycée, Alger.

ROUVIER (Paul), professeur à la Médersa, Tlemcen (Oran).

ROZIS (A.), sous-directeur des Territoires du Sud au Gouvernement Général, Alger.

SABATIER (J.), secrétaire général du Crédit municipal, 16, rue des Blancs Manteaux, Paris (IVe).

SAGOT (François), docteur ès lettres, juge au tribunal de la Haute-Saône (Vesoul).

SAINT-CALBRE (Charles), directeur de la Médersa, rue Marengo, Alger.

SALENC, directeur du Collège Moulay-Idriss, Fez (Maroc).

SAMBOEUF (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

SAUREL (Jules), avoué, conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

SCHVEITZER, professeur agrégé d'histoire au Lycée, Alger.

SECTION HISTORIQUE du Maroc, 101, rue du Bac, Paris (VIIe).

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES ET DU PERSONNEL MILITAIRE, 5, rue du Soudan, Alger.

SIMON, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saens, Alger.

SIMONI (L.), drogman à la Résidence générale, Tunis.

SLAOUTI, directeur d'Ecole, Sidi-Merouan (Constantine).

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS, SCIENCES ET LETTRES, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

SOUALAH (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, Alger.

STECKERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris (VIe).

SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE, Maison Carrée, Alger.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE, Tlemcen.

TAILLIART (Charles), recteur de l'Académie, Montpellier (Hérault).

Mlle TEBOUL (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

TEISSIER, trésorier payeur général, Basse-Terre (Guadeloupe).

THÉPENIER (Emile), 1, rue Eugène-Robe, Alger.

TORKI (colonel), chef adjoint du protocole de S. A. R. le Bey de Tunis.

TORRÈS BALBAS, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

TROUILLEUR (G.), 4, rue Arago, Alger,

TRUILLOT, secrétaire de la commune mixte, Tébessa (Constantine).

VALAT (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, Alger.

VALET (René), Cabinet du Gouverneur général, Alger.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

VIALLAT, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue de la Merci, Montpellier (Hérault).

Mme VINCENT, 14, boulevard Sébastopol, (Oran).

VONDERHEYDEN (Maurice), docteur ès lettres, professeur à la Médersa, Alger.

WEICHMACHTER (R. P.), des Pères Blancs, Ouazzen, près Michelet (Alger).

WENDER (capitaine), Section d'Etudes, Caserne Charron, rue de Constantine, Alger.

YVER (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 21 Janvier 1934

La Société Historique Algérienne a tenu son Assemblée générale annuelle le dimanche 21 janvier 1934, à dix heures, dans la salle des Cours de la Faculté des Lettres, sous la présidence de M. Gustave MERCIER, assisté des membres du Bureau.

M. le Gouverneur Général s'était excusé de ne pouvoir assister à la séance, à laquelle étaient présents MM. Georges Hardy, recteur de l'Académie, Gernet, doyen de la Faculté des Lettres, W. Meunier, inspecteur général des Services d'Assistance, et de nombreux membres de la Société.

Dans une éloquente allocution, M. Gustave MERCIER s'est félicité de l'activité dont fait preuve la Société Historique qui entre dans sa soixante-dix-neuvième année. Cette activité s'est traduite d'abord par le développement de la *Revue Africaine* et les améliorations apportées à sa présentation. De plus, ont paru en trois importants volumes illustrés, les Actes des Congrès d'Archéologie et des Sciences Historiques qui se sont tenus à Alger en 1930, et le Recueil des articles publiés à l'occasion du Cinquantenaire de la Faculté des Lettres par les professeurs de cette Faculté.

Toutes ces publications ont été réalisées, d'une part, grâce à l'activité et au dévouement du Secrétaire général et des Membres du bureau; grâce aussi à l'appui généreux donné, sur la proposition de M. Mirante, directeur des Affaires Indigènes, un vieil ami de la Société, par M. le Gouverneur Jules Carde, et, grâce à l'intervention de M. le Recteur Hardy, par le Conseil de l'Université d'Alger.

Le Président leur adresse les remerciements chaleureux de la Société Historique. Il se plaît à voir dans ces encouragements la reconnaissance de la collaboration que la Société apporte depuis son origine à l'exploration intellectuelle de l'Afrique du Nord.

Le Président félicite les membres de la Société récemment nommés dans l'ordre de la Légion d'Honneur : MM. Mirante, promu Commandeur, fonctionnaire et orientaliste également éminents, Fabregoule, le très sympathique et distingué directeur des Services Economiques nommé chevalier, et Yver, vice-président de la Société, dont les trente années d'enseignement à la Faculté des Lettres d'Alger, non moins que l'œuvre historique méritaient bien ce ruban rouge, distinction trop chichement mesurée aux membres de notre haut enseignement, aux savants modestes à qui nos connaissances sont redevables de leurs progrès.

Après le discours de M. Mercier, très applaudi, M. ESQUER, Secrétaire Général, donne lecture de son rapport sur l'activité de la Société, dont le nombre des membres s'accroît peu à peu, et sur ses publications. La *Revue Africaine* est maintenant imprimée sur du papier de belle qualité et illustrée d'héliogravures, dont la fidélité et l'aspect artistique ajoutent à l'intérêt des articles. Ceux-ci se recommandent par la variété des sujets traités et la qualité des signatures : dans le prochain fascicule paraîtra un article important de M. le Recteur Hardy.

De plus, le Bureau se propose de publier dorénavant en tirage à part, des travaux étendus et importants parus sous forme d'articles dans la *Revue Africaine*. Ainsi vient de paraître le travail de Mlle Vaultrin sur les *Basiliques chrétiennes de Carthage*.

L'activité de la Société peut, sans se disperser, s'accroître dans le domaine qui est le sien. Elle ne se désintéresse pas des travaux du Centre d'Etudes Orientales en formation à l'Université d'Alger. D'autre part, à une époque où l'isolement est une cause de faiblesse, on peut se demander s'il ne convient pas d'entrer en relations plus étroites avec les autres sociétés savantes de l'Afrique du Nord. Une Fédération de ces Sociétés pourrait avoir pour conséquence, sans qu'aucune d'elles ait à abdiquer quoi que ce soit de sa vie propre et de son autonomie, d'établir entre elles des contacts et des échanges de vue plus fréquents et d'arriver à une organisation moins dispersée et plus efficace des recherches scientifiques en Afrique du Nord.

L'Assemblée générale, consultée, donne son approbation à ce projet.

M. Berque, Trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société pour l'exercice 1932.

RECETTES

Excédent de l'exercice 1932.....	39.918	55
Subvention du Congrès international d'Archéologie	35.000	»
Subvention du Gouvernement Général.....	15.000	»
Subvention du Conseil de l'Université.....	5.000	»
Subvention de la Direction des Territoires du Sud	300	»
Cotisations	1.369	95
Total des recettes.....	96.588	50

DEPENSES

Frais d'impression de la *Revue Africaine* et des numéros spéciaux.....	35.000	»
Dépenses d'administration ; frais d'envoi des fascicules de la *Revue Africaine* ; confection de clichés photographiques ; achat d'imprimés ; déménagement des archives de la Société Historique Algérienne.....	5.483	10
Total des dépenses.....	40.483	10

Excédent de l'actif : 56.105 fr. 40 du compte chèque postal, auquel il faut ajouter 271 fr. 50 du compte caisse, soit : 56.376 fr. 90.

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité et l'Assemblée générale lui vote des félicitations pour la clarté et la prudence de sa gestion.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau. Sont élus pour l'année 1934 :

Président : M. Gustave Mercier, délégué financier.

Vice-Présidents : MM. Yver, professeur à la Faculté des Lettres ; G. Marçais, directeur du Musée des Antiquités,

Secrétaire Général : M. Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger,

Secrétaire : M. Brunschwig, chargé de Cours à la Faculté des Lettres,

Trésorier : M. Berque, administrateur détaché au Gouvernement Général,

Membres : MM. le général Meynier, directeur des Territoires du Sud ; Alazard, directeur du Musée National

des Beaux-Arts d'Alger; R. Lespès, professeur au Lycée; Larnaude, Canard, chargés de Cours à la Faculté des Lettres ; Leschi, directeur des Antiquités Algériennes ; Th. Fayolle, receveur des Postes en retraite ; Ibnou Zekri, professeur à la Médersa d'Alger.

Membre correspondant : M. Douël, inspecteur général des Finances.

A propos des *Numeri* syriens de Numidie

M. Carcopino a publié dans *Syria*, XIV (1933), p. 20-55, une *Note complémentaire* à son article de *Syria*, VI (1925) sur *Le « limes » de Numidie et sa garde syrienne*. L'occasion de cette note est un article de la *Revue Africaine* (1931) dans lequel j'ai donné les inscriptions inédites recueillies à El-Kantara par M. de Vulpillières. On me permettra de revenir sur le même sujet, puisqu'une visite à El-Kantara, en juin 1932, m'a mis en mesure d'examiner à nouveau les textes en cause, et puisque les démonstrations de M. Carcopino ne me convainquent pas sur tous les points (1).

Les paragraphes de la *Note complémentaire* sur lesquels j'ai des observations à présenter sont le § II, *Chronologie de la colonie et du « numerus » d'Hémèse*, et le § IV, *Chronologie du « numerus Palmyrenorum »*. Pour Hémèse et pour Palmyre, M. Carcopino voit un lien chronologique, et logique aussi, entre la promotion au rang de colonie romaine et la création d'un *numerus*. Un même libéralisme, d'après lui, s'exprime dans l'institution d'un corps ethnique autonome et dans la conces-

(1) Je renverrai par *Limes* à l'article de *Syria*, 1925, et par *Note* à l'article de *Syria*, 1933 ; par *Rev. Afr.* à mon article de *Revue Africaine*, 1931. — M. Carcopino a d'abord présenté sa *Note* à l'Académie des Inscriptions : résumé dans *Comptes rendus de l'Académie*, 1932, p. 299-301.

sion du titre privilégié de colonie : Hémèse a obtenu ces deux faveurs, simultanément, vers 198 ; Palmyre les a obtenues, simultanément, vers 194.

Il me semble que ni pour Hémèse ni pour Palmyre les documents dont nous disposons n'autorisent cette chronologie ; et il me semble, en outre, que nous n'avons pas à en être étonnés, car la création d'un *numerus* et la promotion au rang de colonie sont deux mesures qui ne procèdent pas du même esprit et qui, logiquement et pratiquement, doivent être séparées.

I. — HEMESE

L'existence en Numidie d'un *numerus Hemesenorum* a été révélée par M. Carcopino (*Limes*, p. 129 et suiv.) grâce à une inscription d'El-Kantara gravée entre 212 et 217, Caracalla étant seul empereur. L'un des textes découverts ultérieurement à El-Kantara (*Rev. Afr.*, p. 199, n° 3; voir *Note*, p. 31) établit l'existence de ce *numerus* sous le règne simultané de Septime Sévère et de ses deux fils. La création du *numerus* et l'octroi du titre de colonie ne pourront rester liés que si la colonie d'Hémèse est antérieure à la mort de Septime Sévère. C'est en effet ce que M. Carcopino croit pouvoir tirer du texte d'Ulpien concernant Hémèse (*Digeste*, L, 15, 1, 4) ; mais son interprétation est contestable.

Notons d'abord qu'on ne peut rejeter absolument sans examen l'opinion qui retarde jusqu'à Elagabal l'érection d'Hémèse en colonie. Cette opinion est celle de M. Benzinger dans l'article *Emesa* de Pauly-Wissowa, et M. Carcopino s'est demandé (*Limes*, p. 131, n. 10) sur quelle autorité elle se fonde. C'est sur un témoignage qui n'est pas négligeable, celui de Paul (*Digeste*, L, 15, 8, 6) : *imperator noster Antoninus civitatem Emesenorum coloniam et iuris Italici fecit.* Car ce texte de Paul

n'est pas strictement contemporain de celui d'Ulpien : par *imperator noster Antoninus*, Paul entend Elagabal, sous le règne de qui il a écrit ses livres *de censibus* (1) ; et lorsque, dans le même passage du *Digeste*, Paul parle de Caracalla, c'est comme d'un empereur mort : 4, *a divis Severo et Antonino* (au sujet de Tyr) ; 5, *divus Antoninus* (au sujet d'Antioche) ; 11, *a divis Severo et Antonino* (au sujet de Leptis).

Mais, par ailleurs, le texte d'Ulpien, écrit sous Caracalla, est formel : *Emesenae civitati Phœnices imperator noster ius coloniae dedit iurisque Italici eam fecit.* Il est corroboré par le témoignage des monnaies, sur lesquelles Hémèse est qualifiée de colonie en 216 et 217 (*Note*, p. 27). Le texte de Paul, dans ces conditions, pose une énigme, et je n'y aperçois qu'une solution (je ne sais si quelqu'un l'a déjà proposée) : les privilèges accordés à Hémèse par Caracalla auraient été révoqués par Macrin, puis rétablis par Elagabal ; et Paul n'aurait mentionné que les titres les plus récents, seuls valables au regard de l'administration fiscale.

Le texte de Paul ainsi écarté, nous restons en présence du texte d'Ulpien. D'après M. Carcopino (*Note*, p. 29), les deux éléments dans lesquels le juriste décompose le statut concédé à Hémèse par Caracalla (*ius coloniae dedit, iuris Italici fecit*) correspondent à deux mesures qu'un certain espace de temps a séparées ; Hémèse aurait été promue colonie dans les premières années du règne de Septime Sévère, par Caracalla associé au pouvoir impérial ; plus tard Caracalla seul empereur lui aurait accordé le droit italique. La phrase d'Ulpien, disant beaucoup de choses en peu de mots, serait à comprendre ainsi : « Hémèse reçut de notre empereur (quand il régnait avec le divin Sévère) le rang de colonie, et

(1) Voir Teuffel, 6e éd., § 377, 2.

(plus tard, après la mort du divin Sévère) il lui donna le droit italique. »

Si Ulpien avait voulu dire cela, il l'aurait dit, je crois, plus explicitement. Il aurait au moins remplacé par un *mox* le *que* qui, loin de distinguer dans le temps les deux actions marquées par *dedit* et *fecit*, nous invite à les lier étroitement. L'emploi de deux verbes s'explique par le désir d'opposer nettement (remarquer la transition *sed et*) la situation d'Hémèse à celle de Ptolemaïs dont il vient de parler, et qui *nihil praeter nomen coloniae habet*. D'ailleurs la concession du droit italique n'est nullement impliquée par la promotion au rang de colonie, elle s'y ajoute comme une faveur supplémentaire et exceptionnelle (1) : il est donc normal qu'Ulpien détaille en deux propositions le double bienfait qu'Hémèse tient de Caracalla. S'il ne s'est pas exprimé avec la même minutie pour tous les cas analogues, c'est parce que, en écrivain formé chez le rhéteur, il tient à varier l'expression, et parce que dans un passage que nous voudrions purement technique il a le souci du style orné (remarquer l'anaphore oratoire *est et...*). Il convient de laisser à sa phrase sur Hémèse le sens qu'on lui donne à première lecture et que lui donnait M. Carcopino en 1925 (*Limes*, p. 132) : Hémèse a été promue, du même coup, colonie, et colonie de droit italique.

En tout cas, que cette promotion ait été réalisée en une fois ou en deux étapes, on ne peut admettre, à mon avis, qu'Ulpien attribue à Caracalla seul, *imperator noster*, une mesure prise par Septime Sévère et Caracalla régnant conjointement. Un acte administratif qui fait passer une cité dans une catégorie supérieure

(1) C'est ce que marque bien le tour employé par Paul, *l. cit.*, 7 : *divus Vespasianus Caesarienses colonos fecit, non adiecto ut et iuris Italici essent*, — tour qui interdit à M. Carcopino de tirer parti pour sa thèse de la conjonction *et* dans la phrase du même Paul sur Hémèse.

et qui entraîne des conséquences juridiques et fiscales n'est valable que s'il est promulgué par les deux empereurs ; en le citant, on se réfère régulièrement à leurs deux noms ; en aucune hypothèse on ne peut omettre le nom de celui qui, dans cette association inégale, est au premier rang.

Que, dès 199, la cohorte d'Héméséniens qui tient garnison en Pannonie porte le surnom d'*Antoniniana* (*Note*, p. 30), c'est un fait d'un tout autre ordre. Caracalla est le premier en date des personnages régnants dont le nom a été pris par les corps de troupes sous forme de surnom honorifique ; Septime Sévère, qui n'avait pas besoin de ces épithètes pour assurer son autorité sur l'armée, pouvait sans inconvénient attribuer à la cohorte d'Héméséniens un qualificatif tiré du surnom que lui-même avait imposé à son fils pour donner à sa famille l'apparence d'une dynastie héréditaire ; mais il n'aurait pas accepté l'effacement de son nom en tête d'une constitution impériale, même quand cette constitution concernait Hémèse.

M. Carcopino (*Note*, p. 30) tire argument aussi du fait que, de 199 à 212, cette cohorte d'Héméséniens est dite *civium Romanorum*. Mais cela signifie simplement que, avant 199 ou en 199, à la suite de quelque événement où la cohorte s'était distinguée, les militaires qui la composaient avaient été collectivement promus au droit de cité romaine (qu'en temps normal ils n'auraient reçu qu'à leur libération) ; la mention *civium Romanorum* est restée attachée au nom du corps, comme la fourragère à l'uniforme d'un de nos régiments, sans que rien fût changé au statut de la ville dans laquelle le corps se recrutait. Si, après 212, cette mention, à une exception près, disparaît des textes épigraphiques, c'est que, aux yeux des soldats héméséniens, la qualité de citoyen romain a cessé d'être un privilège exceptionnel, tant pour une raison générale, l'édit de Caracalla qui a étendu

à l'extrême le droit de cité, que pour une raison particulière, l'acte du même empereur élevant Hémèse au rang de colonie. La mention *civium Romanorum* aurait tendu à disparaître plus tôt, si la colonie avait été créée plus tôt.

Il y a donc lieu de s'en tenir, pour le texte d'Ulpien, à l'interprétation la plus naturelle. C'est Caracalla régnant seul, plus ou moins longtemps après la mort de Septime Sévère, qui a fait d'Hémèse une colonie. Cette promotion de la ville est par conséquent postérieure à la création du *numerus Hemesenorum*, qui était installé à El-Kantara sous le règne simultané de Sévère, Caracalla et Geta.

La dernière en date des inscriptions qui attestent la présence du *numerus Hemesenorum* à El-Kantara est celle que j'ai publiée sous le n° 5 (*Rev. Afr.*, p. 202). En examinant de nouveau ce texte très fruste, où je lisais par conjecture le nom de Iulia Mamaea, j'ai reconnu que ce nom était certain. Les lignes 4-6, revisées, se présentent ainsi :

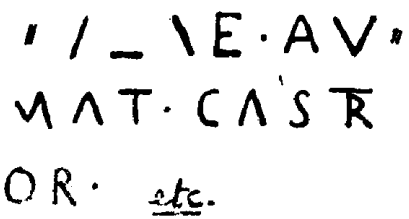

...[*Iuliae Ma*/*m*]*aeae Au*[*g*]/ *mat*(*ris*) *castr*/*or*(*um*)...

Le *numerus* était donc encore en Numidie sous Sévère Alexandre. En 1925, M. Carcopino (*Limes*, p. 134-135) se demandait (et c'était légitime, quand nous n'avions

qu'une seule mention du *numerus Hemesenorum* en Numidie) si le *numerus* n'avait pas été surtout une école d'entraînement pour de jeunes recrues, *iuniores*, dont il trouvait mention à la dernière ligne de l'inscription qu'il publiait (*Limes*, p. 129). Le *numerus Hemesenorum* nous apparaît aujourd'hui comme une formation durable, dont M. Carcopino souligne l'importance (*Note*, p. 25). Au surplus, je lis de la façon suivante la dernière ligne de l'inscription publiée en 1925 :

ce qui élimine la restitution [*i*]*unioru*(*m*) et nous conduit à lire : *Ulpius Optatu*[*s praeposit*]*us n. Hemesenoru*[*m cum Ulpio I*]*uniore filio simu*[*l...*

II. — PALMYRE

Pour Hémèse, la plus ancienne inscription concernant le *numerus* est de date certaine, mais la date de la colonie est contestée. Pour Palmyre, la situation est inverse : la date de la colonie peut être regardée comme établie, mais la date du plus ancien témoignage épigraphique concernant le *numerus* est discutable.

Palmyre a été érigée en colonie par Septime Sévère, dans les premiers temps de son règne, à l'occasion de la guerre contre Pescennius Niger. M. Carcopino l'a démontré (*Limes*, p. 127-128; *Note*, p. 32-35) et a réfuté les arguments sur lesquels s'appuyait M. Rowell pour rejeter

cette mesure jusqu'à Caracalla et jusqu'aux préparatifs de sa guerre contre les Parthes.

La plus ancienne inscription d'El-Kantara qui nomme le *numerus Palmyrenorum* a été publiée par M. Carcopino (*Limes*, p. 123) ; il a établi de façon sûre (*ibid.*, et *Note*, p. 39-40) qu'elle se place en 194-195, et cette date l'autorise à mettre la formation du *numerus* en rapport avec l'érection de Palmyre en colonie.

Cette relation n'existe plus si, comme je persiste à le penser, une autre inscription révèle la présence du *numerus* à El-Kantara en 177-178.

Cette inscription, que j'ai publiée dans la *Rev. Afr.*, p. 205, sous le n° 8, est une dédicace au dieu Malagbel (l. 1), pour le salut de l'empereur ou des empereurs (l. 2), par un certain T. Cl[audius], centurion de la légion III Augusta (l. 4). La ligne 3 contient le nom, en grande partie effacé, et le titre d'un *leg(atus) (duorum) Augg(ustorum) pr(o) p[r(aetore)]*. Le *numerus Palmyrenorum* n'est pas nommé; mais un centurion légionnaire, consacrant à El-Kantara une offrande au dieu national des Palmyréniens, est, selon toute vraisemblance, comme ses collègues M. Annius Valens (*C. I. L.*, VIII, 2486 = 18007) et Q. Vettius Iustus (*C. I. L.*, VIII, 18008), un *praepositus numeri Palmyrenorum* : malgré les réserves de M. Carcopino (*Note*, p. 41-43), il y a au moins de fortes présomptions en ce sens.

L'inscription est datable, si nous arrivons à lire la ligne 3, qui donnait le nom du légat impérial. De ce nom, je n'avais pu distinguer que les quatre premières lettres : AIVI. Mais comme, par ailleurs, ce légat est légat de deux Augustes, je l'ai identifié au seul personnage qui, parmi les légats figurant jusqu'à présent dans les fastes de la Numidie, réponde à ces conditions, A. Iulius Piso, légat en 177-178, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de Commode.

A cette identification, M. Carcopino oppose des objections que j'ai à discuter. Mais je dois d'abord indiquer les constatations matérielles que j'ai faites sur la pierre, quand j'ai pu l'examiner de nouveau. Voici comment les lettres encore visibles sont disposées (le graveur, probablement peu adroit, les a serrées dans la seconde partie des lignes 3 et 4) :

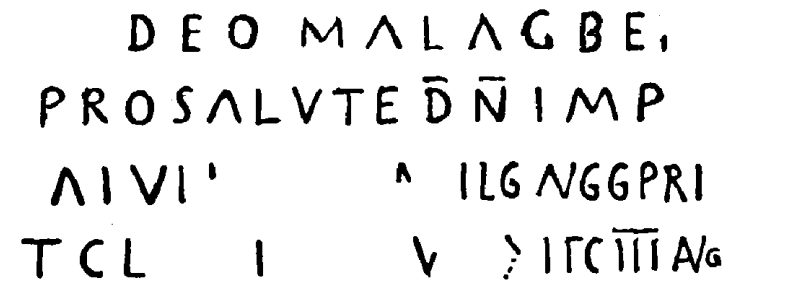

Il résulte de cette copie, plus exacte que celle que j'ai donnée dans la *Rev. Afr.*, qu'il y a place, à la ligne 3, pour *A. Iulio Pisone*, avec ligature probable de *ne*. Et même il m'a semblé, à un instant où l'éclairage était favorable, percevoir toutes ces lettres sur la pierre. Mais cette impression fugitive peut n'avoir été qu'une illusion ; je ne veux retenir que la présence — certaine pour moi — d'un sommet de N là où je n'avais vu d'abord qu'une haste, que je supposais avoir appartenu à l'E de *Pisone* (1).

A l'extrémité des lignes, l'espace disponible est indi-

(1) M. Marrou, examinant à son tour la pierre, à la prière de M. Carcopino, en septembre 1932, n'a pas vu ce vestige de N. Je persiste à en affirmer la présence, sans m'étonner qu'il ait échappé au regard de M. Marrou, pour peu que M. Marrou ait examiné cette pierre très fruste à un moment où elle n'était pas convenablement éclairée.

que par la ligne 4, où le graveur a dû rapetisser le G final, qui arrive près du cadre. Il n'y a donc place, à la ligne 3, que pour l'R final (probablement rapetissé) de *pr. pr.* ; à la ligne 1, que pour l'O de *Malagbelo*, sans que le graveur ait pu réserver un blanc symétrique à celui qui précède *Deo*. A la fin de la ligne 2, un P, suivi d'une *hedera*, peut suffire à combler la lacune.

J'ai eu tort, en publiant le texte, de ne pas noter très précisément ces détails, qui limitent le champ des conjectures (1). J'ai eu tort aussi d'écrire (p. 205, note) que « les caractères conviennent au second siècle mieux qu'au troisième » : car M. Carcopino me fait remarquer (p. 48) que le règne de Septime Sévère est à cheval sur le second et le troisième siècle, et il s'étonne en outre que la paléographie permette de déterminer aussi facilement l'âge d'une inscription d'El-Kantara. J'aurais exprimé plus justement ma pensée en disant que les caractères conviennent à l'époque des Antonins mieux qu'à l'époque des Sévères. Bien entendu, je n'ignore pas la fragilité des indices chronologiques qui se tirent de la paléographie. Mais quand on a sous les yeux l'ensemble des inscriptions *d'une localité donnée*, on en reçoit des impressions dont on peut tenir quelque compte ; et ce que j'avais à indiquer — sans en faire un argument de premier plan —, c'est que l'inscription litigieuse me paraît faire groupe avec des inscriptions du temps des Antonins, comme *C. I. L.*, VIII, 2501, l'inscription *Rev. Afr.*, p. 208, n° 11, ou l'épitaphe d'Agrippa, plutôt qu'avec les inscriptions contemporaines de Sévère et de Caracalla. Le fait que le titre du légat ne soit pas suivi des sigles *v(ir) c(larissimus)* est un indice du même ordre et de la même portée (voir *Note*, p. 41, n. 1).

(1) Le vestige de N, ligne 3, écarte les restitutions tentées par M. Carcopino, *Note*, p. 52 et 53.

Il reste que le nom d'A. Iulius Piso ne se lit dans notre texte que par conjecture ; et bien que cette conjecture ait l'avantage de réduire l'inconnu au connu, il faudra l'abandonner si les arguments de M. Carcopino la font apparaître inacceptable.

Le plus fort de ces arguments est tiré de la formule *d(ominus) n(oster)*, que M. Carcopino juge inadmissible en Afrique avant les Sévères. C'est un fait que, fréquente dans la titulature impériale à partir des premières années de Septime Sévère, elle est exceptionnelle antérieurement : exceptionnelle, mais non pas inconnue. M. Carcopino en énumère loyalement les exemples (*Note*, p. 46-47), pour ajouter aussitôt qu'aucun n'est valable ; mais il y en a deux au moins que je crois pouvoir retenir : l'ex-voto de Thèbes en Egypte (Dessau, 8908), consacré *pro salute... Hadriani Aug. domini n.* par un citoyen romain, Sulpicius Cn. f. Quirina Serenus, qui a exercé un commandement militaire ; et la dédicace de Doura (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1928, p. 232) où Commode est appelé, en abrégé, *d(ominus) n(oster)*. Ces deux cas me justifient d'avoir écrit : « La formule *d(ominus) n(oster)* n'est pas encore d'usage courant à cette époque » (177-178), et de n'en avoir pas été autrement choqué. Elle me surprend d'autant moins que nous sommes, chez les Palmyréniens d'El-Kantara, dans une atmosphère orientale, semblable, malgré la différence des longitudes, à celle de Doura. Que la formule *dominus noster* soit dès 177-178 assez familière à l'armée d'Afrique en général (la légion d'Afrique a reçu beaucoup d'Orientaux dans la première partie du second siècle) et aux Palmyréniens en particulier pour être représentée, à El-Kantara comme à Doura, par les sigles *d. n.*, il est intéressant de le constater, mais cette constatation ne bouleverse rien et s'intègre sans difficulté dans ce que nous savions déjà. Pas plus dans les mots que dans les mœurs le « dominat » n'a brusquement surgi en 193

avec Sévère: il s'est progressivement réalisé sous les règnes précédents, et notamment sous ceux de Marc-Aurèle et de Commode il a franchi des étapes décisives.

Une autre objection s'attaque au développement *pro salute d(ominorum) n(ostrorum) imp[p(eratorum)]* que je suis conduit à admettre, les deux *imperatores* de la ligne 2 étant les deux *Augusti* de la ligne 3. Que le lapicide ait négligé de géminer *d. n.*, c'est une incorrection. Mais j'hésite d'autant moins à la lui imputer qu'en toute hypothèse il en a commis une autre en représentant par *imp.* ou *imp[p.]*, sans aucune indication de nom, le personnage ou les personnages sur qui la protection de Malagbel est appelée. De tels accrocs à l'étiquette ne sont point surprenants chez un lapicide que l'exécution matérielle de l'inscription révèle assez inhabile ; il y a eu à El-Kantara des graveurs bien plus barbares encore (voir *Rev. Afr.*, p. 209, n° 12). En Dacie, dans des conditions analogues, les mêmes fautes sont commises : *d. n.* représente *dominorum nostrorum* (*C. I. L.*, III, 1407 : *I. o. m. pro sal. d. n. C. Iul. Marcianus... genio eor. posuit*), *Co[nc]ordia imp.* signifie la Concorde de Marc-Aurèle et de Verus (*C. I. L.*, III, 1412).

Cette inexpérience dans la rédaction ou la gravure de l'inscription me paraît plus facile à accepter que la solution proposée par M. Carcopino. D'après lui (*Note*, p. 49-50), l'ex-voto a été gravé à un moment où l'empereur régnant s'était associé un César (Septime Sévère et Clodius Albinus, ou bien Septime Sévère et Caracalla, ou encore Elagabal et Sévère Alexandre) ; *d. n. imp.* représente l'empereur ; dans *leg. Augg.*, *Augg.* représente les deux princes, le second étant désigné abusivement par l'épithète d'Auguste à laquelle en réalité il n'a pas droit.

Il n'est pas douteux que les inscriptions d'Afrique ont souvent donné l'épithète d'Auguste soit à Caracalla, soit à Geta, avant que ce titre fût légal. Et il arrive ainsi que sur deux inscriptions contemporaines (*Note*, p. 49) le même légat soit dit correctement *leg. Aug.* à Lambèse, abusivement *leg. Augg.* à Timgad. Mais que, *dans le même texte*, le graveur se soit souvenu, à la ligne 2, qu'il n'y avait qu'un empereur, et qu'il l'ait oublié à la ligne 3, ou bien, ce qui revient au même, qu'il ait pris soin d'exclure de son vœu, à la ligne 2, celui qu'il qualifie d'Auguste à la ligne 3, c'est une inconséquence trop forte, dont on ne trouverait sans doute pas d'autre exemple.

Enfin M. Carcopino nie que le nom du légat, à l'ablatif, « un tel étant légat », puisse occuper dans un ex-voto la place qu'il occupe ici. L'habitude en Numidie, dit-il (*Note*, p. 44-45), est que le nom du légat, s'il précède le nom du dédicant (ou, pour parler plus exactement, du donateur), soit non pas seul, à l'ablatif marquant le temps, mais accompagné du participe *dedicante ;* si ce participe est absent, la mention du donateur (au nominatif) précède la mention du légat (à l'ablatif). — Mais je ne pense pas que nous puissions poser cette habitude en règle, ni même que nous possédions assez de textes pour affirmer qu'elle a existé. La plupart des exemples cités par M. Carcopino proviennent de Lambèse ou des environs de Lambèse ; il est normal que, là où il est présent, le légat intervienne pour la cérémonie de la dédicace ; et son intervention est mentionnée, dans l'inscription, tantôt avant, tantôt après le nom du donateur (1). Dans les cas où il n'a pas été présent, comme à El-Kantara pour cet ex-voto à Malagbel, comme à Bir Oum Ali, en 164, pour les bases que faisait graver la cohorte des Chalcidéniens (*I. L. A.*, 3841 et 3842), on a reproduit,

(1) Le légat précède le donateur : *C. I. L.*, VIII, 2438, 2527, 2533 à 2535, 2543, 2547, 2550 à 2553, 4199, 4323 = 18528, 4582, 17726, 18214, 18234. — Le donateur précède le légat : 2609, 2610, 4206.

avec suppression de *dedicante*, le schéma usuel, en employant tantôt la forme où le nom du donateur précède celui du légat (Bir Oum Ali), tantôt la forme où le nom du légat précède celui du donateur (El-Kantara). Il y a eu, sur ce point, liberté d'indifférence.

M'en tenant donc à ces éléments fermes : un légat dont le prénom est Aulus, le gentilice Iulius, et qui est légat de deux empereurs, je persiste à dater de la légation d'A. Iulius Piso, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de Commode, l'ex-voto offert à Malagbel par un centurion légionnaire qui, selon toute probabilité, commande à cette date le *numerus Palmyrenorum* d'El-Kantara.

Je suis contraint par conséquent de reporter à une date plus haute la carrière du Palmyrénien Agrippa, dont l'épitaphe a été trouvée à El-Kantara, et qui, comme l'a démontré M. Carcopino, commanda les archers palmyréniens dans une période antérieure à la formation du *numerus*, alors qu'ils constituaient seulement un groupe rattaché administrativement à un autre corps (*Limes*, p. 119 et suiv.). M. Carcopino place dans les premières années du règne de Commode (après la mort de Marc-Aurèle) la décision impériale qui fit passer Agrippa d'une cohorte de Thraces cantonnée en Syrie à la cohorte de Chalcidéniens cantonnée en Afrique, et lui confia le commandement spécial, qu'il garda dix ans, des archers palmyréniens, [*t*]*ranslatus* [*i*]*n coh*(*ortem*) *I Ch*(*a*)*lcidenor*(*um*) *iusso* [*i*]*mp*(*eratoris*) *curam* [*e*]*git Palmyr*(*enorum*) *sag*(*ittariorum*) *ann*(*os*) *X* (1) ; et il fait d'Agrippa le prédécesseur immédiat du centurion légionnaire qui, en 194-195, commandait les Palmyréniens constitués alors en *numerus*.

(1) Quelques lettres restituées par les premiers éditeurs (*s* final de *translatus*, *d* de *Chalcidenorum*, *s* de *sagittariorum*) sont, en réalité, conservées partiellement sur la pierre.

Mais si le *numerus* existait au temps du légat A. Iulius Piso (177-178), la décision impériale en vertu de laquelle Agrippa eut pendant dix ans la *cura* des Palmyréniens remonte au moins à Antonin : prise entre 161 et 169, elle n'aurait pas eu lieu *iusso imperatoris*, mais *iusso imperatorum* ; prise par Marc-Aurèle seul à partir de 169, elle n'aurait pas laissé au commandement d'Agrippa la marge de dix ans que nous sommes tenus de lui accorder. J'ai accepté cette conclusion dans la *Rev. Afr.* (p. 206, n. 1). J'accorderai même volontiers à M. Carcopino (*Note*, p. 38) que, entendue strictement, la formule *iusso imp.* implique que l'empereur qui a mis Agrippa à la tête des Palmyréniens est encore vivant lorsque l'inscription est rédigée. La mort d'Agrippa est donc antérieure à la mort d'Antonin, et la date à laquelle il a pris le commandement des archers palmyréniens ne peut être postérieure à 150.

J'ai indiqué (*l. cit.*) que cette prise de commandement n'était pas nécessairement contemporaine de l'arrivée d'Agrippa dans la cohorte des Chalcidéniens, qu'elle pouvait être postérieure de quelques années. Je m'accommode aussi bien de l'hypothèse contraire, soutenue par M. Carcopino, hypothèse selon laquelle le passage d'Agrippa dans la cohorte des Chalcidéniens aurait été déterminé précisément par l'intention qu'avait l'empereur de lui confier une mission spéciale à la tête de ses compatriotes de Palmyre. Sur les raisons qui ont amené telle ou telle mutation d'officier au IIe siècle, nous serons toujours réduits aux conjectures. Mais deux remarques sont à faire. En premier lieu, les services militaires d'Agrippa ont duré probablement 33 ans, et non 23 : il y a place, au début de l'avant-dernière ligne de son épitaphe, pour deux X avant celui dont la moitié subsiste (1), et c'est en effet le nombre [*XX*]*XIII* que

(1) L'espace correspondant, à la ligne précédente, comprend

M. Cagnat restituait en publiant l'inscription, d'après un moulage, dans le *Recueil de Constantine* (XXXIII, 1899, p. 434) ; la carrière d'Agrippa s'est donc déroulée à un rythme normal, il est entré au service à 22 ans, et il avait 23 ans d'ancienneté quand il a pris le commandement des Palmyréniens. En second lieu, M. Carcopino admet comme un postulat (*Note*, p. 38) que la cohorte des Chalcidéniens a dû séjourner à El-Kantara en même temps que les archers d'Agrippa, puisqu'Agrippa était lui-même centurion dans la cohorte. Je ne vois nullement cette nécessité. Tout en étant rattachée administrativement à la cohorte des Chalcidéniens, la fraction des Palmyréniens pouvait occuper une autre garnison que le gros de la cohorte ; et la portion principale de la cohorte pouvait être à Bir Oum Ali, où sa présence est attestée au début du règne de Marc-Aurèle, pendant qu'Agrippa qui comptait à son effectif et les Palmyréniens qu'il commandait stationnaient à El-Kantara.

En résumé, dans l'état présent de notre documentation, il apparaît comme probable qu'une fraction de Palmyréniens, qui n'était pas encore un *numerus*, a tenu garnison à El-Kantara au plus tard sous le règne d'Antonin, et que cette fraction a été constituée en *numerus* autonome au plus tard en 177-178, quinze ans au moins avant que Palmyre devînt colonie romaine (1).

---

l'M de *militavit* et l'intervalle entre M et I. A la dernière ligne, je lis *ches lib(ertus) et pro(curator)*, ce qui conduit à restituer [*Euty*]*chès*. Les deux X disparus correspondent aux quatre lettres *euty*, les lettres de la dernière ligne étant plus petites que celles du reste de l'inscription (4cm,5 au lieu de 6cm,5).

(1) Le centurion légionnaire qui commande les Palmyréniens en 194-195 (dédicace à Septime Sévère et Clodius Albinus) doit donc porter le titre de *praepositus numeri*, et peut-être ce titre était-il gravé sur une sixième ligne aujourd'hui disparue : l'expression *cura(m) a[gens]*, l. 4, n'est pas à rapprocher du *curam egit* de l'épitaphe d'Agrippa, mais signifie que le *praepositus* a dirigé l'exécution du monument auquel l'inscription se rapporte.

III. — *NUMERUS* ET COLONIE

Que, pour Hémèse comme pour Palmyre, la création d'un *numerus* soit indépendante de la promotion au rang de colonie, et sensiblement antérieure à cette promotion, c'est ce que l'on pouvait attendre *a priori*, si l'on tient compte de ce qu'est un *numerus* et de ce que signifie l'inscription d'une cité parmi les colonies.

Un *numerus* n'est pas, comme est presque toujours une cohorte ou une aile, un corps formé à la romaine, équipé, encadré et commandé à la romaine, un corps dont les soldats, pendant leur service, apprennent à devenir Romains. Un *numerus* garde son caractère ethnique ; recrutés toujours dans le même pays, les soldats des *numeri* conservent jalousement leur armement national, leur discipline, leur langue, leurs habitudes ; ils sont nettement en marge de la cité romaine et de l'armée romaine.

Le rapprochement lumineux fait par Mommsen (*Gesammelte Schriften*, t. VI, p. 108-111) entre les *nationes* du Pseudo-Hygin (*de munitionibus castrorum*, 29) et les *numeri* des inscriptions reste valable. Les Palmyréniens, avec leurs chameaux, sont nommés parmi ces *nationes*, à côté des Cantabres, des Daces et des Bretons. Et sans doute les Romains savaient faire une différence entre des tribus barbares comme les Bretons ou les Cantabres et des Orientaux comme les gens d'Hémèse et de Palmyre ; mais entre les uns et les autres, si dissemblables qu'ils fussent, il y avait des traits communs, la ténacité du caractère ethnique et l'éloignement — — matériel et moral — de la civilisation romaine, uniforme et nivelleuse. Mommsen (*ibid.*, p. 153) a raison de voir, dans les *numeri*, « le contre-courant des nationalités » se dessiner, en opposition à la diffusion de la bourgeoisie impériale, sans couleur et sans relief.

Une inscription d'Espagne (Dessau, *Klio*, XX, 1925,

p. 227-228) établit que Trajan a employé dans la guerre de Dacie des contingents d'Astures (évidemment à ajouter aux Cantabres du Pseudo-Hygin) désignés par le terme de *symmachiarii*. Le mot est aussi dans le Pseudo-Hygin ; Mommsen l'avait deviné sous les déformations de la tradition manuscrite. Le terme de *numerus* n'est entré en usage que par la suite (premiers exemples certains sous Marc-Aurèle). Mais ces vocables variés, *nationes*, *symmachiarii*, *numeri*, traduisent une même conception, celle de troupes qui, tout en servant Rome, sont et demeurent extérieures à la société romaine.

Donner à une ville — qu'il y ait ou non déduction réelle de colons — le titre de colonie romaine, c'est au contraire la faire entrer pleinement dans la cité et l'assimiler à Rome dont elle est supposée issue. Il serait contradictoire qu'une colonie mît sur pied des troupes nationales, distinctes de l'armée romaine. Dans la pratique, les principes se sont pliés aux accommodements que suggéraient les circonstances : les *numeri* que fournissaient Hémèse et Palmyre avant d'être colonies ont continué à se recruter et à vivre suivant les habitudes acquises, le *numerus Hemesenorum* au moins jusqu'à Sévère Alexandre (voir plus haut, p. 28), le *numerus Palmyrenorum* au moins jusqu'à Gordien III (*Limes*, p. 136 et n. 6). Mais ne pas supprimer une institution, ce n'est pas la même chose que de la créer. La création d'un *numerus* et l'érection en colonie ont été nécessairement séparées dans le temps, parce que ces deux mesures traduisent, à l'égard des populations qu'elles concernent, deux politiques divergentes et presque diamétralement opposées. Il est logique que pour chacune des deux villes les deux faits se situent sous des règnes différents.

Je suis enclin à supposer que le *numerus Hemesenorum* existait, comme le *numerus Palmyrenorum*, avant Septime Sévère. Pour Hémèse comme pour Palmyre, s'il

en était ainsi, les Sévères auraient adopté une attitude distincte de celle des Antonins : au lieu de ménager l'esprit particulariste des Syriens, ils auraient poussé à la fusion des éléments orientaux dans l'ensemble de l'Empire. Cela me paraît en accord avec les grandes lignes de l'histoire impériale.

Je me demande si nous ne pouvons pas dessiner, pour l'histoire des contingents syriens, le schéma que voici :

Les Flaviens poursuivent en Orient une politique d'annexions: Commagène, Petite Arménie, Emèse, Chalcis ; et dans les pays qu'ils viennent de faire entrer dans l'Empire ils recrutent des *cohortes Flaviae*, corps auxiliaires du type courant.

On s'aperçoit bientôt que ces Orientaux ont un esprit trop particulariste pour qu'il soit opportun de les fondre dans la masse de l'armée impériale : à partir de Trajan, on les emploie de préférence dans des formations spéciales, qui reçoivent dans le cours du second siècle l'appellation de *numeri*.

Les Sévères jugent le moment venu de faire entrer complètement ces régions dans l'Empire : ils y créent des colonies, et, sans supprimer les *numeri* qu'ils trouvent existants, y lèvent des cohortes (comme les cohortes de Palmyréniens attestées à Doura).

Mais ce mouvement de romanisation des confins orientaux ne survit pas à leur dynastie : contrarié par l'anarchie du IIIe siècle, il n'aboutit qu'à peu de résultats, et Palmyre n'a jamais été vraiment romanisée (1).

EUGÈNE ALBERTINI.

---

(1) Dans la note finale de sa *Note complémentaire* (p. 54, note 2), M. Carcopino refuse de reporter à Commode la route Seba

Mgata — Aïn-Naïmia — El Gahra, qui lui apparaît « comme l'œuvre propre des premiers Sévères ». Mais il y a un milliaire de Pertinax entre Seba Mgata et Aïn-Naïmia (*C.I.L.*, VIII, 22337 ; voir *Rev. Afr.*, p. 255), et Pertinax, de toute évidence, n'a fait qu'achever l'entreprise de Commode (qui, à mon avis, a porté le *limes* à Aïn-Naïmia). Il est logique d'attribuer à Commode, du même coup, le raccourci qui joint le Calceus à Seba Mgata, par la rive droite de l'oued El-Haï (tracé que je maintiens malgré les objections de M. Marrou dans le *Bulletin archéologique du Comité, Procès-verbaux*, janvier 1933, p. XVII-XXI). — Quand j'ai corrigé dans la *Rev. Afr.*, p. 249, l'indication de provenance donnée par M. Carcopino pour le fragment de milliaire qu'il a publié dans *Limes*, p. 47, la correction ne s'adressait pas à lui, mais à M. de Vulpillières qui, de mémoire, l'avait inexactement renseigné : ce fragment, comme en fait foi le cahier-journal où M. de Vulpillières enregistrait ses acquisitions, a été recueilli sur la rive droite de l'oued, dans le même terrain où devait être trouvé plus tard le fragment complémentaire.

Documents sur le Costume des Musulmans d'Espagne

Les figures représentées ici proviennent d'un album de gravures italiennes du XVIe siècle (*Estampes* Ob. 51. a), consacré aux costumes espagnols de l'époque. L'auteur, Diana Ghisi, dite Scultori Mantuana, fille et sœur d'illustres graveurs, elle-même artiste de talent, naquit à Mantoue vers 1536. La date de sa mort ne nous est pas connue ; on sait seulement qu'elle vivait encore en 1580. Les Espagnols et Morisques qu'elle représente sont donc ses contemporains (la dernière expulsion des Morisques eut lieu en 1610).

Pas de différence notable entre le costume des Maures et celui des Espagnols de modeste condition, reproduits. Par contre, les dames morisques avec leurs pantalons apparents, leurs tuniques courtes, leurs bas-de-chausses tirebouchonnés, font dans la galerie féminine, figure très particulière. L'ajustement des Espagnoles comporte dans ses grandes lignes une jupe de dessous froncée atteignant la cheville, une seconde jupe également froncée mais légèrement plus courte, un corselet à basques, une guimpe à larges manches (avec ou sans poignets, simples ou tailladées ou garnies de cerceaux suivant la province). Dans la rue un mantelet mi-long ; comme coiffure un chapeau à grands bords, un bonnet pointu

ou carré, une coiffe à bavolets ou un chaperon en manière de corne.

On ne peut retenir un mouvement de surprise en considérant les Morisques dessinés par Diana. Evidemment ce n'est pas ainsi qu'*à priori* on se représente les derniers Grenadins, héritiers de la civilisation des califes de Damas et de Cordoue, descendants des imposants personnages peints au XVe siècle sur les plafonds de l'Alhambra, drapés dans d'amples et longues robes à larges manches.

Cependant, gardons-nous d'accuser l'artiste du XVIe siècle d'avoir travaillé de « chic » et de nous avoir montré des Morisques de fantaisie, car les textes et certaines survivances lui donnent raison. En effet, dans la pétition présentée par le Morisque Francisco Nuñez Mulay comme protestation à l'ordonnance du 17 novembre 1566, par laquelle Philippe II proscrivait aux nouveaux convertis l'usage de la langue arabe, des costumes et coutumes morisques, nous trouvons ces passages :

« Notre costume, quant aux femmes, n'est point un signe de mahométisme, c'est un costume de province, de même qu'en Castille ou autres contrées de ce royaume, les gens se distinguent par des formes particulières dans leurs coiffures, leurs habits et leurs chaussures...

« Nous voyons venir d'Egypte et de Syrie des chrétiens, clercs ou laïques, vêtus à *la turque*, avec des turbans et des caftans qui descendent *jusqu'à leurs talons*... Je me rappelle... que dans ce royaume les modes ont changé, chacun cherchant un costume propre, *court, léger*, et économique, teignant la toile et en usant pour habit. Telle femme dépense seulement un ducat et la voilà vêtue. On garde les habits de noce et de fête pour de pareils jours et on se les transmet pendant trois ou quatre générations...

« Si deux cent mille femmes ou plus, qu'il y a dans ce royaume, doivent s'habiller de neuf des pieds à la

tête, où trouveront-elles l'argent nécessaire? Quelle perte sera celle des habits et bijoux morisques qu'il faudra défaire et jeter, car ce sont des robes *courtes, gironnées* et faites de *pièces qui ne peuvent servir que là où elles sont*, mais là elles sont riches et de prix. Pourrons-nous même faire servir à quelque chose les coiffures et les chaussures ? Voyons : la pauvre femme qui n'a pas de quoi acheter une *saye*, une *manle*, un *chapeau* et des mules et à laquelle suffisent aujourd'hui des *zaraguelles* (1) et une *alcandora* (2) de toile d'Anjou teinte avec un drap blanc pour voile, que fera-t-elle ?... Nous autres hommes nous sommes tous habillés à la *castillane*, quoique la plupart pauvrement » (3).

Ce discours ne paraît-il pas un très judicieux commentaire des dessins de Diana ?

D'autre part, sur un bas-relief de la cathédrale de Grenade représentant le baptême des Maures après leur défaite, nous voyons une file de femmes s'avancer vers la cuve baptismale et ces femmes sont exactement voilées et chaussées comme la *Donna Mora di Granata* de notre album.

Enfin, les curieux bas-de-chausses de nos Grenadines sont encore aujourd'hui en usage, au Maroc, dans les villes les plus fortement marquées par l'émigration des Maures d'Espagne, Rabat, Salé, Fez et Tetouan. Ce sont de simples houseaux de cotonnade blanche, longs d'environ un mètre et qui, attachés au-dessous du genou par une bande jarretière, descendent sur la jambe en faisant de multiples plis. A Tétouan, ces houseaux portent encore le vieux nom andalou de *tuazen* (4).

(1) Pour *serual* (pantalons).

(2) Pour *gandoura* (tunique).

(3) De Circourt : *Histoire des Morisques*. II, p. 463 à 473.

(4) Voir Dozy: *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, sous سراويل

A Rabat ces houseaux portent le nom de *serâwil* (petit pantalon), à Fez, celui de *reglin es-serual* (pieds du pantalon).

A Cherchell, ville peuplée également d'Andalous, les pantalons de rue (*serual el-zenka*) que les femmes revêtent par dessus le pantalon de maison, lorsqu'elles sortent, sont prolongés à partir du genou par des manchons qui peuvent atteindre deux mètres de long.

Or, ces accessoires ne sont point mode nouvelle. Chénier, Okkeley, le Père Dan, Marmol, Léon l'Africain, dans la relation de leurs voyages au Maroc, en font mention. Leur origine andalouse nous est attestée par Marmol qui écrit au sujet des femmes de Fez : « Quand elles sortent et particulièrement *celles d'Andalousie*, elles portent des caleçons fort longs et bien plissés pour faire la jambe belle car leurs vêtements ne leur viennent que jusqu'à mi-jambe », et il ajoute : leurs vêtements « sont presque les mêmes que ceux que portaient les femmes de Grenade » (1).

Voilà, réunis, de bien éloquents témoignages en faveur de la valeur documentaire de nos gravures.

JEANNE JOUIN.

(1) Marmol: *L'Afrique*, trad. du Sieur d'Ablancourt. Paris, 1667. T. 2, p. 192.

La Politique Française et le Maghreb Méditerranéen

(1643-1685)

INTRODUCTION

LA GUERRE « BARBARESQUE » AU XVIIe SIÈCLE

La piraterie a été le fléau de la Méditerranée. Cette mer fermée, aux ports nombreux, dont les horizons lumineux ne dissimulent aucune voile, abrita dans ses îles ou dans ses criques, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, des peuples de pirates. Il faudrait un grand livre pour épuiser un tel sujet. Hier encore les ports des côtes rifaines, sur une petite échelle, c'est entendu, mais au seuil même du XXe siècle, se livraient à la course. Voilà donc un problème qui embrasse plusieurs millénaires d'histoire. On n'en dégagera vraiment les grandes lignes qu'en l'étudiant dans son ensemble, mais tel n'est pas le but du présent travail.

La Méditerranée au XVIIe siècle, comme la mer des Antilles, est une immense « forêt de Bondy ». Les corsaires y sont les maîtres. La piraterie, sur ses rivages, est une industrie généralisée que pratiquent également musulmans et chrétiens. La piraterie musulmane fleurit

le long des côtes d'Albanie et surtout sur le littoral nord-africain. Du côté chrétien on arme en course en Toscane, à Naples, en Sicile, en Provence et à Majorque... Malte est une Alger chrétienne. Le XVI' siècle a vu apparaître, presque simultanément en Méditerranée, le marchand et le corsaire anglais. Les deux métiers ne sont-ils pas d'ailleurs, à cette époque, fort voisins l'un de l'autre ?

Il importe de distinguer dans ce vaste domaine de la piraterie selon les lieux et selon les qualités des victimes et des agresseurs. Il y a ainsi une piraterie qui se déroule entre chrétiens, d'une valeur secondaire et qui n'est que l'image de ce qui se passe, entre nations chrétiennes, sur les autres mers. Il s'agit là d'une piraterie permise, licite, qui a pour elle la tradition, les usages, on dirait volontiers, le droit international. En temps de guerre, France, Espagne, ou Angleterre délivrent, contre leurs ennemis, des lettres de marque — à cela rien d'étonnant. Mais, même en temps de paix, un créancier peut, en vertu du droit de représailles, se payer sur les compatriotes de son débiteur. On se doute qu'il était difficile à l'intéressé de ne pas prendre plus que ce que lui accordait la lettre de marque, la course dégénérait vite en piraterie. « Dans l'Europe de 1630, dit d'Avenel, échanger des marchandises sur mer avec ses semblables est une opération où la chance a tant de part qu'elle ressemble plus aux jeux du hasard prohibés par la police qu'à une sérieuse spéculation » (1). Au reste, ces pirateries n'étaient guère redoutables pour les navigateurs ; on pillait bien les marchandises ; les matelots pouvaient dans l'abordage recevoir quelque blessure, ou être retenus longtemps dans les cales du vainqueur : celui-ci n'abusait pas de sa victoire, et, le coup fait, renvoyait en

(1) D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, II, p. 197.

général ses prisonniers. La crainte du corsaire ennemi était le commencement de la sagesse. Et comme ces affaires de marchands intéressaient médiocrement la cour, les plaintes restaient inutiles : Henri IV lui-même ne put jamais obtenir raison des pilleries des capitaines anglais dans la Méditerranée. En somme, c'était une situation anormale, funeste au commerce, mais peu dangereuse pour les personnes. Il n'y avait pas, bien entendu, d'intercourse musulmane. L'autorité, plus ou moins solide, de la Porte faisait régner, dans tout l'Islâm méditerranéen, une paix relative. Le heurt essentiel se produisait entre chrétiens et musulmans, mais là, il importe de distinguer selon les lieux. Dans la Méditerranée orientale, le chrétien pille les navires qui font le va-et-vient entre Alexandrie et Constantinople, il frappe de terreur les îles et les villages de l'Archipel, c'est lui que menacent, ainsi, les pièces d'artillerie du Mont Athos. Dans le bassin occidental la situation est inverse. Le musulman pille terres et vaisseaux de la chrétienté. C'est à l'approche des pirates et des galiotes de Tunis ou d'Alger que les guetteurs allument les feux des tours qui jalonnent les rivages de Corse, de Sardaigne ou d'Espagne. C'est là, dans notre classification trop rigoureuse, la troisième et dernière catégorie de la piraterie méditerranéenne. L'Europe chrétienne a toujours eu tendance à ne voir que cette piraterie là, dont elle était victime. L'opinion a été beaucoup moins attentive aux fructueuses expéditions que menaient, en Orient, les galères renforcées de Toscane ou les navires redoutés de Malte. Dans le bassin occidental de la Méditerranée la situation, à la réflexion, apparaît normale. Le Maghreb représente le pays fruste, à jamais appauvri par les guerres terribles qui ont marqué la conquête turque et ses constructions, les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Espagne, France et Italie sont au contraire des pays riches et de culture bien supérieure. C'est aux

dépens de leurs richesses que vivra la course barbaresque. Il n'y a pas de compensation possible. Le long des côtes nord-africaines, si peu hospitalières d'ailleurs, la course chrétienne chôme et ne récolte que de maigres profits. Le Maghreb produit de la cire, de la laine et du blé et nourrit, semble-t-il, une population clairsemée. Sa pauvreté est sa meilleure garantie contre les représailles de l'Europe chrétienne.

Les musulmans du Maghreb n'étaient pas des marins. Les corsaires s'y recrutaient dans le monde trouble des renégats. La passion religieuse les guidait moins que le goût du lucre. Leur industrie, surtout dangereuse pendant les calmes de l'été et de l'automne, menaçait gravement la chrétienté. Les plaines de Sardaigne, le littoral de l'Espagne levantine étaient absolument déserts sur d'immenses espaces. Alger s'enrichissait fabuleusement à ce jeu. Cette guerre était beaucoup plus rude que l'intercourse chrétienne. Il y a beaucoup de vrai dans la littérature qu'inspirèrent les souffrances des captifs chrétiens des bagnes et des chiourmes. Cependant il y avait là, comme ailleurs, des arrangements possibles entre bourreaux et victimes. Islâm et chrétienté ne sont pas, en Méditerranée, deux mondes qui s'ignorent. Sans remonter aux croisades, on peut indiquer, d'un mot, les capitulations de 1535 et, dans le domaine particulier qui nous occupe, la création, à la fin du XVIe siècle, de nos consulats en Barbarie. La politique et le commerce ne respectent que rarement les barrières religieuses. « Nous sommes des marchands, disait un Vénitien, et nous ne pouvons vivre sans les Turcs (1). » Avec Lépante (1571) s'était achevé le dernier rêve de croisade. L'idée de croisade était liée à l'existence d'une chrétienté moralement forte et unie. Son unité se brise avec la

(1) Ch. Diehl, *Venise*, p. 171.

poussée des nationalismes européens et la création des États modernes. Bien avant Lépante, d'ailleurs, la croisade a fait matériellement faillite. Il y a, par suite, comme un désarmement moral de la chrétienté vis-à-vis de l'Islâm. Le zèle religieux, en Europe, est au service des nationalismes. Il y a une déformation progressive, ainsi, de l'apostolat, une transformation, plus ou moins avouée, des missionnaires en agents nationaux, et c'est un fait général. Dans le Levant, dès le XVIIe siècle, encourager les missions, c'est se préparer des avantages politiques et des privilèges commerciaux. L'égoïsme national se couvre ainsi des apparences de l'idéalisme.

Tractations commerciales et politiques, causeries, palabres diplomatiques, gestes de force qui aboutissent à tel bombardement ou telle expédition, voilà les multiples réactions que provoquent en Europe la course musulmane, qui en limitent par suite l'ampleur et les dégâts. On étudiera seulement, ici, une question de ce vaste problème, à savoir les rapports de la France et des régences de Tripoli, de Tunis et d'Alger.

***

Ces rapports tumultueux, orageux même, contrastent avec un passé qui s'est déroulé sous le signe de l'entente cordiale. Barberousse n'a-t-il pas canonné les flottes espagnoles avec des boulets marqués de la fleur de lys ? Sans la contrebande marseillaise Alger aurait-elle pu, techniquement, soutenir ses luttes et, sans le blé de Provence, amené aux heures tragiques de disette, aurait-elle même simplement vécu ? Autres signes de bonne entente au XVIe siècle, l'installation, en 1560, entre le cap Roze et La Calle, du célèbre Bastion de France, la demande par les Algérois, en 1572, à un moment où s'effondre le prestige de la Sublime Porte, d'un roi français, l'activité de notre consulat sous le contrôle duquel

se développe le marchandage des rachats de captifs... A Tunis, en 1574, la reconquête turque instaure, pour nos nationaux, le régime des échelles du Levant qui nous est si favorable. Ajoutons que la course barbaresque épargnait généralement nos côtes et qu'il est fort possible, comme l'affirme le P. Dan, qu'en 1590 « les corsaires d'Alger ne faisaient aucunes courses sur les Français ». Comment expliquer le changement, si visible et si important, qui se marque au XVIIe siècle ?

***

Le drame méditerranéen que l'on raconte, ici, comporte trois personnages : La France, la Sublime Porte, l'Afrique du Nord méditerranéenne. On sait bien que les Régences nord-africaines sont, plus ou moins théoriquement, vassales du Grand Seigneur et que l'historien ne peut se dispenser, pour expliquer les faits, d'un voyage à Constantinople. Or, des trois personnages, quel est le responsable du changement survenu ?

En France l'intérêt mercantile réclame la paix. L'opinion de Marseille est assez peu variable à ce sujet et, à Marseille, aboutissent les fils essentiels de notre politique méditerranéenne. Mais le XVIIe siècle est marqué par un renouveau religieux étonnant qui surprend le gouvernement et lui impose parfois sa volonté ; l'idée de croisade réapparaît ainsi chez nous, comme on la voit réapparaître aux détours de l'histoire espagnole du XVIIIe siècle. Il faut se garder, à ce sujet, de jugements trop hâtifs. Nous nous rions de ces utopies, de ces idées en retard, évidemment, sur la marche des événements ; elles ont, en leur temps, arrêté des esprits sérieux, enthousiasmé le peuple chrétien qui priait, d'un cœur unanime, pour ses frères opprimés et rêvait d'inspirer, aux rois et ministres, la folle générosité d'une croisade. En Afrique, des prêtres devenus consuls, à qui cette fonction laïque donnait une autorité singulière, prêchaient le rachat des

captifs comme le premier des devoirs de charité ! Or le plus sûr moyen de les délivrer n'était-ce pas de ruiner les corsaires ? Si la croisade avait été possible elle aurait eu lieu en Barbarie. Voilà qui déforme la politique traditionnelle de la France fondée sur l'entente avec l'Islâm. La France voudra la paix si elle écoute ses marchands, la guerre si elle cède aux préoccupations religieuses. Les positions ne seront pas toujours aussi nettes. On verra des religieux partisans de la paix et des marchands désireux de partir en guerre. Nous montrerons, plus au long, par la suite, ces changements et leur incidence sur les décisions gouvernementales. Qu'il nous suffise maintenant d'inscrire au compte de la France ces velléités belliqueuses. Elles ont contribué à gâter nos bons rapports avec le Maghreb assurément, mais il ne faudrait pas grossir démesurément leur importance. Le changement a d'autres raisons et plus profondes.

La responsabilité du Grand Seigneur apparaît, dans cette « guerre barbaresque » du XVIIe siècle, elle aussi minime. Nos relations furent, en effet, assez bonnes avec le gouvernement de Constantinople. Les capitulations de 1535, renouvelées en 1569 et 1681, avaient assuré à notre commerce du Levant une situation privilégiée, et obligé tous les marins étrangers qui venaient trafiquer dans les pays du Grand Seigneur, à naviguer sous la bannière de France. L'alliance s'était, il est vrai, relâchée ; au temps de la Ligue, la maladresse de notre ambassadeur avait laissé l'influence anglaise se substituer à la nôtre et désormais les étrangers, violant les Capitulations, arboraient impudemment leurs pavillons nationaux. Henri IV fit remettre en vigueur les anciennes dispositions et obtint des avantages nouveaux. La fière tenue de son ambassadeur relevait le prestige de la France et promettait au commerce une ère de prospérité. Le règne de Louis XIII et le début de celui de Louis XIV ne tinrent pas ces promesses, Richelieu et

Mazarin négligent l'alliance turque, soit parce que la guerre d'Allemagne absorbe toute leur attention, soit parce que la Turquie semble peu disposée, à cette époque, à se laisser mettre en tutelle. Mourad IV et le Grand-Vizir de son successeur, Kœpreli, fiers de leurs récents succès, n'épargnent aucune avanie à nos ambassadeurs. Le roi aime mieux dissimuler. La France ne dissimula pas toujours. A trois reprises, en 1660 à Candie, en 1664 au Saint-Gothard, en 1669 à Candie, des troupes françaises se trouvèrent engagées contre les Turcs. Toutefois la guerre ne fut pas officiellement déclarée. Louis XIV protestait même de son désir de rester fidèle à l'alliance. De son côté, le Sultan n'était guère désireux de voir la rupture se consommer. Les deux parties avaient besoin l'une de l'autre, chacune d'elles le sentait : de là des négociations laborieuses, pour aboutir au renouvellement des Capitulations en 1673. Il y eut bien après ce traité, des discussions et des conflits aigus : le Sultan retirait d'une main ce qu'il avait donné de l'autre, et s'évertuait, avec un entêtement dont nous ne voyons pas très bien la raison, à refuser à notre ambassadeur les honneurs exceptionnels qui lui étaient dus. Il fallut les bombardements d'Alger et de Tripoli (1682-1685) et plusieurs démonstrations navales dans l'Archipel, pour rétablir la bonne intelligence. Dès lors les causes de la France et de la Turquie sont liées dans les guerres européennes. Louis XIV se ménage à Constantinople un auxiliaire utile contre l'Empereur et développe son commerce du Levant dans des proportions inconnues jusqu'alors ; le Sultan s'estime heureux d'être à la fois aidé dans ses entreprises par les armées du Très Chrétien et enrichi par les marchands français.

Un désir égal des deux côtés d'éviter la rupture, des désaccords sur des points de détail, dont aucun ne pouvait compromettre l'alliance, tout projet de croisade une fois écarté, des discussions embrouillées que prolongent l'astuce orientale, l'inexpérience de nos ambassadeurs ou la duplicité des interprètes, voilà ce que nous révèle l'histoire des rapports de la France et de la Turquie, de 1643 à 1685.

Reste, pour expliquer le problème qui nous occupe, à examiner les responsabilités nord-africaines.

Les premiers pachas avaient maintenu la bonne entente avec la France, même au delà de la mort du grand Euldj Ali. La brouille ne s'affirme, en effet, qu'avec les premières années du XVIIe siècle. Les Algérois, hostiles à l'exportation des blés, détruisent le Bastion en 1604, pour interrompre tout trafic. Sans doute, Henri IV obtint-il des « commandements » de la Porte pour faire cesser les pirateries et rétablir le Bastion. Mais la France ne pouvant, faute d'une marine, appuyer ses réclamations, celles-ci étaient vouées à l'insuccès. De temps à autre des corsaires français remportaient, sous le pavillon de Malte ou de Naples, quelques succès ; c'étaient là des actions isolées, que le roi encourageait timidement et sans se rallier aux projets guerriers de Mérigon ou du Père Joseph. La paix fut signée en 1628, et le Bastion restauré. Toutefois l'entente était précaire, puisque la mort du négociateur suffit à la compromettre. Après bien des vicissitudes, la paix était enfin rétablie en 1641. Dès lors, les choses s'embrouillent comme à plaisir, car, à une situation de droit, la paix, « amitié et bonne correspondance », s'oppose une situation de fait, la guerre, les pillages et les avanies. De 1643 à 1685, nous ne fûmes officiellement en guerre avec Alger qu'à deux reprises, de 1661 à 1666, de 1681 à 1684 ; avec Tunis, de 1661 à 1665, de 1669 à 1672 ; avec Tripoli, de 1680 à 1681, de 1682 à 1685 ; or il n'y aura pas eu une année, où la France n'ait quelque réclamation à faire, quelque prise à déplorer.

Aucun synchronisme étroit ne se marque ainsi entre les rapports que la France entretient avec la Porte et

l'histoire de ses relations avec les Régences nord-africaines. La guerre « barbaresque » contraste avec la bonne entente plus ou moins solide, plus ou moins franche, qui existe entre le Sultan et le Très Chrétien. Il y a eu relâchement progressif, on le sait, des liens un instant très forts qui unirent le Maghreb à la Turquie. Les luttes du XVI' siècle ont abouti à une autonomie très large des Etats barbaresques. Colbert remarque avec raison, dans un mémoire de 1664, que le Grand Seigneur est d'autant moins obéi que les provinces sont plus éloignées de Constantinople. A Tripoli le pacha est encore tout puissant. Quand en 1672 le gouverneur en place est renversé par la milice, le nouveau pacha s'empresse de faire hommage au Sultan et de payer le tribut. La suzeraineté de la Porte est encore si réelle qu'en 1683 le Grand Seigneur fait appel aux Tripolitains comme à de bons et fidèles sujets, et leur demande le concours de leurs vaisseaux de guerre. A Tunis, le pacha n'était plus, dès cette époque, qu'une marionnette. Thévenot, qui le vit en 1659, déclare que le « Bacha du Grand Seigneur est si esclave qu'il ne peut sortir de sa maison sans la permission du Dey. Encore lui en coûte-t-il à chaque sortie plus de cent piastres ». A Alger, depuis le début du siècle, les commandements du Grand Seigneur restaient sans effet ; mais on conservait toujours ses représentants, par respect pour son autorité religieuse. En 1659, la milice donna le gouvernement à son chef, l'Agha, puis en 1672, au Dey. Jusqu'au moment où le Sultan, pour régulariser cette situation, se décida à reconnaître comme son représentant le Dey élu par les Barbaresques, le fonctionnaire turc resta un pauvre homme, ignoré des Algériens, que nos envoyés allaient saluer par déférence à l'arrivée et au départ. D'Arvieux qui nous conte une de ces visites, nous montre le vieux pacha se promenant avec lui dans le jardin, philosophe par nécessité, juge impartial de tous nos conflits, censeur de ceux qui

l'avaient évincé. Ces Turcs féroces et sanguinaires, étaient quelquefois des hommes de bonne compagnie. Mais ceux-là n'étaient pas les maîtres. « Quand les ambassadeurs, dit Thévenot, se plaignent au Grand Seigneur des corsaires de Barbarie, on leur répond toujours qu'ils n'ont qu'à faire représailles sur eux et que ce sont des sujets dont le Grand Seigneur n'est pas le maître (1) ». Le gouvernement français ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur l'efficacité des commandement du Sultan ; mais il fallait bien se défendre d'avoir secouru tantôt les Vénitiens, tantôt les chevaliers de Malte. La piraterie barbaresque fut, dans nos négociations avec la Porte, une réponse toute prête, une arme commode entre les mains de nos diplomates, rien de plus. A leur tour, les Deys connurent la vanité du pouvoir. Lorsqu'après avoir touché quelque « donative », ils osaient parler de paix, les janissaires murmuraient et le Dey s'excusait, rejetait sur les soldats la responsabilité de la rupture, et faisait dire en sous-main qu'un nouveau présent pouvait tout arranger. Leur diplomatie était simple : beaucoup promettre et ne point tenir, pour se donner l'occasion de recevoir davantage. Quand, par hasard, ils étaient de bonne foi, ils ne pouvaient rien faire contre le gré de la milice : « Comme nous avons plus de mesures à garder dans ce pays qu'en aucun autre, explique un Dey de Tunis, et que quoique l'on soit Seigneur en particulier, l'on ne l'est pas toujours en général, je ne peux pas agir comme je voudrais » (2).

Les vrais maîtres étaient les reïs, armateurs qui commandaient eux-mêmes leur navire, et que la course enrichissait. Groupés en une corporation nombreuse et

(1) Communication de M. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.

(2) A Devoulx, *Le registre des prises maritimes* (*Revue Africaine*, XV).

écoutée, ils pouvaient influencer le Divan et emporter toutes les décisions, grâce à leur clientèle de janissaires et de matelots. A mesure que s'affaiblit le pouvoir central, pouvoir du Bey ou du Pacha, leurs intérêts tendent à se confondre avec ceux de la République. L'Etat se fait corsaire.

Ainsi, n'oublions pas que les Régences sont abandonnées à elles-mêmes, en fait, dès le début du XVIIe siècle. Elles n'échappent pas, par suite, à la logique même de leur structure économique. Nécessité n'a pas de loi. La Turquie, assez riche pour se suffire à elle-même, subordonne tout à des plans de conquête. Là, prédomine la politique. Les Barbaresques, depuis que s'était calmée la guerre algéro-marocaine, n'avaient que faire de nouveaux territoires. Il leur fallait vivre avec les ressources insuffisantes d'un pays pauvre où le « bled si ba » occupait d'immenses zones. L'économique domine tous leurs actes. On a dit que la guerre était surtout pour eux une question de budget. La formule est heureuse. « Il n'y a que la guerre qui nous fasse vivre, répond la milice de Tripoli à un député de Marseille, les prises nous nourrissent. Avec la paix il nous faudra brûler nos vaisseaux et nous retirer aux montagnes. » L'agriculture subvenait à peine aux besoins des campagnards: encore Turcs et Arabes se pliaient-ils malaisément aux durs travaux qu'exige la culture de ce sol aride. L'industrie n'existait pas. Par suite, rien à exporter. La Tunisie, plus fertile, nous envoyait des cuirs bruts et des blés, quoique avec des restrictions qui se changeaient souvent en prohibition, car les famines étaient fréquentes dans le pays et chacune d'elles provoquait une émeute contre les accapareurs chrétiens. Tunis, à cause de ce commerce sans doute, est, de toutes les puissances Barbaresques, la plus pacifique à notre endroit. Alger et Tripoli avaient à nous offrir à peine des peaux et du séné. « On ne saurait incommoder icelle dans son négoce,

dit un mémoire en parlant d'Alger, car elle n'en fait aucun » (1). Il est vrai que ses corsaires paieraient à n'importe quel prix les bois pour leurs mâts, la cotonine des voiles, le goudron et les agrès pour leurs constructions navales : « ils n'ont que l'artillerie des prises qu'ils font ; le bois vient de Bougie ou des vaisseaux chrétiens qu'ils détruisent » (2). Mais l'exportation de ces marchandises est interdite par les bulles pontificales et les ordonnances royales. La contrebande n'en existe pas moins, sans toutefois constituer un trafic considérable.

La course reste donc le grand moyen de subvenir à tous les besoins. Des vaisseaux hollandais, anglais, français traversent la Méditerranée quand l'été ramène les calmes maritimes : leurs formes massives, leur voilure immense, leurs cales trop pleines les ralentissent et en font une proie sûre pour les brigantins d'Alger, légers, rapides, bien armés. Ils courent sus à tout navire en vue, quel que soit son pavillon. A eux les riches cargaisons d'épices, les ballots de soie ou de velours, les brocarts vénitiens ou les laines du Languedoc ! Chacun a sa part du butin, le capitaine, le matelot, jusqu'au Dey et aux officiers du port. Partout l'abondance et la liesse : Alger dansait de joie quand un corsaire entrait au port, avec sa prise ! La paix avec la France, c'était d'abord une diminution des prises très sensible, car les vaisseaux toscans ou espagnols arboraient la bannière fleurdelysée pour se dérober aux poursuites ; puis une crise de la main-d'œuvre, puisque la plupart des artisans, à la ville, étaient des esclaves chrétiens. Plus de maçons pour réparer le môle, plus de charpentiers pour construire des navires, plus de rameurs sur les galères !

---

(1) Gardiner, *History of the Commonwealth and Protectorate*, p. 151.

(2) Lettre de J. Le Vacher à la Chambre de Commerce de Marseille (A.C.C. AA 487).

Par une contradiction apparente, les Barbaresques admettaient la coexistence de la course et du négoce : deux bénéfices valent mieux qu'un ; l'adresse consiste à se les ménager tous. Lors de l'expédition de Blake contre Tunis en 1654, des marchands anglais venaient encore trafiquer à Tunis, malgré l'emprisonnement de leur consul. Le 18 octobre 1681, au moment où ils déclaraient la guerre à la France, les Algériens faisaient savoir aux Marseillais que « nonobstant cette rupture, tous les bâtiments marchands français qui voudraient venir en ce pays y seraient toujours les bienvenus. »

La France pouvait adopter ce point de vue ou le rejeter : c'était son affaire. Les Barbaresques n'avaient qu'à attendre sa décision. Ils voyaient leur ruine dans la paix, que pouvaient-ils craindre de la guerre ? Les croisières ? Ils se déroberaient ; les débarquements ? mais une armée serait perdue sur cette terre aride ; un bombardement ? mais les boulets ne pouvaient jamais atteindre une ville, et les artilleurs turcs se faisaient fort de couler les imprudents. On sait comment en 1912 les Turcs croyaient pouvoir repousser les cuirassés italiens avec d'inoffensives batteries de côte ! Qu'on s'imagine la confiance des Barbaresques, aux environs de 1660, alors que la différence des forces était incomparablement moindre et on comprendra qu'ils aient accepté la guerre sans aucune appréhension. Le blocus eût été une arme infiniment plus dangereuse: La ruine des armateurs aurait entraîné un mécontentement général, partant la soumission de la ville ; mais quand une flotte bloquait le port, une autre venait, plus ou moins ouvertement, le ravitailler. Une fois établie la possibilité d'une entente entre les Barbaresques et un Etat chrétien, le blocus n'était plus, pour eux, à redouter.

Les Barbaresques avaient peu de choses à craindre de la guerre, tout à espérer de la course : Ils se sont décidés pour la course. Quand ils étaient en guerre avec tous

les Etats chrétiens, la piraterie battait son plein, seulement, par le fait même, les risques augmentaient et l'on était toujours sous la menace d'un blocus. Mieux valait perdre un peu, pour ne point tout compromettre, épargner un allié pour courir librement à tous les ennemis.

***

Le lecteur aura dégagé, de lui-même, les conclusions qui s'imposent. La France a développé, plus ou moins régulièrement, son commerce méditerranéen, au cours du XVIIe siècle, et particulièrement dans le Levant. La route que suivent les naves marseillaises passe au voisinage de la Sicile et de Malte, à portée des corsaires barbaresques. C'est la complaisance du Grand Seigneur qui a permis ces progrès commerciaux mais, au même moment, le protectorat turc cessait d'être efficace sur les lointaines régences nord-africaines. Libres de leurs destinées, les républiques de corsaires n'ont pas voulu délaisser l'aubaine qu'était, pour elles, la prospérité française. Nos réclamations à Constantinople seront vaines. La chasse aux naves françaises devient plus ardente au delà des années 1650, car la décadence de l'Espagne rend alors plus précieux et plus indispensable encore le gibier français. On voit la liaison des trois faits, faveurs turques à notre endroit, prospérité de nos marchands, course barbaresque. Excellente occasion de constater et d'affirmer, une fois de plus, l'unité de l'histoire méditerranéenne.

R. CAPOT-REY.

(A suivre).

LA DANSE DES NÈGRES

de DEHODENCQ

Le Musée du Louvre vient de mettre en dépôt au Musée des Beaux-Arts d'Alger la *Danse des Nègres* (1), d'Alfred Dehodencq. C'est une des œuvres les plus significatives du peintre. Elle fut exposée au Salon de 1874, en même temps que le *Souvenir d'Algérie*, d'Eugène Fromentin, qui appartient également au Musée d'Alger.

On sait qu'après le long séjour qu'il fit à Tanger (1853-1863), Dehodencq ne cessa de peindre des scènes inspirées par l'Orient africain. Le catalogue de ses œuvres, qu'a dressé Gabriel Séailles (2), montre que les souvenirs marocains restèrent toujours présents à son esprit ; la dernière toile qu'il exposa est encore d'inspiration africaine (3). La « *danse des nègres* » se déroule dans une rue de Tanger, brûlée par le soleil ; Gabriel Séailles note que Dehodencq traita le même sujet en 1858 ; le tableau de 1874 devait sans doute développer le thème esquissé dans celui de 1858.

L'influence de Delacroix y est encore assez profonde, et la fougue romantique s'y mêle à un accent de réalisme qui va parfois jusqu'à la caricature. On y retrouve

(1) Le tableau mesure 1 m. 50 de hauteur et 2 m. de largeur.
(2) Gabrielle Séailles, *Alfred Dehodencq*, Paris, 1910.
(3) *Les prisonniers marocains* (Salon de 1881).

cette « étonnante aptitude ethnographique, ce sentiment profond des races » que Théophile Gautier avait vite discerné dans le talent de Dehodencq. Le coloriste se révèle dans une vigueur de tons si poussée qu'elle en devient brutale. Rarement Dehodencq a atteint à cette puissance et à cet éclat ; le grouillement de la foule arabe, qui était d'ailleurs un de ses thèmes favoris, l'a heureusement inspiré dans cette œuvre vivante qui, avant d'appartenir au Louvre, figurait dans la collection du peintre Lhermitte.

Il faut remercier vivement le Musée du Louvre d'avoir ajouté cette œuvre importante à celles qu'il a déjà mises en dépôt au Musée des Beaux-Arts d'Alger : l'*Institution de l'Eucharistie*, de Nicolas Poussin; un *Port*, de Joseph Vernet; un *Paysage*, de Chintreuil, et l'*Intérieur de gourbi*, de Gustave Guillaumet.

J. ALAZARD

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

LE CALENDRIER FOLKORIQUE

CHAPITRE VIII [1]

LE VENDREDI

Le vendredi est le Roi des jours (*sid eleïïam*) pour les sept cieux et les sept terres, et, s'il ne l'est pas pour tous les hommes « du Livre », la faute en est à l'esprit de chicane des Juifs et à la manie sophistique des Chrétiens. Les peuples, sans distinction, ont reçu l'ordre de l'honorer comme jour férié ; mais ils l'ont abandonné pour le samedi ou le dimanche. C'est ce que nous attestent les deux recueils de hadits authentiques de Bokhari et de Moslem. En effet, le Prophète a dit : « Nous serons les premiers, quoique les derniers, au jour du Jugement. Nous serons les premiers à entrer au Paradis, bien que d'autres aient reçu la révélation avant nous et que nous devions ne passer qu'après eux. Ils ont ergoté sur le texte des commandements de Dieu. Alors Allah, pendant qu'ils se disputaient, nous a conduits à la vérité. Ils ne pouvaient s'entendre sur le vendredi : Allah nous a voués à lui ». Bokhari ajoute : « Et les autres se sont mis à notre remorque, les Juifs prenant

(1) Voir *Revue Africaine*, tome LXXIV, 4e trimestre 1933, page 421.

pour eux le lendemain et les Chrétiens le surlendemain. » (Le journal *le Nadjah* du 29 mai 1930).

Ce jour de festivité universelle a été doté des plus merveilleuses propriétés mystiques. « Il n'y a pas, a dit Mahomet (cf. *Nozhat elmadjalis*, II, p. 193), parmi les fêtes de mon peuple, de férie qui soit plus riche en vertus de toutes sortes que celle du vendredi. » Son éminence religieuse se traduit dans le plan folklorique par une abondance supérieure de légendes, de croyances et de pratiques. Et même toutes les observances des autres jours leur sont communes avec le vendredi ou marquent une tendance à se regrouper sous ses auspices, comme nous l'avons maintes fois remarqué. Quant à celles qui lui sont propres et dont le paganisme foncier transparaît sous leur islamisation sommaire, elles doivent à leur nouvelle religion l'infusion d'une jeunesse nouvelle. Dans l'ensemble, conformément à l'étymologie de son nom (*djemo'a ou djem'a* qui veut dire rassemblement, union), le vendredi est le jour de l'amour sous ses deux formes humaines, celui qui préside à la solidarité sociale et resserre la communauté musulmane, et celui qui rapproche les sexes et fonde la famille. Le vendredi islamique est resté sous le signe de Vénus. C'est le concept qui se dégage des observations que nous avons pu faire et que nous allons exposer en traitant des récits pseudo-bibliques qui s'y rapportent, des actes prohibés et des observances recommandées ce jour-là, puis, de la magie évocatoire pratiquée par les derniers astrologues dans leurs boutiques d'*iqqachs*, de la magie naturelle des femmes au fond des harems, et de la mystique superstitieuse qui enveloppe les cérémonies orthodoxes des mosquées. Dernière survivance, enfin, il nous sera donné de surprendre dans l'ombre du gynécée une vague personnification du vendredi qui pourrait bien n'être autre chose que l'ombre éternellement vivante de l'antique Déesse de l'amour.

***

Le vendredi commémore pour le musulman toutes les dates importantes de l'histoire du monde. Il en a été le jour d'inauguration. « Il s'appelle le jour du rassemblement, parce que ce jour-là toutes les créatures se trouvèrent réunies pour la première fois, la création étant au complet (Catéchisme inédit anonyme, intitulé : *Questions posées au Prophète par le Juif Echmaouïl*). Ce fut aussi le jour où le soleil se leva, éclaira la nature et commença sa carrière. Adam fut créé dans la dernière heure du vendredi, au coucher du soleil. Il entra dans le Paradis terrestre ce jour-là; il y prononça le premier prône, faisant éclater aux yeux de tous, et en particulier au yeux des anges, sa science du langage qui constituait son titre de supériorité sur les autres êtres vivants. Le mariage d'Adam et d'Eve eut lieu le vendredi. Une tradition tient à ce que le Prophète soit né le vendredi; elle est en opposition avec les calculs des savants qui assignent le lundi à l'avènement du Législateur, mais elle est conforme à la logique populaire qui l'honore plus particulièrement le vendredi et ferait volontiers de ce jour son jour natal. Bref, le vendredi a vu l'achèvement de la création, le premier jour du monde, la naissance de l'humanité et celle de sa vraie religion. Enfin, il verra aussi la dernière heure de l'univers, qui sera la dernière heure d'un vendredi, celle où Dieu a créé le premier homme (*Nozhat et Madjalis*, I, p. 143). D'après le *Badaï ezzohour* (p. 59), d'Ibn Aïyas, le monde périra le jour où il a été créé, comme Eve mourut un vendredi à l'heure où elle avait été créée. « Il n'y a pas un ange dans aucun endroit du monde, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sur les montagnes, ni dans les vents, ni dans la mer, qui n'éprouve chaque vendredi un sentiment d'épouvante à la pensée que

l'heure dernière peut surgir tout à coup ». (*Eddamiri, Haiat el haïouan*, I, p. 265).

Ce jour sacré rayonne diverses influences. Le peuple l'appelle un jour chaud (*ioum skhoun*). Il faut entendre qu'il agit sur le thermomètre religieux. De même que le printemps fait fermenter la sève dans les plantes, que la canicule affole les insectes et que le sirocco, qui déprime les corps, enfièvre les esprits, de même le vendredi exaspère cette névrose mystique que le Maghrebin se connaît et qu'il prête à toutes les créatures. Le monde entier se plonge dans l'adoration et s'enivre du vin de l'amour céleste. En particulier, nous pouvons observer dans les marabouts vivants des manifestations de la fureur sacrée qui agite le monde spirituel. Ils font éclater leurs miracles, que le bon sens humain jugera des excentricités, mais qui s'expliquent, paraît-il, dans la logique de la Providence. Ils sont alors sujets à des crises de sainte hystérie, soit qu'ils entrent ce jour-là dans la troupe des Oualis, ou qu'ils franchissent un des échelons hagiologiques, soit qu'ils s'échauffent en méditant l'ordre du jour qu'ils discuteront, la nuit du vendredi au samedi, dans le Divan des Saints, soit enfin qu'ils s'affairent et s'emportent dans l'accomplissement de quelque mission divine. La même surexcitation règne dans le monde occulte des génies. Un aphorisme du coutumier de la Metidja recommande « les fumigations d'aromates le mercredi en l'honneur des génies seuls, et le vendredi en l'honneur des génies et des saints ». Les génies exigent leurs encensements ce jour-là, même quand ils les ont reçus à leur jour du mercredi, dans chaque chambre de la maison, à la bouche de l'égout (*medjriïa*), près de la fosse à fumier, dans les écuries, etc. Les familles bien islamisées reportent leur culte domestique au jour férié de leur religion. Un brave apiculteur de l'Oued Khémis, près de Dalmatie, brûlait du benjoin devant ses maisonnettes en écorce de chêne-

liège le vendredi, et attribuait à cette habitude orthodoxe l'excellence de son miel et la prospérité de son rucher abandonné en pleine brousse. Pour ne pas braver le Maître Tout-Puissant qui n'admet pas de rival, les Bonnes Personnes adoptent son jour et se glissent dans son culte. Il faudrait répéter sous la rubrique du vendredi tout ce que nous avons dit des saints et des génies dans le chapitre du mercredi, car le jour de ferveur des musulmans est aussi le jour d'effervescence des uns et des autres.

L'on dit que le vendredi est *mebrouk*, béni, heureux. D'étranges faits portent sa signature, comme aurait dit Paracelse. Dans leur livre « *la Kabylie*, (II, p. 172), Hanotaux et Letourneux ont écrit : « Dans la plupart des villes de l'Algérie, il existe, chez les Maures et les Arabes, un préjugé populaire au sujet des filles nées dans la journée du vendredi, qui sont réputées vierges, lors même qu'elles ne présentent aucun des signes de la virginité. » Les filles du vendredi jouissent du privilège que le Coran attribue aux houris. Les garçons se contentent de rester de bons musulmans. A Tablat, l'enfant, à quelque sexe qu'il appartienne, né un vendredi, venant à mourir, la coutume défend les hululements du deuil, mais exige que l'on enlève le corps au milieu des iou iou de joie qui accompagnent le départ de la mariée pour la maison conjugale. Ces cris d'allégresse ne sont de circonstance que devant le cadavre du vieillard comblé de jours, de l'*âlem* ou savant notoire, enfin devant celui d'un enfant du vendredi. A Dra'el-mizan, on relève un dicton où la croyance populaire exprime sa confiance au vendredi. « Le lundi, (l'âme du mort) rencontre deux (anges), le mardi trois, le mercredi quatre, le jeudi cinq, le vendredi l'âme trouve un cierge (qui éclaire sa tombe et chasse les terreurs qui en peuplent l'obscurité). L'on redoute la mort du samedi; « on y meurt comme un juif », et celle du dimanche où l'on

a l'air d'un chrétien ». La mort la plus heureuse est celle du jeudi soir, parce qu'on est enterré le vendredi et que, de ce fait, on est exempté du Jugement dernier. Si l'on veut formuler un vœu qui soit goûté de tout bon musulman, même dans les moments les plus folâtres de sa vie, il faut lui souhaiter de mourir un vendredi de ramadan, à la Mecque, ayant à son chevet deux ou trois témoins qui attesteront qu'il a prononcé la profession de foi musulmane avant de trépasser.

La mort du vendredi jouit dans l'Afrique du Nord d'une vogue dont il faut chercher l'origine dans les livres de piété musulmans. « Il y a dix sortes d'individus qui n'ont rien à craindre du Jugement dernier : les Prophètes, les soldats de la foi, les oulémas ou savants de l'Islâm, les fidèles morts en prononçant le symbole musulman, les porteurs du Coran (ceux qui le savent par cœur), les princes équitables, les muezzins, les femmes mortes en couche, les innocents condamnés à mort, enfin ceux qui meurent un vendredi ou dans la nuit du jeudi au vendredi. » On lit aussi dans les traités des théologiens que l'ange saisisseur des âmes, Israfil, qui doit faire subir au mort dans sa tombe, un premier interrogatoire, dispense de cette formalité fort redoutée, celles qu'il a capturées le vendredi. Il entre certainement de ces éléments savants dans le sentiment populaire qui veut que l'on voie d'un bon œil le vendredi présider à la double naissance du musulman, celle qui l'introduit dans notre bas monde et celle qui lui ouvre l'accès de l'autre.

Quoique heureux de par son caractère religieux, le vendredi est appelé *diïeq*, étroit, en raison des interdictions qui rétrécissent son champ d'activité. Ces interdictions pèsent surtout sur les femmes, qui semblent bien les avoir transportées du jour des génies dans le jour d'Allah. Une femme née le vendredi pendant le mois d'Achoura ne doit sous aucun prétexte coudre la nuit ni le

jour du vendredi. Certaines Blidéennes condamnent la couture du vendredi; elles entendent par là celle de la nuit qui précède le vendredi et du vendredi matin jusqu'à midi; elles peuvent reprendre leur aiguille quand les prières sont passées. Elles chôment également pour Achoura pendant trois jours, alors qu'elles ne se gênent nullement pour travailler pendant les fêtes du Mouloud, de l'Aïd eçghir et de l'Aïd-el-Kbir. Elles prétendent suspendre leurs travaux à l'Achoura en l'honneur des petits-fils du Prophète, Hassan et Hosséïn qui moururent ce jour-là. Quant à la nuit du vendredi, tout comme celle du mercredi que nous avons étudiée dans la *Revue Africaine* (2e trimestre 1922), elles les respectent, disent-elles, par considération pour ces Personnes-là (les génies), qui maintes fois jadis ont apparu à leurs mères et leur ont défendu le travail de nuit en général, mais tout particulièrement celui des vigiles du mercredi et du vendredi.

Les ouvrières de la laine, cardeuses, fileuses ou tisseuses, se montrent plus largement scrupuleuses : elles abandonnent peigne de fer, quenouille et métier depuis le soir, veille du vendredi, jusqu'au samedi matin. Mais, elles non plus, ne pensent pas à s'autoriser de la sainteté du vendredi pour cesser leur travail : elles s'abstiennent même pendant les vigiles du dimanche et du mercredi avec plus de soin que la nuit du vendredi. Elles disent que, des trois veillées qui leur sont interdites, celle pendant laquelle il est moins dangereux de pousser un travail pressant, c'est celle du vendredi. Son génie est plus tolérant ou débonnaire. En échange d'une offrande expiatoire il excuse les nécessiteuses qui n'observent pas le repos de la nuit en son honneur.

Les vieilles d'expérience, les *'aqîsât*, qui sont dépositaires de la tradition et de la coutume, déclarent que l'on peut sans crainte travailler au métier pendant « la nuit du vendredi, à la condition de nourrir celle-ci *ioukk[illegible]a* ». Comment régale-t-on cet étrange convive ? « La maîtresse de maison doit préparer ce soir-là pour souper du couscous. Au moment de servir, elle mettra de côté dans une assiette les premières cuillerées de sa semoule, qu'elle aura soin d'arroser avec la tête de la *merga* (c'est-à-dire avec la couche supérieure, la plus grasse, de la sauce). Le repas du soir terminé, la tisseuse prend l'assiette aux prémices, y dépose une cuillère en bois et la porte dans le cœur du métier. Elle même y pénètre et s'y accroupit, avec un petit pain sur les genoux. Elle reprend ainsi sa besogne où elle l'a laissée. De temps en temps, on la voit soulever l'assiette et la secouer pour que les grains de couscous s'écroulent et se tassent; elle fait semblant d'en manger, mais sans y goûter réellement, car il est consacré à la nuit. Quand elle se retire, elle laisse l'assiette et le pain dans le métier. Le lendemain, elle donne l'un et l'autre au premier mendiant qui se présente. Le pain s'appelle : le petit pain de Sidi Abdélcader, et l'assiette : le plat de ces Personnes-là *ma'oun douk énnâs.* »

La nuit du vendredi se contente de cette compensation pour son repos violé. Les nuits du dimanche et du mercredi sont moins accommodantes et n'admettent aucune transaction. C'est que celles-ci s'inspirent des religions auxquelles elles remontent respectivement, au christianisme qui commande le chômage dominical, à l'animisme qui ne plaisante pas sur les droits des génies. L'Islam au contraire n'exige aucune vacance hebdomadaire; il va plus loin, il condamne toute cessation pieuse, d'après le principe général posé par le Prophète : Faites le contraire de ce que font les Juifs et les Chrétiens. Et il semble bien encourager à l'activité dans tous les genres de professions, si l'on en juge d'après ce conseil du Législateur (cf. *Nozhat el madjalis*, I, p. 105) : Toute action accomplie par l'homme le vendredi est inscrite à son actif avec la valeur de soixante et dix bonnes actions.

Les femmes s'attachent beaucoup moins que les

hommes à éviter les ressemblances compromettantes, surtout si leur indolence y trouve son compte. C'est ainsi qu'elles prennent volontiers prétexte de la festivité du vendredi pour ajourner la corvée d'une lessive. « Laver du linge le vendredi, c'est mauvais : cela vous amène la pauvreté ! » Il est vrai que, tout calcul de paresse écarté, la puissance magique de ce jour les empêcherait encore de jeter la crasse de leur maison au ruisseau, à cause que l'argent est communément appelé l'ordure de ce monde.

Une assimilation du même genre règle les heures de balayage le vendredi. La mauresque de Médéa ne balaye que lorsque la prière commune est terminée à la mosquée. Celle de Blida a soin d'évacuer ce jour-là les immondices et la poussière de sa maison de bonne heure, avant que l'office soit commencé. L'une et l'autre croiraient jeter à la rue leur fortune si elles se débarrassaient de ces résidus dans le moment sacré des prières communes.

De même pour le feu du foyer, symbole de la prospérité de la famille; en donner le vendredi, c'est faire abandon de tout bien à venir ; d'autres disent que c'est mettre de ses propres mains le feu à la maison paternelle. Une vieille femme, sa pelle à la main, entre chez sa voisine pour lui emprunter du feu. Elle avait oublié qu'on était au vendredi. L'homme, un taleb, qui se trouvait là, lui prend la pelle des mains, va la remplir à son tas de charbon, y ajoute une boîte d'allumettes et présente le tout à la vieille en lui disant : « Nous sommes dans le jour où l'on donne des figues et du pain en mémoire de ses morts, mais non pas son feu. Tu parais assez âgée, tu dois comprendre. » Certaines femmes croient que la vertu religieuse de l'aumône écarte le danger de la donation magique. Pour faire preuve de complaisance sans péril, elles prient l'emprunteuse d'accepter d'abord un morceau de pain, après quoi

elles lui cèderont de leur feu: elles consentent à faire la charité de leur braise, mais précisent qu'elle ne la donnent point. Dans la crainte de se ruiner en aliénant cette « braise », qui, comme dans l'argot du peuple chez nous, exprime pour elles leur argent, nombre de mauresques la refusent dès le jeudi soir et jusqu'au samedi soir. Les moins superstitieuses se bornent à veiller qu'il n'en sorte pas de chez elles du vendredi matin à la nuit. Mais si leur enfant a déjoué leur surveillance, elles se désespèrent et crient en se frappant les cuisses : « Ils nous emportent notre pain quotidien *ieddou lna rzeqna !* »

Il faut se garder de se peigner le vendredi pendant les prières, peut-être pour le même motif qui a fait défendre le nettoiement de la maison. Mais ce n'est pas l'explication qu'on donne de cette prohibition. « On dit que, si à ce moment-là un croyant a la tête découverte, il court le risque d'être frappé de malédiction. On admet qu'une imprécation lancée contre un homme quelconque se colle (*lseq*), nous dirions tombe, sur la tête que ne défend ni la chachia ni le foulard, en même temps que sur la tête de celui contre qui elle est prononcée. Or, le vendredi, les chapelles des marabouts sont pleines de femmes qui choisissent l'heure sacrée de la prière commune pour maudire leurs ennemis personnels et appeler sur eux la vengeance du ciel. On sait la répugnance du musulman à se décoiffer. Il ne voudrait pas que le moment solennel où s'affirme la solidarité musulmane dans la prière en commun le surprît dépouillé de son insigne national. L'explication ne vaut que pour les hommes.

Hommes et femmes, tous les indigènes se piquant de quelque dévotion, regardent comme un péché de se trouver au lit au moment où se déroulent à la mosquée les offices de midi et de l'après-midi. Ils se feraient honte de ne pas se montrer debout avec tout l'Islam au moment où la collectivité musulmane se dresse devant Allah,

« comme un mur dont les blocs sont scellés l'un à l autre » suivant l'expression coranique. Dans les milieux féminins, on s'avise de considérations moins généreuses. Dormir pendant les prières, dit-on, ce n'est pas bon, ce n'est bon que pour le *tsqâf errezg*, le clouement magique et l'arrêt du gain. A ces craintes d'ordre profane, s'amalgame, pour les gens instruits, le souvenir d'une interdiction générale de la sieste, surtout prolongée. Elle ne serait permise qu'à ceux qui ont veillé la nuit pour prier. Aïcha, la femme du Prophète, a dit : « Quiconque dort encore après l'açeur (le milieu de l'après-midi) n'aura qu'à s'en prendre à soi-même s'il perd quelque jour la raison (*Nozhat el madjalis*, I, p. 100). »

Visiter les malades est une obligation sociale recommandée par la Sonna. Le Prophète a dit : « Chaque pas que fait le musulman vers la demeure de son frère alité lui est compté pour tant de bonnes actions. » La coutume a réglementé ce que la loi a prescrit. Le meilleur moment pour voir un malade serait le matin. Le proverbe formule ainsi l'idée : « Visite du matin, tout gain; déjeuner du matin, tout gain; visite du soir, manque de bon vouloir ! » Il est cruel de se rendre chez un ami gravement atteint au moment où le jour décline et il est interdit d'aller le saluer le vendredi soir : dans le premier cas on lui rappellerait que ses forces baissent, et dans le second, on le traiterait déjà comme s'il était mort, le vendredi soir étant d'ordinaire consacré à la visite des tombeaux.

La même association d'idées a donné naissance à une autre interdiction. Les familles, unies entre elles par les liens du sang ou du mariage échangent de loin en loin des visites dont la durée ne dépasse pas trois jours d'après la coutume sacrée imposée par l'apophtegme du Législateur. La maxime dit : « *Dioft ennbi tell eïïam*, l'hospitalité du Prophète est de trois jours. » Cependant,

si le troisième jour tombe un vendredi, on diffère le départ jusqu'au samedi. « La séparation du vendredi est mauvaise, dit-on. On ne se sépare le vendredi que sur la tombe d'un mort, dit-on encore. » On fait allusion aux visites que les membres d'une même famille font le vendredit à leurs défunts. Par analogie, en se quittant un vendredi, on risquerait de laisser sur place un mort, c'est-à-dire de causer dans la maison de l'hôte la mort de l'un des habitants.

De même que l'on ne quitte pas son hôte un vendredi, on ne vient pas ce jour-là s'imposer à lui. C'est une question de tact, le vendredi étant le jour des épanchements intimes comme nous le verrons. En règle générale, on ne voyage pas le vendredi. L'observation se trouve juste dans tout le monde musulman, en Orient comme en Occident, et elle est consignée dans les livres anciens. « Tout voyage, toute course lointaine est défendue le vendredi au fidèle astreint à remplir les devoirs de ce jour, à partir du lever de l'aurore, excepté quand le vendredi le surprend en route, ou quand il s'y voit forcé par la nécessité ou quand il serait menacé de perdre l'escorte de ses compagnons. On range parmi les actes blâmables (*mekrouh*) le fait de passer la nuit du vendredi sur les chemins. » (*Nozhat elmadjalis*, I, p. 111). Ces prohibitions sont la conséquence des devoirs religieux que l'on doit remplir le jour et des devoirs conjugaux qui s'imposent la nuit. Cependant malgré leur importance nous voyons ces considérations céder devant l'intérêt supérieur de la défense du peuple ou de la religion. Le Prophète (cf. id. II, p. 210) aimait à rentrer chez lui la nuit (veille) du vendredi en hiver et à en sortir en été la nuit (veille) du vendredi également. » D'après Haédo, dans sa *Topographia*, c'était le vendredi que les corsaires quittaient le port d'Alger. Dans les poèmes contemporains relatifs à la venue du Maître de l'heure, il est spécifié que ce sera le vendredi, jour favo-

rable aux musulmans, que le champion de l'Islam expulsera les infidèles (voir ma *Turcophilie en Algérie*, p. 70), comme ç'a été le samedi, jour néfaste, que les guerriers de la Régence ont été battus à Sidi Ferruch et que les Français ont pris pied en Algérie (cf. L'entrée des Français à Alger, *Revue Africaine*, N°s 344-45, 1931).

Les femmes déclarent le vendredi jour lourd (*ioum tsqîl*). Elles se disent engourdies et comme frappées d'asthénie ; elles sont incapables, disent-elles, d'un effort physique pénible. Elle ne sortent que pour faire œuvre de religion, comme pour la visite aux morts. De même les hommes disent que le vendredi est *nahis*, qui vaut autant que néfaste, avec le sens antique d'impropre à l'action. Cependant, il leur faut se conformer au précepte de leur Prophète qui leur commande de se distinguer des infidèles dans la célébration de leur jour sacré. C'est pourquoi les artisans et les commerçants se gardent de fermer leur boutique. Ils ont soin d'ouvrir leur magasin à l'heure accoutumée; ils s'y montrent jusqu'à 10 heures, s'y font remplacer pendant les offices et y apparaissent à nouveau dans l'après-midi. Le client n'y rencontrera à aucun moment figure de bois. Mais, s'ils est dévot, le patron trouvera moyen d'assister à la prière de l'açeur : « Ne pleure pas, dit le proverbe, sur ton père mort, mais pleure sur la prière de l'açeur que tu as manquée le vendredi! » Après la cérémonie, revenu dans son magasin ou assis dans l'ombre de la mosquée, il s'attardera volontiers dans la lecture des saints *hadits*. Il se souviendra pour justifier le plaisir qu'il y goûte du mot de Mahomet : « Celui qui se plongera le vendredi dans la lecture des recueils de hadits gagnera autant qu'un homme qui affranchirait soixante-dix mille esclaves ou distribuerait en aumônes soixante-dix mille dinars ou ferait quarante mille pèlerinages : il se trouvera dans la grâce, le pardon et la paix de Dieu » (cf. *Nozhat el madjalis*, II, p. 66). Pour s'excuser de l'éloignement momentané qu'il éprouve pour sa besogne, il répète le proverbe: « Le travail du vendredi n'est bon que pour créer du chômage (1), ce qui veut dire qu'Allah glisse dans les membres de l'ouvrier qui travaille le vendredi l'impuissance qui le condamne à s'arrêter et diminue la valeur marchande de son ouvrage et la productivité de son effort (*baraka*). » La vérité c'est que le mysticisme cher à sa race l'a repris; il s'abandonne à la satisfaction de sa psychose religieuse; et la volupté de la vie contemplative ne lui laisse plus de force pour la vie active, de même que sa femme, sans pouvoir se l'expliquer, mais sous la même influence, se sent devant une besogne ingrate accablée par la pesanteur du saint jour.

*
* *

Certaines observances de tradition le vendredi visent au bien-être de la famille. On attribue à ce jour dominant de la semaine la même influence qu'aux jours initiaux, comme le premier de l'an. Ainsi, les femmes croient que, lorsqu'elles n'allument pas leur lampe avant le coucher du soleil, quand elles laissent la nuit envahir leur chambre et assombrir la maison, leur négligence y laisse entrer la pauvreté : « Ce n'est bon que pour nous plonger dans la misère! Mais ce malheur est surtout à redouter le vendredi. Un oubli de ce genre le vendredi soir les remplirait d'appréhension et de remords.

On lit dans les livres (cf. *Nozhat el madjalis*. II, p. 172) que le vendredi est le jour qui convient à la dilatation de l'âme للتوسّع aux réjouissances familiales. A Blida, d'après les femmes, c'est le jour où l'on fait un festin du

(1) خدمة الجمعة غير للعُطلة. Voir l'article : le jour du vendredi dans mes *Coutumes, institutions, croyances*, Blida, Mauguin, 1905.

paradis, c'est-à-dire le jour du plat de viande, car les Bienheureux se nourrissent de viande, d'après un hadits. Cette coutume paraît fort ancienne dans l'Islam. « Il est obligatoire pour l'homme aisé d'apporter ce jour-là deux livres de viande à la maison; l'homme gêné dans ses affaires en portera une livre et celui qui est de moyenne condition une livre et demie (*loc. citato*). En Algérie, l'aliment canonique s'est combiné avec le plat national : le vendredi est devenu le jour du couscous à la viande. Dans les villes, comme Alger, ce régal se répète deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, après les deux nuits de la Sonna, les deux nuits conjugales; mais à Blida et dans les campagnes, il est comme voué au grand jour qui commémore et ramène le jour nuptial. L'on attache au couscous du vendredi des vertus surnaturelles : on dit qu'il constitue une œuvre pie, une bonne action (*hasna*) pour celle qui le sert et ceux qui le mangent; et, d'autre part, que dans ce bas monde, il assure la prospérité et accroît même les ressources de la maison où il est consommé (*iketter érrezg ala bnâdem*), à une condition cependant : c'est que, ni en le préparant ni en l'avalant, on n'en laisse tomber un grain à terre. Le soin religieux avec lequel on traite ce plat rituel du vendredi influe ainsi sur le bonheur de l'homme dans ce monde et dans l'autre.

Le vendredi n'impose pas que des devoirs familiaux, il impose aussi des obligations sociales. Pour nous les soins du corps et les détails de la parure relèvent de l'hygiène et de la mode. Pour les indigènes ils relèvent de la religion, comme tous les autres, mais les causes pratiques qui ont inspiré les commandements religieux, transparaissent d'ordinaire nettement sous la forme impérative du dogme et sous une couche de superfétations superstitieuses. Nous donnerons pêle-mêle les trois éléments rationnels, religieux et magiques, sans essayer de les débrouiller.

Le henné est, au point de vue médical, un astringent qui a pour but de durcir les extrémités du corps. Les vieux guerriers l'employaient pour se teindre la barbe et en imposer à l'ennemi. On le recommande aux maris dont l'âge est trop disproportionné avec celui de leurs femmes et aux vieilles femmes qui veulent voiler l'irréparable. Le Prophète a dit : « Usez du henné, c'est la teinture de l'Islam et il éclaircit la vue et éloigne les syncopes ; au contraire, fuyez la teinture noire » (V. *Nozhat el madjalis*, chapitre sur l'*adel*). Les femmes observent soigneusement la coutume d'oindre de henné la main droite de l'enfant de moins de quarante jours, à l'heure où les croyants sont réunis à la mosquée pour la prière du vendredi; les anges, dit-on, se réjouissent de cette pratique (parce qu'on agrège par là l'enfant au groupe islamique ?) ; c'est une œuvre pie (*hasana*) pour la famille; enfin, l'enfant sortira *chançard* (*iekhrgdj merbouh*.) Si la mère continue à lui appliquer du henné les quarante premiers vendredis de sa vie, il ne manquera pas de « sortir savant », c'est-à-dire de prendre rang parmi les oulémas.

Les musulmans se souviennent que la taille des ongles a été un procédé magique employé à l'expulsion du mal. « En se coupant les ongles le samedi on se débarrasse de la maladie ; le dimanche, on chasse la pauvreté ; le lundi on exorcise les génies; le mardi, on se délivre de la gale; le mercredi on s'exempte de la tentation; le jeudi on se défait de l'éléphantiasis; le vendredi, on s'affranchit de ses péchés « (cf. *Nozhat el madjalis*, II, p. 200). La pratique a bien perdu de sa généralité, sinon de son efficacité. A Blida, elle s'est repliée sur le vendredi, et ce n'est que ce jour-là que la taille des ongles détermine Allah « à faire sortir la maladie du corps du croyant et à y faire entrer la guérison ». Cette propriété du vendredi était déjà connue du temps d'Haroun Errachid, si l'on en croit El Asmaï, qui le surprit se

faisant les ongles : « C'est une pratique recommandée par la Sonna, dit le Commandeur des croyants, et elle chasse la pauvreté » (cf. *Elqazouini*). Le lettré de Blida répète la même formule que le héros des Mille et une Nuits, avec non moins de foi peut-être et plus de besoin. Quant au peuple il ramasse tout le mal d'ici-bas dans sa personnification ordinaire et dit que « le diable habite entre l'ongle et la peau » et que couper ses ongles c'est se délivrer du démon.

Le bain du vendredi est obligatoire d'après la Sonna pour le musulman qui compte se rendre aux offices. Le Prophète a dit : « Que celui qui veut assister à l'assembler se baigne auparavant ». Pour les fêtes, le bain est (*mosthabb*), recommandé; il est nécessaire le vendredi pour supprimer toute odeur capable d'incommoder les assistants (*Nozhat el madjalis*, I, p. 111). Il doit être pris dans la matinée à partir du lever du soleil. Dans les villes, on se baigne au hammam, vrai nid de légendes. L'étuve est de l'invention des génies, soit de ceux que commandaient les sorciers de Pharaon (près de Blida, sur la route de Chréa, on montre un bloc hanté provenant d'un mur des bains du vieux roi des Egyptiens), soit des génies architectes de Salomon (les bains de Rovigo sont encore aujourd'hui chauffés par un fournier de l'escorte du Roi des hommes, des esprits et des bêtes). Le code régnant dans l'étuve rappelle l'époque du talion. Il est mauvais d'y gaspiller l'eau le vendredi: dans l'autre monde l'égoïste sera accusé par ses victimes d'avoir empêché ses contemporains de faire leurs ablutions et il perdra autant de sang qu'il aura dépensé d'eau inutilement. De même si quelque baigneur demande de l'eau pour boire et qu'un autre la boive à sa place, celui-ci sera condamné dans l'autre monde à boire du sang de celui qu'il a lésé, car le Prophète aurait réglé ce point : « L'eau est à celui qui l'a demandée. » Le baigneur qui commet une indécence, comparaîtra au jour

du jugement dans l'attitude qui a scandalisé les gens et il souffrira dans ce monde d'une maladie honteuse que lui infligera l'œil des génies du bain offensés de son impudeur.

Le fidèle qui se rend aux bains le vendredi apporte de chez son coiffeur un rasoir avec lequel il se débarrasse des villosités dangereuses de son corps : on dit que sous chaque poil se tapit un démon. Le rafliné procède à cette opération pour la nuit du lundi également, qui est la seconde nuit conjugale de la semaine. D'après un hadits : « Celui que se taille les moustaches le vendredi gagne dix bonnes actions pour chacun des poils qui tombent sous ses ciseaux (cf. *Nozhat el madjalis*, II, p. 200). Il doit veiller à ce que sa moustache n'entre pas dans son verre quand il boit, telle était la formule à Blida vers 1900. Les gens instruits y prêchent aujourd'hui le hadits : « Faites le contraire des associateurs, rasez vos moustaches et laissez croître votre barbe. » Celle-ci ne doit pas dépasser la largeur de la main : on coupe ce qui excède tous les quinze jours. La barbiche rappelle le bouc et longue barbe est synonyme de sottise. « La couleur de l'habit porté le vendredi doit être de préférence le blanc, jamais le noir ; sont permis (*idjouz*) le vêtement blanc, le rouge, le jaune et le vert » (*Nozhat el madjalis*, I, p. 110). Chez les citadins, le rouge est remplacé par le rose et le noir est mal vu et déconseillé (*mekrouh*). Les femmes s'abstiennent de manger de l'ail ou de l'oignon le vendredi, disant que cela ferait fuir les anges loin d'elles. Les hommes récemment encore considéraient l'usage des parfums comme le propre des efféminés et des invertis. La diffusion de la littérature classique, parmi eux, leur apprend que les Arabes de la grande époque se parfumaient le jour de l'assemblée avec le meilleur parfum qu'ils possédaient, que le Prophète employait la plu[illegible] du temps le musc à cette fin, et qu'il a dit : « J'ai

aimé dans notre monde trois choses : les parfums, les femmes et, mes délices, la prière » cf. *Nozhat el madjalis*, I, p. 110). Le vendredi se doit de réunir les préférences de Mahomet; il est déjà le jour de la prière et de la femme; l'industrie européenne se charge de lui fournir les essences, qui conviennent à l'une et à l'autre et dont la barbarie maghrebine avait perdu le souvenir.

***

La principale observance du vendredi est la cérémonie officielle de la prière en commun à la mosquée. Nous n'avons pas à nous en occuper ici parce qu'elle relève de la liturgie et non du folkore. Mais elle a donné naissance à des croyances populaires qui sortent du domaine de la théologie purement orthodoxe.

On rencontrait naguère encore des tolba et des campagnards persuadés que l'aurore du vendredi s'accompagnait de phénomènes surnaturels, dont on retrouve le similaire ou l'original dans les livres de l'arabe savant. « Allah a créé un ange qu'il a posté sous le Trône et qui a cent mille cornes séparées entre elles par mille années de marche. Sur chaque corne se tiennent quarante rangs d'esprits célestes. Sa face porte le soleil, sa nuque la lune et ses tempes les étoiles. Or, quand se lève le jour du vendredi, cet ange se prosterne devant Allah et dit : « Mon Dieu, pardonne à ceux d'entre le peuple de Mahomet qui feront la prière du vendredi (*Nozhat el madjalis*, I, p. 107). » Toute la nature se réjouit de la venue de ce jour bénit. « Au sujet de la vertu éminente du vendredi on dit que les oiseaux et les bêtes qui rampent sur la terre se rencontrant un vendredi s'abordent avec ces mots : « Salut ! Salut ! voici le saint jour ! » (*Eddamiri, Hait el haiouan*, II, p. 303). Des campagnards de la banlieue de Blida, passant devant le cimetière de Sidi Hallou pour se rendre à la mosquée, ont entendu les

morts les féliciter. C'est une voie triomphale que celle qui conduit aux offices du vendredi, et sur laquelle le musulman dévot et instruit des légendes édifiantes de sa religion s'avance les oreilles bourdonnantes d'acclamations, imperceptibles pour les autres, que poussent en son honneur non seulement les animaux qu'il rencontre, mais les arbres et les pierres du chemin. Et son entrée est saluée dans la salle de prières par des anges qu'Allah a dépêchés tout exprès pour lui sourire, noter sa présence, prier à ses côtés et le combler, en le quittant, de vœux de bonheur. Vieux récits (cf. *Nozhat el madjalis*, I, p. 105) toujours rajeunis ! Des anges le vendredi parcourent les rues de Blida. Le fait en tout cas était admis vers 1900. Et nul n'aurait osé démentir les pieux visionnaires qui se vantaient d'avoir reconnu un de ces Esprits en mission (*soïïah*) dans quelque étranger fuyant les regards sous le voile surbaissé de son turban.

L'état d'âme que l'on observe souvent chez le fidèle sortant de la mosquée le vendredi, c'est un grand sentiment d'apaisement intérieur et de confiante sérénité. Un taleb dont la conscience n'avait pas lieu d'être tranquille et qui devait bientôt tâter de la prison pour escroquerie, s'ouvrait un jour en ces termes devant moi : « On dit que, le vendredi, nos anges gardiens présentent au Prophète (Salut à Lui !) le tableau de nos bonnes et mauvaises actions de la semaine. Il en arrête le bilan ou plutôt il nous fait passer un jugement partiel hebdomadaire en attendant le jugement dernier général. D'autres disent que nos actes défilent devant lui sous des formes célestes ou infernales que l'on ne précise pas. Ainsi l'Intercesseur des musulmans se tient au courant de l'état moral de son peuple. — Penses-tu qu'il soit bien satisfait de toi ? lui demandai-je. — Aussi, je multiplie les salutations à son adresse, car il a dit : « Celui qui me saluera cent fois le vendredi, se verra pardonner les péchés de quatre-vingts ans (*Nazhat el madj.* II,

p. 91). Quant à Allah, « si nos fautes sont grandes, sa miséricorde est infinie », comme a dit Abou Nououâs. Et le mufti, dans le rouleau où il lit son prône, nous a rapporté le propos que l'ange Gabriel a tenu au Prophète. « Il m'a annoncé, a dit Mahomet (Salut à Lui !) que quatre-vingt-dix-neuf mille pardons venant d'Allah, au cours de chaque nuit et jour du vendredi, seraient distribués entre les hommes et les femmes de mon peuple... car Allah le Puissant, l'Infini a dit : « J'ai juré de ne jamais livrer au tourment de l'enfer un œil qui aura versé une larme par crainte de mes châtiments ! » A ses autres vertus transcendantales, le vendredi ajoute le privilège d'être le jour de l'absolution presque universelle.

Le vendredi satisfait aussi, pour le musulman, cette sorte d'ambition de tout croyant, si téméraire dans son humilité affectée, qui consiste à vouloir plier son Dieu à ses volontés par la prière. Dans les vingt-quatre heures de ce jour béni, il y en a une qui s'appelle l'heure de l'exaucement (*sa'at él idjaba*). Le Prophète a dit que le vendredi il y a une heure à laquelle tout musulman faisant la prière obtiendra de Dieu tout bien qu'il lui demandera (*Traditions islamiques*, Houdas, t. IV, p. 266). Malheureusement, on n'est pas fixé sur cette heure. D'abord chaque jour de la semaine a son heure sacrée. D'après les uns c'est entre le point du jour et le lever du soleil; Mahomet a déclaré ce moment l'heure paradisiaque. Eddamiri Haiat el haiouan (I, p. 31) dit : « Si tu veux savoir l'heure où les portes du ciel s'ouvrent et où la prière est exaucée, guette l'heure de l'appel du muezzin. » Mais, le vendredi, ces heures sont plus favorables que jamais. « Dans l'histoire de Jacob dans le *Badaïa ezzohour*, Jacob bénit ses fils la nuit du vendredi à l'heure du sahar (qui précède le lever du soleil) parce que la prière n'est jamais repoussée à cette heure-là ». D'autres la placent durant l'office du vendredi, à la fin de la prière, « depuis le moment où le prédicateur s'assoit jusqu'à celui où il se retire, ou encore au coucher du soleil : l'heure où Dieu agrée toutes nos demandes s'étend de la prière de l'açeur au coucher du soleil » (*Nozhat el madjalis*, I, p. 208). Ces variations des théologiens n'empêchent pas le vulgaire de reconnaître au vendredi la prérogative si estimée de laisser aux orants de ce jour la libre disposition des rênes de la Providence. Le grand saint de l'Islâm, Adbelcader el djilani, d'après le *Nozhat el madjalis*, II, p. 193, a comparé, après nombre d'oulémas, le jour du vendredi à la Nuit d'Elqadr, cette nuit merveilleuse où le ciel s'entr'ouvrant réalise tous les souhaits, même imprudents, de la terre; et même il lui a décerné la supériorité pour la raison qu'il se répète chaque semaine alors que la Nuit d'Elqadr ne revient qu'une fois l'an. Dans son ardent besoin d'espérance, le peuple ferait volontiers du vendredi une Nuit d'Elqadr hebdomadaire, si l'on peut dire.

*
* *

Dans le programme de ce jour férié, le principal article pour les hommes concerne l'assistance aux offices : pour les femmes, qui ne se glissent à la mosquée, dans l'ombre des tribunes hautes, que lorsqu'elles ont atteint l'âge canonique, la grande attraction du jour est le pèlerinage aux tombeaux (*ziârt élqbourât*). Par son nom il s'apparente au pèlerinage aux marabouts (*ziart élmrâbtin*); et comme lui, il porte ombrage, en frisant par certains détails l'anthropolatrie, à l'orthodoxie des théologiens, et, en émancipant les femmes de la discipline du harem, à la jalousie des maris. Les chansonniers, les satiriques et les moralistes mènent campagne depuis des siècles contre ces escapades soi-disant funèbres où ne régneraient pas toujours des sentiments édifiants en rapport avec le deuil et la dévotion. Mais les femmes défen-

dent leur coutume. La piété filiale est recommandée par la religion. Il est de leur devoir de venir consoler le défunt dans sa tristesse. D'ailleurs, elles font acte de charité : leurs prières, leurs aumônes profitent à tous les habitants du cimetière et améliorent leur sort en les enrichissant d'indulgences nouvelles. Un proverbe dit : « Visiter ses amis revivifie les cœurs, visiter les morts vous fait pardonner vos péchés. » Elles répètent deux aphorismes qu'elles déclarent décisifs : « Celles qui oublient leurs morts, Allah ajoute à leurs malheurs fatals des malheurs supplémentaires » ; « celles qui ne fréquentent pas les cimetières, Allah les punit en les guérissant quand elles tombent malades », c'est-à-dire en leur permettant de s'énivrer des joies de ce monde et de se vautrer dans ses souillures, sans penser à sa brièveté

La vérité — dont elles ne peuvent se douter — c'est qu'elles perpétuent un rite généralement périmé de l'ancien culte universel des ancêtres : l'entretien des morts. L'homme a renié ces vieilles traditions ; mais la femme, à cause de ses fonctions biologiques, sociales, domestiques même, leur est restée attachée. Elle transmet l'hérédité physique et morale. Pour être la mère de l'avenir, il lui faut être l'amante du passé. Elle veille sur la solidarité morale qui constitue l'unité de la famille à travers les générations. Son conservatisme fait l'ossature de la race. Nourrice enfin et nourricière des siens, elle se charge naturellement d'alimenter les hôtes des tombeaux, comme ceux des berceaux et de la maison. Cette superstition des vieux âges s'est conservée particulièrement tenace dans l'Afrique du Nord. En vain le christianisme l'a proscrite à l'époque romaine. Saint Augustin a condamné à plusieurs reprises « l'habitude de porter du pain et du vin sur les tombes » (cf. *Sermons CXC et CXCI et passim*). Il n'a pu la déraciner. Nous savons par ses *Confessions* que sa mère, Sainte Monique, eut toutes les peines du monde à s'en défaire. Nous

voyons aujourd'hui nos Mauresques, qui ne se piquent pas d'être des saintes, défendre les droits de ceux qui ne sont plus et, du même coup, les intérêts de ceux qui viendront demain, contre la désapprobation de leurs oulémas, avec autant d'entêtement que les Mauritaniennes en ont mis à les sauver jadis des anathèmes de leurs évêques.

Dans les premières années de ce siècle, à Blida, nombre d'indigènes croyaient que l'âme (*rouh*), une fois sortie du corps, se tient sur le bord du lit mortuaire et près de la table du laveur des morts ; puis, au moment de la levée du cadavre, elle va se blottir, dit-on, dans l'arcade surmontant la porte de sa chambre (*gouçt él-bâb*), se promène sur la terrasse de la maison ou s'y accroupit dans l'attitude de la tristesse; enfin ne quitte son domicile terrestre que le quarantième jour après sa mort, jour dit de la séparation (*ioum ferâq*). La plupart des gens instruits dans leur religion, disent que l'âme suit le corps dans la fosse. Elle y subit l'interrogatoire des deux anges macabres, conformément à la doctrine coranique. Les prières du jour de l'enterrement, les lectures pieuses du 3e et 40e jour ne s'expliquent pas sans la présence de l'âme près du corps. Les superstitions populaires témoignent de la même croyance. « Si l'on visite un mort de sa famille pour la première fois un vendredi, il ne faut pas manquer de lui renouveler cette visite tous les vendredis suivants jusqu'à ce que les 40 jours du défunt soient achevés; faute de quoi, quelqu'un autre de la famille mourrait sans faute dans l'année. » On se représente communément l'âme comme une ombre impalpable ayant les traits, la forme et les attitudes du vivant, errant d'ordinaire ou assise près de son tertre.

Combien de temps fréquente-t-il sa tombe ? D'après certains, il y reste indéfiniment, jusqu'à la fin du monde ; d'autres disent : « quarante jours seulement,

mais il y revient tous les vendredis » ; d'autres précisent qu'il y séjourne assidûment pendant les quarante premiers jours; puis, qu'il y revient tous les vendredis pendant quarante ans encore ; après quoi il rompt toutes relations avec les vivants.

Pour ceux qui n'admettent pas que l'âme reste accouplée au corps jusqu'au jour du jugement, et c'est la grande majorité, la *rouh* habitent dans le *Berzekh*. C'est un vocable emprunté du Coran, mais qui enveloppe une conception populaire. Quelques-uns, rares, se le figurent comme un de ces columbariums où, dans de petites cases juxtaposées, les chrétiens enferment les cercueils de leurs enfants. Les paysans le décrivent comme un nid de guêpes aux alvéoles innombrables, ou un gâteau de cire dont les larves ne se comptent pas et dont la ruche s'élève dans le monde invisible. D'autres en parlent comme d'un immense entonnoir dont la spirale s'enfonce dans les entrailles de notre globe, ou bien un puits dont le fond est formé par la septième terre et dont les parois sont tapissées de cellules aussi nombreuses qu'il y aura de morts avant la fin du monde. J'ai recueilli de la bouche de tolba plus circonspects qu'il y a dans le ciel un lieu de rassemblement (*medjma'*) dont on ne sait qu'une chose, c'est que les âmes des musulmans s'y rendent après leur mort pour y attendre le jugement dernier. Il en est qui affirment que ce medjma', sorte de purgatoire sans tourmenteurs, est cependant une sorte de prison préventive où s'entassent les croyants qui ont transgressé les lois du Coran. Les âmes des justes ont pour demeure temporaire le Berzekh. Le Berzekh, pour ceux qui ont lu les livres de vulgarisation eschatologique, est localisé dans la trompette d'Azrafil, le sonneur du dernier jour. Cette trompette, plus grande que l'univers créé, se compose de quatre tubes immenses dont les pavillons vont s'ouvrir l'un à l'est, l'autre à l'ouest, le troisième sous la septième terre et le quatrième

sur le septième ciel. Au pourtour de ses cavités plus grandes que notre monde s'ouvrent autant de portes qu'il y a d'âmes. Toutes les cellules se disposent en soixante et dix groupes parce qu'il y a soixante et dix espèces de créatures à qui Dieu a donné une âme. On distingue le quartier des anges, celui des génies, des hommes, des démons, des bêtes, des reptiles, etc. Il n'est pas jusqu'aux fourmis qui n'aient leur habitat spécial. C'est là que tous les êtres morts ou à mourir attendent ou attendront le coup de trompette qui doit les ressusciter, (cf. *Bedaï'a ezzohour d'Ibn Aiyas*, p. 42). Ces idées avaient été répandues à Blida vers 1904 par les lectures publiques faites dans les cafés maures pendant les veillées du ramadan.

Quelle que soit la manière dont on conçoit la retraite des âmes attendant le dernier jour, l'on s'accorde fort généralement à croire qu'elles en sortent le vendredi pour se mettre en communication avec les amis qu'elles ont laissés sur la terre. Certains métaphysiciens arabes semblent bien ignorer cette occupation des trépassés : ainsi on lit dans le *Nozat el madjalis*, II, p. 170, que le vendredi est le jour où le Prophète visite les âmes dans le Berzekh. Mais pour la plupart de nos contemporains, les âmes des morts, le jeudi soir déjà, quand la nuit tombe, descendent de leur séjour céleste, rôdent autour de leur tombeau ou viennent s'accroupir sur ses bords, attendant avec impatience quelque (*çadaka*) distribution d'argent, ou plus souvent de pain et de figues, aux pauvres, ou quelques lectures du Coran (*qraïa*), récitation faite par des tolba soudoyés ou par un parent instruit, œuvres méritoires qui grossissent leur trésor de bonnes actions; et aussi la visite de quelqu'un de ceux qui leur sont restés chers. Quand l'âme, accourue dans cet espoir, ne trouve personne qui lui témoigne de l'affection, elle remonte désolée dans son ermitage extraterrestre; elle avait le droit de s'attendre à plus de (*rahma*),

pitié mêlée de tendresse. Elle remonte au contraire toute réconfortée, quand elle a constaté que l'on pensait encore à elle. « On raconte que l'imam Chaféi, qui se rendait chaque vendredi sur le tombeau de sa mère, la vit une nuit en songe et lui demanda si elle l'entendait lui réciter onze fois chaque vendredi la sourate Elikhlas. « Mon fils, lui répondit-elle, dès que tu arrives à tel pont, je te suis des yeux jusqu'à ma tombe. » Or ce pont était fort loin du cimetière (Cf. mes *Coutumes, institutions, croyances*, Blida, 1905, p. 268). A Blida, m'a-t-on assuré, les parents décédés viennent guetter leurs enfants sur la grand'route, à l'endroit assez éloigné de leur tombeau où s'embranche le sentier qui conduit au cimetière musulman.

Lorsqu'un groupe de femmes s'y rend, les matrones font leurs recommandations aux plus jeunes. Elles doivent se composer un visage de circonstance. Est-ce à dire prendre un air funèbre ? Au contraire, elles viennent apporter la consolation au cher disparu et non renouveler ses regrets. La consigne est de montrer du courage et de la résignation. D'abord la religion défend les manifestations excessives du deuil et puis la tradition s'y oppose. « Si les visiteuses d'un mort versaient une seule larme sur la route, la chère petite âme, comme elles disent (*erouiha*), ne descendrait pas; et si, près du tombeau, elles s'abandonnaient aux larmes, la chère petite âme s'enfuirait. Parfois, une mère affligée, appuyant sa tête sur le cippe, éclate en sanglots; ses compagnes l'entourent aussitôt : « Garde-toi de laisser tomber une seule larme sur le tertre : elle brûlerait l'âme qui serait torturée de la torture de l'au-delà à cause de cette larme ! » Les morts payent les faiblesses de ceux qui les pleurent immodérément. Le ton qui convient est celui que l'on prend dans une famille pieuse dont le deuil commence à s'atténuer. Il faut savoir se tenir entre la mélancolie et l'enjouement. Il ne leur déplaît pas

d'étonner de leur sérénité le touriste mécréant qui note la souriante tranquillité de leur groupe et les familiarités décentes qu'elles prennent avec la mort; et aussi d'exciter la colère du taleb bougon qui, ne connaissant pas les règles du jeu, s'indigne de leur gaieté et répète le hadit menaçant : « Celui qui entre dans un cimetière en riant, en sort (au jour du Jugement) en pleurant. » Elles savent qu'elles ont atteint le but de leur visite de charité quand elles ont égayé leurs chers morts de leur présence et de leur caquet et qu'elles les ont réchauffés du rayonnement de leur jeunesse, eux d'abord, et aussi, dans l'arrière-plan, la foule confuse de leurs sombres compagnons d'infortune.

Car cette solitude est plus peuplée que les bosquets sacrés des marabouts aux jours de fête patronale. Elles y sentent peser sur elles les regards d'innombrables yeux invisibles. Dès le seuil, elles s'en avisent. « Salut à vous ! » disent-elles. Les plus évaporées rectifient leur tenue. Elles serrent étroitement leur voile sur leur sein. Il ne faudrait pas scandaliser les duègnes que l'âge et la mort ont rendues deux fois austères, ni donner des regrets aux vierges et aux jeunes femmes ravies à leurs amours; encore moins rallumer sous la cendre du tombeau le cœur mal éteint des hommes. Ah ! les velléités érotiques des ombres, les passions posthumes, les jalousies macabres ! Une Telle, que son hystérie fit délirer un jour au milieu des morts, s'est vue en songe poursuivie par un fantôme amoureux qui sentait la terre humide d'où il venait de s'échapper. Allah nous garde de la colère et de l'amour de ceux de l'au-delà !

Et leurs sens, comme ceux des génies, sont plus pénétrants que les nôtres. Ils connaissent nos pensées, nos sentiments, notre état de santé. Les docteurs de la loi musulmane, ainsi que les vieilles femmes qui sont les docteurs de la coutume, interdisent l'accès du cimetière à celles qui se trouvent affectées d'impureté légale.

Quand l'une de ces indésirables pénètre dans l'enceinte des morts, les âmes s'abstiennent d'y descendre ou s'enfuient loin de sa présence ou s'en reviennent au ciel; d'autres disent qu'elles ne peuvent se résoudre à frustrer l'attente de leurs amis, mais qu'elles détournent leurs yeux de la visiteuse souillée.

Elles doivent surveiller leur langage, comme dans une assemblée de personnages respectés, entre autres choses se montrer discrètes, à la manière dont il faut l'être avec les génies. « Si cette âme est apparue en songe, comme il arrive souvent, et que la femme favorisée de cette vision se livre à des confidences sur ce sujet, l'âme s'offusque de sa vanité, se fâche, se retire incontinent et lui boudera jusqu'à sa mort, au point de ne plus jamais descendre quand elle sentira la bavarde présente. » On reconnaît là les traces d'un veto qui explique pourquoi le culte des morts prend l'apparence d'un mystère féminin, comme le culte des génies qui lui ressemble par plusieurs côtés.

Arrivée près de la tombe, la visiteuse en baise la tête, c'est-à-dire la pointe du cippe où se sculptait un turban au temps des Turcs, et elle récite, en guise de prière, tout ce qu'elle sait de Coran et d'oraisons en langue liturgique, ce qui n'est jamais bien long. Beaucoup se contentent de répéter la salutation au Prophète. Après quoi, elles s'occupent de faire la toilette de la tombe, comme les femmes de chez nous, mais avec cette différence qu'il leur incombe non seulement d'entretenir leur tombeau, mais aussi de le ravitailler. Dans la tombe traditionnelle indigène, il y a toujours (c'en est toute la vaisselle funèbre) un bol en terre cuite grossière qui devient chez les modernisés une tasse en porcelaine ou un auget creusé dans le marbre chez les riches, etc. Le nom de ce récipient en dit l'usage : c'est la *mechriba*, la coupe à boire. Un des rites principaux de la visite du vendredi est d'en renouveler l'eau et de la laisser pleine. Autour de l'hydrophore on ne manque pas d'émietter du pain et de répandre quelques figues au moment où le groupe des visiteuses mange lui-même son goûter. Enfin l'on soigne les plantes qui parent et ombragent la tombe.

Si l'on interroge les tolba sur le sens de ces différentes pratiques, ils vous répondent que les aliments déposés sur la tombe sont destinés aux oiseaux du ciel qui, dans leur reconnaissance pour le mort qui les leur procure, prient pour lui et accroissent son trésor de bonnes actions de tous les chants qu'ils adressent au Créateur. De même les plantes qui l'entourent chantent à son profit leur hymne perpétuel à la divinité. Ces raisons se retrouvent dans les livres des théologiens et visent manifestement à islamiser une survivance payenne.

Les ruraux des environs de Blida, au commencement du XXe siècle, ne les admettaient pas : ils déclaraient naïvement que tout ce qu'on en faisait était pour désaltérer et sustenter l'âme défaillante du mort. La preuve en était que la *mechriba* n'était souvent qu'un tesson fendu ou un trou dans la pierre tombale, correspondant avec la bouche de l'enterré, et l'on y vidait le liquide sans qu'il en restât la moindre trace extérieure. Le pain souvent était choisi selon le goût du défunt, pain azyme, pain dit du « boulangi », gâteau même comme beignets du genre *sphendjo* (éponge *sphongos*) ou *mqettfa*, etc. D'ailleurs le pain et les figues forment un ensemble consacré que l'on offre en aumône (*çadaqa*) aux pauvres et aux tolba récitant le Coran près des tombes. Les végétaux enfin sont moins appréciés pour leur autorité d'intercesseurs que pour leur agrément et surtout leur utilité. Le géranium que l'on plante dans le tertre flatte les yeux et l'odorat et les oiseaux n'en ont que faire. Le myrte offre deux avantages : son odeur balsamique et ses baies servant jadis de condiment et que les Romains employaient avant de connaître le poivre, au rapport de Pline. Certaines plantes que nous prendrions pour des

ornement funéraires ont été comestibles : tels sont la *bgougua*, l'arum esculentum ou gouet des Egyptiens, ainsi appelé parce que les sujets des Pharaons la mangeaient, selon les auteurs anciens; les Maghrebins en font une consommation régulière en temps de famine ; tel aussi l'oleaster ou olivier sauvage (*zebbeudj*) dont on confit les fruits, comme jadis les picholines dans notre Provence, et qui fournit de l'huile aux habitants de la Petite Kabylie. Si l'on tient compte des plantes que la civilisation a rayées du nombre des comestibles, on constate que les arbres fruitiers l'emportent sur ceux de plaisance. Le figuier et la vigne ombragent assez souvent les tombes ; et, innovation suggestive, nous avons vu adopter le néflier du Japon nouvellement importé par les mécréants, pour la raison que son fruit est plus précoce et apparaît dès avant la fin de l'hiver. En descendant du Berzekh pour passer une journée dans sa tombe, l'âme du bon fellah de la Mettidja ne semble pas souhaiter autre chose que les joies matérielles et terre à terre dont il jouissait jadis dans sa ferme.

La réception que lui font les femmes est empreinte de sensualité comme le cadre dans lequel elle se passe. Tout vivant, mis en présence de la mort, se sent malgré lui rejeté vers les plaisirs de la vie. Les visites au cimetière ont jadis dégénéré en orgie, si l'on en croit Saint Augustin (Edition Vivès, IV, p. 290). Il dénonce « ces femmes qui, dans les champs du repos, se livrent à des festins où l'ivresse accompagne la luxure, festins qu'une populace charnelle et naïve considère non seulement comme des fêtes en l'honneur des martyrs mais comme des consolations à l'adresse des morts *solatia mortuorum*. » L'Islam, par l'interdiction du vin et la séparation sévère des sexes, a cru mettre fin à ces pieuses débauches. Mais le sentiment qui les inspirait et le rituel qui les réglait, tout reniés qu'ils soient, n'ont pas été abolis. En versant de l'eau dans la *mechriba*, la musulmane de nos jours perpétue le geste des libations de vin que faisaient ses ancêtres. La prière du tombeau couverte des friandises de sa collation rappelle la *mensa sanctorum* et la *mensa mortuorum* qui désespérait déjà les moralistes chrétiens parce qu'ils y voyaient la table des offrandes que les payens dressaient à leur Mânes. Le résultat moral produit par ce joyeux rite funèbre semble être le même de nos jours qu'autrefois : les Mauresques disent qu'il leur « rafraîchit le cœur » *iberred elqloub* et nous savons pour l'apprendre des archéologues (voir le P. Delehaye, *Journal des savants*, 1926, p. 385-390) que les termes de *refrigerare*, refroidir et consoler et son substantif *refrigerium*, ce qui refroidit et console, s'appliquaient dans le latin populaire de l'Afrique du Nord au repas funèbre fait sur le tombeau.

Elles attribuent le calme qu'elles rapportent de ces rendez-vous funèbres à l'influence du mort, dont elles sentent, dont elles voient partout la présence. L'âme sans doute est invisible, mais elle se révèle à ceux qui l'aiment derrière certains phénomènes, sous certaines formes connues. « Parmi les signes matériels qui permettent à l'âme du mort de se manifester on cite une grosse mouche portant les couleurs blanche, rouge et noire. « Voilà l'âme ! » disent les Blidéennes quand elles la rencontrent. Cet insecte surnaturel fait d'abord le tour du groupe en bourdonnant. Il cherche les membres de la famille, allant d'une femme à l'autre, essayant de se glisser sous leurs voiles, tournant sur leurs têtes, s'élançant vers leurs joues : il semble saluer les parents du mort ; puis, tout à coup il disparaît, on ne sait comment, de même qu'on ne sait d'où il est sorti. « Il ne lui manque vraiment que la parole ! » s'écrient-elles, émues. Les femmes de Douira, qui bien entendu partagent cette croyance collective, disent que cette mouche guette sur la route le cortège des femmes en deuil, les rejoint avant qu'elles atteignent la porte du

cimetière, leur fait mille fêtes ; puis, quand elles en ont franchi le seuil, elle s'évanouit aux yeux, mystérieusement. A Dra elmizan, on raconte qu'une jeune femme qui venait de perdre un enfant, s'approchait de la petite tombe, quand elle fut assaillie par une de ces mouches, qui la piqua furieusement. Elle en fut si effrayée, que, soudain elle s'affaissa et s'évanouit. Depuis ce moment jusqu'à aujourd'hui encore, elle est restée dans un état constant d'hébétude et de sémi-démence. » Elle végète, bourrelée de remords, persuadée qu'elle a causé la mort de son enfant, tant la mouche de la tombe s'assimile sûrement dans son esprit à l'âme du mort.

L'âme ne se déguise, dit-on, sous la forme animale que pour se manifester en public. Dans l'intimité, elle se montre sous ses propres traits, c'est-à-dire sous ceux qu'elle avait de son vivant. Elle apparaît fréquemment en songe le vendredi. L'on provoque même son apparition ce jour-là quand on veut la consulter sur des questions intéressant l'honneur, la santé des enfants ou le patrimoine. Voici une anecdote recueillie à Blida en 1912 : elle met en lumière une pratique en vogue parmi les femmes à cette époque. Une vieille femme prévoyant sa fin prochaine confia à une amie un bracelet en or et une somme de cent francs pour les frais d'enterrement. Suivant l'antique coutume, elle « égorgea la dépositaire avec la salive » c'est-à-dire que, ayant mouillé son index avec sa salive, elle le passa sur le cou de la dépositaire en prononçant la formule : « C'est un dépôt qui est sur ton cou et je t'ai égorgée avec la salive ! » La personne égorgée avec la salive se garde d'ordinaire de trahir son engagement. Celle-ci pourtant y manqua. La vieille étant morte, sa fille réclama en vain le bijou et l'argent. Elle consulta les *guezzânât* qui sont les devineresses et les *derouchât* qui sont les voyantes; elle fit « brûler le cierge par le bas » auprès de marabouts : rien n'y fit. Mais, un vendredi, ayant été pleurer sur

le tombeau de sa mère, elle prit une poignée de terre au chevet de la tombe et la plaça la nuit venue sous son oreiller. Sa mère se dressa devant elle en songe, lui dénonça l'infidèle avec tous les détails qui permettaient de la confondre. Celle-ci, mise en demeure de prêter serment devant Sidi Abdallah, la terreur des parjures, restitua le dépôt sans plus s'entêter.

Il y a quelques années, on voyait, tous les vendredis matin, avant l'heure où les visiteuses voilées envahissent le cimetière de Sidi Hallou, un jeune homme s'immobiliser devant une tombe, réciter de longs fragments du Coran, puis, renouveler l'eau du petit abreuvoir et semer aux chanteurs du ciel les miettes de pain qui les attirent près d'un mort ; enfin s'accroupir et pleurer. C'était un fils prodigue qui venait demander pardon à son père d'avoir assombri ses derniers jours par son inconduite et le suppliait de lever la malédiction qui pesait sur lui. On raconte que son père lui est apparu en songe et s'est réconcilié avec lui. Sa santé est bonne, son commerce prospère, ses enfants ne « lui rendent pas ce qu'il a fait ». Il sert d'exemple à ceux qui recommandent la piété filiale et l'accomplissement exact de nos devoirs envers nos morts, si nous voulons réussir dans cette vie, comme dans l'autre.

***

Consacré par les hommes au culte d'Allah, par les femmes au culte des ancêtres, le vendredi ne serait pas pleinement sacré d'après la mentalité Nord-Africaine s'il n'était pour les uns et les autres un jour propice aux opérations magiques. Après notre visite à la mosquée et au cimetière, il nous faut nous transporter maintenant dans

l'échoppe de l'*iqqach* et plus tard tâcher de pénétrer dans le harem. On distingue, en effet, nettement la magie féminine et la magie masculine. La première est, en général, comme on l'appelle quelquefois, naturelle, c'est-à-dire qu'elle ne compte que sur la volonté humaine et agit directement sur la nature sans faire appel au concours des Esprits. La magie masculine est purement évocatoire et n'opère que par l'intermédiaire de forces supérieures. Ces forces sont chez nos *iqqachs* de deux espèces : les génies et les versets du Coran personnifiés ou anges exécuteurs des versets (cf. article du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, année 1925, n° 103). De là la division de notre sujet en deux parties : la magie djinnique et la magie coranique.

On reconnaît dans les techniques de l'*iqqach* quelques résidus de la vieille astrologie. Ainsi, l'astre du vendredi est Vénus, appelée Zohra en arabe. Dans la rue, ce nom est synonyme de Fatima; dans le bureau du sorcier il désigne la planète sous l'influence de laquelle est né l'Islam et dont il porte l'insigne sur son drapeau. L'assimilation entre la « Mère des musulmans » et Vénus a été faite par Mahomet, si l'on en croit ce hadits : « Ceux qui auront perdu le Soleil prendront la Lune pour guide ; ceux qui n'auront plus la Lune prendront Vénus ; ceux qui n'auront plus Vénus, prendront les Gémeaux. Et comme on lui demandait le sens de ces paroles, il répondit : Je suis le Soleil, Ali la Lune, Vénus c'est Fatima, les Gémeaux sont Hassan et Hosséïn » (*Nozhat el madjalis*, II, p. 180). Les théologiens pour éviter à Fatima cette compromission payenne font du nom de Zohra une épithète, ils disent *Fatima Ezzohra*, Fatima la blanche ; mais les poètes populaires, comme Elmaghraoui dans son « *Mariage d'Ali* », désignent la fille du Prophète sous le double nom de Zohra et d'Etoile du matin, *Nedjmet eççebah*, tout comme chez nous la Vierge Marie avec laquelle Fatima est confondue

aussi, car on la dit encore *Sitna lbatoul*, Notre-Dame la Vierge. Sans se soucier de cette évolution du sens d'Ezzohra, le sorcier contemporain y voit, tout comme les anciens Mages, l'Esprit de la planète Vénus ou cette planète elle-même divinisée.

Son ministre des sphères supérieures est Cerfiaïl, il est peu populaire; son ministre sur notre terre est Labiod, dont la vogue est considérable même parmi les autre Rois des jours, tous bien connus dans l'Afrique Nord. Son métal est le cuivre rouge, dont la nat femelle aime à s'allier à tous les métaux ; sa couleur le rose tendre ; son sigille (*khalem*) est la lettre arab *ha* ﻫ telle qu'elle s'écrit unie aux autres lettres d'un mot, le *Ha chaqiq* ou Ha fendu ; on l'appelle encore *Ha mqoucusa* Ha avec son trait d'union. « Cet Ha, qui forme une circonférence et en indique le centre, symbolyse par ses circonvolutions les mystères merveilleux de ce jour et par sa circonférence représente la Divinité (cf. *Ibn el Hadjdj Chomous el anouar*, p. 60). La circonférence qui est une ligne infinie éveille l'idée de l'infini divin. Telles sont les survivances rappelant les techniques des anciens magiciens que nous avons retrouvées chez les *iqqachs* de Blida au commencement du siècle. Il faut y ajouter l'attribution au vendredi du titre de Petite Chance *Essaad lasghar*, par opposition à celui de Grande Chance *Essaad lakbar*, donné au jeudi. Un passage d'Ibn el Hadjdj (*Lib. cit.*, p. 58) résume pour beaucoup de professionnels tout ce qu'ils savent de la vieille magie des livres : « Vénus (entendez son jour et son heure dans la journée) est propice pour les questions de mariage et de semailles, pour les opérations magiques relatives à l'amour et à la vie de société. Sa nuit est heureuse et humide. »

Labiod était encore évoqué le vendredi par certains *iqqachs* dans les dernières années du XIXe siècle.

Adjuration du vendredi à l'adresse du maître de ce jour, le roi des génies Labiod.

O Labiod, accours ici au nom de Mittaroun. Apporte un peu de *koun* (principe créateur et puissance miraculeuse) partout où le jugera bon ma pensée. Amène-moi des serviteurs qui exécutent tous mes ordres.

Où sont Mesrouq et Fertoun et les habitants des nimbus ? Assistez un homme en peine, obligez son cœur : amenez-moi même le Ravisseur *Elkhettaf*, convoquez ses soldats.

O toi qui ravis même ce qui est enfoui sous terre, viens tirer ton voisin (ami) d'embarras. Par Allah, l'Invisible, facilitez-moi mon dessein. Venez à mon appel : montrez-vous dans le miroir.

Je veux que vous soyiez mes aides. Ce qui me passera par l'esprit s'exécutera sur-le-champ. O Labiod à la blancheur éclatante, répondez-moi d'une voix forte. Quiconque sollicite la générosité d'Allah réussit et Dieu le fait triompher.

O Labiod, ne m'oublie pas. Viens avec tes auxiliaires du pays des palmiers. Amène ici les troupes des Ghouls (ogres) : obéissez au nom du Miséricordieux et dépêchez Derliïl : je les renverrai à Mimoun, en ton nom, ô Kesfâiïl.

Secourez-moi, ô mes auxiliaires ! Obéissez-moi, serviteurs, par ordre du Maître suprême ! Ne regimbez pas la durée d'un clin d'œil, par le roi Djebril !

L'auteur inconnu de cette vieille adjuration concevait Labiod comme une sorte de bach-agha du Sahara. Au-dessous de lui, il distinguait parmi les Ghouls du désert le héros des contes populaires Elkhettaf, puis, Mesrouq et Fertoun qui me sont inconnus. Au-dessus, il nomme Mittaroun, sorte d'administrateur ou sous-préfet. A l'échelon supérieur, il place Cerfiaïl qu'il ne nomme pas ici mais qu'il a nommé dans l'adjuration du jeudi.

C'est l'Esprit de la planète Vénus changé en préfet. Enfin, concernant toutes les affaires des peuplades turbulentes des djinns, il se représentait les bureaux de l'archange Gabriel, ministre préposé au département des êtres invisibles. Au sommet, planant sur toutes les créatures, Allah suprême, jouait le personnage du Sultan, et peut-être de l'empereur Napoléon III, vu la date, sinon de l'adjuration, du moins du manuscrit.

Cette hiérarchie, dont il faut chercher l'origine dans le mysticisme néo-platonicien des premiers siècles après Jésus-Christ, ne formait plus qu'un souvenir confus dans l'esprit de nos iqqachs du commencement du XXe siècle. Ils n'étaient plus les maîtres de l'onomastique tumultueuse de l'astrologie. Ils se bornaient à adjurer les génies par le nom d'Allah et à les contraindre à l'obéissance à coups de textes du Coran.

« Si tu veux engager à ton service un génie musulman, commence par jeûner un mardi, un mercredi et un jeudi, en ne mangeant, la nuit venue, que du pain d'orge sans sel et quelques grains de raisin sec; si tu as besoin cependant d'un aliment chaud, tu pourras le prendre à la condition qu'il soit insipide. Dans la nuit veille du vendredi, tu te retireras dans un endroit caché aux regards. Seul dans ta retraite, tu dessineras dans la paume de ta main gauche un carré magique formé avec les noms des quatre chefs : Djebril, Mikaïl, Srafil, Azrafil, et au milieu du carré, tu écriras la lettre *kaf*, de grande dimension et dans la boucle tu déposeras un gros point d'encre . Il est nécessaire que tes habits soient de couleur blanche, sans le moindre signe distinctif. Tu t'accroupiras sur une natte, qui cachera une légère couche de cendre sans souillure, le visage tourné vers l'Orient. Prenant alors ta provision de benjoin, tu la partageras en sept tas. Tu prononceras ensuite sept mille fois [illegible]om d'Allah *Ellatif*, en jetant au feu au commencem[illegible] de chaque millier un de ces tas. Au

cours de cette litanie le *Khedim* ou Serviteur t'apparaîtra. Pendant le premier millier, tu verras se montrer un chat noir qui viendra se coucher devant toi, ne t'en effraye point. Pendant le second millier, tu sentiras comme une rafale de vent ; au troisième, papillonnera devant tes yeux comme un épais essaim d'abeilles: n'aie pas peur, elles ne te feront aucun mal. Et ainsi, au quatrième, cinquième et sixième, (tu auras diverses visions). Enfin, au septième, tu verras le Khedim se présenter en personne, sous la forme d'un homme de petite taille, au teint rose. « Que désires-tu, taleb ? » te dira-t-il. Réponds : « Je veux que tu te fasses mon auxiliaire pour les choses qui concernent ce bas monde et l'autre. — Je dois obéir, te répondra-t-il, à Allah et à son Prophète ! — Donne-moi un signe d'intelligence (*mâra*). » Il te donnera un gage... » (Extrait de l'ouvrage manuscrit du Cheikh Sidi Abdelcader Elfasi, habitant Rabat).

On se rendra compte de la différence de cette méthode actuellement en vogue avec l'ancienne, si l'on veut lire dans *Eddirabi*, *Chomous elanouar*, p. 110, la pratique recommandée pour cette même opération, l'asservissement d'un génie. Pendant quarante jours d'une ascèse sévère, on répète, avec la Sourate des génies, une adjuration composée de mots barbares qui sont les noms des chefs invoqués et finissant par ces termes : « Roi Labiod, viens à moi avec tes serviteurs, etc. Et c'est le roi du vendredi qui à la tête de ses troupes vient conclure un pacte avec le sorcier. Notre iqqach, au contraire, n'invoque qu'un des noms d'Allah et ce qu'il évoque ce n'est pas sans doute un ange — les besognes qu'il veut lui demander sont trop profanes et même parfois criminelles — mais l'esclave de l'ange attaché au service du nom divin, un serviteur, humble mais musulman, du vrai Dieu, un Esprit du Coran.

Entrons chez un iqqach le vendredi et cachons-nous

derrière le rideau de son arrière-boutique, nous verrons à l'œuvre cette sorcellerie coranique.

Arrive un jeune étourdi, amoureux d'une femme qui le dédaigne. Notre iqqach lui lit les conseils qu'Eddirabi (*K. elmodjribat*, p. 50) donne en pareil cas : se lever dans la seconde partie de la nuit, veille du vendredi, faire deux prosternements sommaires ; réciter trente fois la sourate: *Laqed djakoum rassoul* (S. IV); puis prononcer cent fois la salutation au Prophète, enfin ajouter : « Mon Dieu, fais-moi aimer d'une Telle, fille d'une Telle, si bien qu'elle vienne auprès de moi, humble et soumise, sans délai, et occupe son esprit de mon amour. Tu es Celui qui peut tout ! »

Maintenant c'est un fellah qui se plaint de ce que sa moisson s'annonce bien maigre, alors que celle de ses voisins, surtout du colon roumi, promet d'être le double de la sienne et c'est tous les ans ainsi ! — N'est-ce que cela ? On va lui corriger sa malchance. On rédige sur une feuille de papier, de la sourate IV le verset 168 en entier. « Il nous est venu un Prophète... » Et on lui remet la feuille pliée en lui disant : « Enfouis ceci au milieu de ton champ; si la pluie vient et en dilue l'écriture, tu verras l'amélioration. La parole de Dieu, qui a créé toutes choses, vaut mieux que les sacs d'engrais chimique des mécréants ! »

Vient le tour d'une vieille matrone escortée d'une grande fille dégingandée. La duègue explique qu'elle demande à Dieu depuis longtemps un « burnous de protection (*bernous ester* = un mari) » pour sa fille. L'expérience a prouvé que pour ces personnes d'un autre siècle l'ordonnance du sorcier n'est appréciée que lorsqu'elle se complique de quelque mise en scène et au moins d'un rite magique. « Tu te rendras, lui dit le sorcier, à la mosquée, un vendredi, après la prière, quand tous les hommes sont sortis. Tu y ramasseras sept poignées de terre. Tu en feras sept petits pâtés, sur chacun desquels

tu réciteras trois fois le passage du Coran où il est dit : « Annonce au peuple le pèlerinage, qu'ils y arrivent à pied ou montés sur des chameaux, empressés, etc., » en répétant le mot « qu'ils arrivent » trois fois. — Mais, Seigneur, interrompt la vieille, je n'ai pas eu le bonheur d'apprendre la parole de Dieu. — Tu viendras ici, répond l'iqqach, et je prononcerai pour toi la sainte formule. Cela fait, la jeune fille fera des ablutions, sept vendredis de suite, avec un de ces pâtés qu'elle aura délayé dans son eau d'ablution et elle ira jeter cette eau dans un chemin passant ou un carrefour très fréquenté. » (Cf. *Eddirabi*, p. 131, K. elmodjribat).

La magie des iqqachs peut ainsi composer avec celle des femmes. Nous l'avons vue aussi emprunter les techniques de la magie djinnique ou évocatrice des génies. Mais, en général, dans notre siècle, pratiquée par des tolba, c'est-à-dire par des gens qui savent le Coran, elle met en œuvre les forces divines que contient le texte sacré, forces, d'ailleurs, personnifiées d'ordinaire dans des entités angéliques d'après une loi que nous avons expliquée dans notre étude sur les talismans publiée dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, de l'année 1926.

(*A suivre*).

J. DESPARMET.

Comptes rendus

Georges PETER. — *L'Effort français au Sénégal*. Paris, E. de Boccard, 1933. 1 vol. in-8°, 383 p.

Cette thèse de droit, qui a pour auteur un jeune administrateur des colonies, ne prétend pas retracer l'histoire de la colonisation française au Sénégal. Elle se borne à résumer les travaux qui ont été consacrés au passé de ce vieux domaine français, et toute son ambition, nettement avouée, c'est de présenter une synthèse des résultats acquis. Tel quel, c'est un travail d'une grande utilité, et qui mériterait d'être connu d'un public étendu.

Dès la première ligne, on est séduit par l'accent généreux de l'auteur et par sa ferveur de néophyte. On le sent pris tout entier par la grandeur de l'œuvre coloniale, et rien n'est plus émouvant. Comme son cas n'est pas isolé, on peut affirmer que les jeunes générations de coloniaux français vaudront les anciennes, qu'elles ne se laisseront pas étouffer par les complications, malheureusement croissantes, de l'administration pure et qu'elles s'attacheront à concevoir avant tout la colonisation comme un devoir social.

Au demeurant, il y a là un fonds de culture et des qualités qu'on ne trouve pas couramment dans les thèses de droit : un souci de documentation solide, le goût de la précision et de l'ordre, un réel talent d'exposition, et, par dessus le marché, un effort constant de réflexion personnelle. Sur les problèmes les plus importants de la vie sénégalaise, l'auteur donne son avis, sans outrecuidance et avec les précautions nécessaires, mais très carrément. A la bonne heure.

L'ouvrage débute par une introduction géographique, ethnographique et historique, destinée à mettre en lumière les difficultés de l'œuvre. Quelques petites fautes et lacunes : par exemple, l'étude du climat, qui vient après celle de l'hydro-

graphie, n'est pas à sa place ; quand il s'agit de pays intertropicaux, on ne risque jamais rien à traiter d'abord du climat. Par exemple encore, les « régions » ne sont pas suffisamment distinguées ; la répartition et le mode de groupement de la population, qui jouent un si grand rôle dans la mise en valeur de la terre et des hommes, sont un peu trop laissés de côté ; l'histoire de la colonisation est clairement présentée, mais l'histoire indigène, l'histoire profonde du pays, est sacrifiée tout à fait. Je sais bien qu'une simple introduction ne peut pas tout dire, mais il ne faut pas, à mon sens, laisser passer une occasion de signaler aux coloniaux combien il est indispensable de fonder leur action sur une parfaite connaissance du milieu physique et du milieu humain.

Toute la première partie, consacrée à l'étude de l'effort économique (développement des cultures, institutions destinées à stimuler la vie agricole, outillage économique, commerce, etc.) est d'une excellente tenue, puisée aux bonnes sources et riche en vues raisonnables. Retenons notamment (car il est tout à fait d'actualité) le passage relatif aux cultures vivrières, qu'il est si prudent d'encourager et de maintenir, pour parer aux déficiences possibles des cultures industrielles et pour sauvegarder, dans un intérêt de stabilité sociale et de simple humanité, le paysannat indigène.

L'étude de l'effort social n'est pas moins intéressante et nourrie. Politique indigène, représentation locale, politique scolaire, politique sanitaire, régime du travail, tout cela est compris à fond, dégagé des détails inutiles et rendu accessible au lecteur le moins préparé. Tout au plus pourrait-on désirer un peu plus de vie, de contact avec le réel : il n'est pas défendu, même dans une thèse de droit, d'indiquer, en plus du mécanisme d'une institution, comment cette institution fonctionne dans la pratique, l'allure qu'elle prend dans l'existence quotidienne du pays. Mais pourquoi n'avoir pas traité, dans un chapitre spécial, des institutions judiciaires ? Pourquoi n'avoir fait que de brèves allusions à la question des coutumes ? Voilà qui compte dans la réadaptation d'une société aux événements.

La bibliographie, qui peut paraître assez soignée pour une thèse de droit, gagnerait à être plus complète et plus méthodique : elle omet des ouvrages importants et retient certaines publications assez insignifiantes : elle indique en bloc les revues utilisées, alors que certains articles de revues sont parfois plus importants que de gros livres.

Si je formule ces critiques, qui sembleront peut-être excessives, c'est que nous avons affaire à un auteur jeune et digne de sympathie. Nous souhaitons vivement qu'il ne limite pas son effort à ce dernier travail scolaire, car on devine en lui de belles promesses. Notre littérature coloniale a besoin de se reprendre; elle tend fâcheusement, tous ces temps-ci, à tomber aux mains de simples passants. Il faut que les coloniaux, les vrais, ceux qui peinent sur place, lui rendent cette vigueur et cette vérité qui la marquaient aux premiers temps de l'installation et dont la tradition, grâce à quelques survivants de la grande époque, n'est pas encore tout à fait perdue.

GEORGES HARDY.

Henri DEHERAIN. — *L'Egypte turque. Pachas et Mamelouks du XVIIe au XVIIIe siècle. L'Expédition du Général Bonaparte.* Paris, Plon, 1934. 1 vol. illustré in-4°, 572 pages.

De l'*Histoire de la Nation Egyptienne*, qui est publiée par M. Gabriel Hanotaux sous les auspices et le haut patronage de S. M. Fouad 1er, et qui doit comprendre en tout sept volumes, nous avions déjà l'Introduction générale, de M. Hanotaux, la Géographie de l'Egypte à travers les âges, de M. de la Roncière, l'Egypte pharaonique, de M. Moret, et l'Egypte jusqu'à la Conquête arabe, de MM. Jouguet, Diehl et Chapot. Voici maintenant, en avance sur l'Egypte arabe, qui doit être traitée par M. Wiet, l'Egypte turque, depuis la conquête de Sélim 1er jusqu'à la fin de l'occupation française.

On y retrouve les habituelles qualités de M. Dehérain, la solidité de son information, ses scrupules de méthode, sa clarté, son souci du détail et son horreur des mots inutiles. On peut même affirmer que cet ouvrage comptera parmi ses meilleurs.

Que le sujet de ce nouveau volume présente pour des lecteurs français un intérêt particulier, il est à peine besoin de l'indiquer. Il y a là une très remarquable mise au point de questions fort complexes, et qui touchent de près à notre propre histoire. Mais ce qu'il faut signaler surtout, c'est que,

pour la première fois, ce moment du passé de l'Egypte est étudié en lui-même, et non plus seulement par rapport à des événements européens, et qu'il doit à ce changement de perspective une sorte de rajeunissement.

Par ailleurs, M. Dehérain, sans négliger le moins du monde le drame de l'histoire, sans sacrifier les mêlées humaines comme la lutte des « puissances » d'Egypte au XVIIIe siècle ou les épisodes de l'expédition française, accorde une large part de son attention à la vie organique du pays, aux institutions, aux usages, et il parvient ainsi à nous faire saisir, sous le tumulte et la confusion des faits, une trame, que nous connaissions mal ou même que nous ne soupçonnions guère.

Une première partie est consacrée à l'Egypte turque proprement dite, à la vie des Pachas et des Mameluks, aux révolutions de palais du XVIIIe siècle; elle se termine par une étude très originale et savoureuse sur les représentants des nations chrétiennes dans l'Egypte turque. La seconde partie s'occupe de l'Expédition française, dont les origines apparaissent en belle lumière, et elle aboutit à un chapitre d'un vif attrait sur l'existence et le rôle des savants français en Egypte. Une vigoureuse conclusion résume l'ensemble et détermine avec netteté la place, singulièrement importante, de l'Expédition française dans l'histoire de l'Egypte et dans l'histoire du monde.

L'illustration, confiée à M. Simon Bussy et à Mme et M. Hanotaux fils, est abondante, soignée et toujours intéressante.

GEORGES HARDY.

Commandant ATTILIO GATTI. — *Tam-Tams (Souvenirs de neuf années d'aventures au cœur de l'Afrique, chez les Zoulous, les Bantous, les Boschimans et les Pygmées)*. Traduit par J. Delpech. Préface de Ch. Voisin, gouverneur général honoraire du Congo belge. Paris, Payot, 1933. 1 vol. in-8°, 250 p., 8 gravures hors-texte.

On retrouve, en lisant ce livre vivant, émouvant, coloré, des impressions d'enfance. Voilà bien la vie des sauvages, telle

que nous l'imaginions le jeudi, au fond du jardin, déguisés en Robinson et jaloux des aventures que nous révélait une littérature charmante. Le Commandant Attilio Gatti est un merveilleux conteur ; avec cette simplicité de moyens qui n'est à la portée que du vrai talent, il nous fait entrer de plain-pied dans l'existence frémissante des Zoulous, des Bantous et des Pygmées. On le sent, d'ailleurs, animé d'une réelle sympathie pour ces bonnes gens, et c'est tout dire.

Mais il n'y a pas qu'une source d'agrément dans ce récit d'un voyage qui dura neuf ans. Le Commandant Attiglio Gatti est un ethnographe averti et un observateur de qualité. Toute l'Afrique, mère des prodiges — Africa Portentosa — est là, avec ses monstres et ses miracles, ses rites qui viennent du fond des temps et ses hallucinations collectives. Enquête un tantinet romancée, peut-être, mais enquête tout de même, attentive, consciencieuse, prolongée, et qui ne sera pas sans profit pour la connaissance scientifique.

GEORGES HARDY.

Maurice ROBERT. — *L'Afrique centrale*. Paris, Colin, 1934. 1 vol. in-16, 215 pages, avec huit cartes et graphiques.

Le titre de cet ouvrage est sensiblement plus large qu'il ne conviendrait. On s'attendrait à trouver, non seulement une description de toute l'Afrique centrale, mais encore une étude des hommes qui habitent le pays. Or, il s'agit ici, en somme, et sauf quelques allusions aux colonies voisines, du Congo belge, et la vie des populations est passée sous silence. Tout se borne à l'examen de la géographie physique, des ressources agricoles et minières, de l'outillage économique. C'est, bien entendu, le droit de l'auteur de limiter ainsi son sujet, mais nous aimerions en être prévenus dès la couverture du livre.

Cette réserve faite, il faut reconnaître que le travail de M. Maurice Robert nous apporte en abondance des renseignements précieux et sûrs, et c'est une bonne fortune que

cette synthèse des connaissances de géographie physique et économique sur le Congo belge, notamment pour le public français, qui ne disposait d'aucun ouvrage d'ensemble sur la question.

Il reste à nous donner, dans la même collection, un petit ouvrage aussi solide et aussi commode sur la géographie humaine du Congo belge et l'état actuel des méthodes de colonisation qu'on y applique. Car c'est tout de même intéressant, les hommes fussent-ils noirs.

GEORGES HARDY.

Antonio PRIETO. — *Numismática granadina* (Boletin Academia Historia, janv.-mars 1932, p. 305 à 311).

Alfred BEL. — *Contribution à l'étude des dirhems de l'époque almohade*, extr. d'*Hespéris*, 1933, 68 p.

CASTO Mª del RIVERO. — *La moneda arábigo-española*, Madrid, 1933, 193 p.

Il a paru opportun de grouper dans une même recension ces trois contributions récentes à la numismatique de l'Occident musulman. La première de ces études est un article court, mais très utile, d'Antonio Prieto, dont on avait pu apprécier la compétence dans des travaux antérieurs, particulièrement dans ses *Reyes de Taifas*, Madrid 1926. Ces quelques pages du *Bol. Acad. Historia* sont une bonne mise au point, pour la partie relative à la dynastie naṣride de Grenade, des données publiées en 1893 par Antonio Vives ; cet inventaire déjà ancien doit en effet être complété ou rectifié sur plusieurs points qu'indique Prieto: suppression de deux monnaies acceptées à tort par Vives (nos 2160 et 2189), attribution différente de deux pièces naṣrides, toutes deux au nom de Muḥammad, et admission de quelques monnaies alors inconnues ; les plus intéressantes de ces dernières sont les deux suivantes, publiées d'ailleurs précédemment : une monnaie grenadine du nom d'Abū Zakariyā', le premier des Ḥafṣides de Tunis, témoignage d'une vassalité éphémère, et un doublon de

Muḥammad IX aṣ-Ṣaghīr prouvant, comme Gaspar Remiro l'a montré dès 1908, qu'il était le fils de Muḥammad VIII (corriger en ce sens le tableau généalogique des Naṣrides inséré par González Palencia dans son *Hist. España musulmana*, p. 116-7) ; enfin Prieto signale un exemplaire nouveau d'une monnaie de Muḥammad V, dont le lieu de frappe est Ceuta au lieu de Grenade, ce qui rappelle l'occupation de cette place africaine par le Naṣride de 1389 à 1387.

La matière numismatique étudiée par Alfred Bel est beaucoup plus impressionnante par le nombre, puisqu'elle monte à 3.800 pièces, toutes d'argent ; elle est aussi, en principe, plus neuve, puisque ces dirhems ont été trouvés tout récemment (décembre 1932), à peu de distance de Tlemcen, dans une petite jarre scellée et enfouie dans le sol. Malheureusement il faut reconnaître tout de suite que les données nouvelles apportées par cette découverte sont en quantité très restreinte, presque insignifiante, et ne répondent nullement à l'importance du trésor mis à jour. Dans son mémoire, très clair et très fort bien ordonné, A. Bel a consigné les résultats de l'examen auquel il s'est livré, avec beaucoup de conscience, sur toutes ces monnaies ; ce n'est point de sa faute si, à parler franc, aucune d'elles n'est d'un intérêt considérable. Il date, avec raison, la constitution de ce stock de l'année 1242 au plus tard ; pour expliquer l'origine de ce trésor — s'il est besoin d'une justification particulière à un usage si généralement humain — il suppose que le propriétaire, fuyant un envahisseur tel que le Ḥafṣide Abū Zakariyā', a caché sa fortune liquide dans la terre proche de la maison de campagne qu'il avait dû habiter « durant les temps de la paix almohade » p. 3) ; l'hypothèse est séduisante, mais demeure hypothèse ; quoi qu'en pense l'auteur (p. 67), elle n'explique pas l'absence, dans une collection aussi abondante et aussi variée, de toute monnaie ifriqiyenne ou tlemcénienne de ce temps (ḥafṣide ou 'abdalwādide).

A. Bel a rédigé pour les principaux types de ces dirhems, classés judicieusement, une description minutieuse et soignée, tant du décor que de l'inscription, et l'on est en droit de la tenir toujours pour exacte, malgré le caractère souvent défectueux des abondantes reproductions photographiques qui ne permettent guère de vérifications. Il va sans dire que le commentaire historique qui accompagne la présentation de chaque série donne toute satisfaction, venant d'un auteur aussi averti du passé de l'Occident musulman ; on regrettera toute-

fois qu'il n'ait pas eu connaissance de l'étude de Prieto, *La reforma numismatica de los Almohades* (in : *Miscelanea de estudios arabes*, Madrid 1915), dont l'existence même contredit sa réflexion de la page 5.

Dans l'ordre où ils sont décrits, on a d'abord — ils sont de beaucoup les plus nombreux — des dirhems almohades (carrés, sauf un seul qui est rond avec un carré inscrit, comme les dinars) portant des lieux de frappe lisibles (villes d'Afrique du Nord, d'Espagne, des Baléares) ou illisibles, ou bien privés de cette indication : Tinmal se lirait, d'une façon douteuse, sur certains d'entre eux; les autres ne présentent rien de nouveau. Un petit groupe — de Sijilmasa — qui vient ensuite, se rattache à la fameuse réforme d'al-Ma'mūn, contempteur de l'almohadisme, comme le prouve la substitution du mot *al-Qur'ān* à *al-Mahdī* dans l'une des formules habituelles. La sagacité du numismate avait davantage à s'exercer à l'occasion de dirhems de type almohade, mais dus à des princes indépendants, dans la première moitié du XIIIe siècle; ordinairement y figure un hommage au calife ʿabbāside anonyme, reproduction partielle, comme il eût été bon de le rappeler, de la pratique almoravide. Quelques-unes de ces pièces sont, à juste titre, signalées à notre attention : un dirhem carré de Murcie (p. 53), plus ancien que la série des dirhems ronds habituels chez les Hûdides et dont une vingtaine d'exemplaires figurent aussi dans la collection de Tlemcen (p. 60-64); un dirhem anonyme de Ceuta (p. 54-55), que l'auteur attribue à l'émir al-Yanašti (vers 1235) ; un dirhem d'Aḥmad al-Bāǧi, émir de Séville de 1231 à 1234 (p. 55-57). Enfin, l'unique dirhem naṣride est de type connu : il ne peut être, comme le dit A. Bel, que de Muḥammad Ier (p. 57-59).

Il reste un point sur lequel je ne puis me trouver d'accord avec l'auteur : c'est l'interprétation de l'expression *dirham mu'minī*. Le texte d'al-Marrākušī (p. 137-166), sur lequel on se fonde, est clair : « le *dirham mu'minī* est la moitié du dirhem légal ». Or, étant admis que le dirhem légal équivaut à 2 gr. 975, le *dirham mu'minī* est à identifier à une monnaie d'argent dont le poids approche le plus possible de la moitié de 2 gr. 975, soit 1 gr. 487 ; il ne peut donc s'agir des piécettes — une vingtaine sur 3.800 — dont le poids varie entre 0 gr. 59 et 0 gr. 76 (p. 14). Par contre, si une monnaie conservée jusqu'à nous se prête à une identification aussi certaine que possible avec le *dirham mu'minī* d'al-Marrākušī, c'est bien le dirhem rond à carré inscrit, *frappé au nom de 'Abdalmu'min*,

qui figure en exemplaire unique dans la collection de Tlemcen (p. 18) ; *son poids est de 1 gr. 48* : on ne peut souhaiter conformité plus grande avec le texte du chroniqueur. Au reste, rien n'empêche que la désignation de *mu'minī* se soit étendue par la suite à des pièces de poids égal, ne portant plus le nom de 'Abdelmu'min ; et j'inclinerais à penser que l'on a appelé *mu'minīs* tous les dirhems carrés, dont le poids se fixe autour de 1 gr. 35 (dégradation de 1 gr. 48) et qui constituent la masse de nos pièces d'argent almohades. Les piécettes de 0 gr. 59 à 0 gr. 76 sont des demi-dirhems almohades, ou des quarts de dirhems légaux; on ne saurait les qualifier de *mu'minīs* selon la définition d'al-Marrākušī.

Le troisième des travaux de numismatique cités ci-dessus, celui de Casto del Rivero, est d'un autre ordre et se propose un tout autre but que les précédents. C'est essentiellement un livre de vulgarisation. Agréablement présenté, il offre, dans ses soixante-trois premières pages, un résumé convenable de l'évolution de la monnaie arabe d'Espagne, depuis la conquête musulmane jusqu'à la fin de la « reconquista ». L'indication des principaux types est en général suffisante, si ce n'est peut-être le manque trop fréquent d'indications métrologiques. Les faits fondamentaux se trouvent notés, par exemple l'absence de frappe d'or sous l'émirat umayyade, la réforme almohade, les imitations chrétiennes du dinar almoravide (*maravédis, mitcals*) et du dirhem almohade (*millarès*), la titulature des dynasties et leurs formules traditionnelles, le passage du coufique à l'écriture cursive, le tout accompagné de listes de souverains, de tableaux généalogiques et d'une nomenclature des lieux de frappe, avec de bonnes reproductions photographiques hors-texte (au nombre de 161). Les pages 111 à 189 sont occupées par la description sommaire des monnaies publiées sur ces planches. En outre, l'auteur a cru nécessaire d'établir (p. 102 à 110) une correspondance entre les deux traités numismatiques de Vives et de Prieto ; l'idée peut se soutenir, mais, de toute façon, on lui saura moins gré d'avoir poussé la bonne volonté jusqu'à esquisser un étrange et squelettique « résumé historico-numismatique des musulmans hors d'Espagne » (p. 64 à 83) ; et l'on ne reconnaîtra guère non plus l'utilité des dix pages (p. 91 à 101) consacrées à une « chronologie » dont les rubriques sont trop fréquemment arbitraires. On regrettera pour finir que ce manuel, digne somme toute d'être recommandé à un public de non spécialistes un peu pressés, soit déparé par un trop grand

nombre d'erreurs dans la partie arabe de sa typographie ; les transcriptions en caractères latins elles-mêmes, pour lesquelles on ne songe pas cependant à réclamer une rigueur scientifique, ne laissent pas d'être fâcheusement fautives en plus d'un endroit.

Robert BRUNSCHWIG.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1933. (Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités).

Au printemps de 1933, M. Reygasse, poursuivant et développant des fouilles entreprises en 1926, a achevé d'explorer le soi-disant tombeau de Tin-Hinan à Abalessa (Hoggar). Les recherches ont révélé que la destination de l'édifice n'avait pas dû être funéraire. Seule, la salle fouillée en 1926 avait été utilisée comme lieu de sépulture. Dix nouvelles salles ont été mises au jour qui ont livré un certain nombre d'objets remarquables : lampe romaine en terre cuite, bracelets et pointes de flèches en fer, énormes clous également en fer, etc... L'épaisseur des murs extérieurs, la situation de ce monument au sommet d'une colline difficile d'accès, tout fait songer à un petit fortin. Telles sont les conclusions auxquelles M. Reygasse a abouti et qu'il a exposées dans une communication à l'Académie des Sciences Coloniales. D'autres recherches ont porté sur de nombreux tombeaux de types divers : à Abalessa, Tit, Silet. Une vingtaine de squelettes ont été recueillis. Un grand nombre d'inscriptions tifinagh anciennes et une belle série de pièces néolithiques provenant également du Hoggar forment le riche et précieux butin de l'année écoulée et permettent de bien augurer des recherches futures.

L'épigraphie libyque a reçu un sérieux enrichissement par la découverte de 36 inscriptions nouvelles provenant de deux nécropoles de la région de la Calle.

Dans le domaine de l'archéologie punique, Mme Vincent a retrouvé sur l'emplacement de Portus-Magnus (Saint-Leu, près d'Oran) une nécropole bien conservée de l'époque romaine mais avec survivance de rites puni-

ques. Une quarantaine de tombes ont été fouillées. Une grande quantité d'objets funéraires a été recueillie. Ils seront déposés au Musée d'Oran. Les fouilles de Gouraya ont été publiées et étudiées par M. Missonnier dans les Mélanges de l'Ecole de Rome.

A Cherchell, les Grands Thermes de l'Ouest sont désormais entièrement dégagés. La fouille a livré quelques inscriptions. Des inscriptions ont été comme chaque année recueillies çà et là. Ce sont pour la plupart des épitaphes. La découverte la plus intéressante a été celle d'un beau buste en marbre, portrait d'une femme, coiffée à la mode du temps des Antonins (IIe siècle). Son état de conservation est absolument remarquable. Il a été déposé au Musée.

A Djemila les fouilles du quartier Chrétien se poursuivent. Elles ont dégagé une rue bordée de maisons d'habitation où divers fragments de marbre : fragments d'architecture, débris de statues, ont été retrouvés. Concurremment avec les fouilles se déroulent des travaux de mise en état, de consolidation, de nettoyage de l'ensemble des ruines qui donnent à la cité exhumée un caractère de jour en jour plus évocateur.

L'exploitation des trouvailles récentes de Timgad continue de façon heureuse. Le cimetière païen reconnu l'année dernière a été dégagé en partie. Il en reste autant à explorer. Dès maintenant il a livré plus de 30 épitaphes et plus de 100 tombes intactes avec leur mobilier funéraire. La voie romaine qui traverse le cimetière a fourni un très bel ouvrage d'art construit pour franchir un lit de torrent. La chaussée, faite de grandes dalles, est supportée par des piliers carrés destinés à laisser un passage aux eaux.

La collection de Vulpillières, à El-Kantara, classée comme monument historique a été, en outre, achetée par la Colonie. Ce précieux ensemble de documents a donné lieu à de nouvelles et importantes études.

M. Carcopino, membre de l'Institut, a publié dans la revue *Syria* : « Une note complémentaire sur les Numeri syriens de la Numidie romaine », d'après les inscriptions de cette collection. M. Marrou, ancien boursier de voyage du Gouvernement Général, a publié dans les Mélanges de l'Ecole de Rome une étude importante intitulée : « La collection Gaston de Vulpillières ».

Dans les ruines de Zana, Mme Alquier a poursuivi des fouilles fructueuses : un fortin byzantin adossé à l'arc de triomphe de Macrin a été entièrement dégagé. Il a livré de nombreuses inscriptions qui ont fait l'objet de deux communications du Directeur des Antiquités à la Commission de l'Afrique du Nord.

M. Berthier, Conservateur du Musée Gustave-Mercier, à Constantine a entrepris des recherches archéologiques dans la région de Constantine. Il a été recueilli un certain nombre d'inscriptions inédites. Une très belle mosaïque, en excellent état de conservation, représentant des scènes de pêche, a été découverte à Khenchela et, grâce à la générosité de l'inventeur, elle est entrée au Musée de Constantine.

Au tombeau de Masinissa, près du Kroubs, les travaux de restauration progressent activement : la remise en place, après consolidation, des assises inférieures du monument est achevée.

A Bône, les travaux de dégagement des rues dans le voisinage du forum d'Hippone sont achevés et l'on pourra songer à commencer l'exploration des maisons.

Comme chaque année deux membres de l'Ecole de Rome ont obtenu des bourses de voyage archéologiques du Gouvernement Général. Les deux titulaires ont fait des fouilles couronnées de succès dans des édifices de l'époque chrétienne. M. Simon, dans la région de Saint-Arnaud, à Henchir-el-Atech a dégagé une église où il a trouvé une grande lampe à trois becs en terre cuite et des fragments importants d'une décoration murale en plâtre moulé. M. Cayrel à Ksar-el-Kelb, dans la région de La Meskiana, a également fouillé une église consacrée à un martyr donatiste. Il a exhumé plusieurs inscriptions et de nombreux fragments de plâtre d'une belle arcature ornementale. Ces objets, entrés au Musée Stéphane Gsell, sont précieux pour l'étude de l'art chrétien primitif et pour les rapprochements qu'ils suggèrent avec l'art décoratif musulman dans l'Afrique du Nord.

L. LESCHI.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. J. DESPARMET, la note suivante:

RECTIFICATION

Dans le numéro LXXIV (1er et 2e trim. 1933) de la *Revue Africaine*, à la page 89-90, je me vois attribuer une théorie métrique dont, certes, je ne me serais jamais avisé. M. Ben Cheneb l'aurait trouvée dans ma communication au XIVe Congrès international des Orientalistes : « La poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique ».

« La thèse de M. Desparmet, prétend M. Ben Cheneb, fait résider le principe rythmique dans l'alternance de temps forts correspondants à l'accent tonique et de temps faibles. » — J'ai vainement cherché la mention de cette alternance dans ma thèse. J'y ai lu seulement ceci : « La poésie populaire ne peut se plier qu'à cette sorte de rythme qui est fondé sur l'accent et le nombre des syllabes ».

Plus loin, M. Ben Cheneb écrit : « Dans l'impossibilité de suivre sa règle (*sic*), M. Desparmet se contente, par la suite, de donner de toutes les pièces *mel'hûn* une scansion purement syllabique. » — J'ai écrit: « La caractéristique générale de cette poésie, selon moi, serait le vers numérique, comme semblent le démontrer les spécimens nombreux que je donne avec leur scansion syllabique. » Loin d'être en contradiction avec ma règle (véritable), les pièces que j'ai scandées m'ont servi à l'établir.

Depuis cette époque (1904), c'est sur ce principe de la scansion syllabique établi dans ma communication au Congrès, que j'ai publié un nombre considérable de poésies populaires dans mes *Coutumes, croyances et institutions des Indigènes* (Blida, Mauguin, 1905) ; dans ma

seconde édition de *l'Enfance et le Mariage* (Jourdan, 1913) ; dans la *Revue Africaine:* « La Conquête d'Alger » (1931) ; Les Chants populaires pendant la guerre » (1932).

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* (année 1932, p. 439) on peut lire de ma main ceci : « Les deux systèmes de métriques connus en Algérie sont irréductibles. Le premier est fondé sur la quantité prosodique et le second sur le nombre des syllabes, nous l'avons démontré dans notre communication au Congrès des Orientalistes d'Alger de 1904. » Dans le même chapitre, intitulé « La vieille poésie nationale », je propose mon hypothèse sur l'origine en Algérie du vers syllabique, que je retrouve jusque dans l'antiquité latine, dans une vieille inscription de Tipaza, entre autres, et dans le poème de Saint Augustin *Adversus partes Donati*.

J'ajoute que la scansion syllabique des poésies populaires m'a été d'un grand secours pour mes études de l'arabe parlé, parce qu'elle m'a fourni des témoignages concrets, des moyens de contrôle et des modèles pour la notation de la prononciation que j'ai innovée dans mes livres scolaires : les deux volumes de ma *Méthode pour l'enseignement de l'arabe dialectal* (Alger, Jourdan, 1907).

Je me suis demandé comment M. Ben Cheneb a pu se méprendre à ce point sur le sens de ma communication ? Ce qui l'a induit en erreur, ne serait-ce pas la mention que j'y ai faite à plusieurs reprises du rôle de l'accent dans ces vers ? Il faudrait ne pas oublier pourtant qu'il ne suffit pas pour définir un vers de dire qu'il est syllabique. Le langage versifié dont il est question est doublement rythmé : 1° les éléments du vers forment un rythme à l'intérieur du vers ; 2° les vers forment un rythme entre eux. La rime et le nombre des syllabes constituent leur lien d'ensemble. Mais il y a un rythme intérieur du vers, sans lequel il ne serait plus que de la prose rimée. « Il faut, dans chaque vers, à intervalles égaux, un accident remarquable de la prononciation », comme le dit Jules Romains dans son *Petit traité de versification*. Cet accident est constitué, dans le vers arabe comme dans le vers français, par « un accent tonique ». Il était impossible, en parlant métrique, de ne pas y faire allusion.

Sans avoir besoin de ces explications, que je m'excuse d'avoir faites trop longues, le lecteur qui s'intéresse à ces questions, parcourant ma communication au Congrès d'Alger de 1904, conviendra certainement que nulle part je n'y ai assumé la théorie « de l'alternance des temps forts et faibles » ; mais qu'au contraire l'ouvrage n'a d'autre but que de démontrer, — ce qui à cette époque était contesté, — le caractère syllabique du vers maghrebin.

J. DESPARMET.

***

Nous avons communiqué la note ci-dessus à M. Ben Cheneb, qui nous a envoyé la réponse que voici :

A PROPOS DE L'ACCENT DANS LA POÉSIE MALḤŪN

(Réponse à une rectification de M. J. DESPARMET)

—

M. J. Desparmet, — dont la compétence en *malḥūn* algérien est reconnue par tous les orientalistes — s'est cru particulièrement visé dans mon article sur les *Chansons Satiriques d'Alger* (*Rev. Afric.* 2e et 3e trim. 1933, p. 89-90) et se défend d'avoir jamais émis la thèse que la prosodie populaire résidât « dans l'alternance de temps forts correspondants à l'accent tonique et de temps faibles », comme je l'ai écrit. Voici, dans son intégralité, le passage sur lequel je me suis basé pour attribuer à M. J. Desparmet un droit à la paternité de cette théorie :

« Succession presque ininterrompue de syllabes prosodiquement longues dont l'accent gradue l'intensité, « elle (la poésie *malḥūn*) ne peut se plier qu'à cette sorte « de rythme qui est fondé sur l'accent et le nombre des « syllabes. La caractéristique générale de cette poésie, « selon moi, serait le vers numérique, comme semblent « le démontrer les nombreux spécimens que j'en donne « avec leur scansion syllabique.

« En somme, au point de vue de la structure du vers, « la poésie Néo-classique et la poésie Andalouse dépendraient de la poésie métrique (*mouzoun*) et la poésie « populaire maghrébine, le *Klâm melh'oun*, serait une « poésie rythmique. **Elle serait fondée sur la numération des syllabes accentuées** et comptées conformément « à la prononciation dialectale ». (J. Desparmet : *La Poésie Arabe actuelle à Blida et sa métrique*, dans les *Actes du XIVe Congrès International des Orientalistes tenu en 1905 à Alger*, Paris, 1907, p. 445).

Il résulte donc des termes mêmes de la conclusion donnée par M. J. Desparmet à son étude que seules les syllabes accentuées devraient être comptées. J'ai fait ressortir que M. J. Desparmet s'est trouvé, *rerum naturae causa*, dans l'impossibilité de se conformer à ce principe et qu'il a scandé les vers de ses poésies syllabiquement, sans tenir compte de l'accent dont il avait souligné l'importance en le plaçant à la base de la prosodie populaire.

Dans sa présente rectification, M. J. Desparmet prétend avoir seulement fait allusion à l'accent tonique. Or, encore une fois, M. J. Desparmet a considéré l'accent tonique comme un élément fondamental de la prosodie *malḥūn*. J'ai fait, dans mon article, remarquer que, nulle part dans les poésies maghrébines qu'il publiait, M. J. Desparmet n'avait pu noter ou n'avait simplement signalé cet accent. J'ai voulu rappeler que cet accent tonique extrêmement instable et difficilement saisissable ne pouvait en aucune façon entrer en ligne de compte dans la poésie *malḥūn*. L'accent dont M. J. Desparmet a cru devoir mentionner le rôle dans les vers *malḥūn* n'est pas l'accent tonique, mais un accent d'une autre espèce, d'essence musicale et qui relève des modes musicaux sur lesquels sont chantées les poésies. Il appartient donc à la musique et n'apparaît nullement dans les vers. Pour le saisir, il faudrait, à l'exemple de M. A. Chottin dans ses *Airs Populaires recueillis à Fès* (*Hespéris*, 1924, 2e trim.) noter, en marge des poésies, leur musique, sans oublier que cet accent relève de la musique et non de la langue. Toute autre notation serait insuffisante et défectueuse.

Il n'existe pas, dans la poésie *malḥūn*, d'autre rythme que celui du nombre des syllabes, des allitérations et de la rime. M. W. Marçais, que j'interrogeais sur cette question de la prosodie populaire, m'a confirmé sa nature purement syllabique. M. G. S. Colin (*Initiation au Maroc*, Rabat, 1932, p. 147) se range au même avis. M. J. Desparmet aussi, dans ses études, mais non d'une façon absolue, du moins dans le texte reproduit plus haut.

L'accent tonique que M. J. Desparmet a mis à la base de son système de scansion (et qu'il a négligé dans sa scansion) ne pouvant être considéré comme un élément prosodique à cause de sa variabilité, ne saurait, d'autre part, constituer « l'accident remarquable de la prononciation » dont parle J. Romains. S'il est permis de dire qu'en *malḥūn*, la scansion se fait de la même façon qu'en Français, c'est une exagération impardonnable d'établir un parallèle étroit entre la prosodie française et la prosodie *malḥūn*. Si les généralisations induisent ordinairement en erreur, l'erreur n'est-elle pas plus grave et coupable, lorsqu'il s'agit de génies aussi différents et opposés que le génie sémite et le génie latin ?

Pour revenir à mon sujet, je persiste à croire que M. J. Desparmet, en entendant réciter ou chanter les poésies de langue vulgaire qu'il étudiait, s'est mépris sur la nature de l'accent dont son oreille lui signalait l'existence et n'a pas su discriminer la part de la musique de celle de la prosodie, prenant pour un accent tonique un accent musical.

Je sais gré à M. J. Desparmet de m'avoir offert l'occasion agréable de le citer une seconde fois d'une façon plus complète et de montrer plus clairement que je ne l'avais fait tout d'abord, qu'il a songé, contre toute évidence, au rôle de l'accent tonique dans une prosodie « fondée sur la numération des syllabes accentuées ». Si j'ai bien lu, on devrait, selon M. J. Desparmet, retrouver dans chaque vers le même nombre de syllabes accentuées, en d'autres termes, « une alternance de temps forts et de temps faibles » et ce serait ce nombre qui constituerait l'architecture du vers *malḥūn*. M. J. Desparmet a donné une scansion syllabique, il a abondonné totalement l'accent, quel qu'il fût, parce que, devant les textes, il s'était rendu compte que l'accent n'entrait pas en jeu. Si j'ai écrit que M. J. Desparmet fut « mis dans

l'impossibilité de suivre sa règle », c'est parce que je l'ai reconnue fausse, parce qu'on ne peut pas fonder la prosodie *malḥūn* « sur la numération des syllabes accentuées », qu'on ne peut la fonder que sur le nombre des syllabes tout court, parce qu'enfin, sans aller jusqu'à nier l'existence d'un accent tonique quasi impondérable déjà dans la langue parlée, il est impossible que cet accent influe, de quelque façon que ce soit, sur le vers *malḥūn*. Si l'on tient à le signaler, ce doit être en qualité d'étranger.

S. BEN CHENEB.

UNE ENQUÊTE MAROCAINE

SUR LES

NIVEAUX DE VIE INDIGÈNES

Si nous tenons à signaler aux lecteurs de la *Revue Africaine* le récent ouvrage de MM. Hoffherr et Moris sur les *Revenus et les niveaux de vie indigènes au Maroc* (1), ce n'est pas seulement pour le plaisir de décerner un juste tribut de louanges à des chercheurs particulièrement consciencieux et méritants ; c'est surtout que nous considérons comme un devoir d'appeler, sur ce genre de recherches, l'attention des bons esprits que ne contentent pas les observations en surface et qui se soucient de connaître à fond les conditions de cette œuvre si délicate, la collaboration de la France et des sociétés indigènes.

« Le budget indigène, déclarait en 1926, à la suite d'une enquête pourtant minutieuse et méthodique au possible, le professeur hollandais J. H. Boeke, demeure

(1) *Revenus et Niveaux de vie indigènes au Maroc*, par René Hoffherr, directeur des Centres juridiques du Maroc, et Roger Moris, contrôleur civil stagiaire, avec la collaboration de MM. Chr. Funck-Brentano, conservateur de la Bibliothèque du Protectorat, le lieutenant Lecomte, des Affaires indigènes, Olivier Marin, Henri Mazoyer, contrôleurs civils suppléants. Cartes de M. Dresch, professeur agrégé de géographie. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1934, 1 vol., 8°, 244 pages.

un livre fermé pour les Européens ». MM. Hoffherr et Moris, sans rien se dissimuler des difficultés de l'entreprise, ne se sont pas résignés au mystère ; ils ont feuilleté dans tous les sens ce livre d'énigmes, et tout porte à croire qu'ils n'ont pas perdu leur peine.

Nous ne prétendons pas résumer leur travail ; nous nous proposons simplement de dégager la voie qu'ils ont suivie et de signaler les résultats généraux qu'ils ont obtenus.

***

Le caractère des besoins et consommations

Après une étude remarquablement informée des méthodes européennes d'évaluation du revenu et de leur application possible aux faits marocains, nos auteurs abordent l'examen des « besoins et des consommations ».

Ils distinguent à cet effet quatre grands groupes : alimentation, vêtement, logement, divers (toilette, hygiène, éducation, besoins et consommations d'ordre social, transports, distractions).

Pour les besoins alimentaires, ils passent successivement en revue : les éléments constitutifs de l'alimentation (céréales, viande, légumes, fruits, laitages, corps gras, condiments et épices, boissons et stimulants) ; le régime alimentaire, qui varie avec l'habitat, les aptitudes économiques de la région, les facilités de transport, la richesse des indigènes, etc.., et qui se traduit notamment par le poids des rations, les préparations culinaires et le rythme des repas ; enfin, la valeur nutritive des rations, autant que possible calculée scientifiquement (calories, vitamines, etc..).

Il résulte principalement de cette enquête : que la consommation des ressources fournies par le milieu naturel (céréales, viande, etc..) l'emporte de beaucoup sur les éléments importés, qui ne figurent vraiment ici qu'à titre d'exception, comme le thé ou le sucre, et dont l'usage courant est, d'ailleurs, de date assez récente ;

Que l'alimentation de l'indigène marocain est en grande partie végétarienne, au moins dans les classes modestes de la société ;

Qu'elle pêche à la fois par défaut de variété et par insuffisance calorique ;

Que les habitudes alimentaires, singulièrement fortes, surtout chez les humbles, survivent le plus souvent au changement d'existence ou à la transplantation, par exemple, au départ du paysan pour la ville (des ouvriers originaires du Sous, travaillant sur les chantiers de Casablanca, paraissent consommer 1.500 grammes de pain et 300 grammes de légumes par jour et ne mangent de la viande qu'une fois par semaine) et qu'ainsi l'équilibre entre la dépense d'activité et la nutrition se trouve fréquemment rompu, au grand détriment des organismes.

***

Pour les usages vestimentaires, une première distinction s'impose entre citadins et ruraux, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. On devine que ceux-là ont des goûts, sinon des besoins, plus complexes que ceux-ci.

Mais le vêtement, au Maroc, présente aussi des variations régionales ou ethniques (dimensions, forme et couleurs du burnous, par exemple, qui permettent de reconnaître au premier coup d'œil un Jbali d'un Glaoui) et des variations sociales (accumulation des jellaba et des burnous chez les riches propriétaires des campagnes,

fraîcheur et qualité des étoffes, fez et turban des gens du Makhzen et des chorfa, etc.).

Ce qu'il importe, en tout cas, de noter particulièrement, c'est la disparition à peu près totale de la fabrication familiale. « Jusqu'au début de ce siècle, presque tous les habitants des campagnes tissaient eux-mêmes leurs vêtements à domicile. Le peu d'expérience qu'a la femme berbère de la couture a ainsi permis à l'usage du haïk de se perpétuer. Celui-ci, malgré son incommodité reconnue, présentait, en effet, l'avantage de rester d'une fabrication extrêmement facile : simple pièce de tissu, il ne comportait aucun travail de façon. Aujourd'hui, le rétablissement, dans le Maroc pacifié, des relations normales entre les villes et la campagne a entraîné la disparition de la plupart des ateliers familiaux. Dans presque toutes les régions, les vêtements confectionnés sont achetés au souq, à des commerçants juifs pour la plupart. D'où une régression du haïk et une extension parallèle, au Maroc agricole, de vêtements d'origine citadine : jellaba, burnous, caftan, etc. » (page 89).

Quant au rythme de la consommation vestimentaire, il est ici commandé par des lois assez spéciales. Il n'obéit pas à la mode, ou fort peu, ni aux saisons ; il n'est pas non plus en rapports immédiats avec le bon ou le mauvais état du vêtement ; il est lié, avant tout, à des circonstances de la vie sociale nettement déterminées : « Un costume neuf s'acquiert, non pas lorsque le besoin s'en fait directement sentir, mais lorsque la coutume veut qu'on s'en procure un. Ainsi, dans les campagnes, les achats de vêtements ont lieu, pour toutes les familles, aux principaux points du cycle agricole (printemps, moissons ou labours) ou encore à l'occasion des *moussems* (fêtes patronales). Dans les villes, ils se produisent lors des grandes fêtes musulmanes, en particulier pour l'Aïd es Seghir : à ce moment, l'aspect extérieur de la rue se transforme par le seul effet de l'abondance des vêtements neufs, de blancheur ou de couleur éclatante... Le caractère social du besoin et de la consommation vestimentaires donne ainsi toute sa signification au vêtement indigène. Il devient, pourrait-on dire, le symbole d'une civilisation » (p. 86).

***

Plus encore que le vêtement, l'habitation varie de la ville à la campagne. Elle varie aussi, bien entendu, avec le niveau social.

Mais il ne suit pas de là qu'elle soit exactement adaptée au milieu géographique ni au genre de vie. On sait de reste, par exemple, que la tente au Maroc déborde largement la vie nomade ou semi-nomade et que des populations parfaitement sédentarisées, comme les tribus du littoral atlantique au voisinage de Rabat, trouvant en elle d'autres avantages que sa mobilité, en font leur habitation normale. Mais le prix d'une tente est élevé (on l'a évalué à 1.500 francs environ) et, pour comble, l'entretien en est coûteux : quand la tente est grande, on ne peut guère se dispenser de remplacer deux flidj par an, et la confection d'un flidj absorbe en moyenne la toison de dix brebis.

La hutte ou *nouala* entraîne de bien moindres dépenses: une cinquantaine de francs suffisent pour la construction, l'entretien ne coûte rien, et le mobilier est beaucoup plus simple, moins fragile que celui de la tente. Mais, réduite à une seule pièce, dépourvue de fenêtre et de cheminée, elle est, en général, insalubre et inconfortable. Sans doute serait-elle perfectible, et l'administration en certaines régions (à Khemisset notamment) a eu l'idée de mettre sous les yeux des indigènes des *nouala* plus solides et mieux aménagées : les vieilles habitudes, en fait d'habitation comme d'alimentation, sont lentes

à se transformer, et le surcroît de dépense, si léger qu'il soit, n'est pas fait pour hâter le mouvement.

La maison de divers types, qui se rencontre dans les régions montagneuses, dans le Sous et les Ksour du Sud, demeure élémentaire. Il est malaisé d'évaluer le prix de construction, qui varie sensiblement avec les régions : ce qu'on peut dire, c'est qu'à dimensions équivalentes, elle coûte beaucoup moins cher que la maison européenne.

Dans les villes, et en dehors des belles demeures bourgeoises qui recherchent surtout l'isolement, la plupart des habitants louent des logements d'une ou deux pièces (le loyer, selon la superficie des appartements et la localité, allant de 50 à 200 francs par mois) : « La faculté d'entassement des indigènes est telle que les dépenses relatives au logement sont à peu près constantes, quel que soit l'effectif familial ». Mais, si le budget s'accommode de cette compression, on voit ce que l'hygiène y perd.

Viennent enfin ces agglomérations de cabanes hétéroclites, qu'on a dénommées « bidonvilles » et qui constituent la banlieue des grandes villes: là s'accumule une population flottante, à qui la hausse des loyers interdit des habitations plus humaines. Le Gouvernement du Protectorat et certaines sociétés ont bien cherché à édifier des cités ouvrières, qui répondent à toutes les conditions voulues de confort et d'hygiène ; mais il leur était difficile de combattre le mal dans toute son étendue

Les problèmes accessoires au logement (éclairage, chauffage, alimentation en eau) n'ont reçu jusqu'ici, et sauf exceptions locales, que des solutions rudimentaires : on s'éclaire à la bougie, on ne se chauffe guère ; la guerba du porteur d'eau à la ville, la lourde cruche des femmes à la campagne, continuent à faire partie intégrante des aspects de la vie marocaine.

A travers tout cela se révèle une indifférence générale au confort du logement. Dans le passé, tout l'effort d'ingéniosité s'est porté sur la sécurité ; aujourd'hui que la paix est assurée, on se contente, comme jadis, d'habitations étouffantes ou glacées, sans air ni lumière, et qui, par maints côtés, sont en désaccord avec les occupations courantes et le climat.

***

Les autres besoins, sans être aussi pressants que les précédents, tiennent pourtant une place bien marquée dans les budgets familiaux. La toilette entraîne des achats de savon (produit sur place ou importé), de fards, de koheul, etc., et, pour les citadins, des frais de bain maure.

Les soins médicaux et pharmaceutiques sont représentés par la rémunération des guérisseurs indigènes, par des achats de plantes médicinales ou de drogues sur les souqs, par des visites aux sources curatives. L'éducation des enfants, quand elle a recours à l'école coranique, exige une participation au salaire du fqih. Les dépenses « d'ordre social » comprennent surtout les frais, souvent importants, occasionnés par les fêtes musulmanes, les moussems ou fêtes patronales, les cérémonies familiales, la réception des hôtes, les quêtes maraboutiques. Le besoin de déplacement, depuis toujours très vif chez les Marocains, oblige à prévoir à peu près dans toutes les familles des frais de transport (entretien et ferrure d'animaux de selle ou de bât, transports en commun). Notons, enfin, la part faite aux distractions : séjours au café maure, par exemple, jeu de hasard avec enjeux, menus cadeaux aux musiciens, aux conteurs, aux acrobates, aux charmeurs de serpents dans les souqs et les pèlerinages.

Tels apparaissent les besoins traditionnels des Marocains. Il sont, dans l'ensemble, peu variés : « Si l'on

dressait l'état comparé des besoins d'un Marocain et d'un Européen ou d'un citoyen des Etats-Unis, disposant d'un revenu égal, la disproportion apparaîtrait clairement ». (p. 109).

Comment expliquer cette disparité ? C'est, avant tout, que la civilisation mécanique, qui a exercé une influence si large et si profonde sur le milieu social des pays occidentaux, n'a pas encore eu le temps de jouer réellement dans le milieu social marocain. « Le perfectionnement des dispositifs mécaniques de tout ordre a singulièrement accru et diversifié les besoins des occidentaux. Aux besoins organiques traditionnels n'a-t-il pas juxtaposé un ensemble de désirs relatifs aux objets et services fabriqués ou organisés en série et d'extension illimitée ? » (*Ibid.*).

C'est aussi que, dans nos sociétés européennes, la différenciation sociale intervient comme facteur d'orientation, d'accroissement et de variation des besoins : « Les nations, les classes sociales, les confessions religieuses, les partis politiques, les clubs, les syndicats, bref, les groupements sociaux de toute sorte concourent à ce résultat, puisqu'ils s'affirment non seulement par des idées et des doctrines, mais encore par des habitudes et des attitudes extérieures. Comme l'a montré M. Bouglé, chaque personnalité se caractérise par le nombre et le choix des groupements auxquels elle adhère, choix qui se traduit par des opinions, des goûts et des habitudes de consommation particulières... Au contraire, dans les sociétés où le conformisme social l'emporte, tous les individus ont des besoins du même ordre, et le nombre de ces derniers ne peut guère augmenter » (p. 110).

***

L'évolution des besoins et consommations

Il est inévitable, pourtant, que l'établissement de relations directes avec l'Europe et la présence d'une

colonie européenne au Maroc tendent à modifier cet état de choses. Le Maroc a cessé d'être un milieu fermé. Il est désormais ouvert à des courants d'imitation, et les besoins sont naturellement amenés à se diversifier, à se multiplier. Reste à savoir dans quelle mesure.

Les conditions de l'alimentation se modifient lentement, même quand les genres de vie se sont complètement transformés : « Le Marocain, écrit le docteur Gaud, est un traditionaliste qui, habitué de longue date à un régime alimentaire déterminé, ne comprend pas la nécessité d'en changer... Nous avons vu, à plusieurs reprises, des malheureux amenés à l'hôpital, mourant de misère physiologique, et porteurs cependant de sommes assez fortes, plusieurs centaines de francs et quelquefois 2 ou 3.000 francs, auxquelles ils s'obstinaient à ne pas toucher ». Il n'est pas moins certain que la consommation alimentaire augmente de jour en jour et prend des formes plus variées : les légumes, le beurre, la viande de boucherie, le poisson, etc..., occupent une place croissante dans les menus des plus humbles familles ; de 1918 à 1933, les importations de thé sont passées de 1.670.200 kgs à 7.415.200 kgs ; les importations de sucre, de 29.826.031 kgs à 121.839.000 kgs. « Seules, certaines tribus berbères, qui sont restées longtemps isolées, considèrent le thé comme une denrée de luxe. Ailleurs, il constitue aujourd'hui un élément régulier et essentiel de l'alimentation. L'indigène de fortune moyenne consomme environ trois verres de thé par jour... Chez les fellahs, la consommation du thé produit des conséquences sociales très curieuses : elle a ouvert, en effet, la première brèche dans la belle indépendance alimentaire de la famille, qui vivait auparavant uniquement de ses propres productions ». (p. 68).

Les usages vestimentaires, pour les raisons que nous avons citées, sont particulièrement résistants. Notons toutefois que le vêtement des ruraux, désormais tribu-

taire du commerçant, se rapproche de plus en plus du vêtement du citadin. Il y a, d'autre part, dans l'afflux des produits textiles étrangers, un facteur manifeste d'évolution. « Les Marocains ont réservé le meilleur accueil aux articles étrangers : les tissus mélangés laine et coton, les cotonnades, les tissus de soie, constituent aujourd'hui la plupart des vêtements indigènes. L'Europe importe d'ailleurs au Maroc des vêtements confectionnés de forme indigène, des tarbouch, etc... Le succès de cette production, qui semble vouer l'industrie locale à la décadence, est dû, non seulement au bon marché, mais encore au soin que les fabricants ont mis à imiter les vêtements marocains. Il semble pourtant inévitable que l'affluence des productions étrangères provoque une évolution des consommations vestimentaires. On peut constater, par exemple, que les tissus bariolés et richement passementés ont cédé beaucoup de terrain devant les tissus de conception européenne, aux couleurs sobres et passementés ton sur ton ». (p. 87).

L'exemple européen, surtout, est puissant. Chez les israélites, il aura bientôt fait disparaître à peu près complètement le costume traditionnel, qui consacrait, d'ailleurs, leur état d'infériorité. Mais chez les musulmans eux-mêmes, il a produit des modifications de détail relativement importantes : notamment, et en dehors du choix de coloris moins voyants, l'usage du col pour les gilets, l'emploi de certains modes de fermeture automatique, l'adoption de manches plus longues et plus étroites pour la jellaba, le remplacement de la belra par des chaussures plus pratiques, le renouvellement, particulièrement net, des vêtements de dessous (chemise, pull-over, caleçon, chaussettes), qui, ne jouant pas le même rôle social que les vêtements de dessus, sont aujourd'hui portés couramment. Fait plus notoire encore : les classes populaires, par mesure d'économie, vont tout droit au costume européen, que leur fournit le fripier juif, et

comme le costume européen, même neuf, coûte moins cher que le costume traditionnel, on peut prévoir que cette raison d'argent, au Maroc comme en Algérie, s'ajoutera aux autres pour battre en brèche la tradition.

Pour le logement, nous avons vu que le remplacement de la tente par la hutte traduisait en général une diminution des ressources et que, dans les villes, les progrès de la maison proprement dite correspondaient presque exclusivement à des initiatives de l'Etat ou de grandes Sociétés. Tous changements qui restent, pour le moment, assez localisés.

C'est peut-être dans certains des « besoins divers » que la transformation est le plus sensible. Dans les transports, par exemple : utilisation courante des chemins de fer et des cars, bicyclette, et même automobiles (de 1929 à 1933, sur un total de 20.000 voitures immatriculées, 1.309 l'ont été par des indigènes). Les distractions se sont agrémentées de phonographes (il y a un phonographe dans la plupart des cafés maures et dans de nombreuses boutiques), du cinéma, voire de la T.S.F. (plus de 300 postes indigènes déclarés au cours de la seule année 1933). Le téléphone aussi commence d'entrer dans les mœurs : à Fès, sur 737 abonnés, 151 indigènes. Une élite, encore très restreinte il est vrai, achète des journaux et des revues.

De cette étude des transformations, dont nous ne donnons que les traits essentiels, MM. Hoffherr et Moris croient pouvoir déduire ces quelques « lois » approchées et momentanées, qui sont d'un grand intérêt :

1° Les indigènes marocains ont tendance à *augmenter* la satisfaction de leurs anciens besoins, avant d'en acquérir de nouveaux : ainsi, le premier changement qu'on a pu noter dans les consommations indigènes a intéressé les consommations alimentaires (sucre, thé, etc..) ;

2° L'indigène acquiert plus facilement des besoins

nouveaux qu'il ne modifie ses anciens besoins : on a pu faire remarquer, par exemple, qu'un indigène, propriétaire d'une automobile, continue à se passer de vaisselle et de literie ;

3° Enfin, l'indigène modifie d'autant plus facilement ces besoins qu'ils ont une signification sociale moins grande : en ce sens, le linge de corps et les vêtements de dessous furent facilement empruntés à l'Europe, alors que les vêtements de dessus, dont l'importance sociale est indéniable, font preuve d'une résistance plus grande à l'évolution.

***

L'évaluation des budgets

Ici commence la véritable difficulté. Voyons avant tout par quels moyens on s'est efforcé de la résoudre et, tout spécialement, de quels principes on est parti pour établir les budgets-types.

Il fallait d'abord s'accorder sur la consistance moyenne du groupe familial pris comme unité. Or, il semble résulter de sondages multiples que ce groupe familial comprend généralement cinq personnes : le père, la mère, deux enfants pouvant travailler, un ascendant ou un tout jeune enfant, effectif que le recensement de 1931 a vérifié.

Il convenait, d'autre part, de classer les dépenses de ce groupe, et il était tout indiqué de reprendre la classification des besoins et des consommations. Mais on devait tenir compte aussi de dépenses qui ne correspondent à aucun besoin véritable : les impôts, les frais de justice, les intérêts des prêts, les cadeaux, plus ou moins volontaires et plus ou moins clandestins, faits, selon de vieilles coutumes, à des personnalités indigènes.

Enfin, il était nécessaire d'opérer une première distinction entre les budgets ruraux et les budgets citadins, qui « obéissent à des lois propres, ont un contenu et une structure différents ». (p. 116).

Budgets ruraux

Les traits communs qui caractérisent tous les budgets ruraux (origine commune des ressources, similitude du genre de vie, caractère fermé de la vie familiale) n'empêchent pas que ces mêmes budgets présentent, comme on peut s'y attendre, une sensible diversité. Diversité qui tient aux aptitudes économiques des régions, à l'alternance des bonnes et des mauvaises récoltes, partant, à la prédominance occasionnelle de l'agriculture, de l'arboriculture ou de l'élevage, mais qui est due tout particulièrement à l'inégalité des sources de revenus, à l'importance relative des exploitations, en somme, aux différences sociales.

Ainsi apparaissent des catégories, qui peuvent se ranger dans l'ordre suivant :

1° *Grands et moyens propriétaires.*

Au Maroc, la mesure de base qui s'impose pour la classification des propriétaires, c'est la *zouja* ou grande charrue : elle correspond, suivant les régions, à 10 ou 12 hectares; au delà de cette limite, en effet, la famille ne peut plus guère assurer par ses propres moyens l'exploitation du fonds ; du même coup, quand elle fait appel à un exploitant non propriétaire, c'est généralement une étendue de terre égale à une *zouja* qu'elle lui confie. La grande et la moyenne propriétés peuvent donc être définies: celles qui dépassent 12 hectares, le départ entre les deux étant fixé approximativement à 50 hectares.

Soit un propriétaire disposant chaque année pour ses cultures d'une superficie de 60 hectares, dont 30 sont

ensemencés en orge et 30 en blé dur ; son troupeau comprendra à peu près 50 bovins, 100 ovins, 100 caprins, une jument, un cheval, un mulet, un âne ; il entretiendra, bien entendu, un jardin, et voici, *grosso modo*, comment se présentera son budget :

Recettes : orge et blé dur (17.400), produits du jardin (1.000), ventes de bétail (10.200), produits divers, tels que beurre, laine, poil de chèvre, lait frais et « leben » (1.800) ; en tout, 30.480 francs.

Frais d'exploitation : part des khammès (3.680), semence (2.550), main-d'œuvre pour les moissons et le dépiquage (1.500), entretien de l'outillage (250), nourriture des bêtes de trait (1.050), garde des troupeaux (1.200) ; en tout, 10.230 francs. Ce qui ramène le revenu net à 20.000 francs environ.

Dépenses familiales : alimentation (5.500), vêtements (1.500), entretien du logement, chauffage et éclairage (1.000), dépenses de toilette, d'ameublement, de harnachement, de transports (1.100), fêtes (1.000), hospitalité (1.500), impôts (3.000), domestiques (1.000) ; en tout, 15.600 francs.

Le budget ainsi établi se solde donc par un excédent de près de 5.000 francs, compte tenu des prix du temps de crise. Mais il faut noter que des dépenses supplémentaires (grandes fêtes à l'occasion d'un mariage ou d'une circoncision, automobile, etc...) risquent fréquemment de réduire la part qui peut être consacrée à l'épargne et même d'entraîner un déficit plus ou moins important.

2° *Petits propriétaires.*

Le petit propriétaire marocain dispose, normalement, de 4 hectares pour ses ensemencements annuels, qui consistent surtout en orge, blé dur, maïs, sorgho, fèves et pois chiches ; la culture de blé tendre exigerait une main-d'œuvre trop importante pour ses ressources. Il récolte

dans son jardin des courges, des navets, des pastèques, des piments, des oignons, des melons. Son troupeau comprend en moyenne 4 bovins, 12 ovins, 8 caprins, une jument et des volailles. Il fabrique parfois de l'huile d'olive ou d'argan. Il utilise assidûment les produits naturels du pays pour sa consommation (jujubes, figues de Barbarie, fenouil, asperges, champignons, miel sauvage) ou pour la vente (alfa dans la région de Berguent).

Enfin, il lui arrive de retirer des bénéfices des associations de culture ou d'élevage, qu'il forme avec des voisins plus fortunés.

Recettes : produits des cultures annuelles (1.385), produits de l'élevage (1.331), produits agricoles divers (600); en tout, 3.316 francs.

Frais d'exploitation : semences (185), location des animaux de trait (100), nourriture des animaux (35), entretien de la charrue et des outils (50) ; en tout, 370 francs. La main-d'œuvre est fournie par la famille, la garde des troupeaux est assurée par un enfant. Le revenu net se chiffre ainsi par 3.000 francs environ.

Dépenses : alimentation (1.950), vêtement (324), entretien de l'habitation (50), éclairage (50), impôts (250), dépenses diverses (600) ; en tout, 3.200.

Soit un déficit de 200 francs.

Ce déficit, le petit propriétaire le comble quelquefois en exerçant un métier de complément (colporteur, berger au compte d'une grande exploitation, marchand de sel gemme, manœuvre sur les chantiers, etc..), mais ces travaux d'appoint et surtout le déracinement qu'ils comportent ne sont pas du goût de toutes les populations. Ils ne sont acceptés, en tout cas, que dans les régions où le déficit est normal ; quand il est simplement accidentel, le budget est équilibré par une aliénation de bétail ou par des emprunts.

3° *Exploitants non propriétaires.*

Le khammès, — type courant de l'agriculteur non propriétaire, — apporte son travail, tandis que le propriétaire fournit le terrain, la semence, les animaux de trait et l'outillage ; il reçoit 1/5 de la récolte, à charge de payer la part correspondante du tertib.

Recettes : 1/5 du revenu brut d'une grande charrue, soit à peu près 7,2 quintaux de blé dur et 9,6 quintaux d'orge (696) ; 100 journées de travail du père de famille (400) ; revenu du travail des autres membres de la famille, loués pour la garde des troupeaux ou les diverses opérations de culture (550) ; revenus divers, tels que ramassage des produits naturels, vente des œufs et volailles (200) ; en tout, 1.850 francs environ.

Dépenses : alimentation (1.366), vêtement (150), logement et chauffage (0), éclairage (25), achats d'ustensiles, de savon, etc. (100), fêtes religieuses et cérémonies de famille (150), tertib (50) ; en tout, 1.840 francs.

Le budget du kammès s'équilibre donc tant bien que mal ; mais il est rare qu'il permette des économies, et le moindre à-coup entraîne un déficit, que le khammès essaie de combler en demandant des avances à son employeur.

4° *Salariés agricoles.*

Les représentants de cette catégorie sont particulièrement nombreux dans les régions de colonisation (Rharb, Chaouia).

Le travail du chef de famille peut être évalué à 1.400 francs, celui des autres membres de la famille et les ressources diverses, à 750 ; en tout, 2.150 francs.

Les dépenses sont sensiblement les mêmes que dans la famille du khammès : le supplément de revenus est absorbé par des consommations supérieures de thé et de

sucre, des achats de viande de meilleure qualité, des frais un peu plus importants à l'occasion des fêtes, mais aussi par des frais de transport plus élevés.

Au total, quelles que soient les différences entre ces quatre types de budgets, « la simplicité des besoins des ruraux, la structure fermée des budgets, l'adaptation étroite aux fluctuations de la richesse réelle, les règles de solidarité, font du niveau de vie indigène une institution sociale simple, sans doute inadaptée aux conditions de la vie économique moderne, mais robuste. C'est elle qui explique la persistance et la prospérité relative des Marocains sur un sol souvent ingrat, exploité par des procédés que nous jugeons parfois un peu trop sévèrement ». (p. 159).

Budgets citadins

Il faut entendre par budgets citadins, non point nécessairement ceux des habitants des villes, mais ceux qui excluent tout revenu agricole direct et qui, tirant leurs ressources du travail ou du commerce, font appel à l'échange pour se procurer la totalité des objets de consommation. A Salé, par exemple, plus de 300 familles vivent directement de l'agriculture : leurs budgets sont manifestement des budgets ruraux.

1° *Budgets des classes non ouvrières.*

Il est fort malaisé d'apprécier les revenus et les dépenses des familles qui monopolisent le haut commerce ou les principaux emplois de l'administration et qui représentent à la fois l'aristocratie et la classe dirigeante du pays.

Mais il existe dans tous les centres urbains une classe moyenne, non ouvrière (petits commerçants, maîtres-artisans, petits fonctionnaires, etc..), dont l'existence est plus accessible aux enquêtes.

Son niveau d'existence correspond environ à un revenu de 8.100 francs; ses dépenses (alimentation tout entière achetée, vêtement plus soigné qu'à la campagne, loyer, achat de charbon pour la cuisine et le chauffage, etc...) s'élèvent à peu près à 7.645 francs. D'où une économie possible de près de 500 francs. Mais, pour que ce calcul ait quelque valeur de réalité, il conviendrait de l'appliquer en détail à chacun des éléments qui composent la classe moyenne et qui sont, en somme, assez variés.

2° *Budgets des ouvriers qualifiés.*

Dans la plupart de ces ménages, ce n'est pas seulement le mari qui travaille, à raison de 10 à 12 francs par jour; la femme, elle aussi, s'emploie comme femme de ménage ou comme ouvrière d'usine (5 francs en moyenne par jour), et les enfants eux-mêmes gagnent quelque argent comme apprentis, comme commissionnaires, etc.. Le budget des recettes s'établit ainsi sur les bases suivantes : 3.500 + 1.550 + 600, soit en tout 5.650 francs.

Les dépenses atteignent environ 5.633 francs. La vie du ménage est assez large, mais l'épargne n'apparaît guère. Sans doute serait-elle possible, moyennant une certaine compression des dépenses vestimentaires et des dépenses diverses.

3° *Budgets des ouvriers non spécialisés.*

Ce sont, pour la plupart, des originaires des régions pauvres (Sous, Draa, Tadla, etc..), qui se séparent momentanément de leur famille et viennent s'embaucher comme manœuvres sur les chantiers ou dans les usines. Comme l'activité économique qui les intéresse est, tous ces temps-ci, sujette à de fortes variations, on comprend qu'ils aient particulièrement souffert de la crise et que le

marché de cette main-d'œuvre se caractérise avant tout par l'instabilité.

Mais quand l'embauche ne manque pas, et si faible que soit le salaire journalier (5 à 6 francs), l'épargne peut atteindre 150 francs par an. Il est assez curieux de remarquer que l'épargne n'apparaît régulièrement, en ce qui regarde les budgets ouvriers, que dans la catégorie la plus basse des revenus. C'est, d'ailleurs, au prix de sévères réductions dans tous les genres de consommations.

***

Applications pratiques

Cette science économique, appliquée aux revenus indigènes, n'est pas une science vaine.

Fort des constatations précises de l'enquête et des aperçus généraux qui s'en dégagent, l'ouvrage se termine par des considérations fort importantes sur « la nécessité d'affiner les besoins parallèlement à l'extension des revenus », « la nécessité de diversifier les revenus des indigènes », « l'industrialisation du Maroc, facteur d'extension du revenu indigène », « les mesures douanières et la protection du travail indigène », etc... C'est en somme, tout un plan d'action économique et sociale qui naît de cette remarquable étude.

Comment ne pas reconnaître qu'un pareil travail serait du plus haut intérêt pour l'Algérie, pour l'Afrique du Nord tout entière ? Il faut remercier grandement MM. Hoffherr et Moris d'avoir donné un si bel exemple, d'avoir élucidé tant de questions délicates de méthode et d'être parvenus à des résultats aussi nets.

Il est clair que le problème algérien se pose en d'autres termes que le problème marocain. Il est probable, notam-

ment, que les différents postes des budgets algériens n'auront pas tout à fait les mêmes caractères que ceux des budgets marocains et que la répartition en catégories exigera certaines modifications. Le tout est de partir de faits solidement établis, d'où les idées générales sortiront d'elles-mêmes. Mais on devine comme il serait intéressant de pouvoir procéder à une comparaison entre deux pays qui, dès avant l'occupation française, n'avaient pas la même structure économique et qui, depuis l'occupation, ont vécu des histoires sensiblement différentes.

Il est impossible que l'entreprise ne tente pas des esprits sérieux et curieux de substituer aux vagues généralisations des chiffres incontestables. Plus les temps sont obscurs, plus il importe de rechercher la lumière.

GEORGES HARDY

LES ASSIETTES POPULAIRES
décorées de motifs algériens

Dès les premières années du dix-neuvième siècle, on fabriqua à Creil (1) de nombreuses assiettes en terre de pipe qui reçurent, par le procédé de l'impression, nouvellement découvert, les décorations les plus diverses : Scènes tirées de l'Histoire de France, Sujets inspirés par les Fables de La Fontaine, Vues de monuments de Paris, Portraits de grands hommes, etc...

Par la suite, de nouvelles fabriques s'installèrent dans d'autres localités, notamment à Montereau, à Choisy, à Bordeaux et à Gien; dès lors, les produits de ces manufactures se répandirent partout en France et leur décoration acquit de plus en plus de variété et d'originalité.

Une étude détaillée de ces nombreuses productions céramiques est, évidemment, en dehors de notre sujet. Au contraire, il n'est pas sans intérêt de publier ici le résultat de nos recherches sur les assiettes décorées de motifs algériens.

Jusqu'à présent, nous n'avons rencontré que des assiettes à dessert présentant des motifs de décoration imprimés; pourquoi seulement les assiettes à dessert et pas les autres ? l'explication paraît être la suivante : nos arrières grands-parents appréciaient beaucoup les plaisirs de la table, ils prolongeaient longuement, les jours de

(1) Garnier. *Dictionnaire de la Céramique* (Paris, Librairie de l'Art, s. d. page 49).

fête, leurs repas familiaux ; or, à l'heure du dessert, les sujets de conversation se trouvant épuisés, l'apparition, sur la table, d'assiettes agréablement et curieusement décorées, ne manquait pas de ranimer les propos en suggérant, aux grands et aux petits convives, toutes sortes de réflexions ; sans compter que ces réunions gastronomiques étaient, presque toujours, composées de personnages appartenant à la petite bourgeoisie et que là, voisinaient de fervents amateurs de la Romance sentimentale et de la Chanson légère ; d'après cela, on se fait aisément une idée de l'explosion de gaieté accueillant, par exemple, l'apparition sur la table, d'un service à dessert reproduisant les principales chansons de Béranger !

Les assiettes décorées de motifs algériens furent, selon toute probabilité, fabriquées par séries de douze, mais il est très rare actuellement de trouver des séries complètes; l'assiette, en effet, est extrêmement fragile et, d'autre part, comme les produits en terre de pipe étaient vendus à vil prix, on ne les entourait d'aucun soin, tant leur remplacement était chose aisée; aussi, de tous ces services à dessert, répandus partout à profusion il y a à peine un demi-siècle, il ne subsiste plus de nos jours que de rares épaves ignorées ou dédaignées des amateurs de curiosité.

Nous donnerons une description détaillée de tous les spécimens que nous avons pu rassembler. Nous ne possédons qu'une seule série complète et nous commencerons par elle notre nomenclature. Son titre collectif est le suivant: « Campagne d'Afrique »; chacune des douze assiettes constituant la série présente un sujet inspiré par un fait militaire de la conquête de l'Algérie. En voici les titres, dans l'ordre chronologique :

1° Marche sur Constantine.

2° Le Duc de Nemours à la première attaque de Constantine. (Voir reproduction planche I).

3° Mort du général d'Amrémont (*sic*) devant Constantine. (Voir reproduction planche II).

4° Mort du colonel Combes à Constantine. (Voir reproduction planche II).

5° Prise d'assaut de Constantine. (Voir reproduction planche III).

6° Le Duc d'Orléans au Passage des Portes de Fer.

7° Mazagran, 123 Français contre 12.000 Arabes. (Voir reproduction planche III).

8° Combat de Tansalmet.

9° Prise de Cherchel.

10° Le Colonel Guesvilier reçoit un cheval du duc d'Aumale au col de Mouzaïa. (Voir reproduction planche I).

11° Combat et Prise de Médéa. (Voir reproduction planche IV).

12° Prise de Miliana. (Voir reproduction planche IV).

Sauf celles qui représentent la Défense de Mazagran et le Combat de Tansalmet, ces assiettes commémorent des faits de guerre auxquels ont été glorieusement associés trois des fils du roi Louis-Philippe.

Le fait d'armes de Mazagran ayant été, à l'époque, popularisé par la peinture, l'estampe et la médaille, il convenait de lui accorder aussi une place dans la céramique. Quant à celui de Tansalmet, peut-être eût-il mieux valu le passer sous silence ; en fait, à quelques mois d'intervalle, il fut livré deux combats à Tansalmet (1) : le premier, à la date du 12 mars 1840, fut peu glorieux pour nos armes puisque les spahis de Yusuf, après avoir failli être massacrés se mirent en complète déroute ; quant au second, quoique considéré à l'époque comme une revanche du premier, il ne donna que des résultats à peu près négatifs, les Arabes n'ayant eu, en effet, qu'une

(1) Pellissier de Reynaud. *Annales Algériennes*, tome II, pages [illegible] et 431.

douzaine de tués. On était en 1840 et ces deux combats venaient d'être livrés presque aux portes d'Oran !

Cela confirme bien que, jusqu'à l'arrivée de Bugeaud, les progrès de la conquête avaient été peu importants en Oranie.

Les douze assiettes énumérées ci-dessus portent, au revers, la marque de fabrique suivante : « Porcelaine opaque. Médailles d'Or 1834 et 1839. Lebeuf, Milliet et Cie, Creil et Montereau ». Leur marli (1) est orné de trois coqs, de trois étoiles et de branches de laurier autour desquelles sont enroulées des banderoles portant les mots « Honneur et Patrie ». Trois des sujets représentés sont signés : « H. Nyon », cinq sont simplement revêtus des initiales « H. N. » et les quatre autres sont dépourvus de toute signature. Ces douze assiettes furent également fabriquées en couleurs ; mais la terre de pipe paraissant peu susceptible de recevoir la décoration polychrome (2), leur fabrication dut être abandonnée ; elles sont donc très rares aujourd'hui et, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu en retrouver que quatre spécimens représentant les sujets suivants :

1° Le Duc de Nemours à la première attaque de Constantine.

2° Prise d'assaut de Constantine.

3° Mazagran. 123 Français contre 12.000 Arabes.

4° Combat et Prise de Médéa.

Au double point de vue artistique et documentaire, ces assiettes n'offrent qu'un assez médiocre intérêt; mais ainsi que les images enluminées publiées à l'époque sur les mêmes sujets, elles nous apprennent comment étaient présentés les événements de la conquête de l'Algérie aux habitants des villes et des campagnes de France.

(1) Le marli est le rebord des assiettes.

(2) Demmin. *Guide de l'amateur de faïences.* (Paris, Renouard, 1867, p. 879).

Toutes les autres séries d'assiettes décorées de motifs algériens que nous possédons sont incomplètes, nous en donnons néanmoins ci-après la description détaillée.

La même maison Lebeuf, Milliet et Cie, établie à Creil et à Montereau, qui avait fabriqué le service complet précédemment décrit, en édita un autre dont nous ne possédons qu'une seule assiette portant le n° 7, elle est intitulée : « F. P. Duc d'Orléans Prince royal aux Portes de Fer, Afrique 1839 », et son marli est orné de trois coqs et de branches de laurier autour desquelles sont enroulées des banderoles présentant les mots « Honneur et Patrie », en outre, on voit sur le même marli trois couronnes de chêne et de laurier au centre desquelles on lit « Paris », « Alger » et « Col de Teniah ». Le motif militaire est signé des initiales « H. N. » et la marque de fabrique imprimée au verso est identique à celle du service complet précédemment décrit.

La maison David Johnston et Cie, de Bordeaux, édita un service dont nous ne possédons que trois assiettes :

1° Passage des Portes de Fer. (Voir reproduction planche V).

2° Mazagran.

3° Prise du col de Teniah. (Voir reproduction planche V).

Ces assiettes ne sont pas signées et leur marli est orné de fleurs et de fruits (1).

Les assiettes éditées par la maison Johnston et Cie ont une marque de fabrique composée de trois croissants constituant les armes de la ville de Bordeaux.

Une maison établie à Gien, et dont les produits étaient

(1) Une quatrième assiette représentant Abd el Kader à cheval fait certainement partie de cette incomplète série; elle appartient à M. J. de Lacharrière et son existence nous a été révélée par l'*Iconographie historique de l'Algérie*, de M. G. Esquer, planche CXCIX, n° 779.

simplement marqués: « Porcelaine opaque Gien », fabriqua de son côté un service d'assiettes dont nous possédons neuf spécimens différents. Les sujets sont revêtus des initiales « H. N. » et leurs titres sont reproduits ci-après :

1° Tirailleur d'Orléans.

2° L'humanité française. (Voir reproduction pl. VI).

3° La Vivandière.

4° Le cavalier blessé.

5° La Croix d'Honneur.

6° Halte là !... Qui vive !

7° Les Zouaves à Constantine (Voir reproduction planche VI).

8° Chargez ! Chasseurs d'Afrique.

9° Le Prisonnier.

Leur marli est orné de trois coqs, de trois branches de laurier auxquelles s'enroulent des banderoles portant les mots « Honneur et Patrie » et de trois jolis sujets militaires occupant le centre de trois petits médaillons ménagés entre chaque branche de laurier.

Cette même maison de Gien fabriqua également un autre service d'assiettes à sujets humoristiques et revêtus de la signature « J. C. », nous n'en possédons que cinq spécimens dont voici les titres :

1° La locomotive du désert (Voir reproduction pl. VII).

2° Plus que ça de chaleur 39 degrés.

3° Ah ! qu'on est fier d'être Français quand on regarde la colonne.

4° C'est un homme maure entre les mains du barbier.

5° L'Affrique (*sic*) est dans l'ivresse. (Voir reproduction planche VII).

Le marli de ces cinq assiettes est orné de bouquets de fleurs, d'arabesques et de quadrillages ; les sujets principaux occupant leur partie centrale paraissent inspirés par les innombrables caricatures des Cham et des Vernier.

Nous ne possédons qu'une seule assiette d'un service à dessert paru avec le titre général : « Sujets Algériens »; le titre particulier de cette assiette isolée est le suivant : « Les spahis en campagne »; elle est signée « P. L. » et son marli est orné d'une couronne fleurie ; elle porte, au revers, la marque de fabrique ci-après : « Creil et Montereau. Médailles d'or. L. M. et Cie, 1834, 39, 44 et 49. Porcel. opaque ».

D'une autre série portant la marque suivante : « Manufacture de porcelaine H. et B. de Choisy », nous ne possédons que deux assiettes de fabrication un peu plus soignée que les précédentes ; cette série, très incomplète, fut livrée avec un titre général : « Costumes militaires » et un titre particulier pour chaque assiette ; les deux seuls spécimens que nous possédons portent les titres suivants :

1° Général et spahis.

2° Chasseur d'Afrique.

Notons que le Chasseur d'Afrique représenté est, en réalité, un Chasseur d'Orléans. Leur marli, encadré par deux filets verts, est orné d'une couronne fleurie en relief.

A Bordeaux, la maison D. Johnston, J. Vieillard et Cie fabriqua une série d'assiettes portant le titre collectif « En Kabylie » ; nous en possédons six dont les titres particuliers sont les suivants :

1° Le camp Français au pied de l'Atlas.

2° Vivandière Française prenant un drapeau. (Voir reproduction planche VIII).

3° Enlèvement des hauteurs boisées. (Voir reproduction planche VIII).

4° Camp des Kabyles.

5° Kabyles en embuscade.

6° Prise d'un village des Ouadhias.

Ces assiettes ne sont pas signées et leur marli est orné de trois petits sujets militaires alternant avec des aigles tenant un foudre dans leurs serres.

Il y a lieu de croire que les sujets principaux qui s'y trouvent représentés commémorent la grande expédition de Kabylie de 1857.

Les noms des fabricants sont inscrits au verso sur les branches des trois croissants qui, nous l'avons dit plus haut, constituent les armes de la ville de Bordeaux.

Enfin, également à Bordeaux, chez Johnston et Veillard, fut encore fabriqué un autre service portant le titre général : « Algérie » ; l'unique assiette de cette série que nous possédons a, comme titre particulier, « Danse mauresque ». Le sujet, non signé, représente une almée déployant, avec une certaine grâce, deux grands foulards, pendant que son seigneur et maître, paresseusement allongé, fume sa longue pipe en la couvant des yeux.

Le marli, de teinte bistrée, est orné de quatre petits médaillons où se trouvent représentés des amours et des instruments de musique, et au verso figure la marque de la fabrique bordelaise.

Afin de permettre au lecteur de s'en faire une idée exacte, nous donnons la reproduction d'un certain nombre de ces curieuses assiettes faisant partie de la collection de l'auteur (1).

Th. FAYOLLE.

(1) Dans la collection de M. Jules CARBONEL, si riche en documents sur Alger et l'Algérie, se trouve un album ayant appartenu au maréchal de Mac-Mahon ; cet album renferme 97 dessins au crayon, de forme ronde, représentant des sujets militaires ils ont été faits, apparemment, pour être reproduits sur des assiettes ; ce qui le confirme bien, en effet, c'est la déclaration manuscrite ci-après qui se lit sur une feuille de garde de l'album: « Dessins acceptés par la manufacture de Sèvres. » Ils n'ont pas dû, toutefois, être exécutés sur porcelaine car, si le fait s'était réalisé, il en subsisterait des traces ; or, aucune assiette appartenant à cette suite ne s'est encore révélée à nos recherches.

Parmi ces dessins, 78 ont trait aux guerres du Second Empire, c'est-à-dire aux campagnes de Crimée, d'Italie et aux expéditions de Chine et du Mexique ; les 19 autres dessins, qui portent le titre général : « Afrique », sont relatifs à des faits militaires concernant la Conquête de l'Algérie, ils représentent, notamment, plusieurs épisodes de la Prise de la Smala ainsi que plusieurs autres événements militaires, tels que le Combat de Téniah de Mouzaïa ; la Prise de Laghouat, etc... ; tous ces dessins ont été visiblement inspirés par des œuvres d'Horace Vernet, de Raffet, de Couverchel et de Worms.

Description
d'une trouvaille monétaire
à BOU SEDDA (Aurès)

Les catalogues de monnaies sont, je l'avoue, d'une lecture ingrate ; seuls, les spécialistes, qui ne désespèrent jamais de tirer parti de quelque détail de description, y peuvent prendre intérêt.

Peut-être n'en est-il plus tout à fait ainsi, s'il s'agit d'un trésor (même de peu de prix) dont l'enfouissement a pu marquer l'une des vicissitudes d'une histoire locale mal connue. On possède alors, fixée pour l'observateur, l'image de ce que fut la monnaie, au lieu de la trouvaille, à une date attestée par un terminus certain. On conçoit qu'un tel document est moins négligeable encore, s'il s'agit d'une région reculée dont la vie, surtout sous son aspect économique, n'a laissé que de rares témoignages écrits ou figurés. Telle est la raison qui m'a décidé à publier cette description d'une trouvaille monétaire faite dans l'Aurès.

Les garanties d'authenticité qu'on demande d'habitude à ces sortes de découvertes exigent, sans doute, qu'on en ait été le témoin, sinon l'auteur, ou qu'on ait pu du moins les contrôler immédiatement. Ce n'est pas le cas ici : ces monnaies me furent en effet remises à Batna où je résidais, par un fellah employé pendant les vacances agricoles à des travaux de terrassements aux environs de Bou Sedda, lieudit situé à deux kilomètres à l'ouest-sud-ouest d'Arris, dans la vallée de l'Oued el

Abiod, à proximité de la principale voie antique de circulation de l'Aurès. Il me les livra en deux temps ; l'examen d'un premier lot m'avait convaincu de la sincérité de ses dires : toutes les pièces montraient la même patine, baignaient dans la même poudre archéologique, — bref, présentaient cette uniformité de caractères qu'acquièrent les choses longtemps soumises aux mêmes actions mécaniques, physiques ou chimiques ; enfin la détermination des types monétaires révélait l'unité de composition du tout, critère inattaquable. — Sur mes instances, l'inventeur se décida à me remettre le reste de sa découverte et ce nouvel examen confirma ma première impression. Il m'est seulement impossible d'utiliser ici les renseignements recueillis sur la structure de la cachette, — trop imprécis pour supporter l'épreuve d'une description. — Il n'y a rien dans cette histoire qui heurte la vraisemblance ; c'est bien à l'occasion de travaux de terrassements que se font d'ordinaire ces sortes de trouvailles — les cultivateurs indigènes s'emploient volontiers comme journaliers dans l'intervalle des travaux des champs... Pourtant, j'ai cru qu'à garder trace de cette livraison en deux lots, ma description gagnerait en exactitude ; je les ai respectivement désignés par les lettres A et B : les plus difficiles pourront ainsi juger s'ils ont, ou non, même composition.

Le terminus est donné par une monnaie de Priscus Attalus, empereur d'Alaric en 409-410. C'est bien à partir de cette époque qu'on peut s'attendre à trouver dans l'Aurès des indices d'insécurité, précurseurs du recul de la romanisation. Qu'on retrouve de nos jours une cachette monétaire implique au moins, pour le propriétaire, et la nécessité d'une fuite improvisée, et le retour impossible. Ces sortes de trouvailles jalonnent généralement les routes d'invasion ; elles peuvent marquer aussi pour nous les progrès de l'assaut donné par des

montagnards indigènes, restés barbares, au domaine colonisé de la vallée, lorsque faiblit l'autorité de l'Etat. Notre document a-t-il cette signification ? Il serait imprudent de l'affirmer ; il faut convenir qu'il s'agit là d'une assez pauvre fortune, si nous l'avons recueillie tout entière. Pourtant, que demander aux humbles épargnants retenus par la nécessité dans un endroit peu sûr, sinon de maigres économies ?

Les pièces les plus anciennes sont de la fin du IIIe siècle; elles sont peu nombreuses d'ailleurs : il y en a trois. La masse de la collection est faite de monnaies du IVe siècle. Nous avons cru utile de joindre en annexe un tableau synoptique qui donnera une idée de ce qu'a été la circulation monétaire en Afrique, au IVe siècle, grâce à l'analyse du dépôt qu'elle laissa, un peu après Priscus Attale, en un canton reculé de l'Aurès.

Les marques d'atelier sont lisibles sur une centaine de ces monnaies. Nous avons renoncé à leur consacrer une place dans ce tableau. Il est possible qu'elles eussent fait ressortir la part qui revient selon l'époque aux divers ateliers impériaux dans la constitution de cette petite masse monétaire — possible aussi qu'elles eussent livré quelques indications sur les relations qui ont existé alors entre l'Afrique et les divers lieux de frappe, quoique la complexité des mouvements en matière de circulation monétaire doive décourager tout essai d'interprétation. Mais la principale raison de notre abstention est qu'il eût fallu revoir avec soin les lectures que j'ai proposées; l'usure donne à ces marques un aspect fruste qui expose à des confusions, pour des lettres telles que K, H, N, notamment ; il fallait une révision minutieuse dont je n'ai pas eu le loisir.

Enfin j'ai laissé en dehors de toute classification soixante-dix-huit monnaies dont l'état est, ou désespéré ou trop fruste pour que j'aie pu en tirer parti ; d'autres

peut-être, plus experts, pourront, après un traitement approprié, en sauver quelques-unes.

En somme, cette collection comprend cinq cent cinq petits bronzes ; presque tous — tous, à très peu près, jusque vers l'époque de Gratien — sont d'un diamètre de douze à dix-huit millimètres, selon l'importance de l'usure, et, pour cette période surtout, d'une bonne facture. A partir du milieu du IVe siècle, apparaissent des pièces d'un module plus petit, et beaucoup plus épaisses, des *nummi* ; l'alliage ne paraît plus tout à fait le même; l'usure, ou l'emploi pour le découpage d'un procédé peu précis, rogne les bords; la gravure, schématique et grossière, évite les courbes dans les lettres et réduit le dessin à quelques traits sommaires. Ces caractères deviennent prédominants à la fin du IVe siècle ; on les trouvera surtout accusés dans les monnaies au type de la *Victoria Auggg* classées sous les numéros 384 à 413 ; quelques exemplaires antérieurs les annoncent et font transition.

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires
1	

1. Buste à droite ; la tête est barbue et coiffée de la couronne radiée.

IMP C VICTO[*rinus*]

R. Déesse debout à gauche, tenant une lance de la main gauche et nourrissant, de la droite, un serpent au-dessus d'un autel.

SAL[*us*]

1	

2. Tête barbue avec couronne radiée, à droite. La légende manque.

R. Autel.

CONSACR[*atio*]

	1

3. Fruste. Tête avec couronne radiée à droite.

R. Fruste.

[*ge*]NIVS...

1	

4. Buste de Rome casquée à gauche.

RO[*ma*]

R. La louve allaitant les jumeaux.

1	

5. Buste de Constantinople casquée et tenant un sceptre à gauche.

CONSTANTINOPOLIS

R. Déesse ailée et casquée, de face, la main gauche sur un bouclier, la droite tenant un sceptre.

A l'exergue : RME

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires
1	

6. Buste diadémé à droite.

CONSTANTINVS MAX AVG

R. Enseigne flanquée de deux soldats, une main à la lance, l'autre sur le bouclier.

GLORIA EXER[*citus*]

A l'exergue : SMNA

	1

7. Autre exemplaire. Au droit, la légende est fruste.

R. Comme 6.

1	

8. Buste diadémé à droite.

FL IVL CONSTANS NOB C

R. Comme 6.

A l'exergue : SMKE

1	

9. Buste diadémé à droite.

CONSTANTIVS AVG

R. Comme 6.

A l'exergue : SM (K, H, ou N ?)

1	

10. Buste diadémé à droite.

CONST[*an*]S PF AVG

R. Une palme debout, flanquée de deux victoires ; chacune d'elles élève une couronne.

VICTORIAE D D A[*uggnn*]

A l'exergue : RT

3	2

11-15. Cinq autres exemplaires. Comme 10.

R. L'un porte à l'exergue la marque: RE

Lot A — Nombre d'exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
4	2	16-21. Six autres exemplaires. Au droit, légende fruste. R. Comme 10. Un porte la marque: RB, un autre: RE
1		22. Tête diadémée à droite. DN [*cons*]TANS PF AVG R. Dans une couronne : VOT XV MVLT XX A l'exergue: SMANT
1		23. Buste diadémé à droite. ...ONSTANTIVS N... R. Femme debout de face, les jambes croisées, appuyée du coude gauche sur un bouclier et tenant une lance de la main droite. Légende fruste ; peut-être : [*securitas reipub*]LICAE
	1	24. Buste diadémé à droite ; légende fruste, peut-être : DN FL CO[*nstantius*]... R. Comme 23. SECVRI[*tas reipublicae*]
1		25. Buste diadémé à droite. DN CO[*ns*]TANTIVS PF AVG R. L'empereur casqué, debout, de face, regardant à gauche et tenant de la main gauche une lance renversée ; la droite soutenant un globe. SPES REI[*publ*]ICE (sic) A l'exergue : SCON

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
10	5	26-40. Quinze autres exemplaires. Comme 25. R. Quatre portent les marques : CON, SMTE, SMK, SMK
1		41. Buste à droite. ...IANVS NO[*b*]CAES R. Comme 25. A l'exergue : CONS
1	5	42-47. Six autres exemplaires. Comme 41. R. L'un porte dans le champ à droite la lettre : S. Deux ont les marques : CO... ; ..II...
5	46	48-98. Cinquante et un exemplaires. Au droit, légende fruste. R. Comme 25. Huit exemplaires portent les marques : SMK ; SM (K, N ou II ?) ; RT ; TES ; SMKΓ ; ANT ; ONST ; MAΓ
1		99. Buste diadémé à droite. [*dn Constan*]TIVS PF AVG R. L'empereur combattant à pied frappe un cavalier ennemi abattu. [*fel temp r*]EPARATIO A l'exergue : RB
14	7	100-120. Vingt et un autres exemplaires. Comme 99. R. Un porte dans le champ à gauche la lettre : Δ Six exemplaires portent les marques : RE ; RQ ; SMTE ; ANT ; SMK ; SMI

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
1		121. Buste à droite. CL IVLIANVS NOBC R. Comme 99. Dans le champ à gauche : H A l'exergue : SMSH
	1	122. Buste à droite. DN CL IVLIANVS NC R. Comme 99. A l'exergue : RMS
	3	123-125. Trois exemplaires. Comme 122. R. Usés à l'exergue.
	1	126. Buste à droite. ...VS NOB CAES Dans le champ à gauche : H R. Comme 99. A l'exergue : R O T
1	1	127-128. Deux autres exemplaires. Comme 126. R. Usés à l'exergue.
2	37	129- 68. Trente-neuf exemplaires. Au droit, légende fruste. R. Comme 99. Un exemplaire porte dans le champ à gauche : H. Cinq exemplaires portent les marques : ANT, ANT, CON, SMNA, R O Q
1		169. Tête diadémée à droite. [*dn*] CONST[*ant*]IVS [*pf aug*] R. Dans une couronne : V[*ot*] X [*x*] MVLT XXX A l'exergue : SMAN.

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
9		170-178. Neuf autres exemplaires. Comme 169. R. Six portent les marques : SM.B; SMN.; SMH.; SMHB; SM...; SM...
	1	179. Buste diadémé à droite. DN CONSTA... R. Personnage en costume militaire de face, une lance renversée dans la main droite. [*vi*]RTVS A[*ug*]
1		179 *bis*. Autre exemplaire. Comme 179. R. Fruste.
2	3	180-184. Cinq exemplaires. DN CONSTAN... R. Fruste.
1		185. Buste diadémé à droite. ...IVS... R. Fruste.
1		186. Buste diadémé à droite. [*dn c*]ONSTANTI[*us pf aug*] R. Victoire marchant à gauche, une couronne à la main droite. SEC[*uritas reipubl*]ICAE A l'exergue : R. QUART
1		187. Buste diadémé à droite. DN VALENTINIANVS PF AVG R. Victoire marchant à gauche, une palme à la main gauche, une couronne à la main droite. SECVRITAS REI[*publ*]ICAE A l'exergue : SECVNDA

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
1	1	188-189. Deux autres exemplaires. Comme 187. R. Un porte la marque : SMKA
1		190. Buste diadémé à droite. DN VALENS PFAVG R. Comme 187. A l'exergue : SIS
7	4	191-201. Onze autres exemplaires. Comme 190. R. Deux ont dans le champ à gauche, l'un : V, l'autre : Q. Trois portent les marques : TES, SMHB, SECVNDA
	1	202. Buste diadémé à droite. DN VALENTI[*nianus pf aug*] R. Personnage de face en costume militaire, tenant une enseigne de la main gauche et traînant de la droite un personnage de petite taille à genoux. [*g*]LOR[*ia roma*]NO[*rum*] A l'exergue : SMNA
1	3	203-206. Quatre autres exemplaires. Comme 202. R. Usés à l'exergue.
1		207. Buste diadémé à droite. DN VALENS PF AVG R. Comme 202. Usé à l'exergue.
2	1	208-210. Trois autres exemplaires. Comme 207. R. Un porte dans le champ à droite : Δ

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
	28	211-238. Vingt-huit autres exemplaires. Au droit, légende fruste. R. Comme 202. Deux portent dans le champ à gauche une étoile à six branches ; un autre, à l'exergue, la marque : ALEA
1		239. Buste diadémé à droite. DN FL VIC[*to*]R PF AVG R. Porte de camp ou de ville surmontée d'une étoile. SPES ROMANORUM
1		240. Buste diadémé à droite. DN VAL... R. L'empereur debout de face tenant le labarum de la main droite et un globe surmonté de la victoire de la gauche. [*re*]STITV[*tor reipublicae*]
	1	241. Buste diadémé à droite. DN VA... R. Fruste.
1		242. Buste diadémé à droite. DN GRA[*tianus pf aug*] R. Victoire marchant à gauche conduisant de la main gauche un personnage de petite taille. [*salus reip*]VBLICAE A l'exergue : SMHB
1		243. Autre exemplaire. Comme 242. R. A l'exergue : [*s*]MANΓ

Lot A — Nombre d'Exemplaires —	Lot B — Nombre d'Exemplaires —	
1		244. Buste diadémé à droite. DN VALENTINIANV[*s pf aug*] R. Comme 242. Dans le champ, à gauche, monogramme constantinien. A l'exergue : SMK
1		245. Autre exemplaire. Comme 244. R. Usé à l'exergue.
1		246. Buste diadémé à droite. DN THEODO[*sius pf aug*] R. Comme 242. A l'exergue : CONS
1	3	247-250. Quatre autres exemplaires. Comme 246. R. Trois portent les marques : TESB ; SMHA ; SMKA
1		251. Buste diadémé à droite. DN ARCADIUS [*pf aug*] R. Comme 242. Dans le champ, à gauche, croix monogrammatique. A l'exergue : CONS
5	6	252-262. Onze autres exemplaires. Comme 251. R. Un ne présente pas de monogramme, un autre porte, à sa place, un simple point. Quatre ont les marques : CONS ; AQP ; SMHB ; SMHB

Lot A — Nombre d'Exemplaires —	Lot B — Nombre d'Exemplaires —	
	1	263. Buste diadémé à droite. DN HONORIUS PF AVG R. Comme 242. Dans le champ à gauche, croix monogrammatique. A l'exergue : AQS
1	4	264-268. Cinq autres exemplaires. Comme 263. R. Un porte la marque : SMK..
1	18	269-287. Dix-neuf autres exemplaires. Au droit, légende fruste. R. Comme 242. Quatre présentent les marques AQP ; AQP ; ALEA ; ANT
	1	288. Buste diadémé à droite. DN [*va*]LENTI[*nianus pf aug*] R. Deux victoires face à face élevant chacune une couronne. Légende illisible. A l'exergue : RT
	1	289. Autre exemplaire. Comme 288. A l'exergue : RT
	1	290. Buste diadémé à droite. DN T[*heodosius pf aug*] R. Comme 288, avec la légende. [*vic*]TORIA AVG[*gg*] Usé à l'exergue.
1	2	291-293. Trois autres exemplaires. Comme 290.

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
1		294. Buste diadémé à droite. Dans le champ à gauche, étoile à huit branches. [*dn theo*]DOSIUS PF AVG R. Personnage de petite taille, debout, de face, flanqué de deux soldats, une main sur le bouclier l'autre à la lance. [*gloria roma*]NORUM A l'exergue : ALEA
	1	295. Buste diadémé à droite. DN THE[*odosius pf*] AVG R. Deux soldats face à face, une main sur le bouclier, l'autre à la lance. GLORIA RO[*manorum*] A l'exergue : SM...
	1	296. Buste diadémé à droite. [*dn theodo*]SIVS P[*f aug*] R. Deux personnages debout, de face, en costume militaire tenant ensemble un globe et de l'autre main une haste. La légende manque.
1		297. Autre exemplaire. Au droit, légende illisible. Dans le champ à gauche, étoile à huit branches. R. Comme 296. A l'exergue : ALEA

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires	
1		298. Buste diadémé à droite. [*dn Valent*]INIANUS PF AVG R. Porte de camp ou de ville; dans le champ, à gauche : A Légende illisible.
1		299. Buste diadémé à droite. DN THEODOSIVS PF AVG R. Porte de camp ou de ville. GLORIA REIPVBLICE [sic] A l'exergue : TES
	1	300. Autre exemplaire. Comme 299. R. Usé à l'exergue.
1		301. Buste diadémé à droite. Légende fruste, peut-être : DN ARCADIUS PF AVG R. Comme 299. A l'exergue : TES
	1	302. Buste diadémé à droite. [*dn honor*]IVS PF AVG R. L'empereur casqué, debout ; la main droite tient un sceptre, la gauche le globe surmonté de la victoire. VRBS RO[*ma fe*]LIX Dans le champ, à droite : Γ
7	9	303-318. Seize autres exemplaires. Comme 302. R. Sept portent dans le champ à droite, la marque OF A l'exergue, trois ont les marques : SMR ; SM ; [*s*]MROM Un seul présente une croix monogrammatique.

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires
		R. Comme 326. Quelques-uns portent dans le champ à gauche, les lettres: S, C, Γ, [illegible] et un autre une croix monogrammatique. Deux ont les marques d'atelier : CON ; R. La légende est pour tous : *victoria auggg*.
1		414. Buste diadémé à droite. DN GRATIA[*nus pf*] AVG R. Dans une couronne : VOT XV MVLT XX
1		415. Autre exemplaire. Comme 414. R. A l'exergue : SMK...
1		416. Buste diadémé à droite. DN VALENTINIANUS PF AVG R. Dans une couronne : VOT X MVLT XV A l'exergue : SMKΓ
	1	417. Buste diadémé à droite. [*dn Theodo*]SIUS PF A[*ug*] R. Dans une couronne : VOT X MVLT XV A l'exergue : CONS
1		418. Autre exemplaire. Comme 417. R. Dans une couronne : VOT X MVLT XV A l'exergue : SMKB

Lot A — Nombre d'Exemplaires	Lot B — Nombre d'Exemplaires
1		419. Buste diadémé à droite. DN ARCADIUS PF AVG R. Dans une couronne : VOT V A l'exergue : CONΓ
2		420-421. Deux autres exemplaires. Comme 419. R. Usés à l'exergue.
1		422. Au droit, légende fruste. R. Dans une couronne : VOT XX MVLT XXX
4		423-426. Quatre exemplaires. Au droit, légende fruste. R. Comme 417. Usés à l'exergue.
1		427. Buste diadémé à droite. [*p*]RISCVS ATT[*a*]LVS PF AVG R. Comme 326. [*v*]IC[*toria*]...
		428-505. Soixante-dix-huit monnaies frustes (1).

(1) Nous devons quelques explications sur les règles suivies dans ce classement. Observateur isolé, ne disposant pas de l'indispensable traité de Cohen, nous avons pris le seul parti qui s'offrît à nous : nous avons laissé pour ainsi dire nos monnaies s'ordonner naturellement autour des types auxquels étaient frappés les revers. C'est un procédé empirique qui a l'inconvénient de n'avoir pas mis à profit le travail poursuivi par plusieurs siècles de numismatique ; il a pour excuse d'avoir été le seul possible.

Attributions approximatives	Lectures certaines	Lot A	Lot B	Total	
	Victorinus	1		1	Fin du IIIe siècle : 3
Fin du IIIe siècle.....	....	1	1	2	
	Constantin	3		3	Epoque Constantinienne : 5
	Constant César	1		1	
	Constance César	1		1	
	Constant Auguste...	5	2	7	
	Constance Auguste..	38	12	50	
Constantin, Constance ou Constant.....	.....	4	5	9	Epoque de Constance : 178
Constance Auguste ou Constance César.....	.....	1		1	
Constant ou Constance, Auguste	.....	4	2	6	
	Julien César	4	11	15	
Constance Auguste ou Julien César	....	7	83	90	
	Valentinien (I).....	3	5	8	Epoque de Valentinien et Valens : 54
	Valens	11	5	16	
Valentinien (I) ou Valens	....	1	29	30	
	Flavius Victor	1		1	Epoque de Gratien et de Théodose : 184
	Gratien	4		4	
	Valentinien (II)	5	2	7	
	Theodose	6	10	16	
	Arcadius	7	14	21	
	Honorius	8	18	26	
Gratien, Valentinien (II), Theodose ou ses fils	.....	8	101	109	
Arcadius ou Honorius.	....		2	2	Début du Ve siècle : 3
	Priscus Attalus	1		1	
		125	302	427	427

Louis LAURENS

La Politique Française et le Maghreb Méditerranéen

(1643-1685)

(Suite) (1)

LES DEUX PÉRIODES DE LA POLITIQUE BARBARESQUE DE LA FRANCE

—

La guerre barbaresque du XVII' siècle a de nombreux aspects. Notre intention est de nous limiter à son aspect français, si l'on peut dire. C'est l'élaboration de notre politique que nous nous proposons d'étudier et rien d'autre. Le cadre de cette étude nous a été fourni par l'œuvre de Saint Vincent de Paul et de Colbert. Saint Vincent envoie, dès 1643, ses premiers missionnaires en Barbarie ; en 1646-1648, il acquiert, pour eux, les consulats d'Alger et de Tunis, et jusqu'à sa mort (1660), il ne cesse d'intervenir officieusement dans notre politique. En arrivant aux affaires (1661), Colbert restaure le pouvoir central, puis, limitant et surveillant les entreprises

(1) Voir la *Revue Africaine*, 1er trimestre 1934.

privées, il décide officiellement de nos rapports avec la Barbarie (1661-1683). Ainsi les deux œuvres se relaient et se prolongent. Elles eurent un succès bien différent, et obéirent à des mobiles qui s'opposent. L'œuvre que laissait à sa mort Saint Vincent, impliquait une politique que le grand ministre, soucieux avant tout, par-dessus tout, d'enrichir l'Etat, contrariera avec une certaine brutalité. C'est ce conflit mal dégagé par les historiens que l'on a essayé de préciser dans les lignes qui suivent. La première partie de l'exposé sera, bien entendu, consacrée à Saint Vincent de Paul, la seconde à Colbert.

*
* *

I. — L'Œuvre de Saint Vincent de Paul

Le XVIIe siècle, en France, voit, dans ses premières années, l'épanouissement d'une renaissance catholique. Tout ce que les consciences chrétiennes avaient, depuis deux siècles, retenu, au tréfonds d'elles-mêmes, d'expérience religieuse, d'amour non satisfait et de certitude attendrie reparaît alors dans une floraison d'ordres nouveaux, de missions et de confréries.

Comme plus tard, au XIXe siècle, la renaissance catholique s'intéressa à l'Orient. Il faut sous ce terme, toujours vague, entendre aussi bien les pays barbaresques, le Levant méditerranéen que l'Asie lointaine des pagodes et des brahmanes. Il y avait, de ce côté, l'attrait de paysages neufs, du romanesque et, du moins dans le Proche Orient, la douceur des méditations sur les lieux mêmes où Jésus avait souffert. Il s'ensuit un large mouvement dont il importe de marquer l'ensemble, dans lequel s'insère l'œuvre de Saint Vincent.

Les premiers, les Jésuites s'installent à Constantino-

ple ; puis, suivant le désir de la Congrégation de la Propagande, fondée en 1622, le Père Joseph, nommé préfet des Missions de l'Orient (1625), envoie ses Capucins à Galata, d'où ils rayonneront dans l'Archipel, l'Asie Mineure et jusque dans la Palestine. Alors les ordres rivaux, Jésuites, Capucins, Cordeliers, Carmes, sont pris d'une activité nouvelle, que le désir de conserver une place menacée ne suffit pas à expliquer. Chacun rêve de conquêtes, et si les Turcs, indifférents, se contentent de tolérer l'établissement de nos couvents, les Grecs unis ou schismatiques, sont dociles à l'appel de nos missionnaires. Au Maroc, les mêmes Capucins, envoyés par le P. Joseph et par son ami Razelley, poursuivent la même œuvre d'apostolat. Toutefois, la Barbarie reste en dehors de leur champ d'action, soit qu'il paraisse difficile d'y entretenir un groupe de missionnaires, soit qu'on juge le service du culte suffisamment assuré par les religieux espagnols ou italiens, qui s'y trouvent déjà. L'Extrême-Orient, quoique touché plus tardivement, s'ouvre aussi au christianisme, grâce à la ténacité du P. Alexandre de Rhodes, et la société des Missions Etrangères, fondée en 1660, enverra au Tonkin, au Siam, comme au Canada, de nouveaux ouvriers de l'Evangélisation.

En même temps, elle découvrait à notre commerce des richesses qu'il ne soupçonnait pas. Cet accord des intérêts commerciaux et religieux ne subsista pas toujours. Mais, à cette époque, il y avait, dans tous les cœurs, un tel attrait pour l'inconnu, un tel désir de servir Dieu et le Roi, dans des entreprises « hors de l'ordre commun », qu'on voyait couramment des compagnies patronées par des religieux, commanditées par des marchands qui envoyaient chez les païens des colons et des missionnaires. On pensait justement que la foi n'avait rien à perdre à pénétrer plus intimement notre vie, à se faire directrice de notre action, comme de notre méditation,

à devenir, en un mot, plus sociale (1). Un moine passé au service d'un prince, le P. Joseph, négocie le partage de l'Empire ottoman : c'est Dieu lui-même qui, dans une vision, lui a inspiré ce saint projet ; mais il ne se croit pas défendu, pour cela, de chercher des concours intéressés. Au Maroc, ses missionnaires précèdent les commerçants et sont chargés d'obtenir pour eux toutes les garanties nécessaires. De petites compagnies se fondent à Marseille, Milice de la Sainte Trinité, Nacelle de Saint Pierre fleurdelysée, Compagnie du Saint-Esprit, dont les noms montrent assez les intentions pieuses, mais qui mêlaient les buts religieux aux buts commerciaux, sans en être le moins du monde gênées. Les compagnies de Barbarie eurent une existence éphémère ; au contraire, celle du Canada, plus connue sous le nom de Compagnie des Cent Associés (1627), contribua à l'essor économique du pays et subsista beaucoup moins grâce à l'appui du gouvernement que grâce à la réclame des Jésuites (2) dont les relations étaient de merveilleux prospectus coloniaux : A tous ceux dont les oreilles lassées du bruit du monde souhaitent le silence et la paix, pour « vivre dans le sein de Dieu », elles offraient le calme des grands espaces, et la solitude des « majestueuses » forêts ; qui cherche fortune trouvera, assure-t-on, un climat sain, un sol fertile, des ressources capables d'alimenter un commerce fructueux. Pour qu'un pareil accord entre religieux et marchands fût possible, il fallait au moins qu'il y eût place pour tous ; or, en Barbarie, une mission semblait inutile, puisque les lois du pays interdisaient, sous peine de mort, de chercher à convertir les musulmans. « Nos prédicateurs zélés, dit d'Arvieux, auront bientôt acquis la couronne du martyre

(1) Rébelliau, *Revue de Paris*, 1894, Tome 3, p. 60 et suiv.
(2) Salone, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 66 et suiv.

s'ils veulent prendre la peine d'aller dans ce pays et d'y prêcher la foi et travailler à faire des néophytes, ils auront satisfaction (1). » En fait, au cours de cette période, nous rencontrerons en Barbarie, un seul martyre: celui d'un trinitaire espagnol, P. de la Conception, brûlé à Alger le 21 juin 1667, pour avoir prêché en pleine mosquée. Aussi bien la relation de Dubourdieu nous apprend-elle que semblable hardiesse était exceptionnelle : « Les Turcs s'en trouvèrent fort surpris, n'en ayant jamais éprouvé une telle, ainsi qu'eux-mêmes ont déclaré. » (2) Est-ce à dire que les prêtres catholiques préféraient rester dans le rang des simples confesseurs, comme l'insinue malicieusement d'Arvieux: des hommes tels que J. Le Vacher ou Montmasson, qui firent leurs preuves dans la mort, ne sauraient être suspectés de lâcheté. A vrai dire, l'Eglise se montrait hostile à cet excès de zèle, qui risquait d'attirer la persécution sur tous les chrétiens, et le Saint Siège refusait le titre de martyrs à ceux qui, en présence d'un mahométan, parlaient contre sa loi ; demeurant en cela fidèle à l'enseignement de Saint Augustin « *Ubi nobis non est data potestas, non facimus; ubi data est, non praetermittimus* » (3). Règle de prudence, de sagesse pratique, non de tolérance, bien entendu. Dans le même esprit la Sacrée Congrégation de la Propagande défendait de baptiser les enfants des musulmans sans l'autorisation des parents (4) : mieux valait éviter des apostasies, puisque dès qu'ils étaient adultes, ils revenaient à la religion de leurs pères. Bien entendu on ne renonçait pas, pour autant, à éclairer les Infidèles. De nos jours, l'Eglise catholique s'avoue à peu

(1) D'Arvieux : *Mémoires*, IV, 56.
(2) Lettre de Dubourdieu à Jolly, (A. Miss.).
(3) Ex Litteris S. C. De Prop. Fide, p. 506. — Le texte le plus ancien est de 1815. Cf Collet, p. 219. — Saint Vincent de Paul y fait allusion, II, p. 297.
(4) Ex Litt. S. C. de Propaganda Fide (1678), p. 127.

près impuissante à ramener l'Islam à la vraie foi. Dès le XVIIe siècle, cette opposition irrémédiable des deux religions avait frappé bien des prêtres. Toutes nos missions du Levant avaient surtout pour rôle de desservir les sanctuaires chrétiens de la Palestine ou de l'Asie Mineure ; ils essayaient, non sans succès, de ramener les Coptes ou les Arméniens schismatiques au catholicisme romain ; mais non d'évangéliser les Turcs. Leur correspondance est instructive à cet égard (1). Rome ne renonçait pas, officiellement, à l'évangélisation et on continuait à publier des catéchismes en arabe et en turc, et des manuels à l'usage de ceux qui, au cours d'une conversation, pourraient éclairer un musulman. Mais rien ne montre qu'en Barbarie, ils aient jamais été utilisés. Un pacha turc, par caprice ou par intérêt, pouvait tolérer ces controverses, les provoquer même; les janissaires d'Alger ne souffraient pas que l'on parlât contre le Prophète ou que l'on voulût attirer quelque Turc au christianisme: « Ce sont des crimes qui ne s'expient que par le feu » (2). Bref, soit pour respecter les lois des Turcs, soit parce qu'elle désespérait de faire jamais parmi eux une propagande féconde, l'Eglise ne se préoccupa point d'évangéliser la Barbarie. Les Lazaristes, à Alger et à Tunis, les Capucins à Tunis et à Tripoli, purent bien y songer quelquefois. Mais ce ne fut jamais pour eux qu'une œuvre accessoire. Ils recevaient les conversions, plutôt qu'il n'en provoquaient. Il n'y avait pas de mission de Barbarie.

Si l'apostolat leur était interdit, l'exercice du culte

(1) A. E. : *Missions et Aff. Relig. dans le Levant* (1646-1704). — Cf. Maracci: « Elle (la religion musulmane) a levé les deux grands obstacles que trouve en nous communément la vraie religion, l'un de l'esprit et l'autre de la chair ; ce qui fait que les païens d'aujourd'hui qui se sentent assez disposés à renoncer à leur idolâtrie, embrassent plus promptement et plus facilement la loi mahométane que la loi évangélique. » (Padoue, 1688).

(2) D'Arvieux, *loc. cit.*

était permis (1), au moins dans certaines conditions. Un article des Capitulations autorisait le consul à ouvrir, dans sa maison, une chapelle, où un prêtre dirait la messe et où pourraient venir tous les chrétiens de la ville. Des chapelles avaient été fondées dans les bagnes par des religieux espagnols, puis dans un hôpital, où l'on administrait les sacrements; enfin il existait, à Alger, un cimetière chrétien. Malheureusement le petit nombre de prêtres ou de religieux qui s'y trouvaient à demeure ne suffisait pas aux besoins des esclaves : il n'y avait pas de chapelain attaché au consulat et les bagnes étaient desservis, tant bien que mal, par les prêtres esclaves. Enfin, la plupart des religieux qui circulaient, en toute liberté, dans Alger et dans Tunis, étaient là de passage, chargés d'un rachat, et trop occupés pendant leur séjour pour aider utilement leurs confrères.

*
* *

L'œuvre du rachat des chrétiens esclaves chez les Barbaresques était célèbre dans toute l'Europe : aussi bien n'y avait-il pas un Etat qui n'eût souffert de leurs pirateries. L'Eglise avait toujours considéré la rédemption des captifs comme un de ses premiers devoirs, et pour cette œuvre, elle n'hésitait pas à engager les vases sacrés. « Qu'un membre souffre, disait Saint Cyprien, les autres membres doivent souffrir avec lui. Les prisonniers sont les temples de Dieu. » C'est pour remplir ce devoir que Saint Jean de Matha en 1198 et Saint Pierre de Nolasque en 1218 avaient fondé le premier l'ordre de la Sainte Trinité, l'autre l'ordre de Notre-Dame de la Merci. Les deux ordres, de caractère tout d'abord assez différent (2)

(1) D'Arvieux, IV, 56, Cf. Fréjus, p. 103 : « Les Mahométans permettent, pour tous les pays, le libre exercice de religion, quelle qu'elle soit ».

(2) Helyot, *Histoire des ordres monastiques.* — Cf. Deslandres, *L'ordre français des Trinitaires* ; E. Ledermann, *Les Frères de Notre-Dame de la Merci.*

eurent finalement le même but : recueillir des aumônes pour le rachat des chrétiens, plus particulièrement des captifs de Barbarie. Chaque Etat de l'Europe avait par suite ses « rédemptions », c'est ainsi que l'on appelait les groupes de religieux, qui, par trois ou quatre, partaient de temps à autre, pour délivrer quelques centaines de prisonniers. Les Turcs ne demandaient qu'à les accueillir: ils se faisaient payer les captifs le prix qu'ils voulaient, forçaient les rédempteurs à prendre les plus vieux; enfin ils trouvaient toujours le moyen de faire payer aux bons Pères des droits exorbitants à l'arrivée et au départ. L'esclave était ainsi, de tout le butin, la marchandise dont la vente était la plus sûre et la plus rémunératrice.

L'Eglise n'était pas seule à s'être préoccupée du rachat. En dehors des Etats protestants, où les gouvernements organisaient eux-mêmes les quêtes et chargeaient de la rédemption les évêques ou les pasteurs, les particuliers pouvaient aussi prendre part à cette œuvre de charité. Au Moyen-âge c'était une des formes les plus habituelles de l'aumône ; au XVIIe siècle il y avait encore en France des hommes pieux — un gentilhomme de Provence, un magistrat du présidial de Nantes — qui, chacun de leur côté, sans se connaître, travaillaient au rachat des esclaves. Les souffrances de l'exil, les tourments de la captivité, l'horreur des supplices que les religieux s'évertuait à peindre en termes effrayants, tout cela attendrissait les cœurs.

Nous connaissons assez bien l'esclavage chez les Barbaresques. Une littérature très abondante nous renseigne à leur sujet, littérature pieuse où se glissent, chemin faisant, quelques exagérations. Il y a dans la plupart des relations une tendance à pousser les peintures au noir et à héroïser les souffrances. Sans doute la vie était rude pour les captifs ; parqués chaque soir, comme un bétail, dans des bagnes sans air, ils devaient par des jours d'une

chaleur parfois écrasante accomplir, chaînes au pied, les durs travaux des champs. Mais les Turcs n'étaient pas des bourreaux impitoyables. Ils ménageaient dans leurs esclaves une marchandise que des mauvais traitements prolongés auraient dépréciée.

La Croix, qui vit en 1670 les bagnes du sultan, écrit que « l'esclavage turc est le moins rude de tous, et qu'il vaudrait bien mieux tomber entre les mains du moindre bey des galères que du vice-roi de Naples ». Amabilité française. Il aurait pu dire avec autant de raison : Mieux vaut être esclave à Alger que servir sur les galères du roi de France. Les chrétiens, au moins, étaient libres de garder leur religion. L'emploi de la violence, pour convertir un esclave, est « une des choses les plus extraordinaires », au dire de d'Arvieux. Les galériens turcs, au contraire, étaient baptisés par force à l'article de la mort, et c'est de cette façon, sans doute, qu'on obtenait les rares conversions signalées par les écrivains de l'époque.

La foi des esclaves chrétiens n'en courait pas moins de grands risques. La fréquentation des sacrements leur était à peu près impossible, vu le petit nombre de prêtres. Même au temps des consuls lazaristes, quand le vicariat apostolique d'Alger aura été organisé, J. Le Vacher fera une tournée chaque année dans la campagne, deux tout au plus. Le reste du temps, les captifs étaient donc abandonnés à eux-mêmes. Le mépris que leur témoignaient les Turcs, la misère de leur condition, l'absence de confiance mutuelle entre les esclaves d'un même maître, tout cela contribuait, plus que les châtiments, à leur faire perdre le sentiment de leur dignité et à leur faire accepter leur déchéance. Tous ceux qui ont connu les populations soumises aux Turcs, la raïa, ont noté cette dépravation, ce mélange de haine et d'obséquiosité, fruit d'une longue servitude. De même les esclaves de Barbarie devenaient dissimulés, menteurs, « voleurs au suprême

degré » (1) et ils s'attiraient ainsi les châtiments auxquels l'apostasie seule pouvait les soustraire. D'autres, surpris avec une femme musulmane, évitaient la lapidation en reniant leur foi. Beaucoup avaient longtemps résisté à toutes les tentations. Un jour ils ont vu partir pour Marseille des compagnons délivrés : maintenant ils sont esclaves pour toujours. Qu'ils furent nombreux, ces renégats, qui, ayant vécu des années et des années, dans l'attente du rachat, abjurèrent un jour, pour recouvrer enfin la liberté et pour n'être pas abandonnés, vieux et malades, comme des bêtes inutiles ! En 1634 le P. Dan en comptait 9.200 à Alger, 3.600 à Tunis (2). La rareté des rédemptions, au cours des années qui suivirent, dut encore en augmenter leur nombre.

Car les quêtes rapportaient de moins en moins, et ce que notre bon père ne dit pas, c'est que le zèle des religieux s'était beaucoup ralenti. Quand, en 1638, un bref d'Urbain VIII, confirmé par un arrêt du roi, eut chargé le Cardinal de la Rochefoucauld de réformer l'ordre des anciens Trinitaires (3), l'opposition du général fut telle que l'on dut ouvrir une enquête. On s'aperçut alors que la maison de Paris, dont les ressources étaient de 10.000[l] par an, n'était taxée pour le rachat qu'à 18[l], celle de Meaux, de 1.800[l] à 6[l], et les autres à l'avenant. Les Pères de la Merci n'étaient guère en mesure de faire mieux. Les Trinitaires leur volaient les charités des Etats provinciaux dont un arrêt de 1638 leur avait réservé le privilège (4) ; puis ils ne s'entendaient pas entre eux. « Le

(1) D'Arvieux, III, 458.

(2) Dan, p. 350.

(3) De la maison principale s'étaient séparés en 1578 les Trinitaires réformés, qui prétendaient observer le vœu du tiers exactement.

(4) P. Egreville, *La vive Foy*. — Cf. Saint Vincent, Lettres I, 450. A Codoing « Celle des Mathurins réformés est en une désolation extrême et menacée d'être anéantie, ou en tout, ou en partie, par un esprit incorrigible et plein d'artifice. »

désordre est grand parmi eux » (1) écrivait Saint Vincent en 1646, désespérant de jamais rentrer dans les fonds que ceux-ci lui avaient fait perdre. De tous côtés, on se plaignait de la négligence et de l'avarice des quêteurs. Ils vendent les privilèges et ce qu'ils en reçoivent n'est jamais employé au rachat des captifs. Les religieux destinés à faire la rédemption ne la font que tous les dix ou douze ans et se contentent de racheter un petit nombre de captifs parmi les plus vieux et les plus cassés qu'ils obtiennent à bon marché. Lorsque cela arrive, on les voit promener pompeusement ces pauvres esclaves dans toutes les villes du royaume, dans la vue de se procurer de nouvelles charités qu'ils emploient aussi à leur usage particulier. » (2) Bref, quand les gouvernements ne se chargeaient pas de racheter eux-mêmes leurs nationaux, les esclaves pouvaient désespérer et renier leur foi : on attendait vainement la Rédemption.

Dès lors, le vrai but des missions catholiques ne pouvait plus être l'évangélisation, ni même la rédemption : il fallait aller à ces malheureux, les aimer, les réconforter, et, par ce moyen, les préparer à bien vivre et à mourir résignés à la volonté de Dieu. Saint Vincent de Paul le comprit : il envoya ses confrères pour « assister les pauvres chrétiens esclaves de Barbarie, spirituellement et corporellement, tant en santé qu'en maladie,... et cela par visites, aumônes, instructions, et par l'administration des saints sacrements. » (3).

***

(1) A Barreau : 6 sept. 1646.

(2) A. M. B7 205.

(3) Lettre à M. de la Haye Ventelay : 25 février 1654, p. 24-25, T. III.

Ce n'est que vers 1640 que Saint Vincent songe aux pays barbaresques. Les précisions apportées par M. Pierre Grandchamp (1) constituent, on le sait, contre la prétendue captivité du saint à Tunis, un terrible faisceau de présomptions contraires. Tout laisse à penser que jamais le saint n'a été esclave à Tunis de 1605 à 1607 comme tous ses biographes, comme tous les historiens l'ont, jusqu'à ces dernières années, rapporté. On ne possède sur cette phase douloureuse de la vie de Monsieur Vincent que deux documents, deux lettres écrites par lui à son protecteur d'alors, M. de Comet, l'une écrite d'Avignon le 24 juillet 1607 ; la seconde, datée de Rome le 28 février 1608. Le récit romanesque et très invraisemblable que comporte la première lettre a toutes les chances d'être un exercice d'imagination dont les raisons nous échappent. En tout cas jamais Saint Vincent ne parlera à ses disciples de son aventure barbaresque. La découverte de ses lettres faite par le fils de son correspondant surprit désagréablement, douloureusement Saint Vincent. A leur détenteur le vieil homme — il a 80 ans et doit mourir cette année même — écrivit, le 20 mars 1660, ce mot déchirant, que l'on ne peut lire sans émotion : « Monsieur, je vous conjure, par toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de vous faire, de me faire celle de m'envoyer cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie (sic) ; je parle de celle que M. d'Agès a trouvée parmi les papiers de M. son père. Je vous prie derechef, par les entrailles de Jésus-Christ Notre Seigneur, de me faire au plutôt la grâce que je vous demande. » Saint Vincent de Paul, dont cette lettre ranime peut-être un regret, un remords de jeunesse, n'aura pas la joie de recevoir le document

(1) *La prétendue captivité de Saint Vincent de Paul à Tunis.* in *La France en Tunisie au XVIIIe siècle*, t. VI, 1651-1660 ; in à part 20 p., 4° et *Observations nouvelles*, Ibid., t. VII ; in à part 12 p., 4°, s. d.

désiré et de détruire, en le brûlant, la légende qui va naître.

On n'aurait pas insisté sur ce petit fait s'il ne permettait de comprendre ce que la rencontre de Saint Vincent et de l'Afrique a eu de fortuit, aucun souvenir véritable ne le liant aux misères des bagnes barbaresques. Il n'a songé à l'Afrique, pensons-nous, que lorsque Rome lui proposa les missions étrangères (1640-1641, 25 mai 1642). Peut-être songeait-il alors aux esclaves de Barbarie, quand il parlait « d'employer sa vie pour le salut de ces pauvres créatures éloignées de tout secours ». Dans tous les cas, la phrase est peu explicite. Il faut attendre jusqu'au 30 janvier 1643 pour voir le projet prendre corps : il s'agit de faire une espèce de mission « de temps en temps », en prenant « pour prétexte le rachat que l'on essaiera de faire d'un petit nombre d'esclaves. » Sous cette forme volontairement humble et terne, c'est déjà le plan de l'œuvre telle qu'elle allait être réalisée trois ans plus tard, grâce à la donation de la duchesse d'Aiguillon.

Mais notons tout de suite que cette œuvre demandée par la Congrégation de la Propagande, aidée, commanditée par un groupe de personnes pieuses — « l'affaire de Barbarie ne se fait point à nos dépens » — prend immédiatement, dans la pensée de Saint Vincent, un caractère original. Qu'il ait reçu ou non l'idée d'un autre, peu importe : la mission est à lui désormais.

Il ne s'agit plus, en effet, d'évangéliser le pays, comme le souhaitait la Propagande ; les conversions qu'obtinrent les Lazaristes furent rares : à peine la correspondance de Saint Vincent en mentionne-t-elle une ou deux. La plus retentissante, celle d'un prince de Tunis, Cheliby, faillit avoir de grandes conséquences politiques, car la France compta un moment sur lui pour se créer un parti favorable à Tunis ; mais au point de vue religieux, elle ne fit que marquer l'inutilité de l'apostolat dans

ces pays. Revenu à Tunis, Cheliby abjura le christianisme, tout en restant fidèle à la cause française. Il ne s'agit pas non plus de rédemption. L'animosité des Trinitaires et des Pères de la Merci était déjà éveillée contre ces nouveaux venus, qui voudraient peut-être avoir part au produit des quêtes. Saint Vincent les rassure : « Notre pensée n'exclut ni ne fait rien contre les ordres de la Rédemption et des Mathurins » (1). Il ne se chargea des rédemptions que bien rarement, pour éviter des apostasies. Son but était uniquement de remédier aux lacunes d'une organisation imparfaite, en assurant aux esclaves le réconfort moral, le « secours matériel et spirituel » sans lequel ils étaient exposés à perdre leur foi.

L'œuvre que le saint avait ainsi conçue, il l'a dirigée à peu près seul tout le temps qu'il a vécu. Le seul prêtre dont il ait sollicité les avis est Firmin Get, le directeur de la Compagnie de Marseille. Il est vrai que nul ne connaissait mieux que lui les besoins des missions. Il servait d'intermédiaire entre la maison mère et les Lazaristes d'Alger ou de Tunis, acquittait les lettres de change tirées sur lui, envoyait à ses confrères d'Afrique les sommes indiquées par le supérieur. Cette situation lui donnait auprès du saint un crédit exceptionnel : il répond à ses questions en homme pratique, peu soucieux de risquer la petite fortune de la Compagnie dans des entreprises hasardeuses ; il a toujours conseillé à Saint Vincent de vendre les consulats. Au reste excellent homme, prêtre plein de zèle pour les missions, directeur prudent et ordonné, mais pas du tout mystique, et ne comprenant rien aux charités inconsidérées de ses confrères.

Si conformes que fussent ces avis, par bien des côtés, aux goûts réalistes de Saint Vincent, ils ne pouvaient toujours le satisfaire. Il y avait chez le Supérieur un

(1) A Codoing, 30 janvier 1643.

[illegible] flamme d'apostolat que son conseiller ne [illegible] pas. Nous-mêmes ne devinons pas toujours cette immense pitié pour les tourments des esclaves. Sa façon de parler des bagnes, sans passion, dans quelques phrases voilées : « Notre pauvre Eglise souffrante de Barbarie », trahit sa nature qui est toute simplicité. Saint Vincent déploie dans cette œuvre les qualités éminentes qu'on lui connaît. Jamais de fausse éloquence ou de notes forcées chez lui. Une fois seulement, lui, si mesuré d'ordinaire dans ses éloges, si discret dans l'expression de ses sentiments, s'est abandonné à l'admiration en nous peignant l'un de ses disciples (1) : « C'est un homme qui est tout feu, et qui s'expose au point que si l'on avait su ce qu'il a fait, quand il aurait eu cent vies, il les aurait perdues, c'est un homme qui travaille perpétuellement ; vous dirai-je encore qu'à Pâques dernier, il s'enferma avec les esclaves dans leur bagne et passa ces huit jours à travailler jour et nuit, sans reposer que très peu, exposant ainsi sa vie pour l'assistance du prochain; cela n'est-il pas beau, Messieurs, que vous en semble ? » Incomparable hommage ! Mais le plus souvent il n'a que des paroles de calme et de résignation, qu'on dirait psalmodiées sur le même ton.

N'en doutons pas, Saint Vincent compatissait aux souffrances des esclaves et des missionnaires ; mais il ne pensait pas que ce fussent là des maux sans remède : s'ils nous paraissent si terribles, c'est que « nature trichеuse », suivant sa pittoresque expression, nous en exagère l'importance. Le vrai mal, le seul qu'il espère faire disparaître, c'est qu'un esclave perde sa foi, et que le christianisme disparaisse de la terre d'Afrique. Effrayé par les progrès de l'hérésie en Europe, il aurait voulu que les Eglises d'Afrique fussent des tribus fidèles,

(1) Philippe Le Vacher, missionnaire apostolique à Alger. Repet. d'Orais, 12 septembre 1655.

dépositaires de la vraie foi.. « Je vous avoue, écrit-il à d'Horguy le 31 août 1646, que j'ai beaucoup d'affection et de dévotion, ce me semble, à la Propagation de l'Eglise aux pays infidèles, par l'appréhension que j'ai que Dieu l'anéantisse peu à peu de deçà, et qu'il n'y en reste point ou peu d'ici à cent ans, à cause de nos mœurs dépravées et de ces nouvelles opinions qui croissent de plus en plus. » Mais ce vœu était irréalisable. Dans sa sagesse paysanne, Saint Vincent ne consentait point à sacrifier un petit avantage certain à de grands biens hypothétiques, à compromettre le salut de milliers de chrétiens pour convertir un Turc. Aussi a-t-il très nettement posé des bornes à l'action de ses missionnaires : « ne pas tenir la main à celles (conversions) qui se font contre la loi du pays » (1). De même, il tempérait leur zèle dans l'exercice de leur ministère au milieu des esclaves. « La vraie manière de faire monter un arbre bien haut, c'est de bien couper les branches. » Jolie formule, d'un goût déjà classique, pleine de sens pour celui qui cherche à connaître le caractère du saint, ou qui est curieux de la vie religieuse de l'époque. On n'en est déjà plus aux élans indisciplinés et mystiques du début du siècle, et les frères chez lesquels ils se retrouvent sont doucement réprimandés par le supérieur : Ph. Le Vacher avait « plus besoin de frein que d'éperon », et Barreau reçu mainte observation sur ses largesses inconsidérées. C'est à lui que Saint Vincent de Paul écrivait un jour cette belle maxime : « Les devoirs de la justice sont préférables à ceux de la charité. » (2) Une prudence bien humaine, un sens des nécessités de la vie, rare chez un prêtre, s'alliaient, chez lui, de la plus heureuse façon, au zèle pour le salut des âmes, tempéraient ses élans et rendaient efficace sa charité.

(1) A Barreau, 6 septembre 1646.
(2) A Barreau, 26 juillet 1659.

Aussi est-il peu probable qu'il ait souffert, comme un Saint François d'Assise, de la disproportion entre ce qu'il avait rêvé et ce qu'il avait réalisé. Jamais il ne s'enthousiasma pour une entreprise, quand il n'en aperçut pas clairement les moyens. Au milieu des aventuriers ou des utopistes dont l'Europe était remplie à cette époque, Saint Vincent est un réaliste : peu d'imagination, beaucoup de bon sens, encore plus d'adresse diplomatique ; peut-être faudrait-il parler d'astuce. Ce vieillard voûté, impotent, vêtu misérablement, presque gueux, qui prodigue des révérences et disparaît derrière les courtisans, c'est Monsieur Vincent, l'indigne supérieur de la chétive Congrégation. Mais le bon Monsieur Vincent a sa place au Conseil de Conscience depuis 1643. La reine admire ses vertus et Mazarin lui-même ne peut rien contre lui : tout le monde l'aime et l'estime, même les plus hostiles aux dévots ; bref il est populaire, autant qu'on peut l'être à cette époque, et le vieillard est tout puissant.

Oh ! il n'a pas le triomphe insolent : il reste tout humble, tout courbé, gémissant d'avoir à accepter une fonction si difficile et ne s'y résignant que pour l'expiation de ses péchés. Il n'inquiétera pas Mazarin, ne fera pas, ou presque pas, de politique, et sans bruit, sans mécontenter personne il arrivera tout doucement à ses fins.

Un chef-d'œuvre de sa diplomatie, c'est l'organisation de la mission en Barbarie. Il sut calmer les défiances des ordres religieux déjà existants, du pape, des consuls ; cinq ans après leur arrivée, les Lazaristes sont les maîtres des consulats, à la mort de Saint Vincent la politique étrangère de la France se trouve, à la grande surprise des historiens, orientée dans des voies nouvelles.

Et son action est si discrète qu'il est presque impossible d'en retrouver la trace. Voyons-le manœuvrer dans l'affaire des consulats (1). Il sollicitait de la cour de

(1) Lettres à Jolly, 20 juillet 1657 ; 3 août 1657 ; 7 septembre 1657 ; 23 nov. 1657 ; 21 décembre 1657.

Rome, pour les frères Jean et Philippe Le Vacher, l'autorisation de gérer les consulats d'Alger et de Tunis. Or, le droit canonique s'y opposait. Saint Vincent commence par demander pour eux une permission expresse. Rome fait des difficultés. Il insiste, affirme la pureté de ses intentions, cite à l'appui de sa thèse l'exemple des officialités, où la justice civile était exercée par des ecclésiastiques (mais le consulat était-il bien une juridiction du même genre ?). La sacrée Congrégation de la Propagande n'est pas convaincue. Pour l'éclairer, Saint Vincent recommence son plaidoyer, insistant sur le désintéressement de sa Compagnie, qui soutient à grands frais une œuvre qui la ruine. Enfin la Propagande s'est prononcée, et contre Saint Vincent. Il se soumet aussitôt : « Il faut acquiesser à son jugement » ; mais il introduit une distinction subtile : « Je voudrais bien savoir si ce défaut de consentement emporte une défense ou si, refusant de permettre ouvertement cet exercice, elle est pour le moins disposée à le tolérer en MM. Le Vacher en sorte qu'ils soient en sûreté de conscience. » Tout Saint Vincent de Paul est là ; humble et soumis de cœur à l'Eglise ; mais obstiné et arrivant à ses fins par une diplomatie matoise et finaude. C'est grâce à elle que sa vie durant, la Compagnie a conservé les consulats d'Alger ou de Tunis, malgré les plaintes des Marseillais (1). Il évitait de les contrarier, leur demandait conseil, même quand les bulles du pape lui faisaient un devoir de ne pas suivre leurs avis ; il les recommandait aux bons soins de ses missionnaires (2), plus portés à voir en eux des ennemis que des compatriotes. Il s'était ménagé la protection d'André Prat, un des « gros bonnets » de Marseille, consul de Salé (3), et espérait, avec son appui, évangéliser le Maroc ; peut-être,

(1) A M. Portail, 22 janv. 1649 « Les marchands de Marseille ont raison de s'en plaindre ».

(2) A F. Get, 18 oct. 1656 (N° 2029) [A. Mis.].

(3) A André Prat, 5 oct. 1646 (N° 640).

s'il avait vécu plus longtemps, ou s'il avait été mieux aidé, aurions-nous vu refleurir en Barbarie ces entreprises mi-religieuses, mi-commerciales, qui, au début du siècle, avaient fait fortune au Canada.

Dans tous les cas, ce n'est pas à Paris qu'il aurait rencontré beaucoup d'obstacles. Là, en effet, sa diplomatie aidant sa charité, et son humilité servant encore son renom, il s'était fait beaucoup d'amis : Brienne, Secrétaire d'Etat, chargé des affaires du Levant ; Lamoignon, Président du Parlement de Paris ; la duchesse d'Aiguillon, qui avait conservé, après la mort de Richelieu, un grand crédit à la cour, et tous ces membres anonymes de la Compagnie du Saint Sacrement, qui s'agitent dans l'ombre, dont les contemporains soupçonnaient la puissance, mais dont ils ne connaissaient pas les moyens d'action. Fort de ces appuis, Saint Vincent pouvait prétendre au rôle politique que certains lui font jouer, non sans vraisemblance. D'autres étudieront son rôle pendant la Fronde : nous verrons, en Barbarie, une action parallèle, aussi discrète et plus efficace. Lentement, la mission s'était établie et affermie. Les Lazaristes avaient reçu, à longs intervalles, l'approbation de la cour, les provisions de consul et les titres de survivance. Le roi tardait toujours à les défendre. Saint Vincent ne brusquait rien. Il relate les faits et ne juge pas : « Le roi voulant dissimuler l'injure faite à Barreau... » (1). Avec cette résignation chrétienne qui est quelquefois la plus sûre des diplomaties, il laissait faire les événements, attendant l'heure où le roi excédé se déciderait à venger les insultes faites à ses officiers et à défendre l'honneur de la chrétienté. Ce que l'apôtre avait conçu, ce que l'homme avait cherché à réaliser, avec les ressources de son génie, prudent et souple, la France l'entreprenait, après lui.

(1) Lettres à Jolly, 3 août 1657.

« Vénérable et discrète personne Vincent Depaul », disent les documents contemporains (1), comme pour marquer le caractère du saint et l'esprit de son œuvre en Barbarie. Vénérable, le prêtre qui voulut ramener les chrétiens à la foi, convertir les hérétiques et éclairer les infidèles ; l'homme qui aima les « pauvres esclaves », et les consola. « Il a converti le mal en bien, le pécheur en juste, l'esclave en liberté, l'enfer en paradis. » (2). Et son œuvre a été discrète : La France ignorait ses missions ; on confondait les Lazaristes avec les Ordres de Rédemption, et l'on ne voyait point l'idée religieuse pénétrer insensiblement dans notre politique, et toute prête à la transformer. Elle a été accomplie dans le silence — un silence qui parfois nous gêne, nous oppresse, comme l'air de certaines maisons pieuses — mais qui fut la cause de son succès. Respectueux des ordres du pape comme des lois des Turcs, conciliant avec les marchands, bonhomme avec tous, il s'était fait admirer et aimer : Un humble, que rien ne destinait à cette fortune, grandi et distingué par le zèle ardent de sa charité, put diriger notre politique, discrètement.

***

Le rôle des Lazaristes fut extrêmement complexe, à cause de la multitude de leurs attributions : missionnaires, ils ont organisé l'Eglise de Barbarie, et répandu l'influence française parmi les religieux étrangers soumis à leur juridiction ; rédemptoristes, ils se sont faits les porte-parole des esclaves, et ont organisé une expé-

(1) Par exemple, le contrat du 23 sept. 1643 (fondation de l'hôpital de Marseille) (A. Mis., copie).
L'expression n'est pas particulière à Saint Vincent; mais appliquée à lui, elle mérite d'être retenue.

(2) Lettre du F. Ducourneau, secrétaire de Saint Vincent à M. de Saint-Martin (août 1658), citée (Lettres I, 2 en note).

dition pour leur délivrance ; consuls, ils ont pu dicter sa politique au gouvernement français.

***

En envoyant ses missions dans le Levant, le P. Joseph avait songé autant aux intérêts de la France qu'aux intérêts de la chrétienté. A Constantinople, dans l'Archipel ou en Asie Mineure, ses capucins avaient eu la chance de ne pas rencontrer d'étrangers ; mais là, où la place était déjà prise, en Palestine par exemple, où les Cordeliers italiens avaient la garde des Lieux Saints, ils eurent le plus grand mal à s'installer et le P. Joseph dut, à plusieurs reprises, intervenir à Rome pour que le pape révoquât les privilèges déjà accordés. En Barbarie, les Lazaristes devaient rencontrer les mêmes difficultés. A Alger et à Tunis, les Trinitaires espagnols étaient les maîtres de l'hôpital ; à Tunis et à Tripoli des Capucins et des Mineurs observantins desservaient les chapelles, visitaient les bagnes et exerçaient les fonctions curiales pour tous les « Francs ». En théorie, tous les besoins des esclaves étaient donc satisfaits, et les étrangers n'étaient pas disposés à se laisser évincer par des Français : pour introduire les missionnaires, il fallut user d'un artifice. On les présenta l'un comme l'aumônier du consul, l'autre comme un frère lai, et c'est ainsi qu'un prêtre et un laïque, Louis Guérin et le F. Fraucillon arrivèrent à Tunis en 1645, Novel et Lesage à Alger en 1646. Ils reçurent en même temps les pouvoirs de missionnaires apostoliques sur le territoire d'Alger et de Tunis ; leur juridiction fut même étendue à Tripoli ; toutefois subordonnée là à celle du supérieur des Observantins (1). D'ailleurs, ils n'exercèrent jamais leur ministère aussi loin. A Tunis au contraire, où ils se dépensèrent sans

(1) PP. Acta, 1646.

compter pour le bien des esclaves, ils étaient les maîtres. Mais quelle autorité avaient-ils pour se faire obéir de prêtres ou de religieux qui, en possession d'une lettre d'obédience, prétendaient administrer les sacrements et échapper à leur contrôle. Ceux que leurs patrons n'obligeaient pas à travailler comme les autres esclaves, menaient une vie dissolue, vendaient du vin, prêtaient à usure, entretenaient les haines et les cabales : bref, ils étaient un objet de scandale pour les chrétiens et pour les Turcs (1). Aussi, quand après la mort de Guérin, de Novel et de Le Sage, Saint Vincent demanda à Rome les facultés apostoliques pour Philipe Le Vacher, missionnaire à Alger, il sollicita pour lui « quelques nouveaux pouvoirs qui lui donneraient le droit d'apaiser les dissensions et les disputes qui très souvent éclatent entre les religieux esclaves afin de pouvoir porter remède aux scandales qui en résultent » (2). Plus clairement, Ph. Le Vacher dans sa supplique au Saint-Siège, demandait le titre de vicaire apostolique. Le pape, sollicité par la duchesse d'Aiguillon, et désireux de se ménager l'appui de la Compagnie, lui accorda le titre en 1650. Son frère Jean Le Vacher, missionnaire à Tunis, fut nommé en même temps vicaire général de l'archevêché de Carthage, puis vicaire apostolique (3). Deux ans plus tard, sa juridiction était étendue à Tripoli, et cette fois-ci sans réserve « parce qu'il n'y avait pas de prêtres dans ces contrées ». Sans doute les religieux italiens avaient-ils quitté provisoirement la ville. Désormais des Lazaristes, et des Français auront, après le pape, la juridiction suprême en Barbarie. Si l'on ajoute qu'ils étaient en même temps consuls de leur nation à Tunis et à Alger,

(1) R. Gleizes : *Jean Le Vacher*, p. 42, 103. — L'un d'eux mourut un jour à la tête d'une bande d'esclaves armés, en essayant de s'emparer de la citadelle de Tunis.

(2) PP II, Africa, 248, f° 155.

(3) PP II, Africa, 254, f° 102 et 147.

on comprendra qu'ils aient acquis, aux yeux des Turcs, un prestige singulier.

C'est alors que s'achève l'organisation religieuse de la Barbarie. L'archevêque de Carthage, *in partibus infidelium*, reste titulaire de son siège ; mais il ne réside pas en Afrique, et tous ses pouvoirs sont concentrés entre les mains du vicaire apostolique : car, lorsque Jean Le Vacher vint à Alger en 1668, il resta seul avec ce titre. Sa juridiction s'étendait à Tunis, à Tripoli et au Maroc ; mais, dans ces deux derniers pays du moins, il fit rarement acte d'autorité effective, se contentant de déléguer ses pouvoirs aux prêtres qui s'y trouvaient (1). Le Bref pontifical qui le nommait lui attribuait le droit d'inspection et de visite sur la côte et dans l'intérieur des terres et l'établissait comme l'unique supérieur ecclésiastique existant dans l'une et l'autre Régence. Aucun prêtre séculier et régulier ne pouvait résider en Barbarie, et, à plus forte raison, y exercer le ministère sacré sans son autorisation « formellement exprimée », enfin, il avait le droit de frapper de toutes les peines ecclésiastiques, et même de faire expulser, au besoin, ceux qui se refuseraient à lui obéir.

Tandis que ces pouvoirs, à peu près identiques à ceux des évêques, étaient conférés aux Français, les étrangers se voyaient subordonnés au vicaire apostolique. Les Trinitaires espagnols continuaient à assurer la desserte spirituelle et temporelle des hôpitaux d'Alger et de Tunis, et l'un d'eux recevait de Rome la commission de préfet apostolique (2). Mais Jean Le Vacher était, en tant que vicaire, supérieur au préfet, et en même temps que consul, coadministrateur de l'hôpital. Quant aux Capucins italiens de Tunis, ils continuèrent à exercer les fonctions curiales pour tous les Francs, et leur supérieur

(1) Gleizes, *op. cit.*, 360.

(2) A Tunis, il n'avait que le titre de Père Administrateur.

eut le titre de « Préfet, délégué par le vicaire d'Alger en qualité de provicaire général, dans la régence de Tunis ». A Tripoli, l'autorité du vicaire apostolique avait été établie, en théorie, par sa commission de 1668. Mais en 1681, le préfet apostolique de cette ville, mineur observantin, protesta contre un abus d'autorité de J. Le Vacher (1), invoquant sans doute le bref de 1646, qui le laissait maître dans toute l'étendue de sa juridiction. La Propagande ne décida rien. En somme, la supériorité du vicaire Lazariste était affirmée en principe ; mais le Saint-Siège semble avoir été très soucieux de limiter ses pouvoirs par des pouvoirs à peine inférieurs aux siens, de façon à maintenir vicaires et préfets, les uns par les autres, dans une étroite dépendance vis-à-vis du pape. Peut-être aussi éprouvait-il quelque gêne à accorder à la France une situation si favorable, quand celle-ci multipliait en Europe les preuves de son hostilité (2).

Aussi nos missionnaires eurent-ils les plus grandes difficultés à transformer leur pouvoir théorique en pouvoir réel. Les étrangers, en partie, parce qu'ils tenaient à leurs privilèges nationaux, en partie, parce qu'il leur déplaisait d'obéir à un prêtre qui n'était pas de leur ordre, essayèrent à plusieurs reprises de tirer parti des hésitations de Rome. Dès que J. Le Vacher eut quitté Tunis (3), les capucins de Sardaigne intriguèrent auprès de la Propagande pour faire nommer l'un d'eux évêque de Tunis. La Sacrée Congrégation, confirmée dans ses dispositions bienveillantes par une lettre élogieuse d'Ambrozin, le successeur de Le Vacher au consulat, accorda à leur supérieur le titre de Préfet. Quant à leur ordre, sans avoir officiellement le monopole de la mission à Tunis, il resta seul pour assurer le service religieux dans les bagnes et dans les chapelles, même lorsque J. Le Vacher, revenu à Alger en 1668, eut reçu avec le titre de vicaire apostolique, la juridiction sur toute la Barbarie. Le départ de J. Le Vacher pouvait être funeste aux progrès de l'influence française, dans la régence de Tunis ; de retour à Alger, son habileté en atténua les effets. Il resta dans les meilleurs termes avec les Capucins, dirigeant son troupeau avec une sollicitude affectueuse, mais ne tolérant jamais le moindre abus de pouvoir. Même quand les missionnaires avaient à se plaindre du consul français, il leur prêchait la patience, et essayait de rendre quelque prestige à un homme qui, le plus souvent, ne le méritait guère. « Il est de la plus grande importance, écrit-il au provicaire Marcel Costa, pour la continuation de votre ministère à l'Eglise de Tunis, que vous restiez dans les meilleurs termes possibles avec M. le Consul de France » (1).

(1) Misermont, 112.

(2) Tous ces renseignements sont extraits d'un « Mémoire sur l'état du culte catholique en Barbarie » (copie du temps) (A. Mis.).

(3) Gleizes, 168 ; Misermont, 103.

Avec les Trinitaires espagnols, la lutte devait être plus difficile, et sa victoire resta incomplète. De très bonne heure, ils avaient refusé de se soumettre à la juridiction du vicaire apostolique, la Propagande les condamna (2) ; Le Vacher lança même l'interdit contre l'un des récalcitrants : peine perdue. Le Supérieur interjetait appel ; le nonce et le gouvernement espagnol appuyaient sa réclamation et l'administrateur de l'hôpital, bien décidé à demeurer à Alger, soulevait contre le vicaire apostolique les esclaves espagnols, de beaucoup les plus nombreux. Devant cette coalition, Le Vacher ne se démentit pas un instant de ses prétentions ; enfin, après plusieurs années d'efforts, en 1672, il obtint que ses adversaires fussent déboutés de leur demande. Mais, alors même que durait cette longue enquête, un conflit plus grave avait éclaté, où se marquait, bien mieux que dans les précé-

(1) Archives de l'Archevêché de Carthage (13 août 1675).

(2) PP. Acta, vol. 41, f° 330, Cf. Misermont, 94.

dents, la rivalité nationale qui envenimait ces querelles. Il ne s'agissait plus seulement d'autoriser ou d'interdire l'exposition du Saint Sacrement dans les hôpitaux, de recevoir ou de refuser les hérétiques ; le procureur général des Trinitaires se plaignait de ce que J. Le Vacher eût fait enlever des hôpitaux les armes du roi d'Espagne, protecteur de ces maisons et effacer des murs où elles étaient peintes les croix rouge et bleu qui étaient l'insigne de leur ordre. Les biographes de Le Vacher expliquent que ces armes, placées au-dessus d'un tableau représentant la Sainte Trinité, choquaient la piété des fidèles (1). Peut-être qu'à ce scrupule se mêlait le désir bien naturel chez un consul français, de ne point reconnaître la protection du roi d'Espagne, quand lui-même se proclamait coadministrateur de l'hôpital. La Propagande lui donna tort (2).

Au fond, ce qui grandissait le personnage de Le Vacher, au point de faire de lui le patriarche de l'Afrique, c'étaient bien moins les pouvoirs dont il disposait, pouvoirs qui ne lui étaient jamais accordés sans réticence, que le crédit dont il jouissait auprès des Turcs, l'autorité que lui donnait sa politique ferme et modérée. Les religieux, à quelque nation qu'ils appartinssent, étaient sûrs de trouver en lui un défenseur. En 1654 il obtient du dey de Tunis la promesse de ne plus les faire servir sur les galères. Plus tard, les prêtres furent dispensés de tout travail, à condition de payer une modique redevance, produit de leurs messes; et « ils allèrent par la ville, aussi librement que s'ils étaient en chrétienté » (3). Une autre fois, en 1675, Le Vacher sauve du supplice deux religieux corses et un capucien gênois, condamnés au feu par représailles (4).

(1) Gleizes 185. Misermont, 99.
(2) PP. Acta, vol. 49, f° 214.
(3) Vie ms (A. Mis.), p. 49.
(4) Bibliothèque de l'Université de Gênes (ins. copie) B7.

Ainsi, sans que Le Vacher lui-même s'en rendît bien compte, les religieux étrangers s'habituaient à l'entendre parler au nom de la France, et cette heureuse confusion entre le consul et le missionnaire servait notre cause. Quand, en 1685, les capucins italiens de Tunis et de Tripoli, ceux-ci sur leur demande, furent assurés de la protection du roi, la France ne fit que recueillir les fruits de sa politique. Mais nul ne songeait à lui en attribuer les mérites. On voit bien l'effet d'une guerre, d'un bombardement ; les ministres qui l'ont ordonné sont même enclins à s'en exagérer la portée : le travail obscur d'un homme qui, en servant Dieu, servait son pays, reste ignoré.

*
* *

Aussi ne lui demandons pas d'avertir le gouvernement, d'orienter notre politique dans un sens ou dans l'autre. Il n'avait aucune chance d'être écouté. Son influence est de celles qui échappent aux contemporains et n'apparaissent qu'à la longue. Du moins le Rédemptoriste avait-il plus de crédit. Il était en contact perpétuel avec les esclaves, non pas tant pour les racheter que pour les aider, les consoler, approprier les secours aux besoins de chacun. Les Trinitaires emmenaient, un peu au hasard, ceux que leur imposaient le Dey ou ses officiers, ou que leur vieillesse et leurs infirmités rendaient plus dignes de pitié. Les enfants et les femmes, que les patrons ne cédaient pas volontiers, étaient exposés à renier leur foi. Alors le missionnaire les visitait plus souvent, les confirmant dans leurs bonnes résolutions, tout prêt d'ailleurs à les racheter s'il les voyait prêts de faiblir. Ainsi s'établissait entre le prêtre et les captifs une intimité qui les disposait à bien recevoir ses leçons. Des esclaves rachetés par lui sont revenus en France célébrer

sa charité et le Lazariste d'Alger ou de Tunis a cessé d'être un obscur missionnaire, pour devenir l'intermédiaire obligé entre les captifs de Barbarie, leurs curés, leurs parents ou leurs amis. Aux premiers, Saint Vincent recommande de faire des rachats aussi souvent qu'ils le peuvent : « Vous ferez une très grande piété, écrit-il à l'archevêque d'Arles, et une œuvre très agréable à Dieu de tirer (vos diocésains) d'un péril éminent de se perdre, et vous donnerez un bel exemple aux autres prélats, et pour y coopérer de notre part et obéir à ce que vous désirez, nous enverrons très volontiers quelques-uns de nos prêtres pour faire cette rédemption » (1). De tous les coins de la France, on le charge de faire parvenir de l'argent aux esclaves, et Barreau reçoit ainsi, en un an, plus de 15.000[l] (2). Bien mieux, la Compagnie avait, en fait, le monopole des ports entre la France et la Barbarie, c'était là une idée de la Compagnie du Saint-Sacrement (3). Elle avait songé, d'abord, à faire adresser les lettres à l'évêque de Marseille, J.-B. Gault, dont la charité — et sans doute aussi la discrétion — « faisait impression » sur ses confrères ; puis à s'entendre avec le général des Trinitaires ; enfin on décida d'établir, dans les principales villes du royaume, « un receveur qui sera un homme de piété » (4). En fait, Paris et Marseille furent les seules à en posséder : Les parents ou les esclaves adressaient leurs lettres à Saint Vincent et à Firmin Get, et ceux-ci les faisaient parvenir à destination. Loin de nous l'idée de voir une arrière-pensée politique dans cette organisation, évidemment inspirée par la charité.

(1) A François Adhémar de Grignan, 29 mai 1654 (n° 1229[3]), citée par Abelly.

(2) Lettre de Barreau, 26 juillet 1655 (A. Mis.).

(3) Lettres de la Cie de Paris à la Cie de Marseille : 18 avril 1643, 7 août 1643.

(4) Lettres de la Cie de Paris à la Cie de Marseille : 17 juillet 1643.

Pourtant, était-il nécessaire de choisir un receveur « homme de piété » et quel besoin de tenir cette œuvre si cachée ? Craignait-on que le roi prît ombrage d'une entreprise qui, s'attribuant le monopole des ports pour la Turquie et la Barbarie, prenait, par le fait même, une puissance excessive dans l'Etat ? Alors, tout le système était condamné : le roi ne devait pas non plus tolérer cet accaparement des charités par des ordres dont il ignorait plus ou moins les intentions. Cela est si vrai qu'un mémoire daté de 1650, mais sûrement postérieur à 1675 (1), propose de retirer leurs privilèges aux Rédemptoristes, et d'adopter le système anglais ou hollandais du rachat par l'Etat. Il y avait sans doute dans les bureaux de la marine une rancœur contre ces religieux, qui, sous prétexte de charité, s'immisçaient dans notre politique, d'autant plus aisément que toute négociation comportait un rachat de captifs.

Enfin, les Lazaristes étaient les protecteurs de tous les esclaves catholiques, sans distinction de nationalité. Un jeune Portugais, des Anglais se recommandent à eux. Dès qu'ils croient leur foi en danger, ils les rachètent, laissant aux évêques anglicans le soin de libérer leurs coreligionnaires. Eurent-ils à ménager des susceptibilités nationales, chez les captifs comme chez les religieux ? Rien ne le montre. Confondus dans les mêmes souffrances, les esclaves oubliaient leur patrie, quelquefois

(1) « Projet de racheter tous les ans à perpétuité, les Français faits captifs (1650). (A. M. B7 205).

« Pour remédier à cet abus, (les religieux faisaient les rachats très irrégulièrement), il faut charger l'Etablissement des Invalides de la Marine d'établir des quêteurs dans toutes les paroisses du royaume... »

Or, l'Etablissement des Invalides de la Marine date de *1675*. Le mémoire pourrait bien être d'un familier de Colbert : « ...les Invalides qui ont employé leur vie et versé leur sang pour la gloire de la nation et pour le soutien du commerce si nécessaire à l'Etat... Les Anglais, les Hollandais, ...qui savent que les Etats ne fleurissent que par le commerce et qu'il ne se peut faire sans matelots. »

leur langue et s'adressaient à celui dont le crédit auprès des Turcs paraissait être le plus grand. Quand leurs patrons les autorisaient à sortir, ils se rendaient en foule à la chapelle consulaire, où ils recevaient chaque semaine un léger secours. Ces déshérités ne trouvaient de réconfort qu'auprès des Français, et ils s'habituaient, écrit Guérin « à offrir leurs oraisons pour leurs bienfaiteurs, à chanter l'Exaudiat et les autres prières pour le roi de France pour qui les étrangers même témoignent du respect et de l'affection » (1). Nos Lazaristes devenaient les missionnaires de l'idée française.

En France, autant qu'en Barbarie, les esclaves avaient besoin d'un protecteur, car le gouvernement ne s'inquiétait pour ainsi dire jamais de leur sort, et il les aurait laissés dans les bagnes d'Alger, sauf à les réclamer quand l'honneur du roi semblait en jeu. La seule personne qui se soit faite, officiellement, le défenseur des esclaves, et qui ait cherché à réaliser leurs vœux, c'est Saint Vincent de Paul. Il ne pouvait songer à les racheter tous ; déjà ses missionnaires s'engageaient au delà de leurs ressources et il devait, à maintes reprises, les retenir. En 1658. Barrau, consul d'Alger, à la suite d'avanies, d'emprunts ou de charités inconsidérées, était endetté pour plus de 15.000[l]. Après un an d'efforts, Saint Vincent venait enfin de réunir la somme nécessaire pour le dégager, quand la duchesse d'Aiguillon lui suggéra un autre emploi (2). Elle proposait de remettre 20.000[l] au chevalier Paul, celui de nos chefs d'escadre qui connaissait le mieux la Méditerranée, s'il réussissait à délivrer les esclaves français d'Alger. Le détail du projet ne nous est point connu. Il s'agissait sans doute d'intimider les Turcs par une démonstration navale, au besoin même d'incendier les ouvrages du port et la flotte barbaresque.

(1) Lettre de Guérin à Saint Vincent de Paul; citée par Maynard, I. 258.

(2) A Jolly, 28 décembre 1657.

et d'exiger la reddition des esclaves. Saint Vincent de Paul en parla aux Dames de la Charité: (Elles avaient dû fournir la majeure partie de ces 20.000[l]). Elles « ne s'en plaignirent point ». Quelques hommes de « grand jugement, fort intelligents et expérimentés », Lamoignon et d'autres confrères, que le Saint consulta ensuite, approuvèrent également. Restait à connaître les intentions du chevalier Paul : lui aussi, au début du moins, se montra disposé à agir (1). Le gouvernement français n'intervenait toujours pas, malgré les avanies continuelles et les insultes faites à son consul ; mais il laissait faire. « Nous avons des lettres du Roi et de Mgr le Cardinal, à cet effet ; mais avant de les envoyer, je serais consolé de savoir sa disposition. » (2). Mieux encore. Saint Vincent se substitue aux ministres, répartit les frais de l'expédition entre Marseille et les autres villes maritimes, envisage ses conséquences politiques : on dirait qu'il parle au nom du roi (3). Enfin, pour achever de donner à cette entreprise un cachet bien significatif, Saint Vincent recommande de ne pas révéler au chevalier Paul la provenance des fonds (4) : on lui laissera l'illusion d'agir pour son compte, alors qu'il sera poussé par un groupe de personnes dont il ignore les noms, et payé pour une entreprise dont elles seules sauront exactement la portée. Ce dernier trait nous éclaire et suggère l'hypothèse d'un vaste programme à la fois politique et religieux, que Saint Vincent lui-même, pourrait bien ne pas avoir connu dans toute son ampleur. Remarquons que l'idée ne lui appartient pas : elle est venue d'abord à la duchesse d'Aiguillon « la bonne amie » (5) de la

(1) 8 février 1658, à Jolly.

(2) 24 mai 1658, à Get.

(3) 7 juin 1658, à Get.

(4) 19 juillet 1658, à Get. « Il ne faut pas lui dire d'où la somme provient ».

(5) R. Allier, p. 35, note 1.

cabale ; elle a été approuvée par ces mystérieuses assemblées, où l'on rencontre Lamoignon et d'autres confrères (1). Reportons-nous enfin, quelques années en arrière. A la date du 9 avril 1654, on lit dans le Journal de d'Argenson : « Sur un avis qui fut donné des extrêmes misères que souffraient les chrétiens chez les infidèles, la compagnie forma ce même jour une petite assemblée de confrères qui eurent le mouvement de travailler à procurer les secours à ces pauvres affligés ». D'ailleurs, quand bien même nous ignorerions tous ces détails, nous reconnaîtrions sans peine la manière de la Compagnie : faire exécuter par d'autres une entreprise qui servira à la gloire de Dieu ; transformer une œuvre de charité en une œuvre confessionnelle; laisser le gouvernement dans une semi ignorance, en se contentant d'une vague approbation. On peut, sans imprudence, ajouter un chapitre au livre de M. Allier.

L'expédition projetée n'eut pas lieu, probablement parce que l'on ne put pas s'entendre avec le chevalier Paul. Mais on aurait tort de s'imaginer que ce fut un échec personnel pour Saint Vincent. La meilleure preuve que l'idée lui avait été soufflée par quelques confrères, aussi soucieux de politique que de charité, c'est qu'il se désintéressa assez vite de l'entreprise « tant désirée » (2). A partir d'octobre 1658, il n'en parla plus, et, loin de porter à la rupture, il intervint même auprès de la cour pour faire relâcher les Turcs des galères et faciliter ainsi les négociations avec les Turcs (3). La première expédition du chevalier Paul (1660), fut pour lui une surprise plus qu'une satisfaction.

Porte-parole des esclaves; fort des services qu'il rendait à la cause française et des appuis qu'il trouvait à

(1) 31 mai 1658, 13 sept. 1658, 20 sept. 1658, à Get.
(2) 26 juillet 1658, à Get, p. 112, T. IV.
(3) 22 novembre 1658, 27 décembre 1658, à Get.

Paris dans une cabale de dévots, il pouvait substituer sa politique à celle du roi, plus même, l'imposer.

***

Cette action occulte des Lazaristes sur notre politique n'était pas la seule. Ils avaient part, en tant que consuls, officiellement à l'élaboration et à la conduite de la politique royale.

Certes, ils n'ont jamais été appelés au conseil, et les ministres ne leur ont même pas fait l'honneur de les consulter : d'autres remplissaient de leurs mémoires les cartons des bureaux : de tout ce monde ils étaient en général fort mal vus. Mais pour influer sur une décision le moyen le plus efficace n'est pas toujours le plus direct. Les consuls étaient les intermédiaires obligés entre le gouvernement et les barbaresques. Chargés, le plus souvent, d'exprimer des plaintes, de formuler des réclamations, c'étaient eux qui décidaient de l'issue des négociations. Leur tact, leur modération faisaient impression sur les Turcs : un mot trop fier, une menace déplacée, un air arrogant ou timide pouvaient tout gâter : véritables ambassadeurs, qui sans être jamais maîtres de la paix, étaient à peu près libres de provoquer la guerre, quand bon leur semblait. De plus, représentants de la nation, ils devaient renseigner le ministre sur le négoce de ces provinces, sur leur puissance militaire, sur les entreprises de nos marchands. Un mémoire de 1669 « Sur ce que les consuls de la nation française, établis dans les pays étrangers, doivent observer pour en rendre compte à S. M. par toutes les occasions », nous donne le texte de ce long questionnaire auxquels les agents du roi étaient tenus de répondre. Accordons que leurs avis furent toujours désintéressés, qu'ils ne songèrent qu'au bien de l'Etat et au rétablissement du commerce, ainsi que Colbert leur en faisait un devoir. Toujours est-il que leur

conscience de prêtres devait leur montrer les choses sous un tout autre aspect, et quand, par un miracle d'habileté, ils arrivaient à mettre d'accord les intérêts du commerce et ceux de la religion, on peut se demander s'ils ne restaient pas, au fond d'eux-mêmes, fidèles à un idéal d'apostolat et de charité, plutôt qu'à une consigne dont ils ne méconnaissaient point la valeur, mais qu'ils ne pouvaient mettre en balance avec un ordre de Dieu. Nous avions des consuls loyaux, honnêtes, prêts à servir leur pays : en cas de conflit entre les intérêts de leur foi et les intérêts de leur roi, la France pouvait-elle compter sur eux ?

Louis XIV ne s'en inquiéta point. Le XVIIe siècle ne pensait pas que des affaires laïques fussent compromises parce que des prêtres y avaient part (1). On redoutait bien, à vrai dire, une emprise de Rome sur le clergé français : Les Pères de la Mission, qui ne donnaient pas ombrage au pouvoir royal, peut-être parce qu'il ne soupçonnait pas leurs attaches avec les dévots, reçurent sans difficulté les provisions de consul. L'idée d'un fonctionnaire indépendant des partis, est une idée si étrangère à cette époque, qu'on ne laissa pas, après avoir rappelé Le Vacher en 1666, de le remplacer par un marchand, au risque de voir les intérêts de la France sacrifiés cette fois à ceux d'un particulier. Et quand le consul d'Alger disparaîtra (1683), le roi désignera, pour lui succéder, un agent de la Compagnie du Bastion, qui offrait des garanties d'indépendance encore moindres.

L'Eglise, au contraire, voyait d'un mauvais œil ce cumul des fonctions laïques et religieuses. Sans doute, les Trinitaires avaient occupé le consulat d'Alger au cours du XVIe siècle, sans que le Saint Siège ait protesté, mais depuis lors, on s'était rendu compte des dangers qu'il y avait à laisser exercer par un prêtre une charge

(1) Cf. Rébelliau, *Le P. Joseph*, loc. cit.

où, sans cesse, il était exposé à violer les prohibitions de l'Eglise et forcé d'accepter des compromis. En effet, l'article 7 de la bulle *In cœnam Domine* interdisait aux fidèles, sous peine d'excommunication, d'apporter aux musulmans de la toile, des agrès, du goudron, bref, tout ce qui leur était nécessaire pour gréer leurs vaisseaux. C'eût été évidemment un moyen de venir à bout des pirates : mais l'article ne fut jamais observé. Longtemps les Anglais et les Hollandais hérétiques avaient été les seuls à entretenir ainsi la course ; bientôt les Français, malgré les ordonnances royales, se mirent à porter en Barbarie les marchandises prohibées : Les officiers de l'Amirauté fermaient les yeux. Dans ces conditions le consul ne pouvait que laisser faire. « Vous ne pouvez vous opposer ouvertement à ce commerce infâme » écrit Le Vacher au provicaire de Tunis, après avoir connu par lui-même la vanité des réclamations. En outre, la Sacrée Congrégation de la Propagande n'aimait pas qu'un vicaire apostolique fût distrait de ses soucis spirituels par des préoccupations étrangères à la religion. Intolérance, dirons-nous, étroitesse de vue ? Nullement. Jésus n'avait-il pas chassé les vendeurs du Temple? Urbain VIII et Clément IX (1) ne voulaient pas qu'une maison de frères devînt une caverne de brigands. A cet égard, la Propagande donnait aux vicaires apostoliques en 1659, des instructions catégoriques: « *Tam longe semper abeste a rebus politicis negotiisque status ut civilium administrationem nequidem rogati et enixis precibus fatigati suspiciatis* » (2) Saint Vincent de Paul seul, avec son doux entêtement et sa subtile dialectique, emporta une autorisation verbale (3), à ce qu'affirment du moins ses

(1) Brefs Exdebito pastoralis officii (1633). Sollicitudo pastoralis officii (1669) in Juris Pontifici de prop. fide p. 391.

(2) Collectanea, 1659, p. 80.

(3) Gleizes, p. 100. Saint Vincent dit seulement : « Je vous ai prié de savoir si nos prêtres pourront en conscience exercer les

biographes ecclésiastiques. A défaut de témoignage que nous puissions vérifier, nous avons des preuves morales indiscutables : Saint Vincent n'aurait jamais laissé Barreau et Le Vacher exercer le consulat, si la Propagande avait maintenu son interdiction ; et peut-on supposer que cette Congrégation ait continué d'écrire au vicaire apostolique, en ignorant qu'il était en même temps consul ? Elle laissa faire, confiante dans les vertus d'un homme qui devait donner un éclatant témoignage de sa foi ; mais jamais elle n'accorda d'autorisation formelle. Rien ne marque mieux le caractère politique de cette charge que la répugnance avec laquelle la Propagande la laissait exercer par un prêtre.

Saint Vincent ne se doutait pas de sa puissance : Guérin, puis J. Le Vacher avaient été, à deux reprises, consuls intérimaires, sans qu'il ait songé à faire attribuer cette charge à la Compagnie. Là encore il fallut l'initiative de la duchesse d'Aiguillon pour éclairer Saint Vincent sur les avantages de cette situation : « Et comme une personne de condition et d'insigne pitié eut vu le bien que faisait ce bon prêtre dans l'exercice de cette charge, elle s'est employée vers le roi *sans que nous en eussions aucune pensée* pour nous faire avoir les consulats de Tunis et d'Alger et S. M. nous a permis de les faire exercer par telles personnes capables que nous trouverions propres à notre dessein. » (1). En réalité, l'affaire se traita en deux fois, les charges de consul étant vénales à cette époque, la duchesse acheta à M. de Vias en 1646, le consulat d'Alger (2) ; puis, en 1648, celui

consulats de Tunis et d'Alger, attendu que la Sacrée Congrégation, qui ne veut pas donner cette permission, ne leur défend pas néanmoins de le faire, quoiqu'elle sache qu'ils en font déjà l'exercice. » (A Jolly, 28 décembre 1657, III, p. 706).

(1) Lettre à M. de la Haye Ventelay, 25 février 1654.

(2) Provisions pour Lambert aux Cousteaux, 5 juillet 1646 (A. M. B7 49 f° 401).

de Tunis (1), cette fois avec l'assentiment de Saint Vincent. Une expérience de deux années avait montré qu'il était plus sage de ne pas se fier à la bonne volonté des consuls, et de donner aux missionnaires eux-mêmes une charge qui « pourrait bien contribuer à l'avancement de l'œuvre de N. S. en ce pays et à la protection des personnes de la Compagnie pour les services et la consolation de ces pauvres esclaves » (2). D'ailleurs le consul de Tunis, en mourant, avait désigné J. Le Vacher pour successeur et, malgré les hésitations de celui-ci, le Dey l'avait forcé à accepter les sceaux (24 juillet 1648) (3). Quelques mois plus tard, en achetant la charge, la duchesse d'Aiguillon venait consacrer cet état de choses.

Saint Vincent n'avait pas eu part à toutes ces négociations, il le dit en propres termes dans sa lettre à M. de la Haye Ventelaye, s'il accepta « ce fut uniquement pour « agir plus librement » et pour « faciliter le rachat des esclaves blancs. » (4) : Il y a loin de cette adhésion timide et docile à l'œuvre systématique qu'il aurait entreprise en Barbarie au dire de ses biographes et dont l'achat des consulats serait le couronnement.

Quelqu'un y avait pensé pour lui ; non pas sans doute la bonne duchesse d'Aiguillon : elle se contentait de subvenir aux besoins des œuvres fondées par le Saint, et se tenait pour satisfaite d'avoir pieusement dépensé sa grande fortune. Mais son nom nous indique de quel côté il faut chercher l'initiative que l'on attribue à tort à Saint Vincent de Paul. S'il faut en croire Ruffy, le conseiller de la duchesse aurait été le chevalier Gaspard Simiane de la Coste, un des confrères les plus zélés de

(1) Provisions pour Le Gras, vice-consul: J. Le Vacher, 15 juillet 1651 (A.E. Afrique 8, f° 91).

(2) Rapport de J. Le Vacher au procès de béatification (1666) : Misermont, 19.

(3) Misermont, 18.

(4) A M. Blatiron, 20 décembre 1648.

la Compagnie de Marseille. « Il avait déjà fait des ouvertures à Monsieur Vincent pour donner du secours spirituellement et corporellement aux esclaves chrétiens. » — ce sont les expressions mêmes que reprendra Saint Vincent dans sa lettre à M. de la Haye — « puis, d'autant que le dit S. de la Coste, jugea qu'il était nécessaire d'acquérir le consulat d'Alger en faveur du corps de la mission, afin que les prêtres eussent moyen de le faire plus facilement et d'exercer leurs charités, il travailla avec tant de soin qu'il en vint à bout. » Que le chevalier de la Coste, un des notables de la Provence, ait traité avec M. de Vias plutôt que Saint Vincent ou des confrères de Paris, rien d'étonnant ; mais l'achat des consulats ne s'imposait pas: nul n'avait encore fait de difficultés pour recevoir les missionnaires, et si J. Le Vacher était autorisé à parler, on se demande à quel titre, et renseigné par qui, Gaspard de la Coste donnait cet avis à Saint Vincent. La discrétion de son biographe nous interdit toute hypothèse.

Il n'en reste pas moins certain que, dans la pensée de ceux qui l'avaient imaginée, l'œuvre de Barbarie répondait autant à des buts politiques qu'à des buts charitables ou religieux. Tout en assistant les esclaves, et en cherchant de bonne foi à adoucir leur sort, une société de dévots a mis la main, discrètement, sur une partie de notre administration coloniale.

Elle se ménageait ainsi des facilités pour faire pression sur le gouvernement, et l'engager, à son insu, dans des voies préparant le triomphe de Dieu.

Les prêtres de la Mission ont-ils été les instruments de cette politique, ou bien l'avaient-ils approuvée d'avance, se choisissant eux-mêmes le rôle qu'ils allaient jouer ? Il est bien difficile de répondre avec certitude, tant ils ont mis d'insistance à nous persuader de leur désintéressement. D'abord, le témoignage de Saint Vincent lui-même est formel : il n'avait pas songé au consulat ; puis, il a toujours affirmé qu'il s'occupait uniquement « des choses ecclésiastiques ou de celles qui regardent également l'état religieux et celui des pauvres » (1). Enfin, il a montré qu'il ne tenait pas à cette puissance politique, puisque le premier il a parlé de se défaire des consulats. Dès 1655, il parle de les céder à des marchands de Marseille, en maintenant dans les échelles ses missionnaires (2). Ce fut encore la duchesse d'Aiguillon qui s'y opposa. Elle estimait que « nos pauvres prêtres n'auraient point d'assurance à servir les pauvres esclaves sous des consuls d'intérêts qui se gouvernent par d'autres principes que ceux de la charité et du bien public. » (3). Vraiment, c'était pousser bien loin la défiance envers les Marseillais, dont ses amis de Marseille suspectaient la piété et l'honnêteté. Saint Vincent, tout doucement, ajoutait « qu'il lui en reparlerait encore ». Il ne convertit pas la duchesse puisqu'en août 1658 (4), elle refusait toujours de les laisser vendre. Elle avait même converti le saint à ses raisons, puisqu'il entreprenait maintenant de démontrer à Get la sainteté de l'œuvre des consulats : sans doute, la Compagnie s'y ruinait, mais non sans profit pour le salut des âmes. Néanmoins, nous serions assez tentés de laisser au saint son beau renom d'apôtre de la charité, et ne point le confondre avec ceux, qui jusque dans les entreprises les plus saintes, gardent une allure inquiétante de conspirateurs. Poussé d'abord par ses amis, il s'est vite lassé du rôle qu'on lui faisait jouer ; la facilité avec laquelle il voulait se démettre des consulats le montre bien. Une piété intransigeante s'efforce de rattacher à lui toutes les entreprises charitables du début du siècle. Or, il se trouve

(1) A Grimal, 13 février 1644.
(2) A Get, 16 avril 1655 ; 12 mai 1655 ; 21 mai 1655.
(3) A Get, 8 juin 1657.
(4) A Get, 30 août 1658.

parfois, qu'au lieu de suivre le plan primitif, comme un artiste qui cherche à fixer ce qu'il a conçu, Saint Vincent les a détournées de leur but, purifiées de toute arrière-pensée : alors nous reconnaissons sans regret que l'idée primitive ne lui appartenait pas.

Ses successeurs et ses disciples ont été plus ambitieux que lui. La meilleure preuve en est la persévérance avec laquelle ils ont cherché à recouvrer le consulat de Tunis, perdu en 1666. Il y a bien une phrase attristée de J. Le Vacher, qui vers la fin de sa vie, accablé d'infirmités, invoquait « la dignité de son caractère sacré » pour être déchargé du consulat. Mais le scrupule n'est-il pas étonnant, chez un prêtre qui exerçait cette fonction depuis plus de vingt ans, sans avoir jamais éprouvé d'autre sentiment que le dépit d'en être chassé en 1666 ? Au reste, intelligent, autoritaire, aimé des Turcs et des esclaves, J. Le Vacher avait tout ce qu'il fallait pour jouer un grand rôle politique.

Vicaires apostoliques, Rédemptoristes et consuls, les Lazaristes seront les vrais représentants de la France en Barbarie ; et, l'exécution réagissant sur l'ordre donné, le ministre se trouvera entouré de collaborateurs qui seront presque des conseillers. Enfin, ils se trouvèrent, par le hasard des circonstances, confondus avec un groupe de dévots qui les aida de son crédit à la cour, et, en retour, s'attribua les mérites de leur apostolat et de leur charité. Et ce mutuel appui que se prêtèrent des hommes pieux, communiant dans un même amour pour J.-C. et pour sa « pauvre Eglise souffrante », donna au prosélytisme chrétien, d'ailleurs renouvelé par une foi plus fervente, la force de s'exprimer, et, un moment, de s'imposer à nos ministres.

***

Au moment même où disparaissait Saint Vincent de Paul, et où la politique française avec de Lionne et Colbert, se dégageait de toute préoccupation religieuse, une grande terreur avait saisi l'Europe: Le Turc était redevenu menaçant. Un sultan énergique, Mourad IV, avait reconstitué l'armée, fait construire une flotte, envahi la Crête. Sous son successeur Ibrahim, un grand-vizir, intelligent et autoritaire, Achmet Kœprili, avait poursuivi, inlassable, le siège de Candie. La lutte, en devenant de jour en jour plus acharnée, s'étendait à l'Occident : Venise tentait de soulever les Albanais et les Monténégrins; et les Turcs, avec l'aide des Hongrois, s'apprêtaient à envahir l'Autriche. Or Venise était seule engagée dans la guerre sainte, demandant en vain des secours à tous les Etats chrétiens. Mais ceux-ci, affaiblis par les révolutions, épuisés par les guerres, se souciaient peu de sa croisade. Les avanies incessantes souffertes par leurs nationaux dans le Levant ne les avaient point décidés : l'invasion seule les forçait à parer au danger.

A cette reprise de la guerre sainte, provoquée sans doute par un renouveau d'exaltation religieuse dans l'Islam, sur lequel nous sommes mal renseignés, la Barbarie ne pouvait rester indifférente. Malgré les divergences d'intérêts économiques, le monde musulman gardait encore, comme aujourd'hui, une unité profonde. Les Turcs s'étaient fait tolérants par nécessité ; le sultan s'était allié au roi T. C., pourtant tous les musulmans se sentaient rapprochés par une vieille haine contre la raïa, le vil troupeau des Infidèles. Ils s'intéressaient tous aux entreprises des armées du Prophète — en 1683, le dey d'Alger s'informe du siège de Vienne (1) — ; parfois même, ils y prenaient part. En 1669, toutes les flottes Barbaresques se joindront à celles du Sultan, pour tenter

(1) Lettre de Dusault à Seignelay, 8 novembre 1683 (A. E. Alger, 1664-1688).

un dernier effort contre la chrétienté. Le sentiment de solidarité ne s'étendait pas qu'aux sujets du Grand Seigneur : les Algériens refusent de traiter les Salétiens en étrangers, « car ils sont leurs frères, étant mahométans comme ils sont. » (1).

Cependant le péril barbaresque était négligeable, en comparaison du péril turc. L'Afrique, trop éloignée de Constantinople, ne pouvait offrir aux Turcs une base d'opération commode ; et si quelques-uns affectaient de croire qu'une attaque des Marocains était à redouter, soit contre Oran, soit contre l'Espagne elle-même (2), tout le monde savait bien que le sultan, réduit à ses seules forces, ne viendrait jamais à bout de cette entreprise. Puis les chrétiens comptaient sur des révoltes parmi les tribus indigènes, qui paralyseraient l'action des pachas ou des beys. Quant aux pirates barbaresques, si redoutables qu'ils fussent pour le commerce ou pour les populations côtières, ils ne menaçaient pas immédiatement l'Europe : l'ordre de Malte et les corsaires chrétiens semblaient une gendarmerie suffisante pour les contenir. Bref le bon sens voulait que, pour parer au danger le plus pressant, la chrétienté secourût au plus tôt Candie et l'Empereur. Morosini résiste désespérément ; mais l'armée turque est enfin entrée en campagne, et en 1664 elle arrive sur le Raab.

Défenseurs sincères de la chrétienté, les papes comprirent qu'il fallait à tout prix concentrer tous les efforts de l'Europe en Hongrie. Sans doute, ils n'avaient pas toujours été aussi zélés. Les gallicans aimaient à rappeler qu'ils s'étaient jadis alliés aux Turcs contre leurs ennemis italiens (3). Mais ce qui avait été possible au XVIe siècle

(1) Lettre de J. Le Vacher à la Chambre de Commerce de Marseille (A. Ch. C. M., AA, 467).

(2) Cf. Guy Patin. Lettres, III, 371 (3 juin 1661).

(3) « Mémoire pour montrer que les princes chrétiens peuvent s'allier avec les ennemis de la Foi. » (A. E., Turquie, 28).

ne l'était plus. La papauté, à peu près dépouillée de tout pouvoir politique, avait gagné un prestige religieux que toute compromission avec les Turcs lui aurait fait perdre. La renaissance de l'esprit catholique va enfin toucher Rome. Au milieu des intrigues et des combinaisons politiques apparaît avec Innocent X le grand dessein des papes de cette époque : la lutte contre les Turcs. D'intelligence et de goûts très divers, tous ont eu la même ferveur pour prêcher la croisade. Ce sont des jubilés, des triduums de prières pour que l'Esprit Saint éclaire les princes chrétiens ; le fanatisme musulman est moins redoutable à leurs yeux que les préjugés et les égoïsmes de certains Etats chrétiens, de nom, depuis longtemps indifférents à toute idée religieuse. Ne voient-ils pas les Italiens et les Espagnols leur refuser la dîme, l'Empereur utiliser contre la France les subsides reçus pour la guerre Sainte, Venise traîner à contre-cœur une lutte pour laquelle elle réclame sans cesse de nouveaux secours. Enfin, véritable défi au monde chrétien, l'alliance des Français et des Turcs subsiste, malgré les avanies incessantes de ces derniers. Nul n'avait jamais songé en Europe, sauf peut-être Cromwell, a établir ici-bas le royaume du Christ. Le plus triste était que pour arriver à leurs fins, les papes avaient dû parler le langage des cours. Jadis ils avaient prêché aux foules le crucifix à la main, maintenant ils causent avec des diplomates.

(*A suivre*).

R. CAPOT-REY.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

—

LE CALENDRIER FOLKLORIQUE

CHAPITRE VIII [1]

LE VENDREDI

(suite)

L'iqqach qui connaît la tradition consacrera la journée du vendredi aux opérations de magie amoureuse. Mais il donnera au mot amour une acception fort large et même philosophique, pour se conformer à l'usage constant de ses prédécesseurs et étendre son champ d'action. Ainsi l'on choisit ce jour pour dresser l'amulette que portera le solliciteur devant celui dont il attend une grâce, le fonctionnaire comparaissant devant son chef, le candidat affrontant ses électeurs. Un taleb qui briguait une place de caïd récitait le vendredi les deux derniers versets de la Sourate IXe, que recommande Ibn Elhaddj, p. 23 (*lib. cit.*), pour devenir roi. Les questions de sympathie individuelle ou de faveur populaire sont ramenées, par de subtils rapprochements, aux instincts sexuels. De même, la création de la richesse, sous ses différentes formes, est assimilée à la fécondité. Les femmes et les champs sont identifiés dans le Livre

(1) Voir *Revue Africaine*, tome LXXV, 1er trimestre 1934, page 64.

Saint (II, 223). Si l'on veut achalander une boutique, on écrit l'adjuration à Labiod que j'ai donnée plus haut, on en enveloppe son carré magique et l'on glisse le pli parmi les marchandises qui ont perdu la vogue. La même adjuration, si l'on en croit notre manuscrit, récitée obstinément, permet au magicien d'émettre de la fausse monnaie. Il lui suffit de découper du papier, de le tremper dans de la pâte et de l'étendre sur de la cendre chaude en invoquant Labiod (le génie blanc) pour fabriquer des pièces d'argent. Tous les faits sociaux sont rattachés par un esprit ingénieux et profond à un même principe, l'amour, dans lequel on fait entrer son contraire, la haine, même les faits qui relèvent de l'escroquerie ou de la politique.

Or, le vendredi est le jour de l'amour. L'histoire sainte musulmane lui assure dans tous les esprits le caractère génétique et nuptial en y perpétuant des légendes qui méritent d'être signalées. Dans un livre du vulgarisation répandu dans la Mettidja, le *Badaï' ezzohour*, du cheikh Ibn Aiyas, p. 47, on lit : « Allah passa sa main sur le dos d'Adam et il en tira toute sa postérité sous la forme de perles blanches ou noires, mâles ou femelles; puis, il projeta sa lumière sur le tas et ce qui fut touché par les rayons de cette lumière fut musulman et ce que la lumière divine n'atteignit pas fut mécréant. Quelques-unes de ces perles se faisaient remarquer par l'éclat de leur orient. « Ce sont les prophètes d'entre tes descendants », dit Allah au premier homme. Alors il maria Adam et Eve. C'était un vendredi : et c'est pourquoi les rites matrimoniaux, d'après la Sonna, doivent s'accomplir le vendredi ».

Les noces du père et de la mère de l'humanité ont donné lieu à des tableaux, familiers à l'imagination musulmane, qui, à la différence de nos peintres de la Renaissance dont l'inspiration est payenne, les a marqués de son cachet de religiosité. Quand le paradis eut

été décoré pour la fête, que les anges furent rassemblés à l'ombre de l'arbre Touba, Allah parla : « A moi appartient la louange ; la magnificence est mon voile et la grandeur mon manteau. Toutes les créatures sont mes serviteurs ou mes servantes. Je les ai créées toutes par couples en leur imposant de proclamer mon unité. Je vous prends à témoin que j'unis en mariage Adam et Eve en stipulant cette clause en manière de contrat qu'Adam donnera en douaire à sa moitié dix salutations au Prophète Mahomet. » Les bardes populaires se sont emparés de ce thème où ils se sont plu à chanter les cérémonies du mariage arabe en l'enrichissant de la magnificence du Paradis et en le sanctifiant de la piété du monde angélique.

« Le vendredi est le jour de tous les mariages historiques de l'Islam, le jour où Salomon épousa Balkis, la reine de Saba, où Joseph épousa Zoleïkha, Moïse Çafouria bent Choaïb, Mahomet Aïcha, enfin où Ali s'unit à Fathma. Celui qui assistera un vendredi aux noces d'un musulman acquerra le même mérite que celui qui aurait jeûné un « jour », un jour de l'autre monde équivalant à six cents jours du nôtre (*Nozhat elmadjalis*, I, p. 109). » Le père et la mère de Mahomet se marièrent, dit le même auteur (II, p. 19), dans le mois de redjeb un vendredi. On lit dans le *Roud elakhiar* (page 63) : « Le vendredi est le jour des demandes en mariage et des noces, parce qu'autrefois les mariages se célébraient ce jour-là ».

A Blida, les vieillards racontent que, de leur temps, l'entrée du marié dans la chambre nuptiale avait lieu le dimanche soir ou le jeudi soir, de manière à ce que la première nuit de noces fût une nuit du lundi ou du vendredi. La femme qui avait fui de chez son mari pour rompre son joug (on dit la femme courroucée *ghedbana*) ou celle qui avait divorcé (*mtellqa*), dans le cas de réconciliation, rentrait dans la maison conjugale un vendredi.

Une anecdote fixera l'état de la croyance en 1913. Un Blidéen se mariant le jeudi, c'est-à-dire entrant dans sa chambre nuptiale un mercredi soir, on s'étonnait. Il expliqua que c'était la troisième fois en deux ans qu'il prenait femme : il voulait dépister le mauvais œil qui le traquait et, pour cela, il changeait le jour de ses mariages et la nuit où il les consommait. La coutume orthodoxe était généralement suivie, en somme, mais on ne se faisait pas trop scrupule d'y déroger pour cause de convenance personnelle.

Nul ne protestait comme les femmes contre ces innovations. Les Mauresques tiennent fidèlement à la coutume stricte. La célébration du vendredi en tant que jour érotique leur est doublement chère : c'est une coutume populaire (*aâda*), disent-elles, qui de temps immémorial se transmet dans nos pays de mère en fille et c'est aussi une observation religieuse recommandée par les livres des oulémas. N'est-ce pas le Prophète lui-même qui a consacré les usages antérieurs en instituant les Nuits de la Sonna (*liali ssonna*) pour la satisfaction de l'amour. Et il ne prenait pas ce mot, comme nos avides iqqachs modernes, avec la signification vague de sentiment de société ; mais il recommandait l'accomplissement des devoirs conjugaux le lundi et le vendredi. Que le chrétien morose, ce maniaque du célibat, boude au vendredi, ne lui pardonnant pas d'avoir été le jour de la déesse des plaisirs, qu'il fasse maigre et néglige sa femme : la bonne loi Mohammédienne ne fait pas fi des joies de la chair ; elle les a recueillies sans fausse honte et a laissé leur jour aux instincts génésiques qu'a toujours réglés la Lune et aux rites voluptueux qu'a jadis instaurés Vénus.

Innombrables nous ont paru les pratiques féminines dépendant du vendredi. Elles offrent ce caractère commun, qu'elles doivent au jour qui les ramène de poursuivre un but érotique. Elles présentent un autre trait

de ressemblance : la claustration sévère du harem, en prohibant les manifestations extérieures de la passion sexuelle, en refoule l'activité dans le subconscient, où elle se condense en forces magiques et d'où elle sort sous forme de techniques de sorcellerie. Enfin, l'extrême ignorance dans laquelle sont tenues les Mauresques et l'antiquité de leurs rites traditionnels ont conservé à leurs démarches amoureuses un air de primitivité intéressante et instructive. Un observateur qui pourrait réunir un nombre suffisant de ces manifestations indigènes de l'universel instinct de la reproduction nous révélerait peut-être une psychologie inédite de l'amour. Nous verserons ici notre contribution à l'étude souhaitable de la mentalité anachronique de la femme indigène de notre temps, en regrettant que notre documentation ne soit pas plus abondante : les notes que nous publions n'ont pas été rédigées *de visu*, mais représentent des confidences, trop souvent écourtées ou déformées par la pudeur féminine, le mutisme imposé des collectivités fermées et la méfiance générale de la xénophobie.

⁂

Quand une de ses amies s'est mariée, la jeune Mauresque, fille, veuve ou divorcée, qui regrette de ne pas l'être aussi, se rend chez l'heureuse épouse, à son jour de la ceinture (*ioum elhzam*), qui clôt la première semaine, ce que nous appelons la lune de miel. Ce jour-là on enlève les *khouâra* des cheveux de la mariée : ce sont des rubans rouges que la coiffeuse a mêlés à sa chevelure pour le jour du mariage. Prenant l'un de ces rubans, la femme qui souhaite un mari, s'en fait parer la tête par quelque parente ou mieux par une coiffeuse de profession.

On recommande à l'épousée de penser à ses amies sans foyer le jour où elle quitte la maison de son père pour

la sienne, pendant la *ductio conjugis*. Elle doit prononcer trois fois dans son cœur cette formule: « Mes mains à ma nuque et une Telle, une Telle, une Telle derrière moi : *ieddïïa fi qfaïïa ou flâna men ouraïïa.* »

On brûle du henné pour la fille nubile à qui l'on souhaite de fonder une famille. Ce henné a été pris sur celui avec lequel on a teint la main droite d'un nouveau-né au cours de la fête de son septième jour. On en fumige la jeune femme au moment où elle se met au lit.

On se fait apporter de la campagne un caméléon un jeudi soir. On allume le brasero et l'on y jette l'animal vivant. Pendant qu'il se débat dans la cendre et la braise, la postulante enjambe le brasier jusqu'à ce qu'elle entende éclater la peau squameuse. On tire un présage de la manière dont il meurt. Si, après une sorte de détonation, il se fend en deux, on est persuadé que, dans peu de jours, l'esseulée trouvera un parti ; mais, s'il s'affaisse sans fulmination d'aucune sorte, jamais elle ne se mariera.

Les Arabes des champs ont l'habitude de rapporter du marché hebdomadaire de la ville voisine des morceaux de viande enfilés en chapelet à un brin de diss ou de palmier nain. Quand la mère de famille, à Douira, voit que sa fille ne se marie pas facilement, elle prend des mains de son mari cette chair fraîche et vient, dans l'appartement des femmes, en briser le lien de sparte entre les jambes de la jeune fille menacée de rester vieille fille. Elle divise ensuite l'attache fibreuse en trois parties. Le vendredi suivant, elle en brûle un bout de façon que la fumée pénètre les vêtements de sa fille ; elle la fumige ainsi trois vendredis à la file.

Pour peu que se prolonge l'attente du prétendant, l'on en arrive vite à soupçonner quelque empêchement surnaturel, sans doute un mauvais tour de la sorcellerie. Pour se renseigner, « on frappe le léger *derb élkhefif* »,

c'est-à-dire on a recours à la consultation du sort par le plomb. Les matrones procèdent à cette opération le dimanche, le jeudi et le vendredi. Elles commencent par nettoyer le plomb de toute souillure antérieure en le fumigeant avec du *fasoukh* ou terre magique désinfectante qui se vend chez le droguiste juif ou mzabite. On jette ensuite le plomb fondu dans un mortier plein d'eau. On vide le mortier entre les pieds de l'intéressée qui se dépouille de son pantalon et de tout vêtement boutonné, noué ou fermé. La devineresse observe alors le fond du mortier : si elle trouve que le métal a pris la forme de clous, elle déclare que la malheureuse est victime du démon ; s'il est étalé en feuilles de papier, elle subit un *tsqaf* un clouement provenant de chez le taleb, un ensorcellement par l'écriture ; si l'on remarque un petit tube, on dit que le sortilège a été jeté dans un tombeau oublié, sépulcre d'un inconnu ; si l'eau est trouble, on se trouve en présence d'une œuvre de sorcellerie (*çhar*) ; si l'eau est restée limpide, la femme pour laquelle on consulte ne souffre de la malveillance ni des hommes ni des génies : c'est Allah qui veut que son mariage soit difficile, différé, sinon tardif.

Pour enlever le mauvais sort qui empêche l'ensorcelée de sortir de la maison paternelle, on va chercher de la terre de fourmis ; on entend par ce mot la terre pulvérisée qui entoure l'orifice des fourmilières. On renferme dans un nouet de la terre de fourmis rouges et de fourmis noires. On fait avec ce nouet sept tours au-dessus des pieds de la maléficiée, qui se tient debout tournée vers la porte de la rue. L'opératrice prononce autant de fois : « Nous t'avons fait les sept tours avec la terre de fourmis noires : voilà le prétendant amené par le génie Bellekhal (Fils du Noir). Nous t'avons fait les sept tours avec la terre de fourmis rouges : voilà le prétendant amené par le génie Bellahmar (Fils du Rouge. » Une vieille va répandre le contenu du nouet

dans la campagne, mais à rebours (*bekhlâf*), c'est-à-dire par derrière et sans se retourner, car, bien souvent, celle qui accomplit ce dernier rite de l'expulsion entend des cris dans l'endroit le plus solitaire, au moment où elle vide son nouet : ce sont les génies qui manifestent ; il faut avoir soin de ne pas les regarder. Malheur à celle qui les verrait ! On explique que, grâce à l'intervention des rois des génies invoqués, les prétendants se présenteront aussi nombreux que les fourmis. L'« œuvre » doit s'accomplir un vendredi et le jet du nouet à l'heure de la prière commune. Cette pratique, bien connue, assure l'expulsion du mal œil et rappelle la vogue. Dans la boutique d'un commerçant qui manque d'achalandage, on tourne aussi sept fois le nouet de la terre de fourmis ; après quoi on lui fait passer sept nuits « aux étoiles » sur une terrasse ; et, le vendredi suivant, avant le lever du soleil, le marchand en personne va jeter cette terre viciée en dehors des portes de la ville.

A Blida, on lave souvent une femme condamnée au célibat par le *tsiqaf*, qui l'imprègne et la paralyse, avec de l'eau des plumes *mâ lriâch* ». Sa mère va chercher au moulin hydraulique une cruche de l'eau qui tombe de la roue. Ce sont les palettes de cette roue que les femmes semblent appeler des plumes. Une amie mariée et n'ayant jamais divorcé se place derrière l'ensorcelée et lui verse sept fois de cette eau sur la tête. Il n'est pas nécessaire que la patiente soit nue. La formulette en usage est : « Ce n'est pas de l'eau que je jette, je jette le *tsiqaf* d'Une Telle, fille d'Une Telle ». A Alger, on emploie le même procédé de purification avec de l'eau prise aux vagues de la mer. L'eau des plumes est recommandée pour la divination par le plomb (*derb ettchefif*).

Pour conjurer le sort qui a été jeté sur une maison ou sur le *mrah'* (la cour entourée d'une haie qui s'étend devant le gourbi), et qui empêche une des habitantes de trouver un mari, on procède à une double désinfec-

tion magique, celle de la demeure et celle de la personne.

On coupe les franges d'un métier regardant l'Orient, c'est-à-dire dressé dans une chambre tournée vers l'Orient. Il faut que la maîtresse du métier n'ait jamais été répudiée et soit le premier enfant qu'ait eu sa mère. Elle arrache les franges sept par sept pendant qu'une jeune fille, également la première née de sa famille, arrache sept cheveux à l'ensorcelée. Aux franges rapprochées en une longue mèche on ajoute les cheveux noués bout à bout et que l'on tord à contresens de l'habitude. On forme ainsi une corde. Avec cette corde on mesure la taille de la patiente, par derrière, de la tête aux talons et l'on coupe la corde. Après quoi on prend également la longueur de la porte de la chambre à coucher et celle de la porte d'entrée de la maison, à l'intérieur. On prend enfin la distance qui sépare le milieu de la chambre à coucher et la porte d'entrée. La jeune fille qui aide l'opératrice enroule tous ces fils à rebours (*bekhlâf*), c'est-à-dire qu'elle les enroule sur ses doigts, en tenant ses mains derrière son dos. A ce moment, on amène la femme ensorcelée, on l'accroupit avec un *nafekh* (ou brasero en terre) entre ses jambes repliées en carré et l'on livre au feu tout le fil mesuré. On prononce alors cent moins une fois cette formulette : « Ahouâch ! Ahouâch ! Ce sortilège désormais ne reste plus, les prétendants d'Une Telle, fille d'Une Telle, vont venir comme les génies ardents (1) ».

Quand la récitation de la formulette est finie, on procède à la purification de la patiente. On apporte sept cruches qui ont été prises à sept fontaines dont une regardant l'Orient. L'ensorcelée ferme les yeux et celle qui doit la laver lui ôte ses vêtements. Il faut que celle-

(1) اهواش اهواش ذا الثغاب امن اليوم ما يبغاش او خطّاب اولانه بنت فلانه جايين كي الجن الرّعّاش .

ci ne soit pas reconnue de celle qu'elle traite. Elle lui vide d'abord sur le corps l'eau prise à la fontaine faisant face à l'Orient, et répète quarante fois, à voix basse, cette *qraïa* (texte sacré) : « Je t'ai lavée avec l'eau de la fontaine orientale : vous êtes ici présents, ô Hommes des *Rebaïn ouali* (des Quarante Saints) (1). » Elle verse ensuite la seconde cruche sur son cou ; la troisième à partir des seins ; la quatrième à partir du nombril ; la cinquième à la hauteur des genoux ; la sixième sur les pieds ; quant à la septième, elle la jette d'un seul coup sur le sommet de la tête. Là-dessus, toutes les assistantes poussent trois ululations de joie. On lui ôte le bandeau qui lui couvrait les yeux, sans lui révéler celle qui l'a traitée. On recueille un peu de l'eau qui a été répandue sur elle et l'on va la jeter dans un carrefour. Les cruches, qui ont été achetées pour la circonstance, sont offertes en don aux tombeaux des marabouts ou aux écoles. Les femmes font le plus grand cas de ce « travail *khedma* ». Même si le *tsiqâf* (l'empêchement magique) est invétéré dans la malheureuse depuis vingt ans, il est arraché (*iengla'*).

La purification du logis et la lotion de la femme se pratiquent le vendredi après les prières communes.

Famille et maison étant synonymes, on écarte le mauvais sort de la première en purifiant la seconde de tout nouement magique. On prend à la trame du métier une longueur de fil égale à la largeur de la chambre à coucher. Deux femmes le tiennent par ses extrémités et se placent, en se faisant face, chacune dans un coin de l'aile droite de cette chambre. L'une dit à l'autre : « J'ai noué. » L'autre lui répond : « J'ai dénoué. » Ainsi sept

(1) افسلت لك بما عين القبلى تَحَضّروا يا ارجال الرّبعين وَالي

Ces quarante saints sont un bosquet sacré à flanc de coteau entre Blida et Dalmatie.

fois. A la septième, la première femme cède et acquiesce: « J'ai dénoué », dit-elle et la seconde conclut : « Rien ne reste plus qui puisse nuire dans cette chambre. Ce qui a agi sur Une Telle, fille d'Une Telle, ne reste plus à tourner dans cette chambre. » Elles répètent le même rite dans l'aile gauche. S'il s'agit d'un empêchement à mariage par malignité, il ne suffit pas d'écarter celle-ci, il faut rétablir le mouvement d'affluence qui a été arrêté. On porte alors ce bout de fil au muezzin de la mosquée un vendredi. Il l'attachera à la hampe du drapeau qu'il dresse sur le minaret au moment de la prière commune. En amenant son drapeau, le crieur sacré répètera son appel à tous les musulmans en songeant au fil de l'ensorcelée, et cela trois vendredis de suite. On promet à la mosquée un drapeau blanc et un autre vert dans le cas où un mariage aurait lieu prochainement et l'on paye au muezzin le prix de sa complaisance.

Le drapeau hissé sur le minaret éveille l'idée d'un appel pressant comme la convocation aux offices. Des parents soucieux de ne pas laisser leur fille « en friche », font don d'un « *'alâm* » blanc ou vert à la mosquée de leur quartier en y nouant une étoffe portée par la fille négligée. L'ouvrier sans travail remettra entre les mains du muezzin un drapeau vert et une fiole d'eau puisée à sept fontaines tournées vers l'Orient en le priant de faire l'appel sur celle-ci. De même le commerçant, qui suspendra sa bouteille au milieu des marchandises qu'il offre au public. Une réclame souveraine, à ses yeux, c'est l'étendard sacré que l'on élève chaque jour sur le minaret : s'il en a payé un de sa caisse, il se persuade qu'il lui attirera autant de monde dans sa boutique qu'il en réunit dans la maison d'Allah. Ainsi, la femme préconisée par le crieur sacré deviendra l'objet de la poursuite de tous les hommes, comme l'emblème sacré est le but de tous leurs pas, le jour de la prière en commun.

La sortie dans la rue peut être envisagée comme un rite qui prépare la sortie définitive hors de la maison paternelle pour la maison de l'époux. Aussi beaucoup de pratiques ayant pour but la conquête d'un mari débutent-elles, pour une jeune fille, par la représentation mentale, au moment où elle franchit le seuil, du jour où son père la conduira, sous un pan de son burnous, à cette même porte pour la livrer à la famille du marié.

Toutes les cérémonies magiques qui n'exigent pas le secret du gynécée sont plus efficaces au dehors. Ainsi le lavage du *tsiqâf*. La femme qui veut en finir avec le mauvais sort qui la condamne à la solitude court en personne acheter une cruche indigène (*bouqal*) un vendredi, à l'heure des prières en commun, va la remplir à une fontaine exposée à l'Orient, se rend au cimetière, et, là, dans un coin écarté, à l'abri de quelque buisson, sur un vieux tombeau sans nom, elle se dépouille de tous ses vêtements et s'ablutionne rituellement. Elle sera délivrée de son guignon si elle recommence trois vendredis de suite.

Sur la route de l'Arba à Rovigo se trouve un passage souterrain qui possède la vertu de faire marier les filles. Celles qui supportent impatiemment le célibat s'y rendent, surtout le vendredi, s'assurant qu'elles convoleront en justes noces dans l'année qui suivra leur pèlerinage.

A Médéa, en 1900, on voyait, le vendredi soir, des essaims de jeunes femmes voilées, se rendre en silence en dehors de la ville, en contre-bas des remparts, dans l'endroit où se déverse dans la campagne l'égout collecteur de la ville. Elles venaient boire une gorgée de l'eau qui avait lavé toutes les souillures des habitants, « pour se marier », disaient-elles, peut-être persuadées que les vertus purificatrices dont cette eau avait fait preuve auraient raison du sort qu'on leur avait jeté et qui s'opposait à leur bonheur.

A Blida, vers la même époque, on pouvait remarquer, à l'heure des offices du vendredi, quelque Mauresque, dont le haïck bien serré faisait valoir la taille souple et jeune, vaguant de-ci de-là sur la grand'place ombragée de platanes. Elle s'affairait à en ramasser le bois mort, les boules sèches et les feuilles tombées, frôlant, sans y prêter attention, les groupes d'hommes, et venant chercher les brindilles jusque sous les pieds des musulmans. Ceux-ci souriaient en observant son manège. Tous savaient qu'elle marmottait entre ses dents : « Ce n'est pas du bois que nous ramassons, c'est du débit que nous apportons ! » ce qui voulait dire qu'elle cherchait amateur. En effet, rentrée chez elle, elle chauffait de l'eau avec son couffin de glanures, faisait ses grandes ablutions et attendait avec plus de confiance qu'on vînt demander sa main.

Parfois, une vieille fille, une veuve, une divorcée prend de la farine et du sel à poids égal, les pétrit et en fait un petit pain. Elle vêt sa *melhafa* et se rend au marché arabe. Elle avise l'endroit où la foule se presse plus dense. Glissant son pain sur sa nuque, elle le retient contre les premières vertèbres de son dos en serrant son voile, et, quand elle passe auprès d'un groupe qui la dévisage, elle relâche la pression de ses mains et le fait tomber et rouler sur le sol. « Hé ! femme, ramasse donc ton pain ! » lui crie-t-on de divers côtés. Elle fait semblant de ne pas entendre. Un jeune homme charitable, — les jeunes sont toujours plus prompts à se montrer galants — le prend, et court après elle pour le lui remettre. Elle presse le pas, fait la sourde oreille, ne se laisse rejoindre que lorsqu'elle craint de lasser l'officieux. Son idée de derrière la tête ? Elle voudrait traîner ainsi à sa suite le plus de poursuivants et le plus empressés possible !

Une autre fois, elle se dépouille de tous ses vêtements, un vendredi, avant la prière commune, et, nue, telle

que sa mère l'a enfantée, elle s'enveloppe dans une ample *melhafa* qui lui tombe sur les talons. Elle se rend tout droit au hamman, à l'heure où les fidèles le quittent, après leur toilette canonique hebdomadaire, pour se rendre à la mosquée. Elle assiste à la sortie de tous ces hommes, détournant modestement la tête sous ces regards qu'elle est venue quêter, et sentant s'alarmer sa pudeur dans ses membres trop libres sous le tissu trop léger qu'elle serre maintenant d'une main crispée. Au vestiaire, elle ne prend que le temps de nouer un pagne et de jeter son manteau. Elle entre la première dans l'étuve ; et, choisissant un baquet rempli encore de l'eau chaude laissée par un baigneur, elle verse sur son corps cette eau, où l'inconnu a trempé les mains et mêlé sa sueur, avec la tasse de fer blanc dont il vient de se servir ; et elle respire longuement les émanations de fauves qui flottent dans l'atmosphère surchauffée. Les vieilles prétendent, que, par suite d'influences sympathiques, qu'elles n'expliquent pas parce qu'elles ne s'en étonnent pas, la femme sans soutien, qui s'ablutionne avec l'eau laissée par les hommes au bain maure, trois vendredis à la file, trouve à se marier bientôt après.

Les visites aux marabouts donneurs de maris ne sont pas en réalité si fréquentes que ces pratiques de la magie naturelle, mais elles sont plus connues et plus facilement avouées. Ecoutez une mégère de la rue insulter sa voisine : « Tu as vieilli à courir les tombeaux des saints, leur apportant des offrandes, incubant auprès d'eux, leur promettant des ex-votos, tout cela pour attraper le vilain scarabée noir que tu appelles ton seigneur et maître ! » Elle n'oserait faire allusion à d'autres opérations plus intimes de la sorcellerie féminine ; elle se croirait impudique et ses amies la blâmeraient de trahir les mystères du harem.

Inattendus parfois sont ces marabouts ! Tel le rabbin juif enterré à la synagogue de Blida, Sid Elkhitser, que

les musulmanes vont visiter trois vendredis de suite pour obtenir d'Allah un mari. Au premier pèlerinage, elles lui apportent en offrande un petit balai de palmier nain (*mekkounsa*), au second un sou d'épingles et un sou d'aiguilles ; au troisième, elles remplissent d'huile la lampe de forme européenne dont se sert ce mécréant occidentalisé et elles l'allument en lui demandant d'allumer ainsi leur flambeau.

D'autres se rendent, trois vendredis de suite également, à Sidi Abdallah, rue du Bey, à l'heure où les hommes font la prière en commun, parce que ce thaumaturge est un vrai croyant. La première fois, on lui apporte de l'huile et un présent en argent, en disant : « Sidi Abdallah, si Dieu me donne un burnous de protection (un homme), je t'apporterai un burnous », c'est-à-dire un rideau pour entourer sa tombe. On dit dans le même esprit : « Si tu me fais briller mon cierge, je te ferai briller le tien », et dans ce cas on lui offre un cierge rouge.

Le Saint marieur le moins contesté par le scepticisme masculin, à Blida, est le patron de la ville, celui que l'on considère comme le père des Blidéens, Sid élkbir. Les parentes de la femme, qu'un sort a condamnée au célibat, achètent une cruche neuve, un cierge rouge et un autre vert. Elles se rendent avec l'ensorcelée, un vendredi, au tombeau de Sidi Belqasem, père du marabout, puis à celui de Sid élkbir. Elles y allument leurs cierges et exposent leur désir. Après une brève oraison, elles gagnent la *Metmoura* : c'est un silo qui a été creusé jadis en contre-bas du cimetière du Saint. Celui-ci, dit-on, y faisait ses ablutions de son vivant. Naguère encore on y trouvait le vase sacro-saint avec lequel il les faisait ; mais il a été brisé. L'eau sainte mise à la disposition des pèlerines est contenue dans des cruches offertes par celles qui les ont précédées. Il y a des femmes qui apportent avec elles leur eau sacralisée : c'est de « l'eau des plumes », nous dirions de l'eau ventilée par la roue d'un moulin. On remplit trois fois la cruche neuve de cette eau que l'on verse sur la jeune femme dépouillée de tout voile. A chaque fois, elle se frotte avec soin tout le corps en disant : « Ce n'est pas mon corps que je lave, c'est mon sort que je m'ôte. » La purification doit se renouveler trois vendredis. L'intéressée fait un vœu : « Sid élkbir, si tu allumes mon flambeau, je t'en offrirai un », ou bien je te ferai don d'un drapeau ou d'un mouton. Les servantes du Saint (entendez les fées attachées à sa smala invisible), avec lesquelles les pèlerines ne manquent pas d'entrer en rapport, les renseignent sur le résultat de leur démarche. On brûle du benjoin aux naïades de la source, on en jette un cornet à la fontaine de Nanna Aïcha, et les Bonnes Personnes montrent à celle dont la prière a été agréée la figure de l'homme qui l'épousera, entre deux eaux, dans les lignes troubles des ombrages mouvants qui se reflètent dans leurs bassins.

Le pèlerinage à Sid élkbir nous révèle deux manières de concevoir le *tsiqaf*, ou empêchement magique à mariage. C'est un véto imposé par une puissance hostile, une interdiction, d'origine humaine le plus souvent, quoique l'on signale aussi l'intervention des génies dans certains cas ; l'on croit que le saint, surhomme qui commande aux génies, comme à ses semblables, peut lever cette interdiction. On le représente aussi sous la forme d'une souillure que le bain peut enlever. On trouve encore la femme sans mari assimilée à une terre laissée en friche, à un cierge non allumé, à un corps enfermé dans une gaîne trop étroite comme le serpent dans sa vieille peau (de là le rite du passage à travers les trous, et celui du dépouillement des habits), etc. Mais l'idée que l'on se fait le plus fréquemment d'une femme *mtseqqfa*, c'est celle d'une malade qu'un magnétiseur malveillant a plongé en catalepsie et qui ne peut être

guérie que par un magicien d'ordre supérieur, ou d'une ladre, dont la lèpre invisible cède sous l'influence d'une eau miraculeuse.

***

Nous avons connu un temps où la plus misérable Bédouine de la Mettidja prenait en pitié la coquetterie des Européennes. Que valent encore à ses yeux les artifices de nos instituts de beauté en regard des secrets merveilleux qui se transmettent dans le harem ? Les réalisations de la science paraissent à beaucoup d'indigènes bien mesquines quand ils se rappellent les forces infinies que déchaînait la magie amoureuse d'après leurs mères. Combien de Mauresques encore aujourd'hui ressuscitent à nos yeux le personnage mythique de Circé : dans l'exaltation de la passion, elles ne doutent pas qu'elles commandent aux éléments ; grâce à l'art ancestral que leur conserve la tradition, elles règnent sur le monde, et non pas seulement sur le leur ; et elles ne conçoivent d'autres bornes à leur puissance que celles où s'arrêtent leur désir et leur imagination. En particulier, le vendredi, jour érotique, la Mauresque se retrouve facilement magicienne et les travaux domestiques deviennent sous ses mains des opérations de sorcellerie.

Le vendredi donc, quand le mari ou l'amant quitte la chambre, la femme se lève et balaye le sol. Pendant tout le temps que dure ce travail, elle marmotte cette incantation : « J'ai balayé ma chambre depuis les fondations ; et ses murs sont de plomb pour Un Tel, fils d'Une Telle. Il n'ira point au marché et n'adressera (jamais) la parole à personne avant d'avoir baisé cette main-ci et baisé cette tête-ci ! »

En faisant son lit, la Mauresque a l'habitude de chanter. Son chant, en pareil cas, n'est pas sans vertu magique. Le vendredi, elle répètera tout au long de sa besogne,

cette formulette : « J'ai fait mon lit avec mes mains et je le déferai avec mes jambes. Quand la *djannia* (la fée) est venue à moi, elle m'a dit : « Quel souhait formes-tu ? — Je souhaite, lui ai-je dit, qu'Un Tel, fils d'Une Telle sente dans son cœur de l'amour pour moi. Je veux que tu ailles le chercher et que tu l'amènes dans mes bras ! » Il y a des femmes qui psalmodient cette formulette tous les jours en faisant leur lit.

En se peignant, le vendredi, la femme amoureuse répète le charme suivant : « J'ai peigné ma chevelure longue et touffue : Un Tel, fils d'Une Telle ne m'oubliera pas, ne me quittera pas, avant que l'on tonde de la laine sur les bœufs, avant que l'on cueille les arbres (comme des fleurs), avant que la femelle mette bas sans mâle ! »

Une femme qui pleure un absent, soit infidèle, soit en voyage, se rend un vendredi dans un magasin tourné vers l'Orient. Elle y achète un peigne, le plus beau qu'elle puisse trouver, avec de l'argent licite, c'est-à-dire honnêtement acquis. Si elle connaît une femme d'un tempérament particulièrement ardent, elle la prie de se charger de l'achat du peigne ou du moins de le lui apporter et de le lui remettre dans les mains. Elle se peigne à la tombée de la nuit du vendredi (jeudi soir) et, en se peignant, elle psalmodie sept fois l'incantation suivante: « Je me suis peignée avec mon peigne indien. Je suis passée près d'un groupe d'hommes; je les ai trouvés faisant mon éloge. Le vieux disait : « Il n'y a que notre fille et celle-ci ! » Le jeune homme disait : « De toutes les filles, c'est celle-ci que je prendrai ! » Dis : « Ma couche est réservée; mes ennemis ont été dispersés; et moi, dans le cœur d'Un Tel, fils d'Une Telle je suis comme un rubis en pendentif! » Cette pratique porte le nom de *Tedjlib él mechtâ*, le charme du peigne. « L'homme, à l'intention duquel est prononcée la formule, sent des épingles s'enfoncer dans sa chair, des bouffées de chaleur le pénètrent, il est ensorcelé *meshour* : son teint se plombera,

son corps maigrira et la canitie envahira ses cheveux, quelque jeune qu'il soit ; enfin, il perdra la maîtrise de soi-même au point de ne savoir ni ce qu'il fait ni ce qu'il dit. »

Le peigne est le symbole de la coquetterie dans les contes ; un autre instrument de beauté, célébré par la tradition religieuse, fournit aussi un charme amoureux : c'est le cure-dent en écorce de noyer ou *souak*. En se curant les dents avec le souak, la femme, qui rêve de conquête, murmure : « Je me suis frottée avec le souak et mon souak est de l'encens. Le soleil et la lune brillent dans mes dents. Le bey dira : « Je la conduis chez moi. » Le sultan dira : « Je lui fais sa fortune »; et Un Tel, fils d'Une Telle dira: « Je mourrai et ressusciterai pour elle. » J'ai jeté mon souak au plafond, et Un Tel, fils d'Une Telle, quand il ne m'aura pas vu sept fois dans la journée, se mourra et râlera. » Lorsqu'elle a fini de se nettoyer les dents, elle lance son cure-dent vers le plafond de la chambre. Une variante donne après « le soleil et la lune brillent dans mes dents » : « Quiconque me verra me trouvera à son goût, qu'il soit étranger ou du pays, même le meunier (entendez le souteneur) qui m'a prise pour femme ! » Le cure-dent magique doit être acheté par un garçon impubère, un jeudi soir, dans un magasin orienté vers l'Est ; on lui fait passer la nuit (du jeudi au vendredi) « aux étoiles », sur la terrasse de la maison. L'incantation se prononce au moment où l'on sait que les fidèles sortent de l'office du vendredi.

Il y a chez les droguistes deux articles que les Arabes appellent *elhebbâla* et *el bekkâïa*, « la drogue qui rend fou et la drogue qui fait pleurer ». On a soin de les acheter dans une boutique regardant l'Orient, un vendredi, entre la prière de midi et celle de l'après-midi. La femme leur adresse cette incantation entre le coucher du soleil et l'acha (c'est-à-dire la prière du soir) :

« Bonsoir, toi qui rends fou, toi qui fait pleurer hommes et femmes. Que pleure à mon sujet Un Tel, fils d'Une Telle, comme le ciel pleure avec ses pluies ; et qu'il fasse des folies à cause de moi comme le printemps perd la raison parmi ses fleurs ! Qu'il fasse des folies à cause de moi, comme l'été perd la raison parmi ses fruits. Bonsoir, ô toi qui fais pleurer, ô toi qui fais pleurer hommes et femmes. Que pleure à mon sujet Un Tel, fils d'Une Telle, qu'à cause de moi il passe la journée dans la démence, comme le vent fait le fou sur les crêtes. »

Elle fait manger à l'homme ces deux drogues en les mêlant à un plat ou à son café.

(En brûlant du benjoin). « Nous te saluons, ô benjoin. Les gens t'appellent le benjoin, moi, je t'appelle le Djinn puissant. Les gens t'appellent le Djinn puissant, moi, je t'appele Ettahmânî (التَّهْمَانِي). — O toi qui entres dans les bijoux d'or, toi qui es ceint de serpents, — Un Tel, fils d'Une Telle, qu'a-t-il ? Il dort et m'oublie ? »

(Le génie du benjoin est sensé répondre à cette question) : « Il me l'a dit : Par Allah ! il ne t'oublie pas et il ne t'oubliera pas, à moins que la langue n'oublie ses dents. Il ne mangera point si ce n'est de tes plats, et il ne boira pas si ce n'est après t'avoir abreuvée. Il ne se tournera point vers le mur après t'avoir laissée. S'il est dans le ciel, nous le descendrons avec une grue, et s'il est dans la terre nous creuserons pour le chercher avec des pioches. »

Cette opération se continue trois nuits de suite à partir du moment où le bruit des pas cesse dans les rues. On commence la nuit, veille du vendredi, pour finir la nuit, veille du dimanche.

***

L'incantation amoureuse la plus en vogue à Blida dans les vingt premières années du siècle, si nous en croyons nos observations, était connue sous le nom d'*élmohabba mta' élmhâreq*, l'érotogénie des déflagrations ou l'amour par les feux. Nous en avons donné une description en 1905 dans notre livre des *Mœurs, coutumes, institutions des indigènes*, sous le titre d'*Essihr lélmohabba* ou sorcellerie amoureuse. Edmond Doutté ayant traduit ce morceau dans son livre de *Magie et Religion*, p. 118-119, nous relaterons l'opération telle qu'elle se pratiquait de 1910 à 1915. A cette époque la sorcière à la mode parmi les femmes des Oulâd Sultan, et le quartier arabe de Blida était la *Cherchalia*, la Cherchelloise. Nulle autre ne savait mieux donner le frisson de l'horreur sacrée (du *roub*) par la gravité de ses attitudes et de ses discours et la solennité de ses apprêts. Elle avait des visions dont tremblaient les assistantes qui en épiaient les reflets dans ses yeux. L'œuvre (*eumâl*) demandait à s'accomplir le vendredi ; mais, s'il s'agissait de ne pas perdre une cliente, il suffisait à la rigueur que les plantes de la forêt aient été cueillies le vendredi, les aromates achetées le vendredi aussi, ainsi que le réchaud de terre cuite et le charbon de bois, dont elle se servait. Le rite essentiel semblait consister uniquement à provoquer, à la surface d'une braise dormante et après une lente et fumeuse combustion, l'explosion d'un embrasement aux flammes aussi claires, vives et durables que possible, sous l'influence des combustibles végétaux et minéraux que l'opératrice y jetait. Seule, l'invocation (*'azima*) changeait avec la nature de l'inflammant, tout en gardant un caractère général d'uniformité et de répétition assurant la convergence des efforts vers le résultat cherché.

Invocation du mâgrâmân (aunée visqueuse). « Bonsoir, Magraman ! L'on t'appelle magraman, mais je t'appelle le Seigneur de l'*aman* (la protection). Qu'Un Tel, fils d'Une Telle me suive pas à pas comme le berger suit

son troupeau. (Répéter la formule sur chaque brin une fois. Rime en *ân*).

Pour le *bou rendjouf* (jusquiame). « Bonsoir, Jusquiame ! On t'appelle jusquiame ; moi je t'appelle le djinn ravi. Ravis (à ton tour) la raison d'Un Tel, fils d'Une Telle d'entre ses côtes et ses hypocondres. Amenez-le moi ; qu'il accoure tête baissée, et qu'il rôde autour de moi, comme le chat sur les terrasses, comme le rat sur les toits de chaume, comme le gecko aux plafonds; et qu'il me couve des yeux comme la brebis couve des yeux son agneau. Le voilà qui vient à moi, souriant, allègre. Il me salue dès l'entrée en me faisant la révérence comme le vizir la fait au sultan. Il se plaint de l'amour qu'il éprouve pour moi. Il se plaint du désir qu'il a de me voir. Dans sa passion pour moi, il a brisé les chaînes de fer (qui le retenaient) et il est venu ! » (Rime en *ouf*).

Pour l'ortie (*horraïq*). « Bonsoir, ô hérissée, ô Ortie ! L'on t'appelle ortie, et moi, je t'appelle le Djinn supérieur. Tu vas m'amener Un Tel, fils d'Une Telle, hors de lui dans ses plus beaux atours. Il ne se souciera ni de Dieu, ni des créatures, ni de ses sœurs de père et de mère. (Rime en *iq*). Si vous le trouvez dans les airs, descendez-le ; si vous le trouvez sous le sol, faites-le remonter ; si vous le trouvez dans la mer, tirez-le de l'eau ; si vous le trouvez dormant, réveillez-le ; si vous le trouvez assis, mettez-le sur ses pieds. Avec des verges de fer fouaillez-le. Gardez-vous de l'aveugler et de lui briser les membres. Avec les cheveux de ma tête garrottez-le et entre mes mains laissez-le. » (Rime en *ouh*).

Pour le lentisque (*d'rou*). « Bonsoir, ô Malignité du lentisque ! (jeu de mot entre *d'err*=mal et *d'rou*=lentisque) toi, qui fais reculer les torrents à tes pieds et du sommet de qui s'envolent les oiselets, tu vas donner tes ordres à Un Tel, fils d'Une Telle comme le Sultan commande à ses soldats (Rime en *rou*).

Pour l'asperge (*sekkoum*). Bonsoir, Asperge ! L'on t'appelle asperge ; moi, je t'appelle le caïd en service commandé. Commande à Un Tel, fils d'Une Telle, comme Notre Seigneur Ali commandait aux Roums, comme le Sultan commande à ses villes et comme Notre Seigneur Salomon commandait aux Génies. » (Rime en *oum* et *oun*).

Pour les feuilles de tremble (*ouerq eççafçaf*). « Bonsoir, Peuplier blanc ! L'on t'appelle peuplier blanc et moi je t'appelle le génie Ravisseur. Ravis la maison d'Un Tel, fils d'Une Telle, tout comme tu as été ravi toi-même sur tes branches (comme tes feuilles ont été arrachées). Qu'il s'attache à mes pas comme la brebis à ceux de son agneau ! » (Rime en *âf* et *ouf*).

Pour le *berboudj*. « Bonsoir, Berboudj ! L'on t'appelle Berboudj et moi, je t'appelle le Caïd Elbedjboudj. Qu'Un Tel, fils d'Une Telle pleure quand il ne m'a plus comme la perdrix quand elle a perdu ses perdreaux ! » (Rime en *oudj*).

Pour le thym (*za'ter*). « Bonsoir, ô Thym ! L'on t'appelle le thym et, moi, je t'appelle le Djinn El Antar ! Tu m'amèneras Un Tel, fils d'Une Telle, tout courant et trébuchant sur le chemin ! » (Rime en *tar* et *tsar*).

Pour la menthe à feuille ronde, appelée à Blida *timîr-sat'* et à Cherchell *tabînta*. « Bonsoir, Tabînta ! L'on t'appelle le *tabînta* et moi je t'appelle le « Tu te montres, toi, *Ettebân enta* ». Quand j'ai suivi la berge du torrent, j'ai rencontré le maître d'école des génies qui apprenait à lire à leurs enfants. La reine des génies est sortie au-devant de moi ; elle m'a dit : « Que désires-tu, respectable femme ? Veux-tu une *çarmia* ou bien un boléro, ou bien une toilette en tissus de l'Inde ? Je lui ai répondu : « Madame, je ne veux ni *çarmia*, ni boléro, ni toilette en tissus de l'Inde; je ne veux qu'une chose, c'est qu'Un Tel, fils d'Une Telle, meure et vive entre mes bras ! » (Rimes variables au début et à la fin en *ia*).

La *çarmia* ou *çarma* était, du temps des Turcs, un ornement de tête rappelant notre hennin du Moyen-âge que portaient les Mauresques de distinction et dont la mode et le nom même ont disparu depuis 1830. Des témoins de ce genre prouvent l'ancienneté de ces documents folkloriques dont les paroles, comme le scénario, d'ailleurs, sont fixées par la tradition.

Ici, la Cherchalia, laissant les plantes de la flore algérienne, passait aux aromates exotiques, et, les élevant dans sa main, comme elle avait fait des « herbes de la forêt », elle leur adressait ces invocations :

En prenant des grains de poivre, *felfel lekhal*, elle disait : « Bonsoir, Poivre ! L'on t'appelle le poivre ; moi je t'appelle le Djinn qui jamais ne s'apaise et jamais n'est pris au dépourvu *Eldjenn elli la iahden oua la ieghfel*. Quand Un Tel, fils d'Une Telle est passé auprès de notre Seigneur Salomon, avec sa calotte rouge et son caftan (de travers), les yeux caves, le teint jauni, les souliers couverts de poussière, Notre Seigneur Salomon lui a dit : Qu'as-tu donc ! Qu'est-ce que cette calotte et ce caftan (en désordre) ? Ton orbite s'est creusée, ton visage a jauni, tes souliers sont couverts de poussière. — C'est, lui a-t-il répondu, que je suis sous l'influence des plus terribles fumigations magiques ! — Va, lui a dit alors Salomon. Qu'Allah ajoute d'autres feux encore à tes feux, par la puissance du Tout-Puissant, du Dieu vainqueur, de Celui qui a créé la nuit et le jour ! »

En prenant du gingembre, elle disait : « Bonsoir, Gingembre ! On t'appelle gingembre (*skendjbîr*) ; et, moi, je te nomme le Sultan Emir. Tu m'amèneras Un Tel, fils d'Une Telle, même s'il se trouve au fond d'un puits ! »

En prenant de l'alun, elle disait : « Bonsoir, Alun ! L'on t'appelle l'alun (*echcheb*) et, moi, je t'appelle l'or incrusté (?) *eddhab elmenchoub* ou encore je t'appelle la Dague de l'amoureux *Degg élmahboûb*. Amène-moi Un Tel, fils d'Une Telle, comme un chien enragé. »

En prenant du benjoin, elle disait : « Bonsoir, Benjoin ! L'on t'appelle benjoin et, moi, je t'appelle le Génie puissant *Eldjenn élqâouï*. Fais pulluler l'amour de ma personne dans le cœur d'Un Tel, fils d'Une Telle, comme pullulent les clients au cœur des cafés. »

En prenant du sel, elle disait : « Bonsoir, Sel si beau (*elmelh élmlih* jeu de mots), joyau à la portée de tout le monde, toi que l'on va chercher dans la terre avec des pioches de fer indien, dont on remplit les (*tellis*) grands sacs souples, que l'on charge sur les mulets aux pieds et au museau noirs, qu'achètent la musulmane et la chrétienne, que mangent le garçon et la fille, avec quoi l'on sale les moutons de la Fête, je veux être belle dans le cœur d'Un Tel, fils d'Une Telle, autant que tu es beau toi-même aux yeux de l'univers. »

Quand notre sorcière avait invoqué les esprits de tous les végétaux dont elle disposait, elle se faisait apporter sept piments rouges. Elle les vidait du côté le plus large et les farcissait chacun d'une parcelle des ingrédients qu'elle venait de consacrer. Si l'on avait pu se procurer un pan d'un vêtement porté par l'homme que l'on voulait enflammer d'amour, on en enveloppait les sept piments; sinon, on brûlait chacun d'eux sur un réchaud isolé. On les enfouissait sous une couche de charbons ardents. Et, pendant que les « pétards », (c'est ainsi qu'on les appelait *mhâreq*) crépitaient dans le brasero, l'opératrice répétait sept fois : « Bonsoir, piment rouge, toi qui brûles la chair et le sang ! Qu'Un Tel, fils d'Une Telle, brûle pour moi, comme tu brûles le palais ! Que les idées érotiques descendent en foule de la tête d'Un Tel, dans son cœur. Qu'il soit incendié pour moi et sue comme a sué sa mère pour lui dans les douleurs et les tourments de l'enfantement ! »

« Ce travail, expliquait notre magicienne, présente deux caractères : au point de vue du patient, il rentre dans la sorcellerie maléficiente, c'est un *korh* ou maléfice : comme tel, il relève du dimanche qui est le jour des maléfices; c'est pourquoi on peut le commencer le dimanche. Mais, d'un autre côté, au point de vue de la femme au nom de qui il est exécuté, il est une des pratiques de la magie amoureuse ; c'est un *tedjlib* ou rite attractif : il ressort donc du vendredi et les matériaux employés doivent être achetés par un garçon impubère, dans une boutique orientée vers la Mecque, un vendredi, à l'heure de l'office ; et, en particulier, les feux doivent s'allumer, le vendredi entre les prières (du *dohor* et de l'*açeur*) parce que l'amour fait partie de la sorcellerie du vendredi *élmohabba mta' shar ioum éldjem'a.* »

⁂

Le jour des sortilèges faisant naître l'amour est logiquement propice aux pratiques ayant pour but de le conserver. Le vendredi est recommandé aux amoureuses qui sont inquiètes sur la fidélité de leur amant et veulent le retenir par les moyens magiques.

Une femme qui sent que son homme se détache d'elle, guette sa venue, et, quand elle le voit entrer dans la maison, elle va au-devant de lui et prononce cette formulette en portant la paume de sa main droite à son front : « Je t'ai accueilli avec ma nuque (en te tournant le dos) : tu es lion, mais je suis lionne et je t'ai dévoré de mes coups de dents ; tu es serpent, mais je suis vipère cornue et je t'ai mordu ; tu es torrent, mais je suis vallée et je t'ai dompté ; tu es pic, mais je suis pioche et je t'ai sapé ; je t'aborde, je te semonce et je t'arrache des mains ton porte-monnaie. Nulle belle ne te charmera, nulle fille publique ne te passionnera ; moi seule serai un soleil et une lune devant tes yeux ! »

Un homme vit avec une maîtresse. Celle-ci apprend qu'il va se marier. Elle fait acheter un sou de sel par

un garçonnet dans une boutique orientée vers la Mecque. Elle répand ce sel auprès de la porte du corridor d'entrée. Elle fait le geste de labourer ce tas de sel avec la pointe d'une faucille héritée dans sa famille et, ce faisant, elle marmotte : « J'ai labouré le sel avec la faucille et le sel ne germe jamais : le mariage d'Un Tel avec Une Telle n'aboutira pas ! » L'amant ayant enjambé ce sel en entrant dans la maison, ne verra pas s'accomplir le mariage qu'il rêve de faire.

Ou bien, la maîtresse menacée d'être abandonnée arrache une brique au mur de la chambre commune et la pose en deçà du seuil de la chambre. Quand l'amant sort et passe le seuil, elle dit sept fois : « Toi qui pars, où pars-tu ? Ton cœur reste ici et ton pied part. Tu t'en vas d'ici et tu la rencontreras, mais tu reviendras à moi seule. Un Tel, fils d'Une Telle est fâché ; mais il reviendra comme un chien entêté dans sa fidélité. » Elle remet la brique à sa place après l'avoir enjambée elle aussi.

C'est une coutume pratiquée par les femmes honnêtes comme par les autres que le « nouement des hommes dans le cadenas *ribat errdjâl ferrommâna.* » Elle a pour but de séquestrer les forces sexuelles de l'amant au profit de la seule opératrice. Celle-ci envoie une fillette à peine nubile avec une vieille femme experte, à l'heure où le jour tombe, acheter un cadenas dans une boutique tournée vers l'Orient. Elles ne doivent pas le marchander. C'est la fillette qui en demande le prix et le paye et la vieille qui le prend. Tout le long du chemin qui les ramène, la vieille, tenant le cadenas ouvert, marmotte cette *'azima* (ou formule qui exprime sa volonté) : « Salut, cadenas, toi par qui tous les angles de la chambre restent pleins, je t'en adjure au nom d'Allah notre maître : quand il s'en va chez les autres, qu'il désespère et quand il vient s'asseoir près de moi, qu'il soit comme un mur de fondation, par les mérites et l'ascendant du Prophète du monde ! » Sept fois elle ouvre le cadenas

pour lui réciter cette incantation et le ferme avant de le remettre aux mains de l'intéressée qui, en le recevant, prononce les mêmes paroles et le laisse ouvert, tant que son homme est à la maison et le ferme dès qu'il sort. Ainsi sept jours de suite. Le septième jour, elle le ferme définitivement, le fumige avec du benjoin et le cache dans une malle ou le remet en dépôt chez ses parents, si elle craint que son mari se méfie. Il est arrivé qu'une femme étant morte, le veuf se trouvant privé de ses forces habituelles, se disait « noué dans le cadenas ». Il fallait, disait-on, retrouver le cadenas et l'ouvrir à l'endroit même où il avait été fermé, pour que la victime pût recouvrer ses facultés.

Il nous faut dire quelques mots, malgré la délicatesse du sujet, de ce que nous appellerons les philtres humoraux. Il n'est pas une excrétion du corps de la femme que la Mauresque ne transforme en matière de sorcellerie. Les poètes arabes ont chanté la salive de leur belle comme une liqueur enivrante ou un miel du paradis. Quand l'amant ou le mari lui a sucé la langue, la femme qui tient à le garder, dit sept fois : « Je t'ai nourri de mon crachat fin : par moi tu mourras, par moi tu te ranimeras, par moi tu oublieras même ton frère de père et de mère ! » Cet homme trop aimé a bien des chances de boire un café dont le sucre aura été imprégné de sang menstruel. Depuis le coucher du soleil le jeudi soir (et aussi le mercredi soir) la femme jalouse a retenu son urine. Le matin du vendredi, à son lever, elle en met en réserve « la tête », suivant l'expression arabe *ras élboula* (la tête de la pissée) ; puis, elle l'enchante en répétant trois fois : « Bonjour, mon urine, toi qui as séjourné en moi depuis hier, ô toi qui réveilles le dormeur, toi qui fais descendre le cavalier en selle, et qui contrains le juge à lever la séance : Un Tel, fils d'Un Tel me guettera jalousement comme la poule veille jalousement sur ses poussins! » Elle versera le liquide enchanté

dans le premier aliment qu'absorbera le privilégié. Un mari ayant quatre femmes tâtera certainement un vendredi ou l'autre d'un morceau de viande ayant incubé dans les parties naturelles de l'une d'elles. Le peuple fait ses gorges chaudes de ces sortes de mésaventures et répète le dicton : « Le riche polygame voit ses jours abrégés par les maléfices de son harem. Il marche en équilibre sur la corde à vingt brins *ouaqef ala khît élochrin.* »

Après la magie répugnante la magie macabre.

Une femme mariée a été avertie que son homme va lui donner une rivale et recherche une seconde épouse. Elle en conçoit un vif dépit. Le vendredi suivant, à l'heure de l'office, elle achète deux clous dans une quincaillerie regardant l'Est et prononce « sur eux » trois fois cette incantation : « O Une Telle, fille d'Une Telle (elle nomme celle qui menace son bonheur), « avec les clous je t'ai clouée, tu ne te marieras pas, tu ne verras pas ton foyer avant d'être entrée dans ton dernier jour ? » Elle se rend ensuite avec les autres femmes au cimetière et, quand elle a trouvé un tombeau délaissé elle y plante ses deux clous en disant : « Nous te saluons, tombeau oublié, dont nous ne savons pas même si tu fus femme ou homme, que meure le cœur d'Un Tel, fils d'Une Telle (elle nomme son mari), comme tu es mort toi-même dans ce tombeau ! »

Le « nouement dans sept linceuls » simule et prétend réaliser l'enterrement de l'infidélité masculine.

La femme prend une chemise usagée de celui qu'elle veut nouer, encore « avec sa sueur », c'est-à-dire dont il se soit servi récemment. Elle y taille sept linceuls de poupée, qu'elle étend devant elle l'un touchant l'autre, en pleurant et se lamentant à la manière du pays dans les funérailles. Puis, les regardant, elle exprime en elle-même son désir et sa volonté formelle que « les facultés génésiques de cet homme meurent pour l'extérieur ». Elle étale les sept linceuls sous le matelas du mari, à

l'endroit où porte le milieu de son corps. Ils y passent la nuit et le lendemain elle les en retire et se livre à ses pleurs et lamentations funéraires. Le septième jour doit tomber un vendredi, jour où l'on se rend au cimetière généralement. Elle prend pour acolytes deux de ses amies, qui doivent ne pas être mariées et ont perdu l'espoir de l'être, femmes d'ailleurs d'un certain âge dont les ardeurs sont éteintes, ou mieux, dont le tempérament fut toujours lymphatique (on dit de « terre » par opposition aux « natures de feu »). Ces deux femmes portent les sept linceuls, en se relayant, comme l'on porte la civière mortuaire. D'autres complices suivent portant les figues et le pain. Elle-même, telle une veuve, fait semblant de hululer et de se griffer la figure, mais sans se faire entendre ni remarquer. Les porteuses psalmodient sept fois: « Qu'Allah te fasse miséricorde, ô âme passionnelle (*nefs*) d'Un Tel, fils d'Une Telle qui es morte pour toutes les maisons, sauf pour sa femme, Une Telle, fille d'Une Telle, qui vit avec lui en son domicile. » Alors, elles font passer les linceuls à la femme qui répète sept fois aussi la même formule. Cette formule remplace le chant funéraire, la *Borda*, dans ce simulacre d'enterrement, mais de façon à ce que le cortège des femmes voilées traverse toute la ville, s'il le faut, sans que rien trahisse leur véritable occupation.

Le cortège s'arrête auprès d'un tombeau abandonné. On y creuse une tombe en miniature que l'on jonche de lauriers comme les vraies tombes. On « fait les prières » en remuant les sept linceuls, mais « en remuant seulement la tête ». Puis, l'on prononce la *'azima* (incantation) : « Nous avons fait sur toi la prière, ô Un Tel, fils d'Une Telle, la prière mimique (*eçlat el ouamia*) ; — à partir de ce jour nous t'avons interdit au dehors les filles de ce bas-monde, sauf Une Telle, fille d'Une Telle, jusqu'à la fin du monde. » Alors on pose les sept linceuls tête-bêche dans la fosse et l'on jette dessus la

terre. Sur le tombeau abandonné, on jette quelques ligues et du pain émietté. Ce qui en reste est donné à un mendiant, on se garde d'en manger. La veuve reçoit les condoléances à la sortie. « Tu es sauvée à son sujet ! rien ne peut servir pour lui ! » sept fois. Elle trouvera un prétexte pour faire le troisième jour les cérémonies consacrées. Cette opération magique est très puissante, croient les femmes, et celle qui la réussit « fait marcher son mari devant elle comme un taurassin ».

***

Nous voyons dans les deux derniers exemples que, pour favoriser un amour, on est parfois amené à en combattre un autre. Le vendredi n'est donc pas voué exclusivement aux « œuvres d'amour ». Il est employé aussi pour soigner les peines de cœur ; il est parfois le jour favorable aux opérations qui abolissent le souvenir d'une liaison, le jour de la médecine magique de l'oubli.

La vieille Zohra est désolée de voir son fils regretter une femme qu'il a répudiée sur ses conseils. Elle a même appris qu'il guettait dans la rue son ancienne belle-mère, la suppliait, lui baisait la tête, se conformant au proverbe : « Baise la tête du cadi (pour être en règle avec l'autorité) et baise la tête de ta belle-mère (si tu veux être bien avec ta femme) ». Elle n'admet à aucun prix une réconciliation. Un vendredi matin, à l'heure de l'office religieux, elle fait boire à l'amoureux trois gorgées d'huile qu'elle a été chercher dans les lampes du marabout Sidi Abdallah, rue du Bey, à Blida. Elle lui fait absorber de l'eau prise à la cruche qui séjourne près de la tombe de ce saint ou à la sienne à qui elle a fait passer une nuit dans le même sanctuaire, ou

encore de l'eau du Coran dite Eau de l'effacement *ma élmahi*, qui a servi à laver les planchettes des écoliers et qu'elle a été chercher à l'école voisine. Elle allume son réchaud, y jette du *fasoukh* ou terre désensorcelante, et fait passer trois fois son enfant dans ses fumées. Elle lui fait mâcher un autre remède, de la laque (*lokk*) et elle en enduit le fond de son soulier du pied droit. Elle lui fait avaler une pastille de savon mou, dit savon des musulmans. Jusqu'au vendredi suivant, chaque matin, avant de lui servir son café, elle lui en présentera une boulette. Enfin, elle fait vœu à Sidi Emhammed, le guérisseur des enfants entêtés, de lui apporter une fressure de mouton, si le sien se débarrasse de sa passion. Ainsi, elle espère « secouer et faire tomber (*tenfed*) » le charme qui s'est « collé » à son fils. Elle répète avec confiance : « Il ne la recevra plus dans sa chambre », en se hâtant de verrouiller la porte derrière elle ; il ne lui dira plus : « Descends-moi le matelas de la soupente et fais notre lit. »

Le chagrin le plus commun et le plus déprimant que peut inspirer un amour légitime à une fille du Maghreb, c'est la constatation de son infécondité. Le vendredi apporte le remède de ce mal désespérant comme des autres maux d'amour.

Dans la plaine, autour de Boufarik, chez les Beni Khelil, la femme qui souffre de la stérilité prépare un gâteau de tradition immémoriale et souvent offert aux marabouts appelé *em'arek*, en y mêlant pour son cas spécial de la rue ou *fidjla*, plante sacramentelle également, personnifiée dans une *djannia* juive et jouissant d'une grande vogue dans la sorcellerie féminine. Le vendredi matin, ayant connu son homme dans la nuit sacrée de la *Sonna*, elle s'enferme à l'heure des prières en commun au plus profond de sa chambre, dans ce que nous appellerions son alcôve, qui est l'aile la plus obscure de la longue salle de la maison mauresque, ou dans le coin retiré du gourbi ; et elle mange ces gâteaux, après avoir

rabattu sur elle le rideau qui sert de porte au [illegible]. Je n'ai pu me procurer la formule qu'elle récite en guise d'adjuration.

La Blidéenne, quand elle craint d'être rangée dans le troupeau méprisé des femmes sans enfants, se rend le vendredi à la *Metmoura*, à ce silo du patron de sa ville, *Sid élkbir*, dont nous avons déjà parlé au sujet des vieilles filles demandant à Dieu un mari. Elle doit se présenter libérée de ses impuretés mensuelles et rituellement purgée de sa récente souillure conjugale. Elle se dépouille de son mouchoir de tête, de sa chemise, attache à sa ceinture une *fouta* (serviette-pagne) et dénoue la cordelette de son *serouâl*, pantalon bouffant, dont elle se débarrasse. Elle entre seule dans le sanctuaire souterrain, après avoir allumé un cierge et versé dans un réchaud des aromates ; ces deux offrandes sont explicitement destinées aux Maîtres du lieu ou Génies. Elle tourne le goulot du *bouqal* vers la Mecque. Cette cruche a été apportée par elle et achetée sans marchandage. Elle formule son vœu en se lavant : « Tête pour tête, mâle ou femelle ! Taurassin pour taurassin ! » Quand les femmes qui l'ont accompagnée entendent, de l'extérieur, le clapotis de l'eau agitée par la main procédant aux ablutions, elles poussent des *iouiou* stridents ; et elles se réjouissent, comme d'un bon augure, si quelque tourterelle roucoule dans les arbres du bosquet sacré : les Bonnes Personnes leur signifient que le vœu de la pèlerine a été agréé. Tous les rites, en effet, appartiennent au culte animiste. Les femmes qui les accomplissent en ont nettement conscience. C'est parce que les génies détestent la saleté que la postulante doit venir à la *Metmoura* nette de corps et de vêtements. « La liturgie suivie dans la fosse a été réglée et enseignée aux ancêtres par les *Djanns* ; le *bouqâl* acheté dans une boutique orientée vers l'Est l'est en leur honneur, ainsi que le cierge et les parfums, » de l'aveu des vieilles femmes. Naguère encore la femme

stérile allait incuber dans un ravin s'ouvrant sur la vallée de l'Oued elkebir, dans la grotte de *Lalla Nfissa* (Madame l'accouchée), qui était la reine d'une tribu d'esprits souterrains ; et, de nos jours encore, elle va passer la nuit dans le mausolée d[illegible] marabout ou dans le dortoir de Sid élkbir ou près [illegible] tombeau de son père ; mais il ne semble pas que la nuit du vendredi soit fixée pour ces incubations, tandis que le traitement de la stérilité est réservé au vendredi dans la fosse sacrée de Sid élkbir.

Enfin, dernier apanage du vendredi, et celui peut-être qui a le plus souffert de l'invasion de l'industrie européenne, les produits de beauté, si l'on en croit certaines vieilles femmes, seraient plus efficaces quand ils ont été confectionnés, un peu à la manière des sortilèges — la chimie se confondant avec la magie — à l'heure des offices saints. Le vendredi est encore dans certains milieux ruraux favorable à la préparation des cosmétiques qui doivent faire naître l'amour. Voici la recette d'une lotion capillaire à laquelle, vers 1910, à Blida, on reconnaissait des vertus tout à la fois médicales, magiques et religieuses. Procurez-vous deux piments rouges, du jasmin, des églantines, des côtes de feuilles de tabac, des fleurs de cassis, enfin de la *habbala*. Faites frire le tout dans de l'huile d'olive entre les heures des prières du *dohor* et de l'*açeur*. Avec le baume produit vous frotterez vos cheveux avant de vous peigner. Les jeunes filles qui usent du procédé voient leur chevelure s'épaissir et s'allonger comme la *khiïâta* (c'est-à-dire la couturière) sorte de plante à pousses longues et touffues (la *verbena nodiflora*, d'après le dictionnaire de Bresnier ?).

⁂

L'imagination des Indigènes a synthétisé à sa manière les diverses vertus mystiques que nous avons énumérées

dans ce travail : elle a fait du vendredi une figure de leur panthéon folklorique, une sorte de santon ou de marabout. Le jour de l'adoration solennelle d'Allah, la fête hebdomadaire de la solidarité musulmane, le jour consacré de la fondation des foyers, de la commémoration des ancêtres et de la procréation des enfants est devenu, dans leur pensée concrète, comme un prêtre voué au culte de ce qu'il y a de plus sacré dans ce monde et dans l'autre, du dieu de la patrie et de la famille ; et finalement il a paru lui-même trop saint pour qu'il n'eût pas aussi son culte. A vrai dire, la personnification des jours est connue chez plusieurs peuples (voir Saint-Yves : *Les Saints successeurs des dieux*, page 153) : « La religiosité du vendredi a engendré en Italie une sainte spéciale, Santa Venera, qui fut d'ailleurs très souvent substituée à Vénus. » En Algérie même, les *iqqachs*, héritiers des astrologues, ont perpétué jusqu'à notre époque l'habitude de ranger le vendredi sous l'autorité directe de l'Esprit de la planète Vénus. On trouverait aussi dans la littérature religieuse arabe l'idée que les jours sont des êtres vivants qui entreront au Paradis (*Nozhat el madjalis*, I, p. 104). Il est probable que ces survivances du passé ont agi sur la conception actuelle. Mais l'esprit de la Magrebine est tourné de telle façon qu'elle n'a nul besoin de la tradition orale ou écrite, profane ou sacrée, pour ses opérations de théurgie. Magicienne-née, elle crée la vie autour d'elle ; elle ne saurait fixer un objet sans l'animer, ni concevoir une force sans l'anthropomorphiser. Présentez-lui une abstraction, elle en façonnera une entité. C'est ainsi que d'une division du temps, elle a fait — ou refait — un génie auquel elle adresse des prières.

En 1905, à Blida, les vieilles femmes du quartier arabe ne manquaient pas, dans les premières heures du vendredi, de chanter — en sourdine, parce que la voix d'une femme honnête ne doit pas franchir les murs de

sa demeure — un vieux cantique naïf qui tenait lieu de matines dans le rituel de leur jour férié. Cette poésie populaire que nous allons donner, montrera dans une de ses principales fonctions, celle d'intercesseur, le vendredi personnifié sous les traits d'une femme, comme l'exige le genre de son nom en arabe qui est du féminin, mais d'une femme d'essence spirituelle et d'une condition assez élevée dans la hiérarchie des esprits, pour approcher le plus haut dignitaire de leur monde.

« Vendredi, Notre dame et maîtresse, vous à qui nous reconnaissons la précellence sur les jours, saluez de ma part l'Envoyé d'Allah de soixante-six saluts. Dites-lui qu'il veille sur moi et remplisse son office de prophète, quand (dans la tombe) je me trouverai prise entre le regret de la vie et l'horreur des ténèbres. Gloire, gloire à Celui qui a créé l'oiseau dans le jardin et lui a permis, le Miséricordieux ! de faire ses ablutions et d'accomplir les rites de la prière. Le ver est sorti de son trou et a dit : « O Compatissant ! ô Ami ! sauve-moi, ô mon Dieu, du feu de l'infernal incendie. » Alors notre Seigneur, l'Envoyé d'Allah, est venu, il a fait ses ablutions et sa prière et il est monté sur le Mont Sinaï : et le Paradis a verdoyé et il s'est peuplé de houris ! »

On reconnaît, sous une forme de style féminin, le thème cher aux panégyristes de Mahomet : « Sans toi, le Paradis n'aurait pas existé. » De même que le Prophète est intervenu auprès d'Allah pour sauver des flammes le monde, de même Notre Dame Vendredi s'emploie auprès du Prophète pour protéger la suppliante contre les horreurs du tombeau.

En dehors de ce rôle d'intermédiaire, que lui attribuent aussi les hommes, le Vendredi remplit, pour les femmes surtout, les fonctions de gardien des vieilles coutumes. C'est ainsi que le couscous servi le vendredi étant, comme nous l'avons dit, une œuvre pie et un gage de prospérité pour la maison, Notre Dame Ven-

dredi se donne la peine d'apparaître pour le recommander. « Le soir du vendredi, on aperçoit souvent dans l'ombre du gourbi, (dans les montagnes et dans la ville de Médéa), une femme accroupie devant le plat où l'on a servi le couscous de la famille. Elle mange ou fait mine de manger et elle dit à ceux qui la surprennent : « Votre mère *Djmi'a* a mangé, elle a été rassasiée : que votre fortune prospère ! J'aime ceux qui songent à m'offrir l'hospitalité et me préparent le plat traditionnel des hôtes ! »

La Bonne Personne à laquelle on offre le couscous d'expiation quand on travaille la laine dans la nuit du vendredi, comme nous l'avons dit, n'est autre que *Lalla Djmi'a*, Notre Dame Vendredi, qui exige, sauf le cas de force majeure, que l'on chôme dans la vigile du jour saint, et qui sévit au besoin contre les contempteurs de ses commandements. « On raconte qu'il y a une vingtaine d'années une femme du nom de Mahdjouba tissait les nuits du vendredi sans se soucier des interdictions. Une nuit, elle vit entrer dans la chambre du métier une femme tenant à la main une botte d'alfa. L'inconnue s'assit en face d'elle et se mit à tisser aussi, mais en entrelaçant de l'alfa dans la trame et en disant : « Tu tisses de la laine et je tisse de l'alfa ! Quand elle eut fini sa botte, elle se leva et vint passer sa main sur les yeux de la tisserande entêtée et partit en lui disant : « Si l'on te questionne, dit que c'est Djmi'a qui a tissé cet alfa et t'a frotté les yeux de sa main. » Elle se réveilla le lendemain aveugle. Les vieilles femmes à qui elle raconta son aventure lui expliquèrent qu'elle avait eu affaire au Vendredi en personne. Elle brûla des parfums, supplia, fit appel à l'intervention de tous les saints ; enfin, elle sacrifia un coq et finit par recouvrer la vue. La trame d'alfa tendue par la terrible Djmi'a avait disparu aux yeux dès le lendemain matin. »

Ses fonctions d'inspectrice du travail ou de surveillante du menu s'avouent assez facilement ; mais il n'en est pas de même de son rôle de confidente. Elle s'intéresse particulièrement à la vie sentimentale de la maîtresse de maison quand ses amours sont légitimes. Le vendredi matin, après la nuit bénie de la *Sonna*, il n'est pas rare que la femme heureuse, à son réveil, entende chantonner gaiement autour d'elle, elle ne saurait dire dans quelle partie de la maison : Lalla Djmi'a exprime sa joie de voir que les prescriptions matrimoniales de la Tradition sacrée ont été observées. On dit que son contentement se reflète dans les choses et même influe sur les actes, embellissant les intérieurs sordides et facilitant les travaux pénibles. Une femme de Blida racontait aussi, à propos d'un de ses fils dont elle était particulièrement fière, que, la nuit du vendredi où elle l'avait conçu, elle avait été le témoin d'un phénomène merveilleux. Son mari s'étant endormi, elle avait entendu éclater des *iouiou* auprès d'elle. Ces cris de joie ne réveillèrent pas le dormeur et pourtant « ils remplissaient les oreilles. » Grêles et comme lointains, ils étaient si vibrants malgré tout, qu'elle en fut émue jusqu'au fond des entrailles. C'était, comme elle le comprit bientôt, Lalla Djmi'a qui se réjouissait de l'heureux événement dont Dieu venait de gratifier la famille. Béni, en effet, est l'enfant du vendredi, en général, et, en particulier, celui dont la bonne Lalla Djmi'a salue la conception de ses ululations de triomphe ; car il naît *ouled çalah*, enfant saint : il réunit toutes les vertus dont se compose l'idéal musulman, — le plus haut idéal humain puisqu'il a été tracé par Dieu lui-même — et il fait non seulement la gloire de sa maison, mais aussi les délices des hommes et des anges.

Là se bornent les légendes que j'ai pu recueillir sur Lalla Djmi'a. Si nous croyons pouvoir nous en contenter pour définir le caractère de cette conception mythique, nous y reconnaîtrons facilement une personnification du

vendredi, ou, plus exactement, des rites religieux, laborieux, alimentaires et amoureux propres au vendredi. Les Indigènes, d'ailleurs, semblent le comprendre ainsi, quand ils la représentent comme « un génie chargé de veiller à l'accomplissement des devoirs du vendredi » dans chaque famille.

J. DESPARMET.

UNIVERSITÉ D'ALGER

FACULTÉ DES LETTRES

BULLETIN

de

l'Institut d'Etudes Orientales

PREMIÈRE SÉANCE

Vendredi 26 Février 1934

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. HARDY, recteur.

Etaient présents : MM. HARDY, GERNET, G. MARÇAIS, YVER, PÉRÈS, CANARD, BRUNSCHVIG et CANTINEAU.

M. HARDY donne lecture de l'arrêté du 8 janvier 1934 de M. le Ministre de l'Education Nationale créant à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, un *Institut d'Etudes Orientales*.

On décide de désigner un directeur et un secrétaire. Sont immédiatement désignés : M. Georges MARÇAIS, comme *directeur*, M. CANTINEAU, comme *secrétaire*.

La réunion de l'Institut est fixée au deuxième samedi de chaque mois, à 10 heures. Une convocation sera adressée à chacun des membres.

On admet le principe d'une affiche, groupant les différents enseignements des membres de l'Institut.

Le local qu'occupera l'Institut sera l'ancienne salle de travail des Etudiants.

On discute ensuite longuement la composition de l'Institut. On décide en principe d'admettre comme membres actifs tous les professeurs de la Faculté des Lettres dont l'enseignement se rapporte de quelque façon aux Etudes Orientales, à savoir MM. G. Marçais, Gauthier, E. F. Gautier, Yver, Pérès, Bel, Cour, Basset, Reygasse, Larnaude, Canard, Brunschvig et Cantineau, et, d'autre part, M. Milliot, professeur de droit musulman à la Faculté de Droit.

On discute ensuite la question des publications : on se propose la rédaction d'*Annales*, et d'autre part une collection d'ouvrages.

La question du budget est envisagée, il sera alimenté par les cotisations des membres et par les dons des « membres fondateurs ».

On étudie, d'accord avec M. Koelbert, bibliothécaire en chef de l'Université, la possibilité de regrouper les revues d'orientalisme et de réunir les fiches des livres d'orientalisme dans un fichier séparé.

SÉANCE
du Samedi 10 Février 1934

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. G. Marçais.

Etaient présents : MM. Brunschvig, Canard, Cantineau, Gernet, Larnaude, Marçais, Pérès, Yver.

M. Marçais propose de distinguer dans les travaux de l'Institut, diverses sections. Après discussion, les rubriques suivantes sont admises :

I. Histoire ; II. Linguistique ; III. Sociologie ; IV. Littérature.

On décide de faire, aux séances de l'Institut (réunissant seulement les professeurs de l'enseignement supérieur, membres de l'Institut et quelques spécialistes), de petits exposés de travaux personnels en cours et des analyses de travaux récemment parus. A la prochaine séance (samedi 10 mars) M. Brunschvig parlera « *De l'intérêt de quelques textes juridico-religieux pour l'histoire de la civilisation musulmane en Berbérie* ». M. Cantineau rendra compte de ses « *Recherches de géographie linguistique dans le Haurân* ».

Un « Bulletin » publiera les comptes-rendus des séances et résumera ces communications, mais ne comprendra pas d'articles. Il paraîtra en annexe de la *Revue Africaine* et sera envoyé, en tirage à part, à tous les membres associés qui ne reçoivent pas cette revue.

On discute ensuite le développement et le format du volume d'*Annales*. On se rallie à la formule d'un volume de 300 pp. environ, de format in-8°. Son titre sera :

Faculté des Lettres de l'Université d'Alger

Annales de l'Institut d'Etudes Orientales.

Il sera désigné par l'abréviation A.I.E.O. Alger.

On étudie la composition du volume. Il comprendra autant que possible des articles ressortissant aux quatre sections prévues. Il pourra contenir des textes et traductions de dimensions réduites. On envisage d'y insérer un « état des questions en cours », résumant les progrès des différentes études d'après les publications récentes.

M. Brunschvig est désigné comme secrétaire de la rédaction.

On envisage sommairement les diverses sortes d'ouvrages qui pourraient figurer dans la « Collection de Travaux scientifiques » que publiera l'Institut.

SÉANCE
du Samedi 10 Mars 1934

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. G. Marçais.

Etaient présents : MM. Brunschvig, Canard, Cantineau, Gernet, Larnaude, Milliot, Pérès et Yver.

On discute la composition du premier volume d'*Annales*. M. Brunschvig, secrétaire de la rédaction, prend acte d'un certain nombre de promesses d'articles faites par les membres présents.

M. Marçais propose d'introduire dans le volume d'*Annales* une rubrique « Enquêtes » portant sur la géographie humaine, la sociologie, l'ethnographie et la linguistique.

MM. Larnaude et Cantineau sont chargés de fournir des sujets pouvant être proposés aux informateurs. (V. p. 267).

M. Marçais demande qu'à la prochaine réunion on établisse un ordre d'urgence des publications envisagées et fait appel aux membres présents pour qu'ils apportent leurs désiderata.

On passe aux exposés des questions.

M. Cantineau expose les premiers résultats auxquels a abouti son *Enquête linguistique dans le Hauran*. Il définit sommairement la région et montre quelques cartes ; il énumère les points où il a enquêté : en gros la partie sud du Hauran, le *Zêdi*, en bordure de la frontière transjordanienne ; puis il examine les faits principaux de la phonétique de ces parlers :

Conservation des interdentales : *talāte* « trois », *iderri* « il vanne », *'arḍ* « terre », *doh°r* « midi ».

Prononciation *-ǧ* (= *dj*) du ج : *ǧeld* « peau », *ǧāb* « il a apporté ».

Prononciation *-g* du ڤ *en toute position* : *gam°ḥ* « blé », *ga'ad* « il s'est assis » et même *brīg* « cafetière, bouilloire », *gēḍ* « fort de l'été », *gāmīg* « profond », *gible* « sud ».

Prononciation *č* (= *tch*) du ك au voisinage de *i*, *e*, *ä* : *dič* « coq », *čelb* « chien », *čäff* « paume de la main », *'abūč* « ton père (en parlant à une femme) » (< **'abūki*).

L'Ouest du domaine étudié dit *säčän* « cendre de crottes de mouton », *'abūčen°* « votre père (en parlant à des femmes) », tandis que l'Est dit *sakan*, *'abūken°*.

Les labiales *b*, *m*, *f*, *u*, sont susceptibles d'être *mufaḫḫama* par position : *guḅḅa* « coupole », *°ḥkūma* « gouvernement », *mazgūf.a* « couverte d'un toit », *gahwa* « café », alors qu'en damascain elles sont *muraqqaqa* par nature : *'öbbe*, *ḥ°kūme*, *maz'ūfe*, *'ahwe*.

Les laryngales *ḥ*, *ġ*, *ḫ*, sont susceptibles d'être *muraqqaqa* par position : *m°līḥe* « bonne », *rafīɛ* « mince », *bēthe* « sa maison (en parlant d'une femme) » alors qu'à Damas elles sont *mufaḫḫama* par nature : *mnīḥa*, *rfīɛa*, *bētha*.

Les voyelles *ī* et *ū* sont tombées en syllabe ouverte, tandis que *ā* s'est maintenu en général : *byūt*, *ktāb*, mais *talāṯe* « trois », *galīl* « peu », *dagīga* « minute ».

Le voyelle *ā* n'est passée à *ä*, *e*, *ɛ* (*imāla*) qu'en finale, et seulement à l'Est du domaine : *ḡade* « repas de midi », *bēthe* (ou *bēṯṯe*) « sa maison (en parlant d'une femme) », tandis qu'à l'Ouest on dit *ḡada*, *bēṯṯa*.

M. Cantineau est invité à compléter son exposé à la prochaine séance par l'étude de la morphologie de ces parlers.

M. Brunschvig indique le profit qu'auraient les historiens de l'Occident musulman à exploiter davantage, comme sources historiques, des textes d'ordre juridico-religieux: la littérature des *aḥkām*, des *nawāzil* par exemple, ou même celle des simples commentaires, peuvent offrir de très utiles indications. A l'aide de quelques exemples empruntés à deux textes tunisiens de cette nature — des environs de l'an 1400 —, M. Brunschvig montre l'intérêt des renseignements qu'on peut attendre de ce genre de documents pour l'histoire de la civilisation musulmane, qu'il s'agisse de la vie religieuse, de la pratique juridique ou de rapports sociaux variés.

Une discussion s'engage, à laquelle prend part notamment M. Milliot. La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE
du Samedi 14 Avril 1934

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. G. Marçais.

Etaient présents : MM. Basset, Brunschvig, Canard, Cantineau, Gernet, Pérès et Yver.

M. Marçais propose d'établir un ordre d'urgence des publications à assurer par l'Institut.

M. Milliot étant absent, la discussion de la précédente communication de M. Brunschvig n'a pas lieu.

M. Cantineau poursuit sa précédente communication sur l'arabe parlé du Hauràn (région du *Zédi*).

Pronoms personnels indépendants : à signaler 1 sg. *'ani*, 1 pl. *'ǒḥna/e*, 2 pl. m. *'öntu*, f. *'önten*^{n} (<**antinna*), 3 pl. f. *hen*^{n} (<**hinna*). On notera la distinction des genres aux 2e et 3e pers. plur. aussi bien dans le pronom que dans le verbe.

Pronoms personnels suffixés : à signaler 2 sg. m. *-ek*, fém. *-ič*, 2 pl. m. *-kom* à l'Est du domaine étudié et *-ko* à l'Ouest, tandis que 3 pl. m. est toujours *-hom*. 2 pl. f. *-ken*^{n} (< **-kinna*), 3 pl. f. *-hen*^{n} (< **-hinna*).

Verbe : La flexion de l'« accompli » se fait sur deux modèles :

A. modèle *katab*

Sg.	3 m.	katab	*Pl.*	3 m.	katabu
	3 f.	katbat		3 f.	katabenⁿ
	2 m.	katabt		2 m.	katabtu
	2 f.	katabti		2 f.	katabtenⁿ
	1 c.	katabt		1 c.	katabna/-e

B. modèle *šereb*

Sg.	3 m.	šereb	*Pl.*	3 m.	šerbu
	3 f.	šerbet		3 f.	šerbenⁿ
	2 m.	šrebet		2 m.	šrebtu
	2 f.	šrebti		2 f.	šrebtenⁿ
	1 c.	šrebet		1 c.	šrebna/-e

Dans la flexion du modèle A, on notera 3 sg. f. *katbat*, en face de 3 pl. *katabu*, *katabenⁿ*.

Dans la flexion du modèle B, les formes du type *šrebet* s'expliquent ainsi : *šaribta* >**širibt* >*šrebt* >*šrebet*.

En ce qui concerne la flexion de l' « *inaccompli* », le phénomène du « ressaut » ne s'y produit que dans les verbes à voyelles *-o-* ou *-e-* ; il ne se produit pas dans

les verbes à voyelle *-a- : yišrabu* s'oppose à *yökötbu* et à *yinezlu*.

Les verbes à 1re rad. *-w-* ou *-y-* se fléchissent de la façon suivante : accompli *wuṣel*, inaccompli *yaṣal* (*baṣal*), « manger » se dit *akal* avec inaccompli *yǫkel* et impératif *'okol* ; de même « prendre » est *aḫaḏ*, avec inaccompli *yǫḫeḏ*, impératif *'oḫoḏ*.

« Pouvoir » se dit *geder*, inaccompli : *yigdar*.

« Trouver » se dit *laga*, inaccompli : *ilāgi* (avec voyelle longue !).

« Venir » se dit *'eğa* (*-e*), inaccompli : *iği*.

En ce qui concerne la flexion du *Nom* il faut signaler les duels *zalmaṭen* de *zalame* « homme », *bagraṭen* de *bagara* « vache » mais *maraṭen* de *mara* « femme ».

Parmi les noms de nombre, on notera *ṭalāṭe* « trois » et *ṭamānye* « huit » avec conservation de *-a-* en syllabe ouverte. 3.000 se dit d'ordinaire *ṭatt 'alāf*.

Parmi les particules, on remarquera : *'amēt* « quand ? » (**'aymatā* >**'amaytā*), *gaddeš* « combien ? », *štōn* « comment ? » (et aussi *čēf*) *šu* « quoi ? », *ma'ād* et *ma'ād... šēle bēle* « ne.... plus ».

L'étude du vocabulaire de l'agriculture et de l'élevage a fait apparaître de petites divergences. Par exemple les deux morceaux de bois qui fixent le joug sur le cou des bœufs s'appellent *šarrāfiyāt* à l'Est du domaine étudié, mais *slāḫāt* à l'Ouest. La cordelette qui enserre le cou des bœufs est *ǰnāg* à l'Est, mais *šbāg* à l'Ouest, etc...

Une enquête systématique a été faite sur les origines de la population de chaque village ; elle a révélé l'extrême complexité du peuplement, mais rien ne transparaît de cette complexité dans la situation linguistique.

Pour la prochaine séance du 12 mai, sont prévues les communications suivantes :

M. Canard : a) *La question du Marǧ al-Uskuf ;* b) *Les relations arabo-byzantines chez les poètes de l'époque abbâside.*

M. Basset : *Compte-rendu de sa mission linguistique au Soudan.*

SÉANCE
du 12 Mai 1934

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de M. G. Marçais.

Etaient présents : MM. Basset, Brunschvig, Canard, Cantineau, Larnaude, Pérès.

Excusés : MM. Gernet, Yver.

M. Marçais rappelle qu'une affiche doit grouper les enseignements des membres de l'Institut. Il invite les membres présents à lui indiquer le plus tôt possible les titres et les horaires de leurs cours pour l'année 1934-1935, afin que cette affiche puisse être préparée.

M. Marçais donne lecture de propositions de la librairie Larose, en vue de l'impression du volume d'*Annales*.

M. Marçais donne lecture d'une lettre de M. le Recteur proposant la création d'un « Institut Algérien de Musique Musulmane » qui fonctionnerait sous le patronage de l'Institut d'Etudes Orientales. L'Institut adopte cette proposition et en étudiera les modalités.

On entend ensuite les communications suivantes :

M. Canard traite du « *Problème de la localisation de Marǧ al-Uskuf* ».

Marǧ al-Uskuf est le nom d'une station de poste en Cappadoce où campa en 223/838 l'avant-garde de l'armée de Mu'taṣim allant assiéger Amorium. Le nom de la localité (Prairie de l'Evêque) et les indications des historiens et géographes arabes permettent de la situer entre *Valisa* (anc. Balisa) et Nenizi (ancienne Naziance de l'évêque Grégoire de Naziance). M. Grégoire (de Bruxelles), pour des raisons indépendantes, place Marǧ al-Uskuf à Mélégob (anc. Malakopeia) à l'Est de Nenizi.

Marǧ al-Uskuf est d'autre part le nom du territoire où se livra la grande bataille dans laquelle périt l'émir de Mélitène en 249/863 et qui par son retentissement dans l'épopée arabe et dans l'épopée byzantine a mérité le nom de Roncevaux arabe.

M. Grégoire vient de montrer que contrairement à l'opinion généralement admise depuis Bury, cette bataille eut lieu en Paphlagonie (région de Gangra) et non en Cappadoce. S'appuyant sur la tradition épique byzantine qui la place à Mélégob, M. Grégoire a voulu établir un rapport étroit entre Malakopeia-Mélégob et Marǧ al-Uskuf et explique que des similitudes dans la toponymie de la région de Gangra et de celle de Malakopeia ont amené poètes épiques byzantins et chroniqueurs arabes à croire que la bataille se livra en Cappadoce, à Mélégob. Le Marǧ al-Uskuf de 838 serait aussi Mélégob.

M. Canard montre que, quelque plausible et séduisante que soit cette thèse, il subsiste encore certaines difficultés de détail.

M. Basset rend compte de la mission linguistique qu'il a remplie au Soudan et des enquêtes qu'il a faites sur les parlers berbères de cette région. Il présente des cartes où sont indiqués les premiers résultats de ces enquêtes.

PROJETS D'ENQUÊTES

Les recherches scientifiques, d'ordre linguistique, historique, ethnographique ou sociologique, qui sont la raison d'être de l'*Institut d'Etudes Orientales*, ne peuvent se cantonner dans un domaine spéculatif. Elles doivent aboutir à des résultats pratiques, ou tout au moins orienter les idées vers la solution de problèmes actuels.

L'*Institut d'Etudes Orientales* ne saurait donc être indifférent à tout ce qui concerne la vie présente des populations musulmanes de l'Algérie. D'une connaissance plus parfaite de ces milieux et de leurs besoins, dépend, en grande partie, le succès des efforts tentés pour améliorer leurs conditions d'existence.

Il est indispensable d'obtenir, pour des enquêtes de ce genre, le concours de tous ceux qui s'intéressent à ces populations, et qui sont en contact permanent avec elles. Dans ce but, l'*Institut d'Etudes Orientales* se propose d'établir de petits questionnaires concernant des sujets divers, qui ne seront pas toujours entièrement nouveaux, mais sur lesquels il serait désirable d'avoir des informations plus complètes ou plus récentes.

C'est le cas du projet d'enquête que l'*Institut d'Etudes Orientales* soumet cette fois-ci à ses collaborateurs.

Rares sont aujourd'hui les groupements indigènes qui subviennent à leurs besoins sans aller chercher du travail hors de chez eux. L'existence même de ces déplacements est une chose bien connue. Les pouvoirs publics ont eu à se préoccuper de l'exode, qui, depuis la guerre, entraîne vers la Métropole un nombre considérable de ces émigrants temporaires.

Nous sommes moins bien renseignés sur les mouve-

ments qui se produisent à l'intérieur de l'Algérie, et c'est à ceux-là seulement que désire se borner la présente enquête. On est loin d'en avoir une vue d'ensemble, de les localiser, de mesurer leur importance. Nous savons mal aussi — et c'est peut-être l'essentiel —, la fonction de ces ouvriers, leurs aptitudes, les besoins de ceux qui les emploient. La plupart sont de simples manœuvres, peu ou pas du tout spécialisés.

On devine aisément quel profit l'organisation d'un enseignement professionnel peut tirer d'une connaissance plus exacte des conditions d'offre et de demande, qui règlent ces déplacements de main-d'œuvre.

Les déplacements de travailleurs à l'intérieur de l'Algérie

—

QUESTIONNAIRE

1) La région dont il s'agit (commune de plein exercice, commune mixte, douar) est-elle :

a) Un *centre d'émigration* de travailleurs en Algérie ?

b) Ou un *centre d'attraction* d'émigrants ?

c) Ou bien reçoit-elle et fournit-elle, à la fois ou successivement des travailleurs ?

Nombre de travailleurs fournis ou reçus (selon le cas).

Itinéraires suivis ; éventuellement, étapes intermédiaires où les émigrants s'arrêtent pour travailler un certain temps.

Modifications récentes dans les habitudes d'émigration.

2) *Métiers exercés* par les émigrants pendant leur absence :

a) Ouvriers agricoles (dans les fermes européennes ou dans les propriétés indigènes).

b) Ouvriers travaillant dans les villes, les ports, les mines, les chantiers d'entreprise suffisamment permanents.

c) Commerçants.

d) Petits métiers divers.

Qualité de cette main-d'œuvre. Spécialisation. Aptitudes.

Salaires ou gains moyens.

3) *Durée de l'absence*, ou du séjour selon le cas. Dates.

Migrations saisonnières; leur rythme et leur régularité. Leur époque a-t-elle un lien avec les occupations des émigrants dans leur douar d'origine ? ou est-elle déterminée seulement par la demande de main-d'œuvre dans les centres d'attraction ?

Absences non saisonnières, et de longue durée. Sont-elles pour certains l'unique mode d'existence ?

Temporaire d'abord et pratiquée seulement par les hommes, l'émigration devient-elle, dans certains cas, définitive, et amène-t-elle le départ (ou la fixation selon le cas) de familles entières sans esprit de retour ?

4) *Conditions d'existence* des travailleurs hors de chez eux. Mode de recrutement. Equipes constituées. Alimentation. Logement.

Revue des Périodiques

Afrique Française. — *Janvier 1934.* — Louis Milliot : L'organisation française de l'Afrique du Nord. Solution opportune. — J. de Lacharrière, Ashbèy et D. Troyes : La justice indigène au Maroc. — J. L. L.: Le ministère de la France d'Outre-Mer. — L'Afrique et l'Espagne. — F. de la Chapelle : La Tekna du sud-marocain (*fin*). — L. Lehuraux : Chronique de l'Air. La croisière noire aérienne. — A. Maupoil : Fantaisies et mirages. — Echos : Le prix scientifique du Maroc. — Possessions espagnoles. Les incidents du cap Juby. — *Renseignements coloniaux.* — B. Jambon : Tunis-Alger-Casablanca. Contribution à l'étude d'une ligne aérienne commerciale. — Lt-Cl de Burthe d'Annelet : Le service automobile en Mauritanie. — Ct Schmidt : Considérations sur les djiouch. — V. Jean : L'Institut d'Hygiène du Maroc. — *Février.* — J. L.-L.: Le ministère de la France d'Outre-Mer. — P. Y. Sébillot : Le développement du commerce franco-tunisien par l'union douanière. — Le souvenir de Charles de Foucauld. — Mahmadou Ahmadou Ba: A propos de « Smara ». — A. Ménard : La vie maritime de Tanger. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. — A. Marvaud : l'Afrique et l'Espagne. — A. Maupoil : Fantaisies et mirages. Le « latin dans les mots... » coloniaux. — *Mars.* — M. Ordinaire : Constitutions africaines — S. Hérelle: La liaison avec le maghzen chérifien. — L. Ermont: Une critique étrangère sur le Maroc. — J. L. L. : La colonisation marocaine. — Libycus : L'affaire d'El Aouinat. — A. M. : L'Afrique et l'Espagne. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. — Tunisie. L'action italienne. — *Avril.* — L. Mohendis : Les « Fonctionnaires » et le protectorat français dans l'Afrique du Nord. — S. Hérauté : A Alger : les événements du 12 février et leurs conséquences. — Gal Huré : Rapport sommaire sur les opérations de l'Anti-Atlas. — S. Hérelle : L'occupation d'Ifni. — F. Weisgerber : El hadj Ahmed Soussi. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. — A. M. : L'Afrique et

l'Espagne. — P. de Cenival : L'art hispano-mauresque. — *Renseignements coloniaux.* — M. C. : L'amélioration de la condition matérielle et morale des populations indigènes en Algérie. — *Mai.* — A. Bernard : Maroc 1934. — J. Ladreit de Lacharrière : Les événements de Fès. — J. Desparmet : L'histoire des Arabes et les Oulemas algériens. — La réorganisation des confins algéro-marocains. — Al. Ménard : A Tanger. La question de la révision du statut. — H. Labouret: Protectorat ou administration directe. — F. Weisgerber : Si Mohammed el Baghdadi. — L'Afrique et l'Espagne. — A. Maupoil : Fantaisies et mirages. La proscription de l'indigène. — Algérie. Au sujet des indigènes musulmans. — *Supplément. Bulletin de la réunion d'études algériennes, n° 1.* — *Juin.* — J. Ladreit de Lacharrière : Les menées allemandes dans le sud-marocain. — A. Valtry : Egypte 1933. Révolution ou Protectorat ? — J. Menaut : Le problème indigène algérien. — S. Hérauté : Les conditions de l'occupation espagnole à Ifni. — L. Mohendis : Après la réunion de la commission des Affaires musulmanes. — A. M. : L'Afrique et l'Espagne. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. — C. Fidel : Le Sahara à Paris

Annales de géographie. — *15 mars 1934.* — J. Célerier : Les ports de la zone française du Maroc.

Annales de la Société des Lettres des Alpes-Maritimes. — *T. XXVIII, 1934.* — M. Boivin : Chez les Touareg. — G. Doublet : Le premier voyage d'un bey de Tunis en France (1846). — Gl Pellegrin : Progrès dans le sud-marocain en 1931-1932.

Bulletin archéologique du Comité. Extrait des procès-verbaux. — *Mai 1933.* — Truillot : Inscription de Bekkaria. — Stèle à Saturne d'Halloufa. — Poinssot : Inscriptions latines d'Aïn-es-Souk, Djezza, Bir bou Rekba. — R. P. Lapeyre : Fouilles à Byrsa (Carthage) du 1er novembre 1930 au 1er avril 1933. — *Juin 1933.* — Poinssot : Découvertes en Tunisie: à Carthage (balles de fronde) à Bordj-Chambi (Inscription latine). — Leschi : Inscriptions de Zana (*Diana veteranorum*). — Albertini : Inscriptions de Cherchell. — R. P. Lapeyre : Stèles puniques de Carthage. — R. P. Vonna : Epitaphe juive du Musée Lavigerie. — Abbé Chabot : Inscription néo-punique d'Enchir-Djerou (sud-tunisien). R. P. Lapeyre : Inscriptions latines de Tunisie.

Bulletin Hispanique. — *Octobre-décembre 1933.* — H. Koehler : Les exécutions sanglantes de Mouley Ismaï et les captifs chrétiens d'après un manuscrit de l'époque.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *1er trimestre 1933.* — L. Voinot : Les entraves au commerce algéro-marocain et la conclusion d'accords spéciaux (1898-1902). — André Lecoq : Une exécution à Chechaouen. — *2e trimestre 1933.* — Ahmadou Mahmadou Ba : Les tribus secondaires du Sahel Mauritanien. — Marcel Bodin : Itinéraire historique et légendaire de Mostaganem et de sa région. — Malva Maurice Vincent : Lambèse. — *3e-4e trimestres 1933.* — J. Cazenave : Les sources de l'Histoire d'Oran. — C. Kehl : Le Fort Santa-Cruz (4 grav.). — P. Albertini : Une inscription de Siga. — P. Courtot : Quatre inscriptions nouvelles d'Altava. — C. Kehl : La Taoussa. — R. Tinthoin : Essai sur le nomadisme aux confins de l'Atlas Tellien et des Hauts-Plateaux.

Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques. — *Novembre-décembre 1933.* — A. Bernard : La psychologie des indigènes nord-africains.

Gazette des Beaux-Arts. — *Juillet 1933.* — E. de Lorey : La peinture musulmane. — L'Ecole de Bagdad.

Hespéris. — *4e trimestre 1933.* — Prosper Ricard : Reliures marocaines du XIIIe siècle (8 pl.). — Ch. Le Cœur : Les rites de passage d'Azemmour. — Robert Ricard : Notes de bibliographie luso-marocaine. — Ch. Funck-Brentano et F. Bousser : Bibliographie marocaine (1931). — *5e trimestre 1934.* — E. Lévi-Provençal : Hispano-Arabica : « La Mora Zaïda », femme d'Alphonse VI de Castille et leur fils l'infant D. Sancho. — H. Pérès : La poésie à Fès sous les Almoravides et les Almohades. — R. Blachère : Fès chez les géographes arabes du Moyen-Age. — I. S. Allouche : Un plan de canalisations de Fès au temps de Moulay Ismaïl, d'après un texte inédit, après une étude succincte sur la corporation des « Kwadsiga ». — P. Gros : Deux Kanouns marocains du début du XVIe siècle. H. P. J. Renaud : Un prétendu catalogue d la grande mosquée de Fès daté de 1268 Hégire.

Mélanges de l'Ecole de Rome. — *1933.* — J. Carcopino : Les travaux des érudits français sur le monde romain depuis

vingt ans (5 grav.). — H. I. Marrou : La collection Gaston de Vulpillières à El-Kantara. (2 pl., 2 grav.). — F. Missonnier : Fouilles dans la nécropole punique de Gouraya (Algérie), (2 pl., 10 grav.).

La Nature. — *15 décembre 1933.* — J. Cotte : La mer saharienne. L'expérience du Turkestan.

Revue Bleue. — *20 janvier 1934.* — J. d'Espagnat : Le sud marocain.

Revue de l'Histoire des Religions. — *Juillet-août 1933.* — F. Macler : Autour de l'Islam, à propos de publications récentes.

Revue catholique d'Alsace. — *Mars-avril 1934.* — J. Gass : Prêtres alsaciens en Algérie dans les diocèses d'Oran et de Constantine.

Revue militaire française. — *Octobre-décembre 1933, février 1934.* — Gl Meynier : La guerre sainte des Senoussya. — *Mai 1934.* — J. Martin : La carte de l'Algérie.

Revue Mondiale. — *15 mars 1934.* — Georges Roux : Menaces sur le Maroc.

Revue de Paris. — *1er juin 1934.* — Georges R. Manue : Le Maroc pacifié.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes. — *Janvier 1934.* — L. Robert : Etudes d'épigraphie grecque (Inscription de Tipasa). — *Avril 1934.* — D. Van Berchem : Note sur les diplômes honorifiques du IVe siècle, à propos de la Table du Patronat de Timgad.

Revue des Deux-Mondes. — *15 avril 1934.* — René Pinon : Au Maroc pacifié. — Sécurité et organisation.

Revue des Sciences politiques. — *Avril-juin 1934.* — Jacques Wilhelm : Le Mzab et la conquête française.

Revue Tunisienne. — *1er et 2e trimestres 1933.* — A. Audollent : L'œuvre de Stéphane Gsell. — L. Poinssot : Inscriptions libyques de Tunisie. — Ch. Saumagne : Le plan de Timgad. — Ch. Monchicourt : Etudes Kairouanaises. III. L'Etat et le Gouvernement Chabbi. — H. Hugon : Une ambassade tunisienne à Paris en 1825 (Mission de Si Mahmoud Kahia). — P. Grandchamp : Le différend tuniso-sarde de 1843-1844. — Farrugia de Candia : Monnaies husseinites. II. 1847-1859. — *3e et 4e trimestres 1933.* — L. Poinssot et Ch. Saumagne : Les « piscines romaines » de Gafsa. — H. Terrasse : Les influences ifriqiyennes sur l'art de l'Espagne musulmane aux Xe et XIe siècles. — J. Despois : Les déplacements de villages dans le Djebel-Néfousa. — Ch. Monchicourt : Etudes kairouanaises. IV. — La politique de Chabbi Mohammed ben Ali Taïeb — Mme Dubouloz-Laffin : Contribution à l'étude des Inoun et des divers états de possession dans la région de Sfax. — Notes et Documents : Autour du XVe centenaire de la mort de Saint Augustin. — Chronique bibliographique, par G. G. Lapeyre. — Les sources fossiles de Kharga, par E. G. Gobert. — Quelques mots sur les noms arabes du *Corchorus olitorius* (Meloukhia et de la *Malva silvestris* (Khobbiza), par Ch. Monchicourt. — *1er trimestre 1934.* — F. Icard : Stèles puniques, épigraphes et anépigraphes de Carthage. — L. Buret : Notes marginales sur les *Prolégomènes*. Un pédagogue arabe du XIVe siècle : Ibn Khaldoun. — Ch. Monchicourt : Etudes Kairouanaises. V. Kairouan et les Chabbia de 1558 à 1574. — P. Grandchamp : A propos du séjour à Tunis de Caroline de Brunswick, princesse de Galles (4-22 avril 1816). — Farrugia de Candia : Monnaies husseinites. III. Monnaies frappées de l'année 1196 à l'année 1262 hég. (1782 à 1846). — F. Bonniard : Les lacs de Bizerte. Etude de géographie physique.

CHRONIQUE

CONGRES DE LA FEDERATION DES SOCIETES SAVANTES DE L'AFRIQUE DU NORD.

La Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, réalisée sur l'initiative de la Société Historique Algérienne, tiendra son premier Congrès à l'Université d'Alger les 10 et 11 juin 1935.

Les sujets à l'ordre du jour se rapportent à l'Afrique du Nord (Géographie, Sciences physiques et naturelles, Préhistoire, Ethnographie, Archéologie préislamique, Archéologie musulmane, Histoire, Droit, Législation, Sociologie, Colonisation, Politique indigène, Folklore, Linguistique, Littérature et Sciences arabes).

Les questions relatives à l'organisation du travail scientifique et les mesures propres à développer la liaison entre les sociétés adhérentes, sont également à l'ordre du jour.

Les membres de la Société Historique qui désireraient faire des communications à ce Congrès, sont priés d'envoyer l'indication du sujet au Secrétaire général, 12, rue Emile-Maupas, Alger, avant le 1er avril 1935.

Le Gérant : J. CARBONEL.

ORAN, VILLE ET PORT

avant l'occupation française (1831) (1)

A la différence d'Alger, qui fut dès le XVIe siècle une capitale et qui compta dans ses murs au XVIIe plus de 100.000 habitants (2), Oran n'a jamais été, avant notre arrivée, qu'une petite ville dont la population ne dépassa guère 20.000 âmes, aux plus beaux jours d'une prospérité fragile. Son avènement comme grande cité est un fait tout contemporain (3). Jusqu'en 1831, elle dut assurément quelque importance à sa position et à sa qualité de place forte ; mais si elle put être, avant l'occupation espagnole, un entrepôt et un lieu d'échanges, elle ne fut même pas, à vraiment parler, ce qu'on appelle un port.

(1) Pour toute l'histoire politique et militaire d'Oran, qui ne fait pas l'objet principal de cette étude, on consultera : Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, 3 vol. Paris, 1888-1891. — Henri-Léon Fey, *Histoire d'Oran*. Oran 1858, plus abondamment et plus sûrement documenté sur la période espagnole que sur la période musulmane. Pour celle-ci, antérieurement à 1509, les textes principaux sont mentionnés dans René Basset, *Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe* (290 *à* 903 *de l'Hégire*). Paris-Oran, 1892. (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1892, p. 50-76). Les études publiées par M. Jean Cazenave renferment des renseignements nombreux et utiles. Voir dans la *Revue Africaine : Contribution à l'histoire du vieil Oran*, 2e et 3e trim. 1925 ; *Les gouverneurs d'Oran pendant l'occupation espagnole de cette ville* (*1509-1792*), 3e et 4e trim., 1930, et dans le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran : Oran cité berbère*. 1er trim. 1926 ; *Histoire d'Oran par le marquis de Tabalosos*, 2e, 3e et 4e trim. 1930.

(2) René Lespès, *Alger*, Paris, 1930, p. 129-130.

(3) Le recensement de 1906 est le premier qui accuse plus de 100.000 habitants.

I

Ouahrân (1), tel est le nom d'origine vraisemblablement berbère que porta la petite bourgade fondée en l'année 290 de l'Hégire (903), sur un territoire occupé par des tribus berbères Azdadja, les Nefza et les Mosguen, par Mohamed ben Abou 'Aoun, Mohamed ben 'Abdoun et une bande de marins andalous venus d'Espagne (2). Sans nul doute ils avaient en vue de créer un point d'appui pour les relations commerciales de leur contrée d'origine avec l'intérieur du pays africain, no-

(1) En arabe وهـران Les premiers documents cartographiques qui le mentionnent, les portulans du XIVe et du XVe siècles, le transcrivent sous diverses formes : Horan (Atlas génois de Pietro Vesconte, 1318 et portulan génois de Tammar Luxoro), Boran (carte marine pisane du XIVe siècle, Oram (Portulans de Angelino Dulcert. 1339, de Guglielmo Soleri. 1385, mappemonde des frères Pizzigani, 1367, port. de Andrea Bianco, 1436, carte Catalane de 1375 ; c'est la forme qui domine jusqu'au XVIe siècle chez les cartographes, qu'ils soient majorquins, catalans, pisans ou vénitiens. La forme Oran apparaît pour la première fois dans un portulan génois de 1384, mais elle ne se généralise guère que vers la fin du XVIe siècle ; elle figure dans la mappemonde de Sébastien Cabot (1544) et dans celle de Gérard Mercator (1569). Exceptionnellement on rencontre Ouram (Diégo Homan, carte portugaise de 1569 et mappemonde de Pierre Descelliers (1546), Orano et même Orani. Voir M. Jomard, *Les monuments de la géographie*. Paris, s. d. ; Charles de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au Moyen-Age*. 2 vol., Le Caire. 1925 ; et surtout A. E. Nordenskiöld, *Periplus*, an essay of the early history of charts and sailing directions. Trad. du suédois, 2 vol., Stockholm, 1897. — On ne saurait s'arrêter aux étymologies diverses attribuées au nom de Ouahrân, jeux de mots, calembours qui sont de règle en cette matière. V. Bérard, *Indicateur général de l'Algérie*, Alger, 1848, p. 400, donne « lieu d'accès difficile, ouaer en arabe ; « a ravine », écrit Playfair, *A Handbook for travellers in Algeria*. London, 1874, p. 202.

(2) R. Basset, *o. c.*, p. 11. Jusqu'ici on n'a pu découvrir aucune trace certaine des Romains ni à Oran, ni à Mers-el-Kebir, bien que cette double baie dénommée « Portus divini », ait été reliée à l'intérieur, à Albulae (Aïn-temouchent) par une route passant au Nord de la sebkha. En revanche Arbal, au Sud, a été sous le nom de Regiae, une ville importante et une clef de routes. Voir St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Oran, feuille n° 20.

tamment avec Tlemcen, ville marchande déjà importante qui devait devenir capitale du Maghreb central (1).

La nouvelle agglomération, qui comptait certainement plus de Berbères Azdadja que d'Andalous, occupait la rive gauche du ravin et s'adossait aux premières pentes du Murdjadjo. La position pouvait être assez forte en un temps où l'on ne se servait pas encore des armes à feu.

Si nous ne manquons pas de détails sur l'histoire d'Oran du Xe au XVIe siècle, les renseignements précis sur la ville elle-même, sur la population, sur son commerce propre, se réduisent à fort peu de choses ; les descriptions plus ou moins vagues et les assertions souvent exagérées des voyageurs musulmans ne suffisent pas à satisfaire notre curiosité. Il y a en tous cas un fait qui ressort de toute cette littérature historique ou géographique : Oran ne fut jamais assez fort pour être la tête d'un Etat indépendant, même aussi réduit en dimensions que celui de Ténès, et sa destinée a été d'être ballotté entre les maîtres de l'Est, du Sud, de l'Ouest et du Nord, assiégé par les compétiteurs, pillé par eux, souvent aussi bloqué par les tribus voisines. Son sort et sa prospérité furent d'ailleurs de plus en plus liés à ceux de Tlemcen, dont le voisinage était sa seule raison d'être, du moins jusqu'à la chute de Grenade en 1492. Le jour où le lien fut coupé par l'occupation espagnole, Oran se trouva condamné à n'être plus qu'un point d'appui fortifié et isolé, un « presidio », c'est-à-dire une garnison et un bagne.

A travers toutes les vicissitudes qui le firent passer tour à tour sous l'autorité des Khalifes Omeiyades d'Espagne, des Beni Ifren, des Fatimides, des Almoravides, des

(1) G. Marçais, *Histoire d'Algérie*, Paris, 1927, p. 122. A la fin du XIe siècle, El Bekri (*Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Paris, 1859, p. 179) l'appelle « la capitale du Maghreb central ».

Almohades, des Merinides et des Beni Zeyan, Oran resta toujours un des débouchés maritimes de Tlemcen en même temps qu'un entrepôt de ravitaillement en produits venus de l'Europe ; mais il ne fut pas seul à remplir ces fonctions, qu'il dut partager avec Rachgoun et Honeïn (1). Il paraît néanmoins avoir conquis la première place à la fin du XIVe siècle. Ce qui avait déterminé ses fondateurs à choisir cet emplacement, c'était évidemment la présence d'une magnifique rade, dont la partie Nord-Ouest était particulièrement abritée. C'est là, à Mers-el-Kebir qu'ils se seraient établis, si la topographie trop accidentée du littoral, les difficultés de communication avec l'intérieur, et l'absence d'eau — raison capitale — ne les en avaient écartés. Ils se trouvaient ainsi attirés par le site voisin, où ils trouvaient des voies de pénétration largement ouvertes, des moyens naturels de défense suffisants, un oued, et, à défaut d'un bon mouillage, un petit abri contre les vents d'Ouest et du Nord-Ouest, derrière la pointe de la Moune.

Lorsque Ibn Haouqâl (2) nous parle, à la fin du Xe siècle, du port d'Oran, « tellement sûr et si bien abrité contre les vents, écrit-il, que je ne pense pas qu'il y ait son pareil dans tous les pays des Berbères », il ne peut s'agir trop évidemment que de Mers-el-Kebir. Et c'est

(1) El Bekri, *o. c.*, p. 181. « Archgoul, écrit-il, est le port de Tlemcen ». Abou'lfeda (*Description des pays du Maghreb*, trad. Ch. Solvet, Alger, 1839, p. 71) parlant du royaume de Tlemcen, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, cite comme étant les ports les plus célèbres Ouahrân et Honeïn. One, forme sous laquelle ce dernier lieu figure dans les cartes et dans les chroniques espagnoles, reprit quelque importance comme port de Tlemcen après l'occupation d'Oran par les Espagnols en 1509. Les Espagnols s'en emparèrent en 1531, puis l'abandonnèrent trois ans après, non sans l'avoir démantelé. (Paul Ruff, *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudète*, 1534-1558, Paris, 1900, p. 8, note 2).

(2) Ibn Haouqâl, *Description des routes ou description de l'Afrique*. Trad. de Slane, dans le *Journal Asiatique*, fév.-mars 1842, p. 186-187.

à lui de même que pense El Bekri (1), quand il cite la rade d'Oran (Mersa Ouahrân) comme « offrant un bon hivernage garanti contre tous les vents ». Edrisi (2) s'exprime plus nettement. « La ville d'Oran est un port trop peu considérable (3) pour offrir quelque sécurité aux navires ; mais à deux milles de là, il en existe un plus grand, El Mers-el-Kebir, où même les plus grands vaisseaux peuvent mouiller en toute sûreté, protégés contre les vents. Il n'en est pas de meilleur ni de plus vaste sur toute la côte du pays des Berbères ». Abou'lfeda (4), qui n'a pas vu Oran, a entendu dire « par ceux qui l'ont visité que dans le voisinage est un lieu qui sert de port à Tlemcen ». Les cartes marines, les portulans, n'ont eu garde de négliger la mention de Mers-el-Kebir (5). Quand les chroniqueurs musulmans nous parlent d'embarquements « à Oran » de corps expéditionnaires dirigés sur Bougie en 1331, en 1348, c'est au mouillage de l'Ouest qu'il faut situer ces opérations, comme aussi probablement c'est Mers-el-Kebir qui s'est associé à Honeïn pour la construction des cent vaisseaux commandés en 1162 par Abd el Moumen.

Sur la ville même d'Oran, les géographes, les voyageurs musulmans, trop discrets généralement sur sa population et son commerce, ne manquent jamais en revanche de parler de ses eaux courantes, de ses moulins et de ses jardins (6). C'est sans doute ce qui avait séduit

(1) El Bekri, *o. c.*, p. 188.

(2) Edrisi, *Géographie*. Trad. Jaubert, Paris, 1836, t. I, p. 96-97.

(3) Il fait allusion évidemment à l'abri de la Moune.

(4) Abou'lfeda, *o. c.*, p. 11.

(5) Tous le situent exactement, avec des transcriptions d'ailleurs variées : Marsachebir, Marzaquibir, Mazaquibir, Masalqbir.

(6) Ibn Haouqâl, cité par R. Basset, *o. c.*, p. 13. « La ville est entourée d'un mur et arrosée par un ruisseau venant du dehors; les bords du vallon où coule ce ruisseau sont couronnés de jardins produisant toutes sortes de fruits ». El Bekri (*o. c.*, p. 165) écrit : « Oran est une place forte ; elle possède des eaux courantes, des moulins à eau, des jardins ». Edrisi, l. c. « Les

le voyageur Ibn Khemis, à la recherche de la fraîcheur et de la verdure (1). Assurément la question de l'eau a toujours été de première importance pour une ville, et surtout pour une place forte. Mohammed ben el Kheir, sous les Ifrénides, à la fin du Xe siècle, aurait le premier canalisé pour l'alimentation des habitants, les eaux de l'oued qui arrosait les jardins et l'on aurait donné à ce ruisseau depuis cette époque le nom d'Oued ben el Kheir (2). Un des miracles attribués par la légende au célèbre et vénéré Sidi Mohammed el Haouwâri (1350-1439) était d'avoir fait surgir avec son bâton des sources aux environs d'Oran, notamment au lieu dit « Bîlal » (3).

On doit renoncer à toute estimation du nombre des habitants dans la période antérieure à l'occupation espagnole. Ce qui paraît certain, c'est que Oran, comme Tlemcen, profita de l'exode des Juifs espagnols vers les villes africaines, et cela dès la première migration qui suivit la persécution de 1391 et l'arrivée des Israëlites de Majorque, sous la conduite de Rabbi Simon ben Zemah Duran (4). Il y a en effet la preuve par les correspondances qu'il entretenait avec les docteurs du Judaïsme que les nouveaux venus eurent fort à faire pour tirer de leur ignorance et ramener à l'observation de la loi mosaïque les Juifs indigènes d'Oran. Il y est question d'ailleurs aussi de familles de commerçants établis nouvellement dans la ville et ayant conservé, ou même rétabli des liens avec Majorque, Grenade et la péninsule Ibérique. Les souverains du pays ont accueilli ces immigrants avec plus que de la bienveillance et les ont traités souvent mieux que leurs coréligionnaires indigènes (1).

Plus nombreux que les Juifs durent être les Maures que la « reconquista » progressive des rivages méditerranéens de l'Espagne, suivie des persécutions et des conversions forcées, décida à rejoindre leurs frères Musulmans d'Afrique. Cet exode se place dans la deuxième moitié du XVe siècle. La chute de Malaga date de 1486, six ans avant celle de Grenade. Les précisions manquant totalement sur l'importance et la répartition de cette immigration, faute de pouvoir recourir pour Oran aux ressources que nous fournit Haëdo pour Alger. Nous pouvons du moins affirmer, que les « Andalous » qui s'établirent à Oran ou dans les environs immédiats, apportèrent un appoint redoutable à la piraterie barbaresque et qu'à Mers-el-Kebir on arma des « brigantins »

habitants boivent de l'eau d'une rivière qui y vient de l'intérieur du pays et dont les rives sont couvertes de jardins et de vergers ». Abou'lfeda, à propos de Tlemcen, (*o. c.*, p. 71) définit Oran par ces seuls termes : « ville fortifiée qui a des eaux vives ».

(1) R. Basset, *o. c.*, p. 14. Il déclarait en effet (à la fin du XIe siècle) que dans le Maghreb central, deux villes lui avaient plu particulièrement, Oran de Khazer, qu'il appelait ainsi par suite d'une erreur sur son origine, et Alger de Bologguin.

(2) J. Cazenave. *Oran, cité berbère*, p. 26.

(3) Destaing. *Un saint musulman au XVe siècle. (Journal Asiatique*, tome VIII, 1906). Cet ancêtre des sourciers inspirait aux oranais une telle confiance, qu'au cours d'un entretien sur l'eau, un des interlocuteurs disait à son petit-fils : « Si ton grand-père voulait faire venir l'eau du Tessala à Oran, assurément il pourrait le faire ». Ce propos semblerait indiquer que les habitants n'étaient pas très satisfaits de l'eau d'Oran, soit pour la quantité, soit plutôt pour la qualité.

(4) Isidore Epstein. *The responsa of Rabbi Simon B. Zemah Duran*, Oxford, 1930. Intéressante brochure qui nous a été communiquée obligeamment par M. Brunschwig, professeur à l'Université d'Alger. On voit citer (p. 17) parmi les docteurs les plus instruits et les plus dévoués à leur mission, Amram Merovas Ephrati établi à Oran même. Ailleurs (p. 58) il est signalé qu'il a dû combattre certaines coutumes empruntées aux Musulmans par les Juifs indigènes et contraires à la loi Mosaïque, telles que les sept jours de lamentations dans les cimetières. Ce rabbin était apparenté à une famille Susan qui commerçait à Oran. (p. 97).

(1) Isidore Epstein, *o. c.* C'est ainsi qu'ils réduisirent en leur faveur de moitié la capitation. Ils ont facilité en outre les opérations commerciales et maritimes auxquelles les nouveaux venus se livraient avec l'Espagne et les Etats italiens. Les Juifs indigènes se plaignaient de la concurrence de ces industrieux artisans, qui leur enlevaient notamment, en pratiquant la confection fort appréciée des Arabes, leur gagne-pain de tailleurs à la façon.

et des « fustes » pour la course (1). Ce fut certainement une des causes premières, sinon la première, des expéditions espagnoles du début du XVIe siècle (2), sans parler des razzias punitives exécutées par les flottes castillanes dès le début du XVe, qui coïncidèrent avec les entreprises mérinides contre les Abdelouâdites de Tlemcen (3).

Nous sommes réduits à quelques vagues témoignages des écrivains arabes ou berbères sur l'œuvre urbaine des maîtres d'Oran, sur la prospérité de la ville et de son port du XIIe au XVe siècle ; plus nombreux et plus précis sont fort heureusement les documents de source européenne sur le commerce maritime. Ibn Haouqâl, à la fin du Xe siècle (4), se contente de noter qu'« c'est au port d'Oran que se fait le commerce avec l'Espagne ; les navires y apportent des marchandises et s'en retournent chargés de blé. El Bekri n'y fait aucune allusion. Edrisi, au milieu du XIIe, est le premier à signaler que l'on trouve à Oran « de grands bazars, beaucoup de fabri-

(1) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, édit. Ch. Schefer. Paris, 1898, tome III, p. 40. Il cite particulièrement comme buts des corsaires, Carthagène, Ibiça, Majorque et Minorque.

(2) Sur cette importante question, les articles fortement documentés de F. Braudel sur *les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577*, dans la *Revue Africaine*, 2e, 3e et 4e trim. 1928, peuvent être considérés comme la meilleure mise au point.

(3) Cette piraterie s'exerçait d'ailleurs bien auparavant. Au XIVe siècle, il y eut même un redoublement. « Oran et la côte du Maroc, est-il écrit dans le Roudh el Qartas, avaient leurs marins et leurs pirates qui devinrent plus entreprenants que ceux du Maghreb oriental ». (De Mas Latrie, *Traités de paix et de commerce et Documents divers concernant les relations des chrétiens avec des Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age*. Paris, 1866, p. 232-236). Les expéditions castillanes du comte Pedro Nino en 1404 et 1405 (citées par *R. Basset*, d'après Diaz de Gomez, *o. c.* p. 13) qui ravagèrent les côtes occidentales du Maghreb et notamment Mers-el-Kebir, Oran et Arzeu, furent sans doute faites en représaille des méfaits de la course. *Ernest Mercier* n'en parle pas, mais il parle de la prise de Tetouan à la même époque, sous le règne de Enrique III, en l'expliquant d'ailleurs ainsi.

(4) R. Basset, *o. c.*, p. 13.

ques », et que le commerce y est florissant. « On y trouve des fruits en abondance, du miel, du beurre, de la crème et du bétail, tout à très bon marché... Les habitants de cette ville se distinguent par leur activité » (1). Il faut attendre la description de Léon l'Africain (2) — mais nous sommes au début du XVIe siècle — pour trouver un chiffre de population. « Oran, écrit-il, est une grande cité, contenant environ 6.000 feux ». Cela correspond à environ 25.000 habitants. « Elle est bien fournie d'édifices et de toutes choses qui sont séantes à une bonne cité, comme collèges, hôpitaux, étuves et hôtelleries, étant ceinte de belles et hautes murailles ». Il parle au passé quand il ajoute : « La plus grande partie des habitants était d'artisans et tissiers de toiles, avec plusieurs citoyens qui vivaient de leurs revenus, combien qu'il fût petit : car à vouloir s'y tenir sans s'adonner à quelque art, il se fallait contenter avec du pain d'orge ». Cette déclaration est peu rassurante sur la prétendue richesse d'Oran. Il vante ensuite la courtoisie et le caractère accueillant des habitants et signale les relations fréquentes et suivies avec les Catalans et les Génois. Les Oranais, dont Edrisi notait déjà, en même temps que l'activité, « la fierté », auraient formé, selon Léon l'Africain — et certainement ce ne fut guère qu'au XVe siècle, lorsqu'ils furent « ennemis des rois de Telemsin (Tlemcen) » — qui en avaient cependant besoin — une espèce de petite république marchande où, en dehors du Trésorier » et du « Facteur » percevant les droits de douane du royaume » et choisis par eux — il faut dire sans doute « agréés par eux » — le chef, le « conseiller pour les choses civiles et criminelles » était élu par « le peuple ».

(1) Edrisi, *o. c.*, p. 96-97.

(2) Léon l'Africain, *o. c.*, p. 40-41. Marmol (*L'Afrique*, trad. Perrot d'Ablancourt. Paris, 1667, tome II, p. 362), parle aussi des « fermiers de la douane ».

Les documents européens (1) sont fort heureusement beaucoup plus riches en renseignements sur le commerce maritime et le rôle économique d'Oran dans le Maghreb central.

Tout d'abord, si la ville fut, sous la domination musulmane, dotée de quelques améliorations destinées à sa défense, la petite plage et l'abri sommaire qui s'étendaient à ses pieds, le rivage étant à un « jet de pierre » de ses murs (2), en dehors de l'enceinte, ne paraissent pas avoir reçu le moindre aménagement avant l'occupation espagnole. Ils ne constituèrent donc qu'un embarcadère ou un débarcadère par temps calme. Les opérations se faisaient en principe à Mers-el-Kebir (3), où les marchandises à destination ou en provenance d'Oran étaient transbordées du navire sur des barques ou inversement. Elles ne pouvaient donc être effectuées si la mer était trop agitée. Les communications par terre eussent été beaucoup trop difficiles, vu l'étroitesse et les accidents de l'unique sentier qui les assurait (4).

Il est fort à croire que les relations maritimes les plus suivies, sinon les seules, furent au début, au cours du Xe et même du XIe siècle, avec l'Espagne musulmane : la proximité des deux côtes, la parenté des populations, la

(1) Sur cette question, pour la période musulmane (903-1509), voir De Mas Latrie, ouvrage déjà cité. M. F. Elie de la Primaudaie, *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*. Paris, 1861. P. Boissonnade, *Les relations commerciales de la France méridionale avec l'Afrique du Nord ou Maghreb du XIIe au XVe siècle (Bulletin de la Société de Géographie*. 1929, tirage à part, Paris, 1930).

(2) Marmol, *o. c.*, p. 362.

(3) Edrisi, *l. c.*, parle des ports d'Oran. Léon l'Africain (*l. c.*) nous dit que « les Vénitiens y souloyent retirer leurs galères (à Mers-el-Kebir), quand survenait la fureur marine, envoyant leurs marchandises sur des barques à Oran, à la plage de laquelle elles s'en allaient tout droit surgir en temps calme ».

(4) Marmol (II, p. 362), parlant de Mers-el-Kebir où s'était formée une forte petite agglomération s'exprime ainsi : « On ne peut aborder dans la ville qu'avec grande difficulté, si ce n'est par le chemin d'Oran où il y a un passage étroit et inégal qu'on nomme la chaise ».

communauté de religion et de langue firent du couloir de la Méditerranée occidentale si bien dessiné, entre le cap de la Nao et le cap Tenès d'une part et Gibraltar de l'autre, un véritable « channel », une Manche Ibéro-Africaine sans cesse traversée par les bateaux (1). Ibn Hauqâl, à la fin du Xe siècle ne signale que ce trafic. El Maqaddesi, au début du XIe, parle d'Oran comme d'un « port fortifié d'où l'on s'embarque nuit et jour pour l'Espagne » (2). Edrisi déclare que « les navires espagnols se succèdent sans interruption dans ses ports ». Le blé des environs de Tlemcen et sans doute aussi le bétail étaient les objets principaux de l'exportation (3).

Avec la fin du XIe siècle et le XIIe, une ère nouvelle s'ouvrit. La Méditerranée occidentale était petit à petit reprise sur les Sarrasins refoulés vers l'Espagne méridionale et le Maghreb. Les Gênois et les Pisans délivraient la Sardaigne et balayaient la mer Tyrrhénienne. Les Normands chassaient les Arabes de la Sicile et de l'Italie du sud, les Pisans, les Languedociens et les Provençaux unis aux Comtes de Barcelone les expulsaient de leurs côtes et de Majorque. Derrière eux Catalans, Aragonais et Castillans se lançaient à la conquête des côtes méditerranéennes de la péninsule Ibérique. Les routes de la mer étaient désormais plus libres. Les Almoravides, puis les Almohades, maîtres successivement du Maghreb central, donnèrent dès la fin du XIIe siècle l'exemple

(1) El Bekri, *o. c.*, (p. 188 et note), qui ne manque jamais de nous signaler les points des deux côtes situées « vis-à-vis » donne comme durée moyenne de la traversée deux journées et demie, ce qui paraît exagéré. Il place en face d'Oran Echekouberès, que l'on hésite à identifier avec Escombera, cap et île placés à l'entrée de la rade de Carthagène, trop à l'Est par conséquent. C'est bien cependant la direction méridienne ; mais les données transcrites par El Bekri sont celles des navigateurs qui traçaient leurs routes de côte à côte le plus directement possible, et par conséquent dans ce cas selon l'orientation N. W. Edrisi serait plus exact et mieux renseigné quand il note que « Oran est situé vis-à-vis d'Almeria sur la côte d'Espagne ».

(2) Cité par R. Basset, *o. p.*, p. 14.

(3) Ibn Haouqâl et Edrisi (*l. c.*).

d'une politique nouvelle, celle des relations pacifiques avec les puissances chrétiennes de la Méditerranée, fondées sur les échanges commerciaux. Aussi le XIIe, mais surtout le XIIIe et le XIVe siècles furent-ils une ère de prospérité pour le commerce Moghrebin de Gênes et de Pise qui prédominèrent jusqu'à l'entrée en scène des Vénitiens et des Florentins. A côté d'eux les Catalans, les Languedociens et les Provençaux trouvèrent à se tailler leurs parts. Oran figure en bonne place dans l'histoire de ce trafic.

Le développement donné par l'Almoravide Ibn Tâchfin à la ville de Tlemcen, dont il fut pour ainsi dire le deuxième fondateur, et qui devint « le boulevard de son empire » et le « chef-lieu de la province algérienne » (1), profita à son port d'Oran. Sa prospérité, sous ses successeurs Almohades et Zeyanides ne fut que le reflet de celle de Tlemcen qui l'explique, tout comme l'histoire de ses vicissitudes politiques est inséparable de celle de la capitale du royaume Abdelouadite. Les républiques marchandes de Pise et de Gênes conclurent au XIIe siècle une série de traités avec les souverains Almoravides et Almohades, Pise en 1133, 1166, 1186, Gênes en 1138, 1153-54, 1160-61 (2). Celui de 1166 fut conclu entre le fils de Abd el Moumen, Abou Yacoub Yousouf, et le consul de la République Cocco Griffi (3) ; l'acte du 15 novembre 1186 renouvelé en 1211 était signé de Abou Yacoub el Mansour, l'Almanzor des chroniqueurs chrétiens. Oran figurait parmi les ports de l'empire désignés à l'exclusion des autres pour les échanges commerciaux, en même temps que Tunis, Bougie, Ceuta et Almeria. Cette limitation était destinée à faciliter la surveillance des Européens, la perception des droits de douane et à empêcher la contrebande. Le même Almanzor, sollicité par le pape Innocent III, en 1198, de tolérer le rachat des captifs chrétiens par les Pères de la Rédemption (1), leur réservait un bon accueil, ainsi qu'aux Franciscains et aux Dominicains, qui obtenaient sous son règne et celui de ses successeurs, la permission de parcourir les ports de la côte.

(1) G. Marçais, *o. c.* p. 139.
(2) P. Boissonnade, *o. c.*
(3) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 49-50.

Ces relations avec les puissances maritimes de la Méditerranée occidentale furent plutôt favorisées que contrariées par les conquêtes de Jayme I, maître de Barcelone, de l'Aragon et de Majorque (1229). Oran, selon toute vraisemblance fut comme Ceuta et Bougie en relation avec les Catalans (2). En 1319 des rapports officiels étaient établis par Abou Hammou entre les Beni Zeyan de Tlemcen et Jayme II (3). Avec eux se glissaient les marchands de Montpellier, de Narbonne et de Marseille (4). Lorsque les Florentins furent maîtres de Livourne et de Porto Pisano, au début du XVe siècle, ils se substituèrent aux Pisans (5), mais ils furent vite éclipsés par les Vénitiens. Tous ces traités commerciaux reposaient sur les mêmes principes ; le type en est celui de 1339 entre Aboul'Hassan, sultan mérinide, et Jayme II, roi de Majorque, comte du Roussillon et de Cerdagne, seigneur de Montpellier (6). Interdiction de la piraterie et du pillage des navires, même naufragés — cette clause ne fut d'ailleurs guère respectée — commerce d'exportation libre, sauf pour certaines denrées soumises à des autorisations spéciales, notamment le blé, garanties pour la sécurité des personnes et des biens, droit d'avoir des consuls et d'établir des fondouks, véritables

(1) *Idem*, p. 70.
(2) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 74.
(3) E. de la Primaudaie, *o. c.*, p. 271. Lorsque plus tard Abou Hammou II voulut se rendre à Alexandrie, c'est sur un navire catalan mouillé à Mers-el-Kebir qu'il s'embarqua en 1390.
(4) P. Boissonnade, *o. c.*
(5) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 255.
(6) E. de la Primaudaie, *o. c.*, p. 272-73, et De Mas Latrie, p. 84-85.

quartiers murés pour le dépôt et la vente des marchandises, pour la « loge » des consuls et de leur chancellerie, voire même de ceux qui constituaient la « nation », permission d'entretenir une église ou une chapelle et un cimetière, fixation des droits divers de douane. Notons en passant que ces droits perçus à Oran devinrent sous les Zeyanides, grâce à la prospérité du commerce de Tlemcen, le revenu principal de leur trésor (1).

En application de ces traités, les Gênois d'abord, dès le début du XIIIe siècle et plus tard les Vénitiens au XVe eurent leurs fondouks à Tlemcen, en correspondance avec ceux d'Oran (2). Il est intéressant de noter que les Marseillais surent de très bonne heure se faire une place dans le commerce du Maghreb central. Emancipés comme les marchands de Narbonne et de Montpellier de la tutelle de Gênes et traitant avec la République en 1138 sur le pied d'égalité (3), il eurent à Oran dès la fin du XIIe siècle leur fondouk particulier, avec un directeur nommé par les Consuls de Marseille ; c'était un véritable petit quartier, ayant jusqu'à son four commun et ses bains publics. Il y eut même un Consul spécial (4)

(1) P. Boissonnade, *o. c.* Ils varièrent pour l'importation de 5 à 8 et 10 % ad valorem au XIIe et au XIIIe siècle, de 10 à 16 % au XIVe et au XVe ; à l'exportation ils se maintinrent autour de 5 %. Il fallait d'ailleurs y ajouter les taxes spéciales pour la manutention par les portefaix, des droits d'ancrage, de pesage, de mesurage, de magasinage, d'interprètes, de quittance. On comprend que les souverains musulmans, dont la caisse était toujours difficile à alimenter régulièrement, aient favorisé un commerce qui leur assurait des revenus solides.

(2) Léon l'Africain, *o. c.*, IV, p. 120, parle de leur fondouk et de leur loge consulaire établis à Oran.

(3) P. Boissonnade, *o. c.* Le trafic de Narbonne qui reposait sur l'industrie et le commerce de la laine fut de plus en plus contrarié par l'ensablement du port et du canal le reliant à la mer. Celui de Montpellier paraît avoir été plus prospère sous les rois d'Aragon et de Majorque pendant un siècle et demi. Les statuts de 1233 prouvent que ses marchands se rendaient à Oran avec les Catalans.

(4) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 90 et 117. Les statuts municipaux de 1228 parlent de ce fondouk et font allusion à ce consulat.

plus ou moins permanent, assisté de son chancelier, de ses notaires, de ses huissiers, de ses scribes. Nous ne manquons pas de détails, grâce aux précieuses archives de la Chambre Consulaire de notre grand port, sur les opérations qui se faisaient à Tlemcen, à Oran, comme à Ceuta ou Tunis. Des familles de marchands, comme les Manduel, associés à d'autres Français, à des Gênois, plus rarement à des Musulmans, mais très fréquemment à des Juifs, faisaient au XIIIe siècle le métier de bailleurs de fonds et de commanditaires, de commissionnaires et de mandataires, de noliseurs et d'armateurs, soit seuls, soit en participation ; leurs affaires embrassaient toute la Provence, le Languedoc et même la Catalogne (1). Les navires mouillaient à Oran où ils se rendaient en caravane à la belle saison, à Mers-el-Kebir en hiver. Oran venait pour l'importance des affaires après Ceuta et Bougie. Les importations, qui dépassaient de beaucoup les exportations, consistaient surtout en textiles, quelques soieries, mais surtout des draps et des toiles, draps d'Arras, de Châlons, écarlates de Paris, de Perpignan, de Montpellier, bourracans de Béziers, cotons filés et cotonnades, toiles de lin et de chanvre, plus de la mercerie, de la quincaillerie, un peu de corail travaillé, des fèves, des châtaignes cévenoles, du safran d'Albi ou du Comtat Venaissin, des vins, des épices, des parfums, des substances médicales, des produits tinctoriaux. Quant aux exportations, elles portaient presque uniquement sur les laines, les cuirs et les peaux, les grains, et parfois

(1) P. Boissonnade, *o. c.*, où l'on trouve de nombreux détails très précis, dont quelques uns ont été empruntés par nous. De 1220 à 1240, Etienne Manduel, associé avec Bernard de Conques, de Figeac, est en relation avec Oran. Son fils Jean y convoie lui-même des marchandises. En 1233 Bernard Manduel reçoit en commande six charges de coton pour 60 livres, qu'il s'engage à porter à Oran et Tlemcen ; on le voit emprunter à Oran à des changeurs une somme de 50 livres. Etienne en 1227 commandite le Juif Bonus Judas pour un voyage aux mêmes lieux. On trouve à Oran des bateaux nolisés par eux, « le Saint-Michel », le « Saint-Bonaventure », le Saint-Sauveur ».

sur les esclaves (1). Le XVe siècle vit la décadence de ce commerce, malgré les efforts du roi René et de Jacques Cœur sous Charles VII dont les diplômes mentionnent expressément Oran. Les persécutions dirigées contre les Juifs, les attaques des Espagnols et des Portugais, le réveil de la piraterie en représaille de la « reconquista », et surtout la concurrence des Gênois et des Vénitiens ruinèrent les entreprises de Marseille.

Le commerce des Florentins, successeurs des Pisans au XVe siècle, ne fut pas de longue durée. Un règlement de la Seigneurerie, de 1458 (2), fixant l'itinéraire des galères qui devaient voyager « en conserve », c'est-à-dire en convoi groupé, les conduisait par Tunis jusqu'à Cadix, avec à l'aller et au retour, un arrêt de six jours à Oran.

Les Vénitiens eurent une activité plus prolongée dont on trouve les traces jusqu'au milieu du XVIe siècle. Ils eurent dès le XIVe siècle leur fondouk à Tlemcen et à Oran, tout comme les Gênois (3). Leurs « galéasses » à quatre voiles, montées par 200 hommes d'équipage, fréquentaient Mers-el-Kebir. Tous les ans la « grande conserve de Barbarie », partie du Lido dans la deuxième quinzaine de juillet, faisait le tour de la Méditerranée occidentale et visitait Oran où elle ne séjournait pas moins de dix jours, alors qu'elle n'en consacrait que quatre à Bougie ou Alger (4). Les objets de leur commerce étaient à peu

(1) *Idem*, p. 26. Oran partageait ce commerce avec Ceuta, Bougie, Tunis, Tripoli. Il est question d'achats « d'esclaves sarrazins d'Afrique, féminins et masculins » vendus d'ordinaire 10 livres par tête, soit un peu plus de 200 francs. Le commerce de l'or et de l'argent monnayés a été également pratiqué.

(2) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 333. Il est à remarquer que le séjour à Alger et à Hone (Honeïn) n'était que de trois jours.

(3) E. de la Primaudaie, *o. c.*, p. 371.

(4) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 330. Une tradition nous est parvenue, selon laquelle ce serait un marchand vénitien, un certain Vianelli, qui aurait désigné au cardinal Ximenès Mers-el-Kebir comme étant la position la plus forte et le principal repaire de pirates, et Oran comme la ville la plus belle et la plus opulente de l'Afrique. (E. de la Primaudaie, p. 245).

près les mêmes que ceux dont trafiquaient les Gênois et les Catalans. Les Gênois achetaient particulièrement des écorces tannantes, des peaux, des fruits secs, et surtout de l'huile pour leurs savonneries, Tlemcen étant déjà le centre d'une région renommée pour ses oliviers (1). Les Vénitiens importaient beaucoup de tissus, des damas, des satins, des taffetas, des cotonnades, des verreries, des épices, des parfums tels que le musc, le benjoin, l'ambre, la civette, des joyaux et des perles, des pierres précieuses, rubis et turquoises, en général des marchandises de luxe, de prix élevé (2). Outre les laines, les cuirs, le coton cultivé dans la plaine de la Mléta, les haïks et les burnous fins, les tapis, produits renommés de l'industrie de Tlemcen, les sparteries, le cumin, la noix de galle, ils achetaient, eux et les Gênois, de beaux esclaves noirs pour eux ou pour les revendre à Tunis, à Tripoli ou en Egypte.

Oran fut en effet, comme port de Tlemcen, un entrepôt du commerce du Soudan, prospère sous les Zeyanides, commerce sur lequel nous ne manquons pas de renseignements (3). Tous les ans une caravane, à laquelle se mêlaient quelques marchands chrétiens, gagnait Sidjilmâssa, au Tafilalet, par Oudjda, Fez, Tadelah Aghmat, et de là Oualata (Youalaten), puis Tokrour sur le Niger, dans le royaume de Melli. Elle y portait les produits de l'industrie tlemcénienne et des marchandises européennes et ramenait de l'ivoire, de la poudre d'or, de l'ambre gris, des plumes d'autruche et des esclaves. Gênois et Vénitiens, à l'époque de la splendeur de leurs

(1) E. de la Primaudaie, *o. c.*, p. 275.

(2) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 266-77. Un document vénitien, émanant d'un certain M. Bartolomeo di Pasi da Vinetia (Venise, 1540), donne le catalogue de toutes les denrées importées et exportées, ainsi que quelques mesures et quelques prix.

(3) Abbé Bargès, *Mémoire sur les relations commerciales de Tlemcen avec le Soudan sous le règne des Beni Zeyan*. Paris, 1853. G. Marçais, *o. c.*, p. 155-56.

républiques, furent d'excellents clients pour tout ce trafic, même pour le moins avouable.

Il est impossible de se faire une idée nette de ce que put représenter en valeur comme en poids le commerce d'Oran et de ses ports. Il dut être en tous cas singulièrement troublé par les guerres, les sièges, les pillages, les changements de souverains, qui ne lui laissaient que de courtes périodes de répit. Il y a un contraste vraiment excessif entre les récits interminables, confus et fastidieux que les historiens ont donnés de ces luttes, suivant en cela fidèlement les traces des chroniqueurs musulmans, et d'autre part les affirmations peu étayées sur la prospérité d'Oran que nous trouvons chez les uns et les autres. On est ainsi amené à se défendre de beaucoup de scepticisme et d'un autre genre d'exagération. Au fond, il nous faut mesurer toutes ces choses à une autre échelle que celles de nos temps modernes. Une ville de 25.000 habitants pouvait passer au XVe siècle pour « une grande cité », et la fréquence des arrivages de petits bateaux dans un port faisait oublier cette notion du tonnage qui pour nous est inséparable de la navigation marchande. Quelques fortunes gaspillées dans les fêtes ont pu expliquer les malédictions lancées par El Haouwâri sur la « ville corrompue » d'Oran. En tous cas une impression domine toutes les autres : Oran n'exista que par Tlemcen, son commerce ne fut qu'un commerce de transit ; surtout d'importation de matières et d'objets de luxe destinés aux habitants d'une capitale qui, elle, connut sûrement quelque splendeur. Ses monuments en témoignent ; on en chercherait en vain quelque digne réplique à Oran. Il est indéniable, par ailleurs, que la population d'Oran augmenta entre le XIIIe et la fin du XVe siècle ; elle avait certainement franchi les murs de l'enceinte et il existait déjà sur le plateau de Karguentah un véritable faubourg. Mais il est permis de conjecturer qu'ici comme à Alger, l'exode des Andalous avant et après la prise de Grenade a fourni le principal appoint. C'est un fait plutôt tardif. Il n'est pas invraisemblable d'ailleurs, que ces immigrants, dont beaucoup étaient des artisans, aient apporté autre chose que le nombre et qu'ils aient pu donner aux petites industries de la ville une activité et un essor nouveaux ; assurément ils ne furent pas seulement des corsaires. Mais Oran ne pouvait prospérer que par ses relations avec un Tlemcen prospère lui-même.

Or, la décadence de Tlemcen, prodrome de la ruine, était déjà consommée au début du XVIe siècle : c'est une raison suffisante pour croire que les Espagnols, quand ils se rendirent maîtres d'Oran, le 17 mai 1509, ne recueillirent qu'un médiocre héritage.

II

Le 13 septembre 1505, Don Diego de Cordoba s'emparait de Mers-el-Kebir ; le 19 mai 1509, Don Pedro Navarro pouvait faire les honneurs de sa conquête d'Oran au Cardinal Ximenès de Cisneros, promoteur de cette expédition.

Venant après la prise de Melilla en 1497 et suivie en 1510 par celle de Bougie, elle apparaissait comme inaugurant une politique nouvelle de l'Espagne en Afrique du Nord, politique dont le dessin n'a peut-être pas été aussi nettement tracé dès l'abord que certains historiens l'ont imaginé (1). Quelque opinion que l'on ait sur ce sujet, il est indéniable que cette réaction contre la menace musulmane et les insultes de la piraterie, dont les intérêts matériels des populations maritimes de la péninsule avaient de plus en plus à souffrir, s'est imposée

(1) La question très complexe et encore incomplètement éclaircie à la lumière des documents publiés jusqu'ici a été très bien posée et discutée par F. Braudel dans les articles cités plus haut ; on ne peut que s'y reporter.

au début du XVIe siècle comme une mesure nécessaire de défense. Mers-el-Kebir était devenu un nid de corsaires, dont l'audace terrorisait les habitants des côtes (1) obligés de se protéger eux-mêmes, de veiller sans cesse et d'organiser une véritable « Hermandad » (2). Ximenès trouva en 1509 dans les cachots du Fort-Neuf d'Oran plus de 300 esclaves chrétiens (3).

Maîtres d'Oran, les Espagnols allaient-ils travailler à poursuivre une occupation étendue vers l'intérieur, et, s'ils ne faisaient pas la conquête du pays alentour, du moins à rétablir, à consolider les relations qui en avaient fait un débouché maritime et une place commerciale de quelque importance, et si possible à en créer de nouvelles ? Isabelle la Catholique et Ximenès ont certainement projeté de conquérir le royaume de Tlemcen (4). Lorsque Diego de Cordoba fut nommé gouverneur de la nouvelle possession espagnole, il reçut le titre de « capitaine général de la ville d'Oran, de la place de Mers-el-Kebir et du royaume de Tlemcen ».

Le corsaire levantin Aroudj s'étant lancé à la conquête de tout le Maghreb central, le royaume de Tlemcen était menacé. Si les Turcs réussissaient à s'en rendre maîtres, Oran était à jamais bloqué. Abou Hammou III luttait alors contre son neveu Abou Zeyan, détrôné par lui, qui avait appelé l'envahisseur. Le gouverneur marquis de Comarès comprit qu'il ne pouvait rester neutre ; il répondit à l'appel d'Abou Hammou réfugié à Oran, le ramena à Tlemcen, poursuivit Aroudj, dont la tête fut apportée à Oran — le fait est symbolique — et le souverain rétabli paya sa dette de reconnaissance en se déclarant tributaire du roi d'Espagne (1). Le comte d'Alcaudète, le vaillant capitaine général, ne cessa pendant tout son gouvernement, de 1534 à 1558 (2), de lutter contre les Turcs et leurs alliés, pour les éloigner d'Oran et sauver l'indépendance du royaume de Tlemcen, vassal de l'Espagne. De là ses interventions dans les luttes intestines des derniers Zeyanides, la tentative malheureuse qui aboutit à la débandade de Tibda, sur l'Isser, en juin 1535, celle encore plus désastreuse de son lieutenant, Don Martin de Agulo sur Tlemcen en 1543, et enfin son succès personnel, la même année, la réinstallation de Abou-Adballah à Tlemcen : succès bien précaire, son protégé en ayant été chassé et les Espagnols ayant échoué dans une pointe dirigée contre Mascara. C'était au lendemain de l'échec retentissant de Charles Quint devant Alger (1541). La menace turque contre Oran se dessinait de plus en plus. Si les soldats de Hassan Pacha avaient abandonné Tlemcen, il avait du moins établi un gouverneur à Mostaganem. Le comte d'Alcaudète, toujours en éveil, tentait en vain en 1547 de s'emparer de cette place qui était devenue le quartier général et le point de départ des attaques dirigées contre Oran. Abandonné par le gouvernement de Charles Quint trop occupé par les affaires d'Europe et d'Orient, il devait résister en 1556 à une entreprise turque dans l'Ouest, conduite par le renégat Hassan Corso qui faillit réussir, et, lorsque décidé à se donner de l'air à tout prix, il se lança contre Mostaganem secouru par Hassan Pacha, il n'aboutit qu'à un échec

(1) J. Cazenave, *Oran, cité berbère*, p. 77. En 1500 ils avaient enlevé 60 personnes sur une plage voisine de Carthagène ; en 1505 ils incendiaient de nuit des navires mouillés dans le port même de Malaga, et la même année ils saccageaient les faubourgs d'Elche et d'Alicante. Les corsaires espagnols de Carthagène répondaient d'ailleurs à ces expéditions par des coups de main sur la côte africaine, de Mers-el-Kebir à Arzeu.

(2) F. Braudel, *o. c.*, p. 61 et note 1. De cette époque datent les « atalayas », tours de guet encore visibles sur les côtes méditerranéennes de l'Espagne.

(3) H. L. Fey, *o. c.*, p. 63.

(4) F. Braudel, *o. c.*, p. 47-48. Ernest Mercier, *o. c.*, II, p. 423.

(1) Ernest Mercier, *o. c.*, III, p. 23.

(2) Paul Ruff, *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudète*. Paris, 1900. (Publication de l'Ecole des Lettres d'Alger).

suivi d'une retraite lamentable où il sauva son honneur en sacrifiant sa vie.

Cette date de 1558 est capitale dans l'histoire d'Oran. Les Turcs, maîtres de Mostaganem, installaient leur garnison dans le Mechouar de Tlemcen : à partir de ce moment Oran ne cessa d'être bloqué. La politique de Philippe II se concentra sur la Méditerranée orientale et sur la Tunisie qui en gardait l'accès. Après la reprise de Tunis et la prise de La Goulette par les Turcs en 1574, il ne restait plus aux Espagnols sur les côtes de l'Afrique du Nord que les places d'Oran, de Mers-el-Kebir et de Melilla, seuls points d'appui pour leurs flottes dans la lutte contre les corsaires barbaresques. On comprend qu'ils aient tenu à les garder.

Il nous a paru nécessaire de rassembler et de résumer ces quelques faits sans lesquels on ne peut comprendre la décadence économique d'Oran, condamné dès lors à n'être plus qu'une place forte et une garnison. Et quelle garnison, qui, de 1558 à 1708, ne subit pas moins de sept attaques sérieuses dont la dernière chassa les Espagnols d'Oran et de Mers-el-Kebir ! (1). Ils y revenaient avec le comte de Montemar en 1732, pour y être attaqués de nouveau par le bey de Mascara. Cependant, on peut dire que, de 1734 à 1770, la ville connut une tranquillité relative ; ces années ont été sans doute les meilleures que les malheureux habitants civils et militaires aient connues sous la domination espagnole. En tous cas, la situation resta toujours telle que, si l'honneur de l'Espagne n'avait pas paru engagé, Oran aurait été abandonné dès 1734 : c'était la solution proposée au gouvernement de

(1) Siège de Mers-el-Kebir par Hassan Pacha en 1563, attaque d'Oran par les Turcs en 1604, siège par terre et par mer en 1639, de Mers-el-Kebir en 1675, coup de main tenté sur Oran par Moulay Ismaïl, sultan du Maroc en 1673, enfin blocus des deux places par le bey de Mascara et les Turcs d'Alger depuis 1705, chute d'Oran en 1707 et capitulation de Mers-el-Kebir en 1708.

Madrid par le gouverneur Don José Vallejo dans son remarquable rapport d'inspection (1). Elle ne devait s'imposer qu'en 1791, par le traité du 12 septembre conclu avec le Dey d'Alger.

Nous possédons quelques renseignements, peu précis d'ailleurs, sur la population d'Oran entre le début du XVIe siècle et la fin du XVIIIe ; ils suggèrent quelques réflexions. Au début du XVIe siècle, Léon l'Africain l'estimait à 6.000 feux, près de 25.000 habitants. Or, du mémoire de Vallejo mentionné plus haut, il ressort que pendant la première occupation espagnole, de 1509 à 1708, le chiffre de la population civile ne dut guère dépasser 2.000 (2), et que celui de la garnison fut rarement supérieur à 1.500 ; il faut ajouter que l'auteur du rapport ne tient pas compte des « desterrados », exilés et relégués d'Espagne ni des éléments indigènes, Maures ou Juifs qui furent d'ailleurs de plus en plus réduits. On peut estimer à 6.000 au maximum l'ensemble de la population. Elle apparaît ainsi singulièrement réduite par rapport à celle de l'époque musulmane. Il n'y a rien qui puisse faire écarter cette conclusion.

On peut tout d'abord admettre qu'à l'arrivée des Espagnols en 1509, la population indigène musulmane a abandonné la ville en masse ; ce fut toujours la règle en pareil cas. Il est d'autre part bien établi que les nou-

(1) *Mémoire sur l'état et la valeur des places d'Oran et de Mers-el-Kebir* écrit dans les premiers jours de l'année 1734 après son inspection générale, par Son Exc. Don Joseph Vallejo, Commandant général, traduit et annoté par Jean Cazenave. (*Revue Africaine*, 2e et 3e trim. 1925). L'auteur concluait ainsi : « Cette ville sera toujours, quoi qu'on dise, un poids mort pour notre royaume. » (p. 33) et il ajoutait plus loin « La baie et le port de Mers-el-Kebir ne peuvent nous servir qu'à la condition de posséder Oran et on ne peut conserver Oran qu'à la condition de posséder en même temps Mers-el-Kebir ».

(2) *Idem*. p. 29-30. Lorsque Vallejo parle de 500 « habitants », il faut évidemment corriger et lire « 500 feux ». Le rapport de Don Harnaldo Hontabat (1772) dont nous parlons plus loin, autorise cette correction. Il y est dit (p. 13) : « Au temps de la première occupation, on comptait 500 *maisons* et 2.000 habitants ».

veaux maîtres d'Oran ne firent rien pour y attirer ceux qu'ils appelaient les Maures, dénomination qu'ils appliquaient à tous les Musulmans, qu'ils fussent citadins ou gens de tribus, sédentaires ou nomades, Arabes ou Berbères. Les témoignages sont nombreux de leur méfiance vis-à-vis des Indigènes et de leur répugnance à les admettre dans l'enceinte de la ville (1). Il n'y laissèrent séjourner à demeure que les esclaves domestiqués que leur procuraient les expéditions hors des murs et les contingents auxiliaires qu'ils prirent à leur solde, réduits en nombre d'ailleurs, et toujours plus ou moins suspectés.

Les Juifs, restés après leur arrivée et retenus par leurs affaires, et peut-être aussi ceux qui, après avoir fui, revinrent vite reprendre leur place, ne trouvèrent pas certainement la sécurité qui plus tard, après l'occupation française, a attiré de nombreux immigrants, du Maroc notamment, et a permis à cet élément du peuplement algérien de prospérer librement. Ferdinand d'Aragon eut l'idée de repeupler la ville « entièrement de chrétiens » (2). Dès les premières années, des ordres religieux, celui des Dominicains notamment, s'y établirent et avec eux l'Inquisition ; on comptait sur la propagande religieuse pour faire des conversions. Le comte d'Alcaudète réclamant en 1539 l'envoi de prêtres et de moines instruits, connaissant les langues hébraïque et arabe, déclarait que « dans une frontière comme celle-ci, il y a toujours des Maures et des Juifs dont ils peuvent gagner les âmes » (3). En 1669, par ordre de Madrid et sur les

(1) Les Arabes de la campagne ne pouvaient entrer dans la ville que par une porte déterminée, les yeux bandés, et après avoir été fouillés. (Baron Baude, *L'Algérie*, tome II, Paris, 1841, p. 6).

(2) F. Braudel, *o. c.*, p. 48. Il s'agit d'instructions données à Pedro Navarro — et Pellissier de Reynaud (*o. c.*, p. 22), qui parle d'un recensement fait en 1510. On trouva 1.600 habitants en état de porter les armes.

(3) *Idem*, p. 79. Le terme de « frontière », traduction de « frontera » désignait les places fortes extérieures au royaume.

suggestions du gouverneur marquis de Los Vélez, les Juifs furent expulsés en masse (1). Cette politique n'était favorable ni au peuplement ni au commerce d'Oran.

Quant aux « Maures », si on leur permit exceptionnellement de rentrer dans la place quand ils étaient bloqués et serrés de trop près par les tribus ennemies (2), ils fournirent surtout des prisonniers que l'on distribuait ou que l'on vendait. Les conversions qui auraient certainement fixé les transfuges de l'Islam à Oran ne furent que des accidents (3); il y eut en revanche dans chaque famille espagnole des domestiques plus ou moins esclaves (4).

On peut conclure de tout cela que la population civile d'Oran, au début du XVIIIe siècle était à peu près entièrement espagnole — et bien faible en nombre, comme nous venons de le voir.

Lorsque les Espagnols, après une courte éclipse, de 1708 à 1732, reparurent dans la place, on comptait dans

(1) J. Cazenave, *Les gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 37.

(2) Marcel Bodin, *L'agrément du lecteur*, par Si Adbelkader el Mecherfi (*Revue Africaine*, 2e sem. 1924, p. 253). L'auteur cite notamment la tribu des Ounazera.

(3) Dans son mémoire, Vallejo (*o. c.*, p. 48) nous donne des renseignements précis. Il a consulté en effet dans l'église paroissiale les anciens registres du XVIIe siècle. « On administrait en moyenne le baptême à une trentaine de Maures chaque année. Encore m'a-t-on affirmé que de tous ces Infidèles seuls continuaient à vivre en bons catholiques ceux qui recevaient le sacrement avant l'âge de sept ans. » Les enfants en bas-âge capturés dans les razzias étaient d'ailleurs baptisés d'office (*Mémoire* déjà cité, p. 48, note de M. Cazenave). En 1535, le comte d'Alcaudète annonçait comme une deuxième victoire : « Cinquante (Arabes) de ceux qui ont été pris dans les razzias ont été baptisés ». (F. Braudel, *o. c.* p. 79).

(4) Le mémoire de Vallejo renferme sur ce point quelques détails intéressants. Parmi le butin provenant des razzias, le capitaine général avait le droit de choisir un Maure et une Mauresque ; le reste était distribué entre les officiers, les soldats, les fonctionnaires ou vendu. Vallejo se plaint que « dès leur naissance, les enfants étaient confiés aux soins des nourrices et d'esclaves indigènes ; ils en arrivaient ainsi, dans leurs goûts et dans leur façon de vivre, à ressembler aux Infidèles, dont ils ne se différenciaient que par le nom. » (p. 47).

l'enceinte 400 maisons, logement des Maures qui avaient repris possession de la cité (1) ; il y eut donc à peine 2.000 habitants pendant cette période d'occupation musulmane.

Un rapport officiel de 1738 (2) nous donne le dénombrement suivant : 330 maisons, dont 120 occupées par les officiers et les services de la place. 1.000 habitants civils, 1.635 « desterrados », 757 « Maures soumis », 5.555 hommes de la garnison, soit en tout 8.947 habitants. Le petit nombre des civils s'explique aisément : lorsque les Espagnols entrèrent dans la ville, elle était déserte, ayant été abandonnée par les Maures épouvantés et il fallut qu'elle se repeuplât de gens venus d'Espagne (3), des marchands et des fonctionnaires. Les « desterrados », prisonniers ou libres furent, à ce qu'il semble, de plus en plus nombreux (4). Ils fournissaient la main-d'œuvre pour les travaux publics et en cas de nécessité collaboraient avec la garnison pour la défense de la place et pour les reconnaissances (5). On finit par former avec des exilés et des condamnés des compagnies de fusiliers qui eurent leur casernement spécial. En 1770 (6), il y avait 2.821 déportés répartis entre 8 quartiers (1). Les désertions étaient fréquentes ; s'il a pu y avoir des renégats parmi ces « desterrados », beaucoup de ces fugitifs ont été massacrés ou envoyés comme esclaves dans les bagnes d'Alger (2). Quant aux « Maures soumis » ou « Moros de Paz », il faut entendre par là ces corps auxiliaires appelés « Al mogatazes » (3) qui formèrent d'abord une compagnie à la solde du roi et sans doute ensuite des escadrons (escadrillas de campo) campés plus que logés dans quatre « aduares » (douars) au quartier de la Marine, par conséquent en dehors des murs de l'enceinte (4). Ils n'inspirèrent jamais qu'une médiocre confiance (5). Sans doute cette dénomination de « Maures soumis » recensés en 1738 désigne-t-elle aussi des réfugiés des tribus qui avaient donné quelques gages de fidélité.

Quant à la garnison, le chiffre en avait singulièrement augmenté depuis la première occupation espagnole : signe bien manifeste de l'insécurité qui régnait à Oran au XVIIIe siècle. Il avait toujours varié selon les circonstances et les nécessités. Quand les Espagnols ne purent plus compter sur les tribus liées par des traités, ils furent obligés de renforcer les effectifs, ne fût-ce que pour occuper les ouvrages défensifs qu'ils multiplièrent. Ainsi

(1) Mémoire, *o. c.*, p. 13.

(2) Cité par M. Meunier, *Notice sur le port d'Oran.* (Min. des Trav. Publics. Ports Maritimes de la France, tome VIII, 1re partie. Paris, 1890, p. 247).

(3) *Histoire d'Oran par le marquis de Tabalosa*, trad. Jean Cazenave. Oran, 1930, p. 18-19.

(4) On ne peut fixer la date à laquelle on commença à peupler les bagnes d'Oran. Il apparaît bien que ce fut dès l'origine de l'occupation espagnole ; le mémoire de Vallejo y fait une allusion rétrospective. Il faut distinguer entre les condamnés et les exilés, parmi lesquels se sont trouvés des personnages de rang.

(5) Don Harnaldo Hantabat, *Relacion general de la consistencia de las Plazas de Oran y Mazarquivir* (31 déc. 1772), publiée par M. le commandant Pellecat, Oran, 1924 (*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Archéol. d'Oran*, 2e, 3e et 4e trim. 1924, p. 35-36). On avait au XVIIIe siècle réuni dans un quartier spécial six compagnies de fusiliers « pour faire les reconnaissances et pour se garder ».

(6) H. Fey, *o. c.*, p. 217-220.

(1) *Idem*, p. 36. Outre ce casernement, on comptait à cette date six quartiers dans la place, dont un pour les « exilés à la chaîne et les plus mutins », et un pour les « exilés inhabiles aux travaux et employés au nettoyage » ; un septième se trouvait au « château de Rosalcazar ».

(2) G. T. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale.* Paris, 1826, tome II, p. 133. En 1785, la cour de Versailles racheta pour 644.200 livres 315 esclaves d'Alger « déserteurs échappés successivement d'Oran et tous, ou presque tous, anciennement flétris par les lois dans leur patrie ». Raynal signale que cette libéralité souleva « l'indignation des gens de bien ».

(3) Voir sur l'origine de ce nom M. Bodin, *o. c.*, p. 225.

(4) F. Fey, *o. c.*, et Hontabat, *o. c.*, p. 55.

(5) F. Braudel, *o. c.*, p. 80 et note 1.

s'explique que la troupe ait toujours, depuis 1732, dépassé en nombre la population civile de la ville.

Celle-ci avait augmenté de 1738 à 1770, date d'un recensement officiel (1). On dénombrait alors 532 maisons et 42 édifices publics, 2.377 bourgeois « sans compter les Maures réfugiés », 2.821 déportés et 4.383 officiers et soldats, non compris la Marine. On peut estimer l'ensemble à une dizaine de mille habitants.

En 1785 (2), la population était d'environ 12.000 âmes. Les chiffres officiels accusaient 7.793 habitants, dont 6.570 hommes et 1.223 femmes, y compris 2.214 déportés et 199 Maures soumis. La garnison ne paraît pas avoir été comptée dans ce total. Un voyageur bien informé qui a séjourné à Oran en 1788, J. Ad. Fhrn von Rehbinder, consul allemand de Hambourg, lui attribuait une population totale de 12.000 habitants (3).

On est, semble-t-il, fort suffisamment renseigné par tous ces chiffres sur ce que put être Oran privé de l'élément indigène Andalou et Juif qui aurait certainement vivifié cette pauvre cité déchue et en aurait fait autre chose qu'une garnison et un « presidio ».

Comme il fallait s'y attendre, l'histoire urbaine d'Oran est avant tout une histoire de fortification. Ce fut évidemment la première préoccupation de ses maîtres ; aussi les détails abondent-ils sur cet objet et l'on a pu en former un faisceau serré (4). Nous ne pouvons la négliger complètement ici : car on ne doit pas oublier que les Espagnols nous ont, à cet égard, préparé le logement, et que leurs forts comme leurs bâtiments — ceux du

(1) H. Fey, *o. c.*, p. 217-220.

(2) J. Cazenave. *Les Gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 42.

(3) J. Ad. Fhrn von Rehbinder, *Nachrichten und Bemerkungen über den Algierschen Staat.* Erster Theil. Altona, 1798, p. 34.

(4) On les trouvera rassemblés et longuement exposés dans le livre de F. Fey. Le rapport de Montabat, Colonel commandant les Ingénieurs (le Génie) est le document de première main que l'on doit consulter pour une étude sur ce sujet.

moins qui subsistaient en 1831 — ont constitué le principal du domaine militaire, dont l'existence a pesé et pèse encore sur les destinées de la ville.

Dès son origine, la ville de Ouahrân avait été murée, selon la coutume. Tous les historiens et les géographes qui en parlent au Moyen-Age n'oublient jamais de la signaler comme étant une place-forte. Edrisi ajoute même qu'elle est « entourée d'un mur de terre construit avec art », et muni de tours espacées (1). L'enceinte était donc en pisé, comme celle d'Alger à la même époque. Il dut y avoir de bonne heure, sinon dès les premières années une Casbah, au point le plus élevé. La topographie du site en détermina naturellement l'emplacement, sur la rive gauche du ravin et au-dessus, dominant à la fois les sources et la ville. C'est là que le gouverneur logeait et qu'il reçut en 1347 le sultan mérinide Aboul Hassan. C'est à ce prince que l'on doit attribuer la construction du Bordj-el-Ahmar à Oran (2) et du Bordj-el-Mersa à Mers-el-Kebir, qui furent depuis, les ouvrages maîtres de la défense des deux places. Le premier était destiné à couvrir la ville du côté de la plage et vers l'est, en avant du ravin, et à surveiller particulièrement les abords du plateau de Karguentah. C'est le Fort-Neuf actuel, qui resta après 1831 le réduit de la place ; il fut habité pendant quelque temps par les premiers gouverneurs espagnols. A l'origine il ne fut qu'un massif de trois hautes tours reliées par des courtines, que l'on voit encore fort bien du côté Ouest enclavé dans les construc-

(1) Edrisi, *o. c.*, p. 90.

(2) R. Basset, *o. c.*, p. 18. — H. Fey, *o. c.*, p. 62. Il porta aussi sous la domination musulmane les noms de Bordj el Mehal (fort des Cigognes) et de Bordj el Djedid (fort neuf). Des traditions incontrôlables et suspectes en faisaient, soit une ancienne forteresse vénitienne, soit un château de l'Ordre de Malte. Le nom de tour des Maltais lui resta sous les Espagnols : ne serait-ce pas pour rappeler quelque fait d'armes des chevaliers qui ont pu figurer dans le corps expéditionnaire de 1509 ?

tions du Fort-Neuf. Il n'est pas question d'autres fortifications dans les récits de la prise d'Oran en 1509.

Les Espagnols travaillèrent sans cesse à restaurer, à refaire même les murs de l'enceinte, à agrandir la vieille forteresse de l'Alcazaba (Casbah) et à doter la place d'ouvrages nouveaux plus solidement construits avec la pierre des carrières de Saint-André. Entre 1518 et 1534, le deuxième marquis de Comarès (1) fit élever le « Castillo de la Mona » (château de la guenon) (2), le fort Lamoune des Français, pour battre la petite anse qui avait toujours servi de débarcadère, et le « Castillo de los Santos », au point culminant des mamelons qui dominaient à l'Est le ravin de l'oued Er-Rehi (oued des Moulins) ; on l'appela dans la suite « fort Saint-Philippe ». Le comte d'Alcaudète paraît avoir présidé à des travaux importants : construction d'un petit fortin en solide maçonnerie sur la pointe Ouest du rocher où s'élevait le Fort-Neuf que les Espagnols dénommaient « Rozalcazar » (3) ; plus à l'Est et pour battre la plage de Karguentah, le fort Sainte-Thérèse ; enfin, un peu au Sud, et non loin du fort des Saints, le fort San Fernando (Bordj-bou-Beniqa ou Bordj Ras-el-Aïn des Indigènes), qui gardait l'accès des sources du ravin. C'est peut-être à cette époque que furent jetées au Nord-Ouest de la place les fondations du Fanal ou « Hacho » (Vigie), une lunette placée au bord d'un ressaut de la montagne d'où

(1) J. Cazenave, *Les gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 34.

(2) H. Fey, *o. c.*, p. 76-77. Les indigènes l'appelaient « Bordj el Youdhi » en souvenir de la trahison d'un Juif qui aurait en 1509 livré aux Espagnols une porte de la ville voisine de son emplacement.

(3) Traduction espagnole de Râs el Qas'r qui signifie « tête du château ». Quant au fortin, H. Fey (p. 105) signale qu'on en voyait encore les vestiges en 1856 à l'extrémité de la promenade de l'étang. Quant au fort Sainte-Thérèse, il existait intact à la même date, et les derniers restes n'ont disparu que tout récemment avec le roc qui les portait. Le fort San Fernando était complètement ruiné.

l'on pouvait surveiller la petite et la grande baie ; elle a été l'origine du fort Saint-Grégoire élevé à sa place en 1588 par Don Pedro de Padilla (1). Ces fortifications eurent à souffrir lors de l'attaque de Hassan Pacha en 1563. Le fort des Saints notamment fut détruit (2). On construisit avec de grandes difficultés, grâce à la main-d'œuvre fournie par la tribu alliée des Hamian (3) le fort de Santa Cruz qui dominait celui de Saint-Grégoire, mais était par ailleurs commandé par la Meseta, le plateau du Murdjadjo. Enfin, à la fin du XVIe siècle, la ville fut munie du côté du Nord, de la Marine, par conséquent, d'une épaisse muraille destinée à la fois à servir de courtine et à soutenir les terres du plateau tranché à pic (4). Elle forma dès lors une ligne de séparation très nette entre la ville et le faubourg, extérieur alors, de la Marine et du port.

Nous n'avons aucune mention de travaux importants exécutés au XVIIe siècle. Sans doute l'argent manquait-il et le gouvernement de Madrid était-il trop occupé ailleurs. Les fortifications de Mers el-Kebir, mal entretenues, tombaient en ruines (5) ; à Oran on travailla pendant tout le cours du siècle à agrandir le Château-Neuf ; on construisit le fort Saint-André entre le Rozalcazar et le fort de Saint-Philippe qui fut refait et fort mal (6).

(1) H. Fey, *o. c.*, p. 61 et J. Cazenave. *Mémoire de Vallejo*, p. 41, note 1.

(2) H. Fey, *o. c.*, p. 103-107. Il est question à cette occasion d'un petit fortin, dit de San Miguel élevé sur le point culminant de la montagne de Mers-el-Kebir.

(3) M. Bodin, *o. c.*, p. 211.

(4) H. Fey signale qu'on la voyait encore très bien en 1856, au-dessous de l'église Saint-Louis, du côté de la mer.

(5) J. Cazenave, *Les gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 37. Il en était ainsi dès 1675 lors de l'attaque dirigée contre cette place par les Turcs et les Maures. Le mémoire de Vallejo montre qu'il en était encore ainsi en 1734 (p. 11).

(6) *Mémoire de Vallejo*, *o. c.*, p. 17. « Dans le mortier de ses murailles il y a plus de terre que de chaux : ainsi un seul coup de canon y causerait d'assez grands préjudices ».

Pendant le gouvernement des beys, de 1708 à 1732, les fortifications furent complètement laissées à l'abandon, on alla jusqu'à arracher les pierres de taille qui couronnaient les murs et à enlever même la terre des glacis pour construire les bâtiments du Beylik ; on laissa s'entasser au pied des escarpes d'infâmes gourbis dont les immondices laissèrent des traces longtemps visibles. La muraille, il faut le dire, était d'ailleurs « très étroite et fort irrégulière, sans boulevards », elle ne possédait que « quelques tours réparties çà et là », elle était « dépourvue presque partout de parapets » (1). Seule la Casbah reçut quelques agrandissements et une belle construction qui devint dans la suite la demeure des gouverneurs espagnols.

Peu après la reprise d'Oran par le comte de Montemar (1732), le marquis de Villadarias inaugura une série de travaux qui étaient à peine terminés en 1790. Don José Vallejo (1733-1738), leur donna une impulsion particulière avec l'aide de trois ingénieurs militaires distingués. La défense de la place était alors assurée par quatre châteaux-forts, Santa Cruz, St-Grégoire, St-Philippe et Rozalcazar. Le nouveau gouverneur déclarait que « la perte d'un de ces châteaux la laisserait sans défense ». Celui de Saint-Grégoire était en bon état. Il fallut refaire à peu près entièrement celui de Santa Cruz endommagé en 1732 par les batteries et les mines des Maures. C'est alors que fut conçu le projet, exécuté en 1771 par le célèbre ingénieur Hontabat, de séparer l'ouvrage de la montagne par un ravin taillé dans le roc. Le fort Saint-Philippe fut complètement reconstruit, en raison des malfaçons dont avait souffert l'ouvrage, lors de sa première réfection. Celui de San Fernando et le petit

(1) Voir le même mémoire sur l'état de tous ces ouvrages en 1734. On trouvera ainsi des renseignements sur les travaux exécutés de 1732 à 1832 dans l'*Histoire d'Oran*, du marquis de Tabalosos, *o. c.*

ouvrage de Saint-Charles situé légèrement à l'Est furent réparés : c'était une des positions les plus sensibles de la défense, à cause du voisinage des sources. Le fort Saint-André bien construit fut pourvu de glacis ; malheureusement une terrible explosion devait le détruire en 1769. Rozalcazar, singulièrement agrandi de 1663 à 1701 par rapport au Bordj-el-Ahmar qu'il englobait était le meilleur boulevard de la place, avec ses murailles solides et épaisses, et ses douves profondes. Il y avait en outre des réduits aménagés dans les courtines de l'enceinte, des vigies, des lunettes en avant des murs de l'Est sur le plateau de Karguentah, comme le fortin Saint-Louis, la « Torre Gorda » à proximité de la porte de Tlemcen, et tout un réseau de mines et de galeries souterraines creusées pour relier les éléments de la fortification. Cette œuvre fut poursuivie activement par le successeur de Vallejo, don José de Aramburu.

Travail assurément très remarquable, étant donné surtout les moyens réduits dont disposaient ces gouverneurs qui se plaignaient sans cesse de manquer d'argent, de matériaux et d'ouvriers (1), mais on peut se demander s'il valait les résultats qu'on pouvait en attendre. « L'Espagne, écrivait Vallejo dans son rapport de 1734, a troqué des monceaux d'or contre des montagnes de pierre ». Il ajoutait plus loin que la place forte d'Oran avait cessé d'être considérée par les Maures et les Turcs comme imprenable — ce qui était grave pour l'avenir.

« La ville d'Oran n'a que deux portes », écrivait le Dr Shaw (2) qui la visita en 1730 ; « elles sont toutes deux du côté de la campagne ». Celle qui est appelée la

(1) *Mémoire de Vallejo, passim.* En 1840, le baron Baude (*o. c.*, p. 9) écrivait que les fortifications des Espagnols « ne coûteraient pas moins aujourd'hui de 38 millions, d'après les évaluations de nos officiers du Génie ».

(2) Dr Shaw, *Voyage dans la Régence d'Alger*, trad. Mac Carthy, Paris, 1830, p. 224-229.

« porte de la mer », parce qu'elle est la plus voisine du port, est surmontée d'une grande tour carrée que l'on pourrait armer en cas de besoin. Près de l'autre, appelée la « porte de Tlemsen » on a élevé une batterie ». La porte de mer ou porte de Canastel, « si basse qu'elle ressemblait aux portes d'une cave plutôt qu'aux portes d'une ville », fut reconstruite à neuf, sur deux arceaux, entre 1734 et 1738 (1) ; on en aménagea les débouchés, notamment le chemin de Rozalcazar, on remplaça le vieux pont qui franchissait le ravin par une « construction jolie et très solide ». On ouvrit en 1754 une nouvelle porte, celle du Santon (del Santo) au Nord-Ouest de l'enceinte ; c'est de là que partait le chemin de Mers-el-Kebir.

Il nous est impossible de dire ce qu'avait été exactement la ville, pendant la domination musulmane. L'enceinte, que les Espagnols conservèrent en l'améliorant et en la fermant du côté de la mer, avait un peu plus de 2.500 mètres (2). Mais les constructions n'occupaient probablement d'une manière dense que la rive gauche du ravin, la rive droite étant bordée de jardins et de moulins. A l'époque la plus prospère, celle du XVe siècle, la population déborda sur le plateau de Karguentah et du côté de Ras el Aïn au Sud, où il exista de véritables faubourgs (3). Edrisi, et plus tard Léon l'Africain ne nous donnent aucun renseignement précis sur

(1) Meunier, *o. c.*, p. 245, où se trouve analysé un rapport inédit sur les travaux exécutés de 1734 à 1738. L'auteur note que l'une de ces voûtes existe encore (en 1886) sur la place Kléber et donne accès à la rue Rampe de Madrid. Le chemin de Canastel fut bordé de peupliers et de platanes dont il restait encore quelques sujets en 1858. Voir H. Fey, *o. c.*, p. 166.

(2) H. Fey, *o. c.*, p. 168. En 1790, elle mesurait 2.557 mètres.

(3) E. de la Primaudaie, *o. c.* La mosquée et le marabout de Karguentah furent, lors de la prise d'Oran en 1509, le refuge de défenseurs qui résistèrent héroïquement pendant cinq jours. Quant au faubourg de Ras el Aïn il fut de tous temps le refuge des tribus qui venaient s'abriter sous la protection de la place.

les constructions publiques ou privées et nous parlent seulement de grands bazars, d'ateliers d'artisans, de boutiques, de collèges — entendons par là les médersas où enseignèrent quelques savants renommés dans l'Islam — d'hôpitaux, de bains, d'hôtelleries. Nous ne savons même pas où se trouvaient les fondouks des chrétiens. Les Juifs, selon la coutume, furent sans doute refoulés contre le rempart de l'Est où on les rétablit en 1791. Il est significatif que les voyageurs arabes ne nous aient mentionné aucun monument public, aucun palais, aucune grande mosquée (1). Ce sont les documents espagnols qui nous apprennent qu'après l'occupation on consacra les deux principales mosquées à Notre-Dame de la Victoire et à Saint-Jacques (2). Il est difficile de croire que cette ville ait été autre chose qu'un entassement de médiocres constructions serrées entre des rues non pavées, étroites et fortement déclives. On peut le déduire des aménagements que les Espagnols furent obligés d'y pratiquer.

En 1734, lors de son retour, Vallejo décrivait ainsi la ville qu'ils avaient retrouvée : « Dans l'enceinte de la ville on compte environ 400 maisons qui sont si petites et si misérables qu'il vaudrait mieux parler de chaumières que d'édifices ; car presque toutes ont été construites récemment par les Maures, et avec des matériaux si mauvais qu'on ne tire jamais le canon sans nécessité pour éviter les dommages que cause un peu partout son seul fracas » (3). Il est vrai qu'il s'agit, d'après l'auteur même, d'une reconstruction plus ou moins hâtive de la

(1) Le magnifique palais maure de la Casbah dont parle Vallajo (p. 13) paraît bien avoir été construit par les Turcs lorsqu'ils agrandirent la citadelle après 1708.

(2) H. Fey, *o. c.*, p. 108. L'église de N. Señora de a Victoria était la chapelle du couvent des Bernardins ; c'est sur son emplacement que fut construite par les Français l'église Saint-Louis.

(3) *Mémoire*, *o. c.*, p. 13.

ville par les Musulmans, entre 1708 et 1732, sur les ruines de la première ville espagnole. Mais en était-il bien autrement avant 1509 ? On ne saurait l'affirmer.

Sur la ville espagnole nous sommes mieux renseignés. Il semble bien que les préoccupations militaires ont dû, au XVIe et au XVIIe siècles absorber l'attention des gouverneurs, et que les principaux aménagements, notamment les 42 édifices publics mentionnés en 1770 datent pour la plupart du XVIIIe, de la deuxième occupation. Auparavant, les casemates, les casernes, les magasins militaires, les églises et les couvents constituaient sans doute à peu près tout le bilan de l'urbanisme oranais.

Il n'en fut pas de même après la réinstallation des Espagnols en 1732. Dès le début, des améliorations importantes furent apportées à la voirie (1). Toutes les rues sans exception furent pavées ainsi que la place principale, la place d'Armes (place de l'Hôpital actuelle), où se trouvait le centre de la ville et où avait lieu la parade de la Garde. Pour relier la Marine à la porte de Canastel on élargit le sentier étroit où deux voitures ne pouvaient se croiser, on tailla dans le roc, on fit des murs de soutènement. Des constructions privées nouvelles s'élevèrent, les commerçants se rapprochant de la Marine. Pour l'alimentation en eau de la ville, l'aqueduc de Ras el Aïn fut complètement refait jusque dans ses fondations. A la grande fontaine publique où s'approvisionnait la population civile, en contre-bas du pont de Canastel (2), on adjoignit, mais plus tard, en 1789, celle que l'on voit encore aujourd'hui sur la place d'Orléans. Les gouverneurs se préoccupèrent aussi dès 1732 de la question des égouts. Les eaux de pluie du

(1) Ce détail et ceux qui suivent sont empruntés au rapport inédit de 1738 sur les travaux effectués de 1734 à 1738, résumé par M. Meunier, *o. c.*, p. 245.

(2) H. Fey, *o. c.*, p. 167.

versant qui domine Oran constituaient une menace : on assura leur écoulement par le « conduit royal », dont l'origine était un peu en deçà de la porte du Santon, et qui, après avoir traversé la ville en diagonale, se dégorgeait dans le ravin du côté des jardins, au milieu du boulevard Oudinot actuel, qui a recouvert l'oued.

Mais s'il y eut de réelles préoccupations d'urbanisme chez les gouverneurs d'Oran, la ville, telle que nous la dépeint Hontabat en 1772 n'avait certes pas un bel aspect ni même une bonne tenue. « Les rues, écrit-il, sont à pente raide et très étroites, suivant toutes les aspérités du sol. Quelques maisons datent des premiers conquérants dont elles gardent l'empreinte dans leur mode de construction, mais la plupart, ou presque toutes, sont en ruines par suite de la qualité des matériaux ». Parlant des constructions plus récentes, il ajoute : «Elles sont d'un ordre inférieur et les murailles sont de minces parois de pierres et de boue avec un léger revêtement de maçonnerie, quelques briques, des plates-formes ou terrasses. L'intérieur est pour y vivre une existence solitaire et échapper aux ardeurs du climat » (1).

Le problème le plus grave, le plus difficile à résoudre, fut assurément celui de l'alimentation et du ravitaillement en vivres. Il apparaît d'ailleurs que sur ce point aussi il faille distinguer entre les deux périodes de l'occupation espagnole, mais dans le sens opposé à celui que nous leur avons donné plus haut, la deuxième ayant été celle des plus grands embarras.

Sans doute, les jardins du ravin, soit dans la ville, soit en dehors en remontant vers les sources de l'oued, pouvaient fournir des légumes et des fruits en assez grande abondance. « C'est un paradis », écrivait le cardinal Ximenès en 1509 (2). Nous avons vu que tous

(1) Hontabat, *o. c.*, p. 13-14.

(2) J. Cazenave, *Mémoire*, *o. c.*, p. 24, note 1.

les voyageurs musulmans y ont fait allusion. En 1730, Shaw (1) en célébrait le charme et vantait leurs plantations d'orangers. Même note dans le rapport de Vallejo (2). « A partir de la source jusqu'à la mer, des jardins potagers et des vergers d'arbres fruitiers couvrent les deux versants ; et telle est la fertilité de ces terrains ainsi arrosés, qu'en quelques jours, avec une incroyable rapidité les légumes y poussent excellents et en si grande abondance qu'ils suffisent à approvisionner la nombreuse garnison d'Oran ». La tribu des Krichtel (Canastel) avait, du moins au XVIe et au XVIIe siècles, la spécialité de ces cultures (3) et elle ravitaillait le marché de la « place aux Herbes » (4). Mais pour les autres denrées, encore que les habitants fissent quelques récoltes « sur les terrains contigus à la place et aux châteaux » (5), on ne pouvait compter que sur les « Maures de paix », c'est-à-dire sur les tribus du voisinage immédiat d'Oran qui venaient camper dans la plaine, cultiver et faire paître leurs troupeaux sous la protection des Espagnols. Des traités en bonne et due forme (6) stipulaient des versements en nature, sous la forme de blé et d'orge, à titre d'impôt et des livraisons à titre remboursable à un prix déterminé. Il est vrai que la plupart du temps « les contributions des Indigènes ne représentaient même pas la moitié de la consommation » (7). Cet approvisionnement était d'ailleurs subordonné aux relations que le gouverneur pouvait avoir avec les tribus, ce qui explique cer-

(1) Dr Shaw, *o. c.*, p. 224-229.

(2) *Mémoire*, *o. c.*, p. 25.

(3) M. Bodin, *o. c.*, p. 226.

(4) Cette place existait encore en 1858, sur le trajet de la rue Ponteba (H. Fey, *o. c.*, p. 184).

(5) Hontabat, *o. c.*, p. 10. L'auteur du rapport regrette que les règlements sur les servitudes de la place aient tari inutilement cette source de profits.

(6) Vallejo (p. 41), donne un modèle de ces traités.

(7) *Idem*, p. 43.

taines contradictions que l'on trouve dans les documents officiels. Vallejo déclare par exemple (1) qu'autrefois — avant 1708 — « les Maures approvisionnaient la place de viande, de volailles, de bois et de toute sorte de comestibles qu'ils cédaient à un prix très modéré ; les autres vassaux apportaient aussi du blé. Cela suffisait largement aux besoins de la troupe et des habitants ». Cette affirmation est contredite par de nombreuses plaintes des gouverneurs eux-mêmes (2) et de la population. « Les Maures n'apportent plus de vivres à Oran et nous mourons de faim », écrit, dans les premières années de l'occupation, la dame de Fonseca (3). Le comte d'Alcaudète déclare (4) qu'il « a plus à défendre les deux villes contre la faim que contre l'ennemi. « La vérité est que la situation a dû empirer par l'effet de la politique maladroite des gouverneurs qui ont trop souvent cherché des faits d'armes en organisant des sorties, des « jornadas » plus d'une fois inutiles et se sont aliéné les tribus par ces razzias productrices de butin, mais funestes aux relations de la ville avec les Maures (5). Lorsque la guerre sévissait dans le pays — et le cas n'était pas rare — il fallait ravitailler la garnison et même la population civile avec des vivres importés d'Espagne

La situation s'aggrava aussi du fait que les Turcs occupèrent Oran et que le prestige de l'Espagne en fut grandement atteint ; les tribus jadis fidèles avaient perdu leurs chefs, elles doutaient de l'efficacité de la protection que pourraient leur accorder les Espagnols et ceux-ci ne

(1) *Idem*, p. 29.

(2) *Idem*, note 1 du traducteur.

(3) J. Cazenave. *Les gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 17.

(4) P. Ruff, *o. c.*, p. 9, note 1.

(5) Vallejo dresse dans son mémoire un véritable réquisitoire contre cette politique et ces pratiques de ses prédécesseurs. Voir notamment p. 30.

rencontrèrent après 1732 que « haine ou indifférence » (1). Les choses en arrivèrent à un tel point que, sous Charles III, en 1767, on fut obligé de créer un Conseil d'approvisionnement (2) (Junta de Abastos) principalement pour le pain, l'huile, la viande et le charbon. Les plaintes étaient continuelles ; on manqua toujours de lard, de légumes secs, de savon et de charbon que l'on dut importer d'outre-mer. Trop souvent même, les quatre « moulins du Roi » (3) durent moudre du grain importé d'Espagne. La garnison était obligée de faire paître dans les alentours de la place un troupeau sous la surveillance des Mogatases qui au préalable devaient effectuer des reconnaissances (4). On dut, en raison de la disette de fourrage, supprimer le régiment de dragons créé spécialement pour Oran. On en arriva finalement à faire venir tous les approvisionnements, même la viande, d'Espagne, par Almeria ou Carthagène ; chaque semaine cet office était rempli par deux « chebeks » servant en même temps de courriers (5).

On imagine sans peine que la vie ne devait pas être très agréable, dans de pareilles conditions, pour ceux qui n'exerçaient pas de hautes fonctions, celles-là toujours lucratives. Quelques grands seigneurs, en situation ou en exil, comme le marquis de la Sonora en 1782, possédaient de riches demeures dans les bâtiments publics (ceux de la casbah par exemple ou du Château Neuf) et

(1) Dans le même auteur, voir p. 32-33.

(2) Le marquis de Tabalosos (*o. c.*, p. 58-59) nous renseigne à ce propos sur les dissentiments qui éclataient entre les fonctionnaires civils et militaires, pour le plus grand détriment de l'administration de la ville.

(3) H. Fey (*o. c.*, p. 165) en donne l'énumération : petit moulin près de la mer, dans le ravin, le grand moulin, le moulin appelé plus proprement « du ravin », le moulin de Canastel ; tous les quatre étaient sur le parcours de l'oued qui leur doit son nom de Oued er Rehi.

(4) Baron Baude, *o. c.*, p. 6.

(5) E. de la Primaudaie, *o. c.*, et H. Fey, *o. c.*, p. 219-220.

dans des maisons bien construites (1) où ils menaient joyeuse vie. Sous le gouvernement de Don Eugenio de Alvarado (1770-1774) (2), Oran reçu le surnom de « Corta chica », la « petite cour ». Son prédécesseur, le comte de Bolognino, Italien raffiné, avait converti une caserne en théâtre et fait venir une troupe de comédiens d'Espagne ; le poète Vincente de la Huerta, exilé, y fit représenter une de ses plus belles tragédies (3). Le marquis de la Sonora fit construire à ses frais le « Colisée » (4). Alvarado trouva même dans les « desterrados » des amateurs qui composèrent de véritables troupes. Il organisa également des courses de taureaux dont la quadrilla était formée de jeunes officiers de la garnison (5). Grâce à ces initiatives, les fêtes publiques et privées pouvaient rendre le séjour plus supportable. Tel autre gouverneur (6), dans un sentiment d'humanité louable, fit aménager la source thermale du « Bain de la Reine », entre Oran et Mers-el-Kebir, et fonda un hôpital civil. De toutes manières, la vie de la plupart des habitants civils était plus que médiocre (7) ; elle était presque complètement calfeutrée entre les limites de l'enceinte.

L'insécurité était en effet trop grande au dehors et l'on ne pouvait s'en éloigner sans danger, de même qu'il était difficile à un étranger de se faire conduire par terre à Oran. En 1785, le savant botaniste Desfontaines ne put trouver un guide qui consentît à l'y accompa-

(1) H. Fey (*o. c.*) mentionne quelques-unes des rues où il en est resté des traces jusque dans ces derniers temps, par exemple celle du Vieux Château.

(2) J. Cazenave, *Les gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 41-42.

(3) Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 59 et note du traducteur.

(4) H. Fey, *o. c.*, p. 184.

(5) Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 76.

(6) *Idem*, p. 41-42. Le marquis de la Real Corona (1749-1758).

(7) Vallejo va jusqu'à accuser les gouverneurs d'avoir « laissé vivre les Espagnols *arabisés* à la façon des Arabes eux-mêmes ». (*o. c.*, p. 47-48).

gner (1). Le consul allemand Von Rehbinder, toujours bien informé, nous rapporte que quelques années avant son passage dans cette ville (en 1788), la femme du gouverneur avait été enlevée avec sa fille, le fiancé de celle-ci et des serviteurs, au cours d'une promenade aux environs (2).

La salubrité de la place fut parfois bien compromise ; ici comme à Alger, la peste a fait de fréquentes apparitions et exercé des ravages (3). En 1542, les Espagnols avaient dû évacuer la ville et aller camper sous les murs. Généralement le fléau venait par l'Est. Cependant, en 1738, il vint par terre de l'Ouest; le bey d'Oran réfugié à Tlemcen en mourut. Cette peste ne dura pas moins de trois ans. En 1752 elle paraît avoir sévi gravement ; on nous parle « d'innombrables personnes mortellement atteintes » (4). De 1784 jusqu'à la fin du siècle elle fut véritablement à l'état endémique dans la Régence, cheminant tantôt vers l'Ouest, tantôt vers l'Est.

Le blocus perpétuel, plus ou moins étroit, et la précarité des relations avec l'intérieur ne pouvait que contrarier et réduire à des proportions minimes le commerce d'Oran et de ses ports. Par ailleurs, on ne soupçonne pas chez les Espagnols, pendant toute la durée de leur occupation, un dessein arrêté et une volonté suivie de le développer, voire même de le faciliter. La raison doit en être cherchée dans les circonstances et les calculs qui leur ont interdit l'occupation étendue sans laquelle ils

(1) M. Lapène, *Tableau historique de la province d'Oran*. Metz 1842, p. 5.

(2) J. Ad. Frhn von Rehbinder. *o. c.*, p. 34-37. Elle aurait été conduite auprès du bey de Mascara qui expédia les prisonniers à Alger où ils seraient demeurés captifs assez longtemps, le Dey ayant demandé une rançon énorme. Ils n'auraient été remis en liberté que sur l'intervention du Sultan du Maroc.

(3) Adr. Berbrügger, *Mémoire sur la peste en Algérie depuis 1532 jusqu'à 1819*. (*Exploration scientifique de l'Algérie*, tome II, Paris, 1847, p. 201-247).

(4) Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 46.

ne pouvaient rendre à leurs établissements maritimes le rôle de débouchés de l'arrière-pays et d'entrepôts des marchandises venues d'outre-mer.

Il est tout d'abord étonnant qu'ils n'aient rien fait dans ce sens à Mers-el-Kebir. « De toutes les pierres que les Espagnols y entassèrent, a écrit Pellisier de Raynaud (1), pas une seule ne fut employée à l'amélioration du port de Mers-el-Kebir, seul point qui pût être pour eux de quelque intérêt ». A Oran ils n'ont travaillé que fort tard, et sans doute beaucoup plus afin de ravitailler plus aisément la place que pour des vues plus étendues. Ce n'est, en effet, qu'en 1736 qu'ils s'avisèrent d'entreprendre la construction d'une jetée enracinée à la pointe méridionale de la petite presqu'île de la Mona, un peu au Sud du fort (2). Il s'agissait simplement de créer un abri moins précaire pour les embarcations qui effectuaient les transports entre Mers-el-Kebir et Oran. Malheureusement, le 5 février 1738, alors que 42 mètres en étaient déjà sortis de l'eau, une tempête détruisit toute la partie supérieure de l'ouvrage. Il fut refait tant bien que mal, et, mal entretenu par les Turcs, après leur occupation de 1791, il s'affaissa. En 1833, il ne dépassait pas le niveau de l'eau et les matériaux ne formaient plus qu'une chaîne d'écueils et de récifs. On commença également à la même époque, la construction de deux quais, l'un orienté du Nord au Sud depuis l'origine de la jetée, l'autre perpendiculaire. Entre les deux on laissa une petite plage pour le halage à terre des embarcations. L'ingénieur Pézerat notait en 1837, que ce dernier quai,

(1) Pellissier de Raynaud. *Exploration scientifique de l'Algérie*, tome VI, Paris, 1844. — *Expéditions et établissements des Espagnols en Barbarie*, p. 118. L'auteur paraît d'ailleurs se placer au seul point de vue militaire.

(2) M. Meunier, *o. c.*, p. 258, qui cite le rapport du capitaine de corvette De Missiessy (1833). Les détails qui suivent sont également empruntés à cette excellente notice.

dénommé après notre occupation quai Sainte-Marie, avait été construit en pierres dures de haut appareil et protégé par un cordon d'enrochements, « ce qui avait assuré sa conservation, malgré la faible épaisseur du revêtement formé de pierres posées à sec avec des joints incertains ». L'autre quai était complètement ruiné lors de notre arrivée.

Des aménagements importants furent pratiqués sur les terre-pleins ainsi constitués. Un corps de garde dit « du Môle » fut élevé un peu au Sud de la jetée, ouvrage solidement bâti, couronné par une batterie, et dont l'ouverture voûtée (7 m. 70 sur 4 m. 28 de hauteur) était protégée par une herse et un pont-levis (1). Plus loin, dans la même direction, de grands magasins furent creusés dans le roc, de 1786 à 1788. Les voûtes maçonnées à l'entrée avaient 31 m. de largeur sur 7 de hauteur; la plus rapprochée du môle était creusée au-dessous du niveau de la mer et un petit chenal communiquant avec la darse, le « banquillo » (petit banc) permettait d'abriter les marchandises embarquées et les bateaux des pêcheurs. Travail évidemment remarquable s'il avait pu être consolidé et garanti de l'effondrement qui menaçait déjà en 1833.

Un faubourg, « la Marine », qui était en effet hors des murs et en contre-bas du reste de la ville, s'était peu à peu édifié depuis 1732, avec la place et la chapelle « del Carmen », des casernes élevées de 1732 à 1746, la Tuilerie du Roi, une glacière, des magasins pour l'orge et le charbon, et, au pied de la Calera actuelle, la chaufournerie et le camp des quatre escadrons de Maures Mogatases. C'est dans ce nouveau quartier que fut construite la fontaine monumentale mentionnée plus haut. Sur la plage les vastes magasins des vivres, du sel et des

(1) Les travaux exécutés en 1857-58 pour élargir le quai de la Marine en ont amené la suppression. En avant se trouvaient la petite Douane et la Garde du canot royal.

fourrages, bien bâtis, ont pu être occupés et utilisés par nous.

Ce groupement d'établissements militaires, casernes et magasins, ne laissait guère de place au commerce local. En avait-il d'ailleurs grand besoin ?

Dans son mémoire, qui est un réquisitoire aussi sévère que fondé sur la politique et l'administration espagnoles, Don José Vallejo (1) n'a pas craint d'écrire : « Nous autres Espagnols, nous sommes toujours signalés par une négligence extrême quand il s'est agi de développer notre commerce ». Il montre d'autre part qu'il y a eu maladresse, en ce qui concerne Oran. On ne fit rien pour encourager les relations des marchands avec les tribus. Si elles ont pu exister avant 1708, déjà à cette époque, l'Intendance, traitant avec les « Maures de paix », se substituait au commerce privé, lui faisait concurrence, et lui revendait même « pour le compte du roi » le superflu des denrées versées comme impôt en nature. La création de la « Junta de Abastos » aboutit à un monopole officiellement consacré de la vente du pain, de l'huile, de la viande et du charbon, et mécontenta à la fois les marchands et les consommateurs (2). Il semble bien vrai en outre que, sinon la politique des gouverneurs, tout au moins l'attitude des tribus ait changé depuis 1708 ; on ne comprendrait pas autrement le pessimisme de Vallejo qui jugeait impossible le retour aux relations d'autrefois avec les « Maures de paix » (3).

(1) *Mémoire*, *o. c.*, p. 29.

(2) J. Cazenave, *Les gouverneurs d'Oran*, *o. c.*, p. 21.

(3) C'est le fond même du mémoire déjà cité. Les raisons de ce changement y sont clairement indiquées : abus des razzias par la garnison, armement des tribus, de 1708 à 1732, grâce « à l'importation intense d'armes françaises et anglaises », politique « astucieuse et barbare » des Turcs qui ont prêché la haine contre les Espagnols et supprimé les chefs qui étaient leurs alliés, enfin avènement d'une génération nouvelle qui n'a pas connu les relations amicales avec l'Espagne et n'a nulle envie de se lier avec elle.

Une autre raison, rarement avouée, a été dénoncée courageusement au corregidor, puis par son intermédiaire au conseil du roi, dès le début de l'occupation (1). « On chasse les Juifs de la ville. Le corregidor dit que ces gens là sont très utiles pour le commerce et qu'on a tort de les renvoyer ». Un des premiers soins des Espagnols maîtres d'Oran n'avait-il pas été d'y installer l'Inquisition. Les rois de Tlemcen n'avaient eu garde de se priver de leurs services ; le Juif Cetora, qui passait pour avoir livré une des portes de la ville en 1509, était un employé des douanes du roi de Tlemcen à Oran (2). En 1669, on les expulsa en masse ; on en embarqua ainsi près de 500 (3). Or, les Juifs avaient toujours été les intermédiaires nécessaires entre les étrangers et les Arabes dont ils connaissaient les mœurs et la langue.

Enfin, il semble bien que la fiscalité de l'Administration ait nui au commerce extérieur. Au début de l'occupation, et pendant longtemps, le port d'Oran fut franc (4). On voudrait savoir exactement ce que signifiait cette franchise, à qui et à quelles marchandises elle s'appliquait ; nous n'avons pu trouver aucun renseignement précis sur ce point. En tous cas, elle fut supprimée en 1749, sauf pour les comestibles — ce qui est significatif. On établit une Administration des impôts généraux ; on afferma la fourniture des vivres pour dix ans au marquis de Murillo (5). « De toutes parts s'élevèrent alors des protestations énergiques : car beaucoup de familles établies dans ces places se virent fermer complètement le commerce des denrées alimentaires ». Sur le sens de ce terme de « port franc » il est permis d'être perplexe, sinon sceptique, quand on rencontre un document aussi net que la plainte du Sénat de Venise adressée le 28 mai 1518 (1) à son ambassadeur, François Cornaro, pour être transmise au roi d'Espagne. « Quand la ville d'Oran appartenait aux Maures, les Vénitiens n'y payaient que 10 %; aujourd'hui ils payent beaucoup plus à Sa Majesté Catholique, attendu qu'ils sont soumis à deux droits, 10 % à l'entrée et 10 % à la sortie. » Cependant ils s'intéressaient encore à cette escale plus qu'à celles d'Alger et de Bougie, et il en fut ainsi au moins pendant une bonne partie du XVIe siècle (2).

(1) J. Cazenave, *o. c.*, p. 18-19.
(2) Pellissier de Raynaud. *o. c.*, p. 11.
(3) J. Cazenave, *o. c.*, p. 37.
(4) Hontabat, *o. c.*, p. 19.
(5) Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 43-44.

Ce que fut le commerce extérieur d'Oran sous la domination espagnole, on ne peut le savoir avec précision ; on doit se contenter de quelques indications qui laissent d'ailleurs une impression de plus en plus défavorable au fur et à mesure que l'on avance du XVIe vers la fin du XVIIIe siècle. « Autrefois — c'est-à-dire avant 1708 — Oran, écrit Vallejo (3), livrait encore à des commerçants espagnols ou étrangers de grandes quantités de grains, des cuirs, de la cire et des fruits d'Afrique » ; et il s'empresse d'ajouter : « Il ne faut point cependant exagérer l'importance de ces exportations », déclarant plus loin

(1) De Mas Latrie, *o. c.*, p. 331.
(2) *Idem*. Deux. partie, p. 269. Le 12 juin 1508, le Sénat délibéra sur la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de faire brûler ces deux escales par la conserve de Barbarie « perchè è stato dechiarito à la Signoria nostra chel seria molto a proposito e più benefitio de dicte galie che le tochassero la scala de Oran ». Oran figure encore en 1540 dans le rapport de M. Barth. di Pasi da Vinetia (p. 276-277).
(3) ***Mémoire***, *o. c.*, p. 29 et 33. Sur l'importance du commerce en général, on se fera une idée par ce renseignement que nous fournit le même auteur (p. 44). Le capitaine-général recevait en plus de sa solde 5.000 écus d'argent qui devaient être prélevés sur les revenus de la Douane et le quint des razzias et des prises. « Or le montant des deux produits suffisait à peine et très souvent même ne suffisait pas à parfaire cette somme ».

qu'elles « se réduisent ici à quelques tonnes de céréales, très peu de cire et de laine; la plupart des produits sont drainés par les étrangers vers les autres ports de Barbarie », et il conclut ainsi : « Nous ne retirerons jamais de notre conquête le plus petit avantage ». Consultée en 1723 sur l'utilité que pourrait avoir l'installation d'un vice-consul à Oran, la Chambre de Commerce de Marseille se montra plus que sceptique (1) : Le commerce d'Oran, écrit-elle, « a toujours paru si peu considérable qu'aucune des compagnies d'Afrique n'a jamais estimé nécessaire d'en tirer du blé, parce que les autres places de leurs concessions en ont toujours assez fourni sans que l'on ait eu besoin de recourir à celle-là ». Les Turcs en interdisent d'ailleurs la sortie, quand la récolte est mauvaise. Il est à remarquer que les Marseillais n'ont recommencé à s'intéresser un peu à Oran que pendant la période de domination turque, de 1708 à 1732. Si, en 1704, le consul français d'Alicante y établit un vice-consul (2), c'est évidemment pour le commerce avec l'Espagne. Après la paix d'Utrecht, les Anglais, qui avaient illuminé à Alger à la nouvelle de l'expulsion des Espagnols en 1708, s'étaient assuré un monopole de fait, payé assez cher au bey d'Oran, pour pouvoir s'approvisionner de blé destiné aux garnisons de Gibraltar et de Port-Mahon. Le traité de 1719 avec le Dey d'Alger permit aux Français de commercer librement à Oran et d'y avoir un vice-consul. On ne fit d'abord aucun usage de l'article en question. Ce n'est qu'en 1723, en apprenant qu'un commerçant du Languedoc avait obtenu du Dey, dont il avait su gagner la faveur, le privilège exclusif du commerce d'Oran et que son neveu y avait chargé du blé, que la Chambre Consulaire de Marseille se plai-

(1) Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque* (1560-1793). Paris, 1903, p. 313.
(2) *Idem.*, p. 31, note 2.

gnit de n'avoir pas été consultée (1). Les Anglais purent intriguer pour faire fermer la maison fondée par le sieur Maichens et il fallut l'intervention du ministre Maurepas en 1728 pour que le consul d'Alger se décidât à installer un vice-consul à Oran et à rétablir le comptoir français. On vit alors à Mers-el-Kebir quelques bâtiments battant notre pavillon. Le vice-consul Dedaux fut d'ailleurs fort maltraité par le gouverneur D'Aramburu ; du moins on comptait alors neuf commerçants Français originaires presque tous d'Agde et de Cette (2). Il semble bien que les machinations des Anglais et la présence dans la flotte et l'armée du comte de Montemar, en 1732, de nombreux officiers et chevaliers de Malte Français ait porté un coup fatal à notre crédit auprès du bey de Mascara et même du Dey d'Alger.

Quant aux objets des exportations et des importations, ils n'avaient guère varié. Le rapport du vice-consul d'Oran, Dedaux (3), en août 1731, concluait ainsi : « On peut tirer d'Oran tous les ans, 4.000 quintaux de laine, 300 quintaux de cire, 12.000 à 15.000 cuirs de bœuf en poil et 8 à 10 cargaisons de barques de blé, orge, fèves et pois chiches. Le bey d'Oran, qui est despotique, exige un droit de sortie. Quant aux marchandises qu'on peut porter de chrétienté à Oran, ce sont à peu près les mêmes qu'à Alger, savoir des draps d'Elbeuf, des toiles de Laval, étoffes de soie, soufre, alun, fer en barre et peu d'épiceries. Le bey prend 10 % de tout ce qu'on y introduit ». Tous ces articles réunis feraient sans doute à peine le chargement de deux cargos modernes de tonnage moyen. Ajoutons que, pour pouvoir se procurer les denrées d'exportation, il fallait être en bons termes avec les tribus. Or si, pendant la première occupation espagnole,

(1) Paul Masson, *o. c.*, p. 312, note 2.
(2) Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 33, note 27 du traducteur.
(3) Paul Masson, *o. c.*, p. 313.

les gouverneurs étaient arrivés à étendre leur influence sur 140 douars (1), il n'en fut plus de même au XVIIIe siècle. En 1772, Hontabat, dont nous avons plusieurs fois mentionné le remarquable rapport, s'exprimait ainsi sur le commerce d'Oran (2) : « Oran n'ayant pas de produits à écouler n'a en quelque sorte qu'un commerce passif que font indistinctement les Espagnols de nos côtes, depuis Malaga jusqu'à Barcelone, et quelques étrangers de Marseille, de Gibraltar et Port-Mahon. Quelques gens d'Iviça et quelques Majorquins y apportent des denrées de première nécessité ».

A défaut de trafic pacifique, tel que celui qui avait uni jadis Tlemcen à Oran dans une communauté d'intérêts et de profits, les Espagnols recoururent à la razzia et y entraînèrent les douars voisins, se faisant complices du désordre et du pillage dont ceux-ci n'étaient que trop coutumiers. Quelques éléments de la garnison et les Mogatases faisaient de temps en temps des sorties, souvent dans le seul but de ramasser du butin (3), dont une partie était destinée à la garnison et aux fonctionnaires et le reste vendu publiquement. Les produits les plus intéressants de la razzia étaient les grains enlevés dans les silos, le bétail capturé — et les esclaves, hommes et femmes. Les enfants étaient baptisés ; « plusieurs esclaves se rachetaient par la suite en payant une forte rançon, d'autres étaient revendus en Espagne à des prix très élevés ». Il arrivait aussi parfois, que les Maures venaient

(1) *Mémoire de Vallejo*, *o. c.*, p. 35-37 et 43, et M. Bodin, *o. c.*

(2) Hontabat, *o. c.*, p. 19.

(3) *Mémoire de Vallejo*, *o. c.*, p. 45-47. L'auteur, très sévère pour cette pratique désastreuse, n'hésite pas à dire que ces « jordanas » ressemblaient étrangement « aux incursions rapides des Tartares dans la Hongrie, la Pologne et autres contrées voisines : les Espagnols se conduisaient en tout et pour tout comme des Barbares ». Il explique le mécanisme de ces expéditions préparées par des trahisons d'espions. Il déclare que « la cupidité poussa quelquefois les Espagnols à organiser des incursions, sans aucun motif raisonnable ».

vendre des esclaves des deux sexes, et même, quand ils étaient réduits à la misère, leurs propres enfants (1). On comprend que Laugier de Tassy ait pu dire, au XVIIIe siècle, que Oran, avant 1708 — il écrivait en 1725 — servait d'entrepôt à l'Espagne « pour son grand commerce d'esclaves » (2).

Comment ne pas souscrire au jugement que Pellissier de Raynaud a porté sur l'Oran espagnol. « Ce n'était pas une colonie, c'était à peine un comptoir » (3).

III

La situation de plus en plus précaire dans laquelle se trouvait cette possession si chèrement achetée et si difficilement conservée, l'hostilité irréductible des Turcs d'Alger, l'échec de l'expédition de O'Reilly en 1775, que les bombardements de Barcelo en 1783 et 1784 n'avaient que médiocrement réparé, avaient décidé Charles III à traiter avec le Dey. La convention de 1780 stipulait entre autres clauses l'abandon d'Oran, moyennant des garanties contre la course et en faveur du commerce espagnol (4). Le terrible tremblement de terre qui secoua la ville dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790 décida du sort de ce « presidio ». La ville haute et la Casbah furent particulièrement éprouvées ; près de 2.000 victimes restèrent sous les décombres (5). La mal-

(1) Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 44. Il signale la grande abondance des esclaves sous le gouvernement du marquis de La Real Corona (1749-1758) et parle d'un véritable commerce général établi dans les deux places. « Fort pauvres étaient ceux qui n'en possédaient pas : des traitants venaient d'Espagne et en achetaient pour des sommes élevées. » Il ajoute d'ailleurs : « C'est à peine si aujourd'hui on en trouve un seul » ; mais il écrit longtemps après.

(2) Laugier de Tassy, *Histoire des états barbaresques qui exercent la piraterie*. 2 vol. Paris, 1757, tome I, p. 236.

(3) Pellissier de Raynaud, *o. c.*, p. 113.

(4) Ernest Mercier, *o. c.*, tome III, p. 403-408, 413-414.

(5) *Idem*, p. 431-432. — H. Fey, *o. c.*, p. 261-268.

heureuse place assiégée aussitôt après se défendit héroïquement ; à la suite de négociations difficiles avec le Dey d'Alger, la paix fut rétablie par le traité signé le 12 septembre 1791. Les deux places étaient évacuées par leurs garnisons et les Espagnols devaient les livrer dans l'état où elles étaient en 1732. Ils pourraient commercer librement (1) et par privilège spécial tous leurs navires seraient admis dans la rade, moyennant l'acquittement des droits. Oran devenait ainsi la capitale du Beylik de l'Ouest et elle le demeura jusqu'à notre entrée, le 17 août 1831.

IV

La ville abandonnée par les Espagnols était dans un triste état. Elle était plus qu'à moitié ruinée ; les édifices publics construits après 1732, les églises et les hôpitaux avaient été démolis. Il restait 70 à 80 familles chrétiennes (2), que le bey Mohammed el Kebir prit sous sa protection, mais qui partirent peu à peu (3). Installé au

(1) *Idem*, p. 434-436. On leur donnait le droit d'établir un comptoir à Mers-el-Kebir. Cette solution de l'abandon d'Oran avait été déjà envisagée soit dans le presidio même, soit dans les conseils de Madrid, quelque pénible qu'elle fût pour l'amour-propre et pour l'esprit religieux des Espagnols. Don José de Vallejo la préconisait en 1734, mais sans succès. Philippe V, dans un véritable appel à son peuple, le 6 juin 1732, au moment où allait partir l'expédition de Montemar, lui représentait « les formidables et inévitables avantages » que conférerait aux « Barbares Africains » une fois instruits dans l'art de la guerre la possession de cette place si proche de son royaume : « porte fermée à l'extension de ma religion sacrée, porte ouverte à l'esclavage des gens qui vivent sur les côtes voisines de l'Espagne ». Marquis de Tabalosos, *o. c.*, p. 7). Von Rehbinder (*o. c.*, p. 38) après avoir constaté la nullité économique d'Oran à la fin du XVIIIe siècle, reconnaît que si les corsaires y avaient un nid, le danger serait terrible pour l'Espagne.

(2) H. Fey, *o. c.*, p. 268.

(3) *Idem*. Un seul Français resta, Dominique Gaillard né en 1754 ; converti à l'Islam, il devint joaillier du bey. Son fils fut trouvé à Oran en 1831.

Château-Neuf, la Casbah ayant été détruite par le tremblement de terre, le bey fit appel aux habitants des villes de la Régence et aux tribus voisines pour repeupler Oran. Il en vint de Tlemcen, de Mascara, de Milianah, de Médéah. Le Dey y envoya quelques-uns de ses protégés et d'autres qu'il désirait éloigner d'Alger. Les Douairs, les Smélas, les Gharabas, les Beni Ahmer fournirent quelques immigrants ; on vit même arriver des Marocains d'Oudjda et de Fez.

Plus avisé que les Espagnols, il attira des Juifs de Mostaganem, de Mascara, de Tlemcen et de Nédroma, leur vendit à très bon marché de vastes terrains le long du rempart de l'Est, moyennant qu'ils y bâtiraient des maisons sur des alignements imposés, et leur concéda gratuitement un emplacement pour leur cimetière. Ainsi est née la nouvelle communauté juive d'Oran qui date de 1792 (1), comme aussi le quartier qui est resté le noyau principal de cet élément de la population oranaise. Il fut renforcé par des immigrants venus d'Alger (les Cohen Salmon, Lévy Bram, Aboulker, Temime), du Maroc (comme la grande famille des Cabeza) et de Gibraltar (Benoliel, Gabisson, Tubiana). La « nation juive » ne fut généralement pas inquiétée (2) ; elle répondit à l'attente du bey, en travaillant à ranimer le commerce local et à renouer les relations de cette place avec les pays méditerranéens. Les Juifs d'Oran surent aussi à l'occasion collaborer à la défense des murs contre les tribus,

(1) Isaac Bloch. *Les Israëlites d'Oran de* 1792 *à* 1815, Paris-Alger, 1886.

(2) Isaac Bloch, *o. c.* A l'exception de quelques alertes ou de quelques tragédies de palais. En 1805 une panique se produisit, qui amena un embarquement précipité pour Alger, à l'approche d'un marabout rebelle qui avait persécuté les Juifs de Mascara. En 1813, quelques Israëlites compromis dans les intrigues d'une coréligionnaire nommée Hanina, favorite du bey, furent suppliciés et quelques familles exilées à Médéah.

et ils firent preuve même d'un certain courage dont le souvenir était encore vivant lors de notre arrivée (1).

La population de la ville n'a guère dépassé, dans ces premières années du XIXe siècle, 5 à 6.000 habitants (2), si l'on n'y comprend pas celle des deux grands faubourgs situés hors de ses murs, Karguentah à l'Est et Ras el Aïn au Sud ; au total 8 à 9.000. Elle était composée de Maures Andalous d'origine, d'Arabes venus des tribus, de Turcs et de Koulouglis, de Juifs et de quelques nègres. Il est probable qu'elle subit des variations assez importantes entre 1791 et 1830, comme celle de la plupart des villes de l'Afrique du Nord. En 1793 une horrible famine désola toute l'Oranie (3) ; en 1794 la peste reparut, plus meurtrière que jamais (4), et celle de 1797, la « peste de la Mecque » ne fit pas moins de ravages. En 1817, apportée par des pèlerins, elle sévissait de nouveau ; selon les rapports du Consul britannique, les habitants mouraient en masse dans les rues (5).

Le commerce du port avait dû certainement se relever de sa déchéance. Les Espagnols et les Anglais étaient les premiers clients, en relations permanentes et pour ainsi dire forcées, avec les Juifs de la place, les seuls intermédiaires possibles entre Européens et Musulmans. Les archives du Consulat Général d'Espagne et les registres du Vice-Consul nous éclairent suffisamment sur ce

(1) Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*. Paris, 1833, tome II, p. 237-238 et p. 270.

(2) *Idem*, p. 269. William Shaler, dans son *Esquisse de l'Etat d'Alger*, trad. Bianchi. Paris, 1830, p. 19, l'estime en 1822 à 8.000 habitants.

(3) H. Fey, *o. c.*, p. 270.

(4) Adr. Berbrügger, *o. c.* Le bey Mohammed el Kebir dut sortir d'Oran avec toute sa famille pour aller camper dans la plaine de la Mléta. Cette peste fut appelée « peste d'Osman », en souvenir du fils du bey qui fut une des victimes (M. Lapène, *o. c.*, p. 9).

(5) Adr. Berbrügger, *o. c.*, p. 232.

point (1). Les deux tiers au moins des opérations commerciales et financières qui y sont mentionnées ont été faites par des Israëlites ; le reste se partage entre quelques Maures et le vice-consul lui-même, opérant le plus souvent pour le compte de son gouvernement, et à partir de 1808 pour la Junte Insurrectionnelle. D'ailleurs, les « censaux » du Vice-Consulat, et de même ses banquiers et ses prêteurs sont des Juifs, Jehuda Chouraqui par exemple en 1803. Les agents consulaires anglais et français sont en rapport avec eux (2). Le chef de la nation juive, David Duran, est consul général de la République de Raguse et s'emploie également avec zèle pour le commerce espagnol. Les Israëlites sont d'ailleurs les fonctionnaires financiers et souvent les hommes de confiance des beys. Ici, comme à Alger, ils sont « contadores » chargés de peser et d'estimer les monnaies du Trésor (3). Mardochée Darmon, possesseur d'une grosse fortune, qui fit construire à ses frais la synagogue consistoriale d'Oran, avait été avant 1792 le mandataire officiel du bey de Mascara. Les beys d'Oran ont des agents particuliers à Gibraltar, comme Aron Cardoso, le chef même de la nation dans cette place, et Salomon Pacifico, nom bien connu dans l'histoire britannique.

Le commerce consiste avant tout, et presque exclusivement, en exportations de céréales, de bétail et de laine. L'Espagne avec les Baléares et Gibraltar sont les débouchés (4). La catholique Espagne a, en effet, atté-

(1) Isaac Bloch, *o. c.*, qui a pu consulter ces archives, en a tiré des renseignements nombreux et précis ; nous avons utilisé ici les principaux.

(2) Par exemple, en 1810, David Darmon, employé de M. Negroto, agent consulaire de France.

(3) Isaac Bloch, *o. c.*, signale notamment Joseph Melul, de la famille des Cabeza.

(4) Elie de la Primaudaie, *o. c.*, p. 240. En 1829 un seul négocian d'Oran expédia à Gibraltar 95.000 hectolitres de céréales, principalement en blé dur.

nué singulièrement les rigueurs de son intolérance religieuse en permettant à des Israëlites choisis de demeurer dans les villes du littoral ; et c'est ainsi qu'à Algesiras, à Malaga, à Almeria, à Carthagène, on trouve installés des commerçants en relations étroites avec leurs coréligionnaires d'Oran, correspondants, consignataires, commanditaires appartenant souvent aux mêmes familles. Il en est d'ailleurs aussi de même à Gibraltar et à Mahon où les garnisons anglaises réclament du blé et de la viande qui leur sont expédiés par Oran (1). Au moment de la grande insurrection et de 1808 à 1813, les exportations sur l'Espagne ont beaucoup augmenté. Les beys de l'Ouest ont permis, grâce à une dérogation aux règles inspirée par des raisons d'intérêt, d'expédier des chevaux à la Junte Insurrectionnelle de Cadix. En échange d'ailleurs, les Espagnols ont autorisé des achats de poudre à Carthagène.

Les Anglais avaient toujours pratiqué ce commerce, ainsi que celui des armes, des agrès et des apparaux pour la marine. Livourne, où les Israëlites détenaient le commerce, a sans doute eu des relations avec Oran (2) : on y a expédié en tous cas de l'argent. Quant au commerce français, on s'explique que les guerres de la Révolution et de l'Empire l'aient paralysé. Les corsaires de nos côtes rôdèrent souvent dans ces parages et vinrent même prendre des bricks anglais jusque sous le

(1) Il y a par exemple des Taourel à Oran comme à Gibraltar. Lorsque Bacri et Busnach d'Alger obtinrent en 1801 un véritable monopole du commerce des céréales dans la Régence, ils s'empressèrent d'envoyer des représentants à Oran. Les bateaux nolisés étaient souvent des tartanes marocaines, ce qui semble indiquer qu'il n'y eut pas de marine locale à Oran ni à Mers-el-Kebir.

(2) On ne doit pas oublier en effet que Livourne était pour les exportations de la Régence un de ses premiers clients. Les Israëlites de ce port achetaient en particulier les prises des corsaires algériens par l'intermédiaire de leurs correspondants.

canon d'Oran (1). Ils y étaient attirés par le commerce intense de Gibraltar, devenu pendant le Blocus continental un vaste entrepôt de contrebande (2), et qui même après 1815 continua à la pratiquer, mais seulement à destination de l'Espagne.

La ville, durant la période turque, de 1791 à 1831, ne reçut guère d'embellissements. Cependant, Mohammed el Kebir fit construire plusieurs mosquées ; celle « du Pacha », la plus grande, fut payée par le Dey, en signe de reconnaissance à l'endroit de l'ancien bey de Mascara vainqueur des Espagnols, et avec l'argent provenant du rachat des esclaves chrétiens (1796). Le bey fit élever hors des murs, à Karguentah, une petite mosquée destinée à contenir son tombeau et celui de sa famille. A son fils Osman est dû le gracieux minaret de la mosquée de Sidi el Haouwâri (3). Mais les ruines du quartier espagnol de « la Blanca » ne furent même pas déblayées, et il s'en forma de nouvelles.

Lors de notre arrivée, Rozet (4), toujours précieux à consulter, décrivait ainsi les aspects des constructions : « Sur le plateau à l'Ouest du ruisseau se trouvent aujourd'hui les ruines des maisons et de tous les édifices qu'ils (les Espagnols) y avaient construits ; on y voit encore les restes de plusieurs églises et de grands bâtiments qui paraissent avoir été des couvents ». Il signale quelques maisons en assez bon état. « Au milieu des ruines des maisons, des églises et des palais espagnols s'élèvent quelques maisons mauresques construites avec des moëllons et un mauvais mortier : ces maisons, qui n'ont

(1) Isaac Bloch, *o. c.*, cite le cas d'un de ces corsaires qui put récupérer une de ces prises grâce à l'intervention auprès du bey de sa favorite Hanina, favorable aux Français.

(2) Le baron Baude (*o. c.*, II, p. 15-17) signale qu'en 1813 il en sortit pour 120 millions de marchandises.

(3) Voir H. Fey, *o. c.* (*Oran sous les Beys*).

(4) Rozet, *o. c.*, p. 264-265.

qu'un rez-de-chaussée, sont généralement assez petites et presque toutes les cours en sont couvertes par de fort belles treilles. Il y avait cependant encore quelques maisons considérables dans cette partie de la ville ; mais nos soldats les ont presque toutes détruites, afin d'avoir le bois des planchers pour faire leur cuisine. Près des ruines d'une église espagnole, on voit celles d'un palais mauresque, dont les colonnes en marbre blanc, qui soutenaient la galerie de la cour principale, sont encore debout : c'était le sérail du premier bey qui vint gouverner la province d'Oran après le départ des Espagnols. La partie Est de la ville est toute bâtie à la mauresque et contient des maisons dont les plus élevées n'ont qu'un premier étage et beaucoup un rez-de-chaussée seulement. Toutes ces maisons, construites avec des moëllons et du mortier, sont couvertes en terrasses et blanchies à la chaux. Les rues sont droites et assez larges (Il s'agit du quartier juif). Devant la porte de l'Est, celle d'Alger, il y a une petite place autour de laquelle sont des boutiques ; en dehors de cette même porte, entre le mur d'enceinte et la petite vallée qui le borde (Aïn Rouina), il en existe une autre sur laquelle se tient le marché ».

Le ravin de l'oued Er-Rehi avait conservé ses jardins mal tenus et ses vergers magnifiques. Rozet y a vu quelques moulins, des maisons de campagne, deux ou trois tombeaux de marabouts. Il signale le « beau pont en pierre » qui franchit l'oued à peu près au milieu de la ville et la rue qui conduit à la porte d'Alger (la rue Philippe actuelle), « ancien cours » bordé de fort beaux arbres et garni « de boutiques aussi pauvres que celles d'Alger ; on y voit aussi plusieurs cafés, dont deux assez remarquables ». Malgré le petit nombre des Musulmans — la plupart s'étaient sauvés à notre approche — il y avait en 1831 un assez grand nombre d'artisans, cordonniers, tailleurs, tisserands en toile, en laine, menuisiers, serruriers, quelques tanneries et des fabriques de

maroquin jaune et rouge. Les burnous d'Oran avaient acquis un certain renom. Quant aux boutiques des marchés, elles étaient presque toutes tenues par des Juifs.

C'est donc au milieu de ruines et dans une bien pauvre ville que s'installèrent en 1831 les Français. Quelques traces des édifices espagnols, quelques mosquées récentes et les « beaux remparts de la nouvelle Casbah », le Fort Neuf, en étaient les seuls ornements. Les anciens forts étaient eux-mêmes détruits, le port ou plutôt la darse à peine ébauchée en fort mauvais état. Tout, ou à peu près tout, était à refaire ou à créer.

René LESPES

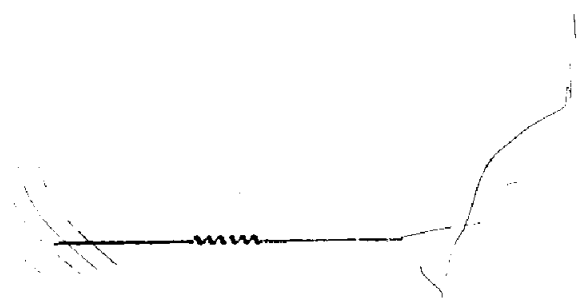

L'Enceinte punique de Byrsa

d'après les dernières fouilles

de la

Colline Saint-Louis de Carthage[1]

Au printemps de 1930, à l'occasion du Congrès Eucharistique international de Carthage, la partie sud-ouest de la colline de Byrsa fut presque entièrement nivelée. On vit alors affleurer, vers le milieu de l'esplanade, quelques gros blocs de maçonnerie. Une exploration sommaire montra que ces blocs faisaient partie de murs antiques d'une certaine importance. Telle fut l'origine des fouilles que le Musée Lavigerie entreprit, en novembre 1930, sur la colline Saint-Louis de Carthage.

Ces fouilles apporteraient-elles quelque contribution nouvelle à la connaissance topographique de l'ancienne Carthage ? (2).

(1) Ces fouilles ont fait l'objet d'un rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est ce rapport qui sert de base à ce travail.

(2) Tout en reconnaissant que « les travaux de M. Audollent et surtout l'œuvre de M. Gsell ont mis au point beaucoup de questions de la topographie Carthaginoise », le Dr L. Carton admet qu'il y a encore beaucoup à faire pour arriver à fixer d'une façon certaine la topographie de l'ancienne Carthage (*Rév. arch.*, 1919, pp. 277-337).

On pouvait, semble-t-il, l'espérer: depuis Beulé, aucun archéologue n'avait exploré cette partie de la colline ; on n'y avait construit aucun édifice ; elle n'avait été remuée que rarement et très superficiellement par le soc de la charrue ; enfin, le regretté Père Delattre lui-même qui avait fait sur les flancs sud-ouest du plateau de si belles découvertes l'avait laissée intacte. Il avait été attiré ailleurs par d'autres richesses, peut-être aussi avait-il été impressionné par le résultat des travaux de Beulé.

Ce savant avait donné un plan (1) « aussi détaillé que possible » disait-il, des sondages qu'il avait exécutés sur la colline de Byrsa. Dans ce plan, il n'indiquait aucune ruine pour la partie de la colline que nous nous proposions d'explorer.

La modicité de nos ressources ne nous permit d'appliquer à ces recherches qu'un petit nombre d'ouvriers, deux ou trois d'une façon habituelle, huit au maximum et seulement pendant quelques semaines A la fin de l'hiver 1930-1931, nous avions mis à jour les substructions d'un grand monument et nous avions constaté qu'il s'appuyait, au Sud-Ouest, sur un mur bien plus ancien, et 5 m. 50 plus loin, sur un autre mur construit d'une façon toute particulière, par la combinaison de voûtes et de piliers.

A l'automne 1931, nous avons eu la preuve que ces deux murs s'étendaient sur une grande distance, au Sud-Est. Le manque de ressources et un ouragan qui ravagea Carthage et particulièrement le jardin du Musée Saint-Louis nous obligèrent à interrompre presque complètement les fouilles pendant l'hiver de 1931-1932.

Grâce à la subvention de 3.000 francs que l'Académie des Inscriptions et Belle-Lettres voulut bien nous accor-

(1) A vrai dire ce plan est bien imparfait comme le montre surtout la façon dont est figurée la chapelle Saint-Louis.

der au printemps de 1932, nous avons pu les reprendre pendant l'automne de 1932 et l'hiver de 1932-1933. Nous avons fait des sondages sur la partie de la colline située au Sud-Ouest du monument principal et nous avons exploré en détail, de ce côté, un endroit qui nous avait paru particulièrement intéressant.

Certes, pour assigner des dates précises au monument principal et aux deux murs sur lesquels il s'appuie, il faudrait encore enlever des milliers de mètres cubes de déblais, mais on peut déjà, croyons-nous, sans grande témérité, se prononcer sur l'origine de ces constructions.

Nous inclinerions à voir dans le monument principal la partie centrale du palais des proconsuls romains (1), devenu, au dire des historiens, le palais des rois Vandales et du représentant des empereurs de Byzance. Il dut être occupé plus tard par les Arabes (2). Admirablement situé en face des ports et du forum, il dominait toute la ville.

Les substructions qui ont été dégagées en partie paraissent remonter à l'époque vandale ou du moins à l'époque byzantine. Au Nord-Est, on remarque les fondations d'un petit édifice à trois absides, thermes, ou plutôt peut-être chapelle (3). Ne savons-nous pas par Procope que les Byzantins firent construire dans l'enceinte du

(1) L'opinion de Beulé et de nombreux archéologues qui voient dans les absides du jardin Saint-Louis, le palais proconsulaire ou du moins des dépendances de ce palais n'est pas inconciliable avec cette hypothèse.

(2) Comme le prouvent les nombreux fragments de poteries arabes, dont quelques-unes très anciennes, qui ont été recueillis au cours des fouilles.

(3) Cet édifice paraît bien avoir été une chapelle trichorée car nous n'avons trouvé ni hypocauste ni conduite pour amener l'eau ou pour la déverser. A remarquer que sa forme et ses dimensions sont sensiblement les mêmes que celle de la basilique byzantine de Saint-Jean-Baptiste à Jérusalem. « *Le plan tréflé dans l'architecture byzantine*, par le P. H. Vincent » (*Rev. arch.*, 1920, I, p. 83 et sq.).

palais une chapelle à la Sainte Vierge, à la *Théotokos* (1).

Dans la maçonnerie du monument principal ont été noyés des morceaux de marbre. Les couches supérieures de terre ont fourni une multitude de fragments de poteries arabes, plus bas des débris de colonnes, de chapiteaux et d'autres ornements en marbre d'assez belle facture, des têtes de statues et autres parties plus ou moins mutilées, des fragments de pieds de candélabres, un trophée en marbre avec cuirasse et Gaulois mourant.

Sous l'absidiole nord on a reconnu la présence d'un gros mur romain qui déborde le monument à l'ouest et vers le milieu, à une grande profondeur, une petite chambre de construction vraisemblement punique où a été découverte la partie supérieure d'une petite statuette à tête de lionne, probablement la déesse Sokhit. Quelques fragments d'inscriptions ont été aussi recueillis, les uns appartenant à des inscriptions grecques, d'autres à des inscriptions latines, sur l'un des fragments on peut lire nettement « *magistro officiorum* ». S'agirait-il d'un chef de fonctionnaires impériaux ? Ce serait peut-être un argument en faveur du palais proconsulaire. Sous ce monument il y avait, semble-t-il, un passage souterrain se dirigeant vers l'Est.

(1) D'après M. Monceaux, le sanctuaire de la *Theotokos* aurait été construit sous les rois Vandales, et Justinien se serait contenté de le restaurer et de l'embellir. C'est possible car, on ne doit pas l'oublier, le successeur de Thrasamond (523), Hildéric, avait passé sa jeunesse à la cour de Constantinople et était catholique de cœur. Quoi qu'il en soit, nous lisons dans l'Anthologie de Carthage (Riese, *Anthol. lat.*, n. 380) avec les œuvres des poètes de l'époque Vandale, cette inscription en vers :

Domini Petri referendarii
Versus in basilica palatii sanctae Mariae
« Qualiter intacta processit Virgine partus
Utque pati voluit Natus, perquirere noli,
Haec nulli tractare licet, sed credere tantum »

M. Monceaux y voit la légende d'une double fresque représentant la Nativité et la Passion du Christ. (Cf. *Rev. arch.*, 1906, I, p. 177-192).

Le premier des deux murs sur lesquels s'appuyait le monument principal, remonte, pensons-nous, à l'époque punique. Il a été à peu près complètement dégagé sur une centaine de mètres. Des sondages ont permis de constater qu'il se prolongeait à l'Est et à l'Ouest. A l'Ouest, des ouvriers de la Direction des Antiquités faisant des fouilles sur un terrain où devait être bâtie la villa Dakar ont rencontré à plusieurs mètres de profondeur un mur formant angle qui s'élevait sur son prolongement et dont la construction, comme nous avons pu le vérifier, était identique.

D'autre part au Sud-Est, il existe un mur semblable dont plusieurs parties sont visibles dans le jardin de la villa Balande, à côté de l'hôtel Saint-Louis et près du bureau de poste. Enfin sur le versant nord-est de la colline, en faisant des sondages près d'une portion de mur découvert autrefois par le Père Delattre, nous avons mis à jour les restes importants et les fondations d'un mur qui ressemble lui aussi à celui du versant sud-est.

A n'en pas douter, semble-t-il, nous sommes en présence de l'enceinte punique de Byrsa. Telle qu'elle se présente, elle devait avoir 1.060 mètres : 190 mètres sur les façades nord-ouest et sud-est, 340 mètres sur les façades sud-ouest et nord-est (1).

Ces dimensions à la vérité, ne concordent pas avec celles de Paul Orose. D'après lui, le pourtour de la citadelle aurait été de plus de 2.000 pas, soit près de 3.000 mètres (2). Mais, comme le remarque justement St. Gsell, Paul Orose doit parler d'une enceinte qui passait bien au delà de la naissance des pentes (3) de la

(1) D'après les dernières fouilles, l'enceinte chananéenne et juive (avant Hérode) de Jéricho avait 960 mètres de pourtour ; les acropoles d'Athènes, Mycènes et Tirynthe environ 900, 1.000 et 700 mètres.

(2) Paul Orose, IV, 22, 6.

(3) St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, II, p. 32-34.

colline. « Le sommet pouvait être entouré d'un autre rempart et constituer la citadelle proprement dite. Byrsa, dit Appien, était le lieu le mieux fortifié de Carthage » (1).

C'est ce rempart, dont St. Gsell supposait l'existence, que nous croyons avoir découvert (2).

Cependant le pourtour du sommet de Byrsa est évalué par Tissot à 750 mètres seulement (3). Mais, St. Gsell le fait remarquer aussi, « il se peut que le mur de cette citadelle ait enfermé non seulement le sommet mais aussi les pentes supérieures (4), Appien (130) dit que l'enclos du temple d'Esculape, situé dans la citadelle, occupait un lieu élevé et escarpé et qu'en temps de paix on y montait par 60 marches. Ce sanctuaire paraît avoir été vers le lieu où est aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis, à environ 59 mètres d'altitude. Il faut compter 11 à 12 mètres pour la hauteur de l'escalier dont le pied aurait été par conséquent à 47-48 mètres d'altitude. Il est permis de croire qu'il commençait à l'entrée de l'acropole. En temps de guerre le passage qui le précédait devait être fermé : il me semble en effet peu probable qu'on ait enlevé les marches en cas de siège de la ville (hypothèse de Beulé et de Tissot). »

(1) Appien, 128, Appien, note St. Gsell, parle de trois rues qui montaient de la place publique vers Byrsa. Par conséquent, en avant de Byrsa, du côté de la place, située probablement au Sud de la colline, il y avait des terrains en pente. Appien mentionne (130) une porte étroite dans le rempart qui séparait Byrsa de la ville proprement dite. Nous avons en effet trouvé les traces d'une petite porte sur le milieu de la façade sud-ouest.

(2) On s'explique facilement que ce premier rempart, protégé par un second, au bas de la colline, n'ait eu, comme on le verra, qu'un mètre de large.

(3) Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, I, p. 294, n° 2.

(4) Comme le montre le plan I, l'enceinte que nous avons découverte enferme en effet au Nord-Ouest quelques-unes des pentes supérieures de Byrsa.

Quoiqu'il en soit, le mur mis à jour par les fouilles repose généralement sur des fondations en béton de cailloux ou de pierres cassées ; leur épaisseur est d'un mètre 40 ; la hauteur n'est pas constante : à certains endroits elle n'est que de quelques centimètres, parfois même on dirait qu'il n'y a pas de fondations et que les gros blocs ont été placés directement sur le tuf. Le mur est alors comme enfermé dans le tuf dont il est séparé par un espace de 20 centimètres environ, rempli de pierres et de cailloux damés. C'est le procédé que nous retrouverons dans la construction des tombeaux puniques qui ont été creusés le long du mur.

Le mur lui-même a une épaisseur moyenne de 1 mètre. Il est constitué essentiellement par de fortes chaînes composées de blocs de pierres de taille de dimensions variables ; ces blocs ont ordinairement 0,66 × 0,70 × 0,60, mais quelqu'uns atteignent 1,10 × 1,01 × 0,70 et même près de deux mètres à l'extrémité de la face sud-est, mais cela paraît exceptionnel ; ici, d'ailleurs, le mur est d'une facture un peu différente, moins soignée ; peut-être est-ce une restauration après quelque siège (1).

Les blocs qui semblent posés à sec sur la fondation et quelquefois simplement sur le tuf, comme nous venons de le dire, sont espacés ordinairement de 5 m. 90 d'axe en axe, avec un contrefort de 0 m. 70 faisant saillie à l'extérieur de 0 m. 50. Entre ces chaînes se trouve un pilier intermédiaire de 100 × 100 en gros blocs comme les chaînes. L'espace entre les piliers et les chaînes est rempli par une maçonnerie en moellons ordinaires hourdés en mortier de chaux grasse mêlée de cendre. On n'y rencontre guère de matériaux remployés, jamais de marbres, seulement un fragment de colonne stuquée et une console en pierre.

(1) Cf. Vue générale des fouilles.

Une remarque intéressante : les massifs de maçonnerie ordinaire à droite des chaînes avec contreforts ont, vus de l'extérieur, 1 m. 10 de largeur, alors que ceux de gauche ont 1 m. 40. Ce mode de construction se retrouve assez exactement sur toute la longueur du mur en façade Sud et au point O (villa Balande) de la façade est.

Dater ce mur ne semble pas possible dans l'état actuel des fouilles (1). On peut cependant remarquer qu'il n'a pas dû être construit tout entier à la même époque ou du moins qu'il a été restauré plusieurs fois (2).

A 5 m. 50 de ce mur, il en a été construit plus tard un autre qui ne lui est pas tout à fait parallèle et qui, lui aussi, semble former une enceinte (3) et que nous daterions de l'époque romaine, le monument central dont nous avons parlé ayant été construit après la construction de ce mur (4).

Il n'en reste guère que les fondations. Ces fondations sont des fondations sur puits. Les puits ont une profondeur variable de 1 m. à 8 m. près de la villa Salammbô (actuellement à M. le Colonel de Calonne). On a voulu évidemment atteindre le terrain naturel qui descend en pente vers la mer. Les puits sont remplis d'un massif de béton de 2 m. 50 × 2 m. 50, (un seul de ceux qui ont

(1) Il nous semble qu'on pourrait peut-être lui trouver une certaine parenté, en certains endroits du moins, avec le mur punique de la ville d'Eryx en Sicile, tel qu'il est représenté dans le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, p. I, t. I, Tab. XXIX, 136.

(2) Certains indices permettent de penser qu'il a été détruit une ou plusieurs fois, probablement au cours d'un siège, et réparé à la hâte.

(3) On pourrait cependant y voir un simple mur de soutènement comme le mur d'amphores romaines que le Père Delattre découvrit non loin de là. L'esplanade de la citadelle aurait été ainsi agrandie sur une largeur de près de 6 mètres. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que jusqu'ici, ce mur n'a été trouvé que sur une partie seulement de la façade sud-ouest.

(4) Ceci ne fait pas de doute. Un des côtés au moins du monument que nous croyions byzantin est visiblement appuyé sur une des voûtes de ce mur.

été mis à jour mesure 3 m. 30). La partie supérieure est constituée par une assise en blocs taillés de 2 m. sur 2 m. × 0,50 (2,80 pour le pilier spécial).

Entre ces assises il a été fait un cintre de 1 m. 35 de rayon en maçonnerie de moellons ordinaires hourdés au mortier de chaux grasse mêlé de cendre. Sur ces cintres on a construit la voûte avec des dalles plates de 0,50 × 0,50 × 0,06 ou 0,07 ; ces dalles parfaitement taillées et dressées formaient voussoirs. Quant à la retombée des voûtes elle est composée ordinairement de trois moellons plus épais (0,50 × 0,50 × 0,30).

Entre chaque voûte, reposant sur la première assise, de solides piliers en gros blocs de 0,50 × 0,50 × 0,40 forment liaison avec les voûtes. Le remplissage entre l'extrados de la voûte et les piliers est fait de dalles plates de 0,50 × 0,50 × 0,06 ou 0,07, posées à plat ou hourdées elles aussi au mortier de chaux grasse mêlée de cendres. Cette maçonnerie parfaitement arasée avec le nu extérieur des voussoirs semble avoir été jointoyée tant on a apporté de soin dans la construction. Le nombre des voûtes et des piliers est d'une trentaine environ. A l'Ouest contre le dernier pilier commence le mur d'un bâtiment découvert en 1889 par le Père Delattre et dans lequel il a vu avec raison, semble-t-il, un bastion. On en remarque un semblable sur la face est et près de l'hôtel Saint Louis.

A quelle époque ce second mur d'enceinte a-t-il été construit ? Il est impossible de le dire exactement, mais il a tous les caractères d'un mur romain : les gros blocs de pierres qui surmontent les piliers ont été empruntés au premier mur ; il y a des fragments de marbre dans le béton des piliers ; enfin il rentre très exactement dans le plan cadastral de la Carthage romaine.

L'espace compris entre les deux murs n'a été complètement exploré que sur une longueur de 20 mètres environ, dans le voisinage de la nécropole punique découverte en 1880 et en 1889 par le Père Delattre. Il s'est montré particulièrement riche en sépultures : une dizaine environ, les unes à plusieurs mètres au-dessous du sol vierge, les autres presque à la surface. Toutes sont puniques et très anciennes, comme le prouve le mobilier funéraire.

C'est le mobilier caractéristique des tombes des VIIe et VIe siècles avant Jésus-Christ, si souvent décrit : aiguières à bec tréflé, aiguières à forme de bobèche, urnes pansues à oreillons, jarres obus, lampes bilobées posées ou non dans le creux d'une patère dont la plupart avaient été allumées, scarabées, amulettes d'origine égyptisante bien connues, fragments d'œufs d'autruche. Les squelettes étaient en très mauvais état, presque en poussière ; on pouvait cependant reconnaître très distinctement que les pieds étaient tournés vers le Sud, le mort avait été, semble-t-il, étendu directement sur le sol sans cercueil ; il n'est pas possible de savoir s'il avait été enveloppé d'un linceul.

Quelques squelettes étaient simplement placés dans des fosses creusées dans le sol vierge et recouvertes ou non de dalles. La plupart des caveaux bâtis ne contenaient qu'un corps ; trois cependant en contenaient deux. Deux de ces caveaux étaient dans le genre bien connu des grands monuments funéraires à deux étages, l'étage supérieur formant une sorte de toit à deux pentes opposées.

Dans les terres rapportées qui recouvraient les sépultures, les ouvriers ont recueilli de nombreux fragments de poteries puniques et grecques ; un couvercle d'ossuaire punique très allongé, des débris de lampes puniques et rhodiennes, des patères brisées, une lampe bilobée entière qui avait été allumée, des amulettes, des parcelles de colliers, des bagues, des boucles d'oreilles, des lamelles d'ivoire ou d'os, des os travaillés ou préparés pour être travaillés, un petit nombre de clous de cercueils en bronze et en fer, des portions d'œufs d'autruche, des

monnaies de bronze puniques, de grand et de petit module, du type de Perséphone et d'Aréthuse avec tête de cheval au revers, des estampilles de potiers phéniciennes et rhodiennes, une en particulier avec la tête de cheval des monnaies puniques et l'inscription phénicienne Baal, quelques statuettes plus ou moins mutilées du dieu Bes et autres divinités puniques.

On peut y voir une preuve que ces sépultures ont été violées au moment où on a construit le second mur ; d'ailleurs l'un des tombeaux bâtis présentait des traces évidentes d'effraction : c'est ce qui explique vraisemblablement l'absence d'objets précieux dans ces sépultures.

Nous avons trouvé cependant dans un grand caveau bâti une bague sigillaire en or avec cinq personnages qui a dû échapper à ceux qui ont visité le tombeau.

M. le chanoine Drioton, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, qui a bien voulu l'examiner, y voit « une œuvre égyptisante, sans doute d'origine phénicienne ». L'explication de la scène, dit-il, « est à chercher dans la glyptique orientale et non dans l'iconographie égyptienne, qui ne présente rien de semblable. ...Au centre, un personnage coiffé d'un haut bonnet, peut-être la couronne de Haute-Egypte (élément égyptien) reçoit un emblème à hampe (él. non égyptien) d'un dieu à tête de faucon (él. égyptien). Derrière ce personnage un autre dieu à tête de faucon (él. égyptien). C'est une divinité secondaire qui conduit ou mieux introduit le personnage central (él. égyptien). Tous ces personnages ont le bras arrière replié et passant devant le corps (él. non égyptien). Le dieu-faucon introducteur lève le bras avant sur l'épaule de celui qu'il conduit (él. égyptien), mais les deux autres personnages portent tous les deux la main à l'objet transmis (él. non égyptien).

La scène est encadrée par deux orants accroupis, anthropomorphes mais munis d'une queue. Ce sont des cynocéphales (él. égyptien). L'un d'entre eux porte un sceptre recourbé, la crosse tournée vers lui (él. non égyptien).

Tous deux ont sur la tête un emblème qui pourrait être le disque solaire avec Uraeus (emploi non égyptien) mais dans lequel je verrais plutôt une déformation de la double couronne.

Les ivoires égyptisants (IXe siècle) découverts récemment à Arslan-Tash par M. Thureau-Dangin, mettent sur la tête des déesses ailées ou des génies disposés symétriquement des couronnes de ce genre dont les déformations rappellent celle de la bague...

Cette scène n'est égyptienne que d'apparence. C'est une scène orientale habillée à l'égyptienne. La technique même de la gravure ressemble beaucoup plus à celle des cylindres orientaux qu'à la technique égyptienne : en particulier, la façon de faire des têtes triangulaires avec un point central comme œil n'est pas égyptienne et se retrouve par exemple sur un cylindre archaïque reproduit par M. Delaporte (*Catalogue des cylindres orientaux du Musée du Louvre*, pl. 63, n° 1).

Œuvre phénicienne sans aucun doute. Quant à la date, on peut adopter au moins comme « *terminus ad quem* » celle que donne la céramique de la tombe (VIe siècle), mais rien n'empêche que ce soit une œuvre plus ancienne, puisque les ivoires d'Arslan-Tash montrent que dès le IXe siècle le pschent subit des déformations graves dans les pièces même soignées du style égyptisant. Une date plus précise ainsi qu'une signification plus exacte de la scène serait peut-être donnée par une comparaison avec les cylindres orientaux ».

Rappelons que le Père Delattre trouva à Douimès en 1895 une bague sigillaire en or avec cinq personnages qui présente quelque ressemblance avec celle-ci. (*Les nécropoles puniques de Carthage*, p. 75-76).

Le caveau où ce bel anneau sigillaire a été trouvé

contenait deux corps dont l'un, fait réellement extraordinaire à cette époque, avait été incinéré ; on peut croire qu'il s'agit de deux époux : l'un d'eux aurait été étranger, peut-être romain, et aurait été enseveli selon les rites de son pays d'origine.

Dans un caveau bâti pour un seul corps, aux pieds du cadavre, dans une portion d'œuf d'autruche où était représentée une figure humaine, nous avons recueilli, placés l'un sur l'autre et entourés de diverses amulettes, deux verres convexes quelque peu irisés, de même grandeur (0,025 de diamètre). Ces verres sont semblables à ceux dont le Père Delattre avait déjà trouvé cinq exemplaires au moins. Il a été reconnu par des spécialistes que c'étaient des verres grossissants pour personnes atteintes d'une forte presbytie. Il semble bien que dans le cas présent il s'agisse aussi de verres de lunettes.

Quelques remarques enfin sur les détails de la construction des caveaux bâtis et sur leur situation par rapport aux deux murs :

Deux grands caveaux à toit présentent une particularité qui, nous semble-t-il, n'a pas encore été signalée : au sommet de leur face antérieure, à chaque extrémité, sont placées transversalement deux grandes pierres taillées, sensiblement de même dimension (0,90 × 0,50 × 0,30), unies au caveau par une espèce de mortier. Sur l'un des caveaux, celui où a été recueillie la bague sigillaire en or, entre les deux pierres dont il vient d'être parlé, était une jarre qui contenait les restes d'un petit enfant, un vase biberon, un petit vase à parfum en verre, et les fragments d'un collier.

Au sommet de la face postérieure du second, contigu au premier, était placée horizontalement, unie au faîte par une sorte de mortier, une grande pierre taillée de 1 m. 92 × 0,55 × 0,325. De plus, on a trouvé, à côté, renversés, un autel punique et une stèle en forme de pyramide tronquée anépigraphe de 0 m. 70. Cette pyramide marquait vraisemblablement la place du caveau complètement enseveli dans le tuf. Le Père Delattre en a noté une semblable mais plus grande (1 m. 45) tout près de là, au-dessus de la porte d'un grand caveau bâti.

Quant à la situation de ces sépultures, par rapport aux deux murs il est à remarquer qu'elles étaient toutes en dehors de l'enceinte punique. Quelques-unes étaient adossées à cette enceinte : l'une d'elle bâtie, très profondément enfoncée dans le tuf, presque totalement au-dessous, séparé par 1 m. 50 de terre rapportée d'une autre de même dimension, pénétrait d'une trentaine de centimètres dans la partie inférieure des fondations. Ce tombeau ne contenait pas le mobilier funéraire habituel. On y a retrouvé seulement des fragments de bagues en cuivre et une anse de vase.

Deux piliers du mur romain ont été édifiés sur deux grands caveaux bâtis dont l'un n'a pas encore été ouvert ; l'autre renfermait le mobilier ordinaire. Il est à noter que sur le premier caveau on avait construit une citerne peut-être punique. Le Père Delattre avait déjà signalé dans les environs une citerne, qu'il disait punique, au-dessus d'un caveau bâti.

La citerne a été démolie en partie pour faire place au pilier, et les débris ont été laissés tout à côté. Non loin de là, appuyée contre une des voûtes du mur romain apparaît une citerne arabe dans la construction de laquelle entrait un fragment important de pilastre en marbre d'assez beau travail romain.

Dans la partie intérieure de l'enceinte punique qui a été complètement explorée, nous n'avons rencontré que deux sépultures ; elles sont toutes deux à fosses simples et ne paraissent pas puniques. Dans l'une, le défunt avait les pieds tournés vers l'Est ; l'autre, ne contenait que des os calcinés et des cendres.

Il n'y avait dans ces sépultures qui affleuraient pres-

que aucune trace de mobilier funéraire, ni de cercueil ni de linceul.

Les deux sépultures étaient dans le voisinage d'un silo. Près du silo partait, du rempart vers l'intérieur, un mur à gros blocs taillés, de construction punique, dont il ne reste que deux mètres environ. On remarque un autre mur semblable et de mêmes dimensions, parallèle au premier, près d'un autre silo beaucoup plus grand que le précédent et qui comme lui est creusé dans le tuf (plan 2).

Depuis le printemps de 1934, quelques élèves du scolasticat des Pères Blancs, reprenant une ancienne tradition, consacrent une partie de leurs récréations à faire des fouilles dans le terrain non encore exploré qui longe la façade sud-ouest du rempart punique. Ils n'ont pas encore trouvé de traces du mur romain à voûtes mais seulement des citernes, des silos, des restes de constructions romaines et arabes avec des fragments de colonnes en marbre, de chapiteaux en marbre, d'inscriptions, de statues, de poterie. A trois mètres cinquante environ de profondeur, à une dizaine de mètres du rempart punique, ils ont découvert des sépultures carthaginoises qui paraissent postérieures aux grands tombeaux dont nous avons parlé (1). Chose nouvelle probablement, du moins non encore signalée, croyons-nous, ils ont mis à jour, placées côte à côte une dizaine de sépultures d'enfants, très simples, constituées par de petites dalles ou même seulement par des pierres

Le mobilier funéraire est le mobilier ordinaire ; vases biberon, petites cupules, amulettes, éléments de colliers.

(1) Au cours de nos fouilles sur cette colline de Byrsa, nous avons trouvé plus d'une fois à une faible profondeur, au-dessus d'anciens tombeaux des sépultures incontestablement puniques. Ne pourrait-on pas en conclure qu'après la destruction de Carthage, les habitants restés dans les environs sont venus encore clandestinement, ou même au su des Romains, enterrer leurs morts dans les anciennes nécropoles ?

Signalons cependant une belle intaille irisée en vert, représentant une tête de personnage à longue barbe frisée, les cheveux tombant en boucles, le front ceint d'une bandelette (1).

Notons encore la découverte d'un jouet en terre cuite qui recouvrait entièrement la sépulture d'un tout petit enfant. C'est un cheval de 0 m. 25 de long assez grossièrement figuré, avec sur le dos, de chaque côté, deux récipients pour transporter des liquides. Il est orné de palmes disposées symétriquement sur toute la surface du corps et, sur le cou, à droite et à gauche, présente un « symbole de vie » (1) dans le genre de ceux que l'on rencontre sur les anciennes tombes royales d'Egypte, et qui, comme l'a prouvé le P. Ronzevalle, sont devenus le signe de Tanit » (2).

Enfin, pendant l'été de 1934, après la moisson, nous avons pu faire un sondage dans la partie nord-ouest de la colline Saint-Louis. Comme nous le prévoyions, nous avons découvert dans le prolongement du rempart punique déjà mis à jour, une nouvelle portion de ce rempart ; chaîne de gros blocs reposant sur une fondation en béton de cailloux et de pierres cassées ; pilier intermédiaire en gros blocs, et maçonnerie en moellons pour remplir l'espace entre la chaîne et le pilier. Il y avait probablement aussi un contrefort, mais à l'intérieur du rempart (3).

Si, d'une manière générale, les auteurs s'accordent à placer la citadelle de Byrsa sur la colline Saint-Louis, ils reconnaissent tous n'avoir « aucune preuve solide à présenter à l'appui de cette opinion ». Ainsi, c'est M. A.

(1) M. le chanoine Drioton pense « qu'elle n'a rien d'égyptien ni même d'oriental », M. Merlin y verrait peut-être une « œuvre romaine de style archaïsant ».

(2) P. S. Ronzevalle dans *Mélange de l'université de Saint-Joseph de Beyrouth*, XVI, I p. 33-48, planche V, n° 4.

(3) Plan I.

Audollent qui écrit dans sa belle « *Carthage romaine* » « Ce monticule escarpé (la colline Saint-Louis) est, de l'aveu de tous, l'antique Byrsa, la citadelle de la Carthage punique, l'endroit le plus renommé de Carthage romaine. *Aucun témoignage péremptoire* (1) analogue par exemple, à l'inscription des thermes d'Antonin, ne met cette identification à l'abri de toute conteste. Mais, quand Appien nous raconte que Byrsa était le point le mieux fortifié de la place et que trois rues y montaient de l'agora ; quand Strabon nous apprend que l'acropole s'élevait au milieu de la ville, couronnée par le temple d'Esculape, et que les ports gisaient à ses pieds ; quand Virgile représente la citadelle dressée dans les airs et parle à maintes reprises de la haute Carthage ; quand Florus applique à cette même citadelle le nom de Byrsa ; quand enfin Corippus nomme souvent les *celsas Carthaginis arces* : on serait mal fondé à douter que Byrsa fût le plus fier sommet de la ville, en d'autres termes, la colline de Saint-Louis ».

St. Gsell, dans sa magistrale, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* ne pense pas autrement. « Nous savons par des témoignages très nets, écrit-il, qu'aux derniers temps de la ville punique, le nom de Byrsa était donné à la citadelle, établie sur une colline assez escarpée. Malgré l'absence de *preuves péremptoires* (2), on est d'accord pour placer cette citadelle sur la colline de Saint-Louis, qui, s'élevant par des pentes rapides, domine l'emplacement de Carthage, l'hypothèse cadre fort bien avec le récit qu'Appien nous a laissé de la prise de la ville par les Romains ».

Certes, nous n'avons pas la prétention de penser que les résultats des dernières fouilles de la colline Saint-

(1) C'est nous qui soulignons. A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 269.

(2) C'est nous qui soulignons. St. Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, II, p. 8-9.

Louis fournissent des « témoignages », des « preuves péremptoires » en faveur de l'opinion qui place la citadelle de Byrsa sur la colline Saint-Louis. Mais nous estimons avoir le droit de dire qu'elles donnent à cette opinion une probabilité très grande qui équivaut presque à une certitude. Si le rempart mis à jour par ces fouilles n'est pas celui de la Byrsa punique, on ne voit guère ce qu'il pourrait être, car on n'y trouve aucun des éléments qui, d'après les archéologues, caractérisent les constructions romaines, byzantines ou arabes.

G. G. LAPEYRE,

des Pères Blancs.

Directeur du Musée Lavigerie.

RECHERCHES ÉCONOMIQUES SUR L'AFRIQUE ROMAINE

INTRODUCTION

Le prix de la vie est une question à l'ordre du jour, et le prix de la vie dans l'Afrique romaine est d'un intérêt d'autant plus grand que, depuis quelques années surtout, on cherche à pénétrer le mécanisme de l'économie antique.

La vie économique de l'empire romain, malgré les nombreuses études dont elle a été l'objet, n'est pas encore connue dans tous ses détails. Certaines provinces n'ont pas encore été étudiées à ce point de vue.

Sur l'Egypte (1) M. L. C. West a exposé, dans un article récent, des résultats remarquables. Les tableaux qu'il publie, et le texte qui les commente donnent une connaissance précise et complète du prix de la vie en Egypte, à un moment donné, et de ses variations au cours de la période romaine.

Dans l'Afrique du Nord, la question apparaît moins clairement : les documents sont moins nombreux, moins détaillés, moins précis que les papyrus égyptiens utilisés

(1) L. C. West, *The cost living in roman Egypt Classical Philology*, 1912.

par M. L. C. West. Cependant, si l'on ne peut pas espérer obtenir un tableau d'ensemble des prix courants à une même époque et la variation de ces prix au cours de la domination romaine en Afrique, on arrive à connaître quelques chiffres précis, des indications intéressantes sur la condition des fortunes privées et publiques, et même sur la courbe générale de la prospérité économique de l'Afrique romaine.

Dans l'état actuel des découvertes, il est impossible d'atteindre des résultats plus précis.

Les matériaux sont peu nombreux : les textes littéraires africains ne citent pas de chiffres de sommes d'argent, seul, Apulée, dans l'*Apologie*, donne des détails intéressants.

Les inscriptions rendent plus de services. Quelques centaines d'inscriptions (un peu plus de 300) mentionnent des sommes, mais ce sont surtout des libéralités, très rarement les prix d'objets d'usage courant.

Les inscriptions ne sont pas toutes utilisables, certaines sont trop mutilées pour qu'on puisse deviner à quoi elles correspondent (ces fragments mentionnent souvent de grosses sommes qui gardent leur intérêt comme montant de libéralités importantes).

D'autres fragments sont peu clairs et leur attribution est une simple hypothèse personnelle.

Enfin, il est parfois difficile, souvent impossible, de déterminer la date de ces inscriptions : or c'est là un facteur essentiel pour étudier les variations de la vie économique au cours de l'époque romaine.

Un certain nombre d'entre elles seulement a pu être daté (pas tout à fait la moitié).

Pour les unes, la date est donnée par les noms des Empereurs qu'elles mentionnent, et précisée par leur titulature (1), d'autres indiquent l'année de la province

(1) Cagnat, *Manuel d'épigraphie*, 4, p. 177 et suiv.

ou celle du Sacerdoce des Cérès. D'autres peuvent être datées par la mention de personnages que nous connaissons, par les fastes consulaires (1), les fastes de la province d'Afrique (2) ou bien par d'autres inscriptions datées.

Pour quelques autres, si leur date est incertaine, on peut les ranger dans une période chronologique déterminée d'après leurs caractères ou d'après les monuments dont elles font partie.

Aucune de ces inscriptions datées n'est antérieure à l'année 98 après J.-C., et les plus récentes datent du règne de Dioclétien.

Donc entre ces limites extrêmes, cette étude portera seulement sur le deuxième et le troisième siècle de l'Afrique romaine.

Toutes les parties de l'Afrique du Nord ne sont pas également riches en inscriptions mentionnant des sommes d'argent.

Parmi celles qui sont publiées, deux seulement se trouvent au Maroc, cinq en Tripolitaine; en Tunisie et en Algérie elles sont nombreuses. Mais on n'en trouve pas dans le département d'Oran, et seulement très peu dans le département d'Alger (uniquement dans l'est).

Les résultats de cette recherche ne pourront donc pas être étendus à toute l'Afrique romaine, ils sont valables seulement pour les régions qui forment aujourd'hui la Tunisie et l'Algérie orientale à peu près jusqu'au méridien d'Aumale.

A l'intérieur de cette région, et dans la période du IIe et du IIIe siècles après J.-C., on ne peut pas espérer obtenir des conclusions certaines, car les documents retrouvés ne représentent qu'une très faible part des inscriptions gravées à cette époque.

(1) Bouché-Leclerc, *Manuel des institutions romaines*. Liebenam, *Fasti consulares imperii romani*.

(2) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*.

Même si l'on retrouvait tout ce qui a été gravé, la documentation serait sans doute encore incomplète. Les détails de la vie courante (ce qui nous intéresse le plus) ne devaient pas paraître dignes de figurer sur une inscription. Si l'une d'elles cite un prix, c'est qu'il est exceptionnel : l'objet mentionné devait être remarquable par son haut prix ou, au contraire, par son bon marché.

Certaines inscriptions sont gravées dans un sentiment d'orgueil, pour étaler les bienfaits d'un homme, il y entre probablement une part d'exagération et de vantardise. De même, notre principale source littéraire, l'*Apologie* d'Apulée n'est pas impartiale : c'est un plaidoyer d'avocat qui a pour but la défense de la cause de son auteur.

Enfin, ces inscriptions ne proviennent que d'une seule classe sociale, la bourgeoisie riche des villes. Sur l'ouvrier et sur le paysan, nous ne savons rien.

La base même de ces recherches comporte donc une assez grande part d'incertitude. Les conclusions ne peuvent pas être définitives. Leur caractère relatif est accru par les difficultés que nous éprouvons à évaluer la monnaie de cette époque en monnaie actuelle.

Une telle évaluation est rendue très précaire par les variations de la monnaie.

Le système monétaire établi par Auguste a été rapidement faussé, par des modifications profondes du poids, du taux des différentes monnaies et des rapports de ces monnaies entre elles.

Le système monétaire d'Auguste est un système bimétalliste. L'or et l'argent ont en principe une importance égale ; l'unité de monnaie d'or est l'aureus, celle de la monnaie d'argent, le denier. L'aureus vaut 25 deniers et pèse deux fois plus (en effet, à la livre d'or on taille 42 aurei, à la livre d'argent, 84 deniers.

Le rapport des valeurs des deux métaux est donc de $\frac{1}{12\,1/2}$.

La monnaie d'or et celle d'argent sont frappées par l'empereur. La monnaie de bronze, simplifiée par Auguste, mais frappée par le Sénat, sert de monnaie d'appoint.

L'unité reste l'as avec deux multiples : le sesterce et le dupondius, et deux sous-multiples : le semis et le quadrans. Les divisions plus petites que le quadrans sont supprimées. Il n'y a plus de marques qui distinguent les pièces de billon, on les reconnaît au poids et à la nature du métal.

Le sesterce et le dupondius sont en laiton jaune et pèsent respectivement 1 once et 1/2 once (27, 29 gr. l'once).

L'as (1/2 once), le semis (1/4 once) et le quadrans (1/8 once) sont en cuivre rouge (pur).

Le système monétaire d'Auguste peut donc se résumer par le tableau suivant :

Valeurs en as	Or	Argent	Cuivre jaune	Cuivre rouge	Poids
400 as...	aureus	»	»	»	7 g. 8
100 as...	»	denier	»	»	3 g. 9
4 as...	»	»	sesterce	»	1 once : 27 g. 29
2 as ...	»	»	dupondius	»	1/2 once
	»	»	»	as	1/2 once
1/2 as ...	»	»	»	semis	1/4 once
1/4 as...	»	»	»	quadrans	1/8 once

Ce système équilibré et relativement simple, dure sans modification jusqu'à Néron. A partir de Néron, il subit une décadence de plus en plus rapide qui se manifeste nettement pour chaque monnaie :

Pour la monnaie d'or : par une forte diminution du poids et une faible diminution du titre de l'aureus.

Pour la monnaie d'argent : par une diminution de poids et surtout une très forte chute du titre,

Pour la monnaie de bronze : par une importante diminution de poids et une dépréciation parallèle à celle du denier.

Le poids de l'aureus diminue lentement d'abord, puis plus vite ; il perd son poids régulier de 7 g. 8 pour tomber à 7 g. 6 sous Néron, en 60 ; et même à 7 g. 4 avant la fin du règne (1). Malgré le témoignage de Pline qui prétend que Néron a réduit l'aureus jusqu'à 1/45 de la livre, il semble que son poids n'est pas descendu au-dessous de 7 g. 4. Aucune pièce d'or connue de cette époque n'est au-dessous de ce poids.

En dépit des tentatives de Galba pour faire revenir l'aureus à son poids primitif de 1/42 de la livre, l'aureus reste à 7 g. 49 jusqu'au règne de Titus. Domitien, dans un nouvel effort, réussit à le ramener à 7 gr. 8, mais cette réforme n'est pas durable et l'aureus s'affaiblit graduellement et descend même au-dessous de 7 g. ; à la fin de son règne Trajan réussit cependant à le ramener à 7 g. 4. Pendant les règnes suivants d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, l'aureus se maintient aux environs de cette valeur, mais 7 g. 4 est un maximum jamais dépassé.

Son poids s'abaisse sous Marc Aurèle au-dessous de 7 g. 3. Sous ce règne, et pendant toute la période suivante jusqu'à Caracalla, son poids moyen est 7 g. 25, poids que Caracalla conserve à peu près (7 g. 250) au début de son règne, puis au cours de l'année 215, il fit subitement monter la taille à 50 à la livre : ce qui donnait un aureus de 6 g. 55.

Donc le poids de l'aureus a baissé lentement, puis ...

(1) *Journal des Savants*, 1873, p. 751.

brutalement de 7 g. 8 à 6 g. 55. A cet affaiblissement de poids correspond une diminution de titre (assez peu importante cependant).

Auguste, par une loi *Julia*, avait fixé la proportion d'or dans l'alliage, et l'altération des monnaies était sévèrement punie.

En moyenne l'alliage du début de l'empire contient 998 à 991 d'or fin pour 1.000; après Vespasien, 958; sous les Sévère le titre est encore abaissé ; donc légère chute du titre.

Pour les monnaies d'argent, au contraire, si le poids a baissé, le titre a subi une chute bien plus considérable.

Auguste avait fixé le poids du denier à 1/84 de la livre, c'est-à-dire : 3 g. 9. Néron augmente la taille à 96 à la livre ; le poids du denier devient alors 3 g. 41, ce qui fausse le rapport de la valeur de l'argent à celle de l'or, puisque le denier continue à valoir 1/25 de l'aureus. Dès ce moment, l'argent devient une monnaie fiduciaire et l'on passe du bimétallisme au monométallisme. L'or est désormais la seule monnaie réelle, l'étalon, et le régulateur unique du système monétaire.

De Néron à Septime Sévère le poids du denier varie peu. On remarque cependant un affaiblissement progressif coupé par des efforts de rétablissement et de retour à l'ancien poids comme sous Nerva et, plus tard, sous Septime Sévère.

Ceci se constate facilement, il suffit d'examiner une liste des moyennes des pesées sous les règnes des empereurs successifs.

Galba	3,3
Othon	3,34
Vitellus	3,3
Vespasien	3,27
Titus et Domitien	3,3

Nerva	3,9
Trajan	3,307
Hadrien	3,340
Antonin le Pieux	3,370
Marc Aurèle	3,3
Commode	3,140
Septime Sévère	3,220

Mais la véritable décadence de la monnaie d'argent vient de l'abaissement considérable de son titre, la quantité de métal fin que contient la pièce s'affaiblit de plus en plus. La proportion tombe brusquement :

Auguste	99 %
Néron	95 %
Successeurs de Néron	90 %
Trajan	85 %
Hadrien	80 %
Marc Aurèle	75 %
Commode	70 %
Septime Sévère	50 et 40 %

Tandis que son poids et son titre s'affaiblissent, le denier conserve pendant un siècle à peu près sa valeur du 1/25 de l'aureus. Il n'a donc plus du tout le sens de monnaie réelle, ce n'est plus qu'un jeton qui doit sa valeur monétaire à l'effigie impériale.

Cette décadence se retrouve aussi dans l'histoire de la monnaie de bronze.

Ces unités monétaires subissent un affaiblissement de poids : le sesterce qui pesait une once sous Auguste a perdu 1/6 de son poids sous Alexandre Sévère.

Les petites fractions disparaissent : le quadrans cesse d'être fabriqué sous Trajan, le semis sous Caracalla. C'est une marque certaine de la décadence de la monnaie et de l'affaiblissement de son pouvoir d'achat.

Donc, au Ier et au IIe siècles de l'empire romain, la

monnaie subit une décadence grave dans son poids, son titre et son pouvoir d'achat ; mais cette crise monétaire n'est rien à côté du profond désordre financier du IIIe siècle.

Pendant ce siècle, jusqu'à la réforme de Dioclétien et de Constantin l'Etat va vivre en pleine banqueroute ; le système monétaire n'a plus aucune fixité, plus de base solide.

La monnaie d'or est frappée sur un pied toujours plus faible et de façon très irrégulière. Caracalla frappe à 1/50 de la livre. Macrin essaye de revenir au poids de 7 g. 4, mais Elagabal revient au système de Caracalla. Les aurei d'Alexandre Sévère descendent même au-dessous du poids normal de 6 g. 55. Dès ce moment l'irrégularité des tailles devient extrême et le poids s'abaisse rapidement ; quelques chiffres suffisent à le montrer :

Sous Maximin	6 g.	à 4 g. 65
— Gordien III...	5 g. 56	à 4 g. 59
— les Philippe...	4 g. 53	à 4 g. 25
— Trajan Dèce..	4 g. 98	à 3 g. 95
— Trébonien Galle et Volusien....	6 g. 1	à 3 g. 4

La création par Valérien et Gallien de nouvelles coupes monétaires, des pièces de 3 aurei (terniones) et de 2 aurei (biniones), la division de l'aureus en 1/3 (triens), prouvent aussi la décadence de l'aureus. A ce moment les terniones pèsent 15 g. 24, les biniones varient entre 11 g. 89 et 11 g. 14, donc l'aureus est entre 6 g. 03 et 5 g. 15. Sous Claude l'aureus pèse en moyenne 5 g. 5 et atteint parfois 7 g., sous Tacite il varie entre 6 g. et 7 g.

Le désordre est à son comble à l'avènement de Dioclétien. On assiste, comme le dit Mommsen, à une « démonétisation virtuelle de l'or » ; les pièces ne sont plus

considérées que comme des fragments de lingots ; on revient à l'usage de la balance.

Cependant, le trouble et l'affaiblissement de la monnaie d'or ne sont pas comparables à ceux de la monnaie d'argent. Cette monnaie est si mauvaise que l'Etat exige que les paiements publics soient faits exclusivement en or.

Même une pièce de création récente, l'*argenteus antoninianus* (poids : 1/60 ou 1/64 de la livre, valeur : 5 sesterces), perd rapidement son poids régulier et son titre légal ; la proportion d'argent diminue de façon considérable.

Peu à peu, dans toutes les pièces, le titre de l'alliage tombe au-dessous de 1/2 ; la monnaie devient du billon ; son taux réel et sa valeur courante dégringolent très bas. Sous le règne de Claude le Gothique, l'argent est réduit à presque rien et diminue encore au cours du règne. Les proportions de l'alliage sont les suivantes :

Au début du règne :

argent	80	1.000
cuivre	860	
étain, plomb	60	

A la fin du règne :

argent	20	1.000
cuivre	820	
étain, plomb	160	

Ce n'est plus que du cuivre saucé.

D'ailleurs, cette déchéance du denier d'argent est encore aggravée par les fraudes des *monetarii* qui volent le peu d'argent qui restait dans la monnaie de l'Etat.

Parallèlement au denier, le sesterce perd sa valeur : le sesterce qui pésait 5/6 d'once sous Alexandre Sévère,

passe à 1/2 once sous Trajan Dèce, puis 1/3 d'once sous Trébonien Galle.

Voilà quel était l'état de la monnaie à l'avènement de Dioclétien. Cette crise monétaire très grave entraînait un désordre profond dans les fortunes et dans toutes les transactions. Dioclétien va faire tous ses efforts pour assainir cette déplorable situation financière.

Il fond comme billon la soi-disant monnaie d'argent de l'époque précédente. Il essaye d'établir un nouveau système imité de celui de Solon ; il échoue d'ailleurs, et finit par rétablir l'ancien système, mais dans lequel chaque pièce a sa valeur réelle.

Cependant, l'équilibre, un moment rétabli, ne va pas tarder à se rompre de nouveau, et la dégringolade de la monnaie reprend de plus belle et cette fois irrémédiable.

Les détails de cette réforme et de son échec ne nous intéressent pas, car ils dépassent les limites chronologiques de cette étude.

En somme, aux IIe et IIIe siècles, la valeur de la monnaie a baissé sans cesse, de plus en plus vite et l'on arrive enfin au IIIe siècle à une crise monétaire grave. Il est, par conséquent, très difficile de fixer un équivalent en monnaie actuelle à cette monnaie si variable.

Au début du IIe siècle, l'aureus est à peu près à 7 g. 4, il vaut donc 22 f. 94 (or), c'est-à-dire 114 f. 50 (1933), le sesterce s'approche donc de 1 f. 15.

Sous Caracalla il est à 6 g. 55, il vaut 20 f. 30 (or) ou 101 f. 50 de notre monnaie : le sesterce vaut donc à peu près 1 franc. C'est cette équivalence qu'il faut accepter, puisque c'est à cette période (début du IIIe siècle), que se rapportent la plupart des inscriptions recueillies.

Au cours du IIIe siècle la valeur du sesterce est très variable : il atteint parfois 0 f. 95 (aureus à 6 g. 1 sous Trébonien Galle), parfois 0 f. 52 (aureus à 3 g. 4 sous le même règne). Il est donc impossible d'évaluer en monnaie actuelle un prix du IIIe siècle, puisque la valeur du sesterce à cette époque peut varier presque du simple au double. Pour la période antérieure, début du IIIe et aussi fin du IIe siècle, il est commode et pas trop inexact de considérer un sesterce comme égal à un franc de notre monnaie. Chaque fois qu'une inscription antérieure au milieu du IIIe siècle contiendra une somme d'argent en sesterces, nous considérerons cette somme comme équivalente au même nombre de francs actuels.

***

Prix de la Vie courante

La plupart des inscriptions recueillies mentionnent une libéralité.

Ces inscriptions peuvent se présenter sous deux formes différentes : ou bien le donateur qui élève à ses frais un monument, inscrit sur une partie de ce monument le montant de la somme qu'il a consacrée à cette œuvre, parfois c'est sur la base d'une statue qui orne le monument qu'il inscrit le chiffre de sa libéralité ; ou bien la ville reconnaissante élève une statue, sur le forum, au donateur et mentionne sur la base les raisons de cet honneur en notant soigneusement le montant de la somme offerte ; souvent l'homme qui reçoit cet honneur prend à sa charge les frais d'exécution de la statue, il ne manque pas de mentionner cette autre générosité sur l'inscription comme un nouveau titre de gloire.

Donc, qu'elles soient de l'une ou l'autre forme : dédicace du don ou témoignage de reconnaissance au donateur, ces inscriptions nous parlent d'un don généreux offert à sa patrie par un citoyen riche.

L'importance de ces dons a son intérêt, mais ils ne touchent pas à la vie courante, ils ne sont d'aucune utilité si l'on cherche le prix de la vie de tous les jours.

Cependant certaines d'entre ces inscriptions contiennent des clauses accessoires ou des détails accidentels qui touchent à la vie. En s'aidant des renseignements que contiennent les règlements des collèges militaires, les tarifs de douane et de péage et certaines inscriptions particulières on arrive à avoir quelques lumières sur le prix de la vie de tous les jours : repas, aliments, vêtements, bains, jeux, voyages, propriétés, esclaves, bétail, objets divers.

Repas et aliments

Le blé forme la base de l'alimentation des Romains et surtout des Romains d'Afrique par suite de la grosse production du pays.

Quel était le prix du blé ?

Il est impossible de le déterminer. Une inscription de Thuburnica (1) donne 10 deniers comme prix d'un modius de blé (8 l. 36). Ce prix est certainement anormal, il est beaucoup trop élevé. Peut-être l'inscription appartient-elle à une période où la monnaie n'a déjà plus sa signification. (Il est impossible de déterminer sa date). Cependant, il est possible de comprendre ce prix élevé même en période de monnaie relativement bonne : il se peut qu'après une mauvaise récolte le prix du blé ait monté très haut ; la famine, conséquence de cette mauvaise récolte, expliquerait d'ailleurs cette mesure de distribution de blé unique dans les inscriptions. Cette hypothèse est confirmée par la structure même de la phrase : « *cum esset* », alors qu'un modius valait 10 deniers, et aussi par la logique : on ne mentionne le prix d'une denrée de cette sorte que s'il est très haut ou très bas.

On ne trouve nulle part le prix d'une denrée alimentaire quelconque, mais le tarif de douane de Zraïa (1) en donnant la valeur du droit perçu sur certains produits alimentaires, permet de faire des rapprochements et même des hypothèses sur la valeur de ces denrées (2).

(1) *C.I.L.*, VIII, 25.703, 25.704.

Une amphore de vin (25 l. 8) et une amphore de garum payaient le même droit de 1 sesterce, et avaient probablement des valeurs analogues. Sur 100 livres de figues et sur 100 livres de dattes était prélevé un droit de 1/2 denier, double de celui qui était perçu sur l'amphore de vin ou de garum. Donc 50 livres de figues ou de dattes (16 kgs 1/2) devaient coûter le même prix que 25 litres de vin ou de garum.

Est-il possible de faire une hypothèse sur le prix ? Il faudrait pour cela déterminer le taux approximatif de ce tarif. C'est très difficile car ce taux n'est certainement pas fixe pour tous les articles du tarif : un esclave et un manteau de table payent le même droit et n'ont certainement pas la même valeur.

D'autre part, ce tarif paraît très modéré pour un portorium, beaucoup plus modéré que dans les autres provinces de l'empire.

On a pu se demander si ce n'était pas un droit de marché, mais c'est très improbable puisque ce tarif spécifie que les bestiaux destinés au marché sont exempts de tous droits. Ce n'est pas non plus un tarif de péage municipal, puisque les animaux qui se rendent au pâturage et les bêtes de somme sont exempts de tous droits.

C'est certainement un tarif de portorium, établi en 202 à Zraïa après le départ de la cohorte et très atténué comme régime de transition entre le régime de franchise précédant et l'application du tarif normal.

Cette modération s'explique par le désir de ne pas

(1) Tableau du tarif de Zraïa.
(2) Cagnat, *Les impôts indirects chez les Romains*.

ralentir le commerce de cette région par l'application brutale d'un tarif élevé (Zraïa devait être l'une des places de commerce les plus importantes du prolongement de la route des caravanes par la trouée de l'Aurès).

Le taux du portorium est connu dans certaines provinces à la même époque, c'est-à-dire au début du IIIe siècle : il est de 2 % en Espagne, de 2,5 % en Gaule, en Asie, en Bithynie. En Afrique même nous le connaissons, mais au Ve siècle seulement : il atteint 5 %, valeur qu'il n'atteignait certainement pas en 202.

Il est difficile d'essayer d'établir le taux du tarif de Zraïa par comparaison avec le portorium des autres provinces, et cela à cause de la variation du taux avec les articles. En effet, tous les droits perçus sont à peu près du même ordre de grandeur, tandis que les objets imposés sont de valeurs très inégales. Le taux est particulièrement bas pour les esclaves 3/1.000, et pour les bestiaux 3/800 à peu près (1). Pour les articles suivants, les mots « tunicam ternariam » qu'on peut traduire « une tunique de 3 aurei » donnent une indication. Si un article qui vaut 3 aurei (300 sesterces) paye un droit de 1 denier 1/2 (6 sesterces), le taux est 2 %.

On peut hésiter à adopter cette valeur car la lecture et l'interprétation du mot « Ternariam » sont délicates.

Ce prix de 3 aurei paraît anormal, trop élevé, mais s'il était plus bas, 2 aurei par exemple, le taux serait plus élevé (3 %) ce qui est peu probable, puisque le tarif est particulièrement modéré. Si l'on s'est donné la peine d'indiquer le prix de la tunique, c'est qu'il était probablement très élevé. C'était peut-être un vêtement de tissu fin, peut-être brodé. D'ailleurs ce portorium devait être imposé à Zraïa au grand commerce venu du Sud par caravanes. Comme le montre la liste des objets taxés, ce commerce, analogue à celui d'aujourd'hui,

(1) Cagnat, *Les impôts indirects chez les Romains.*

apportait des produits alimentaires du Sud, des cuirs, du bétail et des objets de luxe.

Ce taux de 2 % est vraisemblable, c'est celui du portorium de la province la plus favorisée : l'Espagne. Un taux un peu plus élevé frappait peut-être les denrées alimentaires, c'est possible, car à mesure qu'on avance dans la liste des objets imposés le taux augmente pour chaque groupe d'articles, mais c'est là une simple hypothèse. En adoptant le taux le plus fréquent dans l'empire romain : 2,5 % pour les denrées alimentaires, nous avons pour ce tarif l'échelle suivante :

0,3 % pour les esclaves.
0,4 % pour les bestiaux.
2 % pour les cuirs, vêtements et articles de luxe.
2,5 % pour les denrées alimentaires.

C'est très vraisemblable, car le tarif devait s'efforcer de ne pas décourager, par des droits trop élevés et imposés brutalement, le commerce venu du Sud. Il devait ménager surtout les articles de ce commerce qui intéressaient particulièrement les Romains : les objets de luxe, les bestiaux et surtout les esclaves.

En adoptant le taux de 2,5 % pour les denrées alimentaires, nous obtenons les prix suivants : une amphore de garum ou une amphore de vin (25 l. 8) coûtait 40 sesterces (1 fr. 50 le litre), les figues et les dattes valaient 80 sesterces les 100 livres (33 kgs) 2 frs 40 le kilo.

Il faut comparer à ces prix de denrées alimentaires le montant de la pension servie à certains enfants de Sicca Veneria (le Kef) par l'institution des *pueri alimentari* (1). P. Licinius Papirianus avait fondé une pension alimentaire de 2 deniers 1/2 par mois, pour les garçons, et de 2 deniers pour les filles.

(1) *C.I.L.*, VIII, 1641, D., 6.818.

Etait-ce vraiment une pension alimentaire à des enfants, et la somme de 2 deniers pour les filles et 2 deniers 1/2 pour les garçons servait-elle à les nourrir comme le mot « *alentur* » le fait supposer ? Cette somme ne devait certainement pas suffire à l'entretien et à l'éducation de ces enfants. Ce n'était, sans doute, qu'une subvention attribuée à de jeunes enfants choisis par les duumvirs.

Enfin, certaines inscriptions mentionnent le prix de repas publics offerts, par un bourgeois généreux, au peuple, aux décurions, aux augustales (1).

Les prix de ces repas étaient assez variables, et les menus ne devaient pas toujours être abondants.

A Theveste toutes les curies devaient faire un festin important grâce à la libéralité de T. Flavius T. F. Caelestinus, puisque 3.000 sesterces (revenu à 6 % de 50.000 HS) devaient y être consacrés. A Uthima elles ne disposaient que de 75 deniers, il est vrai qu'elles devaient être moins nombreuses qu'à Théveste. A Gor, les pugilats et les *gymnasia* une fois payés, il ne devait pas rester grand'chose aux décurions pour festoyer, la somme totale n'était que de 60 deniers.

Mais naturellement ces prix, étant très variables suivant la générosité du donateur et le nombre des convives, ne donnent pas d'indications sur le prix que coûtait un repas pour une personne par exemple.

Au contraire, les sportules peuvent fournir cette indication. A l'origine, la *sportula*, distribuée par les citoyens riches était un petit panier contenant le repas offert à une personne, ce don était individuel et ne provoquait pas de réunion. Pour plus de commodité la *sportula* devint une petite somme d'argent mais qui était l'équivalent exact du repas. Plus tard elle perd cette signification et devient une simple gratification, cependant elle reste toujours du même ordre de grandeur.

(1) Tableau des repas.

Ces sportules (1) varient entre 1 et 7 deniers, cette dernière somme est particulièrement élevée à Tichilla (2), cela s'explique par la faible valeur de l'argent entre 276 et 282, période pendant laquelle a été gravée l'inscription. Il y a aussi une exception, c'est le don de 2 aurei, aux décurions, aux esclaves publics, aux habitués du forum, aux curiales et aux augustales par Q. Cupercius Rufinus à Théveste (3). Cette grosse somme est donnée à chacun sous le nom de sportule, mais ce terme n'a plus rien de commun avec son sens primitif, cela semble indiqué par le texte même « *remunerandi causa* ». Cette gratification ne remplace certainement pas un repas. L'importance de la somme peut s'expliquer par la générosité du donateur, ou bien par la faible valeur de l'argent si l'inscription est d'époque assez tardive ; mais, cela, rien ne peut l'indiquer.

Les sommes les plus fréquentes sont : 1 et 2 deniers, cela devait être à peu près la valeur d'un bon repas.

Vêtements

Pour le vêtement, il est plus difficile d'arriver à une valeur précise, les renseignements sont moins nombreux et moins nets.

Le tarif de Zraïa de 202, seul, mentionne de tels articles, mais il n'en donne pas la valeur, il indique seulement le droit qui était perçu (4). Sur un manteau de table et une tunique le droit était le même : 1 denier 1/2 ; pour un sayon de pourpre le droit était plus faible :

(1) Tableau des sportules.
(2) *C.I.L.*, VIII, 14.891.
(3) *I.L.A.*, 3.064. *C.I.L.*, VIII, 16.556.
(4) Tarif de Zraïa.

1 denier, et encore plus faible pour une couverture de lit : 1/2 denier.

C'était ce même droit de 1/2 denier qui était prélevé sur un cuir complètement préparé ou sur 100 livres de cuir brut. Sur un cuir avec ses poils, sur une peau de mouton ou de chèvre, le droit était seulement de 2 as.

Ce tarif nous donne des rapports de valeur approximatifs et même la valeur marchande moyenne de ces articles, si l'on admet comme taux pour ce groupe d'objets celui de 2 %.

un manteau de table	3 aurei	(HS 300)
« *tunica ternaria* » une tunique....	3 aurei	(HS 300)
un sayon de pourpre.....	2 aurei	(HS 200)
une couverture de lit.....	1 aureus	(HS 100)
un cuir complètement préparé....	HS 100	
100 livres de cuir brut (33 kgs)..	HS 100	
un cuir avec ses poils.....	HS 25	
une peau de mouton, de chèvre...	HS 25	

Apulée (1) donne une indication intéressante à propos du testament de Pontianus son beau-fils : « il ne lui a même pas laissé un legs honorable, il ne l'a fait ajouter que pour une donation ignominieuse d'environ 200 deniers de linge... » Peut-être Apulée avait-il tendance à sous-estimer le legs fait à la fille de Rufinus son adversaire ; cependant le renseignement garde sa valeur : 200 deniers, c'est-à-dire 800 sesterces, ne représentaient qu'une assez faible quantité de linge.

Bains

A côté de la nourriture et du vêtement, l'une des dépenses courantes et importantes des Romains d'Afrique était le bain. S'il faut en juger par le nombre et

(1) Apulée, *Apologie*, XCVII.

l'importance des thermes dans les villes romaines d'Afrique, les habitants devaient s'y rendre régulièrement et même y passer une bonne partie de leurs journées. N'est-ce pas ce que prouve l'inscription du forum de Timgad « chasser, se baigner, rire, cela est vivre ».

Combien coûtait un bain ? L'amusante mosaïque de Khalfoun (1) près de Sétif le dit « *Bene laves, oze assem des, cras gratis : res tuta* ». Un bain coûtait un as, mais malheureusement l'inscription ne dit pas si c'était un bain complet avec passage successif dans toutes les salles ou si c'était simplement un bain froid. Peut-être ces thermes n'étaient-ils pas très luxueux et avaient-ils seulement une clientèle de gens simples : la déformation de *hodie* en *oze* semble le prouver. Dans une grande ville comme Timgad, dans les thermes imposants dont les ruines sont si nombreuses, le prix du bain devait être plus élevé.

Objets divers

Enfin on peut recueillir quelques indications sur le prix d'autres objets d'usage courant.

Une lampe coûtait un as ; cela est nettement énoncé par la réclame d'un fabricant de lampes « *emite lucernas colatas ab asse* ». Cette inscription gravée sur une lampe trouvée à Cherchell (2) est un exemple de publicité antique et fixe le prix de cette lampe à un as ; mais c'était peut-être un prix de réclame particulièrement bas et pas du tout le prix courant.

Le tarif de Zraïa (3) donne le prix de 10 livres d'éponges et de 10 livres de colle (3 kgs 3), si l'on admet pour ces articles aussi le taux de 2 %. Dans ces conditions, la colle et les éponges valent 25 sesterces les 10 livres (7 frs 60 le kg.).

(1) Khalfoun, *C.I.L.*, VIII, 8.424.
(2) Cherchell, *C.I.L.*, VIII, 22.642-22.644.
(3) Tarif de Zraïa.

Une inscription d'Aumale (1) donne des détails intéressants et amusants sur une cérémonie anniversaire. Cette inscription, datée de l'année 236, est assez mutilée et je crois disparue actuellement. C'est le testament de Lucius Cassius Restutus, vétéran et ancien décurion ; il précise avec beaucoup de soin les détails de la cérémonie qui devait se dérouler devant sa statue et celle de sa femme :

« *Eadem die, ante horam tertiam, ante basem statua-*
« *rum tam meae quam uxoris meae dabuntur sportulae*
« *universis condecurionibus meis et scribis duobus...*
« *denario I Clodiae Luciosae uxori meae Cassiabus Dul-*
« *cae et Restutae filiabus fratris mei pupillabus meis*
« *singulis denarios II, ad custodiam denarios III ita ut*
« *statuam meam et uxoris meae tergeat et unguat et coro-*
« *net et cereos II accendat* ».

... Le même jour avant la troisième heure, devant la base des statues, tant la mienne que celle de ma femme, que des sportules soient données à tous mes codécurions et aux deux secrétaires... à chacune, ma femme et mes deux nièces et pupilles, que soient donnés 2 deniers pour la garde des statues et 3 deniers pour que ma statue et celle de ma femme soient nettoyées, frottées de parfum, couronnées et encadrées de deux cierges.

Tous ces soins donnés aux statues coûtaient 9 deniers. (36 sesterces).

Voilà quelles sont les indications qui ont pu être recueillies concernant la vie courante, les dépenses que devaient faire chaque jour les petits bourgeois des villes romaines d'Afrique, même ceux qui avaient une fortune très médiocre.

D'autres dépenses moins courantes devaient être faites uniquement par les riches ; qui offraient des jeux (2),

(1) Aumale, *C.I.L.*, VIII, 9.052.

(2) Tableau des jeux.

qui voyageaient, qui pouvaient acheter de la terre, du bétail, des esclaves.

Jeux — Voyages

Les jeux mentionnés par les inscriptions sont de toutes sortes :

Gladiatorum et africanarum à Carthage (combat de gladiateurs et de bêtes féroces).

Représentations théâtrales à Dougga (ce sont les jeux les plus fréquents).

Gymnasia (jeux gymniques) à Dougga, et peut-être à Théveste, dans les thermes.

Enfin les *circenses celeres* d'Aumale paraissent être des courses (probablement de chevaux) dans le cirque : celles que nous connaissons à Aumale devaient compter 6 départs.

Les prix d'un jour de jeux varient entre 135 deniers (540 sesterces) à Aumale, et 9.500 sesterces à Carthage. Naturellement les plus chers sont ceux qui comportent des bêtes fauves, et les moins coûteux, les *gymnasia*. Mais même ceux-ci étaient encore une grosse dépense qu'il faut rapprocher des libéralités que nous étudierons plus tard.

Le prix d'un voyage est plus difficile à évaluer, car ce sont des dépenses mentionnées plus rarement par les inscriptions.

Cependant, les collèges militaires de Lambèse (1) prévoient, dans certains cas, une prime pour frais de déplacement. Ces collèges n'étaient pas en effet uniquement des associations funéraires, c'étaient aussi en quelque sorte des syndicats qui assuraient des ressources à leurs membres, dans certaines circonstances, par exemple, pour obtenir de l'avancement ; les excédents de recette

(1) Tableau des collèges militaires.

des caisses des collèges devaient servir à procurer des distractions aux membres de l'association.

Les règlements des divers collèges militaires de Lambèse prévoient des frais de déplacement dans deux cas : pour l'option qui allait à Rome pour son avancement et pour le légionnaire qui changeait de corps.

Une somme importante, 8.000 sesterces, était prévue pour les options qui cherchaient à devenir centurions (1). L'option devait aller à Rome et faire des démarches nombreuses pour obtenir de l'avancement. 2.000 deniers (HS 8.000) représentent donc le prix du voyage à Rome et aussi les frais nécessités par les démarches, dans quelle proportion, nous ne le savons pas, et il est bien difficile de le déterminer. Cependant, nous pouvons penser que la partie la plus importante de cette somme n'était pas consacrée au voyage. En effet, un autre document (2) nous donne le prix moyen d'un voyage pour passer d'une légion à une autre. Ces légions étaient généralement éloignées de la légion d'Afrique et le voyage pour s'y rendre était au moins aussi long que le trajet de Lambèse à Rome. Pour ce déplacement, le règlement prévoit une dépense de 200 deniers dans tous les cas. (Comme le démontre M. Cagnat dans « *L'armée romaine d'Afrique* », le cavalier devait toucher la même somme que le fantassin et non 500 deniers, il y a là une obscurité du texte).

Quoiqu'il en soit, le prix moyen de ce voyage, pour l'aller seulement, est de 200 deniers. Le prix du voyage d'aller et de retour pour Rome devait être à peu près de 400 deniers (1.600 HS). Il restait donc 1.600 deniers (quatre fois autant que le prix du voyage) pour le séjour à Rome et les démarches à faire.

(1) *C.I.L.*, *VIII*. 2.554-18.048.
(2) *C.I.L.*, VIII, 2.557-18.050.

On ne peut guère apprécier ce prix de 400 deniers par rapport aux prix actuels des voyages, vu le changement complet des conditions des transports.

Propriétés. Esclaves. Bétail

Peut-on se faire une idée du prix de la terre, du bétail et de l'exploitation des propriétés ? C'est assez difficile, on ne peut rassembler que des indications incomplètes.

Apulée nous renseigne assez vaguement dans son *Apologie* prononcée à Sabrata vers 158 après J.-C.

Pudentilla (1) avait promis à ses fils 1 million de sesterces sur sa fortune de 4 millions (cette fraction de son bien constituait la part prévue par la loi Falcidia), cette somme leur avait été versée en terres. Malheureusement Apulée ne donne pas la description des propriétés qui valaient cette grosse somme.

D'autre part, Apulée a acheté un tout petit domaine (2) « *herediolum exiguum* » pour 60.000 sesterces. Il faut accepter ce détail avec circonspection : Apulée avait intérêt à diminuer l'importance de cette acquisition. Toutefois il fallait que le prix de 60.000 sesterces fût vraisemblable pour un petit domaine.

Pour les esclaves et le bétail, notre source principale est encore le tarif du portorium de Zraïa (3).

Un esclave payait 1 denier 1/2, un cheval, un mulet 1 denier 1/2, un âne, un bœuf 1/2 denier, un porc, un mouton, une chèvre 1 sesterce, un cochon de lait, un chevreau, un agneau 2 as.

M. Cagnat évalue le taux du portorium à 3/1.000 pour les esclaves et à 3/800 pour les bestiaux.

Ces taux sont tout à fait vraisemblables, car un esclave qui payait un droit de 1 denier 1/2 coûtait envi-

(1) Apulée, *Apologie*, XCIII.
(2) Apulée, *Apologie*, CI.
(3) Tarif de Zraïa.

ron 500 deniers ; un cheval qui payait le même droit devait coûter un peu moins cher.

Une inscription d'Henchir Snobbeur (1), donne 500 deniers comme prix d'un esclave. C'est certainement le prix moyen habituel, car il est confirmé par plusieurs passages du *Digeste* (2).

En évaluant les prix des bestiaux d'après ce taux de 3/800, nous obtenons les valeurs suivantes :

un cheval, une jument.....(HS 1.600). 400 deniers
un mulet, une mule.....(HS 1.600). 400 deniers
un âne, un bœuf.....(HS 532). 133 deniers
un mouton, une chèvre ....(HS 266). 66 deniers 1/2
un cochon de lait, un agneau (HS 132). 33 deniers

Ces prix sont de simples hypothèses, car le taux n'était pas forcément le même pour tous les bestiaux.

D'autre part, même si le taux était constant, ils peuvent nous induire en erreur car ce sont des prix moyens et naturellement le prix d'un animal variait avec ses qualités.

Enfin, pour ne pas compliquer le tarif, ceux qui l'ont établi ont pu faire entrer dans la même catégorie, payant le même droit, des animaux dont les prix étaient peu différents. Probablement un mulet ne coûtait pas autant qu'un cheval et un âne qu'un bœuf. Par exemple l'âne devait coûter un peu moins de 532 sesterces, le bœuf un peu plus. Les organisateurs du tarif ont dû calculer le droit à percevoir sur une valeur moyenne entre ces deux prix.

Malgré l'incertitude relative de ces prix, ils ont un grand intérêt car ils révèlent une partie des conditions économiques de l'agriculture africaine.

Ce que nous savons du prix de la vie courante se résume par ces quelques indications décousues, éparses,

(1) Henchir Snobbeur, *C.I.L.*, VIII, 23.956.
(2) *Digeste*, 5, 2, 8, 17, viginti aurei.

pas toujours précises ; nous pouvons donc entrevoir à peine les conditions de vie du bourgeois moyen de cette époque.

Prix des cérémonies et monuments funéraires

Si nous connaissons mal les conditions matérielles de la vie courante en Afrique, nous avons au contraire de nombreux renseignements sur le prix des funérailles et des tombeaux.

La plupart des inscriptions funéraires qui citent une somme d'argent appartiennent à des sépultures de gens relativement riches. Pour qu'on se soit donné la peine d'inscrire le prix de la cérémonie funéraire et du tombeau, il fallait qu'ils sortissent de l'ordinaire ; nous connaissons ainsi le prix des sépultures les plus soignées.

Chose curieuse, plus des 2/3 de ces inscriptions sont à Lambèse et concernent un soldat ou un vétéran de la légion ou un membre de leur famille. Cela indiquerait, chez les soldats, un souci particulièrement vif de s'assurer une sépulture convenable dont la valeur soit certifiée par le prix. Ce souci apparaît aussi dans le développement des divers collèges militaires qui étaient tous des collèges funéraires.

La somme mentionnée par une inscription funéraire (1) donne le prix total des frais de la sépulture, c'est-à-dire la cérémonie funéraire, le sarcophage, la stèle, le cippe ou le monument qui se dresse sur l'emplacement du tombeau.

Une inscription (2) spécifie que la somme inscrite est le prix des deux sarcophages jumeaux de C. Aemilius Victor, vétéran, et de sa femme : ils ont coûté 4.000 sesterces.

Dans le cas le plus fréquent, la sépulture se compose d'un sarcophage surmonté d'une stèle ou d'un cippe,

(1) Tableau des monuments funéraires.
(2) *C.I.L.*, VIII, 3.025.

rarement d'un mausolée. Les prix de ces deux sortes de monuments sont d'ailleurs très différents.

Pour les tombes à stèle ou à cippe, ce prix varie entre 5.000 sesterces et 24 deniers (96 sesterces), mais le prix de 5.000 est assez rare ; le prix courant est 2.000 sesterces. Ceci est intéressant quand on remarque que les collèges militaires prévoyaient une somme de 500 deniers (2.000 sesterces) à verser en cas de mort pour la sépulture de chacun de leurs membres.

Le type de la stèle courante est très simple ; une pierre haute, assez volumineuse, la face qui porte l'inscription est parfois entourée d'une moulure.

Certaines révèlent une certaine recherche, elles portent un buste gravé ou sculpté. Telles sont les stèles de L. Apuleius Félix, vétéran (1), pour 3.000 sesterces, et de Aurelius Hermias, bénéficiaire de la légion (2), dont le prix est de 1.000 sesterces.

Les mausolées (3) naturellement se rencontrent plus rarement ; leur prix est beaucoup plus élevé, il varie entre 12.000 et 63.000 sesterces.

Un exemple bien connu (4), est le mausolée de Flavius Maximus sur la voie romaine de Lambèse à Constantine, à 4 km. du camp, restauré en 1849 par le colonel Carbuccia.

Il a coûté 12.000 sesterces sous le règne de Sévère Alexandre, somme fixée par Flavius lui-même dans son testament. C'est un massif de maçonnerie sur plan carré de 2 m. 40 de côté, surmonté d'une pyramide. La hauteur totale est de 7 mètres. Les cendres du mort étaient dans une caisse de plomb à 1 mètre au-dessous du sol. Voilà quel est le type courant du mausolée africain.

(1) BC, 1916, p. 210.
(2) *C.I.L.*, VIII, 2.823.
(3) Tableau des mausolées.
(4) Gsell, *Mon. ant.*, II, p. 74 ; *C.I.L.*, VIII, 2.764 ; D. 4.323.

Celui de T. Claudius Firmus (1), princeps de la légion, est plus intéressant ; il a été fait à Rome, il devait être plus beau, et, d'autre part, son édification à Rome a dû entraîner des frais plus considérables qu'en Afrique. Son prix est particulièrement élevé, 50.000 sesterces.

A Leptis Magna il a fallu 80.000 sesterces pour reconstruire un mausolée (*Opere signino*) (2).

Les sommes consacrées à ces monuments funéraires, malgré le caractère luxueux de certains d'entre eux, se rattachent encore aux dépenses courantes.

Dans l'état actuel des découvertes, nous n'avons pas d'autre renseignement sur ces dépenses courantes.

Tous les autres documents qui ont pu être recueillis se rapportent à un côté tout différent de la vie romaine en Afrique, un côté de luxe, de générosité, et même de gaspillage.

Libéralités

Toutes les inscriptions qui nous restent à étudier mentionnent des libéralités offertes par les hommes les plus riches et les plus en vue de la cité à leur ville ou à leurs concitoyens. Ces libéralités atteignent parfois des sommes considérables, surtout lorsqu'elles se manifestent par le don d'un monument important. statues, mais surtout monuments publics et temples.

Il est intéressant de rapprocher les prix cités par les inscriptions des ruines retrouvées et identifiées par les fouilles d'Algérie et de Tunisie.

Statues et bases

On retrouve très fréquemment le prix de statues et de bases ; les forums romains en étaient encombrés : cela se voit bien aujourd'hui à Timgad et surtout à Djemila.

C'était un usage général d'y dresser des statues à des

(1) *C.I.L.*, VIII, 2.841 ; D. 8.097.
(2) *C.I.L.*, VIII, 21.

divinités ou à des citoyens pour lesquels c'était une très grande marque d'honneur.

Les bases de ces statues, souvent retrouvées en place, sont de toutes formes et de toutes grandeurs ; par exemple sur le forum de Timgad on voit une grande base, pas très haute, qui devait porter une statue équestre.

Certaines bases sont particulièrement intéressantes, ce sont celles qui donnent des détails sur les caractères de la statue qu'elles portaient. Les autres, ne peuvent nous renseigner que sur la moyenne des sommes que l'on consacrait à ces statues et à leur base (1).

Cinq inscriptions (2) indiquent le prix de statues d'argent. Un fragment à Constantine (3) paraît aussi donner le prix d'une statue d'argent qui serait alors exceptionnellement importante puisque la somme s'élève à 312.000 sesterces. Il faut rapprocher de ce chiffre une autre inscription de Cirta (4) ; c'est la description d'un Jupiter d'argent. La description et le prix se rapportent peut-être à la même statue ; leur importance s'accorde.

Voici la traduction de cette description :

« Un Jupiter Victor d'argent, au Capitole, ayant sur « la tête une couronne d'argent à 30 feuilles de chêne « et 15 glands, portant dans la main droite un globe « d'argent et une victoire portant une palme à 20 brins « et une couronne à 40 feuilles, tenant dans la main « droite une haste d'argent ».

Cette description minutieuse révèle une statue très riche et très soignée. Elle devait être assez grande pour que les détails de la victoire que Jupiter tenait dans sa main droite, aient été aussi nets.

Pour une statue de métal précieux, de dimensions

(1) Tableau général des bases et statues.
(2) Tableau de 14 statues.
(3) *C.I.L.*, VIII, 6.983.
(4) *C.I.L.*, VIII, 6.981.

importantes et d'exécution aussi soignée, le prix de 312.000 sesterces paraît vraisemblable et même peu élevé.

Le prix des autres statues d'argent varie entre 14.000 et 60.000 sesterces. (La somme de 7.100 sesterces mentionnée à Madaure est incomplète) (1).

A Lambèse où le prix est de 14.000 sesterces, l'inscription (2), précise qu'il s'agit d'une petite statue de Mercure (statiuncula).

L'inscription la plus intéressante est celle de Bône (3) qui donne la somme qui a servi à payer la statue avec une précision remarquable : 60.345 sesterces, 3 libella, 1 singula, 1 terruncius, 1 quadrans d'airain, ce qui vaut environ 60.345 sesterces 7/16.

On peut rapprocher de ces prix celui d'une palme d'argent (4) offerte à Saturne par Diophantus Faber à Thururbo Majus, d'une somme de 25 deniers (100 HS) ; cela devait être un petit objet.

Les statues d'airain naturellement coûtent moins cher.

A Philippeville, deux statues d'airain et un tetrastyle (5) coûtent 34.000 sesterces les deux, ce qui fait pour chacune moins de 17.000 sesterces.

A Sigus la somme de 1.000 deniers est faible (HS 4.000) ; la statue ne devait être ni très grande ni très remarquable (6).

Le prix de 7.000 deniers à Testur est, au contraire, élevé, mais la période est différente et la monnaie n'a plus sa valeur (7).

(1) Madaure, *I.L.A.*, 2.151.
(2) Lambèse, *C.I.L.*, VIII, 18.232.
(3) Bône, *I.L.A.*, 10.
(4) CM, 256.
(5) *C.I.L.*, VIII, 7.983.
(6) Sigus, *C.I.L.*, VIII, 19.121.
(7) Testur, *C.I.L.*, VIII, 1.353.

Pour une statue équestre, le prix varie entre 6.000 HS à Henchir Bedd (1) et 12.000 à Uchi Majus (2).

A Dougga, deux statues colossales ont coûté 15.000 HS chacune (3).

A Philippeville, le prix de la statue de la Victoire (4) est augmenté de celui d'un tétrastyle qui devait être une sorte de dais de pierre porté par quatre colonnes, cela explique l'importance de la somme : 30.000 HS.

De même à Pheradi Majus, dans les 5.000 HS mentionnés, sont compris le prix de la statue et le prix d'ostia, probablement les portes en bois qui devaient fermer le sanctuaire (5).

Mais la plupart des bases mentionnent des statues sans indiquer leurs caractères ; ces bases se ressemblent toutes, et cette base de Diana dont l'inscription est inédite, donne bien l'idée de la base africaine courante.

Les statues qui surmontaient ces bases, nous ne les connaissons pas. Le type le plus courant de celles que les fouilles ont retrouvées, c'est le citoyen en toge, peu élégant, sculpté sans beaucoup d'art.

La plupart des statues devaient être de ce genre. Leur prix varie, mais il est difficile de voir dans quelle mesure, car nous ne savons pas, lorsque l'une est mise à jour, à quelle base elle correspond. Le prix courant se tient entre 2.000 et 10.000 HS mais certaines statues ont coûté plus cher, quand la matière ou l'exécution était plus belle.

Les deux statues qui se dressaient devant l'arc de Trajan à Timgad ont coûté 35.000 HS les deux (6)

(1) Henchir Bedd ; *C.I.L.*, VIII, 14.370.
(2) Uchi Majus, *C.I.L.*, VIII, 26.255 ; D. 9.401.
(3) Dougga, CM, 561.
(4) Philippeville, *C.I.L.*, VIII, 7.963-19.849.
(5) Pheradi Majus, AE, 1927, 26.
(6) Timgad, *C.I.L.*, VIII, 17.829 ; D. 434.

Elles devaient être magnifiques, aussi riches que l'arc qu'elles ornaient.

Le prix est aussi plus élevé lorsque la base supportait une statue de grandes dimensions, ou plusieurs. C'est le cas, à Timgad, de la base dédiée à la Fortune (1), offerte par Annia Tranquilla et Annia Cara ; elle présente une très grande surface. Peut-être portait-elle plusieurs statues, un groupe sculpté ou une statue en char. Elle a coûté une grosse somme : 26.400 HS.

De même, c'est sans doute un ensemble de deux ou plusieurs statues qui surmontait la base dédiée à Caracalla et à Julia Domna à Vallis ; le tout avait coûté 25.000 HS (2).

D'autres sommes (3) sont élevées, mais cela ne doit pas nous étonner car leurs dates sont postérieures au règne des Sévère.

Dans l'ensemble, le prix des statues dans l'Afrique romaine est assez uniforme.

Certaines inscriptions donnent le prix de la base sans la statue : à Sigus (4), sur le prix total de 3.600 HS, la base a coûté 400 HS. A Djemila, la base élevée à Hercule par T. Memmius T. F. Bellicus n'a coûté que 220 HS (5), c'est un prix très bas, car elle est sculptée ; ses bas-reliefs représentent les travaux d'Hercule. Mais l'inscription indique que la somme consacrée à cette base a été augmentée ; elle ne donne pas le chiffre de cette augmentation qui a pu être considérable.

Monuments publics

Les riches particuliers n'ont pas seulement offert les statues qui décorent les forums mais de nombreux édi-

(1) Timgad, *C.I.L.*, VIII, 17.831 ; D. 5.400.
(2) Vallis, CM, 486.
(3) AE, 1931, 32 et *C.I.L.*, VIII, 1.353, 14.891.
(4) *C.I.L.*, VIII, 19.122.
(5) AE, 1913, 154.

fices imposants, des temples et des monuments publics, théâtres, portiques, arcs de triomphe... Les plus magnifiques, les plus luxueux sont les théâtres : nous connaissons le prix de deux d'entre eux, à Guelma et à Madaure.

Le prix de celui de Guelma est donné par une base, disparue aujourd'hui, élevée par une collecte de tous les citoyens à Annia Aelia Restituta, en remerciement de sa générosité : elle avait consacré 400.000 HS à la construction du théâtre (1).

Le prix de celui de Madaure se trouve dans l'inscription du bandeau de la frise. Les morceaux retrouvés donnent le nom de M. Gabinius Sabinus qui a offert le théâtre et le montant de la somme qu'il y a consacrée : 375.000 HS (2).

On peut fixer la date de ces deux édifices au début du IIIe siècle.

Le théâtre de Guelma a été reconstitué récemment ; bien que ces reconstitutions soient souvent dangereuses, celle-ci permet de se rendre compte de l'importance du monument et de sa disposition générale.

C'était un monument imposant par ses dimensions et par sa décoration. En effet, ses dimensions atteignent : la largeur totale 58 m. 05, la scène 37 de large et 7 m. 15 de profondeur. Il devait contenir 3.000 à 4.000 places. Sa décoration devait être assez riche, à en juger par l'abondance du marbre et le nombre des statues (on trouve de nombreuses niches destinées à les loger).

La disposition générale du théâtre est classique, la cavea est tournée vers le nord, creusée dans une pente assez forte pour que les gradins supérieurs soient au niveau du sol. Les gradins sont divisés en deux étages par un palier circulaire et une murette haute de 1 m. 10 ;

(1) *I.L.A.*, 286, Guelma.
(2) *I.L.A.*, 2.121, Madaure.

deux degrés très bas se trouvent dans l'orchestre, c'étaient probablement les places des notables.

L'hémicycle est fermé en haut par un mur sans portique, interrompu par des portes et une salle voûtée.

L'orchestre, pavé de marbre, est dominé par une scène vaste, à cavité médiane, terminée par un mur d'avant-scène découpé en niches. Elle est encadrée par deux salles voûtées, décorées de niches et un grand mur de fond présentant trois grands enfoncements.

C'est donc le théâtre classique.

Celui de Madaure est très différent, il est beaucoup moins important et présente une disposition anormale.

Ses dimensions sont très réduites : sa largeur totale n'atteint que 33 mètres.

Il ne devait contenir que 1.200 spectateurs.

Sa décoration n'est pas luxueuse. Si la construction est encore assez bonne, et faite en beau calcaire blanc, on n'y trouve pas trace de marbre ; il ne devait pas contenir d'autres statues que les cinq statues des parents du donateur, M. Gabinius Sabinus, posées par lui et dont nous avons retrouvé quelques fragments.

Ce théâtre a coûté 375.000 sesterces, presque aussi cher que le grand et riche théâtre de Guelma ; et à la même époque. Cela peut se comprendre, car il a été construit de façon beaucoup moins économique.

Sa cavea n'est pas creusée dans une pente, mais au contraire appuyée sur un puissant mur de soutènement et un noyau artificiel. Cela a dû accroître beaucoup les frais de construction.

Il a été construit ainsi probablement parce qu'il n'y avait pas de place ailleurs, et aussi pour pouvoir adosser la partie rectiligne du monument au portique du forum. Par suite de cette disposition on n'a pas eu besoin de construire de portique promenoir, mais aussi la scène manque de dégagements et la cavea est tournée vers le Sud-Est.

Il est donc normal que le théâtre de Madaure ait coûté proportionellement plus cher que celui de Guelma. Peut-être la construction était-elle plus chère à Madaure qu'à Guelma. Cela est possible, car, tout près de Guelma se trouvent de belles carrières de calcaire et de marbre, tandis que, de Madaure, il fallait probablement aller chercher assez loin les matériaux de construction. D'autre part, il se peut que dans la ville agricole et industrielle qu'était Madaure on ne trouvait pas d'architectes remarquables et d'ouvriers spécialisés. Il fallait sans doute les faire venir d'un grand centre. Cela devait augmenter la dépense.

Pour le théâtre de Philippeville nous n'avons pas de prix d'ensemble et c'est dommage car il était encore plus grand et plus luxueusement décoré que celui de Guelma.

Nos inscriptions (1) mentionnent un don de 1.000 deniers et un autre de 10.000 sesterces (4.000 francs et 10.000 francs de notre monnaie actuelle) qui, au début du IIIe siècle ont dû servir à le restaurer (*opus*) et à l'embellir (*cultum*).

La décoration devait en être riche. On a trouvé de nombreux morceaux de marbre sculptés venant de balustrades, de frises, de statues, etc...

Ce don est analogue à celui que mentionne une inscription de Volubilis, Maroc (2) : un certain Fabianus, dont nous ignorons le nom complet, a offert une somme de 15.000 HS ou peut-être de 25.000 (la restitution est incertaine), pour construire le théâtre.

Nous pouvons donc dire en résumé, qu'un théâtre coûtait environ de 300.000 à 400.000 HS suivant ses dimensions et que, à Madaure, la construction devait être plus chère qu'à Guelma.

(1) *C.I.L.*, VIII, 7.988-89, Philippeville ; — *C.I.L.*, VIII, 7.960, D. 5.077, Philippeville.
(2) AE, 1927-30, Volubilis.

Dans les villes d'Afrique on trouve aussi de nombreux arcs ou portes à la sortie des villes, sur le forum ou à proximité.

Le plus important de ces arcs est l'arc de Caracalla (1) à Tébessa ; c'est aussi le mieux conservé. C'est un monument très imposant qui forme aujourd'hui une des portes de l'enceinte byzantine de Tébessa. Cet arc est bâti sur plan carré et présente quatre baies ; de chaque côté des baies, le mur forme un décrochement ; son avancée est décorée par deux colonnes placées en avant de deux pilastres.

Cet ensemble est surmonté d'une frise continue portant des inscriptions au-dessus de chaque baie ; elles permettent de dater cet arc de l'année 214 environ.

La partie supérieure de l'arc est richement ornée, même surchargée ; les sculptures des corniches, des médaillons, de l'architrave, sont très compliquées et leur exécution laisse à désirer.

Aujourd'hui il reste peu de choses de la partie supérieure : il n'en reste qu'un très petit édicule porté par quatre colonnes. L'arc devait être couvert en coupole et quatre petites ailes semblables devaient s'y adosser, disposées en croix autour de la coupole.

Ce monument magnifique avait été offert à la ville de Theveste par C. Cornelius Egrilianus. Celui-ci, comme le rappelle l'inscription d'un des piédroits de l'arc, avait ordonné par testament que ce monument fût élevé d'une somme de 250.000 HS. Cette somme est considérable, mais l'arc est aussi exceptionnellement imposant.

L'arc de Madaure qui a coûté presque aussi cher, 200.000 HS ne nous est pas connu. Nous savons qu'il a existé par une inscription (2) utilisée dans la construction de la forteresse byzantine. L'inscription ne donne

(1) *I.L.A.*, 3.040, Tébessa.
(2) *C.I.L.*, VIII, 4.684, Madaure.

aucun détail sur ses dimensions, sa forme, ni son ornementation, sauf qu'il a été décoré d'une statue au moins.

A Khemissa, une inscription (1) mentionne un arc qui doit être situé un peu au-dessus du forum novum. Probablement c'est celui dont on peut voir aujourd'hui les piédroits à demi ruinés à cet endroit. A en juger par ces restes, c'était un arc à une seule baie assez imposant ; il a coûté 77.000 HS.

A Djemila, sur la route du théâtre, les pierres d'un arc sont étalées à terre. L'inscription (2) reconstituée par M. Albertini montre que M. Julius Crescens Didius Crescentianus, un des notables les plus connus de Djemila, avait offert cet arc d'une somme de 15.000 sesterces ; c'est peu de chose, mais l'inscription précise que c'est sans les statues que le monument a coûté ce prix.

Donc 15.000 sesterces sont le prix de la construction nue, sans ornementation.

Au contraire, à Seressi nous avons le prix de l'ornementation (3) d'un arc. Cette ornementation a coûté 25.000 sesterces.

Nos deux documents se complètent. Dans l'ensemble le prix moyen total d'un arc devait varier entre 40.000 et 250.000 sesterces, suivant ses dimensions et la richesse de l'ornementation.

Autour des forums, autour des temples, des colonnades couvertes offraient une ombre fraîche aux promeneurs, mais nous ne connaissons pas le prix de ceux que nous avons conservés.

A Souk-Arrhas, une inscription (4) donne 300.000 sesterces comme prix d'un portique, mais elle est trop mutilée pour qu'on puisse deviner quel était ce portique.

(1) *I.L.A.*, 1.255 ; AE, 1917-18, 16, Khemissa.
(2) BC juin 1924, p. X ; M. Albertini, Djemila.
(3) *C.I.L.*, VIII, 937-11.216, Seressi.
(4) *I.L.A.*, 877, Souk-Arrhas.

Les ruines de Thagaste ont complètement disparu sous la ville actuelle, il est peu probable qu'on connaisse jamais les ruines de ce portique. La somme considérable de 300.000 sesterces a peut-être payé, non seulement le portique, mais l'édifice qu'il ornait.

A Carthage (1) même difficulté, la restauration d'un monument avec des portiques a coûté 200.000 sesterces, nous ne savons rien de plus.

Le portique de Dougga (2) semble être un simple escalier couvert pour monter au forum, encadré par des colonnes dressées sur des bases et surmontées de chapiteaux ; son prix d'après l'inscription était 12.000 sesterces. Celui de Constantine (3) qui a coûté 10.000 sesterces était peut-être une simple niche de statue précédée de quelques colonnes portant une couverture.

L'inscription du dallage du forum de Madaure (4) inscrite en lettres de bronze, fixe le souvenir d'un don généreux de 200.000 sesterces qui a servi à refaire le pavage du forum et du portique qui l'entourait. Cette somme paraît être considérable car le pavage n'est pas très beau, mais peut-être a-t-elle payé aussi le système d'égouts qui dépendait de ce dallage et dont on voit çà et là quelques bouches.

Certaines inscriptions malheureusement rares donnent le prix d'édifices importants, ce sont des exemples isolés.

Nous connaissons le prix de la bibliothèque de Timgad par l'inscription (5) qui devait occuper le fronton de l'édifice. Elle a été retrouvée en trois morceaux et incrustée dans le mur qui sépare la salle de lecture de l'avant-cour, à gauche de l'entrée.

(1) Carthage, CM, 403 ; BC, XCVI-XCVII.
(2) Dougga, *C.I.L.*, VIII, 15.497 ; D, 5.553.
(3) Constantine, *C.I.L.*, VIII, 7.079 ; D, 5.549.
(4) Madaure, *I.L.A.*, 2.120, AE, 1920, n° 11.
(5) Timgad, D. 9.362.

Un riche citoyen de Timgad : M. Julius Quintianus Flavius Rogatianus a légué 400.000 sesterces (400.000 francs) pour bâtir ce monument.

Cette bibliothèque n'est pas très grande, elle occupe seulement un rectangle de 25 sur 26 mètres, mais elle est d'une grande élégance ; sa décoration est très riche. Les colonnes du portique en forme d'U qui entoure l'avant-cour, sont de beau calcaire blanc, des chapiteaux d'un travail très fin les couronnent. La décoration de la salle principale de lecture est particulièrement luxueuse. On rencontre rarement des colonnes aussi belles que celles qui en ornent le pourtour.

Leurs fûts de marbre blanc, polis ou cannelés en hélice ont un profil élancé, une teinte chaude et lumineuse. Enfin les placages de marbres de couleur, blanc et rouge qui recouvraient les parois, devaient accroître encore l'impression de magnificence somptueuse.

C'est l'un des édifices les plus luxueux de Timgad, aussi ne faut-il pas s'étonner de son prix élevé malgré ses dimensions restreintes. Toute sa précieuse décoration de marbre et de sculptures finement travaillées devait venir de très loin, et avait dû coûter très cher.

Bien différent de cet édifice de luxe est le marché de Cosinius à Djemila qui date du milieu du IIe siècle (1) Il est disposé sur un plan rectangulaire autour d'une cour entourée de colonnes. Les boutiques occupent les quatre côtés. Les comptoirs sont de larges tables de pierre qui occupent toute la largeur de l'ouverture.

Sa décoration est très soignée, toutes les tranches des tables et des dalles sont ornées de sculptures — figures de circonstance ou moulures. — L'inscription qui nous donne le prix, formait probablement l'architrave portée par les colonnes.

(1) Cagnat, *C.R.A.I.*, 1915.

La somme indiquée est de 30.000 sesterces, mais elle n'est peut-être pas complète, car la pierre est brisée après le troisième X, sans qu'on trouve le M habituel.

Cette somme n'a certainement pas suffi pour construire ce marché, c'est ce qu'indique la mention multiplicata pecunia.

Nous ne savons pas exactement quelle a été la somme consacrée à sa construction.

Peut-être est-ce le prix de la basilique Julia qui est indiqué, à Djemila, sur une grande pierre isolée et bien gravée qui a été trouvée sur le forum du capitole tout près de cette basilique, je la crois inédite (1).

Cette somme de 70.000 sesterces a peut-être été consacrée à élever cette basilique civile formée d'une seule grande nef allongée, sans division intérieure et dont le fond est occupé par le tribunal légèrement surélevé.

A Lambèse, Geminius Rogatianus a donné 10.000 sesterces pour bâtir la curie, ce n'est certainement pas le prix de cet édifice, ce n'est qu'une participation (2).

Les thermes de Thagura qui ont coûté 400.000 sesterces (3) offerts par un vétéran, ancien centurion, sont peut-être ceux dont les ruines sont encore visibles aujourd'hui, mais rien n'est moins sûr.

A Thubursicum Bure, nous connaissons le prix : 41.000 sesterces du Musaeum des thermes de Gallien (4).

La fontaine (5) offerte par Q. Caecilius à Guelma, d'une somme de 30.000 sesterces, a disparu. On pense que c'est d'elle que nous connaissons la description suivante : « elle était formée de quatre bassins dont la base avait « la forme d'un x minuscule. L'inscription appartenait

(1) 43 du Musée.
(2) Musée, I, 369.
(3) *I.L.A.*, 1.033, Thagura.
(4) CM, 506, Thubursicum bure.
(5) *I.L.A.*, 298, Guelma.

« à la frise de l'édifice qui surmontait ces quatre bas-« sins ».

Les dernières indications du tableau (1) sont plus intéressantes.

A Tébessa 40.000 sesterces ont été consacrés à la décoration d'une salle de thermes (2). probablement. Et à Chidibbia (3), 4.000 sesterces, à l'ornementation picturale de la façade d'un monument que nous ne connaissons pas.

Malheureusement, ni l'inscription, ni les fouilles ne donnent de renseignements sur les travaux exécutés pour ce prix.

Enfin, nous voyons que les balustrades d'airain qui complétaient les rostres (4) ont coûté à Dougga plus de 20.000 sesterces.

Voilà quels sont les prix de monuments publics que nous connaissons.

Nous voyons qu'ils s'élevaient souvent à des sommes importantes. Ces sommes étaient généralement offertes par des particuliers, magistrats municipaux ou riches bourgeois qui voulaient parvenir à ces magistratures.

Temples

Ce sont aussi de riches bourgeois qui ont fait construire les temples innombrables dont les ruines dominent aujourd'hui les villes romaines.

Les fouilles ont exhumé les ruines d'un certain nombre de ces temples.

En parcourant ces ruines on peut se rendre compte de leur importance et de leur beauté.

(1) Tableau.
(2) *I.L.A.*, 3.032, Tébessa
(3) *C.I.L.*, VIII, 1.344, 14.872, Chidibbia.
(4) *C.I.L.*, VIII, 26.593, Dougga.

Le plus remarquable de tous ces temples est le Capitole de Lambèse (1).

Au milieu d'une grande cour restangulaire de 60 mètres sur 55 mètres, encadrée par des portiques, se dresse le sanctuaire tourné vers l'est.

Par un escalier de vingt marches, on arrivait au pronaos encadré par deux rangées de colonnes, la première de huit, la deuxième de quatre, pour ne pas masquer les deux portes de la cella.

La cella était divisée en deux pièces symétriques par quatre colonnes. La cella est de grandes dimensions : 20 m. 70 sur 11 m. 40. On ne comprend pas très bien comment devaient être disposées les statues à l'intérieur. Par ce qui en reste, on peut admirer la solidité de la construction en pierre de taille, la beauté des colonnes aux fûts cannelés, la majesté de l'ensemble.

C'est ce monument qui porte cette grande inscription qui donne la dédicace à la triade capitoline et indique le prix de l'édifice : 600.000 sesterces, prix considérable ; car ce monument est certainement antérieur à Caracalla et la monnaie avait encore toute sa valeur.

Cette grosse somme est un prix normal cependant pour un temple de cette importance, enfermé dans sa double enceinte sacrée bordée de portiques.

Les fouilles nous ont rendu le capitole de Numluli (Maatria), ou tout au moins une partie de ce capitole.

C'est un petit temple corinthien dont le sanctuaire ne mesure que 9 mètres sur 16 mètres. Sa disposition est assez simple : une cella unique précédée d'un pronaos à quatre colonnes cannelées. L'architrave et la frise, taillées dans un même bloc de pierre, sont sculptées très finement. Les soffites et la corniche sont très richement ornés.

(1) *C.I.L.*, VIII, 18.227, Lambèse.

La dédicace (1) nous apprend que ce temple a été élevé à la triade capitoline, vers 170, aux frais de Memmius Pecuarius Marcellinus citoyen de Numluli, d'une somme de 24.000 sesterces ; c'est peu, mais l'inscription indique que cette somme a été largement augmentée.

Ces prix concordent avec celui du Capitole de Volubilis (2), qui avait coûté 100.000 sesterces à la ville.

Le temple d'Apollon à Muzuc (3) est aussi un petit temple corinthien précédé d'un pronaos à quatre colonnes. La construction est beaucoup moins belle, les blocs calcaires sont moins bien taillés. Il a coûté 22.400 sesterces, et a été offert par Clodia Macrina, d'une famille sénatoriale et nièce d'un décurion de la ville.

Ce temple est très ruiné parce que ses matériaux ont été employés dans la forteresse byzantine.

Le temple de Caelestis à Dougga (4) est assez différent des temples dont nous venons de parler. Le sanctuaire lui-même a toujours la même forme : temple corinthien prostyle, tetrastyle, mais ce qui fait sa grande originalité c'est son enceinte sacrée. Elle a la forme d'un demi cercle prolongé par un rectangle à la base. La cour autour du sanctuaire devait être plantée d'arbres et former un bois sacré. On pouvait circuler autour de ce bois par une allée pavée couverte d'un portique. Le temple est très bien construit, en beau calcaire compact, bien taillé, à crampons de métal. La dédicace montre qu'il a coûté plus de 60.000 sesterces et que les statues d'argent de Caelestis ont coûté 30.000 sesterces.

Le temple de la Fortune à Mustis (5) n'a pas été retrouvé, mais le marbre qui porte l'inscription et qui devait former la frise d'entablement du portique prouve

(1) *C.I.L.*, VIII, 26.121, Numluli.
(2) AE, 1926, n° 25, Volubilis.
(3) *C.I.L.*, VIII, 12.058, Muzuc.
(4) *C.I.L.*, VIII, 1.501-1.502.
(5) *C.I.L.*, VIII, 1.574-15.576.

que c'était un temple luxueux offert par la famille de Julius Titisenus, il a coûté 40.000 sesterces.

Le temple de Mercure Sobrius (1) à Vazitana (Henchir Bez) n'a pas encore été fouillé ; par les parties à jour on peut se rendre compte de son importance. C'est un tout petit sanctuaire de 10 mètres sur 7 m. 50, entouré d'une vaste enceinte sacrée de 37 mètres sur 42 mètres. La petite cella devait être précédée d'un pronaos à quatre colonnes corinthiennes de face et deux en retrait. La somme qu'y a consacrée P. Opstorius Saturnus dépasse certainement de beaucoup les 3.000 sesterces inscrits ; c'est ce qu'indique l'expression « *ampliata liberalitate* », mais d'après la rédaction de l'inscription « *ampliata liberalitate eamdem aedem cum pronao et ara fecit* » la somme de 3.000 sesterces semble être le prix du sanctuaire sans le pronaos ni l'autel.

Le temple de Saturne à Dougga (2) est beaucoup plus étendu, il est bâti sur un plan original. Il se compose d'un vestibule, d'une cour entourée d'un portique et d'une cella à trois loges. Le vestibule était une longue salle d'axe perpendiculaire à l'axe du temple.

Les portiques et les trois loges de la cella étaient voûtés en berceau et probablement pavés en mosaïques. Sous la cour, une citerne recevait les eaux de pluie.

Ce bâtiment, très important, a coûté 150.000 sesterces, offerts et légués par L. Octavius Victor Roscianus vers 194 environ.

Cette somme n'a dû payer que les bâtiments, car la plateforme et les travaux de remblaiement devaient exister avant cette époque.

Les autres sanctuaires ne sont pas aussi bien connus ; nous trouvons cependant des indications sur le prix de certaines parties de temples.

Ainsi :

(1) *C.I.L.*, VIII, 12.006.
(2) *C.I.L.*, VIII, 1.482-15.504-26.498, Dougga.

A Vazitana la construction de la cella du temple de Mercure Sobrius (1) a coûté 3.000 sesterces.

A Furnis, le pronaos du temple de Mercure (2) 6.000 sesterces.

A Tuccabor, l'escalier du temple de Caelestis (3), 125 deniers, ce qui fait 500 sesterces.

L'ornementation du petit temple de Saturne à Tébessa a coûté 13.000 sesterces (4), ce temple était décoré de statues et de lambris dorés.

A Tuccabor, un autel a coûté 500 sesterces (5).

A Djemila, un autel à Hercule : 1.000 sesterces (6).

Dans l'ensemble nous voyons que les prix de ces temples sont très variables : puisque le sanctuaire de Mercure Sobrius à Henchir Bez a coûté 3.000 sesterces, alors que le prix du Capitole de Lambèse est de 600.000 sesterces.

Si l'on se rapporte au tableau : 6 temples ont coûté plus de 90.000 sesterces, et 6, plus de 50.000.

L'étude qui vient d'être faite donne une notion approchée du prix de la construction dans ces villes romaines, et de l'importance des sommes qui servaient à faire construire les monuments.

Il faut remarquer que, si parfois de très grosses sommes d'argent ont été consacrées à des monuments très luxueux, comme la bibliothèque de Timgad, ou vastes et majestueux comme le Capitole de Lambèse, le théâtre de Guelma, l'arc de Caracalla, les très grosses sommes restent assez rares, et les monuments auxquels sont consacrés des sommes moyennes, de proportions

(1) *C.I.L.*, VIII. 12.006.
(2) *C.I.L.*, VIII, 12.030.
(3) *C.I.L.*, VIII, 1.318-14.850.
(4) *Revue africaine :* Cinquantenaire de la Faculté des lettres.
(5) *C.I.L.*, VIII, 1.321-14.853.
(6) *C.I.L.*, VIII, 20.145

moins considérables, de décorations moins riches que les précédents, sont les plus fréquemment rencontrés.

Nous pouvons nous faire une idée, d'après les tableaux et ce qui précède, du prix des temples moyens et des monuments publics courants dans l'Afrique romaine. Les sommes qui leur sont consacrées varient entre 20.000 et 100.000 sesterces. Enfin, le prix courant de ces statues portées par une base qui couvrent et ornent le forum de toutes les villes d'Afrique, peut être fixé à peu près entre 2.000 et 10.000 HS, à une moyenne de 4.000 HS.

Dans la plupart des cas, ces sommes importantes sont offertes par des particuliers. Lorsqu'une statue est élevée dans une ville, c'est souvent pour remercier le donateur d'un monument important. Nous entrevoyons là un aspect très particulier de la vie romaine en Afrique, c'est l'importance des libéralités. Les monuments dont jusqu'ici nous avons étudié le prix pour en déduire celui de la construction sont simplement une forme de libéralité.

Elles ne sont pas toutes volontaires : certaines sont obligatoires, ce sont les sommes honoraires. Chaque magistrat à son entrée en charge doit faire un don à la ville. Mais les riches bourgeois qui arrivent aux magistratures municipales tiennent à honneur de dépasser cette obligation ; presque toujours, ils ajoutent un don généreux à la somme honoraire. C'est parfois un des monuments que nous venons d'étudier, ou bien c'est une somme versée à la caisse municipale complétant la somme légitime. Parfois une somme est offerte directement au peuple, en jeux, repas, sportules, au lieu d'être versée à la caisse. Enfin, certaines sommes versées par don ou par legs, comportent des obligations pour la municipalité qui doit en consacrer l'intérêt en totalité ou en partie à un but soigneusement fixé par le texte de la donation.

Sommes honoraires

Nous avons une série importante d'indications pour les sommes honoraires ou légitimes (1).

A Cirta, la *summa legitima* de presque chaque charge était connue :

Décurionat	20.000 HS
Edilité	20.000 HS
Triumvirat	20.000 HS
Quinquennalitas	20.000 HS
Préfecture	20.000 HS

Nous remarquons l'uniformité des sommes à payer pour ces magistratures.

Pour les sacerdoces, au contraire, les sommes varient :

Augurat	34.000 HS
Pontificat	55.000 HS
Flaminicat	82.000 HS

Ces sommes étaient-elles fixées par la ville une fois pour toutes pour chaque magistrature, ou imposées différemment suivant les cas ? L'uniformité des sommes payées à chaque magistrature, 20.000 HS pour chaque échelon, prouve que la somme était fixe, imposée régulièrement par la municipalité.

Au contraire, les sommes légitimes des sacerdoces n'ont pas cette fixité ; elles n'ont pas non plus une allure de chiffre rond comme celle des magistratures. Peut-être les sacerdoces étaient-ils mis aux enchères et attribués au plus offrant.

C'est à Cirta seulement qu'on trouve des sommes aussi élevées. C'est normal, car la summa honoraria était variable avec l'importance des villes. Cirta est l'organisme municipal le plus considérable d'Afrique puis-

(1) Tableau des sommes honoraires.

qu'il réunit dans une même administration les quatre colonies, Cirta, Milev, Rusicade, Chullu.

Dans les autres grandes villes, Lambèse, Timgad, etc... elles sont encore élevées : 40.000 et 12.000 HS à Lambèse pour le flaminicat (1), 21.000 HS pour l'augurat à Timgad (2) 10.000 HS à Hippone pour le duumvirat et la quinquennalitas (3) ; dans les villes moyennes, elles n'atteignent pas de telles valeurs, elles varient généralement entre 2.000 et 8.000 HS. Dans une petite municipalité comme Verecunda, la somme à payer n'était que 2.000 HS pour le flaminicat (4), et même seulement 1.600 HS à Muzuc pour le décurionat (5).

Ces sommes, prises séparément, ne sont pas considérables mais elles se répétaient à chaque magistrature.

Malgré l'importance de ces libéralités forcées, la plupart des nouveaux magistrats faisaient encore à la ville des dons supplémentaires. De nombreuses inscriptions mentionnent une somme versée en plus de la somme légitime (6). Il arrive souvent que des sommes importantes (le tableau indique deux sommes de 100.000 et deux de 50.000 HS), soient données, léguées à la ville sans condition.

Généralement le donateur indiquait l'utilisation de la somme offerte. De grosses sommes (7) étaient ainsi consacrées aux plaisirs des concitoyens du donateur qui recevaient des gratifications, des distributions de toutes sortes, des repas, des jeux.

Certaines, enfin, étaient confiées à la ville qui devait les placer à intérêt ; le revenu de ces sommes devait

(1) Lambèse, inédite, musée, I, 369 et *C.I.L.*, VIII, 2.711.
(2) *C.I.L.*, VIII, 17.837.
(3) *I.L.A.*, 10 ; *C.I.L.*, VIII, 17.408.
(4) *C.I.L.*, VIII, 4.202-18.494, 4.193, 4.194-18.490, 4.243-18.502.
(5) *C.I.L.*, VIII, 12.058.
(6) Tableau des sommes versées en plus.
(7) Tableau des sportules, jeux, repas.

servir une sorte de fondation perpétuelle ; le texte de la donation ou du testament réglait avec soin l'organisation de cette fondation.

Ces sommes souvent considérables, quatre dépassent 100.000 HS, trois sont entre 50.000 et 100.000 HS, n'étaient pas offertes dans un but d'utilité publique ou de bienfaisance.

Poussés par leur orgueil et le désir d'éblouir leurs concitoyens, les donateurs consacraient les intérêts de la somme qu'ils offraient à des jeux, à des repas... Ce genre de conditions pour l'emploi des sommes versées se rencontre dans la majorité des cas.

Cependant, une de ces inscriptions est très différente, c'est celle de Sicca Veneria (1) que nous avons déjà rencontrée. Cette inscription est l'acte qui a fondé, dans cette ville, l'œuvre des pueri alimentarii, analogue à l'œuvre d'assistance publique organisée par Trajan. Cette fondation a un caractère très net d'assistance privée. Elle stipule que P. Licinius M. F. Papirianus a légué une somme de 1.300.000 HS à la municipalité à charge pour elle de servir une pension alimentaire à 500 enfants (300 garçons et 200 filles).

Cette pension qui est par mois de 2 deniers 1/2 pour les garçons et de 2 deniers pour les filles, devait être fournie par l'intérêt à 5% de cette somme. Si l'on fait le calcul, on s'aperçoit que tout l'intérêt n'était pas absorbé par le service de cette pension : 9.800 HS restaient en plus. Ces 9.800 HS servaient-ils à payer les frais d'administration de cette institution ? Ces frais ne devaient pas être très grands car la somme entrait dans le trésor municipal et était gérée comme toutes les ressources municipales par les questeurs de la ville. Il doit plutôt y avoir là une faute de lecture : ce n'est pas 200 filles mais 300 qui sont ainsi rémunérées. Dans ces

(1) Sicca Veneria, *C.I.L.*, VIII, 1.641 ; D, 6.818.

conditions, le calcul est juste, il ne reste que 50 HS en plus.

Le texte même de ce don est intéressant par les précautions soigneusement prises par le donateur pour éviter toute fraude et toute duperie.

Dans quelle mesure ce don est-il une œuvre d'assistance ? Cela est bien difficile à déterminer.

La somme de 2 deniers 1/2 devait être donnée chaque mois à chacun des garçons (300 entre 3 et 15 ans) et la somme de 2 deniers par mois à chacune des filles (300 entre 3 et 13 ans). C'était une aide pour faciliter l'éducation de ces enfants, par suite, un moyen de lutte contre la dénatalité.

Mais ces secours étaient-ils réservés aux enfants pauvres ? Nous n'en savons rien, l'inscription ne le dit pas,

Elle recommande de remplacer immédiatement les enfants radiés, mais pour le choix de ces enfants, elle s'en remet aux duumvirs de chaque année, sous une seule condition : les enfants doivent être choisis parmi ceux des citoyens ou parmi ceux des habitants (incolae) domiciliés dans la ville même. Donc, rien n'empêchait les duumvirs d'attribuer à des enfants riches cette pension alimentaire.

L'ont-ils fait, et, dans quelle mesure ? Nous n'en savons rien. Remarquons que, même si les enfants riches y participaient, cette fondation garde son caractère d'assistance ; c'est la seule.

Nous connaissons cependant à Sabrata une inscription (1) qui mentionne que G. Flavius Pudens a donné 200.000 HS à la ville pour l'entretien et la surveillance du service des eaux.

De cette étude, il reste l'impression que des sommes considérables étaient ainsi données aux villes par les particuliers.

(1) AE, 1925, n° 103.

Fortune publique

C'est l'élément le plus important de la richesse des villes. En effet, les sommes légitimes étaient l'une des principales ressources de la caisse municipale. C'était une sorte d'impôt sur les riches bourgeois qui voulaient arriver aux charges municipales. C'était un revenu fixe puisque chaque année, le même nombre de charges ou à peu près étaient vacantes et que le nouveau magistrat payait une somme fixe importante. On peut essayer de l'évaluer pour Cirta : c'est là que nous avons les renseignements les plus complets, le montant des sommes honoraires de presque toutes les charges.

Le triumvirs payaient 20.000 sesterces, ces trois magistrats, renouvelés chaque année, fournissaient donc 60.000 HS à la caisse municipale. Tous les cinq ans les triumvirs quinquennales versaient la même somme, la caisse ne recevait donc pas plus que les années ordinaires.

Chaque année étaient élus deux édiles qui versaient 20.000 HS chacun, donc en tout, 40.000 HS.

Les préfets des quatre colonies versaient aussi chacun 20.000 HS.

Combien y en avait-il chaque année et comment étaient-ils nommés ? C'est assez difficile de le dire. Il semble parfois que le même homme ait été prefectus dans plusieurs colonies à la fois, mais dans la majorité des cas, ces préfectures devaient être gérées successivement, après le triumvirat (1) ; donc généralement ces magistrats étaient quatre par an et renouvelés tous les ans. Pour la ville ils représentaient donc un revenu de 80.000 HS par an.

Quant aux décurions, il n'y avait pas un nombre fixe de nominations par an. Le nombre de ces décurions était

(1) Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, 17.126.

fixé à 100. Les magistrats et les prêtres étaient sans doute choisis parmi eux. L'âge moyen d'entrée devait être aux environ de 30 ans, et l'on était dispensé du décurionat à 55 ans. La moyenne de la carrière d'un décurion était donc de 20 ans à peu près.

Cela donne pour une assemblée de 100 membres 5 entrées par an. En y ajoutant un ou deux décès qui devaient se produire dans cette assemblée, on arrive à un chiffre de sept entrées. Si cette appréciation est juste, la ville recevait chaque année 140.000 sesterces des nouveaux décurions.

Il est plus difficile d'évaluer la somme que devaient rapporter par an les sacerdoces. S'il est vrai que les sacerdoces étaient mis aux enchères, leur summa legitima pouvait varier beaucoup d'une année à l'autre.

D'autre part, nous ne connaissons pas les prêtres de Cirta. Comme à Timgad, il devait y avoir : 1 flamine, 4 pontifes, 4 augures.

Si l'on prend comme valeur moyenne des sommes légitimes de ces sacerdoces, le chiffre rond au-dessous des sommes indiquées par le tableau (1), la ville touchait chaque année :

120.000 HS des augures,
200.000 HS des pontifes,
80.000 HS du flamine.

Les revenus annuels de la ville provenant des sommes honoraires seraient donc de 400.000 HS pour les sacerdoces et de 320.000 HS pour les magistratures, donc en tout de 720.000 HS.

C'est un chiffre important mais qui, naturellement, ne peut être comparé au budget d'une ville moderne. Les villes romaines étaient de petites villes si on les compare aux villes d'aujourd'hui et elles avaient des besoins moins grands.

(1) Tableau des sommes honoraires.

D'autre part, ces revenus étaient accrus plus ou moins suivant les années par les surenchères des sacerdoces et aussi par les dons et les legs faits par des particuliers.

Enfin, la municipalité était déchargée par certains dons d'une partie de ses dépenses : A Sicca Veneria, par l'institution des pueri alimentari (1), des frais d'assistance ; à Sabrata, de l'entretien du service des eaux (2) ; dans de nombreuses villes, des réjouissances et distributions publiques et de la construction d'édifices publics.

Les villes vivaient donc aux dépens de la fortune privée et surtout de la grosse fortune privée. Les riches bourgeois devaient, presque seuls, assurer toutes les dépenses de la ville. Ils le faisaient, poussés par l'ambition (pour acquérir les charges et le sacerdoce), mais aussi par orgueil et par amour pour leur ville. Chacun voulait embellir la sienne pour qu'elle dépassât en richesse toutes les villes du voisinage.

Il y a eu, semble-t-il, dans toutes ces villes africaines, un grand orgueil de la richesse et une sorte d'émulation dans le faste entre les riches. On sent dans les inscriptions qui font mention de ces libéralités un désir constant chez les donateurs d'étaler leur fortune et leur magnificence. Les riches citoyens cherchaient à faire, à leur ville, le don le plus magnifique et le plus brillant possible.

Fortunes privées

Quel était l'état des fortunes privées pour permettre de telles libéralités ? Il est assez difficile d'évaluer ces fortunes, cependant nous connaissons les traitements des principaux fonctionnaires :

(1) Le Kef, *C.I.L.*, VIII, 1.641 ; D, 6.818.
(2) AE, 1925, 103.

Le proconsul d'Afrique touchait un million de sesterces par an.

Le traitement des procurateurs variait suivant leur rang et était de 60.000, 100.000, 200.000 ou 300.000 sesterces.

Une inscription de Thuburbo Majus donne une somme de 100 deniers comme traitement annuel des stationarii. (Ce renseignement ne peut guère être utilisé, car l'inscription est de basse époque (1) — 315-318 — et très mutilée).

Ce ne sont là que des cas assez particuliers, car en Afrique les fonctionnaires sont fort peu nombreux.

La solde d'un légionnaire était de 12.000 sesterces (3.000 deniers) par an. Elle était parfois accrue d'un donativum.

Par exemple, le 1er juillet 128, Hadrien avait accordé aux soldats de la 3e Auguste, 5.000 sesterces (congiaria) (2).

Mais soldats et fonctionnaires ne mènent pas la même vie que le bourgeois africain qui nous intéresse.

Sur la fortune de la bourgeoisie, c'est Apulée qui donne les seuls renseignements que nous possédons.

Il précise le chiffre de sa fortune personnelle, de la fortune de sa femme et de celle de son adversaire. Son père, représentant de la bourgeoisie moyenne de Madaure, a laissé, à lui et à son frère, une somme de deux millions de sesterces (3) ; son patrimoine personnel s'élève donc à un million de sesterces, un peu réduit il est vrai. Pudentilla, possède quatre millions de sesterces. Rufinus, son adversaire, a hérité de 3 millions de sesterces.

(1) C. M., 269, Thuburbo Majus.
(2) *C.I.L.*, VIII, 2.532-18.024.
(3) *Apol.*, XXIII, XCI.

Si Pudentilla, quatre fois millionnaire était considérée comme riche, Apulée qui ne possède pas tout à fait un million, passait pour avoir une fortune très moyenne.

Une fortune comme celle de Pudentilla rapportait-elle de gros revenus ? Nous ignorons totalement le rendement des propriétés, mais nous connaissons le taux de placement de l'argent par certaines des inscriptions que nous avons déjà rencontrées.

Nous trouvons un taux de 6 % à Hadrumete (Sousse) (1), à Gor, une somme de 4.000 sesterces doit rapporter par an 50 deniers, ce qui donne un taux de 6 % (2).

Le taux le plus élevé que nous connaissons a été trouvé à Theveste (Tebessa) : c'est un intérêt de 1 % par mois, ce qui donne un intérêt annuel de 12 %. Cet intérêt est très haut, le maximum du taux de l'usure.

Nous avons vu, à Sicca, que P. Licinius M. F. Papirianus, très versé dans les questions financières, puisqu'il était Procurateur a rationibus, avait prévu un taux de 5 %, un peu au-dessous de l'intérêt moyen pour que la ville ait avantage à accepter son legs et ne risque pas d'y perdre (3).

On peut conclure que l'intérêt moyen est de 6 %. C'est un taux très modéré, les fortunes, même considérables, ne devaient donc pas rapporter de très gros revenus à leurs propriétaires.

Si l'on compare à ces fortunes et à leurs revenus les libéralités qui viennent d'être étudiées, on peut apercevoir un déséquilibre considérable. Les libéralités sont énormes et devaient lourdement peser sur les fortunes de la bourgeoisie africaine, elles devaient entamer largement le capital.

(1) C.M., 58, AE, 1915, n° 78.
(2) *C.I.L.*, VIII, 12.421 ; D. 5.071.
(3) *C.I.L.*, VIII, 1.641 ; D. 6.813.

Cette hypothèse est confirmée par plusieurs passages de l'*Apologie* d'Apulée.

Parlant de sa fortune (1) de un million de sesterces, il dit : « ...somme que mes lointains voyages, mes études « prolongées et mes fréquentes libéralités ont quelque « peu diminuée. Car j'ai aidé nombre d'amis, ou donné « des preuves de ma reconnaissance à beaucoup de mes « maîtres, allant parfois jusqu'à doter leurs filles ».

Et pourtant, en refusant tous les honneurs civils, il avait, du même coup, échappé aux dépenses des sommes honoraires, des jeux, des repas, des distributions.

Les sportules et les distributions apparaissent, dans le passage suivant (2), comme une lourde charge imposée par l'opinion populaire.

« Il nous avait paru préférable, en effet, de nous ma-« rier dans une propriété suburbaine pour éviter que « les gens de la ville n'accourussent de nouveau aux « sportules, car Pudentilla venait déjà de s'infliger une « dépense de 50.000 sesterces en distributions au peuple « le jour où Pontianus s'était marié et où ce garçon-ci « avait revêtu la toge..... nous ne voulions pas encore « jeter par la fenêtre 50.000 sesterces ».

Les libéralités n'étaient pas toujours volontaires et spontanées, mais, au contraire, imposées par l'usage, la coutume et la volonté populaire.

Donc, poussés par l'ambition, l'orgueil, le désir d'éblouir, la crainte de ne pas tenir son rang devant l'opinion, les bourgeois d'Afrique se ruinaient en libéralités. Une fortune, même considérable, devait être dilapidée rapidement en l'espace de deux ou trois générations.

Par exemple, nous connaissons la famille des Didius Crescens, bienfaiteurs de Djemila pendant trois géné-

(1) *Apol.*, XXIII.
(2) *Apol.*, LXXXVII.

rations, puis elle disparaît, nous n'en trouvons plus aucune trace.

Nous constatons là un vice profond du régime des fortunes privées et aussi de la fortune publique qui exploite sans modération la bourgeoisie et qui contribue à miner la base sur laquelle elle s'appuie.

Evolution de la prospérité économique

Ces libéralités sans mesures sont un germe de ruine et de décadence. Cependant, au moment où elles sont faites, elles révèlent l'importance des fortunes privées et elles sont une source de prospérité publique puisqu'elles ornent la ville de monuments utiles ou luxueux et qu'elles enrichissent le trésor.

Nous pouvons dire, avec peu de chance de nous tromper, que l'abondance des inscriptions mentionnant une libéralité, indique une grande prospérité économique momentanée, se manifestant par l'importance des fortunes privées et la richesse des villes. Au contraire, leur petit nombre indique une situation troublée, peu florissante, une crise économique.

La répartition chronologique des inscriptions qui signalent ces libéralités peut donc donner quelques indications sur la courbe de la prospérité économique pendant le deuxième et le troisième siècle.

Dans la période qui précède les Antonin, c'est-à-dire jusqu'à 138, nous n'avons que onze inscriptions qui mentionnent un prix. Dans la période suivante, qui est le demi-siècle des Antonin (55 ans exactement : de 138 à 193), ces inscriptions sont plus nombreuses : trente-sept en tout, un peu plus du double que pour la période précédente. Mais elles deviennent plus abondantes dans la période suivante : de 193 à 235, années qui forment le règne de la famille des Sévère. Pendant ces 42 années, nous trouvons soixante-six inscriptions, le double du

nombre d'inscriptions de la période précédente, si nous tenons compte de la différence de longueur des deux périodes. Enfin, dans la dernière période de 70 années (235 à 305), plus longue que celle des Sévère, nous trouvons onze inscriptions seulement.

La variation du nombre de ces inscriptions peut se résumer ainsi : progression lente et continue suivie d'une chute brusque.

Cette variation pourrait être expliquée par une prospérité économique croissante jusqu'à la fin des Sévère puis, après les Sévère une crise économique grave.

Cette crise apparaît probable si l'on étudie l'importance des dons, la personnalité des dédicants, la variation de prix d'objets analogues. Enfin, elle est confirmée par tout ce que nous savons de l'histoire de cette période.

Importance des dons

Parmi nos 124 inscriptions datées, 108 mentionnent des dons.

Nous pouvons mettre sous forme de tableau leur importance aux différentes périodes.

	Avant 138	138-193	193-235	Après 235
moins de HS 5.000 :	2	21	17	1
moins de HS 10.000 :	0	9	8	2
moins de HS 20.000 :	1	2	10	1
moins de HS 100.000 :	6	3	13	3
plus de HS 100.000 :	1	1	5	2

Ce qui frappe dans ce tableau c'est que, pendant la première période et la quatrième, les libéralités faibles de moins de HS 10.000 sont peu nombreuses : 2 et 3 ; au contraire, sous les Antonin et les Sévère nous en trouvons 30 et 25.

Leur abondance indique le grand nombre des petites fortunes, la grande extention de l'aisance moyenne. Cette aisance courante, ces petites fortunes commencent à appa-

raître pendant la période qui précède les Antonin, elles se développent et deviennent plus nombreuses sous cette dynastie, enfin elles atteignent leur apogée sous les Sévère où elles font déjà figure de fortunes moyennes. Elles disparaissent presque complètement après les Sévère.

Dans la quatrième période nous ne trouvons plus qu'une seule inscription (1) mentionnant un don de moins de 5.000 sesterces à Lambèse. C'est une colonne mal gravée où figure un don de 2.000 sesterces.

On trouve encore des dons importants, mais plus de libéralités moyennes. Cela dénote l'existence de grosses fortunes mais la disparition de l'aisance courante.

Personnalité des dédicants

La différence de personnalité des dédicants est une preuve nouvelle de cette disparition de l'aisance moyenne.

Avant 235 nous trouvons un grand nombre de petits bourgeois arrivés depuis peu à la richesse moyenne et à la cité romaine, leurs noms encore imparfaitement romanisés l'indiquent (2).

D'autres sont des vétérans (3) ou bien de simples (4) citoyens n'ayant passé par aucune magistrature municipale.

Au contraire, après 235, nous ne trouvons guère de dédicants obscurs. D'après les neuf inscriptions mentionnant des libéralités faites après cette date, les donateurs occupent une situation élevée dans la cité : deux sont chevaliers romains (5), deux sont magistrats municipaux. Q. Numisius Primus (1) est un ancien magistrat ayant parcouru tous les honneurs ; C. Lurius Felix (2) est arrivé à la magistrature du rang le plus élevé, la quinquennalitas. Dans deux inscriptions mutilées (3), les personnalités ne sont pas indiquées, mais du moins pour l'une d'elles on peut penser que le donateur est un magistrat municipal puisqu'il parle de ses codécurions. Une autre inscription donne le nom (4) d'une femme dont nous ne pouvons pas connaître la position sociale.

(1) *C.I.L.*, VIII, 18.061, Lambèse.
(2) AE, 1927, n° 26 ; *C.I.L.*, VIII, 25.468.
(3) *C.I.L.*, VIII, 853.
(4) *C.I.L.*, VIII, 14.792.
(5) *C.I.L.*, VIII, 26.559 ; *C.I.L.*, VIII, 26.275.

Deux autres inscriptions ont un intérêt particulier : l'une mentionne un monument qui a coûté 41.000 sesterces (5). Cet argent a été réuni par collecte des décurions. Il semble qu'à l'époque précédente un seul décurion se serait chargé de fournir cette somme. Cela indique donc une gêne parmi la bourgeoisie moyenne à laquelle appartiennent les décurions. L'autre enfin, présente un intérêt plus grand encore (6) : c'est une colonne à quatre faces, mal gravée qui fixe le souvenir d'une libéralité de 2.000 sesterces. Cette somme a servi à élever cette colonne à Mars Auguste pour le salut de l'empereur Gallien ou de l'empereur Valerien. Le don a été fait par un groupe d'hommes, sur le fragment lisible nous pouvons en compter 19. Ces noms paraissent être ceux d'hommes du commun récemment arrivés à la cité romaine, et qui n'ont pu réunir cette somme minime qu'en groupant leurs dons.

De l'étude de ces inscriptions nous pouvons déduire cette double conclusion :

Après 235, demeure une haute bourgeoisie riche qui montre sa richesse par des libéralités considérables ; la

(1) *C.I.L.*, VIII, 25.836 ; D. 8.926.
(2) *C.I.L.*, VIII, 1.353, 14.891
(3) C.M., p. 64, n° 222 ; AE, 1931, p. 32.
(4) *I.L.A.*, 250.
(5) C.M., 506.
(6) *C.I.L.*, VIII, 1.806.

petite bourgeoisie et les gens du commun ont perdu l'aisance dont ils jouissaient et mènent une vie assez misérable.

Il y a donc bien disparition de l'aisance moyenne, et cette disparition est un des traits caractéristiques des périodes de crise économique.

Cela confirme notre hypothèse de troubles graves dans la vie économique de l'Afrique romaine entre la fin des Sévère et l'avènement de Dioclétien.

ANDRÉE BOURGAREL-MUSSO.

(*à suivre*).

CHRONIQUE

COMITE DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

M. TRUILLOT, retraité des Communes Mixtes, vient d'être nommé, par arrêté de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, membre non résident du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Les découvertes que M. TRUILLOT a faites dans la région de Tébessa, les travaux archéologiques auxquels il s'est associé depuis de nombreuses années, justifient amplement cette désignation.

Le Gérant : J. CARBONEL.

NOTE SUR LES AQUEDUCS ANTIQUES DE CHERCHEL

Si partout en Afrique du Nord les Romains eurent l'occasion de montrer l'habileté de leurs ingénieurs dans les installations hydrauliques, Cherchel est la ville d'Algérie où les aqueducs qu'ils ont construits ont laissé les ruines les plus imposantes : aussi bien *Caesarea* était-elle capitale de province, et la cité d'Afrique la plus peuplée après Carthage.

Tous les voyageurs qui visitent l'Algérie connaissent les deux grands ponts à plusieurs étages, qui s'aperçoivent de la route entre Tipasa et Cherchel, et qui ont été décrits bien des fois depuis les débuts de l'occupation française (1). Mais les études qui leur ont été consacrées n'ont pas été toujours ni très complètes, ni exemptes d'erreurs. Des recherches entreprises au cours d'un récent séjour à Cherchel nous ont permis d'apporter quelques précisions nouvelles sur le tracé des aqueducs de l'antique *Caesarea*.

(1) Cf. notamment : De Blinière : *Antiquités de la Ville de Cherchel*, (*Rev. arch.*, t. IX, 1848, pp. 350-352) ; — De Verneuil et Dugnot : *Esquisses historiques sur la Maurétanie Césarienne*, (*Rev. afr.*, t. XIV, 1870, pp. 141-143) ; — S. Gsell : *Monuments antiques de l'Algérie*, (Paris, 1901, t. I, pp. 248-49) ; — *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie*, (Paris, 1902, pp. 37-38) ; — S. Gsell : *Atlas archéologique de l'Algérie* (Paris, 2e édit., 1911, feuille 4).

Pour alimenter les citernes de la ville, d'où l'eau était ensuite distribuée aux thermes, aux fontaines publiques et aux maisons particulières (1), des canalisations venaient de trois directions différentes : du Plateau Sud, de la région de Marceau et du Djebel Chenoua.

Captage des sources du Plateau Sud

Le premier aqueduc allait capter les sources du Plateau Sud, ou Plateau des Beni-Menasser, situé immédiatement au delà du demi-cercle de collines qui domine Cherchel et où se voient les vestiges de la muraille antique.

A 300 mètres environ de la Ferme Tripier, un vaste bassin ovale mesurant 15 mètres sur 20 recueillait, par des tunnels creusés dans le tuf, les eaux de plusieurs sources voisines (2). De là, une grande galerie, également creusée dans le tuf, se dirigeait vers le Nord-Ouest et, à proximité de la muraille antique, faisait sa jonction avec une autre conduite venant du Sud. Elle

(1) Les grandes citernes se trouvaient sous la caserne actuelle (cf. Gsell, *Mon. de l'Algérie*, t. I, pp. 278-79) ; d'autres citernes plus petites ont été mises à jour également en plusieurs endroits de la ville (cf. Gsell, *Atlas arch.* feuille 4, 16, nos 28, 31, 32), ainsi que diverses canalisations (cf. *ibid.*, nos 26, 27 et 40) ; à cette liste, il faut ajouter une conduite découverte récemment au cours de travaux sur la propriété de M. Peyron, un peu plus bas que la citerne portant le n° 31 de l'*Atlas archéologique* : cette canalisation, construite en maçonnerie, présentait une section rectangulaire de 0 m. 10 sur 0 m. 20 et était orientée parallèlement à la muraille antique, à 15 mètres environ en deçà de celle-ci ; elle a été suivie sur quelque distance et devait servir à l'alimentation d'une fontaine ou à l'irrigation d'un jardin.

(2) Pour ces détails, voir De Verneuil et Bugnot (*loc. cit.*) et Gsell (*Atlas arch.*, feuille 4, 16, nos 34). Mais contrairement à ce que disent De Verneuil et Bugnot, ce réservoir ne pouvait guère recevoir les eaux du grand aqueduc dont nous parlerons tout à l'heure et qui se trouvait à quelque 80 mètres en contrebas ; cette canalisation ne passait sans doute pas non plus par le château d'eau d'Ennabod.

se poursuivait par une galerie de briques, percée de loin en loin de regards, où était ménagé un canal de 0 m. 80 de large, et devait aboutir aux grandes citernes qui se trouvent sous la caserne actuelle, en haut de la ville moderne.

Cet aqueduc est sans doute le plus ancien des trois. Il dut suffire d'abord aux besoins de la ville, qu'alimentaient également diverses petites sources plus proches encore : le long du raccourci qui monte au Plateau Sud, on peut voir, à mi-pente, les restes d'une canalisation en poterie, qui recevait les eaux d'une source voisine (1) ; une autre adduction avait son origine près de la redoute de Bab-el-Rouss (2) ; une troisième source était captée au château d'eau d'Ennabod, où l'on voit encore les vestiges d'une conduite qui descendait vers la ville (3).

Ce n'est que plus tard, lorsque la population de *Caesarea* s'accrut considérablement, qu'il fallut entreprendre des travaux de plus grande envergure pour amener les eaux de Marceau et du Chenoua.

Le grand aqueduc de Marceau

Le plus long de ces aqueducs ne mesurait pas moins de quarante kilomètres. Il avait son point de départ à 2 kilomètres environ de Marceau, où les Romains avaient capté l'Oued Zélazel ainsi qu'une assez grosse source voisine (4). Le canal qui recevait ces eaux se voit encore à une dizaine de mètres au-dessus de la route actuelle. Une autre adduction de maçonnerie, apparente aujour-

(1) Cf. Gsell, *Atlas arch.*, feuille 4, 16, n° 37.
(2) Cf. *ibid.*, n° 33.
(3) Cf. *ibid.*, nos 35-36.
(4) Pour ces détails, voir *Enquête administrative...*, (pp. 37 et 38).

d'hui encore sur une certaine longueur au niveau de la route de Zurich à Marceau, captait les eaux de l'Oued Zaouia. Ces deux conduites se rejoignaient à la hauteur de la Ferme Boquet, pour suivre de là, à flanc de coteau, la vallée de l'Oued El Hachem, où on la reconnaît en plusieurs endroits.

A 7 kilomètres de la mer, le passage de la vallée encaissée de l'Oued Khouas, affluent de gauche de l'Oued El Hachem, avait nécessité la construction d'un vaste pont à trois étages d'arceaux superposés, d'une hauteur totale de 35 mètres : c'est l'aqueduc dit des Beni-Habiba (1). Comme dans les grands ponts des aqueducs romains d'Espagne, dans celui de Ségovie par exemple, les piles montaient d'un seul jet jusqu'en haut, reliées seulement par deux séries d'arceaux d'entretoisement jetés entre elles pour les consolider (2); et la construction en était si résistante qu'elles se sont presque toutes conservées intactes jusqu'à nos jours.

Le canal continuait son cours en pente douce au flanc de la colline, en épousant les sinuosités du terrain. On supposait d'ordinaire que, de là, il allait rejoindre le pont de l'Oued Bellah, sur lequel il aurait franchi cette vallée (3). Mais un simple coup d'œil aux courbes de niveau de la carte suffit à montrer que, pour passer le large col, qui fait communiquer la basse vallée de l'Oued Bellah avec celle de l'Oued El Hachem et qu'emprunte la route de Cherchel à Tipasa, il aurait fallu construire un pont long de quelque quinze cents mètres ; et, de ce pont, on ne trouve pas la moindre trace sur le terrain.

(1) Pour la description et la photographie de cette aqueduc, voir Gsell, *Mon. de l'Algérie*, t. I, p. 248 et planche LXVIII ; cf. également *Atlas arch.*, feuille 4, 22.

(2) Au contraire le Pont du Gard comportait trois étages indépendants.

(3) Voir notamment en ce sens : Gsell, *Mon. de l'Algérie*, *loc. cit.*

En réalité, le canal obliquait vers l'Ouest, puis vers le Sud, pour rejoindre et remonter sur deux kilomètres environ la vallée de l'Oued Aïzer (1), qu'il franchissait sur un pont en ce point. Il reste sur ce parcours de nombreux vestiges d'aqueduc, qui n'ont pas tous encore été signalés (2) : près d'une ferme appartenant à M. P. Rivaille, on voit, au fond d'un ravin, la base d'une pile construite en bel appareil, dernier témoin du pont sur lequel la canalisation franchissait ce vallon. Plus loin, en bordure de la route qui remonte la vallée de l'Oued Aïzer, il subsiste d'autres vestiges du même aqueduc, qui ont été mis à jour lors de l'aménagement du chemin : la conduite, de section rectangulaire, mesure 0 m. 60 de large sur 1 m. 20 de hauteur ; elle était construite en maçonnerie, couverte en voûte, avec les parois intérieures recouvertes d'un enduit de ciment. On peut la suivre sur plus d'un kilomètre.

Du pont qui franchissait l'Oued Aïzer, à 2 kilomètres en amont du siphon moderne, il ne reste que fort peu de chose : seuls quelques blocs de maçonnerie informes en indiquent l'emplacement. La canalisation redescendait ensuite la vallée sur la rive gauche de l'Oued. Elle passait alors le ravin de l'Oued Bouar sur un pont, dont une moitié est restée assez bien conservée (3). Ce pont, haut de dix mètres, n'avait qu'un seul étage ; il devait se composer d'une douzaine d'arches : cinq des piles

(1) Nom que prend l'Oued Bellah dans sa haute vallée.

(2) Je tiens ces indications de M. P. Rivaille, que je dois remercier tout particulièrement pour les renseignements qu'il m'a fournis. Cf. également : *Enquête administrative*, loc. cit.

(3) Ce pont se trouve à 500 mètres du confluent de l'Oued Bouar et de l'Oued Aïzer, au point marqué R. R. (*Ruines Romaines*) sur la carte à 1/50.000e et portant le numéro 18 sur l'*Atlas archéologique*, feuille 4, où il est désigné à tort comme « *ferme romaine* (?) ». C'est sans doute ce pont qui est signalé dans l'*Enquête administrative*, loc. cit., où le ravin est désigné sous le nom d'Oued El Kabch.

restent debout et deux des arches sont encore intactes. Les piles, mesurant trois mètres de large sur deux d'épaisseur, et distantes entre elles de 4 mètres, étaient construites en blocage, avec un revêtement de moellons; les voûtes, en appareil plus soigné, reposaient sur une assise de larges briques plates ; le canal, parfaitement conservé en un endroit, mesurait o m. 90 sur o m. 90 et devait être recouvert de dalles plates.

L'aqueduc se grossissait en cet endroit d'une source abondante, captée dans la vallée de l'Oued Bouar : on voit encore, à quelque distance en amont, sur la rive droite de l'Oued, un petit bassin de forme semi-circulaire, profond de o m. 50 et pavé d'une mosaïque blanche, d'où s'échappait une conduite de o m. 20 de diamètre (1).

La canalisation descendait alors la vallée de l'Oued Bellah, qu'elle suivait en direction générale du Nord, sur la rive gauche : il en reste des vestiges en plusieurs endroits, notamment au passage de la vallée de l'Oued Saf-Saf, où la construction d'un pont avait été nécessaire (2). Enfin, elle obliquait vers l'Ouest. Le dernier vestige important sur ce parcours, avant son arrivée à la ville, est un grand pont en ruines sur l'Oued Nsara, à 400 mètres en amont de la route de Cherchel à Tipasa (3).

(1) Cette ruine, qui comportait en outre deux autres petites salles, n'a jamais été encore signalée. La source qu'elle servait à capter s'est déplacée depuis l'antiquité ; elle sort de terre maintenant à quelque distance plus haut dans la vallée. Sur l'autre rive de l'Oued, signalons encore un autre réservoir, qui devait être en rapport avec l'aqueduc.

(2) Au point marqué *R. R.* sur la carte à 1/50.000e et portant le numéro 17 dans l'*Atlas archéologique*, feuille 4, où il est désigné à tort comme « *ferme romaine* (?) ».

(3) Pour la description de ce pont, voir : *Atlas archéologique* feuille 4, 20. C'est par erreur que ce pont est indiqué comme se trouvant « *en aval* » de la route.

L'aqueduc du Djebel Chenoua

Dans la dernière partie de son parcours, l'aqueduc de Marceau recueillait les eaux d'un autre canal venant du Djebel Chenoua par le pont de l'Oued Bellah (1). Ce pont, long de 200 mètres environ, était construit selon les mêmes principes que celui des Beni-Habiba : haut de vingt mètres, il devait comporter deux étages, dont le premier était formé de simples arceaux d'entretoisement. On voit encore debout une vingtaine de piles, reliées par cinq arcs du premier étage. Elles étaient, paraît-il, mieux conservées lors de l'arrivée des Français en Algérie ; des travaux de restauration ont été entrepris par la Direction des Monuments Historiques en 1912 pour en consolider les ruines.

La canalisation que portait ce pont était sensiblement moins importante que celle venant de Marceau : elle est assez bien conservée sur une cinquantaine de mètres à mi-pente de la colline, sur la rive droite de l'Oued Bellah ; la conduite était construite en maçonnerie et couverte en voûte. Elle allait capter, dans le massif du Chenoua, plusieurs grosses sources, distantes de dix kilomètres environ.

On retrouve la trace de cet aqueduc au passage de l'Oued El Hachem, près du lieu dit Sidi-bou-Otsmane (2) : non loin du pont de la route actuellement en construction, sur la propriété de M. Maître, on reconnaissait nettement, il y a quelques années, l'emplacement de plusieurs piles, dont les derniers vestiges ont été détruits parce qu'ils gênaient les cultures. On ne voit plus au-

(1) A propos des confusions faites entre les deux aqueducs, voir plus haut. Description de ce pont dans Gsell, *Mon. de l'Algérie*, loc. cit. et planche LXIX ; cf. également *Atlas archéologique*, feuille 4, 20.

(2) Voir carte à 1/50.000e.

jourd'hui que quelques blocs de maçonnerie épars sur l'autre rive de l'Oued. Sans doute, ce grand pont fut-il ruiné de bonne heure par les eaux impétueuses de l'Oued El Hachem.

Aqueducs antiques et aqueducs modernes

Depuis la conquête de l'Algérie, les Français ont entrepris d'importants travaux pour assurer l'alimentation en eau de la ville de Cherchel. S'étonnera-t-on que le système d'adduction d'eau moderne soit calqué sur celui des Romains ? Comme dans l'antiquité, l'eau provient des sources du Plateau Sud, de la région de Marceau et du Djebel Chenoua ; et les trois aqueducs actuels doublent presque partout la canalisation antique, lorsqu'ils ne l'ont pas utilisée (1).

La seule différence, c'est que la canalisation moderne passe les vallées en siphon, au lieu d'avoir à les franchir sur des ponts, ce qui raccourcit parfois singulièrement le parcours (le siphon de l'Oued Aïzer permet d'économiser près de 5 kilomètres sur le tracé antique). Les Romains n'ignoraient pourtant pas le principe du siphon renversé : Vitruve en donne l'explication dans son *Traité d'Architecture* (VIII, 6). En Afrique même, l'exemple le plus classique est celui de l'aqueduc de Constantine. Mais les Romains ne disposant pas, comme nous aujourd'hui, de tuyaux en fonte ou en ciment armé, rencontraient de grosses difficultés pour l'application de ce principe à des adductions d'eau tant soit peu importantes : les conduites de plomb étaient trop coûteuses, et celles de poterie trop peu résistantes pour supporter de fortes pressions. L'aqueduc de *Rusazu* (Azeffoun), qui avait à passer un col en conduite forcée, était constitué

(1) Voir le tracé sur la carte à 1/50.000e.

par une suite de cubes de pierre, percés en leur centre d'un canal de 0 m. 20 de diamètre et s'ajustant les uns aux autres au moyen d'une feuillure (1). Mais un tel aqueduc, qui pouvait suffire aux besoins d'une petite colonie militaire, aurait eu un débit bien trop faible pour une grande ville comme *Caesarea*.

Si la construction de grands ponts représentait des travaux beaucoup plus considérables, l'avantage était, par contre, qu'une fois terminés, ils ne nécessitaient presque aucun entretien. Cette raison explique peut-être aussi le choix des Romains. Est-il besoin de dire que les siècles ne leur ont pas donné tort, quand on voit en quel état leurs aqueducs se sont conservés, au bout de quelque deux mille ans d'histoire ?

JEAN BERARD.

(1) Cf. Gsell, *Mon. de l'Algérie*, t. I, p. 257.

La Politique Française et le Maghreb Méditerranéen

(1643-1685)

(Suite) (1)

La France et l'Autriche se disputent le Pape : les Cardinaux de chaque parti se haïssent, se combattent, parfois se querellent en sa présence, et la cause reste en suspens.

Ces pontifes furent-ils désintéressés, autant qu'ils l'ont prétendu, gagnés à l'Autriche, comme le veulent nos ambassadeurs ? Il est bien difficile de le dire. D'un côté, on voit que les papes avaient à craindre pour leur propre domaine (il fut question en 1645 d'une invasion de l'Italie) et qu'ainsi ils devaient presser la conclusion de la fameuse ligue entre les princes chrétiens ; de l'autre, les guerres européennes étaient pour le pape la meilleure garantie de tranquillité : tous les partis cultiveraient son alliance, et il avait chance d'obtenir, au spirituel et au temporel, toutes les concessions demandées. Nos historiens gallicans accusent les papes, surtout Alexandre VII et Innocent XI, d'avoir été les instruments dociles des haines de l'Autriche. Dans ce cas, leur politique aurait été, pour le moins, contradictoire ; car, ou bien ils désiraient sincèrement la guerre sainte, et alors ils avaient

(1) Voir la *Revue Africaine*, 1er et 2e trimestres 1934.

autant de raisons d'être hostiles à l'Empereur qu'au roi de France, l'un et l'autre se souciant aussi peu de la défense de la Foi ; ou bien leur apostolat était hypocrite, et pourquoi morigéner sans cesse l'Empereur, maudire les Hongrois, et susciter aux Turcs de nouveaux ennemis ? L'hostilité bien connue de certains pontifes pour Louis XIV n'implique pas qu'il se soit prêté aux combinaisons de l'Empereur. Les ambassadeurs de France eux-mêmes ont parfois reconnu la sincérité d'Innocent XI. Témoin le cardinal d'Estrées, assez enclin pourtant à voir dans la croisade une pure manœuvre politique, qu'il était obligé d'avouer le 21 novembre 1676 : « Le pape regarde cette guerre plus en homme spirituel qu'en politique », entendez plus en mystique qu'en homme d'Etat (1). Le plus souvent, nos ambassadeurs se contentèrent de noter qu'il faisait, inconsciemment, le jeu de l'Autriche. Encore faut-il distinguer. Tant qu'il a été menacé, l'Empereur mendiait, par l'intermédiaire du pape, les secours de la chrétienté ; une fois les Turcs repoussés en 1664, au St-Gothard, en 1684 à Vienne, il a voulu traiter, et là dessus il s'est brouillé avec le pape. La cour de Rome devient « française ». Quand Louis XIV et le pape cherchent à prolonger la guerre turque, l'Empereur le sait et s'en irrite : le pape est suspect à tous. Ainsi sa bonne foi est hors de cause. Quelle qu'ait été l'hostilité de certains pontifes pour Louis XIV, il est faux de croire qu'ils ne montèrent ces entreprises que pour faire pièce à ses desseins.

Tout au plus la diplomatie romaine a-t-elle mal servi les projets du pape. A priori elle s'est persuadée que Louis XIV n'agirait jamais. Or, cette défiance systématique, ce parti pris de détourner l'attention du monde

(1) D'Estrées à Pomponne, 21 novembre 1676. (*Correspondance de Rome*, t. 248, p. 90).

chrétien sur les champs de bataille de Hongrie, alors que Louis XIV poursuivait, malgré des échecs (1664), la destruction des pirates barbaresques, devaient contribuer, au moins autant que nos propres principes, encore mal établis, à faire perdre à ces expéditions tout caractère de guerre sainte. Il n'a tenu qu'au pape de prendre la direction du mouvement, de pousser Louis XIV en ayant l'air de le suivre, de transformer en croisade une guerre entreprise avec des intentions au moins confuses. Beaufort et Colbert conseillaient la paix; mais la reine-mère et les dévots étaient encore assez puissants en 1664, pour obtenir que le roi s'engageât à fond, après l'expédition de Gigeri. En Hongrie, le pape ne pouvait demander une intervention sans imposer à Louis XIV de graves sacrifices politiques et commerciaux ; en Barbarie, religieux et marchands étaient d'accord, au début du règne, pour souhaiter la guerre. Le pape a lâché la proie pour l'ombre ; il a eu sa petite croisade en Hongrie, et la France a fait la paix avec les Barbaresques.

En ce sens seulement, on peut dire que l'intransigeance de Rome a été funeste à la chrétienté. L'expérience montra en effet que des projets plus modestes, plus conformes aux intérêts de la France, par ailleurs aussi utiles à l'Eglise que la croisade de Hongrie, eurent plus de succès. L'œuvre de St Vincent de Paul est un exemple de ce que peut un esprit conciliant et réaliste, animé d'une foi profonde et d'une espérance invincible. Profondément chrétien, il n'admettait pas lui non plus, certaines compromissions de la politique. Il fit toujours sous Richelieu une opposition discrète, mais tenace, et pendant la minorité de Louis XIV tout porte à croire qu'il blâmait Mazarin en son for intérieur, de la négligence dont il faisait preuve pour les intérêts de la chrétienté. Dans les éloges qu'il décerne aux autres nations, on sent un reproche pour notre indifférence : « J'ai été consolé d'apprendre les expéditions des Anglais contre ceux de Tunis

et souhaite que la France en fasse de même, il y a apparence que si l'on entreprenait ces gens-là, on en viendrait à bout » (1). Il est à l'affût de tous les succès de la chrétienté : la victoire des Vénitiens « qui passe celle de Lépante » le transporte de joie (2). Il prie pour le succès des armes de Gênes « s'il est vrai qu'elle ait armé contre ces misérables villes qui font tant de mal à toute la chrétienté, et dont les habitants, esclaves du démon, veulent attirer à leur ruine les âmes de tant de fidèles qu'ils tiennent sous leur tyrannie » (3). L'année suivante, il prépare ces expéditions du chevalier Paul, dont il ne devait pas connaître l'issue, mais qui lui promettaient au moins plus de vigueur dans la défense des intérêts religieux. L'honneur du roi était engagé dans la lutte ; le drapeau du Christ déployé ; la France était sur la voie de la croisade : au moment où St Vincent de Paul disparaît, il ne dépendait plus de lui de l'y maintenir.

Le péril turc ne devint menaçant qu'après sa mort. Aussi imaginer ce qu'aurait été l'action de Saint Vincent dans ces nouvelles conditions, ce serait pure hypothèse. Parce qu'il avait été tout dévoué au pape et gagné à ses projets de croisade, on risquerait de le confondre avec ces dévots dont l'opposition gêna maintes fois Louis XIV. Rien ne prouve qu'il n'eût pas été au contraire un agent de conciliation, servant à la fois les intérêts de la chrétienté et ceux de la monarchie. Attitude d'ailleurs conforme à son caractère, et terme possible d'une transformation qui s'était produite dans sa manière d'envisager les choses de Barbarie. Tant qu'il avait cru au désintéressement des nations européennes, il avait applaudi aux

(1) 4 juin 1655, à Get, III, p. 169.

(2) 18 août 1656, à Get, III, p. 328.

(3) 1er sept. 1656, à Get, III, p. 336. Notons la fin de la lettre : « Il y a sujet d'espérer que bientôt N. S. y mettra remède d'une façon ou d'autre

entreprises de Blake, ou aux expéditions des Gênois. Mais que firent ces champions de la chrétienté ? Le premier négocia un rachat d'esclaves, les Gênois ne partirent même pas. Observateur sagace et politique délié, il ne se fit pas longtemps illusion sur leurs beaux desseins : le souci de défendre la chrétienté ne sera jamais une raison suffisante pour décider un Etat à rompre avec les Turcs. Quand un Capucin lui propose de soulager les chrétiens de l'Empire Ottoman, le Saint, très poliment, lui avoue son scepticisme (1) : il veut bien contribuer au « gazophilace », mais ce sera « jeter quelques gouttes d'huile dans le feu de la persécution ». Quant à une croisade en Turquie, il n'y songe même pas. Qui donc parmi les contemporains, hommes de peu de foi, l'aurait entreprise ? St Vincent obtient la liberté des Turcs de Tunis et contribue par là à affermir la paix avec l'Infidèle, parce que la paix lui semble plus utile pour son apostolat. A quoi bon s'en aller prêcher dans le désert, quand on peut, tout près de soi, faire le même bien en ayant chance d'être écouté ? Si St Vincent avait vécu, ses conseils, auprès de réalistes comme Colbert et De Lionne, auraient eu plus de succès que les appels des papes, pieux mais maladroits et toujours suspects à des gallicans. Peut-être l'accord des intérêts religieux et des intérêts commerciaux eût-il alors tenté le roi, et la France se serait trouvée engagée dans une croisade, sans l'avoir voulue.

Les vœux de l'opinion chrétienne. — Evidemment, la chose ne serait point passée inaperçue. Nos ministres n'étaient pas assez naïfs pour se laisser prendre à cette substitution. Seulement, auraient-ils pu l'éviter ? Quand il s'agit d'une intrigue de cour, d'une cabale de dévots, un mot du roi, une lettre de cachet font tout rentrer dans l'ordre. Louis XIV ne souffrait pas que des tiers

(1) Au P. Silvestre, capucin : 30 octobre 1658.

vinssent s'interposer entre ses ministres et lui, juger et critiquer sa politique. Fénelon, évêque et grand seigneur, paiera de sa disgrâce l'audace d'avoir osé donner quelques conseils au roi. Les Jésuites eux-mêmes, puissants et bien en cour, ne commencèrent à jouer un rôle politique que lorsque la faveur de Madame de Maintenon, leur protectrice, le leur eut permis. Encore n'obtinrent-ils jamais que Louis XIV renonçât à l'alliance traditionnelle avec la Porte. Un humble prêtre d'une « chétive » congrégation pouvait-il faire mieux ? Mais ce petit groupe de missionnaires, grossi de millions de chrétiens, formait maintenant un cortège immense, vibrant d'une même foi jeune, heureuse de se répandre, qui pouvait balayer toutes les combinaisons usées et faire table rase des intérêts mesquins d'une politique trop humaine.

Il est admis qu'un monarque absolu ne s'inquiète pas des vœux de ses sujets. De bons esprits pensent, toutefois, qu'il est obligé de suivre les volontés de son peuple à peu près comme un monarque constitutionnel. Au temps où le Czar de Russie passait pour le type du despote, on a noté très justement qu' « il était obligé de tenir compte, malgré sa toute puissance, de l'esprit des masses sur lesquelles il s'appuyait, et qui faisaient sa véritable force » (1). De même on pourrait dire de notre ancienne monarchie, en complétant une formule d'A. Vandal, qu'elle était « un pouvoir absolu, tempéré par la tradition et par l'opinion publique ». Assurément le sentiment général n'apparaît pas, dans les livres ou dans les gazettes d'alors, avec la même netteté que dans nos brochures ou nos journaux. La crainte des censeurs du Roi, et peut-être aussi une modération naturelle et comme un tour de politesse propre aux gens du Grand Siècle, les pousse à adoucir leurs expressions, à mêler la

(1) E. Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, III, 365.

louange à la critique, à présenter leurs sentiments plutôt comme des vœux que comme des récriminations. A cet égard, les préfaces des livres sont particulièrement curieuses : prêtres ou religieux y dictent leur devoir au roi avec une respectueuse audace. En 1634, le Trinitaire P. Dan s'adressait ainsi à Louis XIII (1) : « Ces vérités, Sire, m'obligent de vous regarder comme l'Infaillible Libérateur de tous les peuples affligés et particulièrement de ces pauvres captifs qui chargés de fers et de chaînes par l'inhumanité des corsaires barbares attendent leur délivrance de votre valeur ». Un capucin revenu des Missions du Levant, Michel Febvre, offre un champ plus vaste à l'ambition du roi T. C. « Sire, la Turquie qui a toujours considéré V. M. comme le futur conquérant de ses terres, réveille aujourd'hui ses espérances au bruit de vos conquêtes en Europe » (2). Le moment était mal choisi pour prêcher la croisade, puisque la guerre européenne battait son plein, tandis que les Capitulations venaient d'être renouvelées à la Porte. Innocent XI croyait-il avoir plus de succès en 1682 ? Il commanda au même capucin « Le Théâtre de la Turquie » (3) où, sous une forme à peine modifiée, l'auteur reprenait sa vieille idée de ligue entre tous les princes chrétiens. Cette fois, le livre était dédié à Louvois. Espérait-il trouver dans le rival de Colbert un appui pour sa propagande religieuse ? C'était se faire de singulières illusions sur le désintéressement et la piété de ce ministre. Louvois eût-il été cent fois plus hostile à Colbert, et désireux de contrecarrer ses desseins à tout prix, il ne pouvait à la légère sacrifier les intérêts de la France : sans doute, il n'était pas grand clerc dans les affaires du commerce, mais il avait assez

(1) P. Dan, *Histoire des corsaires de Barbarie.*
(2) *L'état présent de la Turquie*, Paris, in-8°, 1675.
(3) *Le Théâtre de la Turquie*, in-4°, 1682.

de jugement pour ne pas oublier notre commerce du Levant. Or, M. Febvre, dans son premier volume, n'en disait pas un mot ; dans le second, il reprend tout simplement à son compte les arguments des militaires qui pensaient maintenir les Barbaresques dans la règle en les intimidant.

Au fond ces livres nous révèlent bien moins le sentiment du public que les efforts faits par le pape pour l'éclairer, l'intéresser aux entreprises que lui-même jugeait utiles à ses fins. Ainsi l'influence du pape apparaît presque toujours dans la négligence avec laquelle l'auteur traite les affaires de Barbarie. Il ne faut pas laisser croire qu'il y ait là un danger pour la chrétienté, car le dessein constant des papes est de tourner les efforts des princes sur l'Orient et non contre l'Afrique : il prend exactement le contre-pied de la politique royale.

Si ces livres ont été approuvés et imprimés, ce n'est pas seulement parce que les préfaces les plus hardies étaient de ton très modéré et louaient le roi de vertus qu'il n'avait guère, c'est qu'elles servaient à faire croire au zèle de la France pour les intérêts de la chrétienté : en ce sens, elles entraient dans les desseins du gouvernement. L'Europe attentive aux faits et gestes de Louis prenait aisément pour les désirs du roi de France, les vœux qui lui étaient adressés. Et cette heureuse confusion, préparée et favorisée par des déclarations solennelles, contribuait à laisser à Louis le prestige de Roi Très Chrétien.

Aussi ne nous étonnons point de la liberté avec laquelle parlaient les orateurs de l'époque, même en présence du Roi. En 1646, un capucin prêche sur la croisade (1) : Les rois de France devaient subjuguer le monde et chasser le Turc de Constantinople. Audacieuse

(1) *Journal d'Olivier L. d'Ormesson*, janvier 1646.

prophétie, à un moment où la France refusait de se déclarer contre les Turcs et les favorisait même en sous main, disait-on (1). Quand Bossuet se fit le prédicateur de la croisade en 1662 et 1664, il y avait déjà moins de hardiesse à parler. En 1662, quand fut prononcé le premier sermon sur la Providence (2), les Turcs menaçaient Vienne et Louis XIV était en principe, tout disposé à secourir l'Empereur. Aussi ne devait-il pas trouver mauvais qu'on lui rappelât le malheur de la chrétienté. De même en 1664 (3), lors du Panégyrique de St Pierre Nolasque, fondateur d'un ordre de rachat, il était tout naturel que l'orateur fît allusion aux progrès inquiétants des Turcs : mais il n'y avait pas seulement là l'intérêt de l'actualité : Le sermon avait un sens politique qui dut plaire à Louis XIV. Au moment où celui-ci envoyait des troupes en Hongrie, et décidait cette expédition de Gigeri dont on disait monts et merveilles et qui pouvait passer, dans les commencements, pour le

(1) *Idem*, mars 1645.

(2) Bossuet, *Œuvres oratoires*, éd. Lebarq, p. 132 :

« Quand je vois cet ennemi déclaré du nom chrétien soutenir avec tant d'armées les blasphèmes de Mahomet contre l'Evangile, abattre sous son croissant la croix de J.-C. notre Sauveur, diminuer tous les jours la chrétienté par des *armes si fortunées...* »

(3) *Idem*, p. 501 :

« O Jésus, Seigneur des Seigneurs, arbitre de tous les empires et prince des rois de la terre, jusques à quand endurerez-vous que votre ennemi déclaré, assis sur le trône du grand Constantin, soutienne avec tant d'armées les blasphèmes de son Mahomet, abatte votre croix sous son croissant et diminue tous les jours la chrétienté par des *armes si fortunées...* »

Les deux derniers traits convenaient bien à la situation en 1664, mais pas en 1665. On ne comprendrait pas que, après la victoire du St-Gothard, Bossuet n'ait pas dit un mot des succès de la chrétienté. D'autre part, si le Panégyrique était postérieur à septembre 1664, il faudrait y voir une allusion au désastre de l'armée royale, à Gigeri, allusion qui eût été d'autant plus maladroite que Louis XIV était désireux de venger cet échec à tout prix. Il faut donc corriger la date de l'édition Lebarq janvier 1664 *ou 1665* en : « janvier-septembre 1664 ».

prélude d'une croisade, il était habile de montrer toute la puissance des Turcs, d'insister sur le mal qu'ils faisaient à la chrétienté, pour rehausser le mérite qu'aurait Louis XIV à les vaincre. Des sermons de ce genre, que l'éloquence du prédicateur rendait aussitôt célèbres, servaient notre politique mieux que n'importe quel article officieux de la gazette.

Mais le chef-d'œuvre de la difficulté vaincue, c'est l'oraison funèbre du duc de Beaufort, prononcée par Mascaron à Notre-Dame en 1670. L'orateur avait été choisi par le roi et il devait parler devant une grande assemblée de ministres et de courtisans. Or, le duc était mort à Candie, lors du « Secours » de 1669 ; depuis, la ville avait capitulé sans que la France tentât un nouvel effort : bien mieux, des négociations étaient engagées avec la Porte pour le renouvellement des Capitulations. Le sujet pouvait donc prêter à une manifestation, ou pour employer un mot convenant mieux au genre de l'oraison funèbre, pouvait renfermer une leçon de politique. Sans doute, il y a la lamentation obligatoire sur la chute de Candie: « Nous avons perdu le mur et l'avant-mur de la Sainte Cité... Le monde chrétien est ouvert de tous côtés... ». Mais l'effet de ce développement usé devait être singulièrement affaibli par l'éloge du commerce qui le précède (1) et le panégyrique de la politique religieuse de Louis XIV qui le suit (2). Après s'être

(1) Mascaron, *Oraisons funèbres*, 1740, in-12° :

« Jugez, Messieurs, quelle grandeur, quelle abondance doivent faire espérer à la plus florissante monarchie du monde ces flottes nombreuses, ces superbes arsenaux, ces compagnies de commerce, ces longues et fréquentes navigations conduites par l'étoile d'un invincible monarque, animées par les soins et les assiduités infatigables d'un grand ministre ! »

(2) « Le zèle de notre invincible monarque pour la défense de l'Eglise a paru par des marques si éclatantes qu'il est aisé de juger que nous ne pleurerions pas la perte de Candie s'il eût pu agir dans cette rencontre avec toute la plénitude de ses forces et suivre toute l'étendue de ses désirs. »

ainsi fait pardonner la grande audace d'avoir parlé de guerre sainte, alors que le roi n'y pensait plus, l'orateur peut terminer par un appel classique à l'union de tous les princes chrétiens (1). Ses auditeurs pieux seront satisfaits et le roi bien davantage : car le discours prolonge l'effet de son intervention, au moment même où il y a définitivement renoncé, et d'une velléité de croisade fait une réalité. Ainsi toutes ces manifestations d'une foi intransigeante et impatiente de convertir le monde servaient les desseins de Louis XIV plus qu'elles ne les gênaient.

Cependant, elles ne le faisaient pas hésiter. Pour faire revenir Louis XIV sur sa décision, il aurait fallu des offres plus tentantes. La croisade n'était possible que si tous les princes étaient d'accord : sinon, quiconque se lançait dans la guerre sainte était perdu : faible, il courait à un désastre ; puissant, il aurait raison de l'Empire Ottoman, mais succomberait à la fin sous les coups des Etats chrétiens coalisés. Les religieux le sentaient si bien qu'ils ne cessaient de prêcher l'union aux princes chrétiens. Comme si l'union avait été possible à une époque où la moitié de l'Europe, sortie vaincue de la guerre de Trente ans, songeait à prendre sa revanche dans une lutte prochaine !

Les politiques le comprirent et, tout en conservant l'appareil religieux des premiers projets, ils discutent en hommes pratiques les conditions de l'entreprise, les chances de succès, et finalement montrent au roi tous les avantages de la conquête. Ils prêchaient toujours la

(1) « Quelle fureur, princes chrétiens, vous anime si opiniâtrement les uns contre les autres. Quelle honte pour vous devant les hommes et quel jugement devant Dieu si par votre négligence et vos animosités mutuelles elle se voit chassée d'un lieu où elle a exercé son empire et si long et si glorieux... Ces tristes paroles ne s'adressent pas tant au lieu où je parle qu'aux pays étrangers. »

croisade, mais une croisade intéressée. St Vincent de Paul, s'il avait vécu, aurait été sans doute de ceux-ci. Pour décider le chevalier Paul à faire l'entreprise contre Alger, il loue sa piété, son adresse, son courage ; il se félicite de porter le même nom que lui ; mais il lui fait offrir le produit des quêtes, 20.000[l], argent comptant (1). Faiblesse sans doute, faiblesse nécessaire pour retenir dans le bien une vertu sujette à défaillance (2). Le renoncement peut avoir quelque attrait pour des mystiques : un gouvernement, qui a charge d'intérêts matériels autant que d'intérêts spirituels, essaie au moins de les mettre d'accord avant de sacrifier les uns aux autres.

Les projets de partage ne sont à cette époque, ni plus ni moins nombreux qu'à l'ordinaire. Depuis la perte de la Terre Sainte jusqu'à nos jours, un chercheur consciencieux en a compté exactement cent (3). Pourquoi pas mille ? Il n'y a pas de raisons pour fixer un chiffre plutôt qu'un autre, puisque les diplomates apprennent leur métier en s'exerçant à découper la Turquie. Ce qui caractérise plutôt cette époque, c'est que presque tous ces projets émanent de laïques : un prêtre se borne à prêcher aux rois la guerre sainte : à d'autres de leur en indiquer les moyens. Peut-être faudrait-il rapprocher cette tendance nouvelle des instructions données par Rome aux missionnaires, et leur enjoignant de s'abstenir des affaires politiques : On en voit déjà les effets : le prêtre y gagne en autorité spirituelle ; mais en dehors de son église, il risque de ne plus être écouté. La cité de Dieu se distingue de la cité du monde. La laïcisation de la politique est achevée.

(1) A. F. Get, 8 février 1658.

(2) N'est-ce pas lui qui écrivait : « Je vous prie de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine. » (II, 198) ?

(3) T. Djuvara, *Cent projets de partage de la Turquie*, in-8°, Alcan, 1913.

Aussi bien nos faiseurs de projets ne sont-ils pas de ces hommes qui s'arrêtent « plus aux raisons spécieuses, sous l'apparence de la sainteté, qu'aux choses utiles et solides ». Pour la plupart, la croisade n'est qu'un prétexte. Quelques-uns, Allemands de naissance ou d'adoption, Couving, Boinebouy, Leibnitz dissimulent sous leurs hommages emphatiques et pédantesques un sens très fin des nécessités politiques : La France leur versait une pension, ils payaient le roi en louanges que celui-ci recevait toujours avec satisfaction. Or, entre tous les titres qu'ils donnent « au plus puissant des monarques », il n'en est pas qui revienne plus souvent que celui de Roi Très Chrétien. Peut-être croyaient-ils sincèrement que le roi méritait ce nom ; du moins il était de leur intérêt de le feindre. L'Allemagne était encore à la merci d'une invasion turque : l'Empereur était incapable d'arrêter seul les Ottomans ; les Polonais, toujours en guerre avec leurs voisins, n'offraient pas plus de sûretés. Mais le roi de France pourra intervenir, si on lui montre que ses intérêts se confondent avec ceux de l'Allemagne, et si, à force de politesses ou de louanges, on réussit à le compromettre aux yeux des Turcs. Voilà la malice qu'il faut chercher derrière ces lourdes dissertations latines (1). Le « Concilium Egyptiacum » de Leibnitz répond à d'autres besoins : Depuis 1665, les Turcs avaient cessé d'être redoutables. La France à son tour devenait menaçante pour les princes de la vallée du Rhin. Il était temps de détourner nos coups de la Hollande, « de trouver aux armes du roi T. C. un plus digne emploi » (1). Leibnitz proposait la conquête de l'Egypte : il fut éconduit.

(1) *De Maris Mediterranii dominis et commerciis regi christianissimo vindicandis* (1670).

De bello contra Turcas prudenter gerendo (1663).

Cette dernière est attribuée à Turenne et imprimée, sous son nom, dans une brochure introuvable en France (cf. Djuvara, p. 215). C'est probablement un exercice de rhétorique mis dans la bouche de Turenne par Couring. Dans tous les cas, la date donnée par Djuvara 1663 est certainement erronée, puisqu'il y est question du Surintendant des finances Fouquet.

Louis XIV avait-il percé leur dessein, ou fut-il dupe des apparences de cette dissertation scholastique. La réponse dédaigneuse de Pomponne au marquis de Feuquières, qui l'avait transmise, semblerait l'indiquer : « Je ne vous dis rien sur les projets d'une guerre sainte; mais vous savez qu'ils ont cessé d'être à la mode depuis St Louis » (2). Pourtant, le mémoire de Leibnitz ne prêtait pas à confusion ; en fait de guerre sainte, il conseillait « une guerre telle que Marchiavel l'approuverait, Machiavel qui riait de toutes les choses sacrées et dont l'axiome fondamental dit qu'il faut cacher le profane et l'utile sous les apparences du sacré et de l'honnête » (3). Louis XIV l'entendait bien ainsi : il le montra plus tard en appliquant la leçon de Leibnitz non à l'Egypte, mais à la Barbarie.

Ignorant, ou feignant d'ignorer la reprise des relations commerciales entre la France et la Barbarie, depuis les traités de 1666, ces auteurs ne parlaient point des Barbaresques, si ce n'est pour nous rappeler le succès des expéditions que nous avions autefois dirigées contre eux. Les mémoires français de la même époque sont muets à leur égard : Un seul (4), en 1686, nous attribue Tunis et Bône ; il est vrai qu'il donne Tanger à l'Angleterre, Oran et Alger à l'Espagne, Tripoli au Portugal. Tous les regards sont tournés vers Constantinople, et déjà l'on songe à reconstituer l'Empire d'Orient en faveur d'un

(1) Rapport de Feuquières, ambassadeur auprès de l'Electeur de Cologne, à Pomponne, 4 juin 1672.

(2) Pomponne au Mis de Feuquières, 21 juin 1672.

(3) Leibnitz, *Consilium Egyptiacum* (éd. Foucher de Caseil), p. 253.

(4) P. Coppin, *Le Bouclier de l'Europe*, in-4°, 1686.

des enfants de France. Voyageurs et diplomates abondent sur la faillite de l'Empire Ottoman, et sur la facilité avec laquelle on pourrait s'en rendre maître. « Le roi sera maître des Turcs quand il voudra, écrivait le Marquis de Gitry à Colbert; et il est inutile de négocier avec eux » (1). Tous ceux qui, comme lui, connaissaient l'Orient, d'Arvieux (2), La Croix (3), Gravier d'Orlières (4), tenaient à Louis XIV le même langage. Admirable manière de faire sa cour au roi, et moyen sûr, s'il en fut, de le décider à la guerre sainte. Mais Louis songeait à un autre empire, dont le prestige, soutenu par une pompe traditionnelle, et par un orgueil que la décadence n'avait pas diminué, lui semblait autrement enviable que celui des empereurs de Constantinople ; et, comme il n'avait plus l'âme d'un croisé, la splendeur du rêve oriental demeurait pour lui sans attrait.

Toutefois ces projets avaient le grand inconvénient de rappeler aux contemporains une situation que le gouvernement aurait bien voulu leur faire oublier. La France était l'alliée des Turcs, l'amie des Barbaresques, tandis que le reste des chrétiens souffrait de leurs avanies ou de leurs pirateries. Des religieux revenus de Terre Sainte, comme Michel Febvre ou le Père Coppin, travaillaient l'opinion, montrant les progrès du christianisme parmi les schismatiques du Levant, et la domination turque seul obstacle au triomphe de la foi. Des Rédemptoristes passaient dans les villes et les campagnes, récoltant les aumônes qui devaient servir au rachat ; et dans leurs récits ou dans les dessins naïfs qu'ils montraient aux vil-

(1) C. A., IV, 27 déc. 1665.
(2) V, 413.
(3) B^{1}, 49, f° 464.
(4) Mémoire touchant les revenus et dépenses de l'Empire Ottoman. Cf. Omont (*Revue d'Hist. diplomat.*, n° 2, de 1893, pp. 195 et 199).

lageois, l'esclavage barbaresque prenait des couleurs atroces, se confondant avec les supplices de la roue, du pal ou du bûcher. On voit passer sur les grandes routes les longues files de captifs encore enchaînés, qu'un petit ange habillé de bleu conduit au terme du voyage (1). Et de Marseille à Avignon, d'Avignon à Toulouse, de Toulouse à Paris, partout c'est la même affluence de peuple, ému à la vue de ces misérables qui n'ont cessé de rendre témoignage de leur foi. Sans doute les voyageurs dont les relations commencent alors à se répandre, Thévenot, Chardin, Paul Lucas, bientôt Tournefort, peignent l'Orient sous un tout autre jour. Mais il faudra longtemps pour qu'on les croie, pour qu'on oublie l'invasion de 1664, les incursions des Barbaresques sur nos côtes, ou les massacres de chrétiens lors du bombardement de 1683. Et le peuple répugne d'instinct à s'allier avec les ennemis du Christ.

Cette opposition n'aurait pas, cependant, inquiété nos ministres, s'il ne s'était trouvé un parti, à la cour, pour exprimer ce que toute la France pensait confusément. Redoutables ennemis de la politique intérieure de Mazarin, les dévots n'épargnaient pas sa politique extérieure. Ils recueillent avec complaisance tous les bruits d'entente entre Français et Turcs (2) ; d'autres raillent la facilité avec laquelle les Français se font « renégats » (3). — Plus tard, ne pouvant critiquer le roi, ils attaqueront Colbert. S'ils avaient été logiques, ou seulement sûrs de

(1) Voir les reproductions de gravures du temps, dans Deslandres, *op. cit.*
(2) *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, loc. cit.*
(3)
N'ayons ni foi ni loi
Chers amis, croyez-moi,
Dans la Candie
Quand nous serions Bachas
La Malvoisie
Ne nous manquera pas.
(*Chansonnier de Maurepas*, B. Nat.).

leur force, ils se seraient indignés de son indifférence pour les entreprises religieuses, ou de sa négligence à pourvoir aux besoins des esclaves. On saisirait nettement le conflit des deux tendances, entre lesquelles Louis XIV avait à se prononcer. Mais Colbert était puissant, ses ennemis mal vus du roi depuis le procès de Fouquet, et les dévots suspects à cause de leurs attaches avec Rome. On se vengea en attaquant, non pas les traités de Colbert avec les Barbaresques, mais ses guerres qui précisément pouvaient, et voulaient passer pour des croisades. C'est qu'alors il était facile de le calomnier, on insinuait que le ministre était intéressé dans le commerce de Barbarie, et ainsi on ralliait à l'opposition tous ceux que le monopole des Compagnies allait ruiner :

Tout le craint dans l'Europe et si, par industrie
Il achète Tanger et reprend Gigeri,
Il n'aura point un jour d'égal en Barbarie (1).

On pense bien que le désastre de Gigeri fit redoubler les commentaires malveillants (2) : Mme de Sévigné, d'Ormesson, tous les anciens amis de Fouquet sont parmi les pessimistes les plus enragés. Le fils de Guy Patin, qu'on s'étonne de rencontrer en cette compagnie, fut banni parce qu'on avait trouvé sur lui, entre autres libellés séditieux, un pamphlet sur Gigeri. Qu'il y ait eu alors une coalition de tous les ennemis personnels de Colbert, la chose n'est pas douteuse ; mais il est surprenant que les

(1) *Chansonnier de Maurepas* (1666).

(2) ...Je voy mes dessins avortés
Par une conduite imprudente
Je voy l'Afrique triomphante
D'un Roi que jusqu'ici rien n'avait pu dompter...
(*Le Cid enragé*, B. Nat. ms).

Ces vers font partie d'un pamphlet, parodiant les stances du Cid, et composé à l'occasion du procès de Fouquet. Il a été publié, en partie, par M. P. Clément dans sa *Vie et Administration de Colbert*, p. 444.

dévots aient choisi ce mouvement pour redoubler leurs attaques contre le ministre, puisqu'ils semblaient avoir reçu satisfaction. En réalité, ils n'étaient pas dupes. D'ailleurs l'oncle de Colbert, Pussort, « qui faisait valoir cette action comme le plus grand établissement que le roi pût faire pour être le maître du commerce » (1), ne parlait point d'apostolat. On n'avait eu rien de plus pressé, après s'être rendu maître de la ville, que de faire des ouvertures de paix aux indigènes, dont l'appui était indispensable à la prospérité de notre future Echelle. Enfin, la découverte d'une correspondance secrète entre le roi et le Grand Seigneur, saisie par les Algériens, acheva de les édifier sur le vrai caractère de cette entreprise : « Il (M. de Bar) me dit, raconte d'Ormesson, que nous étions fort mal à Rome et que l'on murmure » (2). Pouvait-il en dire davantage ? L'expression, volontairement imprécise, s'applique sans doute au pape comme aux Français, à tous les chrétiens blessés dans leurs croyances par cette alliance impie.

Cette opposition des dévots s'affaiblit, puis semble disparaître complètement dans les années suivantes. Est-ce à dire que la politique de Louis XIV ait changé ? Nullement. Pomponne fait répondre à Liebnitz, d'un ton dégagé, que les « croisades ont passé de mode ». Seulement, Colbert est le maître, et il ne permet pas qu'on trouve à redire à sa politique. De leur côté, les anciens amis de Fouquet s'éloignent du pape qu'on sait hostile à la France. Sans doute un sentiment aussi puissant, qui pénètre toutes les classes (3) et fait lever des armées ne pouvait disparaître tout d'un coup. Jusqu'au dernier moment des regrets se feront jour parmi les Français, regrets dont on rencontre l'écho dans

(1) *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson*, 19 août 1666.
(2) *Idem*, 25 septembre 1666.
(3) Gui Patin, III, p. 529.

l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche (1). Tout ce qu'il y avait de brillant et de chevaleresque dans le personnage de Sobieski séduisait les imaginations et augmentait notre chagrin de n'avoir pas combattu à ses côtés. Encore en 1683, les gentilshommes français passèrent si nombreux dans le camp de l'Empereur que Louis XIV dut leur interdire cette désertion (2). Mais les prédicateurs mieux stylés qu'en 1660 s'interdisent les allusions inopportunes. Les plus adroits parlent d'une terreur subite qui a forcé les Turcs à reculer, et dans la victoire de Sobieski et de Léopold, ils ne veulent voir que la victoire de Dieu (3). Dans toutes les querelles qui, depuis le rébut du règne, avaient mis la France en conflit avec Rome, les sujets se sont habitués à considérer le pape comme un ennemi ; maintenant ils prêtent une oreille plus crédule aux belles déclarations de Louis, et se persuadent que, seul, le roi de France veut le bien de la chrétienté. Le réveil du gallicanisme avait été fatal à la croisade.

L'œuvre de charité entreprise par St Vincent ne souffrit point du rôle politique qu'un parti de dévots avait voulu lui faire jouer ; les dispositions de la France ne s'en trouvèrent pas non plus modifiées ; mais, parce qu'il sentait l'opinion publique hostile à ses desseins, Louis, profitant des guerres qu'il devait faire aux Barbaresques pour des raisons commerciales, se posait en champion de la Foi et pensait satisfaire ainsi, à peu de frais, la chrétienté qui murmurait.

(1) 1er septembre 1664, p. 170 : « Pendant qu'elle est ravagée par les infidèles qui pénètrent jusqu'à ses entrailles, que tarde-t-elle à se souvenir et des secours de Candie, et la fameuse journée du Raab, où Louis renouvela dans le cœur des infidèles l'ancienne opinion qu'ils ont des armes françaises fatales à leur tyrannie, et par des exploits inouïs devint le rempart de l'Autriche dont il avait été la terreur. »

(2) Relations des Ambassadeurs Vénitiens, p. 425.

(3) Cf. Michaud, II, p. 89.

II — Le Programme de Colbert

I. Colbert

Quand on groupe quelques principes autour du nom de Colbert, on risque de commettre la même erreur qu'en faisant de la Mission de Barbarie, le résumé des efforts des dévots, et comme le symbole de leurs entreprises politiques ; car l'œuvre confiée à Saint Vincent prit entre ses mains un cachet original, bien différent de ce qu'avaient imaginé ses fondateurs. De même, la politique de Colbert est infiniment plus complexe que ne le ferait croire la simplicité de ses principes. Le clair génie de Colbert n'est pas allé droit devant lui, les yeux fermés à tout ce qui n'était pas de son programme. Sa charge même de Contrôleur général des finances exigeait qu'il fût attentif à toutes les affaires de l'Etat, et qu'il appréciât leur importance relative pour ne point leur accorder plus qu'elles ne méritaient. Il lui arrivait ainsi de paraître infidèle à ses propres principes, laissant à d'autres le soin de les reprendre et de les appliquer à la Barbarie. Lui cherchait à mettre la France dans les meilleures conditions politiques pour atteindre le but essentiel qu'il s'était proposé. La Barbarie n'est qu'un détail dans un vaste programme dont la réalisation devait amener la prospérité de l'Etat.

Néanmoins, comme la question barbaresque intéressait avant tout le commerce maritime, Colbert, secrétaire d'Etat à la Marine, méritait bien d'être pris comme le représentant des intérêts commerciaux. Il resta d'ailleurs quelque temps sans avoir ce titre. Lorsque Mazarin mourut en 1661, Colbert n'était qu'intendant des finances. Tout de suite, le roi le chargea de correspondre avec les autorités des ports. Après l'arrestation de Fouquet (4 septembre 1661), il entre au conseil d'en

Haut avec le titre de ministre d'Etat. Mais il s'en faut qu'il soit seul à connaître des affaires de Barbarie : ce sont les secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Guerre, H. de Lionne et Michel Le Tellier, qui sont les intermédiaires entre le roi et les chefs d'escadre. De plus, Le Tellier a dans son département la marine du Levant, et il empiète ainsi sur les pouvoirs de Colbert. Cette situation confuse où les compétences étaient mal définies, et où les attributions des bureaux chevauchaient les unes sur les autres n'eut pas d'effet fâcheux, parce que de 1661 à 1665, nous étions en guerre ouverte avec les Barbaresques. En 1665, l'année où Beaufort signait la paix avec Tunis, et se préparait à traiter avec les Algériens, Colbert reçut officiellement la direction de l'administration maritime. La même année, il est nommé contrôleur général des finances, et s'il n'a pas pour lui seul le département du commerce, du moins il a une place prépondérante à ce conseil (1), créé en août 1664, et c'est presque toujours sur ses rapports que le roi décide. Il ne lui restait plus qu'à se rendre indépendant d'H. de Lionne. Louis XIV le lui permit, en 1664, en constituant pour lui un Secrétariat de la marine, avec des attributions enlevées à la Guerre et aux Affaires Etrangères. Colbert réunissait dès lors entre ses mains tous les pouvoirs de l'ancien surintendant général de la navigation et du commerce. La Barbarie devenait son fief.

Toutefois il ne fut pas longtemps seul à diriger nos rapports avec les Puissances. En 1672, Colbert se déchargea d'une partie de l'administration de la marine sur son fils, le marquis de Seignelay, pour qui il avait obtenu la survivance. Admis dès cette époque à la signature, Seignelay expédiait les ordres comme son père, d'après un partage d'attributions qu'il est impossible

(1) A. de Boilisle, *Les conseils du roi*, pp. 159 et 539.

de déterminer. On continua d'adresser la correspondance officielle à Colbert ; mais, le plus souvent, quand le ministre en avait lu le résumé préparé par son secrétaire, il la passait à son fils en lui laissant le soin de décider. Il faudrait donc laisser à Seignelay la responsabilité de tous les ordres qui ont été donnés entre 1672 et 1683, aux intendants de Provence ou aux consuls de Barbarie. En réalité, il serait vain d'établir une distinction entre l'administration du père et celle du fils : Rien ne nous autorise à croire que Colbert s'est désintéressé des ordres qu'il n'avait pas donnés. S'il avait pris la peine de rédiger ses admirables Instructions, s'il avait dirigé l'éducation du jeune homme avec une sévérité inquiète, ce n'était pas, apparemment, pour l'abandonner à lui-même une fois ministre. Comment supposer qu'il ne donnait pas à son fils des instructions verbales dont il est souvent question dans la Correspondance ?

D'ailleurs, en admettant que Seignelay ait conçu autrement que son père nos rapports avec les Barbaresques, il n'aurait pas manqué de mettre son plan à exécution, quand à la mort de son père il fut seul maître de la Marine. Or de 1683 à 1685 on ne remarque aucun changement dans la politique française. La paix a bien été conclue ; mais les articles de ces nouveaux traités sont les mêmes que Colbert avait cherché à faire observer, tout le temps de son ministère. Plus ambitieuse, plus portée peut-être à sacrifier les intérêts commerciaux à de vaines satisfactions d'orgueil, telle sera plus tard la manière de Seignelay. De 1672 à 1685, sa politique envers les Barbaresques se confond avec celle de son père.

« La guerre contre les Barbaresques est une de celles qui occupèrent le plus M. Colbert » (1). Entendons bien

(1) Principes de Colbert sur la Marine, publiées ds *Lettres*, p. 736.

qu'il ne borna pas son activité à organiser contre eux des expéditions, puisque pendant quinze années des vingt-deux ans de son ministère, nous vécûmes en paix avec eux : tous les efforts tendirent à faire observer cette paix et à établir entre nous des rapports meilleurs. Mais l'auteur des Principes marque au moins de façon satisfaisante l'importance des affaires de Barbarie aux yeux de Colbert. Qu'un tel homme, positif et méthodique, et qui avait entrepris une tâche immense, se soit laissé distraire de ses autres travaux pour donner des ordres aux consuls, des instructions à nos amiraux, pour suivre et régler la marche des négociations avec les Puissances barbaresques, voilà qui nous révèle, mieux que n'importe quel commentaire, la gravité du problème.

Les contemporains, eux aussi, nous ont beaucoup parlé des pirates (1) : assez gaiement d'ailleurs ; la rencontre d'un corsaire rentrait dans les imprévus du voyage, et pour les gens aisés, l'esclavage « en Alger » n'était jamais bien redoutable. Mais les marins pauvres devaient attendre la liberté beaucoup plus longtemps, dix, vingt, quarante ans parfois : la côte provençale se dépeuplait et les navires, faute d'équipages, ne partaient pas. Nul doute que Colbert ait voulu, en traitant avec les Barbaresques, se faire rendre d'excellents matelots — l'engagement au service du Roi était le plus souvent le prix de leur rachat — et encourager les autres à s'enrôler. Toutefois, si la disparition de ses marins lui était sensible, il redoutait bien davantage la perte des marchandises. Le roi pouvait, à la rigueur, contraindre les pêcheurs de la côte à servir dans sa marine (2) : forcer les marchands à envoyer leurs lainages ou leurs soieries dans le Levant, ç'eût été folie. Colbert

(1) Cf. Regnard, *La Provençale*.

(2) Par le système de l'inscription maritime (1669).

donna tous ses soins aux affaires de Barbarie, parce que le commerce du Levant et même celui des Iles pour le retour y étaient intéressés » (1) : L'auteur des Principes le dit expressément et c'est bien là en effet l'idée essentielle de Colbert. Mais elle ne suffit pas à expliquer toute sa politique. Pour défendre le commerce contre les pirateries, il avait d'abord imaginé des croisières et des démonstrations navales qui offraient en outre l'avantage d'instruire les officiers et d'entraîner les équipages. Puis, ce qui n'était qu'un expédient devint bientôt un système. Colbert avait compris que le meilleur moyen d'intéresser le roi et de « lui faire prendre plus de goût aux affaires de la marine », c'était de lui apprendre sans cesse de nouveaux succès. Il insiste pour que les chefs d'escadre se distinguent, sachant bien que ces actions d'éclat, un abordage audacieux, l'incendie d'une galère barbaresque sous le canon des forts flattaient son orgueil, et l'engageaient à continuer des dépenses dont il ne voyait peut-être pas la véritable utilité. Une fois son attention éveillée sur les affaires de Barbarie, il ne s'en désintéressa point. C'est la marque de son génie que de chercher obstinément à réaliser ce qu'il a conçu. Ici les principes ne suffiraient pas à faire comprendre l'œuvre si nous ne connaissions pas l'homme et le ministre.

L'homme importe très peu : Des deux parts qu'il avait faites dans sa vie, nous en ignorerons probablement toujours une, et l'autre n'en sera pas moins bien connue. En effet, le peu que nous savons de l'homme nous montre que la vie privée de Colbert n'expliquerait en rien son œuvre. Il faut décidément les séparer si l'on veut avoir une idée exacte de l'une et de l'autre. Que nous importe que Colbert ait été bon et charitable, puisque dans toute sa correspondance, il n'y a pas un

(1) Principes de C., *loc. cit.*

mot de pitié pour les souffrances des esclaves. On dira qu'il a plaint le pauvre peuple et cherché à diminuer ses charges. Dans ce cas sans doute, son intelligence politique lui commandait de s'émouvoir ; ou bien, inversement, le souci de maintenir une situation qu'il jugeait, par d'autres côtés, avantageuse, a fait taire ses scrupules charitables. De toutes façons, il faisait preuve d'une singulière maîtrise de ses sentiments.

A ne considérer que son œuvre de Barbarie, on prend Colbert pour un esprit moderne, laïque, qui, ayant clairement aperçu le conflit des intérêts religieux et des intérêts commerciaux, a sacrifié les premiers, indifférent à tout ce qui n'était pas la grandeur de l'Etat. Ceci nous conduirait à nous représenter Colbert comme un révolutionnaire, ou comme un incrédule. Or, l'un et l'autre seraient faux. D'un côté Colbert a été le représentant de la tradition monarchique, très réaliste, fort peu mystique. Bien avant lui les légistes avaient retrouvé, et les rois appliqué la vieille formule romaine de la Raison d'Etat : « *Salus populi suprema lex esto* ». A l'époque où nous sommes arrivés, le révolutionnaire, c'était celui qui prêchait la réconciliation des princes chrétiens et l'union contre les Turcs, ou plutôt — la croisade étant déjà une forme de conquête, qui portait la vérité et ne demandait rien. Mais l'homme a partagé les vœux de tous les chrétiens, sans que le ministre approuvât les plans de guerre sainte. Colbert était croyant et catholique : il est mort fort dévotement et, qui plus est, en regrettant de n'avoir pas servi son Dieu autant que son roi. Un de ses fils servait sur les galères de Malte, comme beaucoup de gentilshommes de l'époque. Colbert lui recommande de songer à son âme avec l'accent d'une foi profonde, et une confiance tranquille dans l'aide de Dieu (1). « Surtout pensez à bien remplir tous

(1) *Lettres*, VII, p. 131 (20 mars 1682).

vos devoirs et soyez assuré que Dieu vous assistera pendant la guerre que vous faites contre les Infidèles, si vous avez quelquefois recours à lui et que vous ne l'abandonniez point ». Certes, voilà un ton auquel la correspondance officielle de Colbert ne nous a pas habitués ! Il se peut que, vieilli, sentant la faveur du roi lui échapper, le ministre découragé ait douté de son œuvre et se soit rapproché de Dieu. On le croirait à voir avec quel soin il s'enquiert de l'état du culte à Alger en 1681, lui qui en 1676 avait laissé Tunis sans missionnaire apostolique. Cependant, même en admettant cette transformation morale de Colbert, on doit reconnaître que ses principes politiques n'en furent pas modifiés. Les Instructions à Du Quesne de 1681-1682 ne présentent rien de remarquable et le traité de paix qu'on va signer avec Alger est exactement celui de 1666. Ainsi, quelle qu'ait été la dévotion de Colbert, il met de côté toute idée religieuse quand il règle nos rapports avec la Barbarie : nullement hostile aux missionnaires, sachant à l'occasion apprécier leurs services et les utiliser, il est résolu à leur enlever toute compétence dans les affaires politiques et commerciales, où leur intervention, pense-t-il, n'amènerait que désordre et malheur pour la France.

Nous pouvons, il est vrai, mettre en doute son désintéressement. L'homme qui proposait à Mazarin, pour la première compagnie du Bastion, son frère Croissy ou son neveu du Tesson, et qui en 1670 ruina toutes les entreprises déjà existantes pour accorder leurs monopoles à la Compagnie du Levant, dans laquelle il était lui-même intéressé, ne fut pas toujours d'une parfaite probité. En était-il moins sincèrement dévoué à l'Etat ? Les ministres et les commis de l'époque ne se faisaient aucun scrupule d'accepter les pots-de-vins des compagnies ou des particuliers à qui ils avaient accordé leur protection. Un de nos chefs d'escadre remercie le dey

d'Alger d'un présent qu'il a reçu au moment même où il allait imposer la paix aux Barbaresques (1). Nos ambassadeurs en Turquie faisaient mieux : ils s'entendaient avec les Turcs pour frapper de droits énormes notre commerce des Echelles, et, de retour en France, ils laissaient leurs dettes à la charge de Marseille. Colbert a eu, avouons-le, les faiblesses des hommes de son temps ; mais si la cupidité est peut-être, de tout son caractère, un des traits qui expliquent le mieux certaines de ses entreprises, c'est que son intérêt privé se confondait avec l'intérêt général, dont Colbert, sincèrement, conserva toujours le souci.

Tous ces traits de son caractère, si curieux pour l'intelligence de sa pensée, s'effacent derrière les habitudes du ministre ou ses méthodes de gouvernement ; et nous sommes tellement habitués à nous représenter Colbert dans son bureau, se frottant les mains devant une table chargée de dossiers, que nous oublions l'homme pour voir Colbert à son travail (2).

La vie de cour comportait des obligations auxquelles un ministre ne pouvait pas se soustraire ; mais « en travaillant de grand matin et en finissant tard », Colbert arrivait à se réserver cinq ou six heures de « cabinet » pour lire, méditer et décider après mûre réflexion. En France, des siècles de gouvernement monarchique avaient habitué les hommes d'Etat à débrouiller les affaires ; aussi, sauf pendant les guerres civiles, la « mécanique » marchait à peu près régulièrement. Le système n'était certainement pas parfait : pourtant, il y avait un système ; même dans l'administration des finances, Colbert eut beaucoup plus à réformer qu'à créer. Au contraire, jusqu'en 1660, rien de fixé dans

(1) Lettre de Pointis au bey d'Alger (1685), (A. E., Afrique 3).

(2) Cf. entre autres articles de M. Lavisse : « Comment travaillait Colbert » (*Rev. de Paris*, 1901, 6).

nos relations avec les Echelles du Levant ou avec les Puissances barbaresques. La confusion était si grande qu'on ne savait même pas à qui appartenaient les consulats. L'intendant de Toulon, M. de la Guelte, se plaint sans cesse de ne pas recevoir d'ordres (1), et les consuls sont à peu près indépendants. Il fallait créer de toutes pièces une administration, établir entre le ministre et ses agents une correspondance régulière que la complication des services rendait difficile. Si les consuls et les envoyés extraordinaires auprès des Puissances sont les premiers à avertir des décisions, l'intendant, le commissaire de la marine et le général des galères devaient être également avisés, car la mauvaise volonté de l'un suffisait à arrêter tous les autres. On le vit bien, lors des renvois d'esclaves turcs, que les commissaires du port firent durer parfois un ou deux ans. Dans cet enchevêtrement de pouvoirs qui se pénètrent et se combattent, il faut mettre de l'ordre, ou du moins approprier à chaque fonction l'ordre donné. Servi par une intelligence qui aimait à sérier les questions, Colbert a répondu régulièrement, point par point, à ses correspondants. En général, il a laissé à l'intendant de Toulon le soin de communiquer les ordres aux consuls ; mais, dès qu'il s'agit de traiter avec les Barbaresques, il rédige pour l'envoyé du roi une de ces belles Institutions (2) amples, précises, minutieuses dès qu'il s'agit de régler un point particulièrement important pour le commerce, de ton toujours ferme et modéré, monuments d'une politique sûre de sa force, mais désireuse de n'en user qu'à la dernière limite. Ce sont elles qui nous révèlent les principes directeurs de Colbert ; mieux encore : qui, par la concision de la phrase et par la netteté de l'exposition,

(1) B³, 4 (A. M.).

(2) Cf. à Alger de *Colbert*, 1666, p. 197 ; 1671, p. 263 ; 1672 p. 267 ; *Seignelay*, 1685, p. 333 (Ch. Plantet). — A. Tunis, 1669, à Vivonne ; 1666, à Trubert (A. E., Alger, 12).

qualités obtenues au prix de longs efforts, nous font connaître et aimer ce génie clair et méthodique, ce grand travailleur.

La foule des intendants, commissaires et consuls avec lesquels il était en rapports continuels devait lui fournir sur nos affaires de Barbarie, tous les renseignements qu'il pouvait désirer. Colbert est avant tout un ministre bien informé. Des choses de Barbarie, il ne pouvait pas avoir une expérience personnelle : quant à décider d'après les bruits qui circulaient à la cour ou d'après des conseils plus ou moins intéressés, ce n'était pas sa manière. Il aime mieux questionner ceux qui, connaissant le pays, peuvent lui donner des avis impartiaux. Les voyageurs et les ambassadeurs sont reçus par lui ou tenus de lui envoyer un mémoire. D'Arvieux qui fut consul à Alger de 1674 à 1675, nous conte en quelques lignes son entrevue : « Ce ministre avait un esprit vif, pénétrant, et aimait la précision ; j'abrégeai mes réponses autant que je pus sans rien omettre : il me parut que cela lui convenait » (1). Bien mieux, il demande des conseils et ses agents donnent leur avis sur la politique avec une liberté qui ne déplaît pas à Colbert, quand ils viennent d'un homme de confiance, comme l'intendant Arnoul, d'un administrateur éprouvé, comme d'Oppède. « Je prendrai la liberté de vous donner tous les avis que je croirai nécessaires, sans qu'il paraisse que cela vienne de moi » (2). Ainsi il faudrait ajouter à la longue liste des agents ordinaires tous ces conseillers anonymes, dont les avis n'étaient pas les moins écoutés. Peut-être qu'en dépouillant leur correspondance on arriverait à une idée plus juste de leur rôle, partant à une toute autre conception de l'originalité de Colbert. Un « mémoire des

(1) D'Arvieux, V. 45.
(2) P. Arnoul à Colbert (février 1666

moyens de rendre le roi puissant sur la Méditerranée » (1) est un véritable programme colbertiste avant Colbert. Nous attribuons en général à celui-ci des idées de ce genre : Le roi doit économiser, surveiller l'administration de ses intendants, construire des galères, renforcer leurs chiourmes et pour cela généraliser les condamnations à cette peine ; utiliser les lois de Bourgogne pour les navires, fonder des écoles de canonniers avec des instructeurs étrangers, assurer le recrutement des équipages en faisant rendre par les Barbaresques les Provençaux esclaves et en payant régulièrement les soldes : — réformes de détail, sans doute, mais qui toutes rentrent dans ce programme que M. Lavisse a si heureusement appelé « L'offre de Colbert ». Or, si Colbert a fait cette offre au roi, c'est que quelqu'un l'avait faite à Colbert. L'auteur anonyme du mémoire avait songé à tout : il avait trouvé jusqu'à la formule qui pourrait, à nos yeux, résumer la pensée de Colbert : « S. M. se trouvera le maître de toute cette mer (Méditerranée), en sorte que le commerce en sera puissamment rétabli et par conséquent le royaume, et les sujets considérés et enrichis d'honneurs et de biens ». Il faut donc en rabattre de l'originalité de Colbert. Ce n'est pas un novateur, ses idées sont celles des bons administrateurs de son temps ; de même ses erreurs politiques ou économiques s'expliquent par les théories généralement admises à l'époque. Aux intendants et aux consuls il a emprunté cette idée, que pour mâter les Barbaresques, il fallait les menacer, les intimider, « leur tenir le bâton haut » (2). De là les expéditions qui ont marqué le début et la fin de son ministère, où les succès militaires furent chaque fois médiocres. Néanmoins, ces erreurs de Colbert sont l'exception. Le

(1) A. M. B³ 1.
(2) A. M. B³ 4.

plus souvent, il est fort bien renseigné, et d'autant plus apte à discerner les meilleurs conseils qu'il n'a aucun scrupule, aucun plan d'ensemble qu'il cherche à réaliser. L'esprit libre et l'intelligence nette de toute opinion à priori, il était prêt à écouter, puis à décider d'après ce qu'il avait entendu.

C'est là surtout qu'on retrouve l'empreinte de sa personnalité : l'idée d'une entreprise ne lui appartenait presque jamais ; seules la décision et l'exécution, qui pour lui ne font qu'un sont vraiment sa chose. Colbert a voulu une politique, politique quelquefois contestable, mais dont les résultats ont été, somme toute, assez heureux : tant il est vrai que la valeur théorique d'un plan importe peu, si l'exécution en est poursuivie avec logique, énergie et ténacité. Toutefois, cette volonté despotique nuisit à son gouvernement autant qu'elle le servit. Colbert eut des antipathies, instinctives ou raisonnées, dont il ne voulut jamais revenir. Il ne cessa de témoigner sa défiance aux Marseillais ; une fois persuadé que les consuls lazaristes « n'ont pas d'aptitudes pour le commerce », il les révoquera sans autre forme de procès. Les lois ne comptent guère pour lui que comme l'instrument de la tranquillité, partant de la richesse du royaume. Il y avait dans son gouvernement quelque chose de si despotique qu'on le prenait pour le maître du royaume, et qu'à la suite de chaque ordonnance du roi en faveur du commerce, les marchands, naïvement, remerciaient Colbert de sa sollicitude (1).

Il est possible que Colbert n'ait usé du pouvoir que par plaisir de commander, pour satisfaire un besoin d'autorité inné en lui. Cependant, à voir les dangers de sa situation, on en doute. Dévots dont on surveillait les cabales, marchands ruinés par le monopole des

(1) *Lettres* (nov. 1662), III¹, p. 24.

compagnies, chevaliers de Malte puissants à la cour, irrités de voir leurs éternels adversaires protégés par le pavillon français et ravitaillés par nos escadres (1), tout ce monde intriguait, dénonçait au roi son ambition effrénée et l'accusait de vouloir se tailler un empire en Barbarie. Ceux-là même dont Colbert servait les intérêts, les Marseillais, dérangés dans leurs antiques habitudes, livrés aux vexations d'officiers malhonnêtes qui les pillaient sous prétexte de les protéger, n'étaient pas les moins ardents à se plaindre du ministre : car tout le monde souffrait de son despotisme, avant d'en ressentir les avantages.

Pour se soutenir au milieu de tant d'ennemis, il n'avait que la faveur du roi — encore était-elle chancelante dans les dernières années — et surtout la passion du bien public. Colbert eut vraiment la conscience admirable d'un homme qui veut la grandeur de sa patrie, et, en toute sincérité, cherche les moyens de la réaliser. Les revirements de sa politique témoignent beaucoup moins d'une défaillance de la volonté que d'une hésitation dans le choix des moyens. Colbert resta toujours fidèle à ses principes. Il avait imaginé une France apaisée, enrichie par l'industrie et par le commerce, reine de la Méditerranée ; il voyait les Barbaresques contenus dans leurs ports, ouvrant les Echelles à nos marchandises, esclaves du roi, non ses égaux ou ses maîtres. Et ce tableau enchanteur il l'avait conçu non comme une féerie de son imagination, mais comme un plan précis, où de grandes lignes nettes se perdaient dans un lointain riche en promesses. Soutenu par ces espérances, guidé par ces principes, Colbert se donnait à son œuvre avec une volonté froide et une puissance de travail singulière, renseigné sur tout, toujours attentif.

(1) C. A., IV, 7 août 1666.

II. Les intérêts politiques

Un simple rapprochement de dates montre qu'on ne saurait séparer nos rapports avec la Barbarie de nos relations avec l'Europe à la même époque : vu qu'à chaque instant ils étaient déterminés par elles.

A) *La question barbaresque dans la politique générale.* — Louis XIV a fait la guerre aux Barbaresques non quand il l'a voulu, mais quand il l'a pu. Or, il n'avait pas toujours les mains libres. Tant que l'Empereur se tint en repos, la France eut avec la Turquie des relations plutôt mauvaises, où les politesses officielles ne parvenaient pas à dissimuler l'hostilité. La guerre de Hollande (1672) amena notre réconciliation avec les Barbaresques et avec la Turquie (1673). Entre la paix de Nimègue (1678) et la guerre de la ligue d'Augsbourg, Louis XIV revient à une politique d'intimidation, marquée par les expéditions de Duquesne dans l'Archipel (1681-1684) et les bombardements d'Alger et de Tripoli. L'année 1688, qui ouvrit l'ère des difficultés pour la France, marque le début de relations très cordiales avec les musulmans. Il était dans la logique des choses que notre diplomatie se servît des Algériens comme des Turcs, si elle parvenait à s'adapter à leur génie de corsaires et à détourner leurs coups sur nos seuls ennemis. Ainsi la question de nos rapports avec les Barbaresques prend une tout autre ampleur : l'esprit de Colbert s'oriente vers des buts politiques, toujours réalistes, mais distincts des buts commerciaux.

C'est un fait général que les relations entre les divers Etats se tiennent et se balancent. Une alliance témoigne presque toujours d'intentions hostiles pour une autre puissance, ou, tout au moins, d'un désir de se protéger contre une agression possible. Toutefois, ce jeu de la politique n'aurait jamais en Europe l'allure

systématique, et pour ainsi dire automatique, qu'il avait au XVIIe siècle en Barbarie. Le sol du pays, son climat, son organisation sociale, tout faisait de la course une nécessité pour ses habitants. Ils furent constamment en guerre avec les Vénitiens, les Espagnols surtout ; car ceux-ci, mal défendus par une marine de guerre en décadence, avaient en outre la complaisance de racheter leurs captifs tous les deux ans. La Rédemption entretenait la course. La France, l'Angleterre et la Hollande étaient des adversaires autrement redoutables, car elles armaient des navires corsaires dont les équipages rompus au métier, adroits au canon, se battaient courageusement et souvent forçaient les pirates à se rendre. Ne pouvant faire la guerre à tous, les Barbaresques s'entendent avec l'un contre tous les autres. Pendant plus de quarante ans, on ne relève pas une exception à cette règle. En mars 1662, Ruyter traite avec Alger : aussitôt recrudescence de la piraterie et hostilité déclarée pour les Français. En 1670 le renouvellement de la paix entre Alger et Louis XIV amène la rupture entre les Barbaresques et les Anglo-Hollandais. En 1675, le Divan de Tripoli ne s'est pas plus tôt entendu avec les Anglais qu'il se tourne contre la France. La paix des Anglais avec Alger en 1681 reste longtemps en suspens : finalement, à six mois d'intervalle, le dey nous déclare la guerre et traite avec l'amiral Maborough. Chaque fois les Barbaresques, sans manifester la moindre préférence, ont conclu la paix avec la nation qui, la première, acceptait leurs conditions.

Toutefois, à la longue, leur indifférence n'est plus parfaite : ils ont plus de penchant pour l'alliance française, effet naturel des victoires de Louis XIV, qui ont grandi son prestige dans l'imagination des Africains, et du relèvement de notre marine, d'autant plus redoutable que la côte de Provence est proche et qu'un bon voilier peut, par un vent favorable, venir en moins de

quatre jours de Toulon en Barbarie. Puis, malgré les guerres et les réclamations continuelles, la bonne intelligence s'était peu à peu établie entre les Turcs et nos nationaux, religieux ou marchands. Ceux-ci se plaignent bien encore les uns des autres : tous s'accordent pour décrier le consul ; mais la cour ne reçoit jamais une plainte contre les Barbaresques, en dehors des pirateries, bien entendu. Dans ces conditions, une entente des Français avec les Barbaresques semblait possible, et si les Puissances nous avaient proposé la simple neutralité, nul doute que Colbert n'eût accepté.

Seulement les Barbaresques ne l'entendaient pas ainsi. Que leur importait un traité de paix, où tous les avantages commerciaux étaient réservés à l'Etat chrétien ; ce qu'ils voulaient, c'étaient des alliés, non des neutres. D'ailleurs, avaient-ils seulement l'idée de la neutralité ? La formule consacrée « amitié et bonne correspondance » impliquait à leurs yeux une coopération militaire, et l'obligation pour la France de leur fournir les armes ou les bois dont ils avaient besoin. Aussi bien la France n'avait-elle pas beaucoup plus de scrupule. Un de nos envoyés, Dumolin, venait de ratifier la paix avec Tunis, en 1666, quand, au moment du retour, il aperçoit dans le port un navire anglais qui jetait l'ancre : il l'aborde, le pille et le prend.

B) *Les inconvénients de l'alliance.* — Or, cette coopération militaire intéressait très peu les ministres de Louis XIV. Colbert songea bien un moment à s'entendre avec les Musulmans pour chasser l'Anglais de Tanger ; mais l'alliance d'Alger, dans ce cas, ne lui aurait été d'aucune utilité. Quant à se concerter avec le dey pour prendre Oran, il s'en souciait moins encore : il ne pouvait attacher de l'importance à ce poste, brûlé par le soleil, que les Espagnols devaient d'ailleurs abandonner d'eux-mêmes. D'autre part, la simple neutralité, procurait à notre commerce tous les avantages désirés ;

Colbert savait, enfin, que les Barbaresques en paix avec nous, seraient forcés de faire la guerre à nos ennemis. Aussi n'éprouvait-il pas le besoin de changer une amitié très utile en une alliance fort onéreuse.

Parmi les charges qu'imposait l'alliance, il en est une qui ne lui coûtait guère : c'était d'autoriser la fourniture des bois et agrès nécessaires aux Barbaresques pour leur course. Pourtant, sur ce point, les pirates étaient d'une exigence insatiable. En 1666, le pacha d'Alger demande à « son bon ami » Trubert un petit vaisseau tout armé ; sans cesse il se plaint de ne pas recevoir les marchandises promises ; retards bien naturels, puisque les Barbaresques étaient constamment en guerre avec quelque Etat chrétien et que nos flibustiers devaient échapper aux galères de Malte et aux corsaires mayorquins. Enfin, pour sceller la paix de 1684, Louis XIV enverra au dey d'Alger une petite caravelle. Colbert alla même jusqu'à proposer aux Barbaresques de leur fournir tout ce qui leur manquait, s'ils consentaient à rompre avec les Anglais.

Un inconvénient plus sérieux était de subordonner l'autorité du roi, en Barbarie, à celle du dey. Comme l'un et l'autre prétendaient nommer au gouvernement du Bastion, c'étaient des récriminations sans fin, et Colbert désespérait d'exercer sur les Compagnies ce contrôle qui lui semblait indispensable pour le bon ordre du commerce. Au fond, il y avait là un conflit de souveraineté, conflit infiniment plus grave que toutes les querelles de personnes et qui montrait assez quelles difficultés nous aurions à nous emparer de la Barbarie, si nous y avions jamais songé.

Richelieu n'avait probablement pas été étranger à un dessein de ce genre : il encouragea la tentative de Samson Napollon, le gouverneur du Bastion, sur Tabarque, une île voisine de La Calle dont les Gênois étaient alors les maîtres, et il songeait à s'entendre avec les tribus

indigènes contre les Turcs. L'idée fut reprise beaucoup plus tard : En 1685, pendant les négociations avec Tripoli, l'interprète Petis de la Croix ébaucha une alliance avec un cheik arabe de l'intérieur, et il envoya à Seignelay un joli récit pittoresque de ses conversations avec l'Arabe (1). Peut-être est-ce même La Croix qui a rédigé un mémoire anonyme de 1686, où il fait un tableau enchanteur de la Tunisie, la présentant comme un pays fertile et très riche, où il y a « de l'or et de l'argent en masse dans les basses fosses » (2). Colbert et Seignelay négligèrent ces projets. Lors de l'expédition de Gigeri, on soupçonna Colbert d'avoir voulu faire un établissement dans le pays. C'était méconnaître les propres instructions du ministre, où il était dit que l'expédition n'avait lieu « que pour avoir plus de moyens de réprimer les courses des pirates » (3).

On peut s'étonner qu'il n'ait pas cherché à exploiter la Tunisie et le littoral algérien, sains, fertiles et mal défendus. Colbert ne tenait pas tellement à l'alliance barbaresque qu'il ne pût se décider à la rompre, s'il avait vu un intérêt supérieur dans la colonisation du pays. Mais en Barbarie, il n'y avait pas de place pour l'évangélisation et les esprits d'alors ne pouvaient concevoir deux civilisations musulmane et chrétienne, vivant côte à côte, se développant parallèlement sans se pénétrer. Colbert lui-même, cet esprit si moderne à certains égards, était trop pénétré de christianisme pour admettre un pareil dualisme. La France coloniale ne pouvait être que chrétienne.

D'ailleurs la colonie, au sens actuel du mot, c'est-à

(1) A. E. Afrique 2 f° 48. — Petit-Lacroix reprend son récit dans un rapport sur l'Etat de la Barbarie en 1689 (A. M. B' 49), mais en disant que des félicitations lui furent adressées par Seignelay. La Croix se vantait.

(2) *Ibidem.*

(3) A. M., B' 49.

dire un territoire que la métropole s'efforce de mettre en valeur en le rattachant à elle par une communauté de langue, d'intérêts, de civilisation, était alors une exception. En dehors de l'Amérique du Nord, toutes les possessions des Etats européens étaient bien moins des colonies que des comptoirs où l'indigène venait échanger ses produits précieux contre le bric-à-brac de la métropole. Proposer à Louis XIV, comme le fit Leibnitz, la conquête de l'Egypte, c'était s'exposer à n'être pas compris ; car, si Vandal a pu suivre ce grand dessein dans toute la politique orientale de Louis XIV, c'est à condition de confondre la conquête avec la fondation de comptoirs sur la mer Méditerranée ou la mer Rouge. Il est douteux que le gouvernement français ait songé, avant Bonaparte, à s'emparer de l'arrière-pays. En Barbarie, l'idée de la colonisation, de la mise en valeur du sol apparut de meilleure heure. Dès 1693, on voit le contrôleur général Le Pelletier (1) se préoccuper de faire défricher la côte entre le Bastion et le Cap Nègre, et de la faire ensemencer de blé : mais cette mesure, prise pour remédier à une disette passagère, ne semble pas avoir fait partie d'un plan d'ensemble : d'ailleurs elle est très postérieure à l'époque qui nous intéresse. Ainsi les ambitions coloniales de Colbert ne furent en rien un obstacle à l'alliance algérienne. Tout au plus son système de compagnie privilégiée sous la surveillance du roi s'accordait-il mal avec les prétentions des Barbaresques, et leurs efforts pour garder intacte la souveraineté de tout le territoire.

L'attitude réservée de Colbert était commandée par des raisons plus profondes. Il avait besoin des Turcs pour ses chiourmes et il savait bien qu'il ne pouvait les garder sans mécontenter les Barbaresques. Les galères formaient alors une partie importante de notre flotte (2):

(1) *Correspondance des Contrôleurs généraux*, p. 333.

(2) Lavisse, dans *Revue de Paris*, 1897, 6, p. 228.

lentes et peu maniables, inutilisables l'hiver, elles ne laissaient pas d'être utiles au combat, quelquefois plus que les vaisseaux, qui restaient en panne faute d'un vent favorable. C'étaient surtout des garde-côtes parfaits pour l'époque, prêts à sortir du port à la moindre alerte, quel que fût le vent. Mazarin s'était à peu près désintéressé de ce corps. Colbert le réorganisa, fit racheter par le roi des galères des particuliers, et se proposa de tenir en mer, chaque été, douze galères. Déjà le recrutement des équipages n'allait pas sans difficultés, mais celui des chiourmes devint à peu près impossible, quand Colbert eut porté à vingt le nombre des galères. C'était la grande préoccupation des intendants que d'assurer à chacune d'elles une chiourme assez forte. Les protestants ne sont pas encore persécutés ; les condamnés sont faibles et trop peu nombreux, malgré les pressantes exhortations de Colbert aux Parlements ; les volontaires ou buonevoglies, rares et indociles. On chercha à l'étranger des recrues plus satisfaisantes. Le Turc — et par Turc on entendait tous les musulmans, aussi bien les vrais Turcs que les Arabes — était un galérien rêvé : fort, vivant de rien, dur à la fatigue, toujours gai, et de plus mécréant qu'on pouvait assommer en faisant œuvre pie. Dès 1661, un mémoire indique que « le plus sûr moyen d'avoir de bons esclaves et avec honneur, c'est de courir l'été et l'hiver contre les Barbares » (1). Tant que la France fut en guerre avec les Barbaresques, elle put, sans scrupules, fortifier ses chiourmes avec les équipages des navires pris. Ne manquez pas, écrit encore Colbert dans ses instructions « de faire quelques descentes en Afrique pour y faire des esclaves, ce qui produirait un avantage pour le rétablissement des chiourmes des galères » (2). Encore ces Turcs ne suffisaient-ils

(1) (A. M.) B³ 1.
(2) *Lettres* de Colbert, III¹ 3, 12, 28.

pas. Colbert ne cessait de se plaindre, et les intendants, serviteurs zélés d'embaucher de gré ou de force tous ceux qui leur paraissaient bons pour le service. Le duc de Beaufort se défend chaleureusement d'avoir voulu garder « la moindre créature de celles qui peuvent être propres au service. Il y a bien paru, ayant donné deux grands Turcs dont le vice-roi d'Alger m'avait fait présent, et, s'il m'était permis, j'y mettrais jusqu'à mes valets » (1). On croirait voir Frédéric Guillaume recruter les géants de sa garde.

La paix de 1665-1666 tarit ce recrutement et obligea les intendants à chercher ailleurs. Ils traitent avec Malte, avec le duc de Toscane, avec les corsaires chrétiens de l'Archipel. Les Barbaresques s'inquiétèrent d'un pareil trafic. Sans doute, on avait évité d'abord d'acheter ouvertement ceux d'Alger ou de Tunis avec qui on était en paix. Mais comme sur les rôles des galères, tous les Turcs étaient confondus, les Puissances pouvaient, non sans une apparence de raison, protester contre cet indigne traitement. Bientôt d'ailleurs leurs plaintes furent fondées : le gouvernement français ne se faisait plus scrupule d'acheter des Algériens ou des Tunisiens, à bas prix, il est vrai, parce que « s'ils sont d'Alger ils ne seront pas de bonne prise et S. M. pourra leur accorder dans la suite leur liberté » (2). La France ne pouvait plus arguer de sa bonne foi. Colbert se rappelait parfaitement les engagements pris par la France au traité de 1666, quand il les violait. Les avantages politiques d'une alliance lui paraissaient donc balancés par l'intérêt qu'il avait à se procurer des galériens robustes et peu coûteux. Tout au plus aurait-il sacrifié sa chiourme au commerce : « Si ce que demande l'envoyé de Tunis n'allait pas à plus de quinze ou vingt esclaves, S. M.

(1) Beaufort à Colbert (C. A., II, 18 oct. 1663).
(2) *Lettres*, 12 janvier 1679, III¹, p. 154, note 1.

y consentirait peut-être en faveur du commerce ; mais si cela va à un nombre considérable qui affaiblit la chiourme des galères, elle n'y consentirait pas » (1). Cette intransigeance nous étonne et nous avons peine à comprendre comment Colbert put sacrifier une paix avantageuse au commerce, au plaisir assez vain d'avoir des chiourmes nombreuses et fortes. Car il eût été en somme facile de donner satisfaction aux Barbaresques sans affaiblir sensiblement les chiourmes. On pouvait renvoyer les Janissaires, en retenant les Maures et les Couloulis ; mais Colbert gardait les uns et les autres. Chaque fois que les Algériens se plaignaient qu'on achetât des Turcs de leur pays, contrairement aux traités, Colbert donnait pour instruction à Le Vacher « d'éluder ces plaintes sous tel prétexte qu'il jugerait à propos » (2).

Sans doute les raisons qui l'ont poussé sont-elles très complexes. Nous jugeons qu'il avait un médiocre intérêt à multiplier les rameurs, parce que nous sommes édifiés sur l'inutilité des galères ; mais Colbert y tenait : il ne manquait pas de les faire participer à toutes les expéditions, où il les employait comme remorqueurs, avisos, navires-hôpitaux ; il eut même la joie de les voir s'illustrer au combat de Palerme. Et puis, n'étaient-ce point ces bâtiments d'apparat qui servaient sa cause auprès du roi ? En promenant ainsi des centaines d'esclaves enchaînés, Colbert pouvait se flatter de plaire à Louis XIV. Le roi allait-il rendre, à la première réclamation, ces esclaves qu'il jugeait « utiles au bien de son service », entendez : qui servaient surtout à sa gloire ?

C) *Le « mépris des Barbaresques »*. — Au fond, ce n'étaient là que prétextes. Si Colbert, ou Louis XIV, car, à ce point de vue leurs principes sont identiques, hésitaient parfois à fournir aux Barbaresques des armes contre la chrétienté, s'ils affirmaient avec tant d'insistance notre souveraineté sur le Bastion ; s'ils refusaient de rendre les esclaves turcs, ils ne découvraient pas leur vraie raison. Ces pirates, « ils les méprisaient intimement » (1). En fait, Colbert n'a jamais cru à la durée possible d'une pareille alliance. Il l'a subie, plutôt que recherchée. Il n'était pas assez fait aux habitudes des Barbaresques pour leur passer, à l'occasion, une infraction aux traités. Par rancune d'homme d'ordre, mécontent de ces perpétuelles irrégularités, il mettait toujours quelque mauvaise grâce à exécuter les clauses du dernier accord. En ordonnant aux Marseillais de renvoyer les Turcs qui s'étaient échoués à Collioure, il ajoute cette phrase qui en dit long sur ses dispositions vis-à-vis des Algériens : « Quoique la conduite de ceux d'Alger à l'égard des vaisseaux du roi devait nous obliger à leur faire un autre traitement » (2).

S'il y eut quelqu'un pour recommander l'alliance barbaresque, avec les sacrifices d'amour-propre qu'elle demandait, mais pour insister sur ses avantages dans une guerre européenne, ce fut le directeur de la Compagnie du Bastion, Dusault, le correspondant toujours consulté, pas toujours écouté, de Colbert et de Seignelay. Son mémoire de 1680 : « Raisons de commerce pour entretenir la paix avec les Algériens » (3) montre qu'il avait pénétré, avec une rare clairvoyance, les résultats de cette politique : Faire rompre l'accord déjà conclu par les Hollandais, empêcher la paix imminente des Anglais, enlever à ces « voituriers » du monde ce

(1) Plantet, I, 303.
(2) A. E. Alger, 12, f° 181.

(1) D'Arvieux, V, 72
(2) *Lettres*, III¹, p. 519 : — « Il faudra voir avec le temps ce qu'il y aura à faire pour mettre ces corsaires à la raison et les faire repentir des infractions continuelles qu'ils font au traité de paix ».
(3) (A. E.) Afrique, 2.

commerce de transit qui fait leur richesse ; mettre tous les Etats de l'Europe dans la nécessité de se servir des bâtiments français pour le transit de leurs marchandises. Une pareille intelligence des vrais besoins de la France était exceptionnelle à cette époque. Aussi tous ceux qui, mieux que nos ministres, étaient renseignés sur les dispositions réelles des Barbaresques, consuls ou directeurs de nos comptoirs africains, seront suspects à la cour (1), et un prêtre, J. Le Vacher, se verra un jour traité de Turc, parce qu'il avait déconseillé les mesures de violence.

Mais Colbert méprisait les Barbaresques. S. M. pouvait-elle se commettre avec des pirates, vivant en marge des lois, honnis de tout le monde chrétien. Sans doute, leur alliance eût été, peut-être, aussi utile que celle de la Suède ou de la Pologne ? Ces Etats en décadence avaient gardé le lustre de leur puissance passée, et le roi de France tirait vanité de ce que, seul entre tous les princes chrétiens, il avait reçu du Grand Seigneur le titre d'Empereur (Padichah). Les Barbaresques n'avaient jamais été que des voisins turbulents, insaisissables, bravant nos armées, exaspérant les colères par le peu de cas qu'ils faisaient des traités. En somme, Colbert n'a pas eu l'alliance barbaresque parce qu'il ne l'a pas voulue : il lui suffisait de vivre en paix avec eux. Le ministre épousait l'orgueil de son maître : réaliste, prudent, soucieux de ne rien négliger qui puisse être avantageux à l'Etat, il était avant tout passionnément épris de la grandeur du roi.

(1) B⁷ 210 A. M. : Instruction à M. de Vauvré : « Ce qui vient de la part du sieur Dusault devant être suspect... eu égard... qu'il a agi suivant ses intérêts et non suivant ce qui était du Service de S. M... ».

III. Les intérêts commerciaux

A) *Le commerce de Barbarie.* — Le programme de Colbert se résume en trois mots : développer le commerce de Barbarie, assurer le commerce du Levant, et, en cas de rupture, les défendre.

Sur ces trois points, il n'y eut jamais l'ombre d'une hésitation dans la pensée de Colbert. Le commerce, c'était bien mieux qu'un principe de sa politique, c'était toute sa politique : « C'est à quoi mon fils doit s'appliquer, il faut qu'il sente aussi vivement tous les désordres qui arriveront dans le commerce et toutes les pertes que feront les marchands comme si elles lui étaient personnelles ». Dans ce programme, le souci de développer le commerce de Barbarie tient la première place. Non que ce négoce fût le plus important, mais il est le premier à avoir intéressé Colbert, sans doute parce que les Barbaresques ne le gênaient point. Ces pirates sans cesse en course, et que nulle puissance au monde n'aurait pu contenir, épargnaient spontanément les vaisseaux qui venaient trafiquer chez eux. Ce négoce, si faible qu'il fût, était une source de richesses et l'on avait vu des tribus se révolter après la ruine du Bastion en 1640. Surtout, il assurait aux deys un fonds permanent pour la paye des janissaires. Tous les traités de commerce signés à cette époque comportent cette redevance annuelle, la « lisme » que la Compagnie devait aux Puissances. De la régularité avec laquelle furent effectués les paiements dépendit bien souvent notre entente avec les Algériens. Les directeurs honnêtes, Arnaud et Dusault, furent en quelque sorte les conseillers du dey et les meilleurs consuls que la France ait trouvés. Au moment de la rupture de 1681, les Barbaresques voulaient « maintenir » le Bastion. Il ne fut évacué que sur l'ordre du roi, malgré les protestations

de Dusault, qui se savait à l'abri des représailles (1). On pouvait donc se fier aux Barbaresques pour discerner parmi nos gens du Bastion les employés intelligents et les bons administrateurs. Dès lors il semble que l'initiative de Colbert ait dû se borner à ménager aux marchands des tarifs de faveur, à augmenter les pouvoirs du consul, enfin à choisir des agents probes et entendus au commerce. Et cela fut sans doute un des soucis constants de notre politique après 1660 ; mais l'idée originale de Colbert n'est pas là : elle est dans la formation de compagnies privilégiées ayant chacune le monopole de la pêche du corail sur les côtes d'Alger et de Tunis.

Il n'avait pas plus tôt jeté les yeux sur la Barbarie qu'il songeait à y fonder une compagnie. Dès 1652, il conseille à Mazarin de se rendre maître du Bastion, et « d'y établir une compagnie de deux personnes, d'intelligence et de probité, l'une à Marseille, l'autre à Lyon pour la réception et le débit de toutes les marchandises avec un fonds de 200.000 livres comptant » (2). La chose tenait à cœur à Colbert, puisqu'il proposait au Cardinal pour l'entreprise son frère ou son neveu. L'idée ne fut pas perdue pour tous puisqu'en 1659 un sieur de Rominhac cherchait à se faire donner le Bastion. Il y réussit même un moment et obtint le traité de 1661 qui distinguait nettement les affaires de la Compagnie de celles de la France et garantissait la sécurité du commerce en cas de rupture (3).

Au même moment, le chevalier de Clerville représentait à Colbert « qu'il était la seule personne qui pût

(1) A. E., Alger (1664-1688) Dusault à Colbert (8 nov. 1683). — Dusault avait pourtant appris la mort de Colbert dès le mois d'octobre.

(2) *Lettres et Instructions*, I, p. 196.

(3) A. M. B⁷ 49.

y rétablir la gloire du royaume et la commodité du commerce dans son ancien lustre » (1).

Colbert ne se décida pas tout de suite à écouter ces propositions, jugeant la sécurité du négoce encore mal assurée. Mais en 1664, avant même que la paix fût signée avec Alger, il faisait accorder des lettres patentes à un Marseillais, Roland Fréjus, pour faire seul le commerce d'Albouzème et du Bastion de France (2). Les considérants sont à retenir parce qu'ils nous révèlent quelques-unes des raisons pour lesquelles Colbert préférait la Compagnie : « outre les dépenses prodigieuses que cet établissement doit coûter à la compagnie, elle a encore de grandes difficultés et beaucoup de périls à surmonter... joint que nous voulons, par la résolution et la fermeté que la dite Compagnie nous témoigne à vouloir faire ces dépenses-là et à surmonter ces difficultés et ces périls, encourager nos autres sujets à leur exemple et les porter à entreprendre aussi courageusement d'autres établissements ailleurs ou à participer à ceux-là ». Plus clairement, d'Arvieux (3) dira : « Qu'une Compagnie plus nombreuse et plus en état de supporter les pertes, s'il y en a, et le profit étant partagé, se répand davantage et fait fleurir le commerce ». A ses yeux, une Compagnie offrait des garanties de stabilité, d'ordre et de soumission au roi, tandis que, dans les entreprises privées, il n'apercevait que faillite, désordre et indépendance. Il y voyait d'autre part l'avantage de faire le négoce en grand et d'assurer ainsi aux acheteurs des produits de qualité supérieure.

Théoriquement, c'était fort bien pensé, encore que le monopole ne nous semble plus aujourd'hui indispensable à la prospérité d'une compagnie. Mais en

(1) B. Nat. Ms., *Mélanges Colbert*, 103, f° 87.

(2) A. M. B⁷ 49.

(3) *Op. cit.*, III, 548.

appliquant ce système on s'aperçut vite de ses défauts. On n'avait obtenu la stabilité qu'au prix de la ruine du plus grand nombre : « Ce sont des monopoles que ces compagnies, diront les Marseillais, odieuses à Dieu et au monde, et comme il n'y a rien qui doive être plus libre que le négoce, il n'y a rien aussi de plus affligeant que de le voir restreint entre les mains de quelques particuliers » (1). La plupart faisaient autrefois le voyage des Barbaries avec une maigre pacotille qui, vu la rareté des denrées, suffisait à les faire vivre. Pouvaient-ils s'associer aux grands seigneurs, aux riches industriels ou aux officiers qui commanditaient la Compagnie ? D'ailleurs, Colbert n'y tenait guère ; en 1652, il voulait mettre un Lyonnais à côté d'un Marseillais à la tête de l'entreprise. C'est qu'il gardait rancune à ces « républicains » de leurs émeutes incessantes pendant la Fronde, de leur manque d'esprit de suite et de leurs habitudes de « petits marchands » : « Quant au commerce du Bastion, j'irais bien au but, si je pouvais, je le vois bien ; mais tant que des Marseillais auront la principale conduite d'une affaire de compagnie, ils penseront à eux, et puis à la Compagnie » (2). Ecoutant le conseil d'Arnoul, Colbert tint les Marseillais à l'écart de la Compagnie du Levant. Il révoqua même les privilèges de Fréjus pour les lui donner (3). Il pouvait bien affranchir le port de Marseille (1669), diminuer les droits de douanes, liquider les dettes des Echelles, le commerce n'en profitait pas. En approuvant le bon état du commerce du Bastion en octobre 1670, c'est-à-dire avant que la fusion des deux Compagnies ait eu le temps de produire ses effets funestes, Colbert s'étonne « que ce commerce de Barbarie augmente par la cessation de

(1) (A. Ch. C. M.), A. Roüin, 20 mars 1666, B B,².
(2) C. A., III, 25 juin 1668.
(3) A. M., B⁷ 489, f° 367.

celui du Levant » (1). Plus tard, en 1678, il ne voudra pas admettre que le nombre des vaisseaux dans le port de Marseille ait diminué (2). Cependant, il faut bien en convenir, les faits lui donnaient tort : toute la partie négative de son programme, la suppression des abus, avait été excellente ; l'organisation des Compagnies de commerce aboutit à un échec.

Avaient-elles au moins donné satisfaction à Colbert sur les autres points ? Il réussit à ramener l'ordre au Bastion ; mais il chercha en vain à établir la bonne intelligence entre les directeurs et leurs représentants en Afrique, entre le gouverneur du Bastion et ses agents d'Alger ou de Tunis. La correspondance de consuls lazaristes nous en apprend long sur la discorde qui régnait entre « ces messieurs du Bastion » : « Il est très certain que les malheurs qui sont arrivés à ceux qui ont possédé le Bastion ont procédé de la mauvaise conduite de celui qui résidait ici », écrit Dubourdieu en 1664 (3). Arnaud et son beau-frère Estelle, à partir de 1670, s'opposent opiniâtrement « à l'exécution des ordres du roi » (4). Quant à leur successeur, La Font, il se montra si incapable et si piètre politique, que le dey exigea son rappel. Il avait tenté de le faire assassiner, fomenté de misérables intrigues, et surtout négligé de payer la lisme. Colbert essaya bien de le défendre, mais, menacé de voir donner le Bastion aux Génois, il céda à l'ultimatum et rappela La Font (5). Quant à la Compagnie du Cap Nègre, elle avait eu une existence si éphémère qu'il n'est guère permis pour elle de parler de stabilité.

(1) *Lettres*, III, p. 206 (31 octobre 1670).
(2) *Lettres*, II², p. 711 (à Rouillé, 28 déc. 1679).
(3) Lettre de Dubourdieu à Jolly, 12 mars 1664 (A. Mis.).
(4) Déposition de Dubourdieu devant Arnoul (A. M. B⁷ 205).
(5) A. M. B⁷ 70 f° 145.

Néanmoins Colbert pouvait se vanter d'avoir mis le commerce du Bastion entre les mains du roi ; les directeurs de la Compagnie étaient ses hommes de confiance, les marchandises prohibées ne sortaient plus des ports (1), les associés partageaient les bénéfices sous le contrôle de Colbert, et lui-même avait sa part. Il serait puéril de lui chercher noise pour cela. Mais si on ne juge pas toujours une politique sur sa moralité, on la juge au moins sur ses résultats, or le gouvernement de la Compagnie par les familiers du ministre n'était guère favorable à sa réussite. Bellinzani, le commis de Colbert, un des principaux intéressés de la Compagnie du Levant, devait solliciter le privilège de Fréjus pour étendre autant que possible le champ de son activité. Mais une fois Fréjus ruiné, il se souciera peu de mettre en valeur le Bastion: que lui importaient après tout quelques milliers de livres de plus ou de moins, maintenant qu'il était débarrassé de son rival. La Compagnie du Levant se désintéressa si bien du Bastion que Colbert dut, à contre-cœur, le lui enlever. Arnaud, puis Dusault ramenèrent au Bastion la prospérité ; il est vrai qu'ils n'avaient pas été choisis par le ministre et qu'ils lui demeurèrent toujours suspects.

Colbert avait pensé développer le commerce de Barbarie en créant des Compagnies privilégiées ; il n'y réussit qu'à moitié, car leurs prétendus avantages se retournèrent contre lui. Le commerce souffrit plus du monopole qu'il ne bénéficia de la sécurité introduite par le nouvel état de choses ; l'ordre fut troublé sans cesse par la mésintelligence entre les directeurs et leurs agents ; et les gouverneurs choisis par Colbert furent toujours malhonnêtes, ou maladroits.

B) *Le commerce du Levant.* — Le commerce de Barbarie n'eut jamais à ses yeux qu'une importance

(1) Du moins tant que Colbert ne le permettait pas.

secondaire ; faute de chiffres exacts, nous ne pouvons nous représenter le tonnage total des 12 à 15 barques qui allaient chaque année dans les Echelles ou au Bastion ; mais il ne dépassait certainement pas le dixième du tonnage des « vaisseaux ronds » qui faisaient le service du Levant (1). Le souci d'assurer le commerce du Levant l'emporta donc toujours sur le souci de développer le commerce de Barbarie.

L'assurer. — L'idée essentielle de Colbert semble avoir été de se tenir sans cesse sur la défensive et d'organiser dans la Méditerranée des croisières permanentes pour intimider les pirates et les attaquer au besoin. « Nous aurions mis en mer des forces si considérables, et en vaisseaux et en galères, que nous aurions forcé les corsaires de Barbarie de demeurer dans les lieux de leurs retraites » (2). Il veut donner confiance, persuader aux marchands que le roi s'intéresse à leurs entreprises, et aux rentiers que le commerce est devenu la spéculation la plus fructueuse et la moins hasardée. Il avait fort à faire pour triompher des exhortations : l'affaiblissement de notre marine sous Mazarin avait rendu les capitalistes méfiants, et Saint Vincent, parlant des risques du négoce maritime, disait qu'« à peine voyons-nous des Français qui ne succombent tôt ou tard » (3). Aussi Colbert se répète, insiste, multiplie ses exhortations. Il envoie aux municipalités des villes maritimes du royaume cette lettre circulaire : « Le roi connaissant de plus en plus combien il importe au bien de son service et à l'augmentation du commerce de ses sujets d'assurer celui qu'ils font par mer, Sa Majesté a donné les ordres nécessaires, non seulement pour faire la

(1) Masson, *Histoire des Etablissements français dans les Etats barbaresques* (p. 154, et sqq.).
(2) Edit de 1664.
(3) A Barreau, 7 juillet 1656.

guerre à tous les vaisseaux ennemis, mais même pour escorter les vaisseaux français. Je m'assure que, en rendant publique cette disposition, ils (les habitants de votre ville) seront fortement conviés à profiter des soins que Sa Majesté prend pour leur avantage » (1). Sur le simple avis qu'un bâtiment français chargé de noirs avait été pris par les Algériens, il fait rechercher à qui il appartient ; il écrit même à notre ambassadeur à Madrid, croyant sur un faux renseignement que l'armateur était un négociant français de cette ville ; enfin, il fit telle diligence que « l'on reçut la consolation de sa perte aussitôt que la nouvelle » ; le vaisseau fut restitué avec son chargement.

On le voit, les croisières ne suffisaient pas toujours à contenir les pirates ; nos vaisseaux de haut-bord, alourdis par leurs chevilles de cuivre et par la grande quantité de vivres qu'ils devaient emporter, ne pouvaient joindre les barques algériennes qui, vides de lest, sans châteaux et sans bordage, filaient, légères, vers leur port. Aussi bien ce système n'allait pas sans inconvénients : il coûtait cher, et les Marseillais refusaient de participer aux dépenses ; il retenait dans la Méditerranée nos meilleurs voiliers et augmentait encore la pénurie des équipages. Aussi toutes les fois que nous étions en guerre avec les Anglais ou les Hollandais, fallait-il y renoncer, et se contenter d'assurer le commerce par des traités de paix.

Colbert goûtait médiocrement ce moyen ; qui pouvait se fier à ces mécréants et se croire à l'abri de leurs brigandages, quand ceux qui résistaient encore prenaient le pavillon de ceux qui avaient été soumis ? « J'estime que cet armement doit être continué toujours, écrivait Colbert à Morant, quand même il y aurait des traités faits avec ces corsaires, parce qu'ils ne seront jamais contenus que par la crainte et par la puissance des armes du roi ». Mais quand les guerres européennes l'exigeaient ou quand on ne pouvait obtenir autrement les avantages commerciaux et les sûretés indispensables au négoce, il fallait bien se résigner à la paix.

(1) C. A. 30 juillet 1672.

Les traités de 1665-1666, de 1672 et de 1684-1685, contiennent à cet effet des dispositions identiques ; les vaisseaux munis d'un passeport de l'amiral de France devaient être respectés des corsaires, qui enverraient seulement à leur rencontre une chaloupe pour vérifier leur identité. Faisant escale dans les ports de Barbarie, ils seraient pourvus de tout le nécessaire sans avoir à payer pour cela aucun droit d'ancrage. Dans le cas où une tempête les jetterait à la côte, les marchandises seraient rendues au propriétaire, sans que les indigènes en puissent rien retenir. Les étrangers trouvés sur un bateau français et les Français pris sous pavillon étranger ne devaient être faits esclaves sous aucun prétexte, même quand leur bateau s'était défendu. Pour régler les contestations et pour assister les marchands, le roi de France était autorisé à établir un consul, qui aurait la juridiction sur ses nationaux, et qui, en cas de conflit entre Turcs et Français, serait appelé devant le Divan pour défendre son compatriote.

Ces dispositions renouvelées des Capitulations offraient au commerce des garanties sérieuses et, de 1666 à 1685, notre marine fut en somme de toutes les marines chrétiennes celle qui eut le moins à souffrir des pirateries. Sans doute, nous avons les états des prises faites par les Algériens entre la paix de 1666 et la rupture de 1681 ; mais nous ne savons pas au juste si elles ont été contestées, ni surtout si les flottes étrangères ont subi pendant la même période des pertes du même ordre. Toutefois on peut, avec une approximation suffisante, considérer les chiffres donnés par Dubourdieu en 1673 comme valables pour toute cette époque. En six mois, il vit

amener à Alger 14 barques vénitiennes, espagnoles ou hollandaises, un seul navire français ; encore celui-ci naviguait-il sous la bannière de Sardaigne. On ne saurait trouver cette proportion excessive, vu les infractions que la France faisait de son côté au traité de paix (1).

Cependant, le commerce ne bénéficia pas de ces conventions autant qu'on pourrait le croire, comme l'avait vu très justement Colbert, il était inutile de traiter avec une des puissances, si l'on ne réduisait les autres en même temps. Ainsi, après la paix de 1666, six capitaines algériens passèrent à Tripoli avec leurs vaisseaux, et, à partir de 1675, les Barbaresques eurent toute liberté d'arborer le pavillon tripolitain, le seul que la France reconnût pour ennemi. Ne demandons pas non plus aux Algériens de faire respecter leur neutralité : à un moment où ils nous étaient encore favorables, notre commerce eut beaucoup à souffrir des corsaires saletins qui couraient le long de la côte entre Bône et Alger.

Bientôt Colbert se décida à la guerre. Tout en protestant de leurs bonnes intentions, les Barbaresques continuaient leurs prises et les Français s'entassaient dans les bagnes. Colbert et, avec lui, presque tous les contemporains, virent là la preuve d'une infâme duplicité. C'était méconnaître les nécessités politiques qui s'imposaient aux Barbaresques. Dusault, seul, plus juste, en tous cas plus sage, soulignait au contraire leur bonne foi ; « ils ne touchent au bâtiment, marchandises ni passagers, même fût-il rempli de passagers de toutes ces nations (étrangères), tenant pour maxime que la robe amie couvre la robe ennemie... Monseigneur sait

(1) La paix devait être, en somme, avantageuse à la France puisque Colbert écrivait dans l'Instruction à Seignelay (8 avril 1671) [II² p. 143] : « Assurer le commerce du Levant par tous les moyens possibles. A cet effet, penser à maintenir la paix d'Alger, celle de Tunis, et faire les diligences nécessaires pour établir celle de Tripoli ».

assez que cette fidélité ne s'observe pas en pareil cas dans la chrétienté ». Bien mieux, les Barbaresques servaient les projets de Colbert. Celui-ci n'avait-il pas maintes fois défendu aux marins français de passer au service des étrangers, qui leur offraient une solde plus forte et une nourriture meilleure ? Réserver aux seuls matelots embarqués sur des navires français le bénéfice de l'alliance, c'était doubler l'effet des ordonnances royales et ramener dans nos ports une foule de déserteurs (1). Dusault recommandait de céder sur ce point, de transiger sur les autres ; de régler en somme notre conduite sur nos principes ; ainsi finirait cette étrange contradiction entre le ton amical de notre correspondance officielle et l'hostilité systématique dont témoignaient tous nos actes.

Colbert n'écouta point Dusault, il avait toujours refusé de sceller l'entente par une alliance formelle, même quand celle-ci semblait le plus utile aux intérêts du commerce; allait-il le faire en 1681, quand on pouvait hésiter sur les vrais besoins des marchands ? Sans doute les directeurs du Bastion, les Marseillais eux-mêmes souhaitaient la paix ; la Chambre de Commerce suppliait Colbert de faire mettre en liberté sept Turcs de nos galères, dont le renvoi eût suffi à calmer les Algériens. Colbert ne pouvait se décider à la guerre sans épouser au moins en apparence les rancunes des dévots et l'ardeur belliqueuse des militaires. Cependant, après avoir bien pesé ses raisons — « il n'y a que le commerce qui me fasse peine en cela » — il se décida pour la rupture. Si les Marseillais perdaient de vue leur véritable intérêt, n'était-ce pas son devoir de les contrarier ? Eux ne consentiraient pas à sacrifier un petit profit qu'ils jugeaient sûr à un intérêt plus général, mais hypothétique. Arnoul avait un jour dicté à Colbert sa politique envers les Marseil-

(1) Un ordre de 1666 (A. M. B⁶ 49) avait d'ailleurs donné satisfaction à Dusault.

lais : « Il faut les aider malgré eux » ; et Colbert lui avait donné raison. A son tour le ministre reprenait cette méthode (1) ; il avait « les vues plus longues et plus étendues » que les Marseillais : il ferait, quand même, leur bonheur.

Ses efforts pour développer le commerce de Barbarie ou pour assurer le commerce du Levant avaient été quelques fois décousus ou hésitants, car, si sa pensée était claire et son but certain, il fallait, dans le choix des moyens, se plier aux circonstances, varier les formes de son action pour qu'elle ne fût jamais interrompue ; mais, dès qu'il s'agit de défendre les convois, d'organiser les croisières, de commander les escortes, en un mot de mobiliser « l'armée navale », les qualités du ministre sont indiscutables : des ordres brefs, nets, énergiques sont adressés aux « chefs d'escadre ». Chacun d'eux a sa mission, et, s'il ne veut déplaire au roi, il faut qu'il la remplisse aussitôt, sans séjourner au port : au cas où il tarderait, Colbert remplit les arsenaux, presse l'intendant, exigeant à la fois l'ordre et la rapidité ; il ne respire que lorsqu'il sait enfin l'escadre partie ; désormais, la direction de la guerre ne lui appartient plus ; il va prendre les ordres du roi au Conseil.

Le défendre. — Il faut rendre cette justice à Louis XIV que ses expéditions contre les Barbaresques furent menées avec la plus grande vigueur ; il renonça de bonne heure aux croisières coûteuses dont les effets n'étaient sensibles qu'à très longue échéance ; en 1665, où tout se passa normalement, le corps des vaisseaux et celui des

(1) *Lettres*, II², p. 716, A M. Morant, 27 mars 1681 :

« ...Vous pouvez faire réflexion sur l'humeur des Marseillais qui perdent toujours, par les prises que font tous les ans sur eux les corsaires de Barbarie, qui se plaignent toujours et ne veulent jamais faire le moindre effort ni la moindre diligence pour se tirer de ces pertes... Mais, comme il faut prendre soin de ce qui concerne leurs avantages, *même malgré eux...* »

galères restèrent chacun 4 mois en mer, 2 mois au printemps, 2 mois à la fin de l'été (1). Le résultat militaire fut nul ; les Barbaresques rentraient au port quand les Français sortaient, la guerre n'était plus qu'un chassé-croisé ridicule. Dès ce moment, nos amiraux proposaient de bloquer la côte barbaresque ; la faiblesse de notre marine ne le permit point. « Avec plus de navires et en meilleur état, j'aurai bloqué tout à la fois Alger, Tripoli et Tunis, mais l'état de nos navires est pitoyable » (2). Le blocus simultané de ces trois Etats, tel que le souhaitait Beaufort, ne put jamais être réalisé. On connut assez, dans la campagne de 1670, qu'il était difficile de tenir tous les ports effectivement bloqués. D'avril à août 1670 de Martel avait interdit à tous les bâtiments l'entrée de Tunis, Bizerte et Porto Farina « en façon que le peuple se ressentait beaucoup par cette incommodité » (3). Mais il rentra à Toulon vers la fin de l'été, ses vivres étant corrompus et ses équipages affaiblis par le scorbut. L'année suivante, une relève fut organisée et permit de maintenir le blocus même pendant l'hiver ; toutefois l'effet resta médiocre ; les corsaires se réfugièrent dans les ports de Sfax et de Sousse et continuèrent leurs courses. Aussi bien le blocus ne pouvait-il donner des résultats que s'il s'appliquait aux navires neutres comme aux navires ennemis : « faire la guerre, même aux nations d'Europe qui leur porteront des munitions ou acheter les prises que les dits corsaires font sur les Chrétiens » dit un mémoire de 1660. La chose était d'une application malaisée. Allait-on se mettre à dos toute l'Europe pour venir à bout des Barbaresques ? Louis XIV y parut disposé un moment. En 1665, il donne l'ordre de saisir, sur les navires étrangers,

(1) Jal., I, 341 et sqq.

(2) A. M. B⁴, 2, folio 461 (oct. 1665).

(3) Ambrosin à Colbert, 20 juin 1670 (Plantet, 355).

les marchandises de contrebande. L'ordre fut sans doute exécuté, car l'Angleterre protesta, mais bien vite oublié. La France ne pouvait exiger strictement l'observation de cette règle qu'elle-même violait sans cesse quand les autres nations étaient en guerre. Bref, le seul moyen d'anéantir la puissance des Barbaresques, c'était d'aller les attaquer dans leurs ports. Les mémoires de 1660 à 1681 sont unanimes à déclarer que les pirates seront toujours redoutables tant qu'ils n'auront pas vu leurs vaisseaux brûlés et leurs villes réduites en cendre. L'entreprise était possible, les Anglais réussirent à incendier en 1657 l'escadre tunisienne ; en 1676 l'escadre tripolitaine ; mais elle demandait bien plus que du courage et de l'habileté ; les Anglais arrivèrent toujours à l'improviste et surprirent les vaisseaux barbaresques au port ; les Français dont les armements trop longs étaient connus six mois à l'avance, trahis par les négociants juifs de Marseille qui avaient tous leurs intérêts en Barbarie, trouvèrent chaque fois le port barré par une estacade et les canonniers à leur poste. Nos capitaines remportaient bien des succès isolés, incendiant de-ci de-là une galère barbaresque ; jamais ils ne réussirent à brûler une escadre. On se résigna à bombarder les ports ; à Tunis, c'était impossible, la ville à 10 lieues du rivage, bravait notre artillerie. Alger et Tripoli au contraire, bâtis sur le bord de la mer, n'avaient d'autre protection que leurs môles où les Barbaresques avaient multiplié les batteries sans arriver à les rendre redoutables. Aussi furent-elles livrées à peu près sans défense aux bombardements de 1682-1685, quand Petit-Renaud eut inventé ses fameuses « galiotes » qui supportaient le tir des gros mortiers sans en être ébranlées. La quantité énorme d'explosifs que contenaient ses bombes aurait suffi à détruire la ville, mais la hauteur d'éclatement n'étant pas réglée, la plupart tombaient à la mer sans avoir explosé et la ville fut loin d'être ruinée.

Ces engins que l'imperfection de la technique empêcha de produire tous leurs effets ne sont pourtant pas à dédaigner. Avant la première expédition, les Barbaresques vivaient dans la terreur, fuyaient loin de la ville, et se préparaient à traiter. Puis leur confiance grandit, leur ton se fit moins humble ; au troisième bombardement, ils se moquèrent de nous. Chaque expédition, si elle nous laissait une expérience nouvelle, les habituait au danger. Pour pousser plus loin ses avantages, la France aurait dû multiplier ses entreprises ; or la marine de Louis XIV était encore trop mal organisée pour que l'on pût pendant l'hiver assurer son ravitaillement. Sur terre, l'armée royale reprenait ses avantages ; aussi de bonne heure songea-t-on au débarquement ; Mazarin avait fait inspecter la côte de Barbarie pour choisir un endroit favorable. En 1664 on se décida pour Gigeri, où une expédition bien commencée aboutit à un désastre. Mal commandés, mal nourris, décimés par les fièvres, nos soldats avaient perdu leurs qualités ; ils durent abandonner la ville en y laissant plus de 30 canons. La défaite de Gigeri eut un grand retentissement dans la Chrétienté (1) ; en France elle passa pour un échec personnel de Colbert. Pourtant ce désastre n'eut pas de suites et ne modifia en rien la politique française. Les conditions de paix qu'obtint Louis XIV en 1666 furent exactement celles qu'il avait demandées avant la rupture

Les contemporains, il est vrai, nous ont fait partager leur erreur: beaucoup ont jugé ces guerres inutiles; d'aucuns même ont présenté Louis XIV comme un vaincu. Accordons qu'il y a quelque exagération dans les articles pompeux des gazettes et avouons avec les ennemis du ministre que les moyens employés dans ces expéditions ne furent pas toujours efficaces ; reconnaissons pour

(1) Lettre de l'esclave le Grain (A. M. B⁷ 49). Cf à Rome l'affaire du Soldat de Gigeri.

tout dire, que les Barbaresques n'étaient pas anéantis ; ils étaient vaincus.

Si la France a rêvé de détruire leur puissance, le traité, implicite aveu de leur force, a été pour nous un échec. Si la France a fait la guerre uniquement pour des raisons commerciales et si la paix lui procure des avantages supérieurs à ceux que lui offrait la guerre, faire la paix, n'est-ce pas pour elle affirmer sa victoire ?

Pour juger les traités qui clôturent cette période, il faut d'abord les lire et se rendre compte que la Barbarie cédait sur tous les points. Puis, se demander à quels désirs de la France ils répondaient. Alors seulement on pourra savoir si elle en fut satisfaite.

Ainsi, dans le simple programme de Colbert : enrichir l'Etat en développant le commerce, il y avait place pour des guerres, toujours ruineuses, quelles que fussent les précautions prises, mais riches d'avenir. Cela suffit à expliquer leur caractère : qui veut la guerre courte la fait vivement.

IV. La gloire du Roi

A) *La France jalouse de l'honneur du Roi.* — Mais cette raison n'est peut-être pas la seule. Il y a eu des moments où l'on pouvait douter des nécessités économiques : la paix et la guerre avaient chacune leur avantage, et les deux partis plaidaient habilement leur cause. Les Barbaresques observaient notre attitude. Dans ce cas, la France s'est toujours décidée pour la guerre, et l'on sent que tout en restant fidèle à sa politique habituelle, elle se laisse influencer par une raison étrangère au commerce : le désir d'affirmer en toute occasion la gloire du roi. Sentiment difficile à définir, bien qu'il s'exprime si naïvement que les contemporains ne l'ont même pas remarqué, et d'autant plus incompréhensible pour nous que rien ne peut plus aujourd'hui nous le faire éprouver : notre patriotisme est abstrait, timoré, affaibli par le respect des Droits de l'homme ; il n'a plus cette conscience de sa force, ce superbe mépris de l'étranger, cette absolue confiance dans un roi, qui donnaient alors à nos ministres la même assurance que s'ils avaient été les maîtres du monde. Il s'est, dit-on, civilisé. Comme cette fierté susceptible s'alliait à un sens très juste des réalités, elle s'est fort bien accommodée d'une politique commerciale. Mais on ne rompt pas tout de suite avec un préjugé séculaire. Servir le roi dans le négoce semblait mesquin, roturier ; la guerre étant infiniment plus glorieuse. Heureux qui pourra venger une insulte et donner aux armes de France un lustre nouveau !

Louis XIV a-t-il imposé cette politique à ses ministres? ou bien ceux-ci l'ont-ils adoptée d'eux-mêmes, comme conforme aux vrais intérêts de la France et aux traditions de la monarchie ? La réponse est discutable. On pense bien que Louis XIV n'eût pas supporté un ministre qui aurait voulu restreindre ses ambitions, modérer son orgueil ; mais rien ne prouve qu'un tel homme ait existé ; Colbert lui-même n'a jamais songé à jouer ce rôle : il a conseillé la guerre de Hollande, approuvé les expéditions de représailles contre les Barbaresques. La France était alors la première puissance du monde ; par quelle aberration pouvait-on lui faire jouer le rôle des Provinces-Unies ? On a parlé de flatterie, de courtisans dressés à célébrer en chœur la gloire du roi, comme si, dans un concert de louanges aussi peu sincères, il ne devait pas y avoir eu quelques fausses notes ! Or, dans la première partie du règne, l'harmonie est parfaite. Et comment supposer qu'ils dissimulaient, ces hommes qui, voyant leurs armées victorieuses, l'Etat organisé, les arts en honneur, la France pacifiée et respectée de toute l'Europe, se tournaient reconnaissants vers le roi et lui faisaient hommage de leur bonheur ?

Une politique trop timorée ne les aurait point satisfaits ; abattre l'orgueil des Barbaresques, c'était une façon de témoigner leur loyalisme. La pensée des contemporains se révèle d'ailleurs assez clairement dans les Mémoires adressés au ministre, leurs auteurs souhaitent de voir nos intérêts vigoureusement défendus et le prestige de la France relevé par quelque action d'éclat. Certains blâment notre modération, et le vieux Duquesne intrigue pour hâter le moment de la rupture. Ce sont ces mauvaises volontés anonymes qui paralyseront les efforts de nos consuls et de nos agents du Bastion.

« Il me semble, disait en 1660 l'auteur d'un mémoire (1), qu'il n'est pas de la dignité de l'Etat d'écouter ceux qui proposent de négocier un traité avec Alger, qui n'est proprement que leur demander quartier ». Le dessein de confondre l'insolence des Barbares flattait déjà l'orgueil du roi et son goût pour la magnificence. Ce conseil, en l'assurant de l'approbation de tout son peuple, emportait sa décision. Appelé à choisir, Louis XIV devait choisir la guerre. Une seule chose nous étonne, c'est qu'il ne l'ait pas faite plus souvent.

B) *La guerre de magnificence.* — Par contre, il mit son point d'honneur à y acquérir plus de gloire que les autres princes. Les Anglais et les Hollandais, après des démonstrations plus ou moins efficaces, se contentaient en général de racheter leurs esclaves ; mais quelques-unes furent brillantes. Des amiraux comme Ruyter, Blake, Malborough, Allen savaient mieux que les nôtres profiter du vent et lancer leurs brûlots au moment décisif. Leurs relations étaient célèbres ; simples, mesurées, promettant peu et tenant tout ce que leurs titres avaient promis. Un rapport de Malborough (1676), que notre intendant communique à Colbert, se termine par ces

(1) (A. M.), B⁴ 2 f° 125.

mots dignes de Nelson : « tous nos hommes ont fait comme des Anglais, grâces en soient à Dieu ». A cette date, la France était en paix avec Alger et Tunis, mais l'Europe connaissait par nos gazettes les actes de piraterie. Louis XIV ne dissimulait guère son mécontentement. « L'âme du roi est vivement touchée et portée à la vengeance » (1), dit un ambassadeur vénitien. S'il n'agissait pas, c'est donc qu'il était impuissant à contenir les Barbaresques ; et les étrangers d'invoquer la faiblesse de notre marine et notre peu de goût pour les guerres navales. On comprend l'irritation de Louis XIV dans une situation si humiliante ; il en vint à souhaiter la guerre, moins pour intimider les Barbaresques que pour persuader l'Europe de sa puissance. Nous croyons que Louis XIV songe à Alger : il regarde à Vienne, à Londres, à Rome, partout où il a besoin d'affirmer sa force s'il veut parler en maître.

De là ces préparatifs grandioses que nos gazettes décrivent à plaisir, et ces menaces qui, même dans la bouche de Colbert, tournent en fanfaronnades : « Quand Sa Majesté prendra la résolution de leur faire la guerre, elle ne les attaquera pas aussi faiblement qu'ont fait les Anglais, mais elle mettra 100 vaisseaux à la mer pour courre sus aux dits corsaires » (2). Même en comptant les galères, il eût été difficile en 1672 de rassembler 100 navires contre les Algériens.

Que Louis XIV ait voulu en 1664 reprendre l'expédition de Charles-Quint (3), cela n'est pas certain, mais il le laissa dire. En 1683, il se pose encore en champion de la Chrétienté : « Sa Majesté serait beaucoup plus touchée de la gloire qu'elle retirerait et du profit que la Chrétienté

(1) Relazioni, p. 225.
(2) *Lettres*, 8 avril 1670 (III¹ 423).
(3) Cf. Lettre de Perrot d'Ablancourt à Colbert (*Lettres*, V, p. 101).

recevrait de la destruction de cette ville, que des avantages que l'on pourrait retirer de ces corsaires par un traité de paix » (1). Voilà pourquoi il voulut à tout prix des actions d'éclat, indifférent aux qualités des amiraux, si un franc succès ne venait pas couronner leurs efforts ; il tient à ce qu'ils fassent parler d'eux, et surtout de lui. Avec quelle sollicitude inquiète il s'informe des moindres détails d'une croisière. Pourquoi l'escadre est-elle restée si longtemps au port ? pourquoi rentrer si vite ? Le moindre succès des armes le ravit ; à un enseigne qui a fait échouer puis brûler deux corsaires, il envoie aussitôt un brevet de lieutenant, le chef d'escadre a sa part d'éloges ; mais ces compliments sont avant tout une exhortation à faire davantage. Et combien peu les méritent ! Un seul de ces marins, Paul, semble avoir eu le feu sacré de la guerre, tel que l'entendait Louis XIV. Un de ses ordres du jour resta célèbre : « courir sus à tout pirate en vue, l'attaquer, l'aborder et se faire sauter avec lui ». Mais Paul meurt en 1669. Désormais Louis XIV n'aura plus qu'à se plaindre de ses chefs d'escadre : Martel, d'Almeiras, d'Estrées, bons officiers, solides au combat, mais ternes. Duquesne lui-même n'avait pas d'aptitudes pour cette guerre de course ; d'ailleurs, obstiné, bourru, il était de plus en plus aigri par la faveur de Tourville, qui, sous la bannière de Malte, s'était rendu célèbre par sa bravoure, son entrain, son audace. Mais Tourville ne commanda jamais qu'en sous-ordre, et dans toutes ses croisières contre les pirates, la marine française ne remporta pas un succès notable, au grand dépit de Louis XIV.

C) *L'humiliation des Barbaresques.* — N'ayant pu humilier les Barbaresques autant qu'il l'aurait souhaité, Louis XIV négocia. Mais jusque dans la paix, il tient à affirmer ses prétentions. Longtemps les rois de France

(1) *Lettres*, 17 juillet 1682 (III, 347).

avaient refusé de traiter en leur nom pour ne pas compromettre Leur Majesté avec des pirates. Le premier trait du règne engageait le duc de Beaufort, grand-amiral autorisé par le roi. L'année suivante, Louis XIV renonce à ce protocole, et reconnaît en fait le dey d'Alger comme un prince indépendant avec lequelle il peut, sans déchoir, traiter d'égal à égal. On ne sait si les Barbaresques furent sensibles à cette politesse, toujours est-il que Louis XIV en profita pour en obtenir des conditions extrêmement favorables, la reddition des esclaves sans indemnité par exemple. Jamais Anglais ou Hollandais n'avaient obtenu pareil traitement.

Avant même que Louis XIV eût posé en principe de faire mieux que les autres nations, le chevalier Paul avait un jour (26 juillet 1660) fièrement répondu au pacha de Tripoli : « Nous ne suivons pas les exemples des Anglais, et il n'y a nulle comparaison à faire d'un si puissant monarque que le roi de France à une République ». Avec des officiers de ce genre, qui « avaient le coup de canon facile » (1) et l'humeur chatouilleuse sur les saluts, les pirates eux-mêmes étaient tenus à la plus grande politesse. Nos consuls notent avec satisfaction que les forts d'Alger rendent salve pour salve chaque fois qu'une de nos escadres mouille au port. Les Hollandais, et surtout les Anglais sont traités beaucoup plus durement que nous. « Les Turcs de ces pays ne font aucune estime des Anglais, écrit Le Vacher à Colbert le 10 avril 1679 ; ils les méprisent au dernier degré (2). Quand la Hollande obtint la paix, ce fut au prix d'une « donative » de 12.000 écus sans compter les accessoires : « 8 canons, 35 à 40 livres de balles, 500 barils de poudre, autant de boulets de canon, 40 mâts, 1 vaisseau chargé de gomme, et toutes autres sortes de cordages et agrès ». Les Anglais,

(1) Lacour Gayet.
(2) Aff. Religieuses et Mis. dans les Etats B. (A. E.).

pour n'avoir pas acheté la paix à ces conditions « infâmes », n'en passèrent pas moins par toutes les exigences des Barbaresques ; enfin, les Barbaresques eux-mêmes nous engageaient à maintenir nos prétentions, en reconnaissant à chaque traité la prééminence de notre consul ; les Anglais avaient en vain essayé de nous la contester ; pouvaient-ils parler plus haut que le consul de France, protecteur de toutes les nations chrétiennes dans l'Echelle et représentant d'un roi universellement redouté et respecté ?

« Je croyais être des amis de l'empereur de France, disait mélancoliquement le dey d'Alger en 1685 ; je vois bien que je suis de ses sujets ; mais si je subis ses lois, je ne fais que ce que font d'autres rois dans le monde » (1).

Louis XIV avait exigé qu'une ambassade algérienne vînt à sa cour lui exprimer ses regrets de la mort de Le Vacher ; il eut cette suprême satisfaction d'entendre une « harangue fort soumise » (2).

Quelques-uns déploraient que le roi très chrétien ait renoncé à la guerre sainte ; d'autres se réjouissaient des avantages politiques et commerciaux que nous procurait la paix nouvelle. Louis XIV voit les Algériens inclinés devant lui et recevant ses lois (3).

R. CAPOT-REY.

(à suivre).

(1) (A. M.) B' 210.
(2) Dangeau, 11 avril 1685, p. 134.
(3) Médailles, 1682-3, B. Nat. : *Algeria fulminata.*

RECHERCHES ÉCONOMIQUES

SUR

L'AFRIQUE ROMAINE

(Suite) (1)

Variation des prix

Il est difficile de comparer les prix d'objets analogues à des époques différentes. En effet, nous ne connaissons généralement pas ces objets et on ne peut guère juger de leur importance ; par exemple, parmi les dix inscriptions que nous avons trouvées après 235 (2), deux mentionnent une statue d'airain qui a coûté 7.000 deniers, c'est-à-dire 21.000 sesterces entre les années 276-282 à Testur et à Tichilla.

Nous avons, dans une inscription de Sigus (3), la mention d'une statue d'airain dédiée à Baliddiris dont l'importance ne doit pas être très différente à en juger par l'aspect, les dimensions et la nature semblables des deux bases. Cette statue a coûté 1.000 deniers, c'est-à-dire 4.000 sesterces, entre les années 198 et 217.

Donc, entre ces deux époques, le pouvoir d'achat du denier paraît avoir baissé, le prix de la vie semble avoir monté.

Le même phénomène apparaît si, à Lambèse, on com-

(1) Voir la *Revue Africaine*, 3e trimestre 1934.
(2) *C. I. L.*, VIII, 1.353 ; *C. I. L.*, VIII, 14.891.
(3) *C. I. L.*, VIII, 19.121.

pare les deux inscriptions de deux bases d'époque différente (1).

Ce que l'on peut se procurer avec 2.000 sesterces entre 253 et 268, c'est la dédicace mal gravée sur la colonne grossièrement taillée que nous avons déjà vue, tandis qu'en 198, avec 3.000 sesterces, un signifer de la légion : T. Arranius Datus élevait une statue au génie de la légion sur un piédestal demi-cylindrique de 1 m. 38 × 0 m. 45, orné sur les côtés de feuillage et de rinceaux formant trois couronnes de laurier superposées. Le piédestal est bien taillé, bien gravé, et l'ensemble devait être important puisque la dédicace a été faite par le gouverneur de la province, A. Anicius Faustus, consul suffect de cette année.

On trouve encore un signe de renchérissement de la vie à cette époque dans d'autres inscriptions (2) qui, pour la dédicace d'une statue d'airain d'importance moyenne, mentionnent une sportule de 7 deniers aux décurions. Pour une dédicace d'importance analogue ou même plus grande, au début du IIe siècle, les sportules habituellement données aux décurions sont de 1 denier comme le montre le tableau des gratifications.

Ces quelques exemples prouvent une baisse du pouvoir d'achat de l'argent.

Cependant, essayer d'en tirer un rapport serait dangereux et illusoire ; en effet, nous ne pouvons pas comparer exactement la valeur matérielle des dons : les deux statues d'airain dont nous parlions ont disparu, elles pouvaient avoir des valeurs différentes. Même à dimensions et matière semblables, de nombreux facteurs pouvaient intervenir pour modifier leur prix : par exemple, la valeur des artistes qui les ont exécutées, le prix du transport si elles n'ont pas été faites sur place, etc...

(1) *C. I. L.*, VIII, 18.061 et *C. I. L.*, 2.527-18.039.
(2) *C. I. L.*, VIII, 1.353 ; *C. I. L.*, VIII, 14.891.

Mais si cette comparaison ne peut en aucune façon nous donner un rapport du pouvoir d'achat du denier aux deux époques, elle suffit à nous prouver une baisse réelle de ce pouvoir d'achat, donc une hausse considérable du prix de la vie.

Cependant, en dehors du facteur économique dont nous venons de voir l'importance, le christianisme peut expliquer en partie la disparition des inscriptions fixant le souvenir de libéralités sous forme de dédicace ou de marque de reconnaissance.

En effet, ces dédicaces et ces marques de reconnaissance ont un caractère nettement païen. Elles sont presque toujours inspirées par le culte des dieux gréco-romains ou par le culte municipal des empereurs associés au genius de la Cité. Or, l'esprit municipal païen a été l'un des plus grands obstacles au christianisme. L'extension du christianisme au IIIe siècle, et les bonnes dispositions de Constantin pour cette religion au IVe siècle ont détourné de la cité une partie des libéralités. Nous n'avons pas une inscription chrétienne mentionnant les libéralités des fidèles. Cela peut s'expliquer par le changement d'état d'esprit : un donateur chrétien n'affichait pas sa générosité comme le faisait un décurion païen dont le mobile principal était l'orgueil (1).

Deux facteurs différents peuvent donc expliquer la rareté et la disparition de nos inscriptions après 235 : l'un économique : la crise ; l'autre moral : le christianisme.

Le facteur moral ne suffirait pas à expliquer ce phénomène, car il apparaît brusquement à une date précise après les années 235-236. D'autre part, la crise économique ne peut pas nous étonner puisque la période qui sépare les Sévère de Dioclétien est un temps de troubles

(1) Tertullien, *Apologétique*, XXXIX, 2.

politiques graves et de désorganisation de l'empire romain.

Après les Sévère, l'Afrique est profondément troublée par les luttes politiques ; elle a fourni, elle aussi, des usurpateurs : c'est d'Afrique qu'ont surgi les Gordien.

La guerre économique qu'ont menée les usurpateurs et leurs adversaires a profondément troublé la vie économique de l'Afrique romaine comme celle de l'empire romain tout entier. D'autre part, de tels troubles politiques devaient fatalement provoquer une crise de confiance, très dangereuse pour la prospérité économique de l'Afrique.

Indépendamment de cette conséquence morale, les troubles en entraînaient une autre plus grave et surtout plus durable. Les services publics n'étaient plus assurés et en particulier les voies de communication étaient laissées à l'abandon. Le service de la monnaie, comme nous l'avons vu, était livré au pillage.

Cette désorganisation générale, malgré les efforts de Dioclétien pour y remédier, explique la crise économique dont on retrouve des traces dans toutes les sources de cette époque. L'Edit du maximum de Dioclétien est, lui-même, un symptôme caractéristique.

Lactance, bien que son témoignage soit sujet à caution à cause de son hostilité foncière contre Dioclétien, résume ainsi cette ère de désorganisation et de crise économique :

« Personne n'osait offrir quelque chose en vente, et « la rareté des denrées devint plus grande et plus pénible que jamais. » (1).

Nous pouvons donc, dès à présent, voir avec une assez grande netteté la ligne générale de la vie économique de l'Afrique romaine.

(1) Lactance, *De mortibus persecutorum*, VII.

L'Afrique romaine se développe et s'enrichit au cours du IIe siècle, d'abord lentement, puis plus vite. C'est pendant ce siècle et surtout sous le règne des Antonin que se forme une bourgeoisie moyenne riche dans toutes les villes.

Ces villes elles-mêmes se peuplent et s'enrichissent. Le temps des Sévère marque l'apogée de cette prospérité. Presque toutes les familles de la bourgeoisie locale jouissent d'une belle aisance. Les villes ont un trésor bien garni qui s'enrichit sans cesse par des dons et des legs. Elles s'étendent et s'embellissent, c'est de cette époque que datent leurs plus beaux monuments.

A cette période florissante succède immédiatement une crise économique grave qui jette le trouble dans cette prospérité. Cette crise se marque surtout par la disparition de l'aisance moyenne qui faisait la force et la richesse de toutes les villes d'Afrique.

Cette évolution peut se résumer par la courbe suivante : un épanouissement lent, une apogée brillante sous les Sévère, une chute brusque après eux.

La crise économique qui sévit après les Sévère n'est pourtant pas définitive. On devine une grande prospérité au IVe siècle à travers les écrits de cette époque, surtout dans Saint Augustin. Mais cette prospérité est relative, elle apparaît surtout si l'on compare l'état économique de l'Afrique au reste du monde romain occidental, profondément troublé par les invasions barbares.

Quelles sont les origines profondes de cette crise économique ?

Les graves troubles politiques de cette époque ont retenti fatalement sur la vie économique de l'Afrique comme sur celle de tout le monde romain. Mais ces troubles, qui sont une cause déterminante, n'auraient pas pu bouleverser une organisation économique saine. Il faut chercher ailleurs la véritable cause d'une semblable crise.

On la trouve dans le vice profond de l'économie de

l'Afrique romaine, que révèle la deuxième partie de cette étude.

Les fortunes privées n'ont pas une base assez solide pour résister au gaspillage des libéralités de toutes sortes et à la mauvaise gestion des capitaux.

La fortune publique a prospéré grâce à une exploitation sans mesure des fortunes privées ; mais en abusant de cette source commode, elle l'a épuisée. La ruine du trésor des villes a suivi immédiatement la ruine de la bourgeoisie moyenne et haute qui était son seul appui.

L'ensemble de cette étude apporte une preuve nouvelle du vice interne grave de l'économie antique : le gaspillage et la mauvaise gestion des capitaux.

Tableau des repas

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Banquet public annuel des curies.	Uthina.	75 den. par an.	117-138	*CIL*, VIII, 24.017.
Repas annuel des curies.	Theveste.	Intérêt de HS 50.000.		*ILA*, 3.066.
Repas annuel anniversaire jour des ides de Mai	Theveste.	Intérêts à 1 % par mois de 600 den.		*ILA*, 3.017; *D*. 6.838.
Repas aux curies, sportules aux décurions, gymnasia au peuple et représentation théâtrale.	Thugga.	Revenu de HS 100.000.		*CIL*, VIII, 26.501.
Repas aux décurions, pugilats, gymnasia chaque année.	Gor.	60 den. revenu de HS 4.000.		*CIL*, VIII, 12.421, *D*, 5.071.
Repas aux décurions, jeux, pugilat.	Gor.	1.000 den.		*AE*, 1.928, n° 26.
Pension alimentaire (alentur) jeune homme 3 à 15 ans.		2 den. 1/2 par mois.		
Jeune fille 3 à 15 ans.	Sicca - Veneria.	2 den. par mois.	175	*CIL*, VIII, 1.641 ; *D*, 6.818.
Mesure de froment (modius = 8 l. 36).	Thuburnica.	10 den. la mesure.		*CIL*, VIII, 25.703, 25.704.

Tableau des objets divers

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Lampe (lucerna).	Cherchell.	1 as.		*CIL*, VIII, 22.642. 22.644.
Un bain.	Khalfoun.	1 as.		*CIL*, VIII, 8.424.
Esclave.	Henchir-Snobbeur	500 den.		*CIL*, VIII, 23.956.
Garde de 2 statues (custodia).	Aumale.	2 den.	236	*CIL*, VIII, 9.052.
Entretien et décoration des 2 statues	Aumale.	3 den.	»	»

Tableau des sportules

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
ux décurions.	Agbia.	8 as à chacun.	138-161	*CIL*, VIII, 1.548. 15.550; *D*. 6.827 (1).
ux décurions du pagus et de la cité.	Agbia	8 as à chacun.	138-161	*CIL*, VIII, 1.548. 15.550 ; *D*. 6.827.
ux 600 décurions.	Thuburbo-Majus.	1 den. chacun.	Commode 186-189	*CM*, 266 (2).
ux décurions et aux 2 secrétaires deux fois par an.	Aumale.	1 den.	236 environ	*CIL*, VIII, 9.052.
ux décurions.	Thuburbo-Majus	1 den.	Sévère Alex. 222-235	*CM*, 271 ; *AE*, 1916, n° 94 (3).
ux décurions sous le nom de repas.	Zuccharitana.	5 den.		*CIL*, VIII, 924, 11.201 ; *D*, 5.494.
tous les décurions.	Beschater.	5 den.		*CIL*, VIII, 25.428.
ux décurions.	Cirta.	3 den.		*CIL*, VIII, 19.513.
ses codécurions.	Tichilla.	7 den.	Probus 276-282	*CIL*, VIII, 14.891.
ux décurions, aux curies, aux augustales.	Theveste.	5 den.		*ILA*, 3.072 (4).
ux citoyens.	Cirta	1 den. chacun	Marc Aurèle 161-180	*CIL*, VIII, 6.948 ; *D*, 6.858.
tous les citoyens.	Cirta	8 as.		*CIL*, VIII, 19.513
chaque membre des collèges.	Rouffach.	1 den. chacun.		*D*, 6.865 (5).
chaque curie.	Thagaste.	500 den.		*ILA*, 876.
chaque curie.	Thuburbo-Majus.	50 den.	Sévère Alex Julia Mammaea 222-235	*CM*, 271 ; *AE*, 1916 n° 94.
chaque curie.	Verecunda.	HS 120.	Caracalla 213-217	*CIL*, VIII, 4.202, 18.494.
IX curiales sous le nom de repas.	C. Zuccharitana.	60 den.		*CIL*, VIII, 924, 11.201 ; *D*, 5.494.
IX décurions, aux esclaves publics, aux habitués du forum, aux curiales et aux augustales.	Theveste.	2 aurei à chacun.		*ILA*, 3.061.
adrien aux légionnaires.	Lambèse.	HS 5.000.	1er juil. 128	*CIL*, VIII, 2.532, 18.024.

1) *CIL*, VIII, *Corpus inscriptionum latinarum*, tome VIII.
2) *CM*, Cagnat Merlin Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, 1923.
3) *AE*, *L'année épigraphique*.
4) *ILA*, Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, 1922.
5) *D*, Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*.

Tarif du portorium de Zraïa, 202, *CIL*, VIII, 4.508

ARTICLE	DROIT
Un esclave	1 den. 1/2
Cheval, jument	1 den. 1/2
Mulet, mule	1 den. 1/2
Ane, bœuf	1/2 den.
Porc	HS 1
Cochon de lait	2 as
Mouton, chèvre	HS 1
Chevreau, agneau	2 as
Manteau de table	1 den. 1/2
Tunique dite « *ternaria* »	1 den. 1/2
Couverture de lit	1/2 den.
Sayon de pourpre	1 den.
Cuir complètement préparé	1/2 den.
Cuir avec ses poils	2 as
Peau de mouton ou de chèvre	2 as
Cuir brut par 100 livres	1/2 den.
Colle par 10 livres	2 as.
Eponges par 10 livres	2 as
Amphore de vin	HS 1
Amphore de garum	HS 1
Dattes par 100 livres	1/2 den.
Figues par 100 livres	1/2 den.

Règlement des collèges militaires à Lambèse

	COLLÈGES	PRIX	INSCRIPTION
Scamnarium.	Cornicines-tubicines.	750 den.	*CIL*, VIII, 2.557-18.050 ; *D*, 2.354.
Annularium.	Librarii exacti.	1.000 den.	*D*, 9.100.
	Optiones.	1.500 den.	*CIL*, VIII, 2.554-18.048 ; *D*, 2.445.
	Armorum, custodes.	1.500 den.	*D*, 9.097.
	Cornicularii actarii.	1.000 den.	*D*, 9.100.
	Librarii exacti.	800 den.	*D*, 9.100.
	Officiales praefecti.	1.000 den.	*AE*, 1.899-60.
	Cornicines tubicines.	500 den.	*CIL*, VIII, 2.557-18.050 ; *D*, 2.354.
	Medicii.	500 den.	*CIL*, VIII, 2.553-18.047 ; *D*, 2.438.
	Discentes.	250 den.	*CIL*, VIII, 2.553-18.047 ; *D*, 2.438.
Frais de déplacement.	Optiones.	2.000 den.	*CIL*, VIII, 2.554-18.048 ; *D*, 2.445.
	Cornicines-tubicines :		
	Fantassins.	200 den.	
	Cavaliers.	500 den.	*CIL*, VIII, 2.557-18.050 ; *D*, 2.354.
Avancement dans la légion.	Armorum custodes.	1.000 den.	*D*, 9.097.
	Cornicines-tubicines.	500 den.	*CIL*, VIII, 2.557-18.050 ; *D*, 2.354.
Mort.	Cornicines-tubicines.	500 den.	*CIL*, VIII, 2.557-18.050 ; *D*, 2.354.
Dégradation.	Cornicines-tubicines.	250 den.	*CIL*, VIII, 2.557-18.050 ; *D*, 2.354.

Tableau des jeux

CARACTÈRE	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Spectacle d'amphithéâtre, 4 jours, gladiatorum et africanarum.	Carthage	HS 38.000	183 (177 [illegible])	*CM*, 390 ; *D*, 9.406.
1 jour de jeux.	Philippeville	HS 6.000		*CIL*, VIII, 7.990-91 *D*, 6.861.
Voluptates.	»	HS 4.000		»
3 jours de jeux.	Ksar Elamara	1.500 den.		*CIL*, VIII, 967-12.44
Circenses celeres deux fois par an.	Aumale	135 den	230 environ	*CIL*, VIII, 9.052.
Un jour de représentations théâtrales jeux et sportules de 5 den.	Beschater	Revenu de HS 200.000		*CIL*, VIII, 25.428.
Jeux donnés dans les thermes à certains jours fixes.	Theveste	Intérêt de HS 250.000	214	*ILA*, 3.040.
Un jour de jeux au peuple et sportules aux décurions.	Uchi Majus	Revenu de HS 10.000	Seconde moitié du IIIe siècle	*CIL*, VIII, 26.275 *D*, 9.405.
Ensemble de jeux et de repas, un jour par an	Gor	Intérêt de HS 12.000		*CIL*, VIII, 12.422.
Représentations, sportules aux décurions.	Thugga	Revenu de HS 100.000		*CIL*, VIII, 1.495 26.590.
Sportules aux décurions des 2 ordres Repas aux curies, gymnasia au peuple, représentations théâtrales.	Thugga	Revenu de HS 100.000		*CIL*, VIII, 26.591.
Jeux, pugilats, repas aux décurions.	Gor	1.000 den.		*AE*, 1928, n° 26.

Tableau des stèles funéraires

CARACTÈRES	VILLE	PRIX	INSCRIPTION
L. Apulelus Félix, vétéran.	Lambèse	HS 3.000	*BC*, 1916, p. 210 (1).
P. Cerennius, P. F. Severus.	»	HS 2.000 + 500	*CIL*, VIII, 3.079.
Nonia Manliana.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 2.953.
Porte-image de légion, signifer.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 2.783.
M. Furnius M. F. Candidus 138-161 environ.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 2.878.
C. Julius C. F. Atticus.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 2.886.
Sergia Marcia Bassila.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 4.055.
Aurelius Amandus, centurion.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 2.817 ; *D*, 2.212.
Femme de Martius.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 4.180.
C. Domitius Secundus, vétéran.	»	HS 2.000	*CIL*, VIII, 18.297.
P. Aufidius Félix.	»	HS 1.200	*CIL*, VIII, 2.815.
Libonius Fortunatus.	»	HS 1.200	*CIL*, VIII, 3.651.
T. Flavius Virilis, Sévère Alex 222-235.	»	HS 1.200	*CIL*, VIII, 2.877, *D*, 2.653.
Aurelius Hermias, bénéficiaire de la légion.	»	HS 1.000	*CIL*, VIII, 2.823.
Cornelia Prima.	»	HS 1.000	Musée, I, 216.
T. Vitellius Atillianus.	»	HS 1.000	*CIL*, VIII, n° 3.001.
Julius Marcius Secularis, centurion.	»	HS 1.000	*CIL*, VIII, 2.896.
Clodius Honoratus, option.	»	HS 1.000	*CIL*, VIII, 2.845.
L. Aelius L. F. Macer.	»	HS 500 + 500	*CIL*, VIII, 3.334.
Tannonius Major Adjutor.	»	HS 1.000	*CIL*, VIII, 2.981.
Valeria Manilia, femme de vétéran.	»	HS 1.000	*CIL*, VIII, 3.109.
Valerius Faustus, soldat.	»	HS 800	*CIL*, VIII, 3.254.
Aurelius Muscianus, vétéran (par testament).	»	HS 600	*CIL*, VIII, 3.055.
Gargilius...	»	HS 500	*CIL*, VIII, 3.668.
Salvidiamus Martial, soldat.	»	HS 400	*CIL*, VIII, 3.191-18.316.
M. Mauc... par testament.	»	100 den.	*CIL*, VIII, 3.006.
P. Aelius Securus, décurion de cohorte.	»	HS 200	*CIL*, VIII, 2.787.
Caecilia Sa...	»	24 den.	*CIL*, VIII, 3.042-18.162.

(1) *BC*, *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.*

Tableau des stèles funéraires (suite)

CARACTÈRES	VILLE	PRIX	INSCRIPTION
Martis.	Aquae Caesaris	HS 5.000	*ILA*, 2.957.
Octavia Rogata et Masupius Rogatianus.	Avitta Bibba.	HS 5.000	*CIL*, VIII, 811-12.2
M. Julius Dativus et sa femme.	Carthage	315 den.	*CIL*, VIII, 24.934.
Titus Carianius.	Seriana	HS 1.200	*CIL*, VIII, 3.48 18.555 ; *D*, 8.07
L. Domitius Annua et sa femme : Aurelia Tammassa, fait par les héritiers.	Henchir Oum el Abbès	250 den.	*AE*, 1929, n° 67 *BC*, 1929, p. 16.
L. Sentius Valerianus, vétéran.	Casae (El Mahder)	HS 1.000	*CIL*, VIII, 4.332 *D*, 2.448.
Nom inconnu, fait par ses frères.	Henchir Oum el Abbès	150 den.	*AE*, 1929, n° 67 *BC*, 1929, p. 17.
Lucius Calpurnius Furnarius.	Hadrumete	100 den.	*CIL*, VIII, 22.914.
Annianus Fortunatus et Maximus, à leur frère Jovianus.	Seriana	HS 200	Gsell, *RA*, n° 1 (1)

Tableau des mausolées

CARACTÈRES	VILLE	PRIX	INSCRIPTION
T. Claudius Firmus, princeps de la légion.	Lambèse	HS 50.000	*CIL*, VIII, 2.851 *D*, 8.097.
C. Cornelius Florentinus, centurion.	»	HS 26.000	*CIL*, VIII, 2.851.
F. Flavius Maximus, préfet de la légion (222-235) (Sévère Alexandre).	»	HS 12.000	*CIL*, VIII, 2.761 ; *D*, 4.323.
Tuccius..., centurion de la légion.	»	HS 9.200	*CIL*, VIII, 3.005 ; frag. haut. 75 cm
C. Julius Victor, centurion, à sa femme.	Mascula (Kenchela)	HS 63.000	*CIL*, VIII, 2.224, 17.618.
Saturninus, soldat légionnaire.	Madaure	HS 30.000	*ILA*, 2.203.
C. Julius Martial, centurion, à sa femme.	Zaraï	HS 26.000	*CIL*, VIII, 4.524.
Q. Gargilius Campanus, 6 août 234.	Aumale	HS 16.000 +8.000	*CIL*, VIII, 9.109 ; *D*, 8.096.
Pinarius Processianus et sa femme.	Saltus-Aurasius près Timgad	HS 12.000	*CIL*, VIII, 2.451-17.945.
Fragment de mausolée.	Althiburos	HS 16.000	*CIL*, VIII, 1.830-16.468.

(1) *RA*, Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie.*

Tableau de 14 statues

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Statues d'argent				
Temple de Caelestis.	Dougga	HS 30.000	Début du IIe siècle	*CIL*, VIII, 1.501-1.502.
A Mercure.	Lambèse	HS 14.000		*CIL*, VIII, 18.232.
D'Esculape.	Tébessa	HS 50.000		*ILA*, n° 3.066.
De l'empereur Hadrien.	Bône	HS 60.345 7/16		*ILA*, n° 10.
	Madaure	HS 7.000 +		*ILA*, 2.151.
Capitole de Cirta.	Constantine	HS 312.000		*CIL*, VIII, 6.983-6.984.
Palme d'argent				
A Saturne.	Thuburbo Majus	25 den.		*CM*, 256.
2 statues d'airain avec un tétrastyle				
A la Victoire Auguste	Philippeville	les deux HS 34.000		*CIL*, VIII, 7.983.
Statue d'airain de Balidditis	Sigus	100 den.	198-217	*CIL*, VIII, 19.121.
Statue d'airain				
Du génie du municipe	Testur	7.000 den.	276-282	*CIL*, VIII, 1.353.
Statue équestre				
De Septime Sévère.	Uchi-Majus	HS 12.000	197	*CIL*, VIII, 26.255 ; *D*, 9.401.
2 statues colossales				
De Marc Aurèle et de Vénus.	Dougga	les deux HS 30.000	172	*CM*, 561.
2 statues équestres				
A Septime Sévère.	Henchir Bedd	les deux HS 12.000	196	*CIL*, VIII, 14.370.
Statue avec tétrastyle				
A la Victoire Auguste.	Philippeville	HS 30.000	218-235	*CIL*, VIII, 7.963 19.849.
Statue avec des portes	Pheradi-Majus	HS 5.000	139-161	*AE*, 1927, n° 26.

Tableau des statues et des bases

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Lambèse	A la victoire Auguste 57×127×57.	HS 5.000		*CIL*, VIII, 18.241 ; *D*, 6.847 *a*.
»	Caracalla, 69 x 109, grav. assez bonne.	HS 5.000	10 déc. 206 10 déc. 207	*CIL*, VIII, n° 2.711.
»	A la Fortune Auguste, 72×108, calcaire.	HS 4.000	147-149	*CIL*, VIII, 18.214 ; *D*, 6.847.
»	A Minerve, Auguste, 64×113×63.	HS 4.000	147-149	*CIL*, VIII, 18.234.
»	Au génie de la légion Auguste, 38×140.	HS 3.000	1er sem. 198.	*CIL*, VIII, 2.527-18.039.
Verecunda	Au génie de la patrie. 100×137.	HS 20.000	194 ou suivantes	*CIL*, VIII, 4.192 ; *D*, 6.851.
»	Base à la victoire germanique de Caracalla, 125×36.	HS 9.000	Caracalla 213-217	*CIL*, VIII, 4.202-18.494.
»	A Minerve, 55×120.	HS 6.140	Sept. Sévère 209-212	*CIL*, VIII, 4.198.
»	A Minerve,	HS 6.100	209-212 ?	*CIL*, VIII, 5.295.
»	70×65.	HS 2.000 + 4.000 = 6.000		*CIL*, VIII, 4.243-18.502.
»	Au génie de l'ordre des décurions, 54×111.	HS 2.000 + 2.400 + 600 = 5.000		*CIL*, VIII, 4.187.
»	Difficile à lire.	HS 4.400		*CIL*, VIII, 4.238.
»	A Junon Concordia, 60×132.	HS 4.000	212	*CIL*, VIII, 4.197, *D*, 450.
»	62×135.	HS 4.000	212	*CIL*, VIII, 4.196-18.491.
»	Fragment de piédestal.	HS 4.000		*CIL*, VIII, 4.250-18.504.
»	Au génie du peuple, 54,5×101.	HS 2.000 + 2.000 = 4.000		*CIL*, VIII, 4.193.
»	Au génie du vicus. 61×107.	HS 3.700		*CIL*, VIII, 4.194-18.490 ; *D*, 6.852.
Diana Veteranorum (Zana)	Au père de Marc Aurèle, 66,5×99.	HS 10.000	164-166	*CIL*, VIII, 4.588,

Tableau des statues et des bases (suite)

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Diana Veteranorum (Zana)	A Septime Sévère 105×50.	HS 10 000	déc. 196	*CIL*, VIII, 4.594-18.649.
»	A Commode, 115×60.	HS 10.000	199	*CIL*, VIII, 4.596-18.650.
»	A Jupiter, 100×59.	HS 6.000		*CIL*, VIII, 4.577.
»	A Mercure, 78×110.	HS 5.000		*CIL*, VIII, 4.579 ; *D*, 5.355.
»	A Septime Sévère 75×77.	HS 4.800	196	Inédite.
»	A la Victoire des empereurs, 60×81.	HS 4.000	161	*CIL*, VIII, 4.582.
»	A la victoire sur les Parthes.	HS 4.000+	15 mai 198	*CIL*, VIII, 4.583.
»	Mutilée 47×55.	HS 3.000	138-161 ?	*CIL*, VIII, 4.601.
Timgad	Deux bases jumelles à la concorde des Auguste, 47×110,5.	HS 35.000 au lieu de 20.000	209-211	*CIL*, VIII, 17.829 ; *D*, 434.
»	A la Fortune, 90×179.	HS 22.000 + 4.400	1re moitié du IIe siècle	*CIL*, VIII, 17.831 ; *D*, 5.400.
»	A la Fortune qui préside à son retour, 60×126.	HS 16.000		*CIL*, VIII, 2.344-17.812.
»	Mutilée, 35×54.	HS 12.080		*CIL*, VIII, 17.914.
»	Deux bases jumelles à la victoire sur les Parthes, 52×130.	HS 8.000 + 3.000 1/20 her.	116	*CIL*, VIII, 2.354 ; *D*, 305.
»	A la Victoire, 120,5×21.	HS 6.400	160-162	*CIL*, VIII, 2.353 ; *D*, 5.476.
»	A Marc Aurèle, 70×120.	HS 5.000	139-161	*CIL*, VIII, 17.864.
»	A Antonin le pieux, 70×117,5.	HS 5.000	139-161	*CIL*, VIII, 2.362.
»	Mutilé, 42×60.	HS 100.000		*CIL*, VIII, 2.411-17.913.
»	Au Soleil, 60×122.	HS 5.000		*CIL*, VIII, 2.350-17.815.
»	A la concorde de l'ordre des décurions, 58×113.	HS 4.500		*CIL*, VIII, 2.341-17.811.

Tableau des statues et des bases (suite)

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Timgad	A la Victoire, 33×109,5	HS 3.900		*CIL*, VIII, 17.838.
Sétif	58×105×50.	HS 6.000	156	*CIL*, VIII, 8.466.
»		HS 5.000		*CIL*, VIII, 8.497.
Djemila	3 statues : Au génie du Sénat, 80×103. Au génie du peuple.	HS 21.000 les trois		*BC*, 1915, p. 118 et p. 128.
»	2 statues : A la Victoire et à Mercure, 83×105.	HS 10.000+		*BC*, 1911, p. 115.
»	A M. Antoninus.	HS 4.000 + 3.000	Commode 176-192	*BC*, 1915, p. 125.
»	A la Victoire.	HS 6.000+		*CIL*, VIII, 8.310-20.148.
»	Au génie du peuple.	HS 6.000		*BC*, 1914, p. 302.
»	A Jupiter.	HS 5.000+		Musée, 119.
»	A Hercule, 61,5×118.	HS 4.400		*BC*, 1914, p. 302 ; *AE*, 1914, n° 236.
»	A la concorde des empereurs, 103 haut.	HS 4.000+	166	*CIL*, VIII, 8.300 ; *D*, 368.
»	A Esculape, 65×105.	HS 4.000+		*BC*, 1919, p. 97.
»	Au génie du Sénat, 60×101.	HS 2.000×2		Musée, n° 114.
»	Fidei publicae, 52×92.	HS 3.000		*BC*, 1914, p. 299.
»	A Mercure.	HS 3.000		*BC*, 1914, p. 303 ; *AE*, 1914, n° 237.
»	A Marc Aurèle, 86×118.	HS 3.000+	169	*CIL*, VIII, 8.318.
»	A Vénus, 85×118.	HS 3.000+	169	*CIL*, VIII, 8.319 ; *D*, 5.333.
»	Virtuti divi M. Antonini, 59×93.	1.000 den.	Commode 175-192	*BC*, 1911, p. 116.
»	Base à Hercule.	HS 220		*BC*, 1913, p. 166. *AE*, 1913, n° 154.
»	Plusieurs statues	HS 30.000	169	*AE*, 1920, n° 114.
Cirta 4 colonies				
Constantine	A Caracalla.	HS 12.000+	215	*CIL*, VIII, 7.001.

Tableau des statues et des bases (suite)

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Constantine	Au génie du peuple.	HS 6 000+	Marc Aurèle 161-180	*CIL*, VIII, 6.948 ; *D*, 6.858.
»	A Sylvain, 70×40.	HS 140		*CIL*, VIII, 6.963.
Mila	Au génie de la colonie	HS 2.000		*CIL*, VIII, 19.980.
Guelma	A Neptune, 123 haut.	HS 7.340		*ILA*, 185.
»	A Hercule, 72×162.	HS 6.000		*ILA*, 181.
»	A Apollon.	HS 5.640		*ILA*, 177 ; *D*, 5.475.
»	?	HS 5.000		*ILA*, 309.
Tébessa	A Mercure avec ses ornements.	HS 2.000		*ILA*, 3.007.
Souk-Arrhas		HS 3.000 + 1.200	200-211	*ILA*, 951.
»	Disparue.	HS 2.400 + 1.000	198 été	*ILA*, 950.
»	A Caracalla, par collecte des décurions.	HS 2.400	199-217	*ILA*, 952.
Origine incon.	A Claudia Fabiana par ordre des décurions du pagus.	Revenu de 2.000 den. pend. 20 ans		*ILA*, 883.
Thibilis	Bono eventui.	HS 5.000		*CIL*, VIII, 18.890 ; *D*, 3.751.
Entre Philippeville et El-Arrouch.	?	HS 3.000		*CIL*, VIII, 7.946-19.695.
Tunisie				
Sidi Mediane	Pro salute...	HS 50.000	? Dioclétien.	*AE*, 1931, n° 32.
Vallis	A Caracalla et Julia Domna.	HS 25.000	198-217	*CM*, 486.
Membrassa	Aux victoires de l'empereur Tacite.	HS 16.000+	275	*CIL*, VIII, 25.826 ; *D*, 8.926.
Giufi	A la victoire.	HS 8.000		*CIL*, VIII, 862-12.382 ; *D*, 6.821.
»	A la victoire aug.	HS 8.000		*CIL*, VIII, 863.
»		HS 8.000		*CIL*, VIII, 858 ; *D*, 5.073.
Suturnuca	A Hadrien...	HS 5 525	146	*CM*, 300.
Agbia	A la Fortune.	HS 5.000+	138-161	*CIL*, VIII, 1.549-15.550 ; *D*, 6.823.
Thignica		HS 5.000		*CIL*, VIII, 1.400-14.904.

Tableau des statues et des bases (suite)

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Vazitana	A Mercure.	HS 5.000		*CIL*, VIII, 12.011 ; *D*, 5.470.
Zama	2 statues à Pluton.	HS 4.000+	138-161	*CIL*, VIII, 12.018 ; *D*, 4.454.
Henchir Debbik	A Apollon.	HS 4.000+	182	*CIL*, VIII, 14.791 ; *D*, 6.808.
Agbia	Au génie de la curie	HS 4.000	138-161	*CIL*, VIII, 1.549-15.550 ; *D*, 6.827.
C. Zuccaritana	Du revenu pendant 7 ans de HS 22.000	HS 3.200		*CIL*, VIII, 924-11.201 ; *D*, 5.404.
Henchir Debbik	A Serapis.	HS 3.000+	185-192	*CIL*, VIII, 14.792.
Numluli	A L. Cornelius Saturninus.	HS 3.000		*CIL*, VIII, 15.392.
Suturnuca	A Verus.	HS 3.000	162	*CM*, 303.
Pagus Medelitanorum	A Julia Domna.	HS 3.000	194	*CIL*, VIII, 895-12.387 ; *D*, 6.802.
Althiburos	A Marsyas, 71×58.	HS 2.400	IIIe Siècle	*CIL*, VIII, 27.771.
Thignica	A Geta ?	HS 2.000+	209-212	*CIL*, VIII, 1.401-15.202.
Bibiana	A Commode.	HS 2.000+	186	*CIL*, VIII, 76.
Henchir Bedjar	A Minerve.	HS 1.300+		*CIL*, VIII, 14.349.
Thuburnica	A Junon.	HS ?+1.200		*CIL*, VIII, 25.702.
Zama	A Liber.	HS 1.000		*CIL*, VIII, 16.442.
G.Celtianensium	Au génie de la Civitas	HS 8.000		*CIL*, VIII, 19.688.
Sigus	A Balidiris, 111×60, prix de la base.	HS 3.600 HS 400		*CIL*, VIII, 19.122.
Rouffach	Au génie du Kastellum Elefant, 98×50×52.	HS 8.000		*D*, 5365.
Madaure	Somme promise.	HS 3.600		*ILA*, 2.151.
Khemissa	A Minerve, 36×119.	HS 5.000		*ILA*, 1.236.
»	A la Fortune Auguste qui préside au retour.	HS 5.000		*ILA*, 1.223; *D*, 2.116
Tupuscutu Tiklat	A Septime Sévère, 50×120.		195	*CIL*, VIII, 8.835.
»	A Sextus Lucretius Sex. F. Rogatus.	HS 6.000		*CIL*, VIII, 8.840.

Tableau des monuments publics

Théâtres

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Guelma	Don de Annia Aelia Restituta.	HS 400.000	Sep. Sévère et Caracalla, 199-208	Inscription disparue. *ILA*, 286.
Madaure	Don de Gabinius Sabinus.	HS 375.000	Début du IIIe S.	Bandeau, *ILA*, 2.121.
Philippeville	Dons pour construire le théâtre et le décorer. M. Fabius Fronto dons mentionnés par deux inscriptions.	1.000 den.	225	*CIL*, VIII, 7.988 ; musée de Philippeville, n° 244 ; *CIL*, VIII, 7.989, à Paris.
	Don de M. Aemilius Ballator opus cultumque.	HS 10.000		*CIL*, VIII, 7.960 ; *D*, 5.077.

Arc de triomphe

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Tébessa	Arc de Caracalla.	HS 250.000	214	*ILA*, 3.040.
Madaure	Arc et statue.	HS 200.000		*CIL*, VIII, 4.684.
»	Arc et statue.	HS 40.000		*ILA*, 2.130 ; *AE*, 1919, n° 44.
Khemissa	Arc du forum.	HS 77.000	198	*ILA*, 1.255 ; *AE*, 1917-18, n° 16.
Gafsa	Arc de Trajan avec une statue et un quadrige.	HS 10.000 + 32.000	119-138	*CIL*, VIII, n° 98.
Munic Seressitanum	Ornementation d'un arc.	HS 25.000		*CIL*, VIII, 937-11.216.
Djemila	Prix de l'arc sans les statues.	HS 15.000	160	*AE*, 1925, n° 23.
Mustis	Arc (somme incomp.).	HS 5.000	Gordien 238-244	*CIL*, VIII, 1.577-15.572.

Portiques

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Souk Arrhas	Morceau de frise mutilée, dallage.	HS 100.000 + 200.000		*ILA*, 877.
Madaure	Portique nouveau au forum.	HS 200.000	1er 1/3 du IIIe siècle.	*ILA*, 2.120 ; *AE*, 1920, n° 11.
Dougga	Portique pour monter au forum avec bases de colonnes, degrés chapiteaux.	HS 12.000	225	*CIL*, VIII, 15.497 ; *D*, 5.553.
Constantine	Portique et niche.	HS 10.000		*CIL*, VIII, 7.079 ; *D*, 5.549.
Carthage	Restauration d'un monument avec des portiques.	HS 200.000		*CM*, 403 ; *BC*, 1920, p. 96.

Divers

VILLE	CARACTÈRES	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Timgad	Bibliothèque.	HS 400.000		*D*, 9.362.
Djemila	? Basilique Julia.	HS 70.000		43 du Musée.
Lambèse	Opus curiae.	HS 10.000		*Musée*, I, 369.
Djemila	Marché de Cosinius.	HS 30.000	Milieu du IIe siècle	Cagnat, *C.R.A.I.*, 1915.
Thaoura (Thagura)	Thermes.	HS 400.000		*ILA*, 1.032.
Thubursicum Bure	Museum des Thermes de Gallien.	HS 41.200	260-262	*CM*, 506.
Guelma	Fontaine.	HS 30.000		*ILA*, 298.
Tébessa	? Décoration d'une salle de thermes.	HS 40.000	180-182	*ILA*, 3.032.
Chidibbia	Ornementation de la façade d'un édifice par des peintures.	HS 4.000		*CIL*, VIII, 1.344-14.872.
Dougga	Balustrades de rostres en airain.	HS 20.000 +		*CIL*, VIII, 26.593.

Tableau des temples

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Capitole	Lambèse	HS 600.000		*CIL*, VIII, 18.227.
»	Duamis es Shtinia	HS 50.000	209	*CIL*, VIII, 25.484.
»	Numluli Maatria	HS 20.000 + 4.000	10 déc. 169 10 déc. 170	*CIL*, VIII, 26.121.
Temple à Fortune.	Dougga	HS 70.000+	119 av. 10 d.	*CIL*, VIII, 26.471.
à Vénus. a Mercure. 3 temples à Concorde. à Frugifer. à Liberpater.	Dougga	HS 50.000	Hadrien	*CIL*, VIII, 26.468.
D'Apollon.	Muzuc	HS 6.400 + 6.000 + 10.000		*CIL*, VIII, 12.058
»	Guelma	HS 200.000 au lieu de 150.000		*ILA*, 250.
Caelestis	Dougga	HS 60.000 + 30.000	Début du IIIe siècle	*CIL*, VIII, 1.501-1.502.
Caelestis, agrandissement et escal.	Tuccabor	125 den.		*CIL*, VIII, 1.319-14.850.
				ILA, 2.035.
Concorde	Madaure	HS 40.000		*CIL*, VIII, 22.693.
Concorde Panthea	Gigthis	Promesse HS 6.000 Réalisation HS 21.000		
Fortune	Mustis	HS 30.000 + 10.000	164-169	*CIL*, VIII, 1.574-15.576.
	Sidi Navi	HS 7.000	196 av. 10 d.	*CIL*, VIII, 754-12.218.
Hercule autel	Suturnuca	HS 5.000		*CM*, 304.
	Djemila	HS 1.000		*CIL*, VIII, 20.145 ; *D*, 5.460.
Mercure Sobrius.	Vazitana	HS 1000 × 3	10 déc. 211 10 déc. 212	*CIL*, VIII, 12.006.
Mercure	Dougga	Promesse HS 50.000 + 70.000		*CM*, 517.
Mercure pronaos	Furnis	HS 6.000	183-185	*CIL*, VIII, 12.030.

Tableau des temples (suite)

	VILLE	PRIX		INSCRIPTION
Saturne	Tébessa (Musée)	HS 35.000 + 15.000 + 13.000	163-165	R.A. (50naire F.L.)
	Dougga	HS 100.000 + 50.000	10 déc. 194 10 déc. 195	*CIL*, VIII, 1.482-15.504-26.498.
	Civitas Popthensis	HS 13.180		*ILA*, 1.109.
Dieux de Magifa	S. W. de Youks (Tébessa)	HS 8.000		*ILA*, 2.977; *D*, 4.493.
?	Muzuc	HS 20.000 +		*CIL*, VIII, 12.067.
	Thubursicum-Bure	HS 10.000		*CIL*, VIII, 1.463.
?	Carthage	HS 90.000	114	*CM*, 384.
	Bir el Faouera	HS 26.000	Début du IIIe siècle	*CIL*, VIII, 912-11.182.
? autel	Tuccabor	HS 500	176-180	*CIL*, VIII, 1.321-14.853.

Tableau des sommes honoraires des magistratures et des sacerdoces

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Décurionat	Cirta, 4 col. Constantine	HS 20.000		*CIL*, VIII, 19.489.
»	Cirta, 4 col. Constantine	HS 20.000		*CIL*, VIII, 10.867 ; *D*, 6.859.
»	Cirta, 4 col. Philippeville	HS 20.000	Elagabale ou Alex. Sév. (218-225)	*CIL*, VIII, 7.963-19.849 ; *D*, 5.473.
»	Cirta, 4 col. Philippeville	HS 23.000 peut-être 3.000 en plus		*CIL*, VIII, 7.983.

Tableau des sommes honoraires des magistratures et des sacerdoces (suite)

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Décurionat	Muzuc	HS 1.000 (6 400) / 4		*CIL*, VIII, 12.058 ; Cagnat, *NE*, 7.
»	Munchar	HS 400 ou peut-être 2.200	176-180	*CIL*, VIII, 25.468.
»	Thubursicu Numidarum (Khemissa)	HS 4 000		*IL.A*, 1.236.
Edilité	Cirta, Constantine	HS 20.000	200 environ	*CIL*, VIII, 6.944.
»	Cirta, Constantine	HS 60.000 / 3 = 20.000	Caracalla (211-217)	*CIL*, VIII, 7.095-7.098-19.435 ; *D*, 2.933.
»	Cirta, 4 col. Philippeville	HS 20.000		*CIL*, VIII, 7.990-91 ; *D*, 2.933.
»	Aumale	HS 5.000	199-208	*CIL*, VIII, 9.024.
»	Theveste	HS 4.000		*ILA*, n° 3.007.
Edilité	Thubursicu Numidarum	HS 4.000		*ILA*, n° 1.223 ; *D*, 2.116.
»	Thubursicu Numidarum	HS 4.000		*ILA*, 1.236.
Triumvirat	Cirta Constantine	HS 20.000	200 environ	*CIL*, VIII, 6.944.
»	Cirta Constantine	HS 60 500 / 3 = 20.000	Caracalla (211-217)	*CIL*, VIII, 7.095-98-19.435 ; *D*, 2.933.
»	Cirta Constantine	HS 20.000	Caracalla (211-217)	*CIL*, VIII, 7.001.
Duumvirat	Bulla Regia	HS 5.000	208	*CM*, n° 451 ; *AE*, 1916, n° 198.

Tableau des sommes honoraires des magistratures et des sacerdoces (suite)

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Duumvirat	Cuicul	HS 4.000		*BC*, 1914, p. 303 ; *AE*, 1914, n° 237.
»	Hippone	HS 10.000	117-138	*ILA*, 10 ; *CIL*, VIII, 17.408.
Quinquennalitas	Hippone	HS 10.000	117-138	*ILA*, 10 ; *CIL*, VIII, 17.408.
»	Cirta Constantine	HS 20.000 60.000/3	Caracalla (211-217)	*CIL*, VIII, 7.095-98-19.435 ; *D*, 2.933.
Undecimprimatus	Henchir Debbik	HS 4.000	182	*CIL*, VIII, 14.791 ; *D*, 6.808.
Prefectus (des 4 colonies)	Cirta Constantine	HS 20.000	200 environ	*CIL*, VIII, 6.944.
Augurat	Timgad	HS 21.200	209-211	*CIL*, VIII, 17.837.
»	Cirta 4 colon. Philippeville	HS 34.000		*CIL*, VIII, 7.990-91 ; *D*, 6.861.
Pontificat	Cirta Constantine	HS 10.000		*CIL*, VIII, 7.079 ; *D*, 5.549.
»	Cirta 4 col. Philippeville	HS 55.000		*CIL*, VIII, 7.983.
Flaminicat	Vazitana Sarra	HS 1.000 3.000/3	10 déc. 211 10 déc. 212	*CIL*, VIII, 12.006.
»	Biblana	HS 2.000	10 déc 185 milieu 186	*CIL*, VIII, 76.
»	Pagus medelitanorum	HS 2.000	193-194	*CIL*, VIII, 885 ; *D*, 6.803.
»	Verecunda	HS 2.000	Caracalla 213-217	*CIL*, VIII, 4.202 ; 18.494.
»	Verecunda	HS 2.000		*CIL*, VIII, 4.193.
»	Verecunda	HS 2.000		*CIL*, VIII, 4.191-18.490 ; *D*, 6.852.
»	Verecunda	HS 6.000 — 4.000 = 2.000		*CIL*, VIII, 4.243-18.502.

Tableau des sommes honoraires des magistrats et des sacerdoces (*suite*)

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Flaminicat	Henchir Esch Schor	HS 2.000		*CIL*, VIII, 11.998 ; *D*, 5.072.
»	Sigus	HS 2.200	après la mort de Caracalla (après 217)	*CIL*, VIII, 19.122.
»	Zama	HS 4.000	après la mort d'Hadrien (après 138)	*CIL*, VIII, 12.018 ; *D*, 4.454.
»	Suturnuca	HS 4.000	10 déc. 145 10 déc. 146	*CM*, 300 ; *AE*, 1910, n° 154.
»	Diana Veteranorum	HS 4.000	10 déc. 199 10 déc. 200	*CIL*, VIII, 4.595-18.650.
»	Sidi Navi	HS 7.000 — 1.000 = 6.000	196	*CIL*, VIII, 754-12.218.
»	Henchir Bedd	HS 6.000 12.000/2	196	*CIL*, VIII, 14.370.
»	Thubursicu Numidarum	HS 6.000		*ILA*, 1.236.
»	Thuburbo Majus	HS 10.000	après la mort d'Hadrien après 138	*CIL*, VIII, 853-12.370.
»	Gafsa	HS 10.000	119-138	*CIL*, VIII, 98.
»	Mustis	HS 10.000	164-169	*CIL*, VIII, 1.574-15.576.
»	Diana Veteranorum	HS 10.000	164-169	*CIL*, VIII, 4.588.
»	»	HS 10.000	déc. 196	*CIL*, VIII, 4.594-18.649.
»	Lambèse	HS 12.000	10 déc. 206 10 déc. 207	*CIL*, VIII, 2.711.
»	Cirta, 4 col. Philippeville	HS 82.000	Elagabale ou Alex. Sévère 218-235	*CIL*, VIII, 7.963-19.849 ; *D*, 5.473
»	Lambèse	HS 40.000		Musée, I, 369.

Tableau des sommes versées consacrées aux plaisirs des concitoyens

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
A partager entre tous les citoyens.	Ksar Elamara	1.000 den.		*CIL*, VIII, 967-12.448.
4 jours de jeux pour charge d'édilité.	Philippeville	HS 6.000		*CIL*, VIII, 7.990-91 ; *D*, 6.861.
4 jours de jeux (gladiatorum et africanarum).	Carthage	HS 38.000	133	*CM*, 390 ; *D*, 9.406
Voluptates pour charges d'augure.	Philippeville	HS 4.000		*CIL*, VIII, 7.990-91 ; *D*, 6.861.
3 jours de jeux.	Ksar Elamara	1.500 den.		*CIL*, VIII, 967-12.448.
Don de 10.000 mesures de froment.	Thuburnica	100.000 den.		*CIL*, VIII, 25.703-25.704.

Tableau des sommes versées devant porter intérêt
Sorte de fondation perpétuelle

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Pour sportules aux décurions, représentations théâtrales, gymnasia au peuple et repas aux curies.	Thugga	HS 100.000		*CIL*, VIII, 1.495 ; 26.590-26.591.
Pour que, du revenu à 5 % soient payés par mois 2 den. 1/2 à 300 jeunes gens et 2 den. à 200 jeunes filles.	Sicca Veneria Le Kef	HS 1.300.000	175	*CIL*, VIII, 1.641 ; *D*, 6.818.
Testament.	Aumale	Somme rapportant 8 as par mois et 30 HS par an	236 environ	*CIL*, VIII, 9.052.

Tableau des sommes versées devant porter intérêt
Sorte de fondation perpétuelle (suite)

	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Somme léguée, sportules et jeux payés sur intér.	Uchi Majus	HS 10.000	Seconde moitié du IIIe siècle	*CIL*, VIII, 26.275 ; *D*, 9.405.
Du revenu, jeux donnés dans les thermes.	Theveste Pied-droit de l'arc de Caracalla	HS 250.000	214	*ILA*, 3.040.
Pour représentations théâtrales et sportules.	Beschater	HS 200.000		*CIL*, VIII, n° 25.423
A la curie pour un banquet un jour par an.	Theveste	600 den. intérêt de 1% par mois		*ILA*, 3.017 ; *D*, 6.838.
Pour un repas aux curiales chaque année.	Mactar	HS 50.000		*CIL*, VIII, 11.813 ; *D*, 1.410.
Par testament pour rémunérer les curiales.	Colonia Julia Neapolis	HS 10.000		*CIL*, VIII, 974 ; *D*, 6.828.
Par testament pour statues et sportules.	Civitas Zuccharitana	HS 22.000		*CIL*, VIII, 924-11.261 ; *D*, 5.494.
Paur distributions (naissance d'Hercule).	Henchir Sbiba	HS 50.000		*CIL*, VIII, 262-11.430; *D*, 6.835.
Pour jeux, pugilats, repas aux décurions.	Aïn el Djour	1.000 den.		*AE*, 1928, n° 26.
Pour sportules et jeux (anniversaire).	Gor	HS 12.000		*CIL*, VIII, 12.422.
Somme rapportant par an 60 den. ou HS 240.	Gor	HS 4.000 au taux de 6 %		*CIL*, VIII, 12.421 ; *D*, 5.071.
Intérêt de 5 % dans un but inconnu.	Sousse Hadrumète	HS 11.000		*CM*, n° 58 ; *AE* 1915, n° 78.
Pour des sportules aux décurions chaque année.	Thugga	HS 25.000		*CM*, 517.

Tableau des sommes versées sans conditions

CARACTÈRE	VILLE	PRIX	DATE	INSCRIPTION
Sommes versées à l'Etat				
En plus pour le flaminicat.	Lambèse	HS 8.000	10 déc. 206 10 déc. 207	*CIL*, VIII, 2.711.
En plus pour le flaminicat.	Suturnuca	HS 1.000	10 déc. 161 10 déc. 162	*CM*, 303.
A l'aerarium.	Theveste	HS 20.000	130-182	*ILA*, 3.032.
En plus pour le flaminicat.	Lambèse	HS 10.000		Musée, I, 369.
Pour l'édilité.	Carthage	HS 50.000		*CIL*, VIII, 24.640.
Pour le flaminat de sa fille.	Thugga	HS 100.000		*CIL*, VIII, 26.590 26.591.
Flamine perpétuel	Thugga	HS 50.000	Gallien 264	*CIL*, VIII, 26.559.
A l'occasion d'une dédicace de statue.	Thagaste	HS 100.000		*ILA*, 876.
En plus pour le flaminicat.	Verecunda	HS 1.000	année 212	*CIL*, VIII, 4.196-18.490 ; *D*, 6.852.
Léguée au génie du municipe.	Thuburbo Majus	HS 5.000		*CM*, 240.
Sommes versées à des collectivités				
Léguée à la Curia Caelestia.	Smithus	HS 10.000		*CIL*, VIII, 14.613 , *D*, 6.825.
Léguée à collège (coligiaris).	Cirta	HS 900		*CIL*, VIII, 6.970.

Fragments

VILLE	DATE	INSCRIPTION	PRIX
Carthage	Nerva 98 ?	*CM*, 363.	HS 42.000
»		*CIL*, VIII, 24.610-24.615.	HS 12.000
»			HS 600 — 300
Djemila		Musée, 216.	HS 10.000
Lambèse		Musée, 1.232.	HS 2.000
Constantine	Commode ou Caracalla	*CIL*, VIII, 6.993-19.417.	HS 46.000
»		Inédite, jardin pub.	HS 46.000
C. Celtianensium		*CIL*, VIII, 19.698.	HS 11.000
Smithus		*CIL*, VIII, 14.590.	3.000 den.
Thuburbo Majus	Caracalla	*CM*, 274.	HS 100.000
Abbir Cella	264-268	*CM*, 222.	HS 200.000
Thuburnica		*CM*, 470.	HS 100.000
Dougga	164-166	*CIL*, VIII, 26.527.	HS 100.000 + 50.000
»		*CIL*, VIII, 26.623.	HS 25.000
»		*CIL*, VIII, 26.631.	HS 1.000
»		*CIL*, VIII, 26.635.	HS 20.000
Chidibbia		*CIL*, VIII, 14.875.	HS 4.000
Sicilibba		*CIL*, VIII, 25.823.	HS 4.000
Chouhoud el Batel		*CM*, 489.	HS 100.000
Verecunda		*CIL*, VIII, 4.253.	HS 4.000
C. Zuccharitana		*CIL*, VIII, 11.207.	3.000 den.
»		*CIL*, VIII, 11.207.	295 den.
Gibba	194-195	*CIL*, VIII, 4.364-18.547.	HS 100.000
Gibba	195	*CIL*, VIII, 4.365-18.548.	HS 100.000
Sigus	Sévère Alexandre.	*CIL*, VIII, 19.124.	HS 195.000
Constantine		*CIL*, VIII, 6.958 : *D*, 6.860.	HS 100.000

André BOURGAREL-MUSSO.

Comptes rendus

XXX. — *Réalités coloniales*. — Paris. *Mercure de France*, 1934. 1 vol. in-12, 297 p.

Par ces temps de publicité à outrance, l'auteur de cet ouvrage a voulu rester anonyme. Rare mérite, et qu'il faut louer en passant. Il est vraiment d'un bel exemple de compter uniquement sur la force d'expansion de ses idées ou sur son talent pour se faire lire. Respectons donc cette coquetterie, et ne cherchons pas à percer cet incognito.

Notons seulement, pour fixer la portée de l'ouvrage, que notre auteur se révèle, à coup de menus aveux, comme un colonial de Paris, ou du moins comme un homme qui n'a fait que toucher barre aux territoires d'outre-mer, et qui a occupé au Ministère des Colonies des postes importants. Cela ne l'empêche nullement de témoigner aux coloniaux des colonies, aux « broussards », qu'il a vus de près au cours de leurs congés, une vive sympathie et de les défendre avec une touchante ardeur contre une opinion publique qui s'obstine à demeurer mal informée. Cela ne l'empêche pas non plus d'être animé d'une vraie « foi coloniale » et de considérer l'expansion française dans le monde comme une condition essentielle de notre vitalité nationale.

Mais il va de soi que les « réalités » auxquelles il s'intéresse de préférence ne sont pas celles que son titre évoque naturellement. On s'attend surtout, en ouvrant son livre, à trouver un parallèle entre les idées et les faits, entre la doctrine et l'action. Or l'étude des réalités est à peu près limitée au microcosme de la rue Oudinot ; en tout cas, c'est de la rue Oudinot que sont vus les problèmes auxquels il s'arrête, ce qui est tout de même fort intéressant, puisque la rue Oudinot existe et exerce une action incontestable sur la vie des colonies.

Quels sont donc, dans ce cadre volontairement restreint, les faits ou les tendances auxquelles il applique son examen critique ? Au vrai, il est assez malaisé d'en donner un aperçu d'ensemble; car, pour éviter d'écrire « un livre d'école », pour se tenir, dans la mesure du possible, en garde contre les dangers du dogmatisme, cet écrivain, qu'on sent pourtant amoureux de l'ordre et de la clarté, s'est interdit tout plan en forme, toute division en chapitres, toute table des matières. Il procède par réflexions enchaînées, et, ma foi, c'est là un moyen comme un autre d'obliger son lecteur à le suivre de près.

Au demeurant, le caprice n'est qu'apparent, et cette suite d'aperçus et de discussions est soutenue par une logique parfaite. C'est ainsi que, pour nous tenir aux développements principaux, nous nous trouvons successivement informés des origines « réelles » de la colonisation et de la prédominance des mobiles économiques dans les entreprises coloniales, du caractère surtout individuel de la colonisation française et des qualités spécifiquement françaises que découvrent nos œuvres de colonisation, de la supériorité du Pacte colonial sur l'absence actuelle de statut de la production coloniale, des méfaits du self-supporting, « conception de stagnation, de ruine, d'hypocrisie et de mort », des erreurs de la propagande coloniale et du coûteux enfantillage des expositions, de l'absence d'un véritable G.Q.G. colonial et de la grande misère du Ministère des Colonies, des abus de la décentralisation, de l'isolement des colonies, qui aggrave les effets de la crise économique, d'une regrettable « carence » dans l'ordre moral et politique, « faute d'un organisme central approprié », des reproches généralement injustifiés dont on accable la politique d'assimilation.

Il s'agit là, reconnaissons-le, de thèmes plutôt que de plaidoyers séparés. Les idées chères à l'auteur reviennent à chaque instant sous diverses formes : ce qui, dans l'ensemble, produit une sorte de bouillonnement et se prête mal à la controverse.

Au total, un livre assez amer, mais d'une amertume exempte de toute déception personnelle et nourri du meilleur civisme ; un livre riche de pensée et même de bon sens, un peu tranchant par endroits, un peu fluide par d'autres, mais toujours intéressant, intelligent et vivant.

Georges HARDY.

Dim DELOBSOM. — *Les secrets des sorciers noirs* (Préface de Robert RANDAU). — Paris, Librairie Emile Noury, 1934. 1 vol. in-8°. 298 pages. Photos et croquis.

Ce n'est pas la moindre originalité de cet ouvrage que d'avoir pour auteur un indigène du Mossi, qui a été instruit sur place et qui sur place a été formé aux méthodes de l'ethnographie. Dim Delobsom n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai : il a notamment publié, il y a quelque temps, une remarquable étude sur l'*Empire du Mogho-naba*, qui lui a valu en 1934 le Grand Prix de l'Afrique occidentale française. Ajoutons, pour le situer dans un mouvement qui mérite d'être signalé, qu'il n'est pas seul de son espèce: relativement nombreux sont en Afrique occidentale française les noirs qui sont sortis de nos écoles et qui ont appliqué à la connaissance du pays et de ses habitants un véritable esprit scientifique : à telle enseigne que le Gouverneur général Brévié, attentif au développement de l'esprit autant qu'à l'amélioration de la vie matérielle, a pu créer à leur intention un prix annuel, pour lequel les concurrents, jusqu'ici, n'ont pas manqué.

Pour Delobsom comme pour Memby Sidibé, Mapaté Diagne, Hazoumé et leurs émules, il ne s'agit pas, en effet, de simples balbutiements en langue française, d'essais littéraires plus ou moins brillants, d'éloquence plus ou moins solide : ces représentants d'une race qui passe, aux yeux de ceux qui la connaissent mal, pour essentiellement inconsistante et fantaisiste, ont tout de suite fait preuve des qualités les plus rares : sens aigu de l'observation, sérieux et probité de l'information, objectivité et sincérité parfaites, fermeté de composition, sobriété d'expression. N'en déplaise aux observateurs superficiels qui croient dur comme fer à l'immutabilité des caractères ethniques et des démarches de pensée, il y a là, au fin fond de l'Afrique noire, — plus mystérieuse encore qu'on ne pensait, — toute une génération qui s'éveille à la vraie vie de l'esprit et qui, loin de se contenter de simples exercices de mémoire, s'avère capable de recherches personnelles et de travail méthodique.

Pas l'ombre d'un parti-pris, pas de théories, pas d'ethnologie mal digérée dans ces « Secrets des sorciers noirs » ; mais une exploration minutieuse et patiente de croyances et de pratiques, qu'un chercheur européen ne parviendrait jamais à connaître à fond. Procédés divinatoires, interdits, sociétés

secrètes, maléfices, magie d'amour, explication des rêves, traitement magique des maladies, rôle des animaux dans les rites magiques, etc., tout cela, qu'il est si délicat de pénétrer et de présenter, est pris sur le vif, nettement décrit et, toutes les fois que c'est possible, soigneusement situé, donné avec l'indication du lieu, du temps et des acteurs ou des patients. Comme il serait à désirer que les gens de chez nous qui tiennent une plume eussent tous au même degré le culte de la précision et de la référence !

On devine ce qu'un tel effort de documentation peut réserver de surprises savoureuses et combien il est propre à dépayser l'esprit du lecteur. Mais ce qu'il faut en retenir, ce n'est pas tant l'intérêt de curiosité, ce sont les lueurs qu'il projette sur l'âme des sociétés noires et c'est l'importante contribution qu'il apporte à la connaissance générale des mythes et des cultes.

L'ouvrage contient en appendice une précieuse étude de Robert Randau sur « la magie et la sorcellerie à Saint-Louis du Sénégal » : Saint-Louis est une vieille cité, où des Européens sont installés depuis des siècles, et la magie y demeure à peu près aussi vivante qu'au fond de la brousse, elle joue son rôle dans les élections, elle ne fait que changer un peu d'objet, elle s'adapte, comme tout ce qui tend à durer.

Georges HARDY.

Carl KJERSMEIER. — *Centres de style de la sculpture nègre africaine.* 1re volume : Afrique occidentale française. Paris, Editions Albert Morancé, et Copenhague, Illums Bog. Afdeling, 1935. Un vol. 22 × 29, 41 p., 64 pl., 50 francs.

Jusqu'ici, la plupart des ouvrages sur l'Art nègre se sont insuffisamment préoccupés de rechercher une solide base ethnographique : l'identification des œuvres qu'ils étudiaient était souvent faite au petit bonheur, brouillait les noms de races et les noms de pays et ne se privait pas de réunir sous des vocables différents des origines identiques. Autrement dit, nul classement vraiment valable ne présidait à la constitution des albums, et toute comparaison certaine, particulièrement nécessaire pour un ensemble d'œuvres que nous connaissons si mal encore, était à peu près impossible.

M. Carl Kjersmeier a voulu remédier à ce désordre. A la suite d'enquêtes sur place (les seules qui comptent et permettent de limiter les risques d'erreur), il s'est proposé « de donner une présentation de l'art plastique des tribus nègres africaines chez lesquelles, par la qualité ou par la quantité, la vie artistique a atteint un tel développement qu'un style propre s'en dégage ». Il tend ainsi à déterminer, en se tenant tout près des distinctions ethniques, ce qu'il appelle des « centres de style », et sa tentative mérite tout à fait d'être encouragée.

Ce volume, — le premier d'une série de cinq, — est consacré à trois colonies de l'Afrique Occidentale française : le Soudan, la Guinée et la Côte d'Ivoire, — trois autres colonies (Mauritanie, Sénégal, Niger) étant largement islamisées et, de ce fait, réduites à quelques arts mineurs, et la septième, le Dahomey, devant être rattachée à la Nigeria. Disons tout de suite qu'il aurait sans doute été préférable de renoncer à tenir compte de ces divisions purement administratives, essentiellement conventionnelles et provisoires : le classement par familles ethniques aurait suffi, et il aurait laissé des idées plus justes dans l'esprit du lecteur non prévenu.

Mais le reproche n'est pas très grave, puisque les indications portées au bas des planches sont débarrassées de ce détail inutile et qu'il n'y subsiste que les noms de races. Il reste que cet album, présenté à la fois avec un louable souci d'exactitude et avec un sens artistique très sûr, composé d'œuvres bien choisies et vraiment représentatives, précédé d'une introduction modeste et sage, qui se borne à des indications générales et ne prétend pas expliquer l'inexplicable, répond tout à fait à son objet et nous apporte, au moins en fait de méthode, une grande nouveauté.

Ce que ce premier volume met surtout en bonne lumière, ce sont les caractères dominants des arts Bambara, Habbé, Bobo, Senoufo, Baoulé et Dan, qui, bien qu'étant proches parents, se révèlent étrangement différents les uns des autres. Il est bien certain, par exemple, que les statues des Bambara et celles des Habbé offrent également un souci prononcé de simplification, de schématisation, d'indication symbolique, et cela concorde tout à fait avec ce que l'on en savait déjà ; mais ces planches bien établies nous mettent à même d'étu-

dier à loisir les divergences dans l'interprétation du détail : les parties du visage, le cou et l'attache des épaules, les bras et les mains, le tronc, le bas du corps, les attitudes préférées, les parures, etc, et l'on peut dire que, pour chacun de ces éléments, les divergences fourmillent, en même temps qu'elles sont pleines d'enseignements.

Mais la différence est surtout sensible, quand on passe à l'art Senoufo et, plus encore, à l'art Baoulé. Là, on peut encore, bien entendu, parler de stylisation, puisque c'est l'une des tendances les plus marquées de l'art nègre dans son ensemble ; mais l'effort réaliste n'est pas moins évident : telle statuette Gaoulé est tout près de l'attitude de la vie et ne néglige aucun des détails qui sont susceptibles de situer exactement l'objet (cicatrices ethniques, coiffure, parures, etc.). Quant aux masques Dan, qui sont ici représentés par cinq pièces fort expressives de leur tendance commune, ils témoignent à la fois d'une puissance de vérité et d'une violence d'inspiration qui permet de les discerner au premier coup d'œil.

C'est en se libérant des formules fumeuses, c'est en se livrant à des rapprochements minutieux et méthodiques, que les études relatives à l'art nègre pourront progresser. Du même coup, cette besogne de précision, en amenant à la lumière les vraies ressemblances et les vraies différences, mettront sur la voie des vraies influences : à cet égard, il faut regretter que l'auteur n'ait pas cru bon d'indiquer, dans son introduction, les milieux géographiques auxquels se rapportent les « centres de style » : il se trouve, par exemple, que l'art Bambara, avant tout schématique, se localise dans la Savane soudanaise, tandis que l'art Baoulé, si nettement réaliste, est né dans la Forêt dense ; est-il absurde de supposer que l'entourage naturel a joué ici un certain rôle ? Il serait de bonne méthode, en tout cas, de « situer », d'une façon plus conforme aux données de la géographie moderne, les différents foyers d'art, et l'on doit souhaiter que M. Kjersmeier, dans les volumes qui suivront, s'en préoccupe.

En somme, et sous réserve de ces quelques critiques, qui ne portent que sur l'introduction et qui n'ôtent rien au mérite ni à l'originalité de l'ouvrage, un travail bien conçu, bien conduit, et qui promet, sinon de renouveler entièrement la question, du moins de fournir des matériaux de choix à ceux, de plus en plus nombreux, qu'elle intéresse.

Georges Hardy.

Paul Marty. — *La Justice civile musulmane au Maroc.* (Extrait de la *Revue des Etudes Islamiques*, années 1931 et 1932, Paris, Geuthner).

L'auteur, qui fut pendant des années contrôleur de la Justice marocaine et collaborateur de M. Raoul Marc à la Direction des Affaires Chérifiennes, donne en 300 pages un *vade mecum* précieux de la justice civile musulmane dans l'Empire du Maghreb, destiné à rendre les plus grands services, non seulement aux magistrats musulmans auxquels il est souhaitable qu'une traduction en arabe de cet important ouvrage soit remise, mais aux agents français du Contrôle, et, d'une manière plus générale, à tous les fonctionnaires du Protectorat.

Dans un pays où coexistent deux justices indigènes, celle musulmane et religieuse du Chraa et la justice berbère, outre une justice française avec tous ses degrés de juridiction, et des justices consulaires pour les ressortissants des pays étrangers qui ont maintenu le régime des capitulations, l'enchevêtrement et la complexité des questions sont tels que tous les fonctionnaires marocains ont intérêt à posséder un précis où l'organisation des juridictions musulmanes, les règles de compétence, de procédure, les décisions administratives s'y rattachant, quelques références jurisprudentielles importantes sont clairement exposées.

Le livre se termine par l'étude de diverses questions particulières : antichrèse, Chefaa, contrainte par corps, conversion à l'islamisme, esclavage, Habous, partages, etc... où la doctrine ne peut être évidemment qu'effleurée, mais où l'organisation actuelle et l'état de la jurisprudence, tant administrative que judiciaire, sont notés avec précision. L'auteur s'est abstenu de développer des commentaires personnels, et encore plus de donner des indications sur l'évolution possible ou souhaitable d'un état de choses dont la complexité témoigne assez qu'il ne peut être que transitoire. Est-il possible au lecteur de le faire à sa place ? L'ouvrage entier donne la preuve éloquente de l'activité des services chérifiens pour mettre de l'ordre dans un fouillis où le conflit des races, des mœurs et des religions se double du conflit des statuts législatifs ou réglementaires qui régissent les diverses catégories de la population marocaine. Il nous est agréable de constater que certaines solutions sont heureuses : telle cette institution du vizirat de la justice, guidé et soutenu par le contrôle des Af-

faires chérifiennes, qui remplit à la fois l'office d'un ministère, celui de tribunal des conflits et de pouvoir régulateur entre les diverses juridictions. « Il tranche les conflits, positifs ou négatifs, de procédure entre cadis voisins. Il transfère d'office ou sur la demande des cadis, d'une mahakma à une autre, les affaires où les cadis sont intéressés ou *pourraient être suspectés*. Il tranche les difficultés qui s'élèvent dans l'exécution des jugements... Il est à même d'exercer une surveillance générale sur la façon dont les cadis accomplissent leur tâche. C'est là, en dehors de la voie d'appel ouverte aux parties, une garantie extrêmement sérieuse et efficace de contrôle ». Voilà des dispositions de nature à accélérer la marche des affaires, condition essentielle d'une justice respectée, en pays d'Islam, plus qu'ailleurs ; assez souple pour donner au minimum de frais les solutions adéquates, qu'un vain formalisme paralyse trop souvent en d'autres contrées.

Toutes les parties du tableau ne donnent malheureusement pas la même impression de souplesse et d'efficacité. Et surtout, le tableau dans son entier ne s'inscrit pas aisément dans la courbe du devenir. Il semble trop que le but final de tous les efforts soit de trouver des compromis, d'assurer le respect de fictions, de « sauver la face » en quelque sorte. Et les solutions improvisées, temporaires et bâtardes prennent trop la figure de points d'arrivée définitifs. C'est l'écueil de toute jurisprudence consacrée que de faire obstacle à l'évolution, au progrès. Prenons garde de ne point tomber dans ce travers qui pourrait être funeste au Maghreb plus qu'ailleurs. Le droit musulman, tant en raison des divergences existant entre les rites, que de l'absence de codification et du nombre des opinions soutenues par les docteurs autorisés, offre une incertitude, un flou favorables à notre intervention. Gardons-nous de lui substituer la rigidité d'un code, d'une solution inspirée de considérations d'opportunité et n'ayant aucun titre à la permanence. A l'heure où tous les pays musulmans autonomes précipitent, *propio motu*, leur évolution, il serait déplorable de paralyser celle de nos administrés ou protégés.

Or on ne voit pas, — et le reproche peut s'adresser, autant qu'au Maroc, à la Tunisie et même à l'Algérie — quelle orientation les pouvoirs publics entendent donner ou simplement prévoir à cette évolution, pourtant nécessaire et inéluctable. Il semble vraiment que notre politique indigène n'ait conçu aucune idée, ou n'ose en formuler aucune, sur ce sujet primordial. Fonctionnaires ou même corps constitués sont, sur ce terrain, livrés à eux-mêmes, ce qui est une pitoyable solution. On voit alors la Cour d'Appel de Rabat décider que les Marocains musulmans n'ont pas le droit de saisir de leurs litiges la justice française, même si toutes les parties sont d'accord sur ce point. Et, dans les cas de litispendance entre tribunaux français et tribunaux indigènes on s'en tient, suivant M. Marty, aux conclusions suivantes de M. le Procureur général Landry « survenant de pareils conflits, s'imposera l'*étude de la solution meilleure*, de service intéressé à service intéressé. Que si, en droit, *les deux justices française et chérifienne sont indépendantes*, les services qui les administrent *ne doivent pas s'ignorer* ». Que voilà de prudentes paroles ! Et quelle admirable réserve ! Si c'est pour jouer un rôle aussi timide, aussi négatif que nous avons assuré la charge du protectorat, mieux valait ne pas s'en mêler.

Et puis, il y a tout de même l'Algérie, dont rien, dans l'étude de M. Marty, reflet fidèle de l'organisation marocaine, ne peut laisser soupçonner l'existence. Il est vrai que l'Algérie n'est pas un protectorat. Est-ce une raison pour l'ignorer aussi complètement ? L'Algérie est cependant un pays musulman, ayant, avec le Maroc, bien des points communs et même toute une frontière, — la seule que possède l'empire chérifien ; un pays dans lequel tous les problèmes suscités par l'application du droit musulman se sont posés, depuis cent ans, et ont reçu des solutions, non sans doute parfaites ni définitives, — oh ! loin de là ! — mais qui valent largement les solutions marocaines, et, qu'en tout cas, il ne convient pas d'ignorer. L'observation s'adresse d'ailleurs beaucoup moins au livre de M. Marty qu'à l'organisation même de la justice civile musulmane au Maroc.

Gustave Mercier.

Les Arts indigènes. — Numéro spécial de la revue marocaine *Nord-Sud*, 71 pages, 6 pl. — Rabat, 1934.

Sous une belle couverture de Jean Baldoui, qui évoque en un raccourci ingénieux tout le goût décoratif du Maroc de jadis et de naguère, voici une revue des industries que le Service des Arts indigènes du Protectorat s'efforce de vivifier. Revue rapide sans doute et destinée au grand public,

mais que complète heureusement une bibliographie abondante des travaux consacrés à l'architecture et aux techniques mineures, voire à la musique et au théâtre populaire ; revue rapide, mais qui donne une idée suffisante de l'œuvre réalisé par Prosper Ricard et ses collaborateurs. Ils sont tous là, les bons ouvriers, et ont fourni textes et dessins et quelquefois les deux ensemble. Ils nous parlent, sans souci de réclame personnelle, de ces métiers d'art qu'ils ont empêché de mourir ou qu'ils ont ressuscités. Marcel Vicaire traite des poteries berbères et des faïences de Fès, des brocarts, des reliures, des bronzes et des bois sculptés, orgueil de la vieille capitale ; Azouaou Mammeri décrit les tapis du Haut Atlas et du Haouz de Marrakech ; Jean Baldoni étudie les tissages de Tanger et il indique l'évolution qui bouleversera peut-être demain l'idéal traditionnel ; Alexis Chattin nous renseigne sur la musique et sur le Conservatoire qu'il dirige avec tant de compétence ; Alexandre Delpy nous fait connaître le péril que court le beau métier de ferronnier et nous rappelle le parti que les ornemanistes ont tiré de l'écriture coufique et des représentations animales ; Jean Jorrot nous fournit des dessins de broderies et de bijoux et Gilbert Bons, à qui l'on doit d'excellentes aquarelles de tapis, nous initie par surcroît au mystère des tatouages féminins. Quant à Prosper Ricard, s'il ne nous parle que des marqueteries céramiques, des cuirs excisés et brodés, des tapis de Rabat et du Moyen Atlas, des hanbils de Salé, des broderies de Fès, des dentelles, de la sculpture sur plâtre, de la dinanderie, des armes et des bijoux berbères, s'il borne là ses esquisses, c'est, de sa part, pure discrétion, car il possède le secret de toutes les techniques, car il connaît l'industrie de toutes les régions, de ces villes et de ces campagnes qu'il parcourt en tous sens depuis vingt ans, car son action, secondée par des circonstances favorables — la survivance de traditions utilisables, l'esprit ouvert des ouvriers et l'appui clairvoyant des pouvoirs publics — s'est fait sentir dans tous les domaines.

Heureux Maroc, qui, sous un maître comme Lyautey, a joui, au beau temps de sa prime jeunesse, de ce régime fécond qu'est le despotisme éclairé, qui a trouvé des urbanistes audacieux et avisés pour organiser ces villes nouvelles et des techniciens pleins de dévouement et de goût pour réveiller chez ses artisans le sens assoupi de la beauté.

Georges MARÇAIS.

SOUALAH Mohammed. — *L'Islam et l'évolution de la culture arabe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, in-16, 226 p., 32 illustrations et 1 carte. — Alger, Soubiron, 1934.

L'auteur vise à fournir au grand public autant qu'aux amateurs déjà initiés, des notions essentielles sur l'Islâm et la culture arabe. Sous son petit format, cet ouvrage renferme beaucoup de choses, et on trouvera dans ses quatre chapitres, l'Arabie païenne, l'Islam, la Culture classique, le Modernisme, un exposé succinct, mais suffisant pour le public auquel s'adresse le livre, des principales institutions musulmanes et de l'évolution de la civilisation arabe, ainsi qu'un tableau commode de la littérature arabe. Des illustrations (plan d'une mosquée, types de minarets, types d'écritures arabes, etc...) rendent le texte très vivant. L'ouvrage est complété par une liste des mots français dérivés de l'Arabe, un index alphabétique et une carte du monde musulman de l'Espagne au Proche Orient.

On aurait souhaité parfois un peu plus de rigueur scientifique. Certains faits d'ordre historique, religieux ou linguistique sont en effet présentés ou expliqués d'une manière qu'on désirerait ou plus exacte ou moins simpliste (voir par ex. ce qui est dit du mu'tazilisme, ou des interdictions de l'*ihrâm*). Mais malgré cela et quelques erreurs ou confusion çà et là (voir par ex. Ibn Nubâta ; Ibn Ishâq et Waqîdî), le livre sera utile.

M. CANARD.

Gabriel HANOTAUX (de l'Académie française). — ***Pour l'Empire colonial français***. — A Paris, s. d., 357 pp. (Société de l'Histoire nationale. Les petits-fils de Plon-Nourrit).

Jugeant indispensable de réagir contre la lassitude que manifeste, à son avis, une partie de l'opinion, à l'égard des questions coloniales, M. H. rappelle à l'attention publique l'œuvre accomplie. Il a considère donc l'expansion française dans ses origines, ses suites, ses nécessités, ses devoirs actuels, en vue d'un avenir que notre prévision doit savoir

saisir, crainte qu'on ne nous le dérobe ». Dans l'exposé très sommaire de la formation de notre empire colonial, l'auteur s'attache moins aux faits eux-mêmes, qu'aux caractéristiques de l'« esprit colonial » telles qu'elles apparaissent chez ses fondateurs et ses artisans, hommes d'action — de Champlain à Lyautey, hommes d'Etat, de Colbert à Jules Ferry — dont l'inlassable énergie parvint seule à triompher des obstacles que leur imposait l'indifférence du public ou l'inertie des gouvernants. Les résultats acquis n'en sont pas moins immenses. Les résultats obtenus dans l'Afrique du Nord suffisent à le montrer. L'auteur a pu le constater de « visu » au cours d'un récent voyage en Algérie et en Tunisie. Une bonne moitié du livre est remplie par des notes de voyage, dans lesquelles, aux souvenirs du passé, se mêlent les fortes impressions produites par le spectacle des réalités actuelles. Si brève qu'ait été l'enquête à laquelle M. H. a pu se livrer, elle lui a permis de se rendre compte des problèmes que posent la mise en valeur du pays et les relations entre individus de race et de civilisation différentes. Aussi bien l'Afrique du Nord apparaît-elle à l'auteur comme la clef de voûte de l'empire colonial tout entier, empire qu'il convient de conserver dans son intégrité, mais qu'il importe aussi d'organiser au plus tôt en le soumettant à une autorité unique — un ministère d'empire — seul capable, en sauvegardant les particularismes locaux, d'orienter, au point de vue moral comme au point de vue matériel, l'effort commun vers des buts bien définis.

L'ouvrage de M. Hanotaux est à la fois un programme et un plaidoyer ; il serait donc peu équitable de le juger comme une étude historique.

Georges YVER.

Pierre RENOUVIN. — *La Crise européenne et la grande guerre* (1904-1918). Vol. XIX de la collection *Peuples et civilisations*, publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac. — Paris, 1934.

Livre difficile à écrire entre tous. Les événements qu'y évoque M. Pierre Renouvin sont de ceux qui sont encore présents à tous les esprits et qui prêtent terriblement à discussion.

Aussi faut-il grandement louer l'auteur, de l'effort de clarté et d'impartialité qui caractérise ce volume. Dans l'état actuel de nos connaissances il n'était pas possible de faire mieux : car ces 600 pages révèlent une information des plus sûres et des plus étendues.

Il s'agissait en particulier de discuter le grave problème des origines de la guerre, dont on a tant parlé au cours de ces dernières années. M. Renouvin étudie d'abord les diverses crises dont souffre l'Europe de 1904 à 1914, et au cours de ces crises il est assez clair que la turbulence de l'Allemagne est bientôt au centre des préoccupations internationales. Il est certain qu'à la veille de la guerre il y a en Europe de nombreuses raisons de déséquilibre, et que les problèmes des minorités nationales sont souvent d'une rare acuité. Mais songeons surtout aux formes de civilisation industrielle qui faussent le jeu de ce que les théoriciens appellent les « lois économiques » ; concurrence et « dumping » finissent par créer une espèce d'état de guerre économique ; l'Allemagne, devenue une grande puissance industrielle, est intéressée à voir se développer sa prospérité ; elle a l'ambition de conquérir bien des marchés extérieurs. Les autres puissances la suivent dans cette volonté de domination ; c'est une lutte incessante pour la suprématie industrielle et commerciale. Malgré la solidarité de fait qui existe entre les régions du globe, les pays d'Europe s'orientent vers un nationalisme économique qui d'ailleurs ne fera que s'accentuer après la guerre.

Les difficultés marocaines et la crise balkanique alarmeront bientôt l'Europe, qui ne pourra plus retrouver son équilibre. Au moment même où on essaie, malgré tout, d'organiser la paix (mission du colonel House, en Europe, en juin 1914), se produit le meurtre de Serajevo, qui révèle une fois de plus les difficultés intérieures de l'Autriche-Hongrie, et dont les conséquences vont provoquer un conflit européen. M. Renouvin, en étudiant avec un grand souci d'impartialité les événements de ce mois tragique de juillet 1914, est arrivé, croyons-nous, à une conclusion parfaitement juste : « que le nationalisme serbe ait été souvent turbulent et dangereux, que la politique russe ait été imprudente, parfois inquiétante, il n'est pas question de le contester. Mais, sans la volonté de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, la guerre n'aurait pas eu lieu ».

L'histoire même de la guerre occupe les deux tiers du volume de M. Renouvin ; elle est faite avec le même souci

d'impartialité intelligente qui caractérise l'étude des prodromes de la guerre. Elle se divise nettement en deux parties que séparent l'offre de paix de décembre 1916 et l'intervention des Etats-Unis. Les divers aspects de la guerre, militaires, économiques et financiers sont bien mis en valeur, et une place importante est donnée aussi à ces facteurs moraux dont on a eu raison de noter la valeur au cours de ces années dramatiques.

Avant 1914, l'Europe restait encore le « pôle » de l'organisation économique mondiale. Or il semble qu'une des grandes conséquences de la guerre a été d'ébranler cette suprématie. Le livre de M. Renouvin s'arrêtant à la signature de l'armistice, l'auteur ne peut qu'évoquer cet aspect de l'histoire contemporaine, dont nous entretient le récent volume de M. André Siegfried, *La Crise de l'Europe* (Paris, 1935). La « balkanisation » du *Mitteleuropa* a d'autre part terriblement troublé l'économie de pays qui avaient pris l'habitude de vivre selon un rythme donné ; l'adaptation des puissances qui sont nées du partage de l'Autriche-Hongrie aux nouvelles conditions de vie, s'opère au milieu des pires difficultés. L'exaspération des nationalismes (y compris le nationalisme russe) pose une foule de questions délicates. Tout le monde est d'accord aussi pour constater que les conséquences économiques de la guerre sont importantes et qu'elle a apporté dans la vie sociale, des modifications profondes et durables. L'excellent livre de M. Renouvin nous prépare à mieux comprendre les caractéristiques essentielles de cette évolution du monde que le conflit de 1914 n'a fait que précipiter.

J. Alazard.

Henriette Celarié. — *Ethiopie XXe siècle*. Paris (Hachette), 1934, 252 pp. in-12.

Au moment où le différend italo-abyssin impose l'Ethiopie à l'attention générale, on lira avec intérêt et profit l'ouvrage de Mme C. L'auteur, à la vérité, ne s'est pas proposé de présenter au public une étude méthodique et scientifique, mais un simple récit de voyage — de Djibouti à Addis-Abeba et retour. Aux notations colorées et pittoresques, Mme C. a su

toutefois ingénieusement mêler des observations personnelles et, surtout, les renseignements fournis par les Européens habitant depuis longtemps le pays sur les sujets les plus divers (gouvernement, religion, mœurs, genre de vie, etc.). Les indications ainsi recueillies mettent en pleine lumière le contraste entre la simplicité, la rudesse, voire la barbarie de la Société indigène et les manifestations encore fragmentaires et incohérentes de la civilisation occidentale que le souverain s'efforce d'y introduire. — Les derniers chapitres du livre sont consacrés à Djibouti « miracle de l'énergie française ». On y trouvera notamment des renseignements sur les Salines, qui après une période de prospérité, sont aujourd'hui menacées par la fermeture des marchés abyssin, italien et indien.

Georges Yver.

Algérie. Atlas Historique, Géographique et Economique. — Paris, Horizons de France, 1934, in-4°, 100 pages, avec illustrations, cartes et graphiques.

Cet ouvrage qui s'ouvre par une introduction de M. Jules Carde, Gouverneur général de l'Algérie, et une préface de M. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger, est divisé en quatre parties :

1° Le Passé : *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord*, par M. Reygasse. — *L'Algérie romaine*, par E. Albertini. — *L'Algérie musulmane*, par G. Marçais. — *L'Algérie française*, par G. Esquer.

2° Le Pays : *Paysages algériens — Traits physiques généraux — Régions naturelles*, par M. Larnaude.

3° Les Ressources : *L'Agriculture*, par Ch. Brunel et A. Bille. — *Sous-sol et industrie extractive*, par G. Mercier. — *L'Industrie algérienne*, par E. Garcin. — *Un pays qui s'équipe et s'organise*, par A. Gillet. — *Le commerce de l'Algérie*, par Louis Morard. — *Le Tourisme. Son organisation et son avenir en Algérie et au Sahara*, par J. Lefèvre-Paul. — *Le charme du tourisme algérien*, par G. Rozet.

4° Les Hommes : *Les races*, par A. Berque. — *Les genres de vie*, par R. Randeau. — *La Population : répartition, densité, évolution, mouvements*, par R. Lespès. — *L'Algérie politique et administrative*, par L. Bessière.

Le texte de cet Atlas nous paraît représenter, sous une forme succincte, ce qui a été écrit de plus exact et de plus au courant sur le passé et le présent de l'Algérie. Les cartes ont été mieux établies, sous la direction de M. de Flotte de Roquevaire, par le Service Cartographique du Gouvernement général de l'Algérie, que reproduites.

La fantaisie de l'illustration, due à MM. Roger Irriéra et Jacques Bille, soulève des réserves sérieuses. Une dalle émergeant d'une eau dormante et qui porte cette inscription étonnante : « *Ave, Cæsar, imperator* », voilà par quoi est représentée l'Algérie romaine. Deux bateaux échoués figurent un port d'embarquement de minerais. Au témoignage de ces illustrateurs il n'y a en Algérie ni école, ni laboratoire, ni hôpital, ni exploitation agricole, ni même un Français. Dans cet Atlas destiné à donner une idée exacte de l'Algérie en 1934, les seuls types vivants dessinés sont des chameaux, des bourricots, des moukères, des barbiers indigènes, des cafetiers également indigènes, des cordonniers toujours indigènes, etc. Les éditeurs auront intérêt, en cas d'un nouveau tirage de ce livre, à veiller à ce que les illustrations soient soumises au préalable aux rédacteurs du texte.

G. Esquer.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-QUINZIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1934)

J. Alazart. — La Danse des Nègres, de Dohedencq (*avec 1 illustration*) ... 62

E. Albertini. — A propos des *Numeri* syriens de Numidie .. 23

J. Bérard. — Note sur les aqueducs antiques de Cherchell (*avec 4 illustrations*) ... 417

A. Bourgarel-Musso. — Recherches économiques sur l'Afrique Romaine (*avec 9 illustrations*) ... 354, 491

R. Capot-Rey. — La politique française et le Maghreb méditerranéen (1643-1683) (*à suivre*) ... 47, 175, 426

J. Desparmet. — Ethnographie traditionnelle de la Mettidja : Le Calendrier folklorique ... 64, 218

Th. Fayolle. — Les assiettes populaires décorées de motifs algériens (*avec 8 illustrations*) ... 145

G. Hardy. — Une enquête marocaine sur les niveaux de vie indigènes ... 125

J. Jouin. — Documents sur le costume des musulmans d'Espagne (*avec 8 illustrations*) ... 43

G.-G. Lapeyre. — L'enceinte punique de Byrsa d'après les dernières fouilles de la Colline de Saint-Louis de Carthage (*3 illustrations et 5 planches*) ... 336

L. Laurens. — Description d'une trouvaille monétaire à Bou-Sedda (Aurès) ... 154

R. Lespès. — Oran, ville et port, avant l'occupation française (1831) (*avec 1 illustration*) ... 277

Comptes rendus. — *Algérie, Atlas historique, Géographique et Économique* (G. Esquer), p. 535. — C^t^ Attilio Gatti : *Tam-Tams. Souvenirs de neuf années d'aventures au cœur de l'Afrique, chez les Zoulous, les Bantous, les Boschimans et les Pigmées* (G. Hardy), p. 108. — H. Célarié : *Ethiopie XXe siècle* (G. Yver), p. 534. — H. Deherain : *L'Egypte turque, Pachas et Mameluks*

du XVIIe au XVIIIe siècle. L'expédition du Général Bonaparte (G. Hardy), p. 107. — D. Delobsom : *Les secrets des sorciers noirs* (G. Hardy), p. 523. — G. Hanotaux : *Pour l'empire colonial français* (G. Yver), p. 531. — C. Kjersmeier : *Centres de style de la sculpture nègre africaine* (G. Hardy), p. 524. — *Les Arts indigènes* (G. Marçais), p. 529. — P. Marty : *La Justice civile musulmane au Maroc* (G. Mercier), p. 527. — G. Peter : *L'effort français au Sénégal* (G. Hardy), p. 105. — A. Prieto : *Numismatica granadina* ; A. Bel : *Contribution à l'étude des dirhems de l'époque almohade* ; Casto M^a^ del Rivero : *La moneda arábigo-espanola* (R. Brunschwig), p. 110. — P. Renouvin : *La crise européenne et la grande guerre (1904-1918)* (J. Alazard), p. 532. — M. Robert : *L'Afrique centrale* (G. Hardy), p. 109. — M. Soualah : *L'Islam et l'évolution de la culture arabe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (M. Canard), p. 531. — XXX : *Réalités coloniales* (G. Hardy), p. 521.

Revue des Périodiques 272

Chronique. — L'Archéologie algérienne en 1933, par L. Leschi, p. 115. — Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord. p. 275. — Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 415.

Correspondance 118

Institut d'Études Orientales 257

Assemblée générale du 21 janvier 1934 18

Liste des Membres de la Société Historique 5

Le Gérant : J. Carbonel.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)